

NIHIL OBSTAT

Parisiis, die 2 februarii 1932.
A. Cabon, *Censor*.

IMPRIMI POTEST

Parisiis, die 2 februarii 1932
† Lud. Le Hunsec,
Ep. Europ., Sup. Gen. C. S. Sp.

IMPRIMATUR :

Lutetiae Parisiorum, die 20 februarii 1932.
† Joannes, Card. Verdier,
Archiep. Paris.

LES FONCTIONS PONTIFICALES
SELON LE RIT ROMAIN

PAR

L. LE VAVASSEUR ET J. HÆGY

DE LA CONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT ET DU SAINT-CŒUR DE MARIE

Ouvrage adopté par un grand nombre d'Évêques pour l'usage de leurs diocèses

SIXIÈME ÉDITION, REVUE ET MISE A JOUR

PAR

LE P. L. STERCKY

PRÊTRE DE LA MÊME CONGRÉGATION

Non pro libito inventi et irrationabiliter inducti, sed recepti et approbati catholicæ Ecclesiæ ritus, *qui in minimis etiam sine peccato negligi, omitti vel mutari haud possunt*, peculiari studio ac diligentia serventur.
Benedict. XIII, in *Conc. Rom.*, tit. XV, c. 1.

TOME SECOND



PARIS
LIBRAIRIE LECOFFRE
J. GABALDA ET FILS, ÉDITEURS
RUE BONAPARTE, 90

1932

LES FONCTIONS PONTIFICALES
SELON LE RIT ROMAIN

QUATRIÈME PARTIE

DES OFFICES PONTIFICAUX PARTICULIERS A CERTAINS JOURS DE L'ANNÉE

PREMIÈRE SECTION

DES DIMANCHES DE L'AVENT.

1. — Observations et règles générales. — 1. Si l'Évêque célébrait pontificalement un des dimanches de l'Avent, on observerait ce qui est prescrit pour la Messe pontificale, sauf quelques exceptions[1].

2. L'église et l'autel sont décorés plus simplement qu'à l'ordinaire[2], sans fleurs ni reliques; le parement de l'autel est violet, ainsi que les tentures du trône.

3. Quelque temps avant l'arrivée du Pontife, le Sous-Diacre se revêt de l'amict, de l'aube et du cordon[3], puis il se place à la banquette.

4. Le Prélat ne prend pas les ornements au *secretarium*, et ne doit pas faire usage de la mitre précieuse, mais de la seconde (*auriphrygiata*).

2. — Chant de Tierce. — 1. Arrivé au trône du chœur, l'Évêque entonne Tierce. Quand le premier psaume est commencé, il reçoit les bas et les sandales pendant qu'il récite les prières de la préparation. Il ne prend pas d'autres ornements avant la fin de Tierce[4], et reste en cape.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIII, n. 1. — [2] Ibid., n. 2. — [3] Ibid., n. 3. — [4] Ibid., n. 2.

2. Pendant Tierce, le Diacre de la Messe va prendre l'amict, le cordon et l'étole[1].

3. Pendant que l'Évêque chante l'oraison[2], le Prêtre assistant, revêtu seulement de l'habit canonial, soutient le livre sur la tête.

4. Après *Benedicámus Dómino,* le Diacre et le Sous-Diacre viennent au trône. Le Prélat se lave les mains et reçoit les ornements. Pendant ce temps, le Prêtre assistant prend la chape; les Diacres assistants et tous les Chanoines prennent la chasuble pliée sur l'amict et le rochet[3]. Le Diacre et le Sous-Diacre, après avoir revêtu l'Évêque, prennent le manipule et la chasuble pliée.

3. — A la Messe. — 1. Après le *Kyrie,* l'Évêque chante *Dóminus vobiscum,* et non *Pax vobis*[4].

2. Pendant que le Pontife chante l'avant-dernière oraison, le Sous-Diacre quitte la chasuble pliée avant de recevoir le livre des épîtres; il la reprend après avoir reçu la bénédiction[5].

3. Le Diacre, avant de recevoir le livre des évangiles, dépose la chasuble pliée et prend l'étole large. Il reprend la chasuble après la communion[6].

4. La Messe finie, le Diacre et le Sous-Diacre quittent la chasuble pliée et le manipule, avant d'ôter au Pontife ses ornements.

NOTA 1° — Le troisième dimanche de l'Avent et **la vigile de Noël,** on observe les mêmes règles, excepté que les Ministres sacrés et les Chanoines portent la dalmatique et la tunique[7]. Le Sous-Diacre se revêt de la tunique avant l'arrivée de l'Évêque, et le Diacre prend la dalmatique avec les autres ornements. — Le troisième dimanche, à la Messe solennelle, l'Évêque porte la mitre précieuse; les ornements peuvent être de couleur rose, mais le trône demeure avec les draperies violettes. — Si l'Évêque assiste revêtu d'une chape rose, on met des coussins roses

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XIII, n. 4 et 5. — [2] Ibid., n. 2. — [3] Ibid., n, 6 et 7. — [4] Ibid., n. 8. — [5] Ibid. — [6] Ibid., n. 9. — [7] Ibid., n. 11.

au prie-Dieu; s'il assiste en cape, les coussins sont violets (1).

Nota 2° — La Messe pontificale au **faldistoire,** pendant le temps de l'Avent, se célèbre comme à l'ordinaire. Le Diacre et le Sous-Diacre se revêtent de la chasuble pliée, après avoir pris le manipule; ils la quittent et la reprennent suivant les règles exposées ci-dessus. Après la Messe, ils quittent la chasuble avant d'ôter le manipule.

4. — Nota 3° — Les dimanches du Carême, on observe tout ce qui est indiqué ci-dessus pour les dimanches de l'Avent[1]. On applique au **quatrième** dimanche du Carême appelé *Lætáre,* tout ce qui est dit n° **2, Nota** 1°, pour le troisième dimanche de l'Avent[2].

(1) Les cérémonies de l'assistance pendant l'Avent, sont les mêmes qu'à l'ordinaire.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XX, n. 1. — [2] Ibid., n. 2.

DEUXIÈME SECTION

DE LA FÊTE DE NOËL

5. — 1. L'Evêque célèbre dans sa cathédrale les premières Vêpres de cette fête[1] et la troisième Messe[2]; il peut aussi officier aux secondes Vêpres[3].

2. S'il assiste à la Messe de la nuit, il le fait en chape[4]. Il peut cependant aussi la célébrer lui-même[5], mais sans omettre de célébrer celle du jour qui est la principale.

3. Aux Vêpres, en entonnant l'hymne *Jesu, Redémptor ómnium*, l'Évêque élève et joint les mains, et incline la tête vers l'autel[6].

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

6. — On prépare les objets indiqués pour ce jour dans le *Cérémonial selon le rit romain.*

1. Si le Prélat célèbre lui-même la Messe de la nuit, on dispose sur une crédence, à côté du trône, les ornements du Pontife et une chape blanche[7]; on tient prêts à la sacristie, dans des corbeilles, les ornements dont les Chanoines devront se revêtir[8].

2. Si l'Évêque ne célèbre pas la Messe, on dispose seulement sur une crédence, l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole, la chape[9], le formal, la mitre avec le voile pour la porter, et l'on place la crosse près du trône.

[1] Ibid., l. II, c. I, n. 2. — [2] Ibid., c. XIV, n. 11, et c. XXV, n. 24. — [3] Ibid., c. I, n. 3. — [4] Ibid., c. XXIV, n. 4. — [5] Ibid., n. 2, et c. XIV, n. 4. — [6] Ibid., c. XIV, n. 5. — [7] Ibid., c. XIV, n. 4. — [8] Martinucci. — [9] *Cær. Ep.*, ibid.

ARTICLE II

Des cérémonies spéciales aux Ministres (1).

§ 1. — De l'Office et de la Messe de la nuit.

7. — Au troisième nocturne. — 1. Si l'Évêque célèbre la Messe de la nuit, il reçoit les bas et les sandales et récite les prières de la préparation, au commencement du troisième nocturne[1]. Dès que le psaume *Misericórdias*, etc., est entonné, les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir viennent devant le Pontife, et les deux Diacres assistants se placent à ses côtés. Un Familier lui met les bas et les sandales, qui sont apportés par un Clerc en surplis, et quatre ou six Acolytes, à genoux, font le cercle. Pendant ce temps, l'Évêque récite les prières de la préparation. Quand il a fini, les Diacres assistants et les autres Ministres se retirent. Le Diacre et le Sous-Diacre, s'ils ne doivent pas chanter de leçons, vont à la sacristie prendre leurs ornements; ils doivent en être revêtus avant l'intonation du *Te Deum*[2]. — On doit tout disposer de manière que le Pontife ait terminé la préparation à la fin du troisième psaume, pour chanter l'absolution et la première bénédiction.

2. Pendant le huitième répons, les Diacres assistants reviennent au trône, aux côtés du Pontife. Lorsque l'Évêque a chanté la neuvième leçon et entonné le *Te Deum,* tous les Ministres nécessaires se présentent. Le Pontife descend du marchepied sur le premier degré du trône, quitte la cape, se lave les mains, reçoit l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole, la chape[3] et le formal.

3. Si le Pontife doit célébrer la Messe, le Diacre et le Sous-Diacre viennent à ses côtés, pour l'aider à se revêtir des ornements; et les Ministres chargés de ce

(1) Voir les cérémonies des Matines pontificales au tome I, nos **182-191.**

[1] Ibid., n. 7. — [2] Ibid., n. 7, 8 et 9. — [3] *Cær. Ep.*, ibid., n. 9.

soin apportent les ornements des Chanoines, qui s'en revêtent et mettent dans les corbeilles le vêtement qu'ils quittent[1]. — Si l'Évêque ne célèbre pas, il ne se lave pas les mains, et il est revêtu par les Diacres assistants, qui sont en habit canonial.

4. Le Prélat, étant revêtu de la chape, remonte sur le marchepied du trône, et se tient debout, sans la mitre, pendant que l'on continue le chant du *Te Deum*. On chante l'hymne assez lentement pour que tout puisse se faire sans interruption, et le Pontife prend ses ornements un peu plus promptement qu'à l'ordinaire[2]. — Tout le monde se met à genoux au verset *Te ergo quæsumus*, etc., sauf l'Évêque et ses Assistants, s'il n'a pas revêtu tous les ornements.

5. A la fin de l'hymne, les Acolytes prennent leurs chandeliers et se rendent devant le trône; les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se présentent en même temps; le Porte-livre ouvre l'Antiphonaire à l'endroit de l'oraison, et le donne au Prêtre assistant qui le soutient devant le Prélat. Le Pontife chante *Dóminus vobiscum*, puis l'oraison, puis une seconde fois *Dóminus vobiscum*, et on chante au chœur *Benedicámus Dómino*[3]; on n'ajoute pas *Fidélium ánimæ*, etc.

6. Si le Pontife ne célèbre pas la Messe, le Célébrant et ses Ministres viennent alors à l'autel pour y attendre le Prélat; les Chanoines ne sont pas parés. — Si l'Évêque célèbre la Messe, on chante très lentement *Benedicámus Dómino* et *Deo grátias;* pendant ce temps le Pontife quitte la chape et prend les ornements pour la Messe[4]; les Diacres assistants, en dalmatique, reviennent au trône.

8. — A la Messe. — 1. Lorsque le Chœur chante *Et incarnátus est*, etc., le Pontife, sans quitter la mitre, se met à genoux près de son siège[5], sur un coussin.

2. A la fin de la Messe, s'il célèbre, l'Évêque ne

[1] Martinucci. — [2] *Cær. Ep.*, ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] Ibid., n. 10.

prend pas la purification. Il ne donne point l'indulgence; celle-ci se donne seulement à la troisième Messe, que le Pontife doit célébrer lui-même[1].

9. — A Laudes. — Après la Messe de la nuit, on célèbre solennellement les Laudes[2].

1° Si la Messe a été célébrée par l'Evêque : 1. le Diacre et le Sous-Diacre quittent leurs manipules et vont au trône comme à l'ordinaire, pour ôter les ornements au Pontife. Quand ils lui ont ôté la tunique, ils lui remettent la chape et le formal, puis le Diacre lui met la mitre.

2. Le Diacre et le Sous-Diacre descendent ensuite au bas des degrés, et font la révérence; le Diacre se rend à la banquette, et le Sous-Diacre va prendre à la crédence le plateau et le voile qui servent à porter les bas et les sandales du Pontife, puis se rend au trône, accompagné d'un Cérémoniaire, de quatre Clercs et d'un Familier. On enlève au Prélat les sandales et les bas, et on lui remet ses chaussures ordinaires.

3. Quand le Sous-Diacre a reporté à la crédence les bas et les sandales, il retourne à la sacristie avec le Diacre; ils quittent les ornements de la Messe, se revêtent des ornements de leur ordre et retournent à leurs places au chœur.

4. Les Chanoines assistent aux Laudes avec leurs ornements.

5. Le Pontife, ayant repris ses chaussures ordinaires, commence aussitôt Laudes, en entonnant *Deus in adjutórium*[3], etc., et on observe toutes les cérémonies prescrites pour les Vêpres pontificales les plus solennelles, t. I, n^os **154-161.**

2° Si l'Évêque n'a pas célébré, le Célébrant se retire dès que la Messe est terminée ; six Chanoines se revêtent de chapes, l'Évêque entonne les Laudes, et on observe les cérémonies des Vêpres semi-pontificales.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XV, n. 11. — [2] Ibid., n. 12. — [3] Ibid., c. VII, n. 2.

§ 2. — De la Messe de l'aurore.

10. — Chant de Prime. — Si l'Évêque voulait célébrer la Messe de l'aurore, on chanterait Prime avec la solennité que l'on donne à Tierce avant la Messe pontificale, et le Prélat demeurerait assis, avec la mitre, pendant la lecture du martyrologe. — On chante Prime au chœur, et non au *secretarium*.

11. — A la Messe. — On observe au verset *Et incarnatus est*, etc., ce qui est indiqué n° **8**, 1[1]; à l'offertoire, on se conforme à ce qui est dit pour la troisième Messe, n° **12**, 1; et, à la fin de la Messe, on se conforme à ce qui est dit n° **8**, 2[2].

§ 3. — De la Messe du jour.

12. — 1. L'Évêque célèbre la Messe du jour après Tierce, avec les cérémonies ordinaires.

2. A l'offertoire, le Diacre reçoit le calice, comme à l'ordinaire, des mains du Sous-Diacre. Si c'est le calice qui a déjà servi à l'Évêque, il se trouvera placé sur un corporal à la crédence; dans ce cas, le Diacre le prend de la main gauche, sans le poser sur l'autel, ou bien met la pale sur l'autel et pose le calice dessus. Pour la prégustation il ne touche pas l'intérieur du calice avec l'hostie. Il n'essuie pas la coupe du calice avec le purificatoire, avant d'y verser le vin et de le présenter au Pontife.

3. Après la communion, le Diacre sert les ablutions comme à l'ordinaire.

[1] Ibid., n. 10. — [2] Ibid., c. XIV, n. 11, et c. XXIV, n. 12.

TROISIÈME SECTION

FÊTE DE LA PURIFICATION DE LA SAINTE VIERGE

CHAPITRE PREMIER

DE L'OFFICE DE CE JOUR PRÉSIDÉ PAR L'ÉVÊQUE DANS SA CATHÉDRALE.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

13. — 1. **A la sacristie.** — Si le Pontife ne doit pas célébrer la Messe solennelle, on prépare à la sacristie les ornements blancs pour le Célébrant et ses Ministres. — Si le 2 février arrivait le dimanche de la Septuagésime, de la Sexagésime ou de la Quinquagésime, on préparerait des ornements violets. — On dispose, en outre, un amict, une aube, un cordon et une chasuble pliée violette pour le Porte-croix, et si c'est l'usage, quatre chapes violettes pour les Porte-insignes.

2. — **A l'autel.** — On met six chandeliers et un parement violet, facile à ôter, par-dessus le blanc, à moins que la Messe ne doive être célébrée en ornements violets[1]; mais on le met seulement après la dernière Heure canoniale à dire, pendant que les Chanoines vont au-devant de l'Évêque[2]. On ne met pas de fleurs ni de reliques pour la bénédiction des Cierges[3]. — On dispose sur l'autel les ornements du Prélat, savoir : la chape avec le formal simple, et l'étole de couleur violette, la croix pectorale, le cordon, l'aube et l'amict; ces ornements sont couverts d'un voile violet. On place la crosse contre l'autel au coin de l'épître, et l'on dépose sur l'autel, du côté de l'évangile, la seconde mitre, avec le voile pour la porter.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XVI, n. 4. — [2] Martinucci. — [3] *Mem. rit.*

3. — **Au trône.** — Le trône doit être garni de draperies blanches, et par dessus, de draperies violettes faciles à enlever[1].

4. — Entre le trône et l'autel. — On dispose, entre le trône et l'autel, une table que l'on recouvre d'une nappe blanche. On met sur cette table le nombre de Cierges suffisant pour les Chanoines, le Clergé, et les laïques auxquels il serait d'usage d'en distribuer, et on les recouvre d'une toile blanche[2]. Le Cierge destiné à l'Évêque doit être orné[3] ou peint, et ceux que l'on destine aux Chanoines doivent être plus grands que les autres[4]. — On dispose cette table de manière que le Prélat puisse facilement asperger et encenser les Cierges[5].

5. — Sur la crédence. — On prépare à la crédence tout ce qui est nécessaire pour la Messe solennelle; mais pour la bénédiction des Cierges, on met le voile violet par-dessus le blanc[6]. On y prépare de la mie de pain[7] sur un plateau, deux serviettes sur un autre plateau, l'aiguière et son bassin, et un grémial de toile (1), destiné à être étendu sur les genoux du Pontife, pendant la distribution des Cierges. On met également à la crédence le bénitier et l'aspersoir, et auprès, la croix de Procession, si le Prélat n'est pas Archevêque.

6. On prépare en lieu convenable, de préférence au chœur, les ornements violets pour les Ministres du Pontife et pour les Chanoines.

7. On dispose, en outre, tous les objets nécessaires pour la Messe solennelle en présence de l'Évêque. — Si le Prélat célèbre lui-même la Messe, on prépare tout ce qui est indiqué pour la Messe pontificale; s'il doit y assister paré, et si l'on ne fait pas l'Office d'un dimanche privilégié, on tient prêtes l'étole et la chape de couleur blanche, ainsi que le formal et la mitre précieuse.

(1) C'est le *gremiale lineum* dont il est parlé t. I, n. **38**, 2.

[1] *Cær. Ep.*, ibid. — [2] Ibid., n. 2. — [3] Ibid., n. 8. — [4] Ibid., n. 9. — [5] Ibid., n. 2. — [6] Baldeschi, Martinucci. — [7] *Cær. Ep.*, ibid.

ARTICLE II

Des cérémonies spéciales aux Ministres.

§ 1. — De la bénédiction des Cierges.

14. — Préparation à la Cérémonie. — 1. A l'heure convenable[1], c'est-à-dire avant Tierce, s'il doit célébrer la Messe solennelle, et après Tierce, s'il ne doit pas célébrer, l'Évêque se rend à la cathédrale comme il est dit t. I, n° **57**; et après avoir prié pendant quelques instants à l'autel du très saint Sacrement, il va directement au grand autel[2]. — Pendant ce temps, si c'est l'usage, les Porte-insignes prennent la chape violette, et se rendent à la crédence.

2. Pendant que le Pontife prie devant l'autel du chœur, les Chanoines prennent leurs ornements comme à l'ordinaire, soit au chœur et à leurs places, soit à la sacristie si elle est assez rapprochée. Les Diacres et les Sous-Diacres prennent la chasuble pliée[3]; les Diacres assistants la prennent également et se rendent au trône, où ils attendent l'Évêque. Le Prêtre assistant prend la chape en même temps que les Chanoines prennent leurs ornements.

3. Après une courte prière, le Pontife se rend au trône[4], s'assied, et se couvre. Aussitôt les Clercs désignés pour offrir les ornements se présentent, et apportent successivement l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole, la chape, le formal et la mitre. L'Évêque est revêtu de ses ornements par les Diacres assistants.

15. — Bénédiction des Cierges. — 1. Le Prélat, étant revêtu des ornements, demeure assis pendant quelques instants. Aussitôt le Porte-mitre vient se placer près du second Diacre assistant, et les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir viennent devant l'Évêque. Au signe du premier Cérémoniaire, le second

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 6. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid.

Diacre assistant[1] ôte la mitre au Pontife[2], et en même temps le second Cérémoniaire découvre les Cierges. Le Prélat se lève[3], se tourne vers l'autel et les Cierges, chante *Dóminus vobiscum*, *Orémus*, et l'oraison *Dómine sancte*, etc., sur le ton férial, avec les quatre autres oraisons qui suivent (1).

Quand le Pontife bénit les Cierges[4], il pose la main gauche sur la poitrine, et le premier Diacre assistant soulève le bord de la chape du côte droit; ce qu'il fait également pendant que l'Évêque asperge ou encense[5].

2. Au commencement des oraisons, le Thuriféraire prépare l'encensoir. Lorsque le Prélat chante la cinquième oraison *Dómine Jesu Christe qui hodiérna die*, etc., le Prêtre assistant, quittant sa place au chœur, monte au trône; le Porte-bénitier va prendre le bénitier et l'aspersoir; le Thuriféraire, portant l'encensoir et la navette, se joint à lui, et ils viennent au bas des degrés du trône, le Porte-bénitier à droite et le Thuriféraire à gauche.

3. Après la cinquième oraison, les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se retirent et l'Évêque s'assied; le Thuriféraire donne la navette au Prêtre assistant, se met à genoux devant le Pontife, et lui présente l'encensoir pour faire mettre et bénir l'encens. Le Prêtre assistant reçoit la navette, présente au Prélat la cuiller avec les baisers en disant *Benedicite Pater Reverendissime*, et l'Evêque bénit l'encens en disant *Ab illo benedicáris*, etc. Le Prêtre assistant rend ensuite la navette au Thuriféraire. Celui-ci se lève et se retire à la droite du Prêtre assistant; le Porte-bénitier donne l'aspersoir au Prêtre assistant[6] qui le prend par le milieu et le présente au Prélat avec les baisers d'usage[7]. L'Évêque s'étant levé asperge les Cierges trois fois, d'abord au milieu, puis à sa gauche, enfin à sa droite[8], disant en même temps

(1) C'est le Porte-livre qui soutient le Missel devant l'Évêque.

[1] Ibid., l. I, c. VIII, n. 3. — [2] Ibid., l. II, c. XVI, n. 7. — [3] Ibid. — [4] *Cær. Ep.*, Ibid. — [5] Ibid., l. I, c. VIII, n. 2. — [6] Ibid., l. I, c. VII, n. 2. et 7, et l. II, c, XVI, n. 8. — [7] Ibid. — [8] Ibid., l. II, c. XVI, n. 8.

l'antienne *Aspérges me*, etc., sans chanter et sans dire le psaume[1]. Le Prêtre assistant reçoit ensuite l'aspersoir avec les baisers ordinaires, le rend au Porte-bénitier, prend des mains du Thuriféraire l'encensoir et le présente au Pontife avec les baisers. Le Prélat encense trois fois les Cierges de la même manière qu'il les a aspergés, mais sans rien dire[2].

4. Après l'encensement, le Thuriféraire reprend l'encensoir, et ayant fait avec le Porte-bénitier la génuflexion au Pontife et à l'autel, ils reportent chaque objet à sa place. En même temps, le Porte-mitre va se placer près du premier Diacre assistant. Trois ou quatre Clercs désignés pour cet office, viennent alors au bas du trône avec le Clerc Sacristain, pour présenter les Cierges au second Diacre assistant; ils sont suivis par le Familier qui doit recevoir le Cierge de l'Évêque. Un Clerc portant le grémial de toile, vient près du premier Diacre assistant[3].

16. — Distribution des Cierges. — 1. Quand la bénédiction des Cierges est terminée, le Pontife s'assied[4] et le premier Diacre assistant[5] lui met la mitre[6].

2. En même temps, le plus digne des Chanoines parés vient au trône; ayant reçu du Clerc Sacristain ou d'un autre Clerc le Cierge destiné au Pontife, il salue le Prélat, baise le Cierge et le présente à l'Évêque en lui baisant la main. Le Pontife donne alors son Cierge à un de ses Familiers[7], — qui peut y attacher une garniture de soie blanche destinée à préserver la main des gouttes de cire, — et le tient près de l'autel[8].

3. Les Diacres assistants élèvent les bords de la chape du Pontife[9], et le Clerc désigné pour cette fonction[10] place le grémial sur ses genoux; les Diacres assistants le fixent au faldistoire ou au cordon de l'Évêque. Le Prélat commence aussitôt la distribution

[1] Rub. du jour. — [2] *Cær. Ep.*, ibid., et Rub. du jour. — [3] *Cær. Ep.*, ibid., n. — [4] Ibid., n. 8. — [5] Ibid., l. I, c. VIII, n. 2. — [6] Ibid., l. II, c. XVI, n. 8. — [7] Ibid. — [8] Ibid. — [9] Ibid. — [10] Ibid., c. XVIII, n. 9.

des Cierges, qui lui sont présentés par le second Diacre assistant.

1) Le plus digne des Chanoines parés, qui a remis le Cierge au Prélat, se présente le premier et seul.

2) Après lui viennent tous les Chanoines[1], par ordre de dignité, et à leur suite, si c'est l'usage, les Magistrats ou Notables de la ville, puis tous les autres Prêtres et Clercs de l'église.

3) Les autres personnages de distinction se présentent après les Clercs. — S'il est d'usage que tous les Clercs se présentent avant les laïques, on doit le conserver.

4) Les Diacres assistants descendent du trône, quand arrive leur tour de recevoir le Cierge; ils saluent l'Évêque, reçoivent leur Cierge, retournent à leurs places, et déposent leur Cierge. Pendant ce temps, deux Cérémoniaires les remplacent aux côtés du Pontife.

4. Tous se présentent deux à deux, les mains jointes[2], faisant les révérences convenables à l'autel et au Prélat. Tous, en recevant leur Cierge, le baisent et baisent ensuite la main du Pontife. Les Prélats et les Chanoines reçoivent leur Cierge debout et profondément inclinés, les autres se mettent à genoux[3].

5. Lorsque l'Évêque commence la distribution des Cierges, le Chœur chante l'antienne *Lumen*, etc., et le cantique *Nunc dimittis,* comme il est marqué dans le Missel[4]. Si le cantique ne suffit pas, on le répète à partir du deuxième verset, mais on ne dit *Glória Patri*, etc., qu'à la fin. Les Chantres veilleront à ce qu'il n'y ait pas d'interruption dans le chant pendant la distribution des Cierges.

6. Vers la fin de la distribution, deux Clercs allument les Cierges du Clergé pour la Procession; un Sous-Diacre, non Chanoine[5], différent de celui qui doit servir à la Messe[6], se rend à la sacristie, se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon et de la chasuble

[1] *Cær. Ep.*, c. xvi, n. 9. — [2] Martinucci. — [3] *Cær. Ep.*, ibid. — [4] Rub. du jour. — [5] *Cær. Ep.*, ibid., n. 15. — [6] S. R. C., n. 2646, ad 1.

pliée, et vient près de la crédence pour porter la croix à la Procession[1].

Nota. — Si le Sous-Diacre qui doit porter la croix a pris ses ornements avant d'aller recevoir son Cierge, il se présente le premier de son ordre[2].

7. La distribution finie, les Familiers se présentent pour donner à laver au Pontife, et le Prêtre assistant vient au trône présenter la serviette. L'Évêque se lave les mains; puis on enlève le grémial qu'on avait étendu sur ses genoux et on le met à la crédence; le Prêtre assistant retourne alors au chœur. Pendant ce temps, les Chantres chantent l'antienne *Exúrge Dómine*, etc., qui se répète[3]. Le Porte-mitre va se placer près du second Diacre assistant; les Acolytes prennent leurs chandeliers et viennent devant le Pontife[4], au bas du trône.

8. Lorsqu'on a chanté l'antienne, le second Diacre assistant ôte la mitre à l'Évêque et la remet au Clerc, qui se retire à sa place; les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir viennent devant le Prélat[5]. Celui-ci se lève, se tourne vers l'autel, et tenant les mains jointes, chante *Orémus, Exáudi*[6], etc. Pendant ce temps, le Porte-mitre va se placer près du premier Diacre assistant. Après l'oraison, les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se retirent.

Nota 1°. — Si cette fête arrive après la Septuagésime, et un autre jour que le Dimanche, après que le Pontife a dit *Orémus,* le premier Diacre assistant chante *Flectámus génua;* tout le monde alors fléchit le genou, excepté le Prélat, le Porte-livre, le Porte-bougeoir et les Acolytes; le second Diacre assistant, se levant le premier, chante *Leváte,* et tous se lèvent[7].

Nota 2°. — S'il est d'usage de distribuer des Cierges aux fidèles, un Prêtre se revêt du surplis et de l'étole violette pendant que le Pontife les distribue aux membres du Clergé[8]. Après avoir fait les révérences convenables, il se rend à la balustrade, précédé d'un

[1] *Cær. Ep.*, ibid. — [2] Martinucci. — [3] *Cær. Ep.*, ibid., n. 13. — [4] Ibid. — [5] Ibid., l. I, c. xi, n. 3 et 4. — [6] *Cær. Ep.*, l. II, ibid. — [7] Ibid. — [8] Ibid., n. 10.

Clerc qui porte les Cierges, s'ils n'y sont pas disposés d'avance. Il reçoit les Cierges des mains du Clerc et les distribue aux fidèles qui se présentent, les hommes d'abord, puis les femmes, en commençant toujours par le côté de l'épître[1].

17. — Procession. — 1. Pendant que le Pontife chante la dernière oraison, le Thuriféraire prépare son encensoir. L'oraion finie, l'Évêque s'assied[2] et le premier Diacre assistant[3] lui met la mitre[4]. Alors le Prêtre assistant, — qui était au chœur pendant la distribution des Cierges, — et le Thuriféraire montent au trône, et le Pontife bénit l'encens[5].

2. Pendant la bénédiction de l'encens, le Familier qui tient le Cierge du Prélat, va l'allumer et vient se placer près du second Diacre assistant[6]; les Cérémoniaires font ranger le Clergé en ordre de Procession, comme il est dit ci-après, nº 4. Le Porte-croix, revêtu de l'amict, de l'aube, du cordon et de la chasuble pliée, va prendre la croix de Procession; les deux Acolytes, portant leurs chandeliers, viennent se mettre à ses côtés[7], et ils se placent, avec le Thuriféraire, en face du trône.

3. Quand il en est temps, et au signe du premier Cérémoniaire, le premier Diacre assistant[8], debout à sa place, chante : *Procedámus in pace*, et le Chœur répond : *In nómine Christi*, *Amen*[9]. Alors le Pontife se lève, salue la croix de Procession et s'assied de nouveau, en attendant le moment de se mettre en marche. Quand il en est averti par le Cérémoniaire, le Familier qui tient le Cierge du Pontife, le donne au second Diacre assistant qui le met dans la main gauche du Prélat[10], avec les baisers ordinaires.

Nota. — Si le Prélat est Archevêque, ou s'il a le privilège de faire porter devant lui la croix archiépiscopale, on ne porte pas la croix processionnelle; ou, si le Clergé était nombreux, elle serait portée par un

[1] *Mem. rit.* — [2] *Cær. Ep.*, ibid., n. 14. — [3] Ibid., l. I, c. VIII, n. 3. — [4] Ibid., c. XI, n. 6. — [5] Ibid., l. II, c. XVI, n. 44. — [6] Martinucci. — [7] *Cær. Ep.*, ibid. — [8] Ibid., n. 15. — [9] Ibid. — [10] Martinucci.

Clerc revêtu du surplis ou de la *cotta*, entre deux Acolytes portant des flambeaux allumés, mais sans chandeliers, ceux-ci étant réservés aux Acolytes de la croix archiépiscopale[1].

4. La Procession se met aussitôt en marche dans cet *ordre :* le Thuriféraire portant l'encensoir fumant; puis, si le Prélat n'est pas Archevêque, les Acolytes et le Sous-Diacre portant la croix[2], ensuite les Chantres, en surplis; après eux viennent les Séminaristes, le Clergé, les Bénéficiers et enfin les Chanoines[3] : le Prêtre assistant marchant entre les deux Chanoines les plus dignes. Tous, même les Acolytes, avant de sortir du chœur, font deux à deux la révérence convenable[4] (1). Tous ceux qui sont revêtus d'ornements, sauf le Porte-croix, se couvrent de la barrette[5]. Chacun (2) porte son Cierge allumé[6] : ceux qui sont à droite le portent de la main droite, et ceux qui sont à gauche le portent de la main gauche. — Le Porte-crosse marche devant le Pontife, portant la crosse des deux mains[7]. L'Évêque, couvert de la mitre, vient le dernier, entre les deux Diacres assistants qui élèvent les bords de la chape; le Prélat tient son Cierge de la main gauche et bénit de la droite[8]. Il est suivi du Caudataire, des Porte-insignes et des Familiers.

Nota. — Si le Pontife est Archevêque, ou s'il a le privilège de faire porter devant lui la croix, celle-ci est portée entre les Acolytes, immédiatement devant les Chanoines.

5. En sortant de l'église, si c'est l'usage de sortir, tous se couvrent de la barrette, à l'exception du Thuriféraire, des Acolytes, du Porte-croix, des Cérémoniaires[9], des Porte-insignes, des Familiers et des Chantres. Tout le monde aura soin de se découvrir

(1) Ainsi qu'il est dit dans le *Cérémonial selon le rit romain*, on ne doit pas, pendant la Procession, sonner la clochette aux Messes privées.

(2) Les Diacres assistants, les Cérémoniaires, les Porte-insignes, les Chantres, les Familiers ne portent pas de Cierges.

[1] S. R. C., n. 2684, ad 16; de Herdt, *Prax. Pont.*, t. II, n. 86. — [2] *Cær. Ep.*, ibid. — [3] Baldeschi, Martinucci. — [4] *Cær. Ep.*, ibid. — [5] Ibid. — [6] Ibid. — [7] Ibid., l. I, c. XVIII, n. 6. — [8] Ibid., l. II, c. XVI, n. 15. — [9] Ibid.

en rentrant, excepté ceux qui sont revêtus d'ornements; ceux-ci se découvrent en entrant dans le chœur.

6. En rentrant à l'église, si la Procession est sortie, ou en rentrant au chœur, si elle s'est faite à l'intérieur, les Chantres entonnent le répons *Obtulérunt pro eo*, etc., lors même que les antiennes de la Procession ne seraient pas toutes chantées. On s'avance dans l'église ou dans le chœur en continuant le répons.

7. Le Thuriféraire, arrivé devant l'autel, fait la génuflexion, et reporte l'encensoir à sa place. Le Porte-croix et les Acolytes déposent la croix et les chandeliers; les Acolytes demeurent à la crédence, et le Porte-croix se rend à la sacristie pour quitter ses ornements.

8. Tous, en arrivant, font deux à deux, la révérence convenable, se rendent à leurs places, et éteignent leur Cierge. Les Chanoines déposent leurs ornements qu'ils laissent à leurs places au chœur, pour être enlevés par des Clercs; ils prennent l'habit canonial si l'Évêque ne célèbre pas la Messe solennelle, ou les ornements blancs s'il la célèbre.

9. Pendant la Procession, on enlève la table où étaient les Cierges, et si la Messe ne doit pas être célébrée en ornements violets, on ôte les parements violets de l'autel et du trône. — Si la Messe doit être célébrée en ornements blancs, et si l'Évêque y assiste en chape, on met sur l'autel la chape et le formal précieux, l'étole blanche et la mitre précieuse; on dispose en face de l'autel le faldistoire couvert en blanc.

10. Le Prêtre qui doit célébrer la Messe solennelle se rend à la sacristie, avec le Diacre et le Sous-Diacre, avant le départ de la Procession; ils prennent les ornements de la couleur convenable, puis viennent au chœur et se rendent à la banquette, avant le retour de la Procession.

§ 2. — De la Messe.

I. — *De la Messe si l'Évêque y assiste paré.*

18. — Au retour de la Procession. — 1. En arrivant devant l'autel, le Pontife fait la révérence à la croix et bénit le Célébrant et ses Ministres. Il s'assied au faldistoire, regardant l'autel, et le Familier qui est chargé de recevoir son Cierge, vient avec le Porte-mitre[1] près du second Diacre assistant. L'Évêque donne son Cierge au second Diacre assistant qui le remet au Familier. Les Chanoines quittent leurs ornements et reprennent l'habit canonial. Les Diacres assistants vont à leurs places au chœur pour déposer leurs ornements, et sont remplacés, aux côtés du Prélat, par deux autres Chanoines-Diacres parés, qui vont quitter leurs ornements quand les Diacres assistants sont de retour. — Si les Porte-insignes sont revêtus de chapes, ils vont aussi les déposer.

2. En même temps six Clercs se présentent : trois vont à l'autel recevoir l'étole et la chape blanches et le formal précieux; les trois autres se rendent près du Pontife pour emporter la chape et l'étole violettes et le formal simple; le Porte-mitre prend la mitre précieuse.

3. Aussitôt que les Diacres assistants sont de retour aux côtés du Prélat, le second lui ôte la mitre, puis les deux lui ôtent le formal simple, la chape et l'étole violettes, et les remettent aux Clercs qui vont les déposer à la sacristie; ils lui mettent ensuite l'étole et la chape blanches, avec le formal précieux, et le premier Diacre assistant lui met la mitre précieuse.

4. L'Évêque s'approche alors de l'autel, pendant que le Célébrant s'y rend avec ses Ministres. Le Pontife commence la Messe, à laquelle on observe les cérémonies ordinaires, avec quelques *différences*[2].

19. — Particularités de la Messe. — 1. On allume

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. VIII, n. 3. — [2] *Cær. Ep.*, ibid., n. 19.

les Cierges pendant l'évangile, et depuis l'élévation jusqu'après la communion. Quelques instants avant l'évangile, un Familier va porter le Cierge du Prélat au premier Diacre assistant, qui le remet[1] à l'Évêque, — dans la main droite, — quand le second lui a ôté la mitre et que le Pontife s'est levé et signé. Le Porte-crosse ne présente pas la crosse. — Pendant l'évangile, le Prêtre assistant et le Célébrant tiennent aussi leur Cierge.

2. Après l'évangile, le premier Diacre assistant reçoit le Cierge du Pontife avant que celui-ci ne baise le livre, et le remet au Familier[2].

3. Lorsque l'Évêque est agenouillé au faldistoire avant l'élévation, le Familier porte son Cierge au premier Diacre assistant, qui le remet[3] au Prélat avant d'aller à sa place. Le premier Diacre assistant va reprendre le Cierge après l'élévation, et le remet au Familier qui suit le Pontife au trône; puis, quand l'Évêque a quitté la mitre, et s'est levé, le premier Diacre assistant lui donne son Cierge. Il le reçoit de nouveau avant le baiser de paix et le remet au Familier.

4. Après le baiser de paix, le premier Diacre assistant rend le Cierge à l'Évêque. Il le reçoit de nouveau après la communion et le donne au Familier[4], qui l'éteint et va le déposer.

II. — *De la Messe célébrée par l'Évêque.*

20. — 1. Si le Pontife célèbre la Messe solennelle, on place sur l'autel, pendant la Procession les ornements blancs du Prélat et le septième chandelier; le Diacre et le Sous-Diacre se revêtent des ornements blancs.

2. Au retour de la Procession, l'Évêque monte au trône, et aidé des Diacres assistants revêtus des ornements blancs, il quitte la chape et l'étole violettes,

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] *Cær. Ep.*, ibid.

reçoit celles de couleur blanche, commence Tierce, et récite les prières de la préparation pendant qu'on lui met les bas et les sandales. Après l'oraison de Tierce, le Prélat, assisté du Diacre et du Sous-Diacre, se lave les mains, couvert de la mitre, quitte la chape et reçoit les ornements blancs pour la Messe.

3. Dès que la Procession est de retour au chœur, les Chanoines se revêtent des ornements blancs, après avoir déposé les ornements violets, comme il est dit n° 17, 8. — Si les Porte-insignes portent la chape, ils prennent alors la chape blanche.

4. A l'évangile, le Pontife ne reçoit pas la crosse, mais son Cierge, comme il est dit n° 19, 1. Le Prêtre assistant tient aussi son Cierge, mais non les Diacres assistants.

§ 3. — Des règles à observer si la Messe n'est pas celle de la Purification (1).

21. — 1. Si le 2 février arrive le dimanche de la Septuagésime, de la Sexagésime ou de la Quinquagésime, on fait comme à l'ordinaire la bénédiction des Cierges et la Procession; mais la Messe est du dimanche. On ne met pas alors de parements blancs sous les parements violets; on ne change rien à l'autel et au trône pendant la Procession; le Célébrant, le Diacre et le Sous-Diacre prennent la chasuble, la dalmatique et la tunique de couleur violette; le Pontife, au retour de la Procession, s'assied au faldistoire en attendant que les Chanoines aient repris l'habit canonial, puis commence la Messe sans prendre les ornements blancs; on n'allume point les Cierges pendant la Messe. — L'Évêque pourrait aussi quitter ses ornements au trône et reprendre la cape.

2. Si on célèbre la fête de la Dédicace, du Patron ou du Titulaire, on fait, avant la Messe, la bénédiction des Cierges et la Procession. On met des parements

(1) La Messe est celle de la Purification, sauf si le 2 février tombe le dimanche de la Septuagésime, de la Sexagésime ou de la Quinquagésime, et s'il est en occurrence avec une fête d'un rit supérieur (Dédicace, Patron ou Titulaire).

de la couleur de la fête sous les parements violets que l'on enlève pendant la Procession. Au retour de la Procession, le Pontife, qui alors célèbre lui-même la Messe, commence Tierce comme il est dit nº **20**, 1. On n'allume pas les cierges pendant la Messe.

CHAPITRE II

DE L'OFFICE DE CE JOUR CÉLÉBRÉ PAR UN ÉVÊQUE AU FALDISTOIRE.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

22. — 1. **A la sacristie.** — On prépare à la sacristie les amicts, les aubes et les cordons pour le Diacre et le Sous-Diacre, et l'étole violette pour le Diacre. — On prépare aussi les ornements blancs du Diacre et du Sous-Diacre, s'ils ne doivent pas les prendre à la banquette.

2. **Au grand autel.** — On met un parement de la couleur du jour, et par-dessus un parement violet. On dispose sur l'autel la chape et l'étole de couleur violette, le cordon, l'aube et l'amict, et on recouvre le tout d'un voile violet. On met, du côté de l'évangile, la seconde mitre avec le voile pour la porter. On place un coussin violet sur le plus bas degré.

3. **Le faldistoire** doit avoir une draperie violette, facile à ôter, par-dessus la blanche.

4. **Près de l'autel, — du côte de l'épître,** on dispose une petite table, comme il est dit nº **13**, 4.

5. **Sur la crédence.** — On prépare à la crédence tout ce qui est indiqué t. I, nº **138**, 3. — Pendant la bénédiction des Cierges, on met le voile huméral violet par-dessus le blanc. — On y prépare également le bénitier et l'aspersoir, de la mie de pain sur un plateau, et le grémial de toile destiné à être mis sur les genoux du Pontife pendant la distribution des Cierges. On met aussi sur la crédence, ou sur une autre table, tous les ornements du Pontife pour la

Messe, avec la chape du Prêtre assistant, et on les recouvre d'un voile violet. — Près de la crédence, on prépare la croix de Procession.

5. **Sur la banquette.** — Par-dessus le tapis ordinaire, on dispose un tapis violet. On met sur la banquette les manipules, l'étole, la dalmatique et la tunique de la couleur du jour, pour le Diacre et le Sous-Diacre, et on les recouvre d'un voile violet; on met par-dessus, deux chasubles pliées violettes.

ARTICLE II

Des cérémonies spéciales aux Ministres.

§ 1. — De la bénédiction des Cierges.

23. — Préparation à la Cérémonie. — 1. On se conforme d'abord à tout ce qui est indiqué t. I, nº **105**, 1-12, excepté pour ce qui concerne les bas et les sandales, que l'Évêque ne prend pas en récitant les prières de la préparation.

2. Si le Pontife récite ces prières à la sacristie, on se rend au chœur quand elles sont terminées. S'il les récite au chœur, on conduit le Prélat de suite à l'autel.

3. Quand il en est temps, le second Cérémoniaire monte à l'autel distribuer les ornements aux Clercs désignés pour les présenter. Ils reçoivent successivement l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole violette, la chape de même couleur, et la mitre. Ils portent ces ornements au faldistoire, et le Diacre, aidé par le Sous-Diacre, en revêt le Pontife.

4. Dès que l'Évêque a reçu la mitre, le Diacre et le Sous-Diacre vont à la banquette prendre la chasuble pliée, puis reviennent aux côtés de l'Évêque. En même temps le Porte-livre prend le Missel avec le pupitre et va le placer sur l'autel au coin de l'épître; le Porte-bougeoir met le bougeoir près du Missel.

24. — Bénédiction des Cierges. — 1. Le Prélat demeure assis pendant quelques instants. Il se lève au signe du premier Cérémoniaire, et se rend à l'autel

avec les révérences accoutumées, entre le Diacre et le Sous-Diacre, qui soutiennent les bords de la chape. En arrivant, il se tourne un peu sur sa droite, le Diacre lui ôte la mitre et la donne au Clerc qui se retire à la crédence. L'Évêque monte à l'autel avec ses Ministres; il le baise au milieu, et les Ministres sacrés ne font pas la génuflexion; ils se rendent ensuite au coin de l'épître; le Diacre reste à la droite du Pontife, le Sous-Diacre à sa gauche. Alors le second Cérémoniaire découvre les Cierges.

2. L'Evêque chante sur le ton férial, et les mains jointes, *Dóminus vobíscum*, *Orémus*, et l'oraison *Dómine sancte*, etc., avec les quatre autres qui suivent. Quand il bénit les Cierges, il pose la main gauche sur l'autel, et le Diacre soulève le bord de la chape; ce qu'il fait également pendant que l'Évêque asperge ou encense.

3. Au commencement des oraisons, le Thuriféraire prépare l'encensoir; lorsque le Prélat chante la cinquième oraison *Dómine Jesu Christe qui hodiérna die*, etc., le Thuriféraire, portant l'encensoir et la navette, et le Porte-bénitier, qui est ordinairement le premier Acolyte, s'approchent de l'autel, au côté de l'épître, le Porte-bénitier à la droite du Thuriféraire.

4. Après la cinquième oraison, le Thuriféraire monte sur le plus haut degré pour faire mettre et bénir l'encens, et le Sous-Diacre vient se placer à la droite du Pontife. Le Diacre prend le bord de la chape, et le fait soutenir par le Sous-Diacre, reçoit la navette, présente la cuiller en disant *Benedicite Pater Reverendissime*, et l'Évêque se tournant à demi, bénit l'encens en disant *Ab illo benedicáris*, etc. Le Diacre rend ensuite la navette, le Thuriféraire ferme l'encensoir et se retire au bas des degrés avec l'encensoir et la navette; le Porte-bénitier donne l'aspersoir au Diacre, qui le prend par le milieu et le présente au Prélat avec les baisers d'usage.

5. L'Évêque asperge les Cierges trois fois, d'abord au milieu, ensuite à sa gauche, puis à sa droite, disant en même temps l'antienne *Aspérges me*, etc., sans chanter et sans dire le psaume. Le Diacre reçoit ensuite l'aspersoir avec les baisers, le rend au Porte-bénitier, prend des mains du Thuriféraire l'encensoir et le présente au Pontife avec les baisers. Le Prélat encense trois fois les Cierges, de la même manière qu'il les a aspergés, mais sans rien dire.

6. Après l'encensement, le Sous-Diacre revient à la gauche de l'Évêque, le Thuriféraire reprend l'encensoir, se retire avec le Porte-bénitier, et ils reportent chaque objet à la crédence.

25. — Distribution des Cierges. — 1. Après la bénédiction des Cierges, le Pontife va au milieu de l'autel avec ses Ministres. Ayant fait la révérence à la croix, ils se tournent tous trois vers le peuple, sans changer de place. En même temps, le Prêtre le plus digne du Chœur, averti par le second Cérémoniaire, vient devant le Pontife et lui donne son Cierge, observant ce qui est indiqué pour cette Cérémonie dans le *Cérémonial selon le rit romain*. Pendant que l'Évêque reçoit son Cierge, le Porte-mitre vient se placer près du Diacre, et le Porte-grémial, portant le grémial de toile, vient près du Sous-Diacre.

2. Le Prélat, ayant reçu son Cierge, le baise et le donne au Diacre qui le reçoit avec les baisers d'usage et le remet à l'un des Clercs. En même temps, le premier Cérémoniaire fait apporter le faldistoire sur le marchepied au milieu de l'autel; le Pontife s'assied; le Diacre lui met la mitre, et le Sous-Diacre le grémial. On observe alors tout ce qui est indiqué dans le *Cérémonial selon le rit romain*, pour la distribution des Cierges.

3. Quand la distribution des Cierges est terminée, les Ministres qui doivent donner à laver au Pontife se présentent; l'Évêque se lave les mains, puis le Sous-Diacre enlève le grémial de toile. Pendant ce temps, on chante l'antienne *Exúrge Dómine*, etc., qui se répète; le Porte-mitre va se placer près du Diacre.

4. Lorsque l'Évêque s'est lavé les mains, le Diacre

lui ôte la mitre et la rend au Porte-mitre. Le Prélat se lève et revient au Missel avec ses Ministres. Quand le chant est terminé, il chante *Orémus, Exáudi*, etc., tenant les mains jointes. Si l'on doit dire *Flectámus génua*, d'après la règle donnée n° 16, **Nota** 1°, le Diacre chante *Flectámus génua* après *Orémus;* tout le monde alors fléchit le genou, excepté le Pontife; le Sous-Diacre, se levant le premier, chante *Leváte*, et tous se lèvent. Après cette oraison, le Porte-livre reporte le Missel à la crédence, et le Porte-bougeoir emporte le bougeoir.

Nota. — S'il est d'usage de distribuer des Cierges aux fidèles, un Prêtre se revêt du surplis et d'une étole violette, pendant que le Pontife les distribue aux membres du Clergé. Après avoir fait les révérences convenables, il se rend à la balustrade précédé d'un Clerc. Il reçoit les Cierges des mains du Clerc et les distribue aux fidèles qui se présentent, aux hommes d'abord, puis aux femmes, et l'on observe ce qui est prescrit pour cette fonction dans le *Cérémonial selon le rit romain.*

26. — Procession. — 1. Pendant que le Pontife chante la dernière oraison, le Thuriféraire prépare l'encensoir, le Porte-mitre se place près du Diacre. On allume les Cierges du Clergé. L'oraison finie, l'Évêque s'assied au faldistoire comme pour la distribution des Cierges, et le Diacre lui met la mitre. Alors le Thuriféraire se présente avec le second Cérémoniaire, et le Pontife met et bénit l'encens. En même temps on allume le Cierge du Prélat; les Cérémoniaires font ranger le Clergé en ordre de Procession, comme il est marqué ci-après, n° 5.

2. Après la bénédiction de l'encens, le Sous-Diacre se rend à la crédence par le plus court chemin, et prend la croix de procession; les Acolytes prennent leurs chandeliers et se mettent à ses côtés. Ils vont devant l'autel, où le Thuriféraire va les rejoindre.

3. Quand il en est temps, et au signe du premier Cérémoniaire, le Diacre se tourne vers le peuple et

chante : *Procedámus in pace;* le Chœur répond : *In nómine Christi, Amen.* Alors le Familier ou le Chapelain portant le Cierge du Pontife le donne au Diacre qui le met dans la main droite du Prélat en la baisant. Le Diacre reçoit ensuite son Cierge du Cérémoniaire. L'Évêque se lève quand il faut suivre le cortège, après le Clergé.

4. La Procession se met aussitôt en marche. — Si le Pontife fait usage de la crosse, le Porte-crosse la porte des deux mains devant le Prélat. — L'Évêque, couvert de la mitre, et portant son Cierge de la main droite, marche à la suite du cortège, ayant à sa gauche e Diacre, qui porte son Cierge de la main gauche. Il est suivi du Porte-mitre et du Caudataire.

5. On observe tout ce qui est indiqué pour cette Procession dans le *Cérémonial selon le rit romain.*

6. Pendant la Procession, on emporte la table où étaient les Cierges, on change le parement de l'autel, on enlève les voiles violets de la crédence et de la banquette, on remet le faldistoire à sa place ordinaire, et on en retire la housse violette. On dispose sur l'autel les ornements du Pontife pour la Messe.

7. Au retour de la Procession, le Sous-Diacre va déposer la croix et vient se placer à la gauche du fauteuil. Chacun, en arrivant, fait la révérence convenable, se rend à sa place et éteint son Cierge; le Diacre se découvre en entrant au chœur. En arrivant devant l'autel, le Prélat fait la révérence, conjointement avec le Diacre, vient au faldistoire et s'assied; le Diacre se met à sa droite, et donne son Cierge au Cérémoniaire. Le Pontife s'assied et donne son Cierge au Diacre; celui-ci le rend au Chapelain, qui l'éteint et le met à la crédence. Le Diacre et le Sous-Diacre vont alors quitter la chasuble pliée et se revêtir de la dalmatique et de la tunique, soit à la sacristie, soit à la banquette.

Nota. — L'Évêque qui fait cette Cérémonie au faldistoire doit célébrer lui-même la Messe solennelle[1].

[1] S.R.C., n. 2976, ad 8.

§ 2. — De la Messe.

27. — 1. Dès que le Prélat est assis, comme il est dit nº **26**, 7, on lui met les bas et les sandales, s'il ne les a pas pris pendant les prières de la préparation. Le Diacre et le Sous-Diacre reviennent à ses côtés, après avoir pris leurs ornements.

2. Quand l'Évêque s'est lavé les mains, il quitte la mitre, la chape violette, ainsi que l'étole si la Messe n'est pas célébrée en violet, et il est revêtu des ornements pour la Messe. Le Prêtre assistant prend alors la chape.

3. La Messe se célèbre comme à l'ordinaire. — Quand le premier Cérémoniaire a ôté au Pontife le grémial et la mitre avant l'évangile, et si la Messe est de la Purification, il lui remet son Cierge dans la main droite, avec les baisers. Il le lui reprend de même après l'évangile. — Le Prêtre assistant reçoit aussi son Cierge.

4. Si la Messe n'est pas celle de la Purification, on se conforme à ce qui est dit nº **21**.

QUATRIÈME SECTION

DU MERCREDI DES CENDRES

CHAPITRE PREMIER

DE LA CÉRÉMONIE DE CE JOUR PRÉSIDÉE PAR L'ÉVÊQUE DANS SA CATHÉDRALE.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

28. — 1. **A la sacristie.** — Si le Pontife ne doit pas célébrer la Messe solennelle, on prépare à la sacristie les ornements violets pour le Célébrant et ses Ministres avec chasubles pliées. On prépare en outre un amict, une aube, un cordon et une chasuble pliée, pour le Sous-Diacre qui doit porter le vase des Cendres, si celui qui fait la fonction de Sous-Diacre à la Messe ne remplit pas lui-même cet office; si c'est l'usage, quatre chapes violettes pour les Porte-insignes.

2. **A l'autel.** — Comme l'Office et la Messe sont de la férie, on décore l'autel[1] simplement. On y place six chandeliers et la croix[2]; il n'y a aucun ornement, ni vases de fleurs[3], ni reliques; le parement est violet.

On met sur l'autel les ornements du Prélat, savoir : la chape violette, avec le formal simple, l'étole violette, la croix pectorale, le cordon, l'aube et l'amict, couverts d'un voile violet; la seconde mitre avec le voile pour la porter, du côté de l'évangile, et la crosse contre l'autel, au coin de l'épître.

Sur l'autel, du côté de l'épître, on place un petit vase d'argent, ou de toute autre matière convenable, renfermant des Cendres faites avec les Rameaux bénits l'année précédente[4], sèches[5] et bien tamisées; on couvre ce vase d'un voile violet ou simplement de son couvercle[6].

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XVIII, n. 1. — [2] Ibid., l. I, c. XI, n. 12 et 24. — [3] *Mem. rit.* — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. XVIII, n. 1. — [5] S. R. C., n. 130, ad 3. — [6] *Mem. rit.*

3. **Sur la crédence.** — On y dispose tout ce qui est nécessaire pour la Messe solennelle; de plus le bénitier, l'encensoir et la navette ainsi que les manipules du Célébrant et des Ministres.

4. **Au trône.** — Le trône est garni de draperies violettes. — Près du trône, sur une **petite table**, on met l'aiguière et le bassin, de la mie de pain[1] sur un plateau, deux serviettes sur un autre plateau, et le grémial de toile, destiné à être étendu sur les genoux du Pontife pendant l'imposition des Cendres[2].

5. On prépare en lieu convenable, de préférence au chœur, les ornements pour les Assistants du Pontife et les Chanoines.

6. On dispose en outre tout ce qui est nécessaire pour la Messe solennelle en présence de l'Évêque. — Il n'est pas d'usage que le Prélat célèbre lui-même[3]; si cependant il veut le faire, on prépare tout ce qui est indiqué pour la Messe pontificale[4].

ARTICLE II

Des cérémonies spéciales aux Ministres.

§ 1. — De la bénédiction des Cendres.

29. — Préparation à la Cérémonie. — 1. A l'heure convenable, c'est-à-dire après Sexte si le Pontife doit célébrer la Messe solennelle, et après None s'il ne doit pas célébrer, l'Évêque se rend à la cathédrale. Après avoir prié pendant quelques instants à l'autel du très saint Sacrement, il va directement au grand autel[5]. — Si l'Évêque ne célèbre pas la Messe, le Célébrant, le Diacre et le Sous-Diacre se revêtent de leurs ornements avant l'arrivée du Prélat, se rendent au chœur et s'assoient à la banquette où ils attendent[6]. Le Célébrant est revêtu de la chasuble[7], sans le manipule, ainsi que les Ministres sacrés.

[1] *Cær. Ep.*, ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid., n. 15. — [4] Ibid., n. 22, 23 et 24. — [5] *Cær. Ep.*, ibid., n. 4 et 6, et l. I, c. xv, n. 6. — [6] Ibid., l. I, c. xviii, n. 3. — [7] S. R. C., n. 3148, ad 6.

2. Pendant que l'Évêque est agenouillé devant l'autel, les Chanoines prennent leurs ornements comme à l'ordinaire, soit au chœur et à leurs places, soit à la sacristie si elle est rapprochée. Les Diacres et les Sous-Diacres prennent la chasuble pliée[1]; les deux Diacres assistants s'en revêtent également et se rendent au trône à leur place; les Porte-insignes, si c'est l'usage, prennent la chape et se rendent à la crédence.

3. Après une courte prière, le Pontife monte au trône[2], s'assied et se couvre. Aussitôt les Clercs désignés pour offrir les ornements se présentent, et apportent successivement l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole, la chape, le formal et la mitre.

30. — Bénédiction des Cendres. — 1. Le Prélat, étant revêtu des ornements par les Diacres assistants, demeure assis. Le Sous-Diacre de la Messe, ou un Bénéficier revêtu de l'aube et de la chasuble pliée[3], averti par le second Cérémoniaire[4], se rend à l'autel. Il fait au bas des degrés la révérence convenable, monte à l'autel, prend le vase des Cendres, salue de nouveau l'autel, et se rend par le plus court chemin au trône, portant des deux mains le vase élevé[5] à la hauteur du visage[6]. Ayant fait au Prélat la révérence convenable, il se place devant lui à sa droite, sur le plus haut degré, et se met à genoux. Il y demeure jusqu'à la fin de l'imposition des Cendres. En même temps les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir viennent devant l'Évêque[7].

2. Le Pontife, assis et couvert de la mitre, lit l'antienne *Exáudi nos Dómine*, etc.[8], pendant qu'on la chante. Vers la fin du chant, le Porte-mitre vient près du second Diacre assistant. Quand le Chœur a fini de chanter, celui-ci[9] ôte la mitre à l'Évêque[10], et la rend au Clerc[11], qui se retire à sa place[12]. Le Pontife

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 4 et c. xvi, n. 6. — [2] Ibid. — [3] *Cær. Ep.*, ibid., n. 6. — [4] Ibid., l. I, c. xv, n. 3. — [5] Ibid., l. II, c. xviii, n. 6. — [6] Martinucci. — [7] *Cær. Ep.*, ibid. — [8] Ibid. — [9] Ibid., l. I, c. viii, n. 3. — [10] Ibid., l. II, c. xviii, n. 6. — [11] Ibid., l. I, c. xi, n. 6. — [12] Ibid., l. II, c. xviii, n. 4.

se lève, chante *Dóminus vobíscum, Orémus,* et les quatre oraisons de la bénédiction des Cendres[1], sur le ton férial[2], et les mains jointes.

3. Au commencement des oraisons, le Thuriféraire prépare l'encensoir; lorsque l'Évêque chante la quatrième oraison *Omnípotens sempitérne Deus qui Ninivítis,* etc., le Prêtre assistant quitte sa place au chœur et monte au trône près du Pontife; le Clerc Porte-bénitier va prendre le bénitier et l'aspersoir; le Thuriféraire, portant l'encensoir et la navette, se joint à lui, et ils viennent au bas des degrés du trône, le Porte-bénitier à droite du Thuriféraire.

4. Après la quatrième oraison, les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se retirent et l'Évêque s'assied; le Thuriféraire donne la navette au Prêtre assistant, se met à genoux devant le Pontife, et lui présente l'encensoir pour faire mettre et bénir l'encens[3]; le Prêtre assistant reçoit la navette et présente au Prélat la cuiller en disant: *Benedicite Pater Reverendissime,* et l'Évêque bénit l'encens en disant : *Ab illo benedicáris,* etc. Le Prêtre assistant rend ensuite la navette au Thuriféraire. Celui-ci se lève et se retire; le Porte-bénitier donne l'aspersoir au Prêtre assistant qui le prend par le milieu[4] et le présente au Prélat avec les baisers[5] d'usage. L'Évêque se lève, reçoit l'aspersoir et asperge les Cendres trois fois[6], d'abord au milieu, ensuite à sa gauche, puis à sa droite[7], disant en même temps l'antienne *Aspérges me,* etc., sans chanter et sans dire le psaume[8]. Le Prêtre assistant reçoit ensuite l'aspersoir avec les baisers ordinaires, le rend au Porte-bénitier, prend des mains du Thuriféraire l'encensoir, et le présente au Pontife avec les baisers d'usage[9]. Le Prélat encense trois fois les Cendres[10] de la même manière qu'il les a aspergées, mais sans rien dire[11].

5. Après l'encensement, le Thuriféraire reprend

[1] Ibid., l. II, c. xvii, n. 6. — [2] Ibid., n. 7. — [3] *Cær. Ep.*, ibid., et l. I, c. vii, n. 7. — [4] Ibid., c. xvi, n. 8. — [5] Ibid. — [6] Ibid., c. xviii, n. 7. — [7] Ibid., c. xvi, n. 8. — [8] Rub. du jour. — [9] *Cær. Ep.*, ibid., c. xviii, n. 7. — [10] Ibid., c. xvi, n. 8. — [11] Baldeschi.

l'encensoir et, ayant fait avec le Porte-bénitier la génuflexion au Pontife et à l'autel, ils reportent chaque objet à sa place[1]. Le Prêtre assistant, ayant lui-même fait les révérences d'usage, retourne à sa place au chœur. En même temps, le Porte-mitre va se placer près du premier Diacre assistant. Un Clerc, portant le grémial de toile qu'on doit étendre sur les genoux du Pontife, vient près du premier Diacre assistant[2].

31. — Imposition des Cendres. — 1. Quand la bénédiction des Cendres est terminée, le Pontife s'assied; le premier Diacre assistant lui ôte la calotte. Alors le Célébrant, revêtu de la chasuble, comme il est dit n° **29**, 1, averti par le second Cérémoniaire, vient seul au trône, faisant la révérence en passant devant l'autel. En arrivant, il salue le Prélat; celui-ci reste assis, et le Célébrant (1) lui met les Cendres sur la tête, en disant *Meménto homo*[3], etc. Le Célébrant, ayant imposé les Cendres au Prélat, demeure près du trône à la gauche de l'Évêque[4].

2. Quand le Pontife a reçu les Cendres[5], le premier Diacre assistant[6] lui remet la calotte, puis la mitre[7]. Les Diacres assistants élèvent alors les bords de la chape du Pontife[8], un Clerc pose le grémial de toile sur ses genoux, et l'Évêque commence aussitôt l'imposition des Cendres. Le Célébrant, se tenant debout, s'incline devant l'Évêque. Celui-ci lui met les Cendres sur la tête, disant *Meménto homo,* etc.

1) Le Célébrant ayant reçu les Cendres, retourne à la banquette[9] après s'être lavé les mains à la crédence.

2) Tous les Chanoines se présentent ensuite[10] par ordre de dignité[11], à leur suite viennent les Prêtres et

(1) *Le Cerémonial des Évêques* n'indique pas qui doit donner les Cendres à l'Évêque, qui célèbre lui-même la Messe. Il semble que ce devrait être la première Dignité, c'est-à-dire le Prêtre assistant.

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 8. — [2] Ibid. — [3] S. R. C., n. 3148, ad 1. — [4] *Cær. Ep.*, ibid. — [5] Martinucci. — [6] *Cær. Ep.*, ibid., n. 9. — [7] Ibid., l. I, c. viii, n. 3. — [8] Ibid., l. II, c. xviii, n. 9. — [9] Ibid., c. xvi, n. 9. — [10] Ibid., c. xviii, n. 9. — [11] *Cær. Ep.*, ibid., n. 10.

les Clercs de l'église, et les Familiers de l'Évêque.

3) Les Diacres assistants descendent du trône et prennent parmi les Chanoines le rang qui leur revient; ils saluent l'Évêque, reçoivent les Cendres, et reprennent leurs places; pendant ce temps, deux Cérémoniaires les remplacent aux côtés du Pontife.

4) Le Diacre et le Sous-Diacre vont recevoir les Cendres quand arrive leur tour. — Le Sous-Diacre qui tient le vase des Cendres les reçoit le dernier; pendant ce temps, le Cérémoniaire soutient le vase des Cendres.

3. Tous se présentent les mains jointes[1], faisant les révérences à l'autel et au Pontife, mais sans lui baiser la main[2]. Les Prélats et les Chanoines se présentent un par un, et reçoivent les Cendres debout et profondément inclinés; les autres Clercs se présentent deux à deux, et se mettent à genoux[3].

Nota. — Un Prince ou son représentant reçoit les Cendres après les Chanoines parés; les Magistrats ou Notables se présentent après le Clergé[4], et doivent recevoir les Cendres à genoux[5]; la coutume contraire est abusive.

4. Lorsque l'Évêque commence l'imposition des Cendres, le Chœur chante les antiennes marquées, qu'on répète, s'il est nécessaire[6]. Les Chantres veilleront à ce qu'il n'y ait pas d'interruption dans le chant pendant l'imposition des Cendres[7].

5. L'imposition finie, les Familiers[8] se présentent pour donner à laver au Pontife, et le Prêtre assistant vient au trône pour présenter la serviette. L'Évêque se lave les mains[9], on enlève le grémial de toile qu'on avait étendu sur ses genoux, et on le met à la crédence. Le Prêtre assistant retourne alors au chœur. Pendant ce temps, le Porte-mitre va se placer près du second Diacre assistant[10].

6. Lorsque l'Évêque s'est essuyé les mains[11], le

[1] Martinucci. — [2] *Cær. Ep.*, ibid., n. 13. — [3] Ibid. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. XVIII, n. 11. S. R. C., n. 808, ad 5, 1446, 1559, 2255, ad 5. — [5] S. R. C., n. 2415. — [6] Rub. du jour. — [7] *Cær. Ep.*, ibid., n. 14. — [8] Ibid. — [9] Ibid., l. I, c. VIII, n. 3. — [10] Ibid., l. II, c. XVIII, n. 14. — [11] Ibid.

second Diacre assistant lui ôte la mitre et la remet au Clerc; les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir viennent devant le Prélat; les Acolytes prennent leurs chandeliers et vont devant le trône. Le Pontife se lève, se tourne vers l'autel, et tenant les mains jointes chante *Dóminus vobiscum*, puis *Orémus*, *Concéde nobis*, etc. L'oraison terminée, les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir et les Acolytes se retirent[1].

Nota. — Il n'est pas d'usage que l'Évêque célèbre la Messe solennelle de ce jour. Il convient qu'il garde la chape pour y assister; il peut cependant la quitter et reprendre la cape[2]. — S'il garde la chape, le Porte-mitre vient se placer près du premier Diacre assistant, vers la fin de l'oraison *Concéde nobis;* puis, l'oraison terminée, le Pontife s'assied, et le premier Diacre assistant lui met la mitre. — Si le Prélat veut reprendre la cape, les Clercs chargés de recevoir les ornements se présentent[3].

7. Après l'oraison, les Chanoines quittent leurs ornements et reprennent l'habit canonial, les Diacres assistants vont déposer leurs ornements à leurs places au chœur, et sont remplacés près du Prélat par deux autres Chanoines-Diacres parés[4], ordinairement les deux derniers, qui vont ensuite quitter leurs ornements, quand les Diacres assistants sont de retour. — Si les Porte-insignes sont revêtus de la chape, ils la déposent à ce moment.

8. Pendant que le Pontife impose les Cendres aux membres du Clergé, un Prêtre revêtu du surplis et d'une étole violette, se rend à la balustrade, précédé d'un Clerc, qui tient un vase renfermant des Cendres bénites; il impose les Cendres aux fidèles qui se présentent, aux hommes d'abord, puis aux femmes, en commençant toujours par le côté de l'épître.

[1] Ibid. — [2] Ibid., n. 15. — [3] *Cær. Ep.*, ibid. — [4] Martinucci.

§ 2. — De la Messe.

I. — De la Messe si l'Évêque y assiste paré ou en cape.

32. — Après l'imposition des Cendres, le Célébrant et ses Ministres prennent le manipule à la banquette. — On observe à la Messe toutes les règles prescrites pour la Messe en présence de l'Évêque[1], sauf les **particularités suivantes :**

1. Pendant le chant du *Kyrie*, deux Clercs désignés pour cet office portent le faldistoire devant l'autel.

2. Vers la fin du dernier *Kyrie* chanté par le Chœur, si le Pontife est en chape, le Porte-crosse vient lui présenter la crosse. L'Évêque se lève sans quitter la mitre[2], et se rend au faldistoire entre les Diacres assistants[3]; les Clercs Porte-crosse et Porte-mitre se mettent à la suite du Prélat. Lorsqu'il est arrivé devant le faldistoire[4], le Porte-crosse reçoit la crosse, et le Porte-mitre se place près du second Diacre assistant[5].

3. Quand le Chœur a chanté le dernier *Kyrie*, le second Diacre assistant ôte la mitre[6] au Prélat, et la remet au Clerc. Tous font la révérence convenable à l'autel[7] et demeurent debout jusqu'au moment où le Célébrant chante *Orémus*. Le Pontife se met alors à genoux[8], et s'il porte la chape, les Diacres assistants en étendent les bords sur le prie-Dieu. Ils se mettent à genoux à ses côtés; les Clercs Porte-crosse et Porte-mitre restent derrière lui.

4. Quand la dernière oraison est terminée, si le Pontife est en chape, le Porte-mitre vient près du premier Diacre assistant[9]. Celui-ci[10] met la mitre au Pontife[11], le Porte-crosse[12] lui présente la crosse[13]; l'Évêque retourne au trône avec ses Ministres[14], et le Porte-crosse vient recevoir la crosse.

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 16, 18, 19 et 30. — [2] Ibid., n. 16. — [3] Ibid., l. I, c. XVII, n. 8. — [4] Ibid. — [5] Ibid., l. I, c. VIII, n. 3. — [6] Ibid., l. II, c. XVII, n. 16. — [7] *Cær. Ep.*, ibid. — [8] Martinucci. — [9] *Cær. Ep.*, l. I, c. XI, n. 6. — [10] Ibid., c. VIII, n. 3. — [11] Ibid., l. II, c. XVIII, n. 16. — [12] Ibid., l. I, c. XI, n. 5. — [13] Ibid., l. II, c. XVII, n. 8. — [14] Ibid., l. II, c. XVIII, n. 16.

5. Après le chant de l'épître, le Diacre[1] quitte la chasuble pliée, prend l'étole large, et va porter le livre des évangiles à l'autel. Il se rend ensuite au trône, — où il doit arriver quand le Pontife termine la lecture de l'évangile, — baise la main du Prélat et revient à l'autel, où il s'agenouille avec le Célébrant et le Sous-Diacre, pendant le verset *Adjuva nos*, etc.

6. Lorsqu'on chante le deuxième verset du trait, le Pontife vient au prie-Dieu, et se met à genoux pendant le verset *Adjuva nos*, etc.[2]. On observe tout ce qui est indiqué n[os] 2, 3 et 4, sauf que le Prélat ne quitte pas la mitre[3].

7. Le verset *Adjuva nos*, etc., terminé, le Diacre dit *Munda cor meum*, etc. L'Évêque revient au trône, le Prêtre assistant se présente avec le Thuriféraire pour la bénédiction de l'encens, puis le Diacre se rend au trône, avec les autres Ministres, pour demander la bénédiction. Il chante ensuite l'évangile, puis le Sous-Diacre porte le livre à baiser au Pontife, et le Prêtre assistant l'encense, s'il est paré[4].

8. Après l'encensement, s'il y a sermon, le Prédicateur vient demander la bénédiction et les indulgences[5].

9. Après l'élévation, l'Évêque demeure au prie-Dieu jusqu'à ce que le Célébrant ait chanté *Pax Dómini sit semper vobiscum*[6].

10. Le Pontife, étant revenu au trône, et ayant quitté la mitre, récite *Agnus Dei*, etc., comme à l'ordinaire[7]. Il lit l'antienne de la communion, aussitôt que le Célébrant a pris le précieux Sang.

11. Après avoir lu l'antienne de la communion[8], et avant que le Célébrant ne chante *Dóminus vobiscum*[9], l'Évêque vient au prie-Dieu[10]. On observe tout ce qui est marqué n[os] 2, 3 et 4. L'Évêque et tous les membres du Clergé inclinent la tête lorsque le Diacre chante *Humiliáte cápita vestra Deo.*

12. Après la dernière oraison[11] et avant *Dóminus vo-*

[1] Ibid., n. 17. — [2] Ibid., n. 16. — [3] Ibid. — [4] Ibid., n. 17. — [5] *Cær. Ep.*, ibid., n. 18. — [6] Ibid., n. 19. — [7] Ibid. — [8] Ibid., n. 20. — [9] Ibid., c. XII, n. 2. — [10] Ibid., c. XVIII, n. 20. — [11] Ibid.

biscum, le Pontife retourne au trône. — Le Célébrant attend, pour chanter *Dóminus vobiscum,* que le Pontife soit de retour au trône.

Nota. — On observe les règles indiquées nos 2, 3, 4, 11 et 12 à toutes les Messes des féries de l'Avent, du Carême, des Quatre-temps, des vigiles, jeûnées ou non, si l'Évêque assiste au trône à la Messe solennelle; toutefois aux vigiles de Noël, de l'Épiphanie, de Pâques, de l'Ascension et de la Pentecôte, et les Quatre-temps de la Pentecôte, tout se passe comme aux Messes des féries ordinaires[1]. — Aux féries du Carême, lorsqu'on chante le trait *Dómine non secúndum,* etc., on observe ce qui est dit nos 6 et 7.

Le Pontife demeure debout au trône pendant les oraisons, qui précèdent les leçons à certains jours.

II. — De la Messe célébrée par l'Évêque.

33. — 1. Si le Pontife veut célébrer la Messe solennelle[2] la bénédiction des Cendres se fait après Sexte. Les Clercs Porte-mitre et Porte-bougeoir demeurent devant l'Évêque après l'oraison *Concéde nobis,* etc., et le Prêtre assistant vient au trône pour remplir ses fonctions. Le Prélat, s'étant assis un instant, se lève et commence None[3]. — Le Diacre et le Sous-Diacre sont allés à la sacristie prendre leurs ornements, après avoir reçu les Cendres.

2. Lorsqu'on entonne le premier psaume[4], le Porte-mitre vient près du premier Diacre assistant; le Pontife s'assied[5], le premier Diacre assistant[6] lui met la mitre[7]; en même temps, les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir s'avancent, et l'Évêque récite les prières de la préparation, pendant qu'on lui met les bas et les sandales. — Les Chanoines ne quittent pas leurs ornements, et si les Porte-insignes ont la chape, ils la gardent.

3. Pendant qu'on chante le répons, l'Évêque descend au faldistoire devant l'autel, s'agenouille sans la

[1] Ibid., n. 24. — [2] *Cær. Ep.*, ibid., n. 22. — [3] Ibid. — [4] Ibid., l. II, c. XVIII, n. 22. — [5] *Cær. Ep.*, ibid. — [6] Ibid., l. II, c. VIII, n. 3. — [7] Ibid., l. II, c. XVIII, n. 22.

mitre, et dit les prières fériales; il se lève pour chanter l'oraison, et retourne ensuite au trône.

4. Après *Benedicámus Dómino,* le Porte-mitre vient près du premier Diacre assistant, qui met la mitre au Prélat[1]. Les Familiers se présentent pour donner à laver; le Prêtre assistant ôte l'anneau, et l'Évêque se lave les mains; le Prêtre assistant présente la serviette. Le Diacre et le Sous-Diacre, sans la chasuble pliée, viennent alors près du Pontife pour le revêtir de ses ornements présentés par les Clercs. Les Diacres assistants demeurent au trône, et aident aux Ministres sacrés à revêtir l'Évêque[2] (1). Quand le Pontife est revêtu de ses ornements, le Diacre et le Sous-Diacre prennent la chasuble pliée et le manipule[3].

5. On se rend ensuite à l'autel. La Messe se célèbre comme à l'ordinaire, sauf quelques *exceptions :*

1) Après le *Kyrie,* le Pontife ne dit pas *Pax vobis,* mais *Dóminus vobiscum*[4]. Lorsque le Chœur chante le verset *Adjuva nos,* l'Évêque se met à genoux au trône. On observe pour le reste ce qui est prescrit au n° **32**, 6 et 7[5].

2) Pendant cette Messe, le Prélat ne porte pas la mitre précieuse, mais la seconde. Il peut prendre la mitre simple dans les moments où il a coutume de prendre la seconde mitre aux Messes des solennités.

CHAPITRE II

DE LA CÉRÉMONIE DE CE JOUR CÉLÉBRÉE PAR UN ÉVÊQUE AU FALDISTOIRE.

L'Évêque qui fait cette Cérémonie au faldistoire, doit célébrer lui-même la Messe solennelle[6].

(1) Le Pontife prend le manipule comme à l'ordinaire après *Indulgéntiam.*

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XVIII, n. 23. — [2] Ibid. — [3] *Rub. Miss.*, part. II, tit. 1, n. 4. *Cær. Ep.*, ibid., n. 24. — [4] *Cær. Ep.*, ibid., n. 24. — [5] Rub. du jour. *Cær. Ep.*, l. II, c. XXI, n. 1. — [6] S. R. C., n. 2976, ad 8.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

34. — 1. **A la sacristie.** — On prépare à la sacristie les amicts, les aubes et les cordons pour le Diacre et le Sous-Diacre, et l'étole violette pour le Diacre.

2. **Au grand autel.** — Si le saint Sacrement est dans le tabernacle, on le porte à un autre autel. Le parement de l'autel est violet. On dispose sur l'autel la chape et l'étole de couleur violette, le cordon, l'aube et l'amict, et on recouvre le tout d'un voile violet. On met la seconde mitre du côté de l'évangile. On place du côté de l'épître un vase d'argent, ou de toute autre matière convenable, renfermant des Cendres faites avec les Rameaux bénits l'année précédente[1], sèches[2], et bien tamisées; on couvre ce vase d'un voile violet, ou simplement de son couvercle[3]. On met un coussin violet au bas des degrés; le faldistoire, à sa place ordinaire, est couvert en violet.

3. **Sur la crédence.** — On y prépare tout ce qui est indiqué t. I, n° **103**, 3, et l'étole large pour le Diacre; de plus, le bénitier et l'aspersoir, l'encensoir et la navette, de la mie de pain sur un plateau, et le grémial de toile destiné à être mis sur les genoux du Pontife, pendant l'imposition des Cendres. — On met aussi sur la crédence, ou sur une autre table, les ornements pontificaux pour la Messe, et on les recouvre d'un voile violet.

4. **Sur la banquette.** — On met sur la banquette, couverte de violet, les manipules du Diacre et du Sous-Diacre, leurs chasubles pliées, et la chape du Prêtre assistant.

[1] *Mem. rit.* — [2] S. R. C., n. 130, ad 3. — [3] *Mem. rit.*

ARTICLE II

Des cérémonies spéciales aux Ministres.

§ 4. — De la bénédiction des Cendres.

35. — Préparation à la Cérémonie. — On observe tout ce qui est marqué t. I, n° **105**, 1-11, sauf pour les bas et les sandales. — L'Évêque peut aussi prendre les bas et les sandales pendant les prières de la préparation.

36. — Bénédiction des Cendres. — 1. Le Prélat étant revêtu de ses ornements, demeure assis au faldistoire pendant quelques instants. Le Diacre et le Sous-Diacre se revêtent de la chasuble pliée, sans manipule, reviennent à ses côtés. Pendant ce temps un Clerc porte le Missel sur l'autel du côté de l'épître, et un autre tient le bougeoir auprès.

2. Le Pontife se lève au signe du premier Cérémoniaire, et se rend à l'autel entre le Diacre et le Sous-Diacre, avec les révérences accoutumées. Lorsqu'ils arrivent à l'autel, le Porte-mitre s'approche du Diacre. Le Pontife, en arrivant, se tourne un peu sur sa droite, le Diacre lui ôte la mitre et la donne au Clerc qui se retire à la crédence. L'Évêque monte à l'autel avec ses Ministres, et le baise au milieu; les Ministres sacrés ne font pas la génuflexion. Tous trois se rendent ensuite au coin de l'épître; le Diacre se met à la droite du Pontife, le Sous-Diacre à sa gauche, à quelque distance de l'autel. Alors le second Cérémoniaire découvre les Cendres. Le Pontife lit l'antienne *Exáudi*, etc., que le Chœur chante en même temps. Puis, au même lieu, l'Évêque chante sur le ton férial, les mains jointes, *Dóminus vobiscum*, *Orémus*, et les quatre oraisons. Quand le Pontife bénit les Cendres, il pose la main gauche sur l'autel, et le Diacre soulève le bord de la chape; ce qu'il fait également pendant que l'Evêque asperge ou encense.

3. Au commencement des oraisons, le Thuriféraire prépare l'encensoir; lorsque l'Évêque chante la quatrième oraison *Omnipotens sempitérne Deus qui Ninivitis*, etc., le Thuriféraire portant l'encensoir et la navette, et le Clerc Porte-bénitier, qui est ordinairement le premier Acolyte, s'approchent de l'autel, au côté de l'épître, le Porte-bénitier à la droite du Thuriféraire.

4. Après la dernière oraison, le Thuriféraire monte sur le degré pour faire mettre et bénir l'encens, et le Sous-Diacre se place à la droite du Pontife. Le Diacre prend le bord de la chape, le fait soutenir par le Sous-Diacre, reçoit la navette, présente la cuiller en disant *Benedícite Pater Reverendíssime,* et l'Évêque, se tournant à demi, bénit l'encens en disant *Ab illo benedicáris*, etc. Le Diacre rend la navette, puis le Thuriféraire se retire au bas des degrés avec l'encensoir et la navette; le Porte-bénitier donne l'aspersoir au Diacre, qui le prend par le milieu et le présente au Prélat avec les baisers d'usage. L'Évêque asperge les Cendres trois fois, d'abord au milieu, ensuite à sa gauche, puis à sa droite, disant en même temps l'antienne *Aspérges me*, etc., sans chanter et sans dire le psaume. Le Diacre reçoit l'aspersoir avec les baisers ordinaires, le rend au Porte-bénitier, prend des mains du Thuriféraire l'encensoir, et le présente à l'Évêque avec les baisers accoutumés. Le Prélat encense trois fois les Cendres de la même manière qu'il les a aspergées, mais sans rien dire.

5. Après l'encensement, le Sous-Diacre revient à la gauche de l'Évêque, le Thuriféraire reprend l'encensoir, puis il se retire avec le Porte-bénitier, et ils reportent chaque objet à la crédence.

37. — Imposition des Cendres. — 1. Quand la bénédiction des Cendres est terminée, le Pontife va au milieu de l'autel avec ses Ministres. Tous trois font la révérence à la croix, et se tournent vers le peuple; le Diacre et le Sous-Diacre ne changent pas de côté. En même temps, le premier Cérémoniaire fait porter près du Sous-Diacre le vase qui renferme les Cendres. Le Diacre ôte alors à l'Évêque la calotte; le Prêtre le plus digne du Chœur, averti par le second Cérémoniaire, vient devant le Pontife pour lui imposer les Cendres, observant ce qui est indiqué pour cette cérémonie dans le *Cérémonial selon le rit romain.*

2. Pendant que l'Évêque reçoit les Cendres, le Porte-mitre vient se placer près du Diacre, le Porte-grémial se rend près du Sous-Diacre. — Quand le Prélat a reçu les Cendres, le Diacre lui remet la calotte. En même temps, le premier Cérémoniaire fait placer le faldistoire au milieu de l'autel; le Pontife s'assied, le Diacre lui met la mitre, le Sous-Diacre lui met le grémial de toile sur les genoux, et soutient le vase des Cendres, debout à la droite de l'Évêque. — On observe alors tout ce qui est indiqué dans le *Cérémonial selon le rit romain* pour l'imposition des Cendres.

3. L'imposition finie, les Ministres qui doivent donner à laver se présentent. L'Évêque se lave les mains, puis le Sous-Diacre lui enlève le grémial de toile qu'on reporte à la crédence.

4. Quand le Pontife s'est essuyé les mains, le Diacre lui ôte la mitre et la remet au Porte-mitre. Le Prélat se lève et revient au Missel avec ses Ministres. Le premier Cérémoniaire fait reporter le faldistoire à sa place. Le Pontife chante *Dóminus vobíscum,* puis l'oraison *Concéde nobis*, etc., tenant les mains jointes. Après cette oraison, le Porte-livre reporte le Missel à la crédence, et le Porte-bougeoir enlève le bougeoir.

5. Vers la fin de l'oraison *Concéde nobis,* le Porte-mitre vient près du Diacre, avec le Porte-crosse si le Pontife a l'usage de la crosse. L'oraison terminée, le Diacre met la mitre au Prélat, et le Porte-crosse lui présente la crosse. Le Pontife revient alors au faldistoire, rend la crosse et s'assied.

6. Pendant que le Pontife impose les Cendres aux membres du Clergé, un Prêtre revêtu du surplis et

d'une étole violette, se rend à la balustrade, précédé d'un Clerc qui tient un vase renfermant des Cendres bénites, et impose les Cendres aux fidèles.

§ 2. — De la Messe.

38. — 1. En arrivant au faldistoire, le Pontife s'assied sans quitter la mitre ni la chape. On lui met les bas et les sandales, s'il ne les a pris déjà; puis il se lave les mains et quitte la mitre et la chape. Pendant ce temps le Diacre et le Sous-Diacre quittent la chasuble pliée.

2. Quand le Prélat s'est lavé les mains, et a quitté la mitre et la chape, il est revêtu de ses ornements comme à l'ordinaire. Le Prêtre assistant prend alors la chape. Quand le Diacre a remis la mitre au Prélat, les Ministres sacrés vont prendre le manipule et la chasuble pliée.

3. La Messe se célèbre comme à l'ordinaire, sauf quelques *exceptions :*

1) Après le *Kyrie,* le Pontife ne chante pas *Pax vobis,* mais *Dóminus vobiscum*[1].

2) Pendant le trait, le Diacre quitte la chasuble pliée, prend l'étole large, et va porter le livre des évangiles à l'autel. Il revient ensuite à côté du Prélat.

3) Au moment où l'on chante *facti sumus nimis,* le premier Cérémoniaire met le coussin près du fauteuil. Le Sous-Diacre ôte le grémial à l'Évêque et le rend au Porte-grémial; le Pontife se lève sans quitter la mitre, se tourne vers l'autel, et se met à genoux. Tous les Ministres se mettent à genoux en même temps.

4) Lorsqu'on a chanté *propter nomen tuum,* tout le monde se lève; le Pontife s'assied et le premier Cérémoniaire enlève le coussin. Le Diacre fait bénir l'encens, revient à l'autel, récite *Munda cor meum,* etc., prend le livre et vient demander la bénédiction pour l'évangile.

[1] *Rub. Miss.,* part. II, tit. 1, n. 4.

5) Pendant cette Messe, le Prélat ne porte pas la mitre précieuse, mais la seconde; il pourrait prendre la mitre simple dans les moments où il a coutume de prendre la seconde aux Messes des solennités [1].

[1] *Cær. Ep.,* l. I, c. XVII, n. 3.

CINQUIÈME SECTION

DU DIMANCHE DES RAMEAUX (1).

CHAPITRE PREMIER

DE L'OFFICE DE CE JOUR PRÉSIDÉ PAR L'ÉVÊQUE DANS SA CATHÉDRALE.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

39. — 1. **A la sacristie.** — Si le Pontife ne doit pas célébrer la Messe solennelle, on prépare à la sacristie les ornements violets pour le Célébrant et ses Ministres. On dispose, en outre, un amict, une aube, un cordon et une chasuble pliée violette, pour le Porte-croix; trois amicts, trois aubes, trois cordons avec manipules et étoles de couleur violette, pour les trois Diacres qui doivent chanter la Passion; les trois livres pour le chant de la Passion (2). — Si c'est l'usage, on prépare aussi quatre chapes violettes pour les Porte-insignes.

2. **A l'autel.** — On met sur l'autel six chandeliers et la croix sans aucun ornement (3). On y dispose les ornements du Prélat, savoir : la chape, avec le formal simple, l'étole de couleur violette, la croix pectorale, le cordon, l'aube, l'amict, recouverts d'un voile violet; du côté de l'évangile, la seconde mitre avec le voile pour la porter [1]; la crosse au coin de l'épître. — Le parement de l'autel est violet.

(1) Pour les dimanches du Carême, voir n° 4.
(2) D'après le *Cérémonial des Évêques* (l. II, c. XXI, n° 15), le narrateur porterait seul le livre de la Passion; il serait donc mieux de préparer d'avance au chœur les deux autres.
(3) Rien ne condamne l'usage de placer des Rameaux entre les chandeliers; toutefois aucune rubrique n'y fait allusion et il n'est pas admis dans les basiliques de Rome.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXI, n. 2.

3. **Entre le trône et l'autel.** — On dispose, entre le trône et l'autel, une table que l'on recouvre d'une nappe blanche. On met sur cette table le nombre de Rameaux suffisant pour les Chanoines, le Clergé, et les laïques auxquels il est d'usage d'en distribuer [1] et on les recouvre également d'une nappe blanche [2], ou d'un voile violet. On dispose cette table de manière que le Prélat puisse facilement asperger et encenser les Rameaux [3]. — Les Rameaux destinés à l'Évêque, aux Chanoines et aux Magistrats doivent être plus beaux et plus ornés que les autres.

4. **Sur la crédence.** — On y prépare tout ce qui est nécessaire pour la Messe solennelle; — de la mie de pain [4] sur un plateau, deux serviettes sur un autre plateau [5]; — le grémial de toile, destiné à être étendu sur les genoux du Pontife pendant la distribution des Rameaux [6]; le bénitier et l'aspersoir. — Si le Prélat n'est pas Archevêque, on place auprès de la crédence la croix de Procession couverte d'un voile violet, avec un ruban de même couleur.

5. On prépare en lieu convenable, de préférence au chœur, les ornements pour les Assistants du Pontife et les Chanoines.

6. On dispose en outre tous les objets nécessaires pour la Messe solennelle en présence de l'Évêque. — Si le Prélat célèbre lui-même, on prépare tout ce qui est indiqué pour la Messe pontificale.

7. **Le trône est garni de draperies violettes.**

ARTICLE II

Des cérémonies spéciales aux Ministres.

§ 1. — De la bénédiction des Rameaux.

40. — Préparation à la Cérémonie. — 1. A l'heure convenable, c'est-à-dire avant Tierce, si le

[1] *Cær. Ep.*, ibid. — [2] Baldeschi. — [3] *Cær. Ep.*, ibid. — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] Martinucci.

Prélat doit célébrer la Messe solennelle, et après Tierce s'il ne doit pas célébrer, l'Évêque se rend à la cathédrale, et, après avoir prié pendant quelques instants à l'autel du très saint Sacrement, va directement au grand autel[1].

Le Diacre et le Sous-Diacre de la Messe, revêtus de leurs ornements y compris le manipule, sont venus s'asseoir à la banquette avant l'arrivée du Pontife. Le Sous-Diacre Porte-croix, en aube et chasuble pliée, s'est rendu avec eux, près de la crédence.

2. Pendant que l'Évêque prie devant l'autel, les Chanoines prennent leurs ornements, comme à l'ordinaire, soit au chœur à leurs places, soit à la sacristie si elle est rapprochée. Les Diacres et les Sous-Diacres prennent la chasuble pliée; les deux Diacres assistants s'en revêtent également et se rendent à leurs places au trône.

3. Après une courte prière, le Pontife se rend au trône, s'assied et se couvre. Aussitôt les Clercs désignés pour offrir les ornements se présentent et apportent successivement l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole, la chape, le formal et la mitre.

41. — Cérémonies avant la bénédiction des Rameaux. — 1. Le Prélat, étant revêtu des ornements par les Diacres assistants, demeure assis; les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir viennent devant lui, et le second Cérémoniaire découvre les Rameaux. L'Évêque lit l'antienne *Hosánna*, etc., pendant que le Chœur la chante. A la fin du chant, le Porte-mitre vient près du second Diacre assistant; celui-ci ôte la mitre au Pontife, et la rend au Porte-mitre.

2. Quand le Chœur a fini de chanter, l'Évêque se lève, se tourne vers l'autel, et le Porte-livre soutient le Missel devant lui; le Pontife, tenant les mains jointes, chante sur le ton férial *Dóminus vobiscum* et l'oraison *Deus quem diligere*, etc. Pendant cette oraison, le Sous-Diacre quitte la chasuble pliée; le

[1] *Cær. Ep.*, ibid., l. I, c. xv, n. 6.

second Cérémoniaire va prendre le livre des épîtres et le lui présente comme à la Messe solennelle.

3. Vers la fin de l'oraison, le Porte-mitre se rend près du premier Diacre assistant. Après l'oraison, les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se retirent[1], le Pontife s'assied[2], le premier Diacre assistant lui met la mitre, puis tous les Ministres s'asseyent à leur tour.

4. Le Sous-Diacre chante la leçon sur le ton de l'épître, puis va baiser la main de l'Évêque avec les cérémonies accoutumées.

5. Quand le Sous-Diacre a reçu la bénédiction, il reprend la chasuble pliée; les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir viennent devant le Prélat. Celui-ci, toujours assis et couvert de la mitre, lit l'épître et tout ce qui suit jusqu'à la fin de l'évangile, comme à la Messe pontificale[3]. Pendant ce temps, le Chœur chante[4] le répons *Collegérunt*, etc., ou *In monte Olivéti*, etc.[5].

6. Quand l'Évêque a lu l'évangile, les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se retirent. Le Diacre quitte la chasuble pliée, prend l'étole large, reçoit du second Cérémoniaire le livre des évangiles, le porte à l'autel et va baiser la main de l'Évêque[6]; le Prêtre assistant et le Thuriféraire montent au trône pour la bénédiction de l'encens. Le Diacre, de retour à l'autel, dit *Munda cor meum*[7], etc., et prend le livre des évangiles; le Sous-Diacre, le second Cérémoniaire, les Acolytes et le Thuriféraire viennent devant l'autel. Après la révérence convenable, ils se rendent au trône, où le Diacre demande la bénédiction au Prélat, puis au lieu où l'on chante l'évangile, avec les cérémonies prescrites pour la Messe pontificale. Lorsque le Chœur finit de chanter le répons, le Porte-mitre vient près du second Diacre assistant, qui ôte la mitre à l'Évêque. Alors celui-ci et tous les Ministres se lèvent, et le Porte-crosse présente la crosse.

7. Quand le Diacre a chanté l'évangile, le Porte-

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. viii, n. 3. — [2] Ibid., l. II, c. xxi, n. 4. — [3] *Cær. Ep.*, ibid. — [4] Rub. du jour. — [5] Rub. du jour. — [6] *Cær. Ep.*, ibid. — [7] Martinucci.

crosse reprend aussitôt la crosse; le Sous-Diacre porte le livre à baiser à l'Évêque, et le Prêtre assistant encense le Pontife. Pendant ce temps, le Diacre et les autres Ministres retournent à leurs places. Le Diacre et le Sous-Diacre, étant arrivés à la banquette, quittent leurs manipules; le Diacre dépose l'étole large et reprend la chasuble pliée; le Prêtre assistant retourne à sa place au chœur.

42. — Bénédiction des Rameaux. — 1. Quand le Pontife a été encensé, les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir viennent devant lui[1]. L'Évêque se tourne vers l'autel et les Rameaux, puis chante sur le ton férial, et les mains jointes, *Dóminus vobiscum* et l'oraison *Auge fidem*, etc., avec la préface qui suit. Il récite ensuite le *Sanctus*, que le Chœur chante en même temps[2].

2. Le chant du *Sanctus* étant fini, le Prélat chante sur le ton férial, et les mains jointes, *Dóminus vobiscum* et l'oraison *Pétimus Dómine*, etc., avec les quatre autres qui suivent. Quand le Pontife bénit les Rameaux[3], il pose la main gauche sur la poitrine, et alors le premier Diacre assistant soulève le bord de la chape; ce qu'il fait également pendant que l'Évêque asperge ou encense[4].

3. Au commencement des oraisons, le Thuriféraire prépare l'encensoir; lorsque le Prélat chante la quatrième oraison *Deus qui per olivæ Ramum*, etc., le Prêtre assistant monte au trône; le Porte-bénitier prend le bénitier et l'aspersoir; le Thuriféraire, portant l'encensoir et la navette, se joint à lui, et ils viennent au bas du trône, le Porte-bénitier à la droite du Thuriféraire[5].

4. Après l'oraison *Benedic quaesumus Dómine*, etc., les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se retirent; le Thuriféraire donne la navette au Prêtre assistant et présente à genoux l'encensoir; le Prêtre assistant présente la cuiller en disant *Benedicite Pater*

[1] *Cær. Ep.*, ibid., c. xvi, n. 7, et l. I, c. xx, n. 1. — [2] *Cær. Ep.*, ibid. — [3] Ibid. — [4] *Cær. Ep.*, l. I, c. viii, n. 2. — [5] Baldeschi.

Reverendissime, et l'Évêque bénit l'encens en disant *Ab illo benedicáris*, etc. Le Prêtre assistant rend la navette au Thuriféraire; celui-ci se lève et se retire près du Prêtre assistant. Le Porte-bénitier donne l'aspersoir au Prêtre assistant[1] qui le prend par le milieu et le présente au Prélat avec les baisers d'usage. L'Évêque asperge les Rameaux trois fois, au milieu, à sa gauche, puis à sa droite, disant en même temps l'antienne *Aspérges me*, etc., sans chanter et sans dire le psaume[2]. Le Prêtre assistant reçoit l'aspersoir avec les baisers, le rend au Porte-bénitier, prend des mains du Thuriféraire l'encensoir, et le présente au Pontife avec les baisers d'usage. Le Prélat encense trois fois les Rameaux de la même manière qu'il les a aspergés, mais sans rien dire[3].

5. Après l'encensement, le Thuriféraire reprend l'encensoir, et ayant fait avec le Porte-bénitier la génuflexion au Pontife et à l'autel, ils reportent chaque objet à la crédence. Le Prêtre assistant demeure à sa place au trône. En même temps, les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se présentent. Le Prélat chante *Dóminus vobiscum* et l'oraison qui suit, de la manière indiquée pour les autres oraisons. Vers la fin de l'oraison, le Porte-mitre se place près du premier Diacre assistant.

6. Lorsque l'oraison est terminée, les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se retirent. Trois ou quatre Clercs, désignés pour cet office, viennent au bas du trône avec le Clerc Sacristain, pour présenter les Rameaux au second Diacre assistant; ils sont suivis par le Familier qui doit recevoir le Rameau de l'Évêque. Un Clerc portant le grémial de toile qu'on doit étendre sur les genoux du Pontife, vient près du premier Diacre assistant.

43. — Distribution des Rameaux. — 1. Quand la bénédiction des Rameaux est terminée, le Pontife

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. vii, n. 2 et 7, et l. II, c. xvi, n. 8 et c. xxi, n. 4. — [2] *Cær. Ep.*, ibid., et Rub. du jour. — [3] *Cær. Ep.*, ibid., et Rub. du jour.

s'assied; le premier Diacre assistant[1] lui met la mitre. Les Clercs désignés pour cet office prennent les Rameaux pour les présenter; ils les présentent horizontalement, de manière que le bas du Rameau se trouve du côté du deuxième Diacre assistant.

2. En même temps, le plus digne des Chanoines parés[2], averti par un Cérémoniaire, vient au trône; ayant reçu du Clerc Sacristain ou d'un autre Clerc le Rameau destiné au Pontife, il salue le Prélat, baise le Rameau, et le présente à l'Évêque, en lui baisant la main. Le Pontife donne alors son Rameau à un Familier qui se tient près du trône[3].

3. Les deux Diacres assistants élèvent les bords de la chape du Pontife[4], et le Clerc désigné pour cette fonction[5] pose le grémial de toile sur ses genoux. Le Prélat commence aussitôt la distribution des Rameaux; ceux-ci lui sont présentés par le second Diacre assistant.

1) Le plus digne des Chanoines parés, qui a remis le Rameau au Prélat, se présente le premier, et après lui tous les Chanoines[6], par ordre de dignité[7].

2) Après eux, si c'est l'usage, viennent les Magistrats et les Notables de la ville, puis tous les autres Prêtres et Clercs de l'église, et les Familiers de l'Évêque. — S'il est d'usage que tous les Clercs se présentent avant les laïques, on doit le conserver.

3) Les Diacres assistants descendent du trône quand arrive leur tour de recevoir le Rameau; ils saluent l'Évêque, reçoivent leur Rameau et reprennent leurs places où ils le déposent. Pendant qu'ils reçoivent le Rameau, deux Cérémoniaires les remplacent aux côtés du Pontife[8].

4) Le Diacre et le Sous-Diacre de la Messe se présentent également à leur rang.

4. Tous viennent deux à deux, les mains jointes, faisant les révérences convenables à l'autel et au Pontife. Tous, en recevant le Rameau, le baisent et

[1] Ibid., l. I, c. VIII, n. 3. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXI, n. 4. — [3] Ibid., c. XVI, n. 8, et c. XXI, n. 4. — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] Ibid., c. XVIII, n. 9. — [7] Ibid., c. XVI, n. 9, et c. XXI, n. 4. — [8] Ibid.

baisent ensuite la main de l'Évêque. Les Prélats et les Chanoines se présentent un par un, et reçoivent leur Rameau debout et profondément inclinés; les autres le reçoivent à genoux.

5. Lorsque l'Évêque commence la distribution des Rameaux, le Chœur chante les antiennes *Púeri Hebrœórum portántes Ramos*, etc., *Púeri Hebrœórum vestiménta prosternébant*, etc., qu'on répète jusqu'à ce que la distribution soit finie[1]. — Les Chantres veilleront à ce qu'il n'y ait pas d'interruption dans le chant pendant la distribution des Rameaux.

6. Vers la fin de la distribution, un Sous-Diacre[2] différent de celui de la Messe[3], se rend à la sacristie et se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon et de la chasuble pliée, pour porter la croix à la Procession[4], et vient se placer près de la crédence.

Nota. — Si ce Sous-Diacre s'est revêtu de ses ornements avant d'aller chercher son Rameau, il se présente le premier de son ordre[5].

7. La distribution finie, les Familiers se présentent pour donner à laver. L'Évêque se lave les mains, le Prêtre assistant lui présente la serviette; on enlève le grémial de toile qu'on avait étendu sur ses genoux. Pendant ce temps, la Porte-mitre vient près du second Diacre assistant, les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se présentent devant l'Évêque[6], et les deux Acolytes, portant leurs chandeliers, viennent se placer devant le trône[7].

8. Lorsque le Prélat s'est essuyé les mains, le second Diacre assistant[8] lui ôte la mitre[9]. Le Pontife se lève, se tourne vers l'autel, et tenant les mains jointes, chante *Dóminus vobíscum*, puis *Orémus*, *Omnípotens sempitérne Deus*, etc.[10]. Pendant ce temps, le Porte-mitre se place près du premier Diacre assistant. Après l'oraison, les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se retirent.

9 S'il est d'usage de distribuer des Rameaux aux

[1] Rub. du jour. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. XVI, n. 15, et c. XXI, n. 4. — [3] S. R. C., n. 2646. — [4] *Cær. Ep.*, ibid. — [5] Martinucci. — [6] *Cær. Ep.*, ibid., c. XXI, n. 7. — [7] *Cær. Ep.*, l. I, c. VIII, n. 3. — [8] Ibid., l. II, c. XXI, n. 8. — [9] Ibid., c. XXI, n. 7. — [10] Ibid., c. XVI, n. 10, et c. XXI, n. 6.

fidèles, un Prêtre se revêt du surplis et de l'étole violette, pendant que le Pontife les distribue aux membres du Clergé, et se rend à la balustrade, précédé d'un Clerc, qui porte les Rameaux. Il reçoit les Rameaux des mains du Clerc et les distribue aux fidèles qui se présentent, aux hommes d'abord, puis aux femmes, en commençant toujours par le côté de l'épître.

44. — Procession. — 1. Pendant la distribution des Rameaux, le second Cérémoniaire attache avec un ruban violet un des Rameaux bénits au sommet de la croix de Procession, ou à la croix archiépiscopale, et le Thuriféraire prépare son encensoir.

2. L'oraison finie, l'Évêque s'assied[1], et le premier Diacre assistant[2], lui met la mitre[3]; le Prêtre assistant et le Thuriféraire montent au trône, et le Pontife bénit l'encens[4].

3. Pendant la bénédiction de l'encens, le Familier qui tient le Rameau du Prélat vient se placer près du second Diacre assistant; les Cérémoniaires font ranger le Clergé en ordre de Procession, comme il est dit ci-après nº 5. Le Porte-croix, revêtu de l'amict, de l'aube, du cordon et de la chasuble pliée, prend la croix, les deux Acolytes, portant leurs chandeliers, viennent à ses côtés[5], et tous trois se placent en face du trône. Après la bénédiction de l'encens, le Thuriféraire va se placer derrière eux, et le Prêtre assistant retourne à sa place au chœur. — Si le Prélat est Archevêque ou s'il a le privilège de faire porter devant lui la croix, le Sous-Diacre porte la croix archiépiscopale.

4. Quand il en est temps, et au signe du premier Cérémoniaire[6], le premier Diacre assistant[7], debout à sa place, chante *Procedámus in pace*, et le Chœur répond : *In nómine Christi, Amen.* Alors le Pontife se lève, salue la croix de Procession et s'assied de nouveau, en attendant le moment de suivre le cortège.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxi, n. 8. — [2] Ibid., l. I, c. viii, n. 3. — [3] Ibid., l. II, c. xxi, n. 8. — [4] *Cær. Ep.*, ibid. — [5] *Cær. Ep.*, ibid. — [6] *Cær. Ep.*, ibid., et c. xvi, n. 15. — [7] S. R. C., n. 2684, ad 16.

Quand il en est averti par le premier Cérémoniaire, le Familier qui porte le Rameau du Pontife le donne au second Diacre assistant, qui le met dans la main gauche du Prélat, avec les baisers ordinaires; le Pontife se lève alors.

Nota. — Avant le départ de la Procession, le Diacre et le Sous-Diacre de la Messe, ayant au milieu d'eux le Chanoine qui doit la célébrer, quittent le chœur et se rendent à la sacristie pour se revêtir de leurs ornements.

5. La Procession se met aussitôt en marche dans cet *ordre*[1] : d'abord le Thuriféraire, portant l'encensoir fumant; puis les Acolytes et le Sous-Diacre Porte-croix[2], ensuite les Chantres en surplis[3]; après eux viennent les Séminaristes, le Clergé, les Bénéficiers et enfin les Chanoines[4]; le Prêtre assistant marche entre les deux Chanoines les plus dignes. Derrière eux marche le Porte-crosse, précédant immédiatement le Pontife, et portant la crosse des deux mains[5]. L'Évêque, couvert de la mitre, vient le dernier, entre les deux Diacres assistants qui élèvent les bords de la chape; il est suivi du Caudataire, des Porte-insignes et des Familiers. Le Prélat tient son Rameau de la main gauche, et bénit de la droite[6].

6. Chacun (1) porte son Rameau[7]; ceux qui sont à droite le portent de la main droite, et ceux qui sont à gauche, de la main gauche.

7. Tous, avant de sortir du chœur, font, deux à deux, la révérence convenable; ceux qui sont revêtus d'ornements, sauf le Porte-croix et les Porte-insignes, se couvrent de la barrette.

8. Pendant la Procession, on chante les antiennes marquées dans le Missel, en totalité ou en partie, selon le temps que dure la Procession[8].

Nota. — Si le Pontite est Archevêque, ou s'il a le

(1) Les Diacres assistants, les Cérémoniaires, les Porte-insignes, les Chantres et les Familiers ne portent pas de Rameau.

[1] *Cær. Ep.*, ibid. — [2] Tous les auteurs. — [3] *Cær. Ep.*, ibid. — [4] Baldeschi. — [5] *Cær. Ep.*, l. I, c. xvii, n. 6. — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxi, n. 8. — [7] Ibid. — [8] Ibid., l. II, c. xvi, n. 15, et c. xxi, n. 8.

privilège de faire porter devant lui la croix archiépiscopale[1], celle-ci est portée immédiatement devant les Chanoines, entre les deux Acolytes, et précédée du Thuriféraire.

9. La Procession doit sortir de l'église si ce n'est pas impossible. En sortant, tous se couvrent de la barrette, à l'exception du Thuriféraire, des Acolytes, du Porte-croix, des Cérémoniaires, des Porte-insignes, des Familiers et des Chantres[2].

10. Lorsque la Procession, au retour, est proche de l'église, quelques Chantres y entrent et ferment la porte[3]; le Thuriféraire reste au dehors et se retire à la droite du premier Acolyte. Le Porte-croix s'approche de la porte, entre les deux Acolytes, et s'arrête avec eux, tourné vers la porte. Le Clergé se met de chaque côté, sur deux lignes ou en demi-cercle. Il pourrait se placer sur trois rangs, les Chanoines formant le premier, en avant; derrière eux les Bénéficiers, enfin les Séminaristes. Le Prélat se tient au milieu, en face de la porte, entre les deux Diacres assistants. Les membres du Clergé se découvrent si c'est l'usage.

11. Alors les Chantres qui sont entrés, tournés vers la porte, chantent la première strophe de l'hymne *Glória, laus et honor*, etc., que le Clergé répète au dehors. Ceux qui sont en dedans chantent la strophe suivante, et ceux du dehors répètent de nouveau la première, et ainsi jusqu'à la fin. On peut cependant ne chanter qu'une partie de l'hymne[4].

12. Le chant terminé, le Porte-croix frappe la porte d'un coup avec l'extrémité de la hampe, de manière à faire un peu de bruit. La porte s'ouvre aussitôt, et la Procession entre dans l'église. Les Chantres commencent alors le répons *Ingrediénte Dómino*, etc., à la fin duquel on ne dit pas *Glória Patri*[5].

13. Si la Procession ne peut pas sortir de l'église, elle se fait à l'intérieur, et la fin de la Cérémonie a lieu à la porte du chœur.

[1] Rub. du jour. — [2] S. R. C., n. 2308. — [3] *Cær. Ep.*, ibid. — [4] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. — [5] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid.

14. Lorsque la Procession rentre à l'église, tous ceux qui ne sont pas revêtus d'ornements se découvrent, s'ils sont demeurés couverts.

15. Le Thuriféraire, arrivé à l'autel, fait la génuflexion, ainsi que les Acolytes, et reporte l'encensoir à sa place; le Porte-croix et les Acolytes vont déposer la croix et les chandeliers. Les Acolytes demeurent à la crédence, et le Porte-croix se rend à la sacristie pour quitter ses ornements.

16. Chacun, en arrivant, fait la révérence convenable, se rend à sa place, et dépose son Rameau. Si l'Évêque ne célèbre pas la Messe solennelle, tous les Chanoines déposent leurs ornements[1], qu'ils laissent à leurs places au chœur pour être enlevés par des Clercs, et reprennent l'habit canonial.

17. Pendant la Procession on enlève la table où étaient les Rameaux, et on dispose le faldistoire du Pontife en face de l'autel. Le Célébrant, le Diacre et le Sous-Diacre, accompagnés de deux Clercs, viennent au chœur et s'assoient à la banquette, avant le retour de la Procession[2].

§ 2. — De la Messe.

I. — *De la Messe si l'Évêque y assiste paré* (1).

45. — Au retour de la Procession. — 1. En arrivant devant l'autel, le Pontife fait la révérence à la croix, et bénit le Célébrant et ses Ministres. Il s'assied sur le faldistoire, en face de l'autel, et le Familier qui est chargé de recevoir son Rameau vient avec le Porte-

(1) Quoique ce jour ne soit pas énuméré dans le *Cérémonial des Évêques* (l. II, c. XXXIV, n. 4) parmi ceux auxquels l'Évêque assiste à la Messe revêtu de la chape, le chapitre spécial du dimanche des Rameaux suppose l'assistance en chape. Il y est dit, en particulier, que l'Évêque, après le chant de la Passion, dépose la mitre, ce qui indique que le Prélat est paré : *qua finita, Episcopus sedet, et accipit mitram, deposita palma* (*Cær. Ep.*, l. II, c. XXI, n. 16).
Si cependant le Prélat voulait reprendre la cape, il se rendrait au trône pour quitter les ornements.

[1] *Mem. rit.* — [2] *Cær. Ep.*, ibid., n. 10.

mitre[1] près du second Diacre assistant; celui-ci reçoit le Rameau de l'Évêque et le donne au Familier.

2. Les Chanoines quittent leurs ornements et reprennent l'habit canonial; les Diacres assistants vont aussi à leurs places au chœur déposer leurs ornements, et sont remplacés aux côtés du Prélat par deux autres Chanoines-Diacres parés, qui vont quitter leurs ornements, quand les Diacres assistants sont de retour. Si les Porte-insignes sont revêtus de la chape, ils vont aussi la déposer.

3. Aussitôt que les Diacres assistants sont de retour au faldistoire, l'Évêque s'approche de l'autel, et le Célébrant s'y rend avec ses Ministres. Le Prélat commence la Messe, à laquelle on observe les cérémonies ordinaires, **avec quelques différences**[2].

46. — Particularités de la Messe. — 1. Au commencement de la Messe, les trois Diacres qui doivent chanter la Passion vont à la sacristie, et se revêtent de l'amict, de l'aube, du cordon, du manipule et de l'étole de couleur violette[3].

2. Pendant le chant de l'épître, un peu avant ces mots : *ut in nómine Jesu omne genu flectátur*, le premier Cérémoniaire met le coussin devant le Pontife. Lorsque le Sous-Diacre commence à chanter ces paroles, l'Évêque, sans quitter la mitre, se met à genoux, et reste ainsi jusqu'au mot *infernórum* inclusivement[4]; tout le monde se met à genoux. Le Célébrant s'interrompt après avoir lu l'épître, afin de faire la génuflexion quand le Sous-Diacre chante ces paroles.

3. Après le chant de l'épître, l'Évêque lit l'épître, le graduel, le trait, puis *Munda cor meum*, etc., et la dernière partie de la Passion, en commençant à ces mots: *Altera autem die*, etc.

4. Pendant qu'on chante le trait, le Célébrant va s'asseoir à la banquette avec ses Ministres.

[1] Ibid., l. I, c. VIII, n. 3. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXI, n. 10. — [3] Ibid., n. 14. — [4] Ibid., n. 13.

5. Vers la fin du trait, les trois Diacres de la Passion, tenant chacun leur livre des deux mains, devant la poitrine[1], et accompagnés d'un Cérémoniaire, font la révérence à la croix[2] de la sacristie, se couvrent, et se rendent au sanctuaire dans l'ordre suivant : le Cérémoniaire marche le premier; il est suivi des trois Diacres, marchant l'un à la suite de l'autre, l'Évangéliste d'abord, puis celui qui fait la partie de la Synagogue, et enfin celui qui fait la partie de Notre-Seigneur[3] (1). Ils sont suivis de trois Clercs marchant ensemble l'un à côté de l'autre.

6. En entrant au chœur, les trois Diacres se placent de manière que l'Évangéliste soit au milieu, ayant à sa droite celui qui fait la partie de Notre-Seigneur[4], et à sa gauche celui qui fait la partie de la Synagogue; ils se découvrent et donnent leur barrette aux Clercs qui les suivent. Ils s'avancent ainsi jusque devant l'autel, et font les révérences convenables à l'autel et au Pontife, se rendent ensuite au trône, dans le même ordre, et vont baiser la main de l'Évêque sans demander la bénédiction. Ils vont alors aux pupitres, et se placent, l'Évangéliste au milieu, à sa droite celui qui fait la partie de Notre-Seigneur, et à sa gauche celui qui fait la partie de la Synagogue, étant tournés comme le Diacre qui chante l'évangile (2). Les trois Clercs se placent derrière les pupitres, comme le Sous-Diacre à l'évangile.

7. Les Diacres ouvrent leurs livres, et sans aucune autre cérémonie, quand le Chœur a fini de chanter, l'Évangéliste commence. Pendant toute la Passion, ils ont les mains jointes, ainsi que le Cérémoniaire

(1) Le *Cérémonial des Évêques* (l. II, c. XXI, n. 15) suppose qu'il n'y a pas de pupitres et qu'il n'y a qu'un seul livre. Il indique, en conséquence, trois Clercs en surplis pour assister les trois Diacres. Ces trois Clercs, s'il n'y a qu'un seul livre, le changent entre eux lorsqu'ils en sont avertis par le Cérémoniaire.

(2) Nous suivons ici le *Cérémonial des Évêques*, d'après lequel l'Évangéliste se tient au milieu des deux autres (l. II, c. XXI, n. 15); tel est l'usage de Rome.

[1] Martinucci. — [2] Baldeschi. — [3] *Cær. Ep.*, ibid.

qui se tient non loin d'eux, comme d'ordinaire à l'évangile.

8. Au moment où le Chœur chante les dernières paroles du trait, le Porte-mitre vient près du second Diacre assistant, et le Familier qui en est chargé prend le Rameau du Pontife et vient au trône. Le Porte-crosse ne présente pas la crosse[1]. Le second Diacre assistant[2] ôte la mitre au Prélat[3], et la remet au Clerc[4].

9. Quand l'Évangéliste commence le chant de la Passion, le Familier donne le Rameau du Pontife au premier Diacre assistant, qui le lui remet[5] dans la main droite; l'Évêque se lève et se tourne vers les Diacres. Tous les membres du Clergé, sauf les Diacres assistants, prennent leurs Rameaux, et les tiennent pendant tout le temps de la Passion.

10. Le Célébrant et ses Ministres se lèvent en même temps que le Pontife, retournent par le plus court chemin au coin de l'épître, et se placent comme pour l'introït. Le second Cérémoniaire donne au Diacre son Rameau et celui du Célébrant, et au Sous-Diacre le sien. Le Diacre donne le Rameau au Célébrant sans baisers[6] et tous trois les tiennent de la main gauche (1). Le Célébrant lit la Passion au coin de l'épître, un peu tourné vers ceux qui la chantent; il lit jusqu'au texte qui tient lieu d'évangile, exclusivement. Lorsqu'il est arrivé aux paroles *emisit spiritum*, il ne se met pas à genoux.

11. Quand le Célébrant a fini de lire la Passion, ses Ministres se mettent au-dessous de lui, l'un derrière l'autre, et tous trois se tournent vers les trois Diacres de la Passion, en tenant leur Rameau de la main droite, la gauche posée sur la poitrine. Au saint nom de Jésus, ils inclinent la tête vers la croix.

12. Lorsqu'on chante ces paroles : *Et circa horam nonam clamávit Jesus*, le premier Cérémoniaire met

(1) D'après le *Cérémonial des Évêques*, le Célébrant et ses Ministres tiennent le Rameau des deux mains (*Cær. Ep.*, l. II, c. xxi, n. 16).

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. viii, n. 3. — [2] Ibid., l. II, c. xxi, n. 16. — [3] Ibid., l. I, c. i, n. 6 — [4] Ibid., l. II, c. xxi, n. 6. — [5] Ibid. — [6] *Cær. Ep.*, ibid.

un coussin devant l'Évêque[1]. Quand le Diacre a chanté *emisit spiritum*, tout le monde se met à genoux : le Pontife au trône; le Célébrant, le Diacre et le Sous-Diacre au lieu où ils se trouvent, tournés vers l'autel; les Diacres de la Passion vers le livre, et tous les autres à leurs places[2]. On demeure à genoux pendant le temps d'un *Pater*. Au signe du Cérémoniaire, l'Évêque se lève le premier, puis tous les autres, et le premier Cérémoniaire enlève le coussin.

13. Les trois Diacres, ayant fini de chanter la Passion, se retirent dans le même ordre qu'ils sont venus. Ayant fait les révérences convenables à l'autel et au Prélat, ils reçoivent leur barrette des Clercs qui les accompagnent, se couvrent quand ils sont sortis du chœur et retournent à la sacristie. En même temps, le Porte-mitre se place près du premier Diacre assistant, et le Familier chargé de cet office vient recevoir le Rameau du Pontife[3]. L'Évêque s'assied et remet son Rameau au premier Diacre assistant qui le donne au Familier, et met ensuite la mitre[4] au Prélat. Tout le monde s'assied après avoir déposé le Rameau.

14. Lorsque les Diacres de la Passion sont partis, on enlève les pupitres. Le Sous-Diacre remet son Rameau au second Cérémoniaire et porte le Missel au côté de l'évangile. Le Célébrant, ayant donné son Rameau au Diacre, qui le remet avec le sien au second Cérémoniaire, se rend au milieu de l'autel, dit *Munda cor meum*, etc., et *Jube Dómine benedicere*, etc.[5]; puis, sans dire *Dóminus vobíscum* et sans faire le signe de la croix ni sur le livre ni sur lui-même[6], il lit le reste du texte de la Passion qui tient lieu d'évangile; à la fin, le Sous-Diacre répond *Laus tibi Christe*[7].

15. Pendant que le Célébrant lit l'évangile, le Diacre dépose la chasuble pliée, prend l'étole large, va porter le livre à l'autel, puis se rend au trône avec le second Cérémoniaire pour baiser la main de l'Évêque. Le Prêtre assistant se présente comme à l'ordi-

[1] Ibid., l. I, c. xviii, n. 16. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] *Cær. Ep.*, ibid. — [5] Ibid., l. I, c. viii, n. 3. — [6] Ibid., c. xi, n. 6. — [7] Ibid., l. II, c. xxi, n. 16.

naire avec le Thuriféraire pour la bénédiction de l'encens.

Le Diacre dit *Munda cor meum*, etc.; le Sous-Diacre, le second Cérémoniaire, les Acolytes sans leurs chandeliers, mais ayant en main leur Rameau [1], si c'est l'usage, et le Thuriféraire, viennent devant l'autel. Après la révérence convenable, ils se rendent au trône où le Diacre demande la bénédiction au Prélat, puis, avec les cérémonies d'usage [2], ils vont au lieu où l'on chante l'évangile. L'Évêque, le Célébrant et tout le Clergé tiennent le Rameau pendant le chant de l'évangile.

16. On continue la Messe comme à l'ordinaire. Pendant l'élévation, le Pontife seul, agenouillé devant l'autel, tient son Rameau, que le premier Diacre assistant a soin de lui donner quand il est arrivé au faldistoire, et de reprendre après l'élévation [3].

II. — *De la Messe célébrée par l'Évêque.*

47. — Chant de Tierce. — 1. Le *Cérémonial des Évêques* ne suppose pas que le Pontife célèbre la Messe solennelle. S'il veut la célébrer, il commence Tierce au retour de la Procession, sans quitter la chape.

2. Lorsqu'on entonne le psaume *Legem pone*, etc., le Porte-mitre vient près du premier Diacre assistant, le Pontife s'assied; le premier Diacre assistant lui met la mitre. En même temps, les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se présentent, et l'Évêque récite les prières de la préparation, pendant qu'on lui met les bas et les sandales. Les Chanoines ne quittent pas leurs ornements, et les Porte-insignes gardent la chape, s'ils la portent. — On observe ensuite ce qui est indiqué, t. I, nº **71**, 5-12.

3. Après *Benedicámus Dómino*, le Porte-mitre vient près du premier Diacre assistant, qui met la mitre au Prélat; les Familiers se présentent pour

[1] Castaldi, n. 2. — [2] *Cær. Ep.*, ibid., n. 18 et 19. — [3] Ibid., n. 20.

donner à laver; le Prêtre assistant, revêtu de la chape, enlève l'anneau, et quand le Prélat s'est lavé les mains, il lui présente la serviette. Le Diacre et le Sous-Diacre viennent alors, sans la chasuble pliée, près du Pontife pour le revêtir des ornements de la Messe. Pendant ce temps les Diacres assistants demeurent au trône, et aident aux Ministres sacrés à revêtir l'Évêque. Quand les Ministres sacrés ont pris le manipule et la chasuble pliée, on se rend à l'autel, et la Messe se célèbre comme à l'ordinaire, **sauf quelques exceptions.**

48. — Particularités de la Messe. — 1. Pendant l'épître, on observe ce qui est indiqué nº **46**, 2.

2. Quand le Pontife a lu le trait, les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se retirent. Le Porte-livre place le Missel sur l'autel, au coin de l'épître, avec le coussin ou le pupitre, et le Porte-bougeoir met le bougeoir près du Missel.

3. Au dernier verset du trait, le Porte-grémial vient près du second Diacre assistant, et le Porte-crosse se rend devant le Prélat. Le second Diacre assistant ôte le grémial au Pontife, et le Porte-crosse lui présente la crosse. L'Évêque se rend alors à l'autel, entre les Diacres assistants, et précédé du Prêtre assistant; lorsqu'il est arrivé au bas des degrés, il rend la crosse, et le Diacre lui ôte la mitre. Le Pontife monte à l'autel entre le Diacre et le Sous-Diacre, baise l'autel et se rend au coin de l'épître; le Prêtre assistant se tient près du Missel, le Diacre et le Sous-Diacre se placent comme à l'introït; les Diacres assistants restent l'un à côté de l'autre *in plano*, au coin de l'épître, tournés vers le côté de l'évangile. Le Familier qui en est chargé donne le Rameau du Pontife au Diacre qui le lui présente avec les baisers ordinaires, et le second Cérémoniaire donne les Rameaux à tous les Ministres. L'Évêque lit alors la Passion au coin de l'épître, tenant son Rameau de la main gauche (1).

(1) Voir nº **46**, 9, note 1.

4. Quand le Pontife a fini de lire, il se tourne vers les Diacres de la Passion; tous les Ministres viennent se placer en ligne au-dessous de lui et tournés dans la même direction, le Prêtre assistant à sa gauche, puis le Diacre, le Sous-Diacre, enfin le premier et le deuxième Diacre assistant. Lorsqu'on chante ces paroles : *Et circa horam nonam tenebræ factæ sunt,* le premier Cérémoniaire met le coussin devant l'Évêque, et l'enlève lorsque le Prélat s'est relevé.

5. Quand la Passion est chantée, le Pontife et ses Ministres déposent leurs Rameaux. Le Porte-mitre vient près du Diacre, qui met la mitre au Prélat; le Porte-crosse lui présente la crosse, et l'on retourne au trône comme après l'encensement de l'introït. Le Porte-livre reporte le Missel avec le pupitre à la crédence, prend le livre et vient au trône avec le Porte-bougeoir; en même temps le Porte-grémial se rend près du premier Diacre assistant.

6. L'Évêque, en arrivant au trône, rend la crosse et s'assied; le premier Diacre assistant lui met le grémial. Le Prélat dit *Munda cor meum,* etc., et lit l'évangile sur le Missel que tient le Porte-livre; pendant ce temps, le Diacre dépose la chasuble pliée, et tout se fait comme à l'ordinaire.

7. Pendant le chant de l'évangile, tous les membres du Clergé, sauf les Diacres assistants, tiennent leurs Rameaux.

CHAPITRE II

DE L'OFFICE DE CE JOUR CÉLÉBRÉ PAR UN ÉVÊQUE AU FALDISTOIRE.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

49. — 1. **A la sacristie.** — On y prépare les amicts, les aubes et les cordons pour le Diacre et le Sous-Diacre, et l'étole violette pour le Diacre; de plus, trois amicts, trois aubes et trois cordons avec manipules et étoles de même couleur, et les livres pour les trois Diacres qui doivent chanter la Passion (1).

2. **Au grand autel.** — Si le saint Sacrement est dans le tabernacle, on le porte à un autre autel. On dispose sur l'autel la chape et l'étole de couleur violette, le cordon, l'aube et l'amict, et on recouvre le tout d'un voile violet; du côté de l'évangile, la seconde mitre, avec le voile pour la porter; la crosse contre l'autel, au coin de l'épître. — Le parement de l'autel est de couleur violette.

3. **Près de l'autel,** *du côté de l'épître,* — on dispose une petite table préparée comme il est dit n° **39**, 3.

4. **Sur la crédence.** — On prépare à la crédence tout ce qui est indiqué t. I, n° **103**, 3; de plus, le bénitier et l'aspersoir, le grémial de toile destiné à être mis sur les genoux du Pontife pendant la distribution des Rameaux[1], et l'étole large du Diacre. On met aussi sur la crédence ou sur une autre table, les ornements pontificaux pour la Messe, ainsi que la chape du Prêtre assistant, et on les recouvre d'un voile violet[2].

5. **Sur la banquette.** — On met sur la banquette couverte de violet, les manipules du Diacre et du Sous-Diacre, et leurs chasubles pliées.

ARTICLE II

Des cérémonies spéciales aux Ministres.

§ 1. — De la bénédiction des Rameaux.

50. — **Cérémonies avant la bénédiction des Rameaux.** — 1. On observe ce qui est marqué t. I, n° **105**, 1-19. L'Évêque prend les bas et les sandales au retour de la Procession. Il pourrait aussi les prendre pendant les prières de la préparation.

(1) Voir note 2, n° **39**, 1.

[1] Baldeschi. — [2] Martinucci.

2. Le Diacre et le Sous-Diacre revêtent le Pontife de ses ornements, et le Diacre lui met la mitre. Ils vont ensuite à la banquette, prennent le manipule et la chasuble pliée, et reviennent aux côtés de l'Évêque [1].

3. Le Prélat, étant revêtu de ses ornements, s'assied; les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir viennent devant lui [2], et le second Cérémoniaire découvre les Rameaux [3]. L'Évêque lit l'antienne *Hosánna,* etc., que le Chœur chante en même temps [4]. A la fin du chant, le Porte-mitre vient près du Diacre; celui-ci ôte la mitre au Pontife, et la rend au Porte-mitre qui se retire; en même temps, les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir vont derrière le faldistoire.

4. Au moment où le Chœur finit de chanter, l'Évêque se lève, se tourne vers l'autel; le Diacre et le Sous-Diacre demeurent à ses côtés. Il chante, sur le ton férial et les mains jointes, *Dóminus vobíscum* et l'oraison *Deus quem diligere*, etc. Pendant cette oraison, le Sous-Diacre quitte la chasuble pliée; le second Cérémoniaire prend le livre des épîtres et le lui présente, comme à la Messe solennelle. Ils se rendent ensuite, avec les cérémonies d'usage, au lieu où l'on chante l'épître.

5. Vers la fin de l'oraison, le Porte-mitre se place près du Diacre. Après l'oraison, les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se retirent, le Pontife s'assied, le Diacre lui met la mitre, et va s'asseoir.

6. Le Sous-Diacre chante la leçon sur le ton de l'épître, puis va baiser la main de l'Évêque. Quand il a reçu la bénédiction, il se lève, rend le livre au Cérémoniaire, et reprend la chasuble pliée. Le Diacre revient à la droite de l'Évêque; le Sous-Diacre reçoit le Missel, et le tient ouvert devant le Prélat. Celui-ci, toujours assis et couvert de la mitre, lit l'épître et ce qui suit jusqu'à la fin de l'évangile; pendant ce temps, le Chœur chante le répons *Collegérunt*, etc., ou *In monte Olivéti*, etc.

[1] Martinucci. — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. XI, n. 3 et 4. — [3] Baldeschi. — [4] Rub. du jour.

7. Lorsque l'Évêque commence à lire l'évangile, le Diacre le salue, se rend à la crédence, quitte la chasuble pliée, prend l'étole large et reçoit le livre des évangiles; on observe ensuite tout ce qui est indiqué t. I, n° **112**, 1-3.

8. Vers la fin du chant du trait, le Porte-mitre vient près du premier Cérémoniaire; celui-ci ôte la mitre au Pontife, et la rend au Clerc chargé de la porter, qui se retire à sa place. Le Pontife se lève et se tourne vers le Diacre; on observe ensuite tout ce qui est dit t. I, n° **112**, 4 et 5.

9. Le Diacre, après avoir encensé le Prélat, rend l'encensoir au Thuriféraire; le Porte-mitre vient près du Diacre L'Évêque s'assied; le Diacre lui met la mitre; puis il salue le Prélat, conjointement avec le Sous-Diacre, et tous deux se rendent à la banquette, où ils déposent le manipule; le Diacre dépose aussi l'étole large et reprend la chasuble pliée. En même temps le Porte-livre prend le Missel et le porte sur l'autel, du côté de l'épître; le Porte-bougeoir met le bougeoir près du Missel; le Diacre et le Sous-Diacre reviennent aux côtés du Pontife.

51. — Bénédiction des Rameaux. — 1. L'Évêque se lève au signe du premier Cérémoniaire, et se rend à l'autel entre le Diacre et le Sous-Diacre, avec les révérences accoutumées, suivi du Porte-mitre. Le Pontife, en arrivant au bas des degrés, se tourne un peu sur sa droite; le Diacre lui ôte la mitre, et la donne au Porte-mitre qui se retire à la crédence. L'Évêque monte à l'autel avec ses Ministres, et baise l'autel au milieu; les Ministres sacrés ne font pas la génuflexion. Tous trois se rendent ensuite au coin de l'épître; le Diacre se tient à la droite du Pontife, le Sous-Diacre à la gauche. L'Évêque chante sur le ton férial et les mains jointes, *Dóminus vobíscum, Orémus,* et l'oraison *Auge fidem;* pendant la préface qui suit, il étend les mains. Il récite ensuite avec ses Ministres le *Sanctus,* que le Chœur chante en même temps.

2. Après le chant du *Sanctus,* le Prélat chante sur

le ton férial, et les mains jointes, *Dóminus vobiscum,* et l'oraison *Pétimus Dómine sancte,* etc., avec les quatre oraisons suivantes. Quand le Pontife bénit les Rameaux, il pose la main gauche sur l'autel, et le Diacre soulève le bord de la chape; ce qu'il fait également pendant que l'Évêque asperge ou encense.

3. Au commencement des oraisons, le Thuriféraire prépare l'encensoir. Lorsque le Prélat chante la quatrième oraison *Deus qui per olivæ Ramum,* etc., le Thuriféraire, portant l'encensoir et la navette, et le Porte-bénitier s'approchent de l'autel, au côté de l'épître, le Porte-bénitier à la droite du Thuriféraire.

4. Après l'oraison *Bénedic quæsumus Dómine,* etc., le Thuriféraire monte sur le degré pour faire mettre et bénir l'encens, et le Sous-Diacre vient se placer à la droite du Pontife. Le Diacre prend le bord de la chape du Prélat, la fait soutenir par le Sous-Diacre, reçoit la navette, présente la cuiller en disant *Benedícite Pater Reverendíssime :* l'Évêque bénit l'encens en disant *Ab illo benedicáris,* etc. Le Diacre rend ensuite la navette; le Thuriféraire ferme l'encensoir, puis se retire au bas des degrés avec l'encensoir et la navette. Le Porte-bénitier donne l'aspersoir au Diacre, qui le prend par le milieu et le présente au Prélat avec les baisers. L'Évêque asperge les Rameaux trois fois, au milieu, à sa gauche, puis à sa droite, disant en même temps l'antienne *Aspérges me,* etc., sans chanter, et sans dire le psaume. Le Diacre reçoit l'aspersoir avec les baisers d'usage, le rend au Porte-bénitier, prend des mains du Thuriféraire l'encensoir, et le présente au Pontife avec les baisers ordinaires. Le Prélat encense trois fois les Rameaux de la même manière qu'il les a aspergés, mais sans rien dire.

5. Après l'encensement, le Sous-Diacre revient à la gauche de l'Évêque; le Thuriféraire reprend l'encensoir, se retire avec le Porte-bénitier, et ils reportent chaque objet à sa place.

52. — Distribution des Rameaux. — 1. Après la bénédiction des Rameaux, le Pontife va au milieu de l'autel avec ses Ministres. Ayant fait la révérence à la croix, ils se tournent tous trois vers le peuple sans changer de place. En même temps, le Prêtre le plus digne du Chœur, averti par le second Cérémoniaire, vient devant le Pontife pour lui donner son Rameau, observant ce qui est indiqué dans le *Cérémonial selon le rit romain.* Pendant que l'Évêque reçoit son Rameau, le Porte-mitre vient près du Diacre, et le Porte-grémial, portant le grémial de toile, vient près du Sous-Diacre. Le Prélat, ayant reçu son Rameau, le baise et le donne au Diacre, qui le reçoit avec les baisers d'usage, et le remet à un des Clercs. En même temps, le premier Cérémoniaire fait mettre le faldistoire sur le marchepied au milieu de l'autel; le Pontife s'assied; le Diacre lui met la mitre et le Sous-Diacre le grémial de toile. On observe alors tout ce qui est indiqué dans le *Cérémonial selon le rit romain,* pour la distribution des Rameaux.

2. La distribution finie, les Ministres qui doivent donner à laver, se présentent. L'Évêque se lave les mains, puis le Sous-Diacre enlève le grémial de toile qu'il avait étendu sur les genoux du Prélat.

3. Quand le Pontife s'est essuyé les mains, le Diacre lui ôte la mitre et la remet au Porte-mitre, qui se retire à la crédence. Le Prélat se lève et revient au Missel avec ses Ministres. Il chante *Dóminus vobiscum,* puis l'oraison *Omnípotens sempitérne Deus,* etc., tenant les mains jointes. Après cette oraison, le Porte-livre reporte le Missel à la crédence, et le Porte-bougeoir enlève le bougeoir.

4. S'il est d'usage de distribuer des Rameaux aux fidèles, un Prêtre se revêt du surplis et d'une étole violette, pendant que le Pontife les distribue aux membres du Clergé, et se rend à la balustrade précédé d'un Clerc. Il reçoit les Rameaux des mains du Clerc, et les distribue aux fidèles qui se présentent, aux hommes d'abord, puis aux femmes, et l'on observe ce qui est prescrit dans le *Manuel de liturgie et Cérémonial selon le rit romain,* t. II, n. 195.

53. — Procession. — 1. Pendant la distribution des Rameaux, le second Cérémoniaire attache avec un ruban violet un des Rameaux bénits, au sommet de la croix de Procession. Quand le Pontife chante la dernière oraison, le Thuriféraire prépare l'encensoir, et le Porte-mitre va se placer près du Diacre. L'oraison finie, l'Évêque s'assied sur le faldistoire comme pour la distribution des Rameaux, et le Diacre lui met la mitre. Alors le Thuriféraire se présente debout, et le Pontife bénit l'encens. En même temps les Cérémoniaires font ranger le Clergé en ordre de Procession, comme il est dit ci-après n° 4.

2. Pendant la bénédiction de l'encens, le Sous-Diacre se rend à la crédence par le plus court chemin, et prend la croix de Procession; les Acolytes prennent leurs chandeliers et se mettent à ses côtés. Ils vont alors devant l'autel à l'entrée du chœur avec le Thuriféraire qui se place derrière le Sous-Diacre.

3. Quand il en est temps, et au signe du premier Cérémoniaire, le Diacre, tourné vers le peuple, chante *Procedámus in pace;* le Chœur répond : *In nómine Christi, Amen.* Alors le Chapelain qui porte le Rameau du Pontife le donne au Diacre qui le met dans la main droite du Prélat, avec les baisers d'usage; puis il reçoit son Rameau du Cérémoniaire. L'Évêque se lève quand il faut suivre le cortège.

4. La Procession se met aussitôt en marche dans l'ordre indiqué dans le *Cérémonial selon le rit romain.* L'Évêque, couvert de la mitre, marche à la suite du Clergé, ayant à sa gauche le Diacre, et suivi du Porte-mitre et du Caudataire. Il porte son Rameau de la main droite. — Si le Pontife a l'usage de la crosse, le Porte-crosse la porte des deux mains devant le Prélat.

5. On observe ensuite tout ce qui est indiqué dans le *Cérémonial selon le rit romain.* — Pendant la Procession on remet le faldistoire à sa place du côté de l'épître, on enlève la table sur laquelle étaient les Rameaux, et on dispose sur l'autel les ornements pontificaux pour la Messe.

Nota. — L'Évêque qui fait cette Cérémonie au faldistoire, doit célébrer lui-même la Messe solennelle[1].

§ 2. — De la Messe

54. — Au retour de la Procession. — 1. Au retour de la Procession, le Sous-Diacre va déposer la croix et vient se placer à la gauche du faldistoire. Chacun, en arrivant, fait la révérence convenable, se rend à sa place, et dépose son Rameau. Les Acolytes déposent leurs chandeliers à la crédence. Le Diacre se découvre en entrant au chœur.

2. En arrivant devant l'autel, le Prélat fait la révérence conjointement avec le Diacre, vient au faldistoire, et le Diacre se met à sa droite après avoir donné son Rameau. Le Pontife s'assied et donne son Rameau au Diacre; celui-ci le rend au Chapelain, qui le met à la crédence. Le Diacre et le Sous-Diacre vont à la banquette, quittent la chasuble pliée et reviennent près du Prélat.

3. Pendant ce temps on met au Pontife les bas et les sandales s'il ne les a déjà pris; puis il se lave les mains, le Diacre lui ôte la mitre et le Sous-Diacre la chape; ils le revêtent ensuite des ornements de la Messe; le Prêtre assistant prend la chape. Ensuite le Diacre et le Sous-Diacre retournent à la banquette, prennent le manipule et la chasuble pliée et reviennent près du Pontife, pour la Messe.

4. La Messe se célèbre comme à l'ordinaire, **sauf quelques exceptions.**

55. — Particularités de la Messe. — 1. Pendant le chant de l'épître, le Prêtre assistant et le Diacre restent près de l'Évêque. Un peu avant que le Sous-Diacre ne chante ces mots : *ut in nómine Jesu omne genu flectátur,* le Diacre ôte le grémial au Prélat, et le rend au Porte-grémial; le premier Cérémoniaire invite

[1] S. R. C., n. 2976.

le Pontife à se lever. Le Prélat se lève sans quitter la mitre, le premier Cérémoniaire met le coussin devant le faldistoire; l'Évêque tourné vers l'autel, et tout le Chœur se mettent à genoux, et on reste ainsi jusqu'au mot *infernórum* inclusivement. Le Pontife se lève ensuite, on enlève le coussin, et il s'assied comme auparavant; le Diacre lui remet le grémial.

2. Quand l'Evêque a lu le trait, le Sous-Diacre ferme le Missel, et le rend au Porte-livre. Celui-ci prend le livre avec le pupitre, et le porte sur l'autel au coin de l'épître; il ouvre le Missel au commencement de la Passion, et le Porte-bougeoir met le bougeoir près du Missel.

3. En arrivant au chœur, les trois Diacres de la Passion, après avoir fait la révérence convenable à la croix, se rendent devant l'Évêque, et l'un après l'autre, debout s'ils sont Chanoines, et à genoux s'ils ne le sont pas, baisent la main de l'Évêque. L'Évangéliste se présente le premier, puis celui qui fait la partie de la Synagogue, enfin celui qui fait la partie de Notre-Seigneur[1].

4. Au dernier verset du trait, les Ministres sacrés viennent devant le Pontife, s'ils sont allés s'asseoir, ainsi que le Porte-mitre et le Porte-grémial. Le Sous-Diacre ôte le grémial au Prélat, et le Diacre lui ôte la mitre. L'Évêque se rend alors par le plus court chemin au coin de l'épître; le Prêtre assistant se tient près du Missel, le Diacre et le Sous-Diacre se placent comme à l'introït. Le Clerc qui en est chargé donne le Rameau du Pontife au Diacre qui le lui présente avec les baisers d'usage, et le second Cérémoniaire donne les Rameaux aux trois Ministres sacrés. L'Évêque lit alors la Passion au coin de l'épître, tenant son Rameau de la main gauche(1).

5. Quand le Prélat a terminé de lire, il se tourne vers les Diacres de la Passion; les trois Ministres se placent en ligne au-dessous de lui, tournés dans la

(1) Voir n° 46, 9, Note 1.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXI, n. 15.

même direction, le Prêtre assistant à sa gauche, puis le Diacre et le Sous-Diacre.

6. Lorsqu'on chante ces paroles : *Et circa horam nonam tenebræ factæ sunt,* le premier Cérémoniaire met le coussin devant l'Évêque; il l'enlève lorsque le Prélat s'est relevé, après s'être mis à genoux.

7. Quand la Passion est chantée, le Pontife et ses Ministres déposent leurs Rameaux; le Porte-mitre vient près du Diacre, qui met la mitre au Prélat; et l'on retourne au faldistoire comme après l'encensement de l'introït. Le Porte-livre prend le Missel avec le pupitre et le met à la crédence; le Porte-bougeoir remporte le bougeoir, et le Porte-grémial vient près du Sous-Diacre.

8. L'Évêque s'assied en arrivant au faldistoire; le Sous-Diacre lui met le grémial, reçoit ensuite le Missel du Porte-livre, et le soutient devant le Prélat pour la lecture du *Munda cor meum* et de l'évangile. Pendant ce temps, le Diacre dépose la chasuble pliée, et tout se fait comme à l'ordinaire. — Pendant que le Diacre chante l'évangile, l'Évêque, le Prêtre assistant et tout le Clergé tiennent le Rameau.

SIXIÈME SECTION

DE L'OFFICE DES TÉNÈBRES

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

56. — 1. L'**église,** l'**autel** et le **trône** sont décorés de la même manière que le dimanche précédent, mais plus simplement[1]. — Aux Ténèbres du Vendredi-Saint et du Samedi-Saint, l'autel et le trône épiscopal sont entièrement nus, ainsi que les degrés et le pavé; on place seulement un coussin violet sur le siège épiscopal.

2. **Les cierges de l'autel** doivent être de cire jaune[2].

3. On met **devant l'autel** le prie-Dieu du Pontife, avec sa housse et des coussins violets[3].

4. On place **du côté de l'épître,** à l'endroit où le Sous-Diacre chante l'épître, un chandelier triangulaire apte à supporter quinze cierges de cire jaune, du poids d'une livre ou environ; on les allume en même temps que ceux de l'autel[4]. Près de ce chandelier, on met un éteignoir et, s'il est nécessaire, un escabeau ou un marchepied pour pouvoir atteindre le quinzième cierge qui est au sommet. — Dans les églises où l'autel se trouve entre le chœur et la nef, on prépare aussi du côté de l'épître une lanterne en bois, fermée de trois côtés, où l'on puisse renfermer un cierge allumé.

5. **Au milieu du chœur,** ou ailleurs, suivant l'usage[5], on met un pupitre nu, et le livre pour chanter les leçons.

6. On met à la **crédence** un livre couvert en violet pour le chant de l'oraison. — On ne se sert pas du bougeoir.

7. On peut mettre à la **balustrade** six chandeliers avec des cierges de cire jaune.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXII, n. 4. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] *Cær. Ep.*, ibid., n. 9.

8. On allume, comme à l'ordinaire, six cierges blancs à l'**autel du saint Sacrement**; mais on les éteint quand l'Évêque y a fait sa prière, en arrivant.

9. **A la sacristie**, on prépare le bénitier pour l'entrée de l'Évêque.

ARTICLE II

Des cérémonies à observer.

57. — **Observations et règles générales.** — 1. L'Office des Ténèbres doit commencer de manière à finir après le coucher du soleil[1].

2. L'Evêque y assiste en cape, soit au trône[2], soit à sa stalle (1) au chœur, près des Chanoines.

3. Si le Prélat est au trône, il reste sans Chanoines assistants; il n'a près de lui que quatre Chapelains en surplis et un Cérémoniaire[3].

4. Lorsque l'Évêque, est à genoux, il a la tête découverte; quand il y a lieu, il se couvre la tête avec le capuchon de la cape.

5. On ne porte pas la croix devant le Prélat, même s'il est Archevêque, à son entrée à l'église, ni à son départ.

6. A la fin des psaumes on ne dit pas *Glória Patri*, etc., mais on répète immédiatement l'antienne[4].

58. — **Commencement de l'Office.** — 1. A l'heure convenable, l'Évêque se rend à la cathédrale, accompagné des Chanoines, comme à l'ordinaire. En entrant à l'église, il reçoit l'aspersoir, se signe, asperge l'assistance, puis se couvre la tête avec le capuchon de la cape. Il va d'abord, comme à l'ordinaire, à l'autel du saint Sacrement; après une courte prière, il se rend au grand autel, devant lequel il

(1) Si l'Évêque se place à sa stalle, — ce qui est préférable[5], — il préside l'Office comme le ferait le plus digne du Chœur (*Cær. Ep.*, l. II, c. XXII, n. 5).

[1] Tous les auteurs. — [2] Ibid., n. 5. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXII, n. 5. — [4] Rub. du jour.

prie, agenouillé au faldistoire. Il monte ensuite au trône, laissant traîner à terre la queue de la cape, que le Caudataire a déployée et cesse de soutenir.

2. Le Prélat s'assied pendant quelques instants, et tout le Chœur s'assied en même temps. Deux Clercs désignés pour cet office enlèvent le prie-Dieu ou faldistoire.

59. — Premier nocturne. — 1. Lorsqu'il en est averti par le premier Cérémoniaire[1], l'Évêque se lève, et tout le Chœur se lève en même temps. Le Prélat se tourne alors vers l'autel, ayant la tête découverte, et l'on dit à voix basse : *Pater, Ave, Credo.*

2. Au signal donné par l'Évêque, les Chantres entonnent la première antienne (1). Quand elle est finie, deux Chantres en surplis, debout au milieu du chœur, entonnent le psaume, et tous s'asseyent et se couvrent. Quand l'Évêque est assis, il se couvre du capuchon de la cape; le Cérémoniaire dispose les bords de la cape, puis les Clercs s'assoient sur les degrés du trône.

3. Après le premier psaume, un Cérémoniaire éteint le dernier cierge qui se trouve du côté de l'évangile sur le chandelier triangulaire. A la fin du second psaume, il éteint le dernier du côté de l'épître, et ainsi de suite à la fin de chaque psaume[2], ne laissant allumé que le cierge du milieu[3].

4. Lorsqu'on a répété la troisième antienne, les deux Chantres, au milieu du chœur, chantent le verset qui suit; tout le monde se lève et dit tout bas *Pater noster*, etc. Le *Pater* fini, le Chœur s'assied et se couvre. Pendant le *Pater*, l'Évêque a la tête découverte. — On observe la même chose à la fin de chaque nocturne[4].

(1) Le *Cérémonial des Évêques* ne suppose pas que les antiennes soient préentonnées aux plus dignes du Chœur; cependant à Rome, dans les basiliques, elles sont préentonnées par des Bénéficiers comme aux Matines ordinaires.

[1] Martinucci. — [2] *Cær. Ep.*, ibid., n. 7. — [3] Ibid., n. 12. — [4] Ibid., n. 8.

5. Les leçons sont chantées devant le pupitre, placé au milieu du chœur ou ailleurs suivant l'usage[1]. Pendant qu'on répète la troisième antienne, le second Cérémoniaire va inviter par une inclination celui qui doit chanter la première leçon; il se met à sa gauche et le conduit devant le pupitre des leçons. Ils font tous deux, en arrivant, la révérence convenable à l'autel et au Pontife. Le Lecteur chante la leçon sans demander la bénédiction, et sans dire *Tu autem Dómine,* etc., à la fin.

6. La leçon finie, il fait de nouveau la révérence convenable à l'autel et au Prélat, conjointement avec le Cérémoniaire; celui-ci accompagne ensuite le Lecteur à sa place, et après l'avoir salué, il retourne au pupitre jusqu'à ce qu'on ait chanté le répons et son verset. Lorsqu'on reprend la réclame, il va avertir celui qui doit chanter la seconde leçon, et l'on fait tout ce qui est prescrit pour la première. On agit de même pour les autres leçons.

60. — Deuxième et troisième Nocturne. — 1. Après le chant du troisième répons, les Chantres entonnent la première antienne du deuxième nocturne, et l'on observe tout ce qui est indiqué plus haut n° 59, 3, 4 et 5. — On fait de même pour le troisième nocturne.

2. Les leçons du deuxième et du troisième nocturnes sont chantées, suivant l'usage de chaque église, par les Chantres ou par les Chanoines, en commençant par les plus jeunes[2], ou les moins dignes.

61. — Laudes. — 1. Après le 9e répons, on commence immédiatement Laudes, en observant ce qui est dit n° 57, 6.

2. Vers la fin des Laudes, deux Clercs désignés pour cet office enlèvent le pupitre des leçons et mettent devant l'autel le prie-Dieu du Pontife.

3. Lorsqu'on entonne *Benedictus,* l'Évêque et tout le Chœur se découvrent et se lèvent. Au verset

[1] Ibid., n. 9. — [2] Ibid., n. 19.

Ut sine timóre, etc., un Cérémoniaire[1], après avoir pris l'éteignoir, vient au bas des degrés de l'autel, fait la génuflexion, monte et va éteindre le cierge qui se trouve le plus éloigné de la croix du côté de l'évangile; au verset *In sanctitáte*, etc., il se rend au côté de l'épître, faisant en passant la génuflexion au milieu, sur le marchepied; puis à chaque verset du cantique, il éteint de même les autres cierges de chaque côté alternativement[2], de manière qu'à la fin ils soient tous éteints. On éteint aussi toutes les lampes qui sont dans l'église, à l'exception de celle qui brûle devant le très saint Sacrement.

4. Pendant la répétition de l'antienne du *Benedictus,* l'Évêque descend au prie-Dieu, laissant traîner la queue de la cape. En même temps, un Cérémoniaire prend au sommet du chandelier triangulaire le quinzième cierge qui est resté allumé; puis il se rend à l'autel au coin de l'épître, tourné vers le côté de l'évangile, et tient le cierge de la main droite, appuyé sur le coin de l'autel, sans l'éteindre.

5. Après la répétition de l'antienne du *Benedictus,* l'Évêque se met à genoux, avec toute l'assistance, et l'on chante *Christus factus est,* etc. Dès qu'on commence à chanter ces paroles, le Cérémoniaire qui tient le cierge, le cache derrière l'autel, ou dans la lanterne dont il est parlé nº **56**, 4, le laissant toujours allumé. L'antienne terminée, on dit à voix basse *Pater noster*, puis le Chœur psalmodie le psaume *Miserére mei Deus*, etc.

6. Le psaume fini, l'Évêque, à genoux et la tête un peu inclinée[3], récite à voix haute, sur le livre soutenu par un Clerc, l'oraison *Réspice,* etc., jusqu'à *Qui tecum* exclusivement. La conclusion se dit à voix basse.

7. L'oraison terminée, le deuxième Cérémoniaire frappe de la main sur son banc ou sur son livre, et tout le Chœur fait un peu de bruit de la même manière, jusqu'au moment où le Cérémoniaire, qui tient

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 11. — [2] *Cær. Ep.*, ibid. — [3] Ibid., n. 14.

le cierge caché, le fait paraître; alors tout bruit doit cesser[1]. Le Cérémoniaire remet le cierge à sa place et l'éteint un instant après[2]. On se retire dans le même ordre qu'on est venu; l'Évêque a la tête couverte du capuchon de la cape, et le Caudataire soutient la queue.

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 15. — [2] Tous les auteurs.

SEPTIÈME SECTION

DU JEUDI SAINT

CHAPITRE PREMIER

DE L'OFFICE DE CE JOUR CÉLÉBRÉ PAR L'ÉVÊQUE DANS SA CATHÉDRALE.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

62. — A la sacristie. — 1. On y prépare, outre ce qui est nécessaire pour la Messe pontificale, tous les objets qui doivent servir à la consécration des saintes Huiles, savoir : sur une table recouverte d'une nappe, trois urnes remplies d'huile d'olive très pure, fermées de leur couvercle, et revêtues, celle du saint Chrême d'une enveloppe de soie blanche[1], celle de l'Huile des catéchumènes d'une enveloppe de soie verte, et celle de l'Huile des infirmes d'une enveloppe de soie violette. On prépare encore du baume dans un vase fermé de son couvercle. — On dispose pour les Prêtres, les Diacres et les Sous-Diacres qui doivent assister à la cérémonie, — douze chasubles blanches avec étoles et manipules; — sept dalmatiques blanches avec étoles et manipules; — sept tuniques de même couleur avec manipules, — vingt-six amicts, aubes et cordons[2] (1); — deux bandes ou

(1) Ce nombre de Ministres est requis pour la consécration des saintes Huiles, et si l'on ne pouvait se le procurer en dehors du Chapitre, les Chanoines seraient obligés de le compléter. (S. R. C., n. 210, ad 1.) On doit le compléter, s'il est nécessaire, en appelant des Religieux ou d'autres Prêtres soumis à la juridiction de l'Ordinaire, qui peut les contraindre à remplir cet office. Une dispense est aussi nécessaire pour consacrer les saintes Huiles sans les sept Diacres et les sept Sous-Diacres que sans les douze Prêtres (S. R. C., n. 3359); la S. R. C. n'accorde pas la faculté de compléter le nombre des Diacres et des Sous-Diacres par des Clercs tonsurés ou minorés revêtus de la dalmatique ou de la tunique sans étole, ni manipule. (S. R. C., n. 3325 et 3402, ad 7.)

[1] *Pont.*, Off. fer. V in Cœna Domini. — [2] *Pont.*, ibid. S. R. C., n. 1660.

voiles de toile, semblables à celui du Porte-mitre, mais un peu plus longs (1) pour les Diacres; — des chapes de couleur blanche pour ceux qui doivent porter le dais, les ornements du Porte-croix, et, si c'est l'usage, quatre chapes pour les Porte-insignes.

2. **A l'autel.** — La croix doit être couverte d'un voile blanc[1], sur lequel on met un voile violet, facile à enlever. On met à l'autel un parement blanc précieux[2], et par-dessus un parement violet, si l'on récite None au chœur. Aux autres autels, on laisse le parement violet. — Tous les parements doivent être placés de manière à pouvoir être facilement enlevés au dépouillement des autels.

3. Le **trône** est garni de draperies blanches faciles à enlever.

4. **En face de l'autel, vers le bas du chœur.** — On met le faldistoire couvert en blanc et trois tabourets nus, un à droite et deux à gauche. Au même endroit, devant le faldistoire, on met une table recouverte de tous côtés de nappes blanches, sans croix ni chandeliers[3]. Derrière le faldistoire, on prépare deux bancs, le premier pour les sept Diacres, le second, derrière le premier, pour les sept Sous-Diacres; de chaque côté du faldistoire, à quelque distance, on dispose six sièges pour les douze Prêtres.

5. **Sur la crédence.** — On prépare à la crédence tous les objets nécessaires pour la Messe pontificale; on met deux purificatoires sur le calice qui doit servir à la Messe. — On prépare deux autres calices, le premier avec un purificatoire, dont le Prélat se servira, avant la consécration des saintes Huiles, pour se purifier les doigts; le second[4] avec sa patène, une pale, un beau voile de soie blanche pour le recouvrir, un ruban de soie blanche[5] pour lier le voile; ce doit

(1) A Rome on se sert de trois voiles de la même couleur que les enveloppes des urnes, c'est-à-dire blanc, vert et violet; toutefois le Pontifical n'en prescrit que deux, l'un pour l'Huile des catéchumènes et l'autre pour le saint Chrême.

[1] S. R. C., n. 2524, ad 4. — [2] *Mem. rit.* — [3] *Pont.*, ibid. S. R. C., n. 3747, ad 2. — [4] *Cær. Ep.*, ibid., n. 3. — [5] *Mem. rit.*

être le plus précieux des calices employés à la fonction. — Sur la patène qui doit servir à la Messe, on met trois hosties[1], dont l'une sera préparée de manière à entrer facilement dans le calice qui doit servir à la sainte Réserve.

On dispose aussi sur la crédence des étoles blanches pour les Prêtres et les Diacres qui doivent communier; — le ciboire avec des Hosties, et la nappe de communion; — le livre pour la récitation du psaume *Deus, Deus meus*, et de l'oraison *Réspice* à la fin des Vêpres; — le Pontifical (1) couvert de soie blanche; — une cuiller avec une patène (2) ou un petit vase en métal pour le mélange du baume et de l'Huile, et une spatule : ces trois objets sur un plateau.

6. On prépare **en lieu convenable** deux encensoirs avec la navette[2], la chape du Pontife[3] avec le formal précieux pour la Procession; des cierges pour les Chanoines et les membres du Clergé, un cierge plus grand et plus beau, orné ou peint pour le Prélat[4]; le dais[5] et l'*ombrellino*.

7. **A l'autel du saint Sacrement.** — Le parement de l'autel du saint Sacrement et le conopée sont violets. Le prie-Dieu de l'Évêque est aussi recouvert de violet.

8. **A la chapelle du secretarium.** — L'autel est garni d'un parement violet, la croix est couverte d'un voile de même couleur. Sur l'autel, on prépare les ornements blancs de l'Évêque et on les recouvre d'un voile violet. Le trône est garni de violet. — Près de l'entrée de cette chapelle, on dispose des bancs pour les Prêtres, les Diacres et les Sous-Diacres qui doivent assister à la consécration des saintes Huiles[6].

(1) Ces derniers objets devant servir pour la bénédiction et la consécration des saintes Huiles, peuvent être placés sur une petite crédence voisine de la table où se fera la bénédiction.

(2) Si la forme du vase qui contient le baume s'y prête, on fait le mélange de l'huile et du baume dans ce vase lui-même, et alors la patène est inutile. — La cuiller peut aussi bien servir de spatule, si elle n'est pas trop creuse.

[1] *Cær. Ep.*, ibid. — [2] Rub. du jour. — [3] *Cær. Ep.*, ibid., n. 11. — [4] Ibid., n. 23. — [5] Ibid., n. 20. — [6] *Mem. rit.*

On prépare comme à l'ordinaire à proximité du *secretarium*, les ornements blancs des Chanoines et ceux du Sous-Diacre Porte-croix; enfin la croix de Procession couverte d'un voile violet.

9. On aura dû préparer **la chapelle du reposoir** comme il est dit dans le *Cérémonial*[1].

ARTICLE II

Des cérémonies spéciales aux Ministres.

§ 1. — De la Messe.

63. — Observations et règles générales. — 1. La consécration des saintes Huiles ne peut se faire, sauf indult apostolique, que le *Jeudi-Saint*, pendant la Messe solennelle[2], que l'Évêque doit célébrer lui-même[3]. — Si les saintes Huiles faisaient défaut, il faudrait s'en procurer dans les diocèses voisins[4] (1).

2. Cette consécration doit se faire publiquement *dans l'église*; elle ne pourrait pas être faite dans la chapelle domestique du Prélat. Si l'Ordinaire ne pouvait pas faire cette cérémonie à l'église, il devrait prier un autre Évêque de la faire à sa place[5].

3. Régulièrement la consécration doit se faire *dans la cathédrale*[6]; le Prélat pourrait cependant, pour de justes raisons, la faire dans une autre église[7].

4. Les douze Prêtres parés se placent sur les sièges préparés pour eux de chaque côté du faldistoire, tous face à l'autel[8], et les plus dignes étant les plus rapprochés du Pontife; — les sept Diacres et les sept Sous-Diacres sur les bancs disposés derrière le faldistoire[9], même s'ils ne sont pas membres du Clergé de la cathédrale.

(1) On ne peut pas se procurer les saintes Huiles par la poste; à défaut de Clercs, on peut les confier à des laïques d'une fidélité éprouvée (S. O., 14 janv. 1903).

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 2. Rub. du jour. — [2] *Pont. et Cær. Ep.*; S. R. C., n. 3044, ad 2. — [3] S. R. C., n. 1448. — [4] S. R. C., n. 3125. — [5] S. R. C., n. 1896, ad 1, 2 et 3. — [6] S. R. C., n. 2178, ad 1. — [7] S. R. C., n. 1382. — [8] *Pont.*, ibid. — [9] *Pont.*, ibid.

5. Les Prêtres, les Diacres et les Sous-Diacres parés ont la préséance sur tous ceux qui ne sont pas revêtus d'ornements, ainsi que sur les Chanoines qui ne seraient pas parés [1].

6. Tous les Chanoines et tous les Prêtres de l'église doivent communier de la main du Pontife Célébrant, en mémoire de la communion de tous les Apôtres par Jésus-Christ [2].

64. — Préparation à la Messe. — 1. Si l'Évêque se revêt des ornements au *secretarium*, on enlève le parement violet du grand autel et le voile violet de la croix, après que Sexte a été récitée au chœur. Si le Prélat doit prendre les ornements à l'autel majeur, on les enlève après None.

2. Après Sexte, l'Évêque se rend à la cathédrale, couvert du capuchon de la cape. Après avoir prié pendant quelques instants à l'autel du très saint Sacrement, il va au *secretarium*, et les Chanoines y entrent avec lui pour réciter None. Pendant ce temps, les Prêtres, les Diacres et les Sous-Diacres qui doivent assister à la consécration des saintes Huiles se revêtent de leurs ornements; le Diacre et le Sous-Diacre de la Messe prennent aussi leurs ornements, excepté le manipule. — On ne touche pas l'orgue à l'entrée du Pontife.

3. Le Prélat, ayant prié devant l'autel, se rend à son siège, et s'assied un instant. Quand tous les membres du Clergé sont à leurs places, le Prélat se lève et récite *Pater noster* et *Ave María*. On commence ensuite les psaumes de None, qu'on psalmodie très lentement; l'Évêque s'assied et tous les Chanoines font de même. Le Prélat récite les prières de la préparation, sans dire *Glória Patri* à la fin des psaumes. On lui met les bas et les sandales qui sont apportés par un Clerc en surplis. Le premier Cérémoniaire fait porter à la crédence du grand autel le plateau qui les

[1] S. R. C., n. 1041, 1828, 2024. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIII, n. 6. S. R. C., nn. 970, ad 1, 2240, 2489, 2799, ad 1.

contenait, et le voile violet qui les couvrait, dès que ces objets ne sont plus nécessaires.

3. Quand les psaumes sont terminés, le Pontife descend au prie-Dieu devant l'autel, laissant traîner la queue de la cape, et se met à genoux pendant l'antienne *Christus factus est,* etc. Tout le monde se met à genoux en même temps, et l'on demeure ainsi jusqu'après l'oraison que l'Évêque dit à genoux au prie-Dieu. Pendant ce temps le Prêtre et les deux Diacres assistants prennent leurs ornements; ils se rendent ensuite au trône en même temps que l'Évêque.

4. Après l'oraison, le Pontife remonte au trône, quitte la cape et se lave les mains; en même temps, le Diacre et le Sous-Diacre, ainsi que les Porte-insignes, s'ils ont pris la chape, entrent au *secretarium*.

5. Quand le Prélat s'est lavé les mains, le Diacre et le Sous-Diacre vont se placer à ses côtés; les Clercs désignés pour présenter les ornements, apportent successivement l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole, la tunique, la dalmatique, les gants, la chasuble, la mitre précieuse, l'anneau et la crosse.

6. Pendant que le Diacre et le Sous-Diacre revêtent le Pontife de ses ornements, les Chanoines prennent les leurs; les douze Prêtres, les sept Diacres, les sept Sous-Diacres et le Sous-Diacre Porte-croix revêtus de leurs ornements, sortent de la sacristie et viennent au *secretarium*.

7. On se rend ensuite processionnellement au chœur dans l'ordre indiqué t. I, n° **72**, 2. Les Prêtres, les Diacres et les Sous-Diacres parés marchent immédiatement avant les Chanoines parés; d'abord les Sous-Diacres et les Diacres deux à deux : le plus digne des Sous-Diacres et le plus digne des Diacres marchent entre les deux derniers de leur ordre; puis viennent les douze Prêtres, deux à deux [1]. — Si le Pontife est Archevêque, ou s'il a le privilège de faire porter la croix devant lui, on la porte en avant des Sous-Diacres parés.

[1] *Pont.*, In Cœna Dom. S. R. C., n. 2195, ad 1.

8. En arrivant au chœur, tous font la révérence convenable à l'autel, et chacun prend sa place; les douze Prêtres se placent de chaque côté du fauteuil de l'Évêque, devant les sièges préparés comme il est dit nº **62**, 4; les sept Diacres se placent derrière le faldistoire, et les sept Sous-Diacres derrière les Diacres.

65. — Commencement de la Messe. — Lorsque le Pontife est arrivé au pied de l'autel, il dépose la crosse et la mitre et commence la Messe. — La Messe se célèbre comme à l'ordinaire jusqu'à ces mots du Canon exclusivement : *Per quem hæc ómnia Dómine, semper bona creas,* **sauf les exceptions suivantes :**

1. Pendant les prières au bas de l'autel, les Chanoines parés ou non, et les Ministres parés restent debout; tous les autres se mettent à genoux. On ne dit pas le psaume *Júdica me Deus.*

2. Tous les Ministres parés récitent deux à deux les prières de la confession, le *Kyrie,* le *Glória,* le *Credo,* le *Sanctus* et *Agnus Dei.*

3. Pendant tout le chant du *Glória in excélsis,* après qu'il a été entonné par le Prélat, on sonne toutes les cloches de l'église. Le premier Acolyte sonne la clochette pendant la **récitation** de l'hymne seulement. — Après le *Glória in excélsis,* on ne touche plus l'orgue.

4. Le graduel se chante très lentement, afin que l'on ait le temps de faire toutes les cérémonies indiquées t. I, nº **81.**

5. A l'offertoire, le Sous-Diacre reçoit le voile huméral; il prend le ciboire, le couvre avec les extrémités du voile huméral et le porte sur l'autel au coin de l'épître (1). Il revient ensuite à la crédence, prend le calice et le porte à l'autel comme à l'ordinaire; en arrivant, il pose le calice sur l'autel, prend le ciboire et le donne au Diacre, qui le découvre et le place sur le corporal à la droite du Prélat. On fait alors la prégustation, et l'Évêque fait l'offrande de deux hosties,

(1) Le Cérémoniaire pourrait aussi porter le ciboire à l'autel.

mettant au milieu celle qui doit servir pour la Messe, et à sa gauche celle qui doit être conservée pour le lendemain. Le Diacre pose la patène à moitié sous le corporal et la couvre du purificatoire comme aux Messes basses. Quand le Sous-Diacre a versé l'eau dans le calice, il quitte le voile huméral, et se rend à la gauche du Pontife (1).

6. Le Sous-Diacre assiste à la bénédiction de l'encens, accompagne le Pontife à l'encensement de l'autel, se met à la gauche du Diacre pendant que celui-ci encense le Prélat, et se rend à sa place au bas de l'autel, faisant la révérence convenable en arrivant. Il fait aussi l'encensement à l'élévation, comme aux Messes de *Requiem.*

7. A l'offertoire, les Prêtres, Diacres, Sous-Diacres des saintes Huiles sont encensés de deux coups après les Chanoines parés.

8. Après l'élévation, les Porte-flambeaux peuvent se retirer, mais ils doivent revenir après la bénédiction de l'Huile des infirmes. — S'ils restent, ils se mettent de chaque côté de l'autel.

66. — Bénédiction de l'Huile des infirmes. — 1. Après l'élévation, le Cérémoniaire porte à l'autel le calice vide dont il est parlé nº **62**, 4, et le pose sur l'autel, du côté de l'épître. En même temps, le premier Acolyte apporte les burettes de vin et d'eau, et le Sous-Diacre monte à la droite du Diacre.

2. Lorsque l'Évêque a dit ces paroles *non æstimátor mériti, sed véniæ, quæsumus, largítor admitte*[1], *per Christum Dóminum nostrum,* il fait la génuflexion avec ses Ministres et se retire avec eux au coin de l'épître. Le Pontife prend le calice vide comme pour l'ablution, le Sous-Diacre lui verse du vin et de l'eau sur les doigts, et rend la burette au premier Acolyte, qui la reporte à la crédence; le Diacre

(1) Cette règle est motivée par la Cérémonie de la bénédiction des saintes Huiles. Si cette bénédiction n'avait pas lieu, le Sous-Diacre tiendrait la patène comme à l'ordinaire.

1 *Pont.*

prend ensuite le purificatoire et le présente au Prélat, qui s'essuie les doigts et rend le purificatoire au Diacre; celui-ci couvre le calice avec le purificatoire, et le laisse sur l'autel, du côté de l'épître. En même temps, le Porte-crosse et le Porte-mitre se présentent; le Porte-livre et le Porte-bougeoir se rendent près de la table où l'on doit faire la bénédiction des saintes Huiles, le premier portant le Pontifical, et le second portant le bougeoir, qu'il a pris à l'autel[1].

3. Le Prélat, s'étant essuyé les doigts, revient au milieu de l'autel, fait la génuflexion conjointement avec ses Ministres, et descend avec eux sur le plus haut degré, au-dessous du marchepied. Le Diacre lui met la seconde mitre[2], et le Porte-crosse lui présente la crosse[3]. L'Évêque se rend au faldistoire, entre le Diacre et le Sous-Diacre[4], précédé du Prêtre assistant; il ne bénit pas en traversant le chœur; les Diacres assistants demeurent à leur place habituelle devant l'autel[5] de chaque côté, debout et les mains jointes. En arrivant près de la table, le Prélat rend la crosse; le Diacre et le Sous-Diacre se placent aux côtés de l'Evêque; le Prêtre assistant se met près du livre, à la gauche du Prélat[6].

4. L'Archidiacre, se tenant debout devant l'Évêque, se tourne un peu vers les sept Sous-Diacres, et dit à haute voix sur le ton des leçons : *Oleum infirmórum*[7] (1); puis il s'assied. Un des sept Sous-Diacres[8], désigné par le second Cérémoniaire, se lève; deux Acolytes[9], également désignés, se mettent à ses côtés[10]. Ils font la génuflexion à deux genoux vers l'autel, saluent l'Évêque s'ils passent devant lui, et se rendent à la sacristie. Le Sous-Diacre prend l'urne où est l'Huile pour les infirmes, la tient entourée de son bras gauche[11], de manière à couvrir la moitié infé-

(1) Il est dit dans le Pontifical *in tono lectionis*, après quoi on donne le chant de ces paroles, en indiquant l'inflexion à la tierce mineure sur la dernière syllabe. A Rome on se contente de le dire *recto tono.*

[1] *Pont.* — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. VIII, n. 3. — [3] S. R. C., n. 3731, ad 4. — [4] S. R. C., n. 3580, ad 5. — [5] S. R. C., n. 3202, ad 3. — [6] S. R. C., n. 3202, ad 2. — [7] *Pont.*, ibid. — [8] *Pont.*, ibid. — [9] *Pont.*, ibid. — [10] *Pont.*, ibid. — [11] *Pont.*, ibid.

rieure de l'urne, ayant la main droite appuyée sur la poitrine ou soutenant le bas de l'urne, et la porte devant le Pontife[1]. Quand il approche, l'Archidiacre se lève, se place au coin de la table en face de l'Évêque, sans tourner le dos à l'autel.

5. Le Sous-Diacre et les Clercs qui l'accompagnent, en arrivant au chœur, font la génuflexion à deux genoux vers l'autel, viennent devant le Pontife et lui font la révérence convenable. Le Sous-Diacre remet l'urne à l'Archidiacre (1), en disant sans chanter[2] et d'un ton de voix assez bas[3] : *Oleum infirmórum.* L'Archidiacre la présente au Prélat en disant les mêmes paroles un peu plus haut, et la pose sur la table devant le Pontife[4]; le Diacre ôte l'enveloppe violette[5] et le couvercle. Le Prêtre assistant revient à son siège, et le Sous-Diacre avec les deux Acolytes se place en face de lui, de l'autre côté de la table.

Nota. — Si l'on doit bénir l'Huile des infirmes dans plusieurs urnes, une seule est apportée de la sacristie par le Sous-Diacre; les autres sont préparées d'avance dans le chœur sur une crédence, et recouvertes toutes d'un seul voile blanc; le Cérémoniaire les met sur la table quand le Sous-Diacre apporte la sienne (2).

6. L'Évêque se lève (3) sans quitter la mitre[6], et tout le Chœur se lève en même temps. Le Pontife fait l'exorcisme de l'Huile en disant à voix moyenne, de manière à être entendu des Prêtres qui l'entourent : *Exorcízo te, immúnde spíritus*, etc. En disant *In nómine Pa ✠ tris et Fi ✠ lii et Spíritus ✠ sancti*, il fait trois signes de croix sur l'Huile. On répond *Amen*[7].

7. Pendant cette prière, le Porte-mitre vient près du Diacre, et quand le Pontife l'a terminée, le Diacre

(1) Le droit de présenter à l'Évêque les saintes Huiles à bénir appartient exclusivement à l'Archidiacre, quand même il ne serait pas la première Dignité, et ne remplirait pas la fonction de Prêtre assistant. (S. R. C., n. 2684, ad 17.)

(2) Tel est l'usage de Rome.

(3) L'Évêque ne pourrait pas faire la bénédiction étant assis sans un Indult de Rome. (S. R. C., n. 2860.)

[1] *Pont.*, ibid. — [2] *Pont.*, ibid. — [3] *Pont.*, ibid. — [4] *Pont.*, ibid. — [5] S. R. C., n. 3747, ad 3. — [6] *Pont.*, ibid. — [7] *Pont.*, ibid.

lui ôte la mitre. Le Prélat dit *Dóminus vobiscum* et l'oraison de la bénédiction *Emitte quæsumus Dómine,* etc. ; au mot *bene ✠ dictione,* il fait un signe de croix sur l'Huile[1]. On ne répond pas *Amen.*

8. Après l'oraison, le Pontife s'assied ; le Diacre lui met la seconde mitre, puis remet sur l'urne le couvercle et l'enveloppe violette, et l'Archidiacre donne l'urne au Sous-Diacre qui l'a apportée. Celui-ci la reprend de la même manière et la reporte à la sacristie, accompagné de deux Acolytes et d'un Cérémoniaire. Tous font les révérences convenables au Pontife et au saint Sacrement, et reviennent ensuite au chœur.

67. — Continuation de la Messe. — 1. Après la bénédiction de l'Huile des infirmes, les Familiers chargés de donner à laver viennent près du faldistoire, et le Prélat se lave les mains. Le Porte-livre va déposer le Pontifical à la crédence, en même temps que le Porte-bougeoir reporte le bougeoir à l'autel (1) ; le Porte-crosse vient présenter la crosse[2], et l'Évêque retourne à l'autel avec ses Ministres ; les Prêtres, les Diacres et les Sous-Diacres parés demeurent à leurs places.

2. Les Ministres de l'Évêque se placent de cette manière au bas des degrés : le Diacre se met à la droite du Pontife, le Sous-Diacre à sa gauche et le Prêtre assistant à la gauche du Sous-Diacre. Le Clerc Porte-crosse reçoit la crosse, et le Porte-mitre vient près du Diacre ; celui-ci ôte la mitre et la calotte à l'Évêque. Tous font ensemble la génuflexion à deux genoux sur le pavé ; le Pontife monte à l'autel, ayant le Diacre à sa droite et le Prêtre assistant à sa gauche, et fait avec eux la génuflexion sur le marchepied ; le Sous-Diacre demeure au bas de l'autel. L'Évêque continue la Messe comme à l'ordinaire.

(1) On peut aussi laisser le Pontifical sur la table des saintes Huiles, ainsi que le bougeoir, s'il y en a un autre à l'autel.

[1] *Pont.*, ibid. — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. XVIII, n. 8. S. R. C., n. 3931, ad 4.

3. A la fin du *Pater,* comme le Sous-Diacre ne tient pas la patène, il ne monte pas à l'autel avec le Diacre. On ne donne pas le baiser de paix[1]. Après avoir récité *Agnus Dei,* etc., avec le Pontife, le Prêtre assistant, le Diacre et le Sous-Diacre restent à leurs places.

4. Pendant que le Pontife dit les oraisons qui précèdent la communion, le Cérémoniaire prend à la crédence le calice préparé pour la sainte Réserve, avec la pale, la patène, le voile et le ruban, et le porte sur l'autel au coin de l'épître.

5. Lorsque l'Évêque a communié sous les deux espèces, le Diacre couvre le calice ; puis il ôte le voile, la patène et la pale qui couvrent le calice qu'on vient d'apporter à l'autel, fait la génuflexion avec le Pontife, prend le calice et le présente à l'Évêque, en l'inclinant un peu[2]. Le Prélat prend la sainte Hostie avec la patène, la dépose à plat dans le calice[3], et fait une nouvelle génuflexion avec le Diacre. Celui-ci couvre ensuite le calice de la pale, et, par-dessus, de la patène[4] renversée[5] (1) et du voile ; puis il le place au milieu de l'autel.

6. Le Diacre ouvre ensuite le ciboire. L'Évêque fait la génuflexion en même temps que le Diacre, prend deux hosties dans le ciboire et les met sur la patène ; le Diacre recouvre le ciboire et fait la génuflexion avec l'Évêque ; le Sous-Diacre, qui est au bas de l'autel, la fait également, puis monte à la gauche du Diacre, et tous deux s'agenouillent sur le marchepied. En même temps l'Évêque, après avoir fait de nouveau la génuflexion, prend la patène, se retourne et communie les deux Ministres, en disant seulement *Corpus Dómini nostri,* etc. ; tous deux baisent sa main avant de communier. L'Évêque se retoune vers l'autel et dépose la patène ; le Diacre se place à l'angle de l'autel, au côté de l'épître, sur le degré au-dessous du marchepied, et le Sous-Diacre en face de lui, du côté opposé. L'Évêque, après avoir fait la génuflexion,

(1). Cette disposition demande une pale sans carton.

[1] Rub. du jour. — [2] Rub. du jour. *Cær. Ep.*, ibid., n. 5. — [3] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. — [4] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid., n. 6. — [5] *Mem. rit.*

se tourne vers les communiants; le Prêtre assistant descend de l'autel au côté de l'évangile; le Diacre chante le *Confiteor*, debout et médiocrement incliné. Après *Misereátur*, etc., et *Indulgéntiam*, etc., l'Évêque se tourne vers l'autel, le Diacre passe à sa gauche, le Sous-Diacre à sa droite, et tous trois font la génuflexion. Le Diacre découvre le ciboire et le prend des deux mains; le Sous-Diacre prend la patène de la main droite, et tous deux se tournent avec l'Évêque vers les communiants sans changer de place.

7. Le Prêtre et les Diacres assistants communient parmi les Chanoines, au rang qui leur revient; après les Chanoines parés, viennent les Prêtres, Diacres et Sous-Diacres des saintes Huiles. Les Prêtres qui ne sont pas revêtus d'ornements communient après les Sous-Diacres parés[1], et se présentent avec des étoles blanches qui leur ont été apportées par des Clercs. — Personne ne baise le visage du Prélat après avoir reçu la sainte Hostie, mais on baise sa main.

Nota. — S'il reste peu d'hosties après la communion, l'Évêque les consomme; s'il en reste beaucoup, un Prêtre les porte à la sacristie ou dans une chapelle écartée, différente de celle du reposoir[2]. Dans ce cas, pendant que le Pontife donne la communion au peuple, le Prêtre prend une étole et attend avec deux Clercs, dont l'un tient l'*ombrellino*, et l'autre porte le voile huméral. Quand le Prélat arrive à l'autel, le Prêtre va se mettre à genoux sur le marchepied, à droite ou à gauche de l'autel, et reçoit le voile huméral. Le Diacre ayant recouvert le ciboire du couvercle et du pavillon, le remet au Prêtre qui l'emporte avec les cérémonies d'usage, précédé de deux Céroféraires.

8. Le Pontife recueille les parcelles à la place où était l'hostie qu'il a mise dans le calice, et prend la purification; ensuite il prend l'ablution, à laquelle le Diacre ajoute l'ablution qui se trouve dans l'autre calice, suivant ce qui est dit n° **66**, 2. Le Sous-Diacre purifie le calice, comme à l'ordinaire, et le reporte

[1] S. R. C., n. 1041, 1828, 1937. — [2] S. R. C., n. 4049, ad 2.

à la crédence, en laissant le corporal et la bourse sur l'autel. Le Pontife se lave les mains sans prendre la mitre. Un Cérémoniaire peut porter à la crédence le calice qui a servi à l'ablution, et l'essuyer avec le purificatoire. — On observe ensuite toutes les cérémonies prescrites devant le saint Sacrement exposé.

68. — Bénédiction du saint Chrême. — 1. Pendant que le Pontife prend l'ablution, le Porte-crosse et le Porte-mitre se présentent; le Porte-livre et le Porte-bougeoir se rendent à la table où l'on fait la bénédiction des saintes Huiles, le premier portant le Pontifical, et le second portant le bougeoir.

2. Le Prélat, s'étant essuyé les doigts, revient au milieu de l'autel, fait la génuflexion, conjointement avec ses Ministres, et descend avec eux sur le plus haut degré, au-dessous du marchepied. Le Diacre lui met la mitre, le Porte-crosse lui présente la crosse, et l'Évêque se rend de nouveau devant la table, en observant tout ce qui est indiqué n° **66**, 3; en même temps le Thuriféraire prépare son encensoir. Les deux Diacres assistants restent placés de la même manière que pendant la bénédiction de l'Huile des infirmes.

3. Quand l'Évêque est assis, l'Archidiacre se tenant devant lui, dit à haute voix, sur le ton des leçons : *Oleum ad sanctum Chrisma*, puis après une pause : *Oleum Catechumenórum* (1). Le Thuriféraire portant l'encensoir et la navette vient devant le Pontife, et le Diacre fait bénir l'encens avec les cérémonies accoutumées. Alors les douze Prêtres, les sept Diacres, et les sept Sous-Diacres, précédés du Thuriféraire, du Sous-Diacre Porte-croix entre les deux Acolytes, et de deux Chantres, se rendent à la sacristie, dans l'ordre où ils sont venus du *secretarium* au commencement de la Messe, pour aller prendre et apporter avec solennité les urnes où se trouve l'Huile à bénir pour le saint Chrême et les catéchumènes. Avant de

(1) Voir n° **66**, 4, note 1.

quitter le chœur, tous ont soin de faire les révérences convenables au Pontife et à l'autel. Le Pontife demeure assis et ses Ministres restent auprès de lui[1].

4. Quand ils sont arrivés à la sacristie, un des Sous-Diacres reçoit le vase qui renferme le baume, et l'on met sur les épaules de chacun des deux Diacres qui doivent porter les urnes, un long voile qui retombe par devant. Ils prennent les urnes en les entourant avec le bras gauche, et les couvrent de la partie du voile qui pend à droite, de manière cependant qu'on puisse en voir la moitié supérieure[2].

5. Ils reviennent alors au chœur **en cet ordre** : le Thuriféraire marche en tête, portant l'encensoir fumant, puis le Porte-croix (1) entre les deux Acolytes; les deux Chantres; les Sous-Diacres et les Diacres deux à deux; le Sous-Diacre portant le baume; les deux Diacres portant les urnes, celui qui porte l'Huile du saint Chrême à la droite de l'autre; après eux viennent deux à deux les douze Prêtres.

Nota. — S'il y a plusieurs urnes, on observe ce qui est dit n° **66**, 4, **Nota.**

6. Pendant la Procession, les deux Chantres chantent le verset *O Redémptor, sume carmen temet concinéntium*, etc., que le Chœur répète; ils chantent ensuite les versets suivants, et après chacun, le Chœur répète toujours *O Redémptor*, etc.

7. En arrivant à l'autel, le Thuriféraire, le Porte-croix et les Acolytes vont se placer près de l'autel, au coin de l'épître, regardant du côté de l'évangile; et les Acolytes restent de chaque côté du Porte-croix, le Thuriféraire derrière celui-ci ou à la droite du premier Acolyte. Les Sous-Diacres parés viennent devant l'autel, font la génuflexion à deux genoux, se retournent, saluent le Pontife et vont se mettre derrière lui, aux places qu'ils occupaient pendant la bénédiction de l'Huile des infirmes; les Diacres

(1) Pour cette Procession, le Porte-croix prend la croix du Chapitre ou de l'église, et non la croix du Prélat, si celui-ci est Archevêque ou a le privilège de faire porter la croix devant lui.

[1] *Pont.*, ibid. — [2] *Pont.*, ibid.

viennent ensuite, observant les mêmes cérémonies, et se placent devant les Sous-Diacres. Le Sous-Diacre qui porte le baume et les Diacres qui portent les urnes attendent un instant que tous soient placés, et s'écartent pour laisser passer les douze Prêtres. Ceux-ci font deux à deux les révérences convenables au saint Sacrement et au Pontife, et se placent sur deux lignes de chaque côté du faldistoire, de la même façon qu'auparavant, face à l'autel[1].

8. Quand tous sont placés, le Diacre qui porte l'urne où se trouve l'Huile destinée au saint Chrême, vient devant le Prélat, la remet, couverte de son enveloppe et non du voile, entre les mains de l'Archidiacre, et se retire derrière lui; l'Archidiacre la montre à l'Évêque et la pose avec soin sur la table. Le Sous-Diacre qui porte le baume remet aussi à l'Archidiacre le vase qui le contient, et se rend à la gauche du Diacre qui a porté l'urne; l'Archidiacre montre aussi au Prélat le vase et le pose sur la table. Le Diacre qui porte l'autre urne la garde entre les bras (1), et se met à la droite de celui qui a porté l'Huile du saint Chrême. Le Cérémoniaire met en même temps sur la table la patène ou le petit vase en métal, avec la cuiller et la spatule.

9. Pendant ce temps, le Porte-mitre vient près du Diacre; celui-ci enlève le couvercle du vase qui renferme le baume, ôte la mitre au Pontife et la remet au Porte-mitre. L'Évêque se lève et bénit d'abord le baume en disant *Dóminus vobíscum, Orémus*, et les deux oraisons de la bénédiction. A ces mots : *sancti-✠ fica... sancti ✠ ficatiónis...*, il fait un signe de croix sur le baume.

10. Quand la deuxième oraison est terminée, le Prélat s'assied et le Diacre lui met la mitre. Le Diacre enlève ensuite le couvercle de l'urne, mais non l'enveloppe[2], met le baume et l'urne devant l'Évêque,

(1) Si cette urne était trop pesante, le Diacre pourrait la poser immédiatement sur la table, à l'extrémité.

[1] *Pont.*, ibid. — [2] *Pont.*, ibid. S. R. C., n. 3747, ad 3.

prend la cuiller et la lui présente avec les baisers ordinaires. Le Pontife se lève, et avec la cuiller, met sur la patène ou dans le petit vase destiné à cet usage, du baume et de l'Huile qu'il prend dans l'urne; il rend ensuite la cuiller au Diacre qui la reçoit avec les baisers prescrits, et la dépose dans un plateau, prenant garde de tacher la nappe. Le Diacre prend alors la spatule destinée à mêler l'huile avec le baume, la présente à l'Évêque avec les baisers d'usage, et le Pontife fait le mélange de manière qu'ils soient intimement mêlés (1). Le Prélat rend ensuite la spatule au Diacre qui la reçoit avec les baisers prescrits et la met dans le plateau. Puis l'Évêque dit l'invitation à l'oraison *Orémus Dóminum Deum*, etc.; à ces mots : *bene* ✠ *dicat*.., *sancti* ✠ *ficet*..., il fait un signe de croix sur le vase qui contient le mélange.

11. Le Prélat s'assied ensuite et souffle trois fois en forme de croix sur l'ouverture de l'urne (2); les douze Prêtres parés viennent l'un après l'autre faire la même cérémonie de l'autre côté de la table, en face de l'Évêque, ayant soin de faire, avant et après, la génuflexion au très saint Sacrement et la révérence à l'Évêque. Le Diacre place l'urne de façon que cette cérémonie s'accomplisse facilement.

12. Lorsque tous ont fait cette cérémonie, le Diacre rapproche l'urne de l'Évêque. Le Pontife se lève sans quitter la mitre, et dit, sans chanter, la prière de l'exorcisme du saint Chrême; il fait un signe de croix sur l'huile, en disant *In nómine Dei Pa* ✠ *tris*... *Jesu* ✠ *Christi*... *Spíritus* ✠ *sancti*.

13. Après l'exorcisme, le Diacre ôte la mitre au Pontife. L'Évêque étend les mains et chante la préface; aux mots *sancti* ✠ *ficáre*... *bene* ✠ *dictióne*... *sancti* ✠ *Spíritus*... il fait un signe de croix sur l'urne; il lit

(1) On peut aussi faire le mélange dans le vase même qui contient le baume, si sa forme le permet.

(2) D'après la rubrique du *Pontifical*, l'Évêque est assis. D'après Martinucci, il est debout; et de Herdt dit : *Sedens vel etiam stans si opus fuerit*. L'Évêque se lève s'il ne peut pas facilement faire cette cérémonie étant assis; tel est l'usage de Rome.

la conclusion les mains jointes et à voix médiocre [1].

14. Après la préface, l'Évêque, toujours debout, verse dans l'urne le baume mêlé d'huile, en disant *Hæc commixtio liquórum*, etc. Il peut se servir de la cuiller, qui lui serait présentée par le Diacre, avec les baisers d'usage. — S'il y a plusieurs urnes, le Pontife verse le mélange dans chacune d'elles, en disant une seule fois la formule (1).

15. Le Diacre enlève à ce moment l'enveloppe de l'urne [2]. Le Pontife salue le saint Chrême par une inclination de tête, en chantant : *Ave, sanctum Chrisma*. Il répète la même salutation une seconde et une troisième fois, élevant chaque fois la voix; puis il baise l'ouverture de l'urne [3]. — Les paroles se chantent en descendant à la Tierce mineure, sur la dernière syllabe.

16. Le Prélat, ayant salué le saint Chrême, s'assied; le Diacre lui met la mitre, et place l'urne de l'autre côté de la table. Alors les douze Prêtres parés, faisant la génuflexion au saint Sacrement et la révérence convenable au Pontife, viennent l'un après l'autre, font trois génuflexions en trois endroits différents, désignés par le second Cérémoniaire, en chantant *Ave, sanctum Chrisma*, et en élevant la voix à chaque fois. Après avoir dit ces paroles pour la troisième fois, chacun baise l'ouverture de l'urne et retourne à sa place.

17. Cela fait, le Diacre place l'urne du saint Chrême au coin de la table, après y avoir remis le couvercle et l'enveloppe.

69. — Bénédiction de l'Huile des catéchumènes. — 1. Le Diacre qui tient l'urne de l'Huile des catéchumènes vient devant l'Évêque, la remet à l'Archidiacre et se retire. L'Archidiacre la montre au Prélat et la dépose sur la table au milieu; le Diacre de la

(1) L'Évêque prend garde que le baume soit réparti entre toutes les urnes.

[1] *Pont.*, ibid. — [2] *Pont.*, ibid. S. R. C., n. 3747, ad 3. — [3] *Pont.*, ibid.

Messe lui enlève son enveloppe et son couvercle. Alors le Pontife et les douze Prêtres soufflent sur l'ouverture de l'urne, observant ce qui est dit n° **68**, 11.

Nota. — S'il y a plusieures urnes, on observe ce qui est dit n° **66**, 4, **Nota.**

2. Lorsque tous ont fait cette cérémonie, le Pontife se lève sans quitter la mitre, et dit, sans chanter, l'oraison de l'exorcisme de l'Huile des catéchumènes. Il fait un signe de croix sur l'Huile en disant *In nómine Dei Pa ✠ tris..., Jesu ✠ Christi..., Spíritus ✠ sancti.*

3. Après l'exorcisme, le Diacre ôte la mitre au Pontife et la remet au Porte-mitre. L'Évêque dit *Dóminus vobíscum* et l'oraison de la bénédiction; au mot *bene ✠ dictiónem*, il fait un signe de croix sur l'urne.

4. Après la bénédiction, le Pontife et les douze Prêtres, observant ce qui est dit n° **68**, 16, saluent trois fois l'Huile des catéchumènes, en chantant chaque fois *Ave, sanctum Oleum*, et baisent ensuite l'urne (1). Quand l'Évêque a salué l'Huile des catéchumènes, le Diacre lui remet la mitre; en même temps le cortège se met en ordre pour retourner à la sacristie.

5. Pendant que les Prêtres saluent l'Huile des catéchumènes, on enlève le vase qui renfermait le baume et le plateau qui contenait la cuiller et la spatule; les huit Prêtres les plus dignes après les Chanoines[1], qui doivent porter le dais à la Procession, se rendent à la sacristie pour prendre la chape.

6. Lorsque tous ont salué l'Huile des catéchumènes, le Diacre de la Messe couvre l'urne du couvercle et de l'enveloppe, et la donne au Diacre qui l'a apportée; il remet également à l'autre Diacre l'urne du saint Chrême; puis il fait bénir l'encens au Pontife, et le cortège qui a cherché les urnes retourne à la sacristie, avec les révérences convenables au Pontife et à l'autel, et dans le même ordre, sauf que le Sous-

(1) Les douze Prêtres ne font pas la génuflexion devant l'urne, mais seulement une inclination profonde.

[1] *Pont.*, ibid.; *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIII, n. 7.

Diacre qui portait le baume marche parmi ceux de son ordre. Pendant cette Procession, les deux Chantres chantent les versets *Ut novétur... Lota mente... Corde natus... Sit hæc dies...* après chacun desquels le Chœur répète *O Redémptor*, etc.

7. Le cortège revient ensuite au chœur sans rien dire; les Prêtres qui doivent porter le dais, revêtus de chapes, suivent en marchant deux à deux. — Le Sous-Diacre Porte-croix et les Acolytes, étant de retour, se tiennent prêts pour la Procession au reposoir.

70. — Conclusion de la Messe. — 1. Au départ du cortège, les Familiers chargés de donner à laver au Pontife se présentent, et le Prélat se lave les mains[1]. Le Porte-livre va déposer le Pontifical, et le Porte-bougeoir remet le bougeoir à l'autel. Le Porte-crosse vient présenter la crosse, et l'Évêque retourne à l'autel avec ses Ministres[2], sans bénir le Clergé. — On enlève ensuite tout ce qui a servi à la bénédiction des saintes Huiles; on peut se contenter d'écarter les bancs. — Pendant ce temps on chante la communion.

2. L'Évêque, arrivé au bas des degrés, rend la crosse, le Diacre lui enlève la mitre et la calotte, et le Pontife fait la génuflexion à deux genoux sur le pavé, conjointement avec ses Ministres. L'Évêque monte ensuite à l'autel; le Diacre et le Sous-Diacre se placent derrière le Prélat, et le Prêtre assistant se met au coin de l'épître, près du Missel. Le Pontife va lire la communion et continue la Messe, ayant soin de faire la génuflexion toutes les fois qu'il quitte le milieu de l'autel ou qu'il y revient. L'Évêque, en disant *Dóminus vobíscum*, et le Diacre, en chantant *Ite Missa est,* se tiennent de manière à tourner le dos au coin de l'évangile, et non au saint Sacrement[3].

3. Après *Pláceat,* l'Évêque donne la bénédiction sans prendre la mitre, et en se retirant du côté de l'évangile[4]. — S'il est Archevêque, il ne salue pas la croix qu'on tient devant lui.

[1] *Pont.*, ibid. — [2] *Pont.*, ibid. — [3] Ibid., *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIII n. 7. — [4] Ibid., n. 8.

4. Après la bénédiction, le Pontife rend la crosse, et, sans terminer le cercle ni faire la génuflexion, il se retourne vers l'autel pour dire le dernier évangile. Il fait le signe de croix sur lui-même, mais non sur l'autel, et récite l'évangile tout entier au coin de l'autel[1]. — On ne publie pas les indulgences après la bénédiction, mais seulement à la chapelle du reposoir.

5. Après l'évangile, le Prélat descend au bas de l'autel, fait la génuflexion à deux genoux avec ses Ministres, reçoit la mitre et la crosse, et se rend au trône[2], entre les Diacres assistants. — S'il est Archevêque, on a soin de déposer le *Pallium* sur l'autel du côté de l'évangile.

6. Le Pontife étant arrivé au trône, avant de quitter les ornements, s'assied, et tenant la crosse, il recommande aux Prêtres de conserver les saintes Huiles de la manière prescrite par les saints Canons; il peut employer pour cela les paroles de la rubrique du Pontifical.

§ 2. — De la Procession au reposoir.

71. — Préparatifs. — 1. Pendant que le Pontife fait cette recommandation, le Diacre et le Sous-Diacre quittent leur manipule. Ils s'approchent du Prélat aussitôt qu'il a cessé de parler, et les Diacres assistants se retirent au bas du trône. Les Clercs chargés de recevoir le manipule, la chasuble, la dalmatique et la tunique se présentent, et deux autres Clercs apportent la chape et le formal précieux. Le Diacre, aidé par le Sous-Diacre, ôte les ornements au Prélat, et les donne aux Clercs qui les portent à la crédence. Les Diacres assistants reviennent aux côtés de l'Évêque, lui mettent la chape, le formal et la mitre précieuse; le Diacre et le Sous-Diacre, ayant fait les révérences convenables, vont à la sacristie, quittent leurs ornements, prennent ceux qui conviennent à leur ordre dans le Chapitre, et vont à leurs places parmi les Chanoines.

[1] Ibid., n. 9. — [2] Ibid.

2. En même temps, le Sous-Diacre Porte-croix prend la croix et se rend avec les Acolytes[1] à l'entrée du chœur, en face de l'autel; on distribue des cierges à tous les membres du Clergé; un Familier sans surplis, en manteau noir, reçoit le cierge du Pontife; les Prêtres revêtus de chapes prennent les hampes du dais[2].

Nota. — Si le Clergé est très nombreux, le second Cérémoniaire peut faire partir la Procession dès ce moment de la manière indiquée n° 73, 1, mais on n'entonne pas encore l'hymne.

3. Pendant que l'Évêque reçoit la chape, les deux Thuriféraires se rendent au trône, et dès que le Pontife a reçu la mitre, le Prêtre assistant fait mettre l'encens, mais sans baisers[3]. Le Prélat se lève et met l'encens dans les deux encensoirs sans bénédiction[4]; les Thuriféraires se présentent debout l'un après l'autre; en même temps, le premier Cérémoniaire fait mettre le coussin sur le plus bas degré de l'autel, et le Porte-crosse vient près du Pontife.

72. — Encensement à l'autel. — 1. Lorsque l'Évêque a mis l'encens dans les encensoirs, il reçoit la crosse; le Prêtre assistant se rend à l'autel entre les deux Thuriféraires. Le Pontife le suit entre les deux Diacres assistants qui relèvent les bords de la chape, suivi des Porte-insignes. En arrivant au bas des degrés, le Prélat rend la crosse, et le second Diacre assistant lui ôte la mitre et la calotte[5]. Le Pontife et ses Ministres font la génuflexion à deux genoux sur le pavé, et s'agenouillent sur le plus bas degré. Le premier Thuriféraire donne l'encensoir au Prêtre assistant qui le présente à l'Évêque sans baisers. Le Pontife encense le saint Sacrement, les Diacres assistants élevant les bords de la chape. Après l'encensement, le Prêtre assistant reçoit l'encensoir, le remet au premier Thuriféraire, et va à sa place parmi les Chanoines, après avoir fait la génuflexion.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxiii, n. 10. — [2] Ibid. — [3] Ibid., n. 11. — [4] Ibid. — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxiii, n. 12.

2. Pendant l'encensement, le premier Cérémoniaire prend le voile huméral à la crédence; quand le Pontife a rendu l'encensoir, il lui met le voile sur les épaules[1], et le second Diacre assistant l'attache. Les deux Thuriféraires restent debout en face de l'autel de chaque côté; le second Cérémoniaire fait ranger le Clergé en ordre de Procession de la manière indiquée n° 73, 1.

3. Quand le Pontife a reçu le voile huméral, il se lève, monte sur le plus haut degré, et se met à genoux sur le bord du marchepied; le premier Diacre assistant, et non un autre[2], monte sur le marchepied, fait la génuflexion[3] d'un seul genou en se tenant un peu de côté pour ne pas tourner le dos au Prélat, attache le voile au pied du calice avec le ruban, prend le calice de la main droite au-dessous du nœud, et de la gauche par le pied, et le donne à l'Évêque. — Le Pontife ayant pris le calice de la main gauche par le nœud, pose la main droite par-dessus; les Diacres assistants couvrent ses mains des deux extrémités du voile. Le premier Diacre assistant fait alors la génuflexion et se met à la droite de l'Évêque. Le Prélat se lève et se tourne vers le peuple; les Diacres assistants changent de côté, puis tous trois se mettent à la suite de la Procession.

4. Dès que l'Évêque a reçu le calice, les Chantres entonnent l'hymne *Pange lingua*, etc., que le Chœur continue[4]. Un Clerc tient l'*ombrellino* ouvert, et le porte au-dessus du saint Sacrement jusqu'au moment où le Pontife entre sous le dais.

73. — Départ de la Procession. — 1. La Procession se met en marche **dans l'ordre suivant** : le Sous-Diacre Porte-croix et les Acolytes, puis les Chantres en surplis (1); viennent ensuite les Séminaristes, et les Bénéficiers de la cathédrale; après eux, les sept

(1) Si les Chantres ne sont pas en surplis, ils se placent avant le Porte-croix.

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid.

Sous-Diacres, les sept Diacres, les douze Prêtres, enfin les Chanoines et les Dignités, parmi lesquels marche le Prêtre assistant; tous portent des cierges allumés[1]. A leur suite viennent le Porte-crosse[2], portant la crosse des deux mains, puis les deux Thuriféraires, qui marchent devant le saint Sacrement en agitant légèrement leurs encensoirs[3]. En dernier lieu vient le Pontife, entre les deux Diacres assistants[4], qui sont aussi sous le dais et relèvent les bords de la chape; il est suivi du Caudataire[5]. Les Céroféraires marchent de chaque côté du dais; les Clercs Porte-mitre, Porte-livre et Porte-bougeoir vont derrière le Prélat; le Porte-livre porte le Canon. Le Familier qui tient le cierge du Pontife, marche à la droite du premier des Prêtres qui portent le dais. — Si le Pontife est Archevêque ou s'il a le privilège de faire porter la croix devant lui, elle est portée entre les Acolytes, devant les Sous-Diacres parés.

2. Pendant la Procession, l'Évêque récite des psaumes ou des hymnes (1) alternativement avec les Diacres assistants, sans dire *Glória Patri* à la fin des psaumes.

3. Les Chantres continuent l'hymne *Pange lingua*, etc., en évitant de chanter la strophe *Tantum ergo Sacraméntum*, etc., pendant la Procession. On répète au besoin quelques autres strophes en reprenant à *Nobis datus;* et on chante la strophe *Tantum ergo*, etc., quand on est arrivé au reposoir.

74. — Au reposoir. — 1. Les Acolytes et le Porte-croix se rendent à l'autel de la chapelle du reposoir, et se retirent du côté de l'évangile sans faire la génuflexion.

2. En entrant dans la chapelle du reposoir, les membres du Clergé se rangent sur deux lignes, de

(1) L'Évêque peut réciter les psaumes de l'action de grâces après la Messe et les hymnes eucharistiques : *Pange lingua... Adoro Te... Lauda Sion... Sacris solémniis...* etc.

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 13. — [2] Ibid., l. I, c. XVII, n. 6. — [3] S. R. C., n. 2368. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIII, n. 12. — [5] *Cær. Ep.*, ibid., n. 12.

manière que les plus dignes soient les plus rapprochés de l'autel. Si tous ne peuvent pas entrer dans la chapelle, les moins dignes restent en dehors. Ils se tournent vis-à-vis les uns des autres et se mettent à genoux quand l'Évêque passe au milieu d'eux. — En arrivant au reposoir, les Thuriféraires cessent d'agiter leurs encensoirs, et restent debout de chaque côté de l'autel.

3. Lorsque le Pontife est arrivé à l'autel, le premier Diacre assistant monte sur le marchepied, du côté de l'épître, et se met à genoux le visage tourné vers le côté de l'évangile. L'Évêque et le second Diacre assistant montent sur le premier degré[1], le second Diacre écarte les extrémités du voile huméral, le premier Diacre reçoit[2] le calice, se lève, et place le calice dans le tabernacle qu'il laisse ouvert, fait la génuflexion et vient se mettre à la droite de l'Évêque.

4. Le Prélat s'agenouille aussitôt après avoir donné le calice, le second Diacre assistant lui ôte le voile huméral et se met à genoux à sa gauche; le Prêtre assistant, ayant donné son cierge à un Clerc, vient à l'autel, du côté de l'épître. Les Chantres entonnent *Tantum ergo Sacraméntum*, etc. (1). Après *Venerémur cérnui*, ou, si c'est l'usage, à *Genitóri*, le premier Thuriféraire se présente seul avec le Prêtre assistant pour faire mettre l'encens; l'Évêque se lève, met l'encens sans le bénir, reçoit l'encensoir des mains du Prêtre assistant, encense le saint Sacrement[3], et rend l'encensoir au Prêtre assistant qui le donne au Thuriféraire, retourne à sa place et reprend son cierge. Les deux Thuriféraires se retirent à l'entrée de la chapelle.

5. A la fin de l'hymne, le premier Diacre assistant monte sur le marchepied, fait la génuflexion et ferme le tabernacle[4]. Le Porte-livre met sur l'autel le Canon, ouvert à l'endroit de la bénédiction pontificale, et le Porte-bougeoir met le bougeoir près du Canon. On

(1) On peut aussi chanter *O salutáris Hóstia* (*Cær. Ep.*, ibid., n. 13).

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIII, n. 13. — [2] Ibid. — [3] Ibid., n. 13. — [4] Ibid.

éteint les cierges, et on les remet à des Clercs qui les emportent.

6. L'Évêque monte ensuite à l'autel, fait la génuflexion, baise l'autel, et, sans prendre la mitre, donne la bénédiction solennelle. Après avoir chanté *Benedicat vos omnipotens Deus*, il fait de nouveau la génuflexion, se tourne à demi vers le peuple en s'écartant du côté de l'évangile, comme en présence du saint Sacrement, et prend la crosse. — S'il est Archevêque, le Porte-croix tient la croix devant lui.

7. Après la bénédiction, le Prêtre assistant publie les indulgences[1]; les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir reprennent le Canon et le bougeoir.

75. — Retour au chœur. — 1. Tous les membres du Clergé, ayant fait la génuflexion à deux genoux[2], excepté le Porte-croix et les Acolytes, retournent processionnellement au chœur[3]; les deux Thuriféraires marchent devant la croix, et les Prêtres en chape, qui portaient le dais, se mettent en avant des Sous-Diacres parés. Le Pontife reçoit la calotte, la mitre et la crosse en sortant de la chapelle du reposoir.

2. En arrivant au chœur, chacun prend sa place, le Pontife monte au trône, et les Clercs chargés de recevoir les ornements de l'Évêque se présentent. Les Diacres assistants ôtent au Pontife tous ses ornements, et les Chanoines déposent aussi les leurs[4]; deux Clercs mettent le prie-Dieu du Prélat devant l'autel. Les deux Thuriféraires, le Sous-Diacre Porte-croix, les Prêtres qui portaient le dais, les Sous-Diacres, Diacres et Prêtres des saintes Huiles, et les Porte-insignes s'ils ont la chape, vont à la sacristie et quittent leurs ornements.

3. Lorsqu'on a remis la cape à l'Évêque, le Porte-livre et le Porte-bougeoir viennent devant lui et il dit les prières de l'action de grâces sans *Glória Patri*. Pendant ce temps, les deux Diacres assistants descendent du trône, vont quitter leurs ornements, puis

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 13. — [2] *Cær. Ep.* — [3] *Cær. Ep.*, ibid. — [4] *Cær. Ep.*, ibid.

reviennent au trône; un Familier avec des Acolytes va enlever à l'Évêque les sandales et les bas.

4. Si le Prélat ne doit pas assister aux Vêpres, les Chanoines le reconduisent au moins jusqu'à la porte de l'église, et reviennent au chœur.

76. — Nota. — Si l'Evêque ne pouvait pas célébrer cette Messe, et y assistait en chape, il devrait néanmoins porter le saint Sacrement à la Procession[1]. Les Chanoines prendraient alors les ornements à la fin de la Messe[2].

§ 3. — **Des Vêpres.**

77. — 1. On commence les Vêpres aussitôt que l'Évêque a terminé les prières de l'action de grâces. Les Diacres assistants se retirent à leurs places au chœur; le Prélat reste seul au trône avec le Cérémoniaire et quatre Acolytes. On se lève et on récite *Pater noster* et *Ave Maria.*

2. Un Chantre commence ensuite à voix médiocre, sans chanter[3], la première antienne *Cálicem salutáris accípiam,* etc., qui est continuée par le côté du chœur où elle a été commencée. Le côté opposé commence le psaume *Crédidi*, etc., et l'on récite de cette manière les cinq antiennes et les cinq psaumes, avec l'antienne de *Magníficat* et le cantique. — On est assis depuis le commencement du premier psaume jusqu'à l'antienne de *Magníficat* inclusivement, et debout pendant le cantique. — Le Prélat se couvre du capuchon de la cape.

3. Pendant qu'on répète l'antienne de *Magníficat,* le Pontife, laissant traîner la queue de la cape, descend au prie-Dieu et se met à genoux. On dit l'antienne *Christus factus est,* etc., puis à voix basse *Pater noster;* on récite le psaume *Miserére mei Deus*, etc., sur

[1] Ibid., n. 14. — [2] Ibid. — [3] *Cær. Ep.*, l. I, c. xv, n. 11. *Rub. Miss. et Brev.*

un ton assez bas, et le Pontife dit l'oraison, avec la conclusion à voix basse.

4. Après les Vêpres, si l'Évêque ne fait pas le dépouillement de l'autel, les Chanoines le reconduisent à son palais ou au moins jusqu'à la porte de la cathédrale.

§ 4. — **Du dépouillement des autels.**

78. — 1. Le dépouillement des autels peut être fait par l'Évêque ou par un Chanoine[1], en habit de chœur.

2. Si le Pontife fait lui-même cette cérémonie, les deux Diacres assistants viennent à ses côtés, aussitôt après les Vêpres; deux Clercs enlèvent le prie-Dieu, et six Clercs viennent autour de l'autel. Le Prélat, en *cappa,* se rend au bas des degrés de l'autel, et commence à voix médiocre, sans chanter, l'antienne *Divisérunt,* etc.; le Chœur la continue, et psalmodie le psaume *Deus, Deus meus réspice in me,* etc.

3. Le dépouillement des autels se fait comme il suit: Le Pontife aidé de ses Assistants, ou le Chanoine aidé par des Clercs, monte à l'autel et enlève les nappes qu'emportent d'autres Clercs. Ceux-ci, les ayant déposées en lieu convenable, ôtent le parement, les tapis et les autres ornements de l'autel, n'y laissant que la croix, les chandeliers et les cierges allumés. Ils enlèvent aussi la nappe de la crédence et toutes les draperies du trône. Le Prélat et les Assistants, ou le Chanoine et les Clercs, descendent au bas des degrés, attendent que l'antienne *Divisérunt,* etc., soit répétée et se retirent avec les révérences convenables. On éteint ensuite les cierges et la lampe du saint Sacrement, et l'on remet le voile violet à la croix de l'autel.

Nota. — Pendant que l'Évêque ou le Chanoine fait le dépouillement de l'autel principal, un ou plusieurs Prêtres aidés par des Clercs peuvent faire celui des autres autels. S'ils passent devant le reposoir, ils font la génuflexion à deux genoux.

[1] S. R. C., n. 2959, ad 3.

4. S'il est d'usage que le Chanoine (1) qui a fait le dépouillement du grand autel fasse aussi celui des autres autels, il commence par celui qui se trouve le plus rapproché de l'autel principal, du côté de l'évangile; il fait le tour de l'église et termine par l'autel le plus rapproché du grand autel, du côté de l'épître. Il revient ensuite à l'autel principal, et attend que le Chœur ait répété l'antienne *Divisérunt*, etc.

5. Après le dépouillement de l'autel fait par l'Évêque, si le lavement des pieds n'a pas lieu aussitôt après, les Chanoines reconduisent le Prélat à son palais ou au moins jusqu'à la porte de la cathédrale.

CHAPITRE II

DE L'OFFICE DE CE JOUR CÉLÉBRÉ PAR UN ÉVÊQUE AU FALDISTOIRE.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

79. — 1. Si l'on doit faire la consécration des saintes Huiles, on prépare, outre les choses nécessaires pour la Messe pontificale au faldistoire, tous les objets indiqués au chapitre précédent, nº **62**, 1-8.

2. L'Évêque se sert de la crosse, et l'on observe tout ce qui est prescrit au chapitre précédent pour cette cérémonie.

3. Les Prêtres, les Diacres et les Sous-Diacres parés se rendent au chœur avant l'arrivée du Pontife, les plus dignes les premiers.

ARTICLE II

Des cérémonies spéciales aux Ministres.

§ 1. — De la Messe.

80. — 1. La Messe se célèbre comme à l'ordinaire, sauf les exceptions indiquées au chapitre précédent, nºs **65, 67** et **70**.

(1) L'Évêque fait seulement le dépouillement de l'autel principal.

2. Les Prêtres, Diacres et Sous-Diacres sont encensés avant les Chanoines, et communient avant eux. A la Procession des saintes Huiles, la croix est portée par le même Sous-Diacre paré qui doit la porter à la Procession au reposoir.

3. Après la communion, ou après la consécration de l'Huile des catéchumènes, si l'on fait cette cérémonie, les Thuriféraires préparent leurs encensoirs, et un Clerc porte au reposoir les barrettes du Diacre et du Sous-Diacre.

§ 2. — De la Procession au reposoir.

81. — 1. Après le dernier évangile, l'Évêque revient au milieu de l'autel, fait la génuflexion avec ses Ministres et, sans prendre la mitre, descend par le côté, se rend au faldistoire et s'assied. — On a eu soin de tourner le faldistoire de telle sorte que le Prélat ait l'autel à sa droite et regarde le côté de l'évangile. Le Prêtre assistant quitte la chape et se rend à sa place au chœur, sa fonction étant terminée; les Clercs chargés de recevoir les ornements du Pontife, se présentent; les Ministres sacrés quittent leur manipule, et le Diacre, aidé par le Sous-Diacre, ôte au Prélat le manipule, la chasuble, la dalmatique et la tunique. Un Clerc apporte la chape que le Diacre met au Pontife.

2. Pendant que l'Évêque reçoit la chape, les deux Thuriféraires se présentent devant le faldistoire pour faire mettre l'encens. Le Prélat, ayant reçu la mitre, se lève et met l'encens dans les deux encensoirs sans bénédiction. Le premier Cérémoniaire fait mettre le coussin sur le plus bas degré.

3. L'Évêque, ayant mis l'encens, revient à l'autel entre ses deux Ministres qui relèvent les bords de la chape. En arrivant, le Diacre lui ôte la mitre, le Pontife et ses Ministres font la génuflexion à deux genoux sur le pavé et s'agenouillent sur le plus bas degré. On observe ensuite pour la Procession tout ce

qui est prescrit dans le *Cérémonial selon le rit romain.*

4. Si l'on a fait la bénédiction des saintes Huiles, les Sous-Diacres, les Diacres et les Prêtres parés marchent à la suite du Clergé, devant l'Évêque, dans l'ordre marqué n° **73**, 1.

5. Lorsque le saint Sacrement a été renfermé dans le tabernacle, le Pontife ne donne pas la bénédiction. Il reçoit la calotte et la mitre ainsi que la crosse, s'il s'en sert, en sortant de la chapelle du reposoir. Le Clergé retourne au chœur. Le Prélat se rend directement à la sacristie, précédé de la croix, et de tous les Ministres de la bénédiction des saintes Huiles. Le Diacre, aidé du Sous-Diacre, ôte les ornements à l'Évêque, qui récite ensuite les prières de l'action de grâces.

§ 3. — Des Vêpres et du dépouillement des autels.

82. — 1. L'Évêque étant rentré à la sacristie, on commence immédiatement les Vêpres, en observant ce qui est indiqué dans le *Cérémonial selon le rit romain.*

2. Le dépouillement des autels est fait par un ou plusieurs Prêtres, de la manière indiquée n° **78**, 3. Il est fait de préférence, surtout pour le maître-autel, par celui qui a rempli la fonction de Prêtre assistant à la Messe pontificale. Celui-ci doit prendre l'aube, s'il est assisté par le Diacre et le Sous-Diacre.

CHAPITRE III

DU MANDATUM OU LAVEMENT DES PIEDS

83. — Observations générales. — 1. Dans certaines églises, il est d'usage que l'Évêque ou le Chapitre donne à treize pauvres des vêtements et un repas, puis le Prélat leur lave les pieds et leur donne une

aumône (1); ailleurs l'Évêque lave les pieds à treize Chanoines. — On peut suivre à cet égard la coutume de chaque église, ou la volonté de l'Evêque. Celui-ci peut laver les pieds aux pauvres, même si dans son église l'usage existait de le faire aux Chanoines, montrant par là une plus profonde humilité et une plus grande charité[1].

2. Le lavement des pieds se fait après le dépouillement des autels, ou plus tard, suivant la commodité et au jugement de l'Évêque[2].

3. Les Ministres nécessaires pour cette fonction sont : le Diacre et le Sous-Diacre, — les Acolytes, — les Clercs pour l'encensoir, la mitre, la crosse, le livre et le bougeoir, — et des Clercs pour porter les objets mentionnés ci-dessous. — L'Évêque Ordinaire a de plus un Prêtre et deux Diacres assistants en habit canonial.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

84. — 1. On prépare un endroit convenable pour cette cérémonie. Elle peut se faire dans l'église[3], si celle-ci est vaste et s'il y a un lieu assez éloigné du saint Sacrement pour que les fidèles qui sont en

(1) Tel est l'usage de Saint-Pierre de Rome. Le Pape habille treize Prêtres étrangers, leur lave les pieds, puis leur donne un grand repas et une généreuse offrande.

Quant au *costume* que portent les pauvres à qui l'Évêque lave les pieds, Martinucci s'exprime comme il suit : « Abluentur pedes pauperibus « tredecim, qui ab Episcopo novis vestibus misericorditer induti erunt, « et in Functionis actu utentur uniformi habitu e panno albi coloris, « qui, juxta formam descriptam in veteri Cæremoniali Episcoporum, « est toga quædam a collo defluens ad pedes, cum cingulo simili ad « lumbos cingendos, cum caputio quod e collo descendit aliquantum « super humeros et pectus; insuper biretum albi coloris rotundæ formæ « gestandum in capite. Æquum esset etiam, ut haberent calceamenta « albi coloris cum caligis e panno, apertis in collo pedis, ut posset pes « educi in actu lotionis. Hac re non est nobis animus innovandi quid- « quam de variis usibus, qui in ecclesiis sive in capitulis recepti es- « sent. »

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIV, n. 2. — [2] *Cær. Ep.*, ibid., n. 5. — [3] Ibid., n. 3.

adoration ne soient pas distraits[1]. On peut aussi la faire dans une chapelle ou dans une salle contiguë à l'église[2], ou ailleurs. — On entoure ce lieu d'une balustrade[3] ou avec des bancs, de manière que les fidèles ne puissent pas pénétrer dans l'enceinte réservée au Clergé.

2. Au fond de l'enceinte, on prépare un trône ou un faldistoire garni d'une draperie violette, pour le Pontife, et on met auprès un coussin; on place, de chaque côté, pour les Chanoines, des bancs recouverts d'étoffe violette ou brune.

3. On dispose non loin de là, ou à la sacristie, si elle n'est pas trop éloignée, les ornements blancs du Diacre et du Sous-Diacre, sans manipules.

4. **Près du trône.** — 1° A la gauche de l'Évêque, on dispose une table assez grande, qu'on recouvre d'une nappe blanche. Sur cette table on met : 1) les chandeliers des Acolytes[3] et les ornements du Prélat, savoir : la seconde mitre et le voile pour le Porte-mitre, la chape violette et le formal simple, l'étole de même couleur, le cordon, l'aube et l'amict[4], et on les recouvre d'un voile de couleur violette; — 2) le livre des évangiles[5] couvert de soie blanche, le Missel couvert de soie violette, le bougeoir, un grémial de toile orné, avec des rubans de soie blanche, les manipules blancs du Diacre et du Sous-Diacre[6]; deux ou plusieurs bassins argentés avec des vases ou aiguières qu'on devra remplir d'eau tiède[7]; sur un plateau[8] ou dans une corbeille, treize serviettes pour essuyer les pieds; un autre plateau[9], ou une bourse violette contenant de l'argent[10] enveloppé de papier, pour l'aumône[11] à donner, si ceux à qui on lave les pieds sont des pauvres[12] : — cette aumône doit être égale pour tous.

2° On met encore à la gauche du trône et de manière que le Diacre chante l'évangile tourné vers les pauvres,

[1] S. R. C., n. 2574. — [2] *Cær. Ep.*, ibid. — [3] *Cær. Ep.*, ibid., n. 4. — [4] *Cær. Ep.*, ibid. — [5] *Cær. Ep.*, ibid. — [6] *Cær. Ep.*, ibid. — [7] *Cær. Ep.*, ibid. — [8] *Cær. Ep.*, ibid. — [9] Ibid., n. 7. — [10] *Cær. Ep.*, ibid. — [11] *Cær. Ep.*, ibid. — [12] *Cær. Ep.*, ibid.

un pupitre couvert d'un voile de soie blanche et, non loin de là, un autre pupitre nu pour les Chantres.

3° A la droite du trône, on met un banc, long et plus élevé que les autres, recouvert d'un tapis vert, où s'assoient les treize personnes à qui on lave les pieds.

4° On prépare encore l'aiguière avec le bassin et la serviette[1], de la mie de pain et du citron dans un plateau, pour le Pontife; un grand vase destiné à recevoir l'eau qui aura servi[2] : il sera placé avantageusement sous le banc où se tiennent ceux à qui on lave les pieds; enfin l'encensoir avec la navette[3].

Tout ce lieu doit être parsemé de fleurs et d'herbes odoriférantes[4].

5. **Près de la crédence.** — On met la crosse, et si le Pontife est Archevêque ou s'il a le privilège de faire porter la croix devant lui, on y met aussi le piédestal destiné à soutenir la croix. On dispose, au même lieu, une banquette ou deux tabourets pour le Diacre et le Sous Diacre.

ARTICLE II

Des cérémonies spéciales aux Ministres.

85. — **Préparatifs.** — 1. Quelques instants avant la cérémonie, le Diacre et le Sous-Diacre se revêtent des ornements blancs sans manipule, et se rendent au trône[5]. Les Clercs Porte-insignes et ceux qui doivent présenter les ornements vont se ranger près de la crédence. On fait placer les pauvres sur le banc préparé pour eux.

2. Quand il en est temps, l'Évêque[6], suivi par les Chanoines, se rend au lieu où doit se faire le lavement des pieds, bénit en entrant ceux qui s'y trouvent, et va directement au fauteuil ou au trône[7]. Les Chanoines s'assoient aux bancs préparés pour eux. Le Pontife quitte alors la cape[8] avec l'aide d'un

[1] Ibid., n. 3. — [2] *Cær. Ep.*, ibid. — [3] *Cær. Ep.*, ibid. — [4] *Cær. Ep.*, ibid. — [5] *Cær. Ep.*, ibid. — [6] Ibid., n. 5. — [7] Ibid. — [8] Ibid.

Familier et des Diacres assistants qui se retirent ensuite, pour faire place au Diacre et au Sous-Diacre.

3. Le Diacre et le Sous-Diacre s'approchent de l'Évêque, et les Clercs apportent successivement l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole, la chape, le formal, et la seconde mitre; le Diacre, aidé du Sous-Diacre, revêt le Pontife de ces ornements; pendant ce temps, le Thuriféraire prépare l'encensoir.

86. — Chant de l'évangile. — 1. Lorsque l'Évêque a reçu la mitre, le Thuriféraire se présente devant lui avec le Prêtre assistant; le Pontife met et bénit l'encens. En même temps, les Diacres assistants viennent aux côtés de l'Évêque; le Diacre et le Sous-Diacre vont à la crédence prendre leur manipule; puis le Diacre reçoit le livre des évangiles, les Acolytes prennent leurs chandeliers, et aussitôt que le Prêtre assistant et le Thuriféraire se sont retirés, le premier à sa place parmi les Chanoines, le second au bas du trône, le Diacre, le Sous-Diacre et les Acolytes viennent devant le Prélat; le Thuriféraire se joint à eux. Le Diacre, incliné s'il est Chanoine, à genoux s'il ne l'est pas, demande la bénédiction, en disant *Jube Domne benedícere;* l'Évêque le bénit en disant *Dóminus, sit* etc., puis le second Diacre assistant ôte la mitre au Prélat qui reçoit ensuite la crosse.

2. Le Diacre, ayant reçu la bénédiction, fait la révérence convenable au Pontife, conjointement avec le Sous-Diacre et les Ministres inférieurs, et tous se rendent au lieu préparé pour le chant de l'évangile. Le Diacre chante : *Dóminus vobiscum,* puis *Sequéntia sancti Evangélii... Ante diem festum Paschæ...*, observant toutes les cérémonies prescrites pour la Messe solennelle. — Si le Prélat est Archevêque, le Porte-croix se tient près du Diacre portant la croix de telle manière que le crucifix soit tourné vers le Pontife[1].

3. Après l'évangile, le Sous-Diacre porte le livre à

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxiv, n. 5.

baiser au Prélat, et le Diacre l'encense. Le Diacre et le Sous-Diacre se retirent ensuite à leurs tabourets et quittent le manipule. Deux Clercs vont au trône, l'un portant un plateau pour recevoir le formal, l'autre portant le grémial de toile.

87. — Lavement des pieds. — 1. Lorsque l'Évêque a été encensé, le premier Diacre assistant lui ôte le formal qu'il met dans le plateau; les deux Diacres assistants lui ôtent la chape et la laissent sur son siège. Le premier Diacre met la mitre à l'Évêque et lui attache le grémial au cordon. Un Clerc met le coussin devant le premier de ceux à qui l'Évêque doit laver les pieds; quatre Clercs se présentent, portant un bassin, un vase renfermant de l'eau tiède, la corbeille où sont les treize serviettes, et le plateau ou la bourse qui renferme les aumônes. Pendant ce temps, un Familier de l'Évêque découvre aux pauvres le pied droit.

2. Quand tout est prêt, ils se rendent près de ceux auxquels on doit laver les pieds, en cet ordre : les deux premiers Clercs, qui portent le bassin et le vase, marchent en avant; le Pontife vient ensuite, entre les deux Diacres assistants; le Caudataire suit le Prélat en portant la queue de la soutane; enfin viennent le Clerc qui porte les serviettes et celui qui tient les aumônes; ils sont suivis de deux autres Clercs portant un second vase. — Ces deux derniers Clercs peuvent aussi venir un peu plus tard. — Les Chanoines s'asseyent aussitôt que le Pontife est descendu du trône.

3. En arrivant près du premier auquel on doit laver le pied, le Clerc qui porte le vase se place à sa gauche, et celui qui tient le bassin à sa droite. L'Évêque se met à genoux devant lui sur le coussin; le Clerc qui porte le bassin le tient au-dessous du pied, celui qui porte le vase verse doucement l'eau dessus, et le Pontife lave le pied. Le Clerc qui porte le vase soutient ensuite le pied, et le premier Diacre assistant, ayant pris une serviette, la présente à

l'Évêque qui essuie le pied, le baise, et donne la serviette au pauvre[1]. Pendant ce temps, le Clerc qui tient les aumônes, en donne une au premier Diacre assistant, qui la présente au Pontife. Le Prélat, ayant donné la serviette, prend l'aumône et la donne au pauvre[2]; celui-ci en la recevant, baise la main de l'Évêque. Un Familier aide le pauvre à reprendre sa chaussure[3].

4. On fait de même pour tous les autres. Le Cérémoniaire fait approcher le coussin devant chacun. Le Clerc qui tient le vase fait signe à un autre de venir le remplacer quand l'eau vient à manquer, et il se rend à la crédence pour prendre de l'eau.

5. Dès que l'Évêque commence le lavement des pieds, on chante l'antienne *Mandátum novum*, etc., et ce qui suit[4], de la manière indiquée dans le *Cérémonial selon le rit romain.* On cesse de chanter quand le Pontife a fini.

88. — Fin de la cérémonie. — 1. Quand le lavement des pieds est terminé, le Pontife revient au trône[5] ou au faldistoire avec les Diacres assistants, et le Prêtre assistant va les rejoindre[6]. Les Familiers chargés de donner à laver se présentent; l'Évêque se lave les mains[7] et le Prêtre assistant présente la serviette[8]. Les deux Acolytes prennent leurs chandeliers[9] et viennent devant l'Évêque, avec les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir, le Clerc chargé de recevoir le grémial, et un autre portant le formal dans le plateau.

2. Quand le Prélat s'est essuyé les mains, le Prêtre assistant retourne à sa place; les Diacres assistants ôtent au Pontife le grémial et lui remettent la chape[10] et le formal; puis le second Diacre assistant lui ôte la mitre. L'Évêque se lève et chante *Pater noster*, qu'il complète à voix basse jusqu'aux paroles *Et ne nos,*

[1] *Cær. Ep.*, ibid. — [2] *Cær. Ep.*, ibid. — [3] *Cær. Ep.*, ibid. — [4] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. — [5] *Cær. Ep.*, ibid., n. 3. — [6] *Cær. Ep.*, l. I, c. VII, n. 3. — [7] Ibid., l. II, c. XXIV, n. 8. — [8] *Cær. Ep.*, l. I, c. VII, n. 3. — [9] *Cær. Ep.*, ibid. — [10] *Cær. Ep.*, ibid.

etc.; il chante ensuite les versets et l'oraison sur le ton férial et les mains jointes[1].

3. Après l'oraison, les Acolytes se retirent avec le Porte-livre et le Porte-bougeoir; le Diacre et le Sous-Diacre reviennent au trône. L'Évêque donne la bénédiction, en faisant un signe de croix sur les fidèles, sans rien dire[2].

4. Les Clercs chargés de recevoir les ornements se présentent; le Diacre, aidé par le Sous-Diacre, ôte les ornements au Pontife, et tous deux vont ensuite quitter leurs ornements. Les Diacres assistants aident à remettre la cape à l'Évêque, qui se retire comme à l'ordinaire[3].

Nota 1° — Si l'Évêque doit laver les pieds à treize Chanoines, ceux-ci, en habit canonial, prennent place au banc couvert du tapis vert. L'Évêque commence le lavement des pieds par le Chanoine le plus digne, et, sauf l'aumône qu'on omet, on observe toutes les cérémonies indiquées plus haut[4].

Nota 2° — Lorsque cette cérémonie est faite par un Évêque hors du lieu de sa juridiction, on observe les règles générales concernant l'Évêque étranger. Celui-ci n'est pas au trône, il n'a pas la cape, ni la crosse, ni le formal; il s'assied au faldistoire, et pendant toute la cérémonie il n'a pour Assistants que le Diacre, le Sous-Diacre et le Cérémoniaire; les deux Ministres sacrés font ce qui est prescrit pour le Prêtre et les Diacres assistants.

CHAPITRE IV

DU LAVEMENT DE L'AUTEL.

Il est d'usage dans un grand nombre de cathédrales de laver avec soin le grand autel le Jeudi Saint au soir, après les Ténèbres (1). Cette cérémonie peut

(1) On fait à Saint-Pierre de Rome le lavement de l'autel de la Confession.

[1] *Cær. Ep.*, ibid. — [2] *Cær. Ep.*, ibid., n. 9. — [3] *Cær. Ep.*, ibid. — [4] Ibid., n. 10.

être faite par l'Evêque, ou par le Chanoine qui a présidé l'office.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

89. — 1. A la sacristie. — On prépare dans une corbeille les ornements de l'Evêque, savoir : l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole noire, la chape de même couleur, le formal simple et la mitre simple; on les recouvre d'un voile de soie noire. — On prépare dans une autre corbeille six étoles noires et six surplis pour les six premiers Chanoines, et un surplis pour le Chanoine Sacristain.

2. **A l'autel.** — L'autel est dépouillé; il n'y a que la croix voilée, et six chandeliers avec les cierges de cire jaune, qui demeurent éteints. Après les Ténèbres, on éloigne de l'autel le chandelier triangulaire.

3. **A la crédence.** — La crédence demeure découverte. On y met trois vases ou trois aiguières renfermant du vin mêlé d'une petite quantité d'eau; sous chacun de ces vases ou de ces aiguières, on met un plateau, ou un bassin de même matière. — On dispose encore deux plateaux, l'un contenant sept serviettes, l'autre renfermant sept éponges; des aspersoirs en bois d'if ou de buis, pour tous les membres du Clergé; un livre avec une couverture noire pour l'oraison *Réspice*.

4. **Au milieu du sanctuaire.** — On place le prie-Dieu ou faldistoire de l'Évêque; de plus, au côté de l'épître, à la place ordinaire, on met un faldistoire nu, avec un coussin noir; on place un autre coussin noir sur le plus bas degré de l'autel.

ARTICLE II

Des cérémonies spéciales aux Ministres.

90. — Préparatifs. — 1. A la fin des Ténèbres, pendant le *Miserére*, les Clercs désignés pour cet office se rendent à la sacristie, prennent les corbeilles qui renferment les ornements de l'Évêque et des Chanoines, et les portent à la crédence. Le Chanoine Sacristain va en même temps à la sacristie, quitte son vêtement canonial, prend un surplis sur son rochet, et va se placer près de l'autel, du côté de l'épître.

2. Après l'oraison *Réspice*, etc., et le bruit qu'on fait ensuite, l'Évêque se lève de son prie-Dieu, salue la croix, monte au trône et s'assied. Les Diacres assistants, en habit canonial, se rendent en même temps au trône et sont suivis d'un Familier; deux Clercs enlèvent le prie-Dieu. Les Clercs désignés pour présenter les ornements, apportent successivement l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole, la chape, le formal et la mitre. — Le Pontife ne se sert pas de la crosse et ne bénit pas le Clergé. — On ôte la cape au Prélat, et les Diacres assistants le revêtent de ses ornements; après quoi le premier Diacre lui met la mitre; pendant ce temps, les Chanoines demeurent à leurs places. Les Clercs désignés pour cet office portent les surplis et les étoles aux six premiers Chanoines, qui ôtent l'habit canonial, le déposent dans la corbeille, se revêtent sur le rochet du surplis et de l'étole, et viennent près du trône.

3. Lorsque le Pontife est revêtu de ses ornements, des Clercs portent dans une corbeille les aspersoirs destinés aux Chanoines, aux Bénéficiers et aux Clercs, et les leur distribuent; le premier Cérémoniaire fait mettre un coussin sur le plus bas degré de l'autel.

4. Quand tous les aspersoirs sont distribués, l'Évêque se lève et se rend à l'autel entre les Diacres assistants, précédé des six Chanoines revêtus du surplis et de l'étole et marchant deux à deux; le Porte-mitre marche derrière l'Évêque. Tous les membres du Clergé viennent, en même temps, devant l'autel et se rangent en trois demi-cercles, d'abord les Chanoines, derrière eux les Benéficiers, et enfin les Clercs. Le Porte-livre se tient du côté de l'épître.

5. En arrivant au bas des degrés, les six Chanoines se rangent de chaque côté, les plus dignes étant les plus rapprochés du Prélat. Quand celui-ci est arrivé

au milieu d'eux, le second Diacre assistant lui ôte la mitre; puis les Diacres assistants vont se joindre aux autres Chanoines.

91. — Antienne et Psaume. — 1. L'Évêque, ayant quitté la mitre, se met à genoux; et les six Chanoines qui l'accompagnent, s'agenouillent à ses côtés. Le Porte-livre, tenant ouvert le livre où se trouve l'antienne *Divisérunt*, etc., le présente au Prélat. Celui-ci commence l'antienne sans chanter, et les Chantres placés à droite ou à gauche de l'autel, ou de chaque côté, la continuent avec le psaume *Deus, Deus meus réspice in me*, etc., qu'ils répètent en tout ou en partie, s'il est nécessaire, mais toujours sans chanter.

2. Le Prélat, ayant commencé l'antienne, se lève; les six Chanoines se lèvent également, et le premier Cérémoniaire enlève le coussin. Les Diacres assistants reviennent près du Pontife avec deux Clercs; ils lui ôtent le formal et la chape, que les Clercs portent à la crédence. Le Porte-mitre vient près du premier Diacre assistant qui met la mitre au Prélat, puis les Diacres assistants se retirent à leurs places.

3. Le Pontife, ayant reçu la mitre, monte à l'autel avec les six Chanoines. Cinq Clercs se présentent en même temps, deux pour recevoir la toile cirée qui couvre l'autel, un portant l'aspersoir destiné à l'Évêque, deux autres portant chacun trois aspersoirs pour les six Chanoines. Le Prélat, aidé par les Chanoines, enlève d'abord la toile cirée, que les deux Clercs portent à la crédence. Le Clerc qui porte l'aspersoir destiné à l'Évêque, le remet au premier Cérémoniaire ou au Chanoine Sacristain, qui le présente au Pontife sans baisers; les deux autres Clercs donnent les aspersoirs aux six Chanoines.

92. — Lavement de l'autel. — 1. Le Chanoine Sacristain monte à l'autel, accompagné d'un Clerc qui porte sur un plateau un des vases remplis de vin. Il va se mettre à la droite du Pontife, et ayant pris le vase, il verse le vin sur la table de l'autel, rend le

vase au Clerc, et se retire avec lui à la crédence.

2. L'Évêque et les six Chanoines répandent alors le vin sur toute la table de l'autel avec leurs aspersoirs. Quand ils ont fini, ils saluent la croix, descendent au bas des degrés, du côté de l'épître, et remettent leurs aspersoirs sur les plateaux présentés par des Clercs. Le Prélat s'assied au faldistoire; le Porte-livre vient devant lui et il lit le psaume *Deus, Deus meus*, etc. Les six Chanoines demeurent en ligne derrière le Pontife.

3. Quand l'Évêque et les six Chanoines sont descendus, six autres Chanoines viennent ensemble laver l'autel de la même manière; quand ils ont fini, ils descendent par le côté de l'évangile et retournent à leurs places; d'autres Chanoines viennent après eux, observant les mêmes cérémonies, toujours six à la fois, jusqu'aux derniers, qui font cette cérémonie ensemble, quand même ils ne seraient pas six.

4. Quand tous les Chanoines ont répandu le vin sur l'autel, le Chanoine Sacristain revient à l'autel avec le Clerc qui porte le second vase, et le répand sur l'autel. Les Bénéficiers, les Prêtres, les Clercs dans les ordres sacrés, viennent comme les Chanoines et observent les mêmes cérémonies.

5. Lorsque les Bénéficiers, les Prêtres et les Clercs dans les ordres sacrés ont répandu le vin, le Chanoine Sacristain vient encore à l'autel avec le Clerc qui porte le troisième vase, et le répand sur l'autel. Tous les autres Clercs viennent comme les précédents et observent les mêmes cérémonies.

6. Quand ils ont fini, le Pontife revient à l'autel avec les six Chanoines. En arrivant au bas des degrés, ils font la révérence à la croix, puis montent à l'autel. Trois Clercs se présentent au coin de l'épître, portant le bassin qui contient les éponges, le plateau avec les serviettes, et un bassin vide. Le Clerc qui porte l'éponge destinée à l'Évêque, la remet au premier Cérémoniaire ou au Chanoine Sacristain, qui la présente au Pontife sans baisers; un autre Clerc donne les éponges aux six Chanoines.

7. Le Pontife et les six Chanoines, ayant reçu les éponges, recueillent le vin sur l'autel et déposent les éponges dans le bassin vide. Ils recueillent aussi les feuilles qui pourraient s'être détachées des aspersoirs et les mettent avec les éponges. Ils reçoivent ensuite les serviettes, essuient l'autel, et mettent les serviettes dans le plateau que des Clercs reportent à la crédence avec le bassin. Les deux Clercs désignés prennent à la crédence la chape et le formal et viennent devant l'autel.

8. Le Prélat et les six Chanoines, ayant rendu les serviettes, descendent au bas des degrés; les Diacres assistants viennent près du Pontife, lui remettent la chape et le formal, puis le second lui ôte la mitre. En même temps, les deux Acolytes prennent la toile cirée et la replacent sur l'autel; le premier Cérémoniaire met le coussin au bas des degrés. Les Diacres assistants retournent ensuite à leurs places. Les Chantres répètent alors l'antienne *Divisérunt sibi vestiménta mea,* etc.

93. — **Fin de la cérémonie.** — 1. Quand les Diacres assistants se sont retirés, l'Évêque et tous les membres du Clergé se mettent à genoux. Les Chantres récitent l'antienne *Christus factus est pro nobis obédiens usque ad mortem, mortem autem crucis*, puis on dit à voix basse *Pater noster*, etc. Le Porte-livre vient présenter le livre; l'Évêque dit l'oraison *Réspice*, etc., qui se conclut à voix basse.

2. Après l'oraison, le Porte-livre se retire; les Diacres assistants reviennent près de l'Évêque. Le Prélat, les Diacres assistants et les six Chanoines font la révérence à l'autel; le premier Diacre assistant met la mitre au Pontife qui retourne au trône entre les Diacres assistants, et précédé des six Chanoines, marchant deux à deux.

3. Les Clercs se présentent alors pour recevoir les ornements et les reporter à la crédence; les Diacres assistants ôtent les ornements au Pontife et lui remettent la cape; les six Chanoines, de retour à leurs places, quittent l'étole et le surplis, et reprennent l'habit canonial. L'Évêque, ayant reçu la cape, prie devant l'autel, au faldistoire qu'on y a replacé, et se retire.

94. — **Nota 1°** — Si l'Évêque n'est pas présent, le Chanoine qui a présidé les Ténèbres, se rend à la sacristie, et se revêt sur le rochet, de l'amict, de l'étole et de la chape; six Chanoines prennent le surplis et l'étole, et le précèdent au chœur, deux à deux, tous étant couverts de la barrette. L'Officiant marche entre deux Clercs en surplis, qui relèvent les bords de la chape; ils lui ôtent et lui remettent la chape au moment voulu. Le Chanoine Sacristain prend aussi un surplis à la sacristie. Pendant ce temps on distribue les aspersoirs au Clergé.

L'Officiant demeure debout et ne se couvre pas pendant toute la cérémonie. Quand tout est terminé, on retourne à la sacristie, dans l'ordre où l'on est venu à l'autel.

Nota 2° — Si l'Évêque assiste en cape, sans faire lui-même la cérémonie, on observe ce qui suit :

1. L'Évêque se tient devant l'autel, au centre du demi-cercle formé par les Chanoines; quand il y a lieu, il se met à genoux sur un coussin violet.

2. Lorsque l'Officiant et les six Chanoines en surplis et étole ont répandu le vin sur l'autel et sont revenus à leurs places, l'Évêque reçoit son aspersoir du premier Diacre assistant, monte à l'autel, entre les Diacres assistants, et y répand seul le vin avec l'aspersoir; il retourne ensuite à la place qu'il occupait et y reste jusqu'à la fin de la cérémonie; puis il se retire.

3. Quand le Prélat est de retour à sa place, les Diacres assistants montent à l'autel, avec les autres Chanoines, pour y répandre à leur tour le vin.

4. Les autres cérémonies sont les mêmes que celles indiquées plus haut **Nota 1°**.

HUITIÈME SECTION

DU VENDREDI SAINT

CHAPITRE PREMIER

DE L'OFFICE DE CE JOUR CÉLÉBRÉ PAR L'ÉVÊQUE DANS SA CATHÉDRALE

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

95. — 1. **A la sacristie.** — On prépare les ornements du Diacre et du Sous-Diacre, savoir : deux amicts, deux aubes, deux cordons et l'étole noire du Diacre (1); — trois amicts, trois aubes, trois cordons, avec manipules et étoles de couleur noire, pour les trois Diacres qui doivent chanter la Passion; — une étole noire pour le Prêtre qui ferait adorer la croix, suivant ce qui est dit ci-après n° **108**, 5; — et des chapes noires pour les Prêtres qui doivent porter le dais[1]. — On prépare, de plus, un amict, une aube, un cordon et une chasuble noire pliée pour le Porte-croix, quand la croix n'est portée qu'à la Procession au reposoir; on prépare ces ornements du Porte-croix au *secretarium*, si le Pontife est Archevêque et prend ses ornements au *secretarium*.

2. **A l'autel.** — L'autel doit être entièrement nu. On y met six chandeliers, ni argentés ni dorés, mais de couleur sombre, bronzée si c'est possible; les cierges sont de cire jaune et demeurent éteints[2]. On y place aussi une croix de bois, ou de même matière que les chandeliers, avec l'image du crucifix (2), couverte d'un voile noir ou violet[3], de sorte qu'on puisse la

(1) On pourrait aussi préparer les ornements du Diacre et du Sous-Diacre à l'endroit où les Chanoines prendront les leurs.

(2) Au lieu d'un crucifix, la croix peut avoir au centre du croisillon une relique de la vraie croix dans un petit reliquaire[4].

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxv, n. 31. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxv, n. 1 et 2. — [3] *Mem. rit.* S. R. C., n. 3535, ad 8. — [4] Usage des basiliques de Rome. S. R. C., n. 4081, ad 5.

découvrir facilement; autant que possible, la croix est montée sur un pied pareil aux chandeliers; elle doit être facile à démonter. On met devant l'autel un prie-Dieu ou faldistoire, avec deux coussins noirs. Sur le marchepied de l'autel on dispose un autre faldistoire nu, placé du côté de l'épître, de telle sorte que l'Evêque assis ait le visage tourné vers le côté de l'évangile.

3. **Au trône.** — Le trône doit être également dépouillé de ses tentures[1] ; on met seulement un coussin violet sur le siège de l'Évêque.

4. **A la crédence.** — On met sur la crédence, une nappe qui ne couvre que la table seule. On y dispose une nappe pliée, de la dimension de la table de l'autel, l'aiguière, le bassin[2] et les serviettes; — le pupitre et le Missel, le livre pour chanter les leçons et l'évangile; — une bourse noire contenant un corporal et un purificatoire, le voile noir pour couvrir le calice à la fin de l'Office; les burettes et leur plateau, un petit vase contenant de l'eau pour purifier les doigts du Prélat, en cas de besoin; le grémial noir, un coussin noir, l'étole large noire pour le Diacre; — un plateau pour recevoir les offrandes.

Si le Pontife n'est pas Archevêque, ou s'il ne prend pas les ornements au *secretarium*, on met encore sur la crédence les chandeliers des Acolytes, avec des cierges jaunes non allumés.

5. **Non loin de l'autel.** — On prépare les instruments nécessaires pour allumer les cierges; deux encensoirs et la navette; un grand coussin de velours violet, galonné d'or; un long tapis violet, qu'on étendra pour l'Adoration de la Croix, avec un voile de soie blanche, galonné ou brodé de soie violette; la croix de Procession couverte d'un voile violet, si le Prélat n'est pas Archevêque; s'il est nécessaire, le marchepied pour prendre la croix de l'autel; enfin, du côté de l'évangile, trois pupitres nus pour le chant de la Passion.

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 1. — [2] *Cær. Ep.*, ibid.

6. **A la balustrade.** — On met des cierges de cire jaune sur les grands chandeliers qui sont à la balustrade.

7. **Au secretarium.**— 1) **L'autel** est entièrement nu; la croix est voilée de violet. Les cierges sont de cire jaune et demeurent éteints. On prépare au milieu de l'autel les ornements noirs de l'Évêque, savoir : le manipule, la chasuble, la dalmatique, la tunique, l'étole, la croix pectorale, le cordon, l'aube et l'amict[1], et on les couvre d'un voile noir; du côté de l'évangile, la mitre simple blanche avec le voile pour la porter. — Si le Pontife est Archevêque, on met près de l'autel, du côté de l'évangile, le piédestal de la croix[2].

2) Le **trône** et le **faldistoire** sont comme ceux du grand autel.

3) La **crédence** du *secretarium* doit être couverte d'une nappe courte, semblable à celle de la crédence du grand autel. On y met les chasubles pliées et les manipules du Diacre et du Sous-Diacre, le livre pour l'oraison *Réspice*, le Canon, une aiguière et son bassin, deux serviettes. — Si le Pontife est Archevêque, on y met les chandeliers des Acolytes avec des cierges de cire jaune qui demeurent éteints.

4) La **banquette** et les **sièges** des Chanoines, tant au chœur qu'au *secretarium*, ne sont pas recouverts[3].

8. **Au lieu accoutumé.** — On prépare les ornements des Chanoines, avec des chasubles pliées; ceux du Sous-Diacre Porte-croix, si le Pontife est Archevêque; et deux chapes noires pour le Porte-mitre et le Porte-livre, si c'est l'usage.

9. **A la chapelle du reposoir.** — On met devant l'autel un prie-Dieu sans tapis, avec deux coussins violets; un coussin noir sur le plus bas degré de l'autel. — On met sur l'autel une bourse blanche, un corporal étendu et la clef du tabernacle; — près de l'autel, le dais et l'*ombrellino*, un voile huméral blanc, une étole noire, les flambeaux et les cierges pour la Procession, et auprès, l'escabeau pour monter.

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 4 et 5. — [2] *Cær. Ep.*, ibid., n. 1. — [3] *Cær. Ep.*, ibid.

ARTICLE II

Des cérémonies spéciales aux Ministres.

§ 1. —Observations et règles générales.

96. — 1. Pendant l'Office du Vendredi Saint, l'Évêque ne se sert pas du trône : il y prend seulement les ornements s'il ne les prend pas au *secretarium*, et il y va à la fin de l'Office pour les quitter. Dans le cours de la cérémonie, il s'assied au faldistoire placé sur le marchepied de l'autel au coin de l'épître, de manière à tourner le visage vers le côté de l'évangile. Il s'abstient de bénir pendant la cérémonie, et toute la journée. Il ne fait usage ni du bougeoir, ni de la crosse. — On ne baise ni la main ni l'anneau de l'Évêque le Vendredi Saint.

2. L'Office du Prêtre assistant est rempli par le premier Chanoine Prêtre, s'il y a des Dignités, et, s'il n'y en a pas, par le Chanoine qui vient après le plus digne.

3. Quand le Pontife est assis au faldistoire, ses Ministres s'asseyent sur le plus haut degré de l'autel (1), en ligne droite. Le Prêtre assistant se met aux pieds de l'Évêque, le Diacre et le Sous-Diacre se mettent à la droite du Prêtre assistant, sur le même degré, puis, à leur suite, le premier et le second Diacre assistant; le Porte-livre et le Porte-mitre s'asseyent derrière l'Évêque, du côté de l'épître.

4. Lorsque les Ministres et les Porte-insignes doivent s'asseoir, ils se rangent au bas des degrés, près de la place qu'ils doivent occuper, font la révérence à l'autel et au Prélat, se tournent sur leur droite et s'asseyent. Quand ils doivent se lever, ils le font tous ensemble, se tournent sur leur gauche, et font les révérences à l'autel et au Pontife.

(1) S'il y avait quelques difficultés pour les Assistants et les Ministres à s'asseoir sur le premier degré de l'autel, on pourrait disposer pour eux devant les degrés, des sièges faciles à enlever. — Ils s'y assoiraient le dos tourné à l'autel.

§ 2. — **De la préparation à l'Office.**

97. — 1. Après Sexte, l'Évêque ayant la tête couverte du capuchon de la cape, se rend à la cathédrale; suivant la coutume générale, on ne lui présente pas l'eau bénite. — S'il est Archevêque, on porte la croix devant lui. — Après avoir prié quelques instants à la chapelle du reposoir, le Prélat va au *secretarium* et les Chanoines y entrent avec lui pour réciter None[1]; le Diacre et le Sous-Diacre se revêtent de leurs ornements, et, si le Pontife est Archevêque, le Sous-Diacre Porte-croix fait de même.

2. Le Pontife ayant prié un instant devant l'autel du *secretarium*, monte au trône, en laissant traîner la queue de la cape, et s'assied. Quand tous les membres du Clergé sont à leurs places, il se lève et tous récitent à voix basse *Pater noster* et *Ave Maria*. Puis on commence les psaumes de None[2] et l'on s'assied. L'Évêque ne dit pas les prières de la préparation, mais le Porte-livre se rend devant lui, portant le Canon sur lequel le Prélat lit les oraisons des ornements.

3. Les psaumes terminés, le Pontife descend au prie-Dieu devant l'autel, et se met à genoux pendant l'antienne *Christus factus est*, etc. Tout le monde se met à genoux en même temps, et l'on demeure ainsi jusqu'après l'oraison, que l'Évêque dit à genoux[3].

4. Après l'oraison, le Pontife remonte au trône[4]; il est suivi par les deux Diacres assistants et un Familier. Le Diacre et le Sous-Diacre entrent alors au *secretarium*, revêtus de leurs ornements, sauf le manipule et la chasuble pliée, et vont à la banquette. Le Prêtre assistant se rend au trône, à la droite de l'Évêque. Deux Clercs enlèvent le prie-Dieu.

5. L'Évêque quitte la cape[5], aidé par les Diacres assistants et le Familier, qui fait tomber la queue de la soutane; les Familiers chargés de donner à laver se présentent, et l'Évêque se lave les mains[6].

[1] *Cær. Ep.*, ibid. — [2] Ibid. — [3] *Cær. Ep.*, ibid. — [4] Ibid. — [5] *Cær. Ep.*, ibid., n. 6. — [6] *Cær. Ep.*, ibid.

6. Quand le Prélat s'est lavé les mains, le Diacre et le Sous-Diacre vont se placer à ses côtés, et les Clercs apportent successivement l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole, la tunique, la dalmatique, la chasuble, le manipule, la mitre simple et l'anneau. — L'Évêque ne prend ni bas, ni sandales, ni gants[1], ni crosse. — Le Sous-Diacre lui met le manipule quand le Prélat est revêtu de la chasuble. En même temps, le Prêtre, les Diacres assistants et les Chanoines se revêtent de leurs ornements, qui sont tous de couleur noire, s'il est possible; sinon on peut prendre aussi des ornements violets[2]. Quand le Pontife a reçu la mitre, le Prêtre assistant lui met l'anneau[3].

7. Lorsque les Diacres assistants, étant parés, sont de retour au trône, le Diacre et le Sous-Diacre vont prendre à la crédence le manipule et la chasuble pliée, et reviennent à la gauche du trône. L'Évêque, pendant ce temps, demeure assis[4]. Si la première prophétie doit être chantée par un Bénéficier qui porte d'ordinaire un habit spécial, il se rend alors à la sacristie pour se revêtir du surplis.

8. On se rend ensuite processionnellement au chœur. On ne porte ni l'encens, ni les chandeliers, ni la croix processionnelle, quand même il n'y aurait pas d'autre croix[5]. Si pourtant le Pontife est Archevêque, la croix archiépiscopale voilée est portée devant les Chanoines parés, par un Sous-Diacre revêtu de la chasuble pliée, entre deux Acolytes qui portent leurs chandeliers avec les cierges éteints. Le Sous-Diacre ne porte pas le livre et tient les mains jointes; il est suivi du Prêtre assistant qui marche à la droite du Diacre. Le Pontife[6] marche les mains jointes, entre les deux Diacres assistants[7], suivi du Caudataire, des Clercs Porte-mitre et Porte-livre, et des Familiers.

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 6. — [2] *Cær. Ep.*, ibid., n. 7. — [3] *Cær. Ep.*, ibid. — [4] Ibid. — [5] *Cær. Ep.*, ibid., n. 8. — [6] *Cær. Ep.*, ibid. — [7] *Cær. Ep.*, ibid.

§ 3. — De l'Avant-Messe.

98. — Prostration. — 1. En approchant de l'autel, les Ministres de l'Évêque se placent comme au commencement de la Messe, mais un peu plus loin des degrés, et le Porte-mitre vient près du Diacre. Les Cérémoniaires reçoivent les barrettes, le Diacre ôte la mitre à l'Évêque[1], et la donne au Porte-mitre[2] qui se retire à sa place. Le Pontife se met à genoux et se prosterne sur le faldistoire; tous les Ministres s'agenouillent où ils se trouvent.

2. Les Cérémoniaires et les Acolytes se mettent à genoux près de la crédence, puis, après une courte prière, se lèvent[3] et se rendent à l'autel par le côté de l'épître, le premier Acolyte portant la nappe, et le Cérémoniaire portant le Missel. Ils étendent la nappe[4] (1), faisant la génuflexion en passant devant la croix, et le Cérémoniaire[5] dépose le Missel ouvert au coin de l'épître[6]; ils retournent ensuite à la crédence par le chemin le plus court.

3. Le Pontife et ses Ministres étant restés agenouillés pendant le temps d'un *Miserére*, se lèvent au signe du premier Cérémoniaire, qui fait enlever aussitôt le prie-Dieu ou faldistoire et les coussins[7]; s'il n'y a qu'un faldistoire, il le fait mettre sur le marchepied, au coin de l'épître, de manière que l'Évêque, étant assis, soit tourné vers le côté de l'évangile. Le Diacre passe à la droite de l'Évêque; le Prélat monte à l'autel entre le Diacre et le Sous-Diacre; le Prêtre assistant s'écarte du côté de l'épître, et les Diacres assistants du côté de l'évangile; le Porte-mitre et le Porte-grémial viennent près du Diacre.

4. Le Pontife baise l'autel, et va s'asseoir sur le faldistoire, placé comme il est dit n° plut haut[8]. Le Diacre lui met la mitre[1] et le Sous-Diacre le grémial[2].

(1) Ainsi que nous l'avons exposé dans le *Cérémonial selon le rit romain*, le *Memoriale rituum* de Benoît XIII prescrit aux Clercs qui étendent la nappe de ne pas l'étendre en entier dans sa largeur, mais seulement dans sa longueur.

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. VIII, n. 3. — [2] Ibid., l. II, c. XXV, n. 9. — [3] Ibid., l. I, c. XI, n. 26. — [4] *Cær. Ep.*, ibid. — [5] *Cær. Ep.*, ibid. — [6] *Cær. Ep.*, ibid., n. 10. — [7] *Cær. Ep.*, ibid. — [8] *Cær. Ep.*, ibid.

5. Le Diacre descend alors au bas des degrés, et se place à la gauche du Prêtre assistant; le Sous-Diacre vient se mettre à la gauche du Diacre, entre lui et le premier Diacre assistant; tous trois font avec les Diacres assistants, les révérences à l'autel et à l'Évêque, et s'asseyent[3] en observant ce qui est dit n° **96**, 3.

99. — Leçon, Trait. — 1. Un Bénéficier revêtu du surplis, ou un Lecteur, reçoit le livre du second Cérémoniaire, et accompagné de celui-ci, va faire la génuflexion à l'autel et au Pontife; puis se rend au lieu où se chante l'épître, et chante la leçon[4] sur le ton des prophéties. Vers la fin de la leçon, le Porte-livre va prendre le Missel sur l'autel.

2. Lorsque le Lecteur a fini la prophétie, il rend le livre au second Cérémoniaire, fait les génuflexions à l'autel et au Prélat, et se retire sans baiser la main de l'Évêque ni recevoir sa bénédiction[5]. S'il ne porte pas le surplis au chœur, il se rend à la sacristie, pour déposer le surplis et reprendre son habit de chœur. En même temps le Porte-livre fait la génuflexion devant l'autel, monte devant le Pontife, fait devant lui la génuflexion, et, debout, tient le livre devant lui[6]. Tous les Ministres du Pontife se lèvent alors[7], observant ce qui est dit n° **96**, 3; le Prêtre assistant se met à la gauche de l'Évêque, le Diacre à sa droite, — un peu en arrière, s'il ne le peut autrement, et le Sous-Diacre derrière le Prêtre assistant; les deux Diacres assistants se tiennent sur le pavé derrière les autres Ministres au coin de l'épître. Pendant qu'on chante le trait, l'Évêque lit la leçon et le trait[8]; quand il a fini, le Porte-livre se retire avec le Missel qu'il remet sur le pupitre.

100. — Collecte. — 1. Quand on chante les dernières paroles du trait, les Clercs Porte-mitre et Porte-grémial s'approchent. Le trait fini, le Sous-

[1] Ibid., c. XI, n. 6. — [2] Ibid., l. II, c. XXV, n. 10. — [3] *Cær. Ep.*, ibid. — [4] *Cær. Ep.*, ibid., n. 12. — [5] *Cær. Ep.*, ibid., n. 13. — [6] *Cær. Ep.*, l. I, c. XI, n. 3. — [7] Ibid., l. II, c. XXV, n. 13. — [8] *Cær. Ep.*, ibid.

Diacre enlève le grémial et le remet au Porte-grémial; le Diacre ôte la mitre au Prélat. L'Évêque se lève et le premier Cérémoniaire fait enlever le fauteuil[1]; le Prêtre assistant vient près du Missel[2], le Diacre et le Sous-Diacre se mettent derrière le Prélat comme aux Oraisons de la Messe, et les Diacres assistants derrière le Sous-Diacre, l'un à côté de l'autre. L'Évêque chante *Orémus,* le Diacre *Flectámus génua,* faisant en même temps la génuflexion, ainsi que tout le Chœur, à l'exception du Prélat[3]. Le Sous-Diacre se lève le premier, chante *Leváte*, et tous se relèvent; puis le Pontife chante l'oraison[4], les mains étendues.

2. Pendant cette oraison, le Sous-Diacre se rend à la banquette, quitte la chasuble pliée et reçoit le livre des épîtres[5] des mains du second Cérémoniaire. Quand l'oraison est chantée, le premier Cérémoniaire fait remettre le faldistoire sur le marchepied, et les Clercs Porte-mitre et Porte-grémial se présentent. Le Pontife s'assied[6], et le Diacre lui met la mitre et le grémial. Les Ministres s'asseyent, observant ce qui est dit nº **96**, 3.

101. — Deuxième leçon. — 1. Quand le Pontife est assis, le Sous-Diacre chante la deuxième leçon sur le ton de l'épître, au lieu accoutumé[7], avec les révérences convenables à l'autel et à l'Évêque.

2. Le Sous-Diacre, ayant chanté la leçon, fait les saluts prescrits, et sans demander la bénédiction au Prélat rend le livre au second Cérémoniaire, reprend la chasuble et retourne à la gauche de l'Évêque, derrière le Prêtre assistant. En même temps le Clerc Porte-livre vient devant le Pontife, comme il est dit nº **99**, 2, et tous les Ministres se lèvent et se placent comme précédemment. Pendant qu'on chante le trait, l'Évêque lit la seconde leçon et le trait[8] qui suit.

102. — Chant de la Passion. — 1. Pendant le chant du trait, les trois Diacres qui doivent chanter la Pas-

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 14. — [2] Ibid., l. I, c. VII, n. 5. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXV, n. 14. — [4] *Cær. Ep.*, ibid. Rub. du Missel du jour. — [5] *Cær. Ep.*, ibid., n. 15. — [6] *Cær. Ep.*, ibid. — [7] *Cær. Ep.*, ibid. — [8] *Cær. Ep.*, ibid.

sion, revêtus de leurs ornements, entrent au chœur, et tout se passe comme le dimanche des Rameaux, nº **46**, 5 et 6, avec cette différence qu'ils ne baisent pas la main de l'Évêque.

2. Lorsqu'on chante les dernières paroles du trait, les Clercs Porte-mitre et Porte-grémial se présentent; le Sous-Diacre ôte le grémial à l'Évêque, et le Diacre lui ôte ensuite la mitre. Le trait fini, l'Évêque se lève, se tourne vers le Missel et lit la Passion; le premier Cérémoniaire fait enlever le faldistoire. Le Prélat lit toute la Passion au coin de l'épître. Lorsqu'il est arrivé à la partie qui sert d'évangile, il s'incline profondément vers la croix, et dit *Munda cor meum,* etc., en omettant *Jube Dómine benedícere*, etc. Pendant que l'Évêque lit la Passion, le Prêtre assistant se tient près du livre, le Diacre et le Sous-Diacre se placent comme à l'introït, et les Diacres assistants demeurent au bas des degrés, du côté de l'épître.

3. Lorsque le Pontife a fini de lire la Passion, le Prêtre assistant se place à sa gauche, le Diacre à la gauche du Prêtre assistant, puis le Sous-Diacre, enfin le premier et le second Diacre assistant, tous en ligne droite, tournés vers les trois Diacres. Au nom de *Jesus* ils inclinent la tête vers la croix. Quelques instants avant qu'on ne chante *Consummátum est,* le premier Cérémoniaire met un coussin noir devant l'Évêque, et quand on chante *trádidit spíritum,* tous se mettent à genoux, tournés vers l'autel. Ils se lèvent en même temps que l'Évangéliste; le premier Cérémoniaire enlève alors le coussin.

103. — Chant de l'évangile. — 1. Quand la Passion est finie, le premier Cérémoniaire fait remettre le faldistoire sur le marchepied, et les Clercs Porte-mitre et Porte-grémial viennent près du Diacre. L'Évêque s'assied, le Diacre lui remet la mitre, et le Sous-Diacre le grémial. Les Diacres de la Passion se retirent et le Chœur s'assied.

2. Le Diacre ayant mis la mitre à l'Évêque, le salue et se rend à la crédence, par le plus court

chemin. Il dépose la chasuble pliée, prend l'étole large, reçoit le livre des évangiles, vient au bas des degrés, fait les révérences convenables à l'autel et à l'Évêque, monte à l'autel, dépose le livre au milieu, et se met à genoux sur le bord du marchepied pour dire *Munda cor meum*, etc. Le Sous-Diacre et les Acolytes, sans chandeliers, viennent en même temps devant l'autel[1], avec le second Cérémoniaire. Le Diacre, ayant dit *Munda cor meum*, etc., se lève, reprend le livre, et sans demander la bénédiction, descend au bas des degrés, à la droite du Sous-Diacre, et après les révérences convenables, il va chanter l'évangile. On ne porte point l'encens.

3. Aussitôt que le Diacre a quitté l'autel, les Clercs Porte-mitre et Porte-grémial viennent près du Pontife. Le second Diacre assistant ôte le grémial et la mitre à l'Évêque et revient à sa place. Quand le Diacre commence l'évangile, le Pontife se lève, le Prêtre et les Diacres assistants se placent comme pendant le chant de la Passion.

4. Après l'évangile, le Sous-Diacre remet le livre au second Cérémoniaire, qui le reporte à la crédence sans le faire baiser au Pontife; tous les Ministres reviennent à l'autel; le Diacre et le Sous-Diacre se placent l'un derrière l'autre, s'il n'y a pas sermon. Le Diacre ne reprend la chasuble pliée qu'à la fin de l'Office[2].

104. — Sermon sur la Passion. — 1. S'il y a un sermon sur la Passion, il doit se faire à ce moment[3]. Le Pontife s'assied à la place qu'il a occupée depuis le commencement de l'Office, mais se tourne vers le Prédicateur[4]. Les Clercs Porte-mitre et Porte-grémial viennent près du Diacre; celui-ci met la mitre au Prélat, et le Sous-Diacre lui met le grémial.

2. Un Cérémoniaire conduit le Prédicateur devant le Pontife. Le Prédicateur, à genoux s'il n'est pas Chanoine, demande les indulgences comme à l'ordi-

[1] *Cær. Ep.*, ibid. — [2] *Cær. Ep.*, ibid., c. xxvi, n. 6. — [3] *Cær. Ep.*, ibid., c. xxv, n. 20. — [4] *Cær. Ep.*, ibid.

naire, mais il ne baise pas la main de l'Évêque, et le Prélat ne lui donne pas la bénédiction[1]. Le Prédicateur fait les révérences convenables à l'autel et au Pontife, et se rend à la chaire[2]. Il ne dit pas l'*Ave Maria*. Tous les Ministres s'asseyent sur les degrés de l'autel comme précédemment.

3. Après le sermon, le Prédicateur, debout et la tête découverte, publie les indulgences. Il n'y a ni *Confiteor*, ni absolution, ni bénédiction[3].

4. Après la publication des indulgences, les Clercs Porte-mitre et Porte-grémial se présentent; le Sous-Diacre ôte le grémial à l'Évêque et le Diacre lui ôte la mitre. Le Prélat se lève et se tourne vers l'autel[4]; le Prêtre assistant se tient près du livre[5], le Diacre et le Sous-Diacre l'un derrière l'autre, les deux Diacres assistants se placent derrière le Sous-Diacre, l'un à côté de l'autre. Le premier Cérémoniaire fait enlever le fauteuil[6].

105. — Monitions et Oraisons. — 1. Aussitôt que l'évangile est chanté, ou après le sermon, le Pontife, debout au coin de l'épître, commence les monitions et oraisons, comme il est marqué dans le Missel. Les Ministres sont placés, comme il est dit au n° précédent. La monition se chante sur le ton de la préface fériale, les mains jointes. La monition finie, le Pontife, étendant et rejoignant les mains, chante *Orémus*, le Diacre chante *Flectámus génua*, le Sous-Diacre, *Leváte*, et l'on observe ce qui est marqué n° **100**[7], 1; puis le Prélat chante l'oraison sur le ton férial des oraisons de la Messe, les mains étendues. — Ces règles s'observent pour toutes les monitions et oraisons.

2. On omet la monition et l'oraison pour l'Empereur Romain.

3. A l'oraison pour les juifs, qui est la huitième, on ne dit pas *Flectámus génua*, et on ne fléchit point le genou.

[1] *Cær. Ep.*, ibid. — [2] *Cær. Ep.*, ibid. — [3] *Cær. Ep.*, ibid., n. 21. — [4] *Cær. Ep.*, ibid. — [5] Ibid., l. I, c. vii, n. 3. — [6] *Cær. Ep.*, ibid. — [7] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid., c. xxv, n. 2.

4. A l'oraison, qui commence par ces mots : *Omnipotens sempitérne Deus, qui salvas omnes gentes,* les Acolytes ou d'autres Clercs désignés pour cela, étendent un tapis violet dans le sanctuaire[1], de sorte qu'une des extrémités soit posée au milieu du plus bas degré de l'autel, et que le reste du tapis tombe sur le pavé; ils mettent aussi sur le plus bas degré le coussin violet[2], et étendent sur ce coussin le long voile blanc tissu de soie violette; puis ils retournent à la crédence[3]. — On fait les mêmes préparatifs à un autre autel latéral, pour faire adorer la Croix aux fidèles, s'il est nécessaire.

§ 4. — De l'Adoration de la Croix.

106. — Préparatifs. — 1. Les oraisons terminées, le premier Cérémoniaire fait remettre le faldistoire au coin de l'épître. Le Porte-livre vient près du Prêtre assistant, qui prend le Missel sur le pupitre, le remet au Porte-livre, et descend avec lui au bas des degrés, du côté de l'épître, à quelque distance de l'autel. Les Diacres assistants viennent se placer au même côté, un peu à l'écart, tournés vers le côté de l'évangile; le Diacre et le Sous-Diacre montent sur le marchepied. Le Pontife s'assied, le Diacre, aidé par le Sous-Diacre, lui ôte la chasuble[4], qu'on porte à la crédence; il lui ôte aussi la calotte et la met sur le plateau présenté par un Clerc. — Le Pontife ne quitte pas la dalmatique et la tunique[5].

2. L'Évêque descend sur le pavé, du côté de l'épître, le visage tourné vers le peuple, et le Sous-Diacre se met à sa gauche; le premier Cérémoniaire fait enlever le faldistoire; le Diacre monte à l'autel, accompagné du Clerc Sacristain; celui-ci prend la croix et la donne au Diacre qui la porte[6], par le plus court chemin, au Prélat, et la lui remet[7] sans aucun baiser, et de sorte

[1] *Cær. Ep.*, ibid., c. XXVI, n. 8. — [2] *Cær. Ep.*, ibid. — [3] *Cær. Ep.*, ibid. *Mem. rit.* — [4] *Cær. Ep.*, ibid., n. 22. — [5] *Cær. Ep.*, ibid., c. XXVI, n. 12. — [6] Ibid., c. XXV, n. 23. — [7] *Cær. Ep.*, ibid.

que le Crucifix soit tourné vers le peuple[1]; le Diacre se place alors à la droite du Pontife; le Prêtre assistant prend le Missel et le soutient ouvert devant l'Évêque[2] (1).

107. — Ostension de la Croix. — 1. Le Pontife, tenant la Croix de la main gauche, découvre de la droite le sommet de la Croix jusqu'au croisillon exclusivement[3], aidé par ses Ministres s'il en est besoin; puis l'élevant[4] des deux mains[5] à la hauteur des yeux, il chante *Ecce lignum Crucis*[6], d'un ton assez grave[7] pour pouvoir sans peine le chanter à deux reprises sur un ton chaque fois plus élevé; le Diacre et le Sous-Diacre continuent avec le Prélat *in quo salus mundi pepéndit.* Aussitôt que l'Évêque commence, le Chœur se découvre et se lève. Le Chœur répond *Venite adorémus,* et en même temps tous se mettent à genoux, excepté l'Évêque[8]. — Avant de s'agenouiller le Prêtre assistant qui tient le livre, a soin de le fermer.

2. Lorsqu'on a fini de chanter *Venite adorémus,* tous se lèvent; le Pontife avec ses Ministres, toujours placés de la même manière, monte sur le marchepied de l'autel du côté de l'épître, à l'endroit où on lit l'introït, le Sous-Diacre restant sur le degré en dessous. Le Prélat découvre le bras droit de la Croix et la tête du Crucifix, l'élève un peu plus haut, et chante sur un ton plus élevé que la première fois : *Ecce lignum Crucis,* etc. Tout le reste se fait comme ci-dessus[9].

3. Ensuite le Pontife, toujours accompagné de ses Ministres, va au milieu de l'autel. Il découvre entièrement la Croix, et donne le voile au Sous-Diacre; celui-ci le remet à un Acolyte qui le porte à la cré-

(1) D'après le *Cérémonial des Évêques*, le Cérémoniaire et les Chapelains qui se trouvent près de l'autel, peuvent se joindre aux Ministres sacrés pour chanter avec eux : *In quo salus mundi pepéndit.*

[1] Rub. du jour. — [2] *Cær. Ep.*, ibid. — [3] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. *Mem. rit.* — [4] *Cær. Ep.*, ibid. — [5] *Mem. rit.* — [6] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. — [7] *Cær. Ep.*, ibid. — [8] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. — [9] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid.

dence[1]; puis le Pontife élève la Croix plus haut encore, et chante sur un ton plus élevé que les autres fois : *Ecce lignum Crucis*, etc. On observe ce qui a été prescrit ci-dessus; mais, après *Venite adorémus*, tous restent à genoux; le Prêtre assistant, le Diacre et le Sous-Diacre demeurent à genoux sur le marchepied, tournés vers le coussin où l'Évêque va placer la Croix; le Prêtre assistant rend le Missel au Porte-livre.

4. Alors le Pontife[2], marchant d'un pas grave, tenant respectueusement des deux mains la Croix élevée[3], accompagné seulement du premier Cérémoniaire, et sans le Caudataire, descend par le côté de l'évangile[4], et sans faire aucun salut, la porte[5] au lieu préparé. Y étant arrivé[6], il se met à genoux, pose la Croix sur le coussin[7], de manière que le pied touche au pavé, et, s'il est nécessaire, il l'attache avec des rubans, aidé par le premier Cérémoniaire. Celui-ci fait mettre près de la croix, du côté de l'épître, le plateau pour les offrandes[8].

5. On remet alors le faldistoire sur le marchepied. L'Évêque se lève[9], et tout le Chœur se lève en même temps; les Ministres sacrés qui sont restés sur le marchepied, se lèvent aussi. Le Pontife, le Prêtre assistant, le Diacre et le Sous-Diacre font ensemble la génuflexion, tournés vers la Croix; puis les Ministres sacrés vont à la rencontre du Pontife et le conduisent au faldistoire. Le Prêtre assistant descend[10] du côté de l'épître; le Porte-mitre vient près du Diacre[11], et un Familier se rend près du faldistoire. Des Clercs chargés de cet office découvrent alors la croix de Procession et les croix de l'église et de la sacristie. — On ne découvre pas les images[12].

108. — Adoration de la Croix. — 1. Arrivé au faldistoire, l'Évêque s'assied; le Diacre lui met la calotte

[1] *Cær. Ep.*, ibid.— [2] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. — [3] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. *Mem. rit.* — [4] *Mem. rit.* — [5] *Cær. Ep.*, ibid. — [6] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. — [7] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. — [8] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid.— [9] *Cær. Ep.*, ibid., n. 25. — [10] *Cær. Ep.*, ibid. — [11] *Cær. Ep.*, l. I, c. VIII, n. 3. — [12] S. R. C., n. 2965, ad 2.

et la mitre, et le Sous-Diacre lui ôte le manipule[1]; le Familier ôte au Pontife ses chaussures[2], et les dépose sous la crédence. Le Diacre se retire au coin de l'épître avec le Sous-Diacre, et les Diacres assistants viennent se mettre aux côtés de l'Évêque[3]. Celui-ci se lève, et couvert de la mitre (1) et les mains jointes, descend de l'autel entre les Diacres assistants, accompagné du premier Cérémoniaire, qui porte son offrande dans une bourse, et suivi du Caudataire et du Porte-mitre. Ils se rendent ainsi à l'extrémité du tapis. Lorqu'ils y sont arrivés, le deuxième Diacre assistant enlève à l'Évêque la mitre et la calotte qu'il remet au Porte-mitre; le Caudataire laisse traîner la queue de la soutane; les Diacres assistants suivis du Porte-mitre et du Caudataire, retournent au bas de l'autel du côté de l'épître. L'Évêque, ayant le Cérémoniaire à sa gauche, s'agenouille à l'extrémité du tapis et prie un instant (2); il peut dire, s'il veut : *Adorámus te, Christe, et benedícimus tibi, quia per sanctam Crucem tuam redemisti mundum.* Il se lève ensuite, s'agenouille au milieu du tapis et prie une seconde fois. Enfin il se relève, va s'agenouiller et prier une troisième fois auprès de la croix; il s'incline et baise les pieds du Crucifix, puis reçoit du Cérémoniaire la bourse contenant l'offrande et la met dans le plateau. Il se lève ensuite, fait la génuflexion avec le Cérémoniaire, se retire en dehors du tapis; le premier Diacre lui met la calotte et la mitre, le Caudataire reprend la queue de la soutane; le Pontife, entre les Diacres assistants, retourne au faldistoire, sans faire aucune révérence à l'autel.

2. Arrivé au fauteuil, le Pontife s'assied; le Familier lui remet les chaussures. Le premier Cérémo-

(1) Nous donnons ici la manière de faire à Rome, où l'Évêque garde la mitre pour se rendre à l'Adoration de la Croix; cependant le *Cérémonial des Évêques* indique le contraire : *detecto capite descendit ad crucem adorandam.*

(2) Aucune rubrique ne prescrit de s'incliner.

[1] S. R. C., n. 2326, ad 4. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXV, n. 25. — [3] Ibid .R. C., n. 2049, ad 36.

niaire fait apporter le manipule et la chasuble; le second Diacre assistant enlève la mitre au Prélat, le premier lui remet la chasuble, le manipule, la mitre et le grémial, puis tous deux restent à ses côtés jusqu'à ce que le Diacre et le Sous-Diacre aient adoré la Croix.

3. Pendant qu'on enlève les chaussures à l'Évêque, le Prêtre assistant, le Diacre, le Sous-Diacre (1), et tous les Chanoines quittent aussi les leurs. Lorsque le Pontife retourne à l'autel, ils vont adorer la Croix avec les mêmes cérémonies que le Pontife, **en cet ordre** : d'abord le Prêtre assistant[1] entre le Diacre et le Sous-Diacre, puis, deux à deux (2), les Dignités, les Chanoines Prêtres, les Diacres assistants, les Chanoines Diacres, les Chanoines Sous-Diacres, le Porte-croix paré si le Pontife est Archevêque, les Bénéficiers[2], le Clergé, les Porte-livre et Porte-mitre, les Clercs, et enfin les laïques.

4. L'adoration se fait de la **manière suivante** : lorsque le premier groupe se met à genoux pour la deuxième fois, le second le fait pour la première; et quand le premier s'agenouille pour la troisième fois, le second le fait pour la deuxième, et le suivant pour la première, et ainsi de suite. Les premiers qui viennent d'adorer la Croix pour la troisième fois, se lèvent, s'écartent pour donner place entre eux aux deux suivants, et avant de se retirer font la génuflexion, pendant que ceux-ci adorent la Croix à leur tour. Tous reprennent leurs chaussures en arrivant à leurs places.

5. Le Diacre et le Sous-Diacre, ayant adoré la Croix, reprennent leurs chaussures et leurs manipules, reviennent à l'autel et remplacent aux côtés du Pontife les Diacres assistants, qui vont adorer la Croix

(1) Le Diacre et le Sous-Diacre quittent aussi le manipule.

(2) Si les Dignités, les Chanoines Prêtres, Diacres ou Sous-Diacres sont en nombre impair, les trois derniers vont ensemble. — Tous ceux qui sont revêtus d'ornements, les gardent pour l'adoration de la Croix.

[1] S. R. C., n. 2049, ad 26. — [2] *Cær. Ep.*, ibid., n. 27.

à leur rang; ceux-ci reviennent ensuite au coin de l'épître.

6. Pour l'Adoration de la Croix **par les fidèles**, un Prêtre, revêtu du surplis et d'une étole noire, porte un autre Crucifix dans une chapelle où l'on a préparé un tapis, un coussin et un voile, comme il a été dit n° **105**, 4. On pourrait même en préparer plusieurs, s'il y avait un grand concours de fidèles (1).

7. Pendant l'Adoration, on chante les impropères et l'hymne qui suit, comme il est marqué dans le Missel, et on continue jusqu'à ce que l'Adoration soit terminée. Il n'est pas nécessaire de chanter tout, mais le chant doit durer pendant toute l'Adoration.

8. Quand l'Évêque a reçu la chasuble, la mitre et le grémial, le Porte-livre vient devant lui et tient le Missel, sur lequel le Prélat lit les impropères pendant l'Adoration de la Croix. Si le Pontife le juge à propos, il attend que le Diacre et le Sous-Diacre soient revenus auprès de lui, pour les réciter alternativement avec eux.

9. Vers la fin de l'Adoration de la Croix, on allume les cierges de l'autel et ceux des Acolytes; le Diacre et le Sous-Diacre, ayant fait les révérences convenables à l'Évêque et à la Croix, s'approchent de l'autel, et déplient entièrement la nappe[1]. Le Sous-Diacre revient ensuite à la gauche du Pontife; le Diacre se rend à la crédence, prend la bourse, et la porte à l'autel[2], en faisant la génuflexion à la Croix. Il pose la bourse sur l'autel, en tire le corporal et le purificatoire, étend le corporal et met le purificatoire auprès[3], du côté de l'épître. En même temps[4], le Porte-livre prend le pupitre avec le Missel et le porte au côté de l'évangile, où il le place ouvert et tourné vers le milieu comme pour la Messe[5], ayant soin de faire les génuflexions à la Croix. Le Diacre

(1) Quand les fidèles admis à l'Adoration de la Croix sont trop nombreux, on se contente, dans certaines églises, de leur porter la croix à baiser.

[1] *Cær. Ep.*, ibid. — [2] *Cær. Ep.*, ibid. — [3] *Cær. Ep.*, ibid. — [4] *Cær. Ep.*, ibid. — [5] *Cær. Ep.*, ibid.

revient à la droite de l'Évêque. Les Prêtres qui doivent porter le dais vont se revêtir de chapes noires; les Thuriféraires préparent leurs encensoirs, l'un d'eux va à la crédence, et l'autre directement à la chapelle du reposoir. — Si le Pontife n'est pas Archevêque, le Sous-Diacre Porte-croix, après avoir adoré la Croix et s'être revêtu à la sacristie de l'amict, de l'aube, du cordon et de la chasuble pliée, se rend à la crédence.

10. Quand l'Adoration est terminée, le Diacre se rend au lieu où est déposée la Croix, les Clercs Porte-mitre et Porte-grémial se présentent, le second Diacre assistant vient ôter le grémial et la mitre au Prélat, et le premier Cérémoniaire met le coussin devant le faldistoire. Le Clerc Sacristain monte à l'autel et dispose l'escabeau, s'il est nécessaire. Le Diacre, étant arrivé devant la Croix, fait la génuflexion et demeure à genoux pour détacher les rubans s'il y en a. Il la prend ensuite des deux mains, et sans faire aucune révérence, la porte à l'autel. Pendant ce temps tout le monde se met à genoux, le Pontife, sans la mitre et la calotte, près du faldistoire, et les autres à leurs places[1].

11. Quand la Croix a été replacée, le Porte-mitre ainsi que les Familiers chargés de donner à laver, se présentent. Le Pontife s'assied[2], le premier Cérémoniaire enlève le coussin; le Diacre, étant de retour près de l'Évêque, lui met la mitre; le Pontife se lave les mains[3]. En même temps, on enlève le coussin, le tapis et tout ce qui a servi pour l'Adoration de la Croix.

12. A partir de ce moment, tous, même l'Évêque, saluent la Croix par une génuflexion[4].

§ 5. — De la Procession au reposoir.

109. — Départ de la Procession. — 1. Pendant que l'Évêque se lave les mains, le premier Thurifé-

[1] *Cær. Ep.*, ibid. — [2] *Cær. Ep.*, ibid., n. 29. — [3] *Cær. Ep.*, ibid. — [4] *Cær. Ep.*, ibid., n. 30.

raire se présente devant le Pontife. Le Prélat met de l'encens dans l'encensoir, le Prêtre assistant présentant la navette. La Procession se met en ordre[1]. Le Porte-croix avec les deux Acolytes marchent en tête, si le Pontife n'est pas Archevêque; ils sont précédés du Thuriféraire. Les Prêtres revêtus de la chape, qui doivent porter le dais, marchent en avant des Chanoines parés. — Si le Prélat est Archevêque, le Thuriféraire, le Porte-croix et les Acolytes se placent en avant des Prêtres en chape. — A l'exception du Porte-croix, tous, même l'Évêque, font la génuflexion à la Croix avant de partir[2]. Quand le Pontife est descendu devant l'autel, le Diacre lui ôte la mitre et la calotte, et les lui remet quand le Pontife a fait la génuflexion[3]. Le Prélat marche entre les Diacres assistants, précédé du Sous-Diacre marchant seul, et du Prêtre assistant qui est à la droite du Diacre.

2. A l'entrée de la chapelle du reposoir, tous les membres du Clergé se découvrent, font la génuflexion à deux genoux et se rangent comme le jour précédent. Le premier Thuriféraire se rend au coin de l'épître, et se joint au deuxième qui s'y trouve déjà; le Porte-croix et les Acolytes s'arrêtent près de l'entrée de la chapelle, avec les Prêtres en chape qui portent le dais. Lorsque le Pontife y arrive, le second Diacre assistant lui ôte la mitre et la calotte[4] et les donne au Porte-mitre[5].

110. — Station au reposoir. — 1. En arrivant près de l'autel, le Prêtre assistant, le Diacre et le Sous-Diacre s'écartent pour laisser passer le Pontife et les Diacres assistants; tous font la génuflexion à deux genoux sur le pavé. Ils se relèvent ensuite, se mettent à genoux sur le dernier degré, le Prêtre assistant à la droite du premier Diacre assistant, le second Diacre assistant à la gauche du Pontife, le Diacre et le Sous-Diacre sur le pavé, derrière le Prélat. Ils prient pendant quelques instants; en même temps,

[1] *Cær. Ep.*, ibid., — [2] *Cær. Ep.*, ibid. — [3] *Cær. Ep.*, ibid. — [4] *Cær. Ep.*, ibid., n. 31. — [5] Ibid., l. I, c. IX, n. 6.

les Porte-flambeaux viennent devant l'autel (1).

2. Au signe du premier Cérémoniaire, le Prêtre Sacristain revêtu du surplis et de l'étole noire, monte à l'autel, fait la génuflexion, va ouvrir le petit tabernacle, fait de nouveau la génuflexion et retourne à sa place. Les deux Thuriféraires se présentent avec le Prêtre assistant; le Pontife se lève conjointement avec les deux Diacres assistants, met de l'encens dans les deux encensoirs sans le bénir, et se met de nouveau à genoux; puis le Prêtre assistant présente l'encensoir au Prélat, qui encense le très saint Sacrement. Le Prêtre assistant reçoit ensuite l'encensoir, le rend au Thuriféraire et revient à sa place.

111. — Retour au chœur. — 1. Après l'encensement, le premier Cérémoniaire met au Pontife le voile huméral, et le second Diacre assistant l'attache devant la poitrine. Le premier Diacre assistant monte sur le marchepied, fait la génuflexion d'un seul genou, monte, s'il est nécessaire, sur un escabeau, prend le calice, et le tenant de la main droite au-dessous de la coupe, et de la gauche par le pied, il le donne au Prélat, qui s'incline profondément avant de le recevoir. L'Évêque ayant pris le calice de la main gauche par le nœud, pose la main droite par-dessus, et les Diacres assistants couvrent ses mains des extrémités du voile; ensuite le premier Diacre assistant fait la génuflexion et se met à la droite de l'Évêque. Tous trois se lèvent ensuite, montent sur le marchepied, et se tournent vers le peuple, le premier Diacre assistant à la droite du Pontife et le second à sa gauche; un Clerc tient l'*ombrellino* ouvert derrière le Pontife, au-dessus du saint Sacrement, jusqu'à ce qu'il soit sous le dais. — Le dais est porté par des Bénéficiers revêtus, si c'est possible, de la chape noire, sinon du surplis ou de la *cotta* [1].

(1) La plupart des auteurs font distribuer des cierges à tous les membres du Clergé pour cette Procession, comme la veille; cependant le *Cérémonial des Évêques* (l. II, c. xxv et xxvi) n'exige que huit Chapelains Céroféraires; à Rome on en donne à tout le monde.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxv, n. 31.

2. Lorsque l'Évêque se tourne vers le peuple, les Chantres entonnent l'hymne *Vexilla regis pródeunt*, etc., et se mettent en tête de la Procession. On se rend au chœur, en faisant le tour de l'église, en tout ou en partie, dans le même ordre que pour venir au reposoir [1]; les Thuriféraires marchent devant le dais.

3. En arrivant à la balustrade, celui qui porte la bannière de la Confrérie du saint Sacrement, s'il y en a une, la dépose en dehors de la balustrade; toutes les personnes qui l'accompagnaient demeurent en dehors, et se placent avec ordre pour rester au même lieu jusqu'à la fin de l'Office, laissant toutefois un passage pour le Clergé. Les Acolytes, étant arrivés à l'autel, vont à la crédence sans faire aucune révérence, et déposent leurs chandeliers; le Porte-croix dépose la croix, et demeure avec ses ornements jusqu'à la fin de la cérémonie; il se met à genoux ainsi que les Acolytes.

4. Lorsque l'Évêque et ses Ministres approchent de l'autel, ceux qui portent le dais, vont le déposer, et se placent, s'ils sont en chape, à la suite des Chanoines parés. — En arrivant au chœur, personne ne fait la révérence à la Croix. Les Thuriféraires et les Céroféraires se placent de chaque côté de l'autel; le Diacre et le Sous-Diacre s'arrêtent au bas des degrés de l'autel; le Prêtre assistant se met à la droite du Diacre; les Diacres assistants laissent passer l'Évêque, et se placent derrière le Diacre et le Sous-Diacre; les Chanoines et tout le Clergé se rangent en un demi-cercle, et s'agenouillent devant l'autel (1), de manière que les plus dignes soient les plus rapprochés de l'autel.

5. Quand l'Évêque est arrivé au bas des degrés,

(1) Le *Cérémonial des Évêques* (l. II, c. xxv, n. 32) demande que les Chanoines et tout le Clergé s'agenouillent en demi-cercle devant l'autel, depuis le retour de la Procession jusqu'après la communion; à Rome, chacun, tenant son cierge, retourne à sa place au chœur; les Céroféraires restent seuls devant l'autel.

[1] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid.

le Diacre s'agenouille devant lui sur le pavé, et écarte les extrémités du voile huméral; il reçoit le calice, se lève, monte à l'autel, dépose le calice au milieu du corporal, délie le ruban qui attachait le voile du calice, et étend le voile comme on le fait au commencement de la Messe; le premier Cérémoniaire fait ôter le voile huméral à l'Évêque.

6. Le Diacre, ayant disposé le calice, fait la génuflexion et revient à la droite de l'Évêque. Le Prêtre assistant et le premier Thuriféraire se présentent alors pour faire mettre l'encens. Le Pontife se lève, met l'encens dans l'encensoir; puis il encense le saint Sacrement; le Diacre et le Sous-Diacre soutiennent la chasuble comme à l'ordinaire. Après l'encensement, l'Évêque rend l'encensoir au Prêtre assistant qui le remet au Thuriféraire. Les deux Thuriféraires viennent devant l'autel et font la génuflexion à deux genoux; l'un se retire à la sacristie, l'autre à la crédence, où il entretient le feu de l'encensoir.

§ 6. — De la Messe des Présanctifiés.

112. — Préparation. — 1. Après avoir encensé le très saint Sacrement, l'Évêque se lève, et le premier Cérémoniaire enlève le coussin. Le Prélat monte à l'autel, entre le Diacre à sa droite et le Prêtre assistant à sa gauche; le Sous-Diacre se place à la droite du Diacre et monte à l'autel avec eux; le Prêtre assistant se tient près du Missel, ayant à sa gauche le Porte-livre; les Diacres assistants se placent comme à la Messe pontificale. Monté à l'autel, l'Évêque fait la génuflexion avec ses Ministres. Le Diacre découvre le calice, ôte la patène et la pale, puis reprenant la patène, il la soutient des deux mains au-dessus du corporal; le Pontife, ayant pris le calice, l'incline et fait tomber doucement la sainte Hostie sur la patène, prenant garde de toucher l'Hostie. S'il la touchait, il se purifierait aussitôt les doigts, dans le petit vase préparé à cette fin. Ensuite l'Évêque prend des deux mains la patène que le Diacre lui présente sans baisers; puis, sans faire le signe de croix et sans rien dire, il dépose la sainte Hostie sur le corporal, et met la patène un peu à sa droite, également sur le corporal.

2. Pendant que l'Évêque met la sainte Hostie sur le corporal, l'Acolyte vient présenter les burettes. Le Sous-Diacre les donne au Diacre comme à l'ordinaire. Le Diacre verse d'abord du vin et de l'eau dans une coupe, comme à la Messe pontificale, et la donne au Clerc Sacristain qui doit la boire. Le Diacre prend ensuite le calice de la main gauche et, sans l'essuyer avec le purificatoire, il y verse du vin; puis le Sous-Diacre y verse un peu d'eau, sans demander la bénédiction. Le Pontife ne bénit pas l'eau, et ne dit pas l'oraison *Deus qui humánæ substántiæ*, etc. L'Acolyte reporte ensuite les burettes à la crédence. Le Diacre donne, sans baisers et sans l'essuyer avec le purificatoire, le calice au Pontife, qui sans faire le signe de croix et sans dire aucune prière, le pose sur le corporal; le Diacre le couvre de la pale.

113. — Encensement. — 1. Quand le Diacre a couvert le calice, il fait la génuflexion, conjointement avec le Prêtre assistant et le Sous-Diacre. Le Prêtre assistant passe à la droite de l'Évêque, le Sous-Diacre à sa gauche, et le Diacre se retire du côté de l'épître pour faire place au Prêtre assistant. Celui-ci, arrivé au côté de l'Évêque, fait de nouveau la génuflexion, en même temps que le Sous-Diacre, et le Thuriféraire se présente. Le Pontife met l'encens dans l'encensoir, sans rien dire et sans le bénir; le Prêtre assistant lui remet l'encensoir sans baisers, et se retire près du Missel, avec les révérences convenables avant et après; le Diacre revient au côté de l'Évêque.

2. Le Pontife fait alors la génuflexion avec ses Ministres, qui soulèvent la chasuble, encense la sainte Hostie, et le calice[1], comme à l'offertoire,

[1] S. R. C., n. 2003, ad 1.

disant *Incénsum istud*, etc., fait la génuflexion, et sans encenser de nouveau le saint Sacrement[1], il encense la croix[2] (1), en disant *Dirigátur Dómine*, etc., puis l'autel comme à l'ordinaire, ayant soin de faire la génuflexion toutes les fois qu'il passe au milieu; il rend ensuite l'encensoir au Diacre en disant *Accéndat in nobis*, etc., mais on n'encense pas le Prélat[3]. Pendant que le Pontife rend l'encensoir au Diacre, les Familiers chargés de donner à laver se présentent.

114. — Lavabo. — 1. Le Pontife, sans mitre, se lave ensuite les mains comme à la Messe en présence du très saint Sacrement exposé, sans rien dire; le Prêtre assistant lui présente la serviette, le Diacre et le Sous-Diacre sont à ses côtés. L'Évêque revient ensuite au milieu de l'autel[4], le Prêtre assistant se met à sa gauche, le Diacre et le Sous-Diacre l'un derrière l'autre, et tous font la génuflexion en arrivant; le Pontife s'incline médiocrement, appuyant sur l'autel les mains jointes, et dit d'une voix basse mais intelligible : *In spíritu humilitátis*, etc.; puis il baise l'autel, fait la génuflexion, se tourne à demi vers le peuple de manière à tourner le dos au coin de l'évangile, et dit *Oráte fratres*, etc., comme à l'ordinaire. Il se retourne ensuite vers l'autel sans achever le cercle, et fait la génuflexion. On ne répond point *Suscípiat*, etc.[5].

115. — Chant du Pater. — 1. Après *Oráte fratres*, le Prélat chante sur le ton férial *Orémus, Præcéptis salutáribus móniti*, etc., les mains jointes, et *Pater noster*, etc., les mains étendues.

2. Lorsque le Chœur a répondu *Sed libera nos a*

(1) On encense la Croix, malgré la présence du saint Sacrement, à cause des honneurs particuliers qu'on lui rend le Vendredi Saint (Gardel., *In Inst. Clem.*, § XXX, n. 14).

[1] S. R. C., n. 2003, ad 2. — [2] *Rub. Miss.*, ibid., *Cær. Ep.*, ibid. *Mem. rit.* S. R. C., ibid., ad 3. — [3] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. *Mem. rit.* — [4] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. — [5] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid.

malo, l'Évêque dit à voix basse *Amen*, et chante sur le ton férial, les mains étendues, *Libera nos quæsumus Dómine*, etc., sans faire le signe de la croix avec la patène. Le Chœur répond *Amen*, et tous les Ministres se mettent à genoux comme pour l'élévation de la Messe solennelle.

116. — Élévation. — 1. L'Évêque fait ensuite la génuflexion; puis il fait passer la patène sous la sainte Hostie, prend la patène de la main gauche qu'il pose sur l'autel, prend la sainte Hostie de la main droite seule, et l'élève assez pour qu'elle puisse être vue du peuple[1], ayant soin qu'elle soit toujours au-dessus de la patène. Pendant cette élévation, le Diacre n'élève pas la chasuble et l'on n'encense pas.

2. Au moment où le Pontife abaisse la sainte Hostie, les Ministres se lèvent, le Diacre monte à la droite du Prélat; le Sous-Diacre reste au bas des degrés. Le Diacre découvre le calice; l'Évêque laissant la patène sur le corporal, tenant toujours la sainte Hostie, et sans faire la génuflexion, la divise comme à l'ordinaire en trois parties, sans rien dire, et met la parcelle dans le calice sans faire les signes de croix accoutumés[2].

117. — Communion. — 1. Quand le Pontife a mis dans le calice la parcelle de la sainte Hostie, le Diacre couvre le calice, fait la génuflexion avec l'Évêque et demeure à sa place. Le Prélat, sans dire *Agnus Dei*, etc., et sans donner la paix, dit à voix basse la dernière des oraisons avant la communion, *Percéptio Córporis*, etc., médiocrement incliné, les mains jointes et appuyées sur l'autel. L'oraison finie, il fait la génuflexion avec le Diacre; puis il dit *Panem cæléstem*, etc., *Dómine non sum dignus*, etc., et *Corpus Dómini*, etc., avec les cérémonies d'usage, et communie.

2. L'Évêque, ayant consommé la sainte Hostie,

[1] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid., n. 34. — [2] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid.

demeure quelques instants en méditation comme à l'ordinaire, puis le Diacre découvre le calice; le Prélat fait la génuflexion avec le Diacre, recueille les parcelles et les met dans le calice sans rien dire. En même temps un Acolyte apporte les burettes à l'autel, et un autre porte le voile noir au coin de l'évangile[1]. Le Pontife prend le vin avec la sainte parcelle, sans faire de signe croix et sans rien dire[2]; tous les Ministres s'inclinent alors profondément.

118. — Fin de la Messe des Présanctifiés. — 1. Lorsque l'Évêque a pris la sainte parcelle avec le vin, on éteint les cierges; les membres du Clergé se lèvent, font la génuflexion à la Croix et retournent à leurs places.

2. L'Évêque, restant au milieu de l'autel et sans rien dire, se purifie les doigts avec du vin et de l'eau que le Diacre verse dans le calice, et prend l'ablution; puis, incliné et les mains jointes, il dit *Quod ore súmpsimus,* etc. Le Prêtre assistant ferme le Missel que le Porte-livre enlève. Pendant ce temps le Sous-Diacre monte au coin de l'évangile sans faire la génuflexion, purifie le calice, le couvre comme à l'ordinaire, du purificatoire, de la patène, de la pale, du voile noir et de la bourse, le porte à la crédence, et revient près du Pontife.

3. L'Évêque, ayant dit *Quod ore súmpsimus,* etc., se rend au côté de l'épître, avec le Prêtre assistant et le Diacre, reçoit la mitre des mains du Diacre, et se lave les mains sans rien dire. Le Pontife descend ensuite au bas des degrés, devant l'autel; le Prêtre assistant se met à sa droite, le Diacre et le Sous-Diacre à sa gauche, et les Diacres assistants derrière lui.

4. Le Diacre ôte alors la mitre à l'Évêque, qui fait la génuflexion à la Croix avec ses Ministres, reçoit la mitre des mains du Diacre, et se rend au trône avec les cérémonies accoutumées, entre le Diacre et le Sous-Diacre, précédé du Prêtre et suivi des Diacres assistants. Le Prêtre et les Diacres assistants se retirent ensuite pour quitter leurs ornements et vont à leurs places au chœur. En même temps tous les Chanoines déposent leurs ornements à leurs places; les Prêtres qui ont porté le dais et le Sous-Diacre Porte-croix font de même à la sacristie, ainsi que les Clercs Porte-mitre et Porte-livre s'ils portent la chape. Le Diacre et le Sous-Diacre demeurent au trône; après avoir quitté leur manipule, ils ôtent à l'Évêque ses ornements, que des Clercs portent sur l'autel. L'Évêque reprend la cape, avec l'aide du Diacre et du Sous-Diacre, qui se retirent ensuite à la sacristie, quittent leurs ornements et retournent au chœur. L'Évêque s'assied et se couvre du capuchon de la cape. Pendant ce temps, des Clercs enlèvent de l'autel et de la crédence tout ce qui s'y trouve, même les nappes, et portent le tout à la sacristie. Ils laissent les cierges de l'autel allumés, et on remet le prie-Dieu ou faldistoire devant l'autel.

[1] *Rub. Miss.,* ibid. *Cær. Ep.,* ibid. — [2] *Rub. Miss.,* ibid.

§ 7. — Des Vêpres.

119. — 1. Quand le Prélat est revêtu de la cape, et que les Chanoines ont repris l'habit de chœur, on commence les Vêpres, qui se récitent de la même manière que la veille.

2. S'il n'y a pas eu sermon, on publie les indulgences après l'oraison *Réspice.* Lorsque l'Évêque descend au faldistoire pour le *Miserére,* le Chanoine qui a rempli l'office de Prêtre assistant vient près de lui; après l'oraison *Réspice,* le Prêtre assistant se lève, se tourne vers le peuple et lit à haute voix la formule d'indulgence; puis l'Évêque se lève, fait la génuflexion à la Croix, et se retire comme il est venu.

CHAPITRE II

DE L'OFFICE DE CE JOUR CÉLÉBRÉ PAR UN ÉVÊQUE AU FALDISTOIRE.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

120. — 1. On prépare tout ce qui est indiqué nº **95**, 1, 2, 4, 5, 7 et 9, sauf ce qui concerne le *secretarium*, la croix archiépiscopale et le bougeoir.

2. On dispose le faldistoire à sa place ordinaire au bas des degrés de l'autel, du côté de l'épître.

3. On met un coussin au bas des degrés de l'autel.

ARTICLE II

Des cérémonies spéciales aux Ministres.

121. — 1. Après None, le Prélat vient à l'autel, comme il le fait pour célébrer la Messe pontificale. Il se lave les mains et reçoit les ornements au faldistoire; il prend le manipule après la chasuble. Tous les baisers sont supprimés.

2. Tout se fait comme à l'Office célébré par l'Ordinaire, **sauf quelques exceptions.** (Cf. Chap. I.)

1º Il n'y a pas de Diacres assistants; les Ministres sacrés sont ceux de la Messe au faldistoire; c'est le Diacre qui met et enlève la mitre, présente la navette et l'encensoir.

2º L'Évêque se rend à l'autel entre le Prêtre assistant à sa droite, le Diacre et le Sous-Diacre à sa gauche. Il se prosterne sur le faldistoire, devant l'autel, au bas des degrés, et ses Ministres s'agenouillent à ses côtés sur le pavé.

3º Les Ministres sacrés s'assoient sur le marchepied de l'autel : le Prêtre assistant le plus près de l'Évêque, ensuite le Diacre et le Sous-Diacre.

4º Pendant que l'Évêque lit les leçons et le trait, c'est le Sous-Diacre qui tient le livre devant lui; le Prêtre assistant et le Diacre sont alors debout à la gauche du Prélat.

5º Lorsque le Pontife doit quitter la chasuble, avant de prendre la Croix, il reçoit la mitre, vient au bas des degrés, où le premier Cérémoniaire a fait mettre le faldistoire à sa place ordinaire, et s'assied; le Diacre lui enlève alors la mitre et la chasuble.

6º Le Prêtre assistant tient le Missel quand le Pontife chante *Ecce lignum Crucis*, etc.

7º Le Diacre et le Sous-Diacre accompagnent l'Évêque lorsqu'il va adorer la Croix et lorsqu'il en revient; ensuite ils lui remettent la chasuble, la mitre et le grémial.

8º L'Évêque adore la Croix, accompagné seulement du Cérémoniaire. Pendant ce temps, le Prêtre assistant, le Diacre et le Sous-Diacre quittent leurs chaussures, mais non leurs ornements; puis ils vont ensemble adorer la Croix, le Prêtre assistant étant au milieu.

9º Vers la fin de l'Adoration, le Prêtre assistant transporte le Missel au côté de l'évangile; le Cérémoniaire met et enlève la mitre quand le Diacre est empêché; les deux Thuriféraires se rendent directement au reposoir.

10º A la Procession : 1) le dais est porté par des Prêtres ou des Clercs en surplis[1]. 2) En allant au reposoir, le Sous-Diacre marche seul devant l'Évêque, le Prêtre assistant à la droite, et le Diacre à la gauche du Prélat. 3) En arrivant au reposoir, le Prêtre assistant se retire de côté, le Diacre passe à la droite du Pontife et le Sous-Diacre se met à sa gauche. Le Diacre observe tout ce qui est indiqué pour le premier Diacre assistant à l'Office célébré par l'Ordinaire. 4) En revenant au chœur, le Prêtre assistant marche seul devant les Thuriféraires, et le Prélat entre le Diacre et le Sous-Diacre.

11º Pendant la Messe des présanctifiés : 1) le Prêtre

[1] S. R. C., n. 2326, ad 3.

assistant, arrivé à l'autel, se met à genoux sur le plus bas degré, du côté de l'évangile, jusqu'au moment où il doit assister le Pontife au Missel; il enlève le Missel de l'autel, pendant l'encensement. 2) Au *Lavábo* le Diacre et le Sous-Diacre présentent la serviette, et reviennent l'un derrière l'autre au milieu, faisant la génuflexion avec le Pontife.

12° A la fin de l'Office, le Prélat quitte les ornements au faldistoire, placé comme pour la Messe solennelle ordinaire.

13° Si le Pontife assiste aux Vêpres, il se met à la première stalle du chœur.

Nota. — Si l'Évêque va à la sacristie pour quitter ses ornements, le Diacre, aussitôt après avoir versé l'ablution, dépose l'étole large et reprend la chasuble pliée; il accompagne l'Évêque à la sacristie en marchant à sa gauche; le Prêtre assistant marche à la droite du Prélat, que le Sous-Diacre précède; les Acolytes ne portent pas les chandeliers.

CHAPITRE III

DE L'OFFICE DE CE JOUR CÉLÉBRÉ PAR UN PRÊTRE EN PRÉSENCE DE L'ÉVÊQUE DIOCÉSAIN.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

122 — 1. **A la sacristie.** — On prépare les ornements noirs du Célébrant, du Diacre et du Sous-Diacre; — en outre trois amicts, trois aubes, trois cordons, avec manipules et étoles de couleur noire, pour les trois Diacres qui doivent chanter la Passion[1].

2. **A l'autel.** — On observe, pour l'autel, ce qui est indiqué n° **95**, 2. A la gauche du prie-Dieu de l'Évêque et un peu en arrière, on place un tabouret nu, sur lequel le Célébrant doit se prosterner[2].

[1] Rub. du jour. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxv, n. 1 et 2; c. xxvi, n. 1.

3. **Au trône.** — On met seulement un coussin violet, comme il est dit n° **95**, 3. — Près du trône, sur une table nue, on dispose pour le Pontife, l'amict, l'étole noire, la chape de même couleur, avec le formal simple, la mitre simple avec le voile pour la porter, et le Missel.

4. **A la crédence.** — On met tout ce qui est indiqué n° **95**, 4, à l'exception de l'aiguière, du bassin et du grémial. Les chandeliers des Acolytes y sont placés d'avance.

5. On se conforme aussi à ce qui est marqué n° **95**, 5, 6, 7, 8 et 9.

ARTICLE II

Des cérémonies spéciales à l'Évêque et à ses Assistants.

§ 1. — De la préparation à l'Office.

123. — 1. L'Évêque revêtu de la cape et couvert du capuchon, se rend à la cathédrale, et va directement à la chapelle du reposoir.

2. En y arrivant, il fait la génuflexion à deux genoux sur le pavé, s'agenouille sur le prie-Dieu, et fait une courte prière. Il se lève ensuite, fait de nouveau la génuflexion à deux genoux sur le pavé et se rend au grand autel[1].

§ 2. — De l'Avant-Messe.

124. — **Prostration.** — 1. Arrivé devant le grand autel, le Pontife se prosterne sur le prie-Dieu et demeure ainsi pendant le temps d'un *Miserére;* les deux Diacres assistants en habit canonial, sont à genoux derrière lui, l'un à côté de l'autre.

2. Le Prélat se rend ensuite au trône avec les

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxvi, n. 1.

Diacres assistants[1], laissant traîner la queue de la cape (1); il s'assied et se couvre, et les Diacres assistants s'asseyent, à ses côtés[2]. On enlève alors le prie-Dieu.

125. — Lectures au trône. — 1. Après le chant de la première leçon, le Porte-livre vient devant le Pontife, et se met à genoux devant lui; les Diacres assistants se lèvent. L'Évêque lit la première leçon et le premier trait, en même temps que le Célébrant. Quand le Pontife a lu le trait, le Porte-livre se retire.

2. Après le chant du premier trait, le Prélat se découvre et se lève avec tout le Chœur; le premier Cérémoniaire met un coussin devant lui. L'Évêque et ceux qui l'assistent font la génuflexion, quand le Diacre chante *Flectámus génua,* et se relèvent lorsque le Sous-Diacre chante *Leváte.* Le premier Cérémoniaire enlève le coussin.

3. Après l'oraison, le Pontife s'assied et se couvre; et les Diacres assistants s'asseyent à ses côtés.

4. Après le chant de la seconde leçon, on observe ce qui est marqué plus haut n° 1. L'Évêque lit à la suite du trait le *Munda cor meum,* etc., et la dernière partie de la Passion qui sert d'évangile.

126. — Chant de la Passion et de l'évangile. — 1. Lorsqu'on chante les dernières paroles du second trait, le Pontife se découvre et se lève, ainsi que tout le Chœur. Pendant le chant de la Passion, lorsqu'on chante ces paroles : *Cum vidisset ergo Jesus Matrem,* le premier Cérémoniaire met un coussin devant l'Évêque. Quand le Diacre a chanté *trádidit spíritum,* le Pontife se met à genoux avec tout le Chœur. Quand il s'est levé, le premier Cérémoniaire enlève le coussin.

2. Quand la Passion est finie, l'Évêque s'assied et

(1) Pour plus de commodité, le Cérémoniaire peut aider le Pontife à traîner la cape.

[1] *Cær. Ep.*, ibid. — [2] *Cær. Ep.*, ibid.

se couvre; il se découvre et se lève lorsque le Diacre commence l'évangile. Quand l'évangile est terminé il s'assied et se couvre de nouveau. Les Diacres assistants se conforment au Prélat pour se lever et s'asseoir.

3. S'il y a un sermon sur la Passion, on observe ce qui est dit au chap. I, n° **104**.

127. — Monitions et Oraisons. — 1. Aussitôt que l'évangile est chanté, ou après le sermon s'il y en a un, le premier Cérémoniaire met un coussin devant le Pontife.

2. Toutes les fois que le Diacre chante *Flectámus génua,* le Prélat fait la génuflexion comme tout le Chœur.

§ 3. — De l'Adoration de la Croix.

128. — 1. Après la dernière oraison, l'Évêque s'assied et se couvre; il se découvre et se lève au moment où le Diacre prend la Croix pour la porter au Célébrant. Il se met à genoux sur le coussin, lorsqu'on chante *Venite adorémus.* Lorsqu'on a chanté ces paroles pour la troisième fois, il demeure à genoux. Les Diacres assistants se conforment au Prélat.

2. Quand le Célébrant a déposé la Croix sur le coussin, l'Évêque s'assied et se couvre; un Familier lui ôte les chaussures. Le Prélat se découvre ensuite, quitte aussi la calotte, qu'il donne au premier Diacre assistant, et laissant traîner la queue de la cape, il va à l'Adoration de la Croix, entre les deux Diacres assistants, observant ce qui est prescrit n° **108**, 1. Il retourne ensuite au trône, s'assied et se couvre; le Familier lui remet ses chaussures. Lorsque l'Évêque a repris ses chaussures, les Diacres assistants se rendent à leurs places au chœur, quittent eux-mêmes leurs chaussures, et vont adorer la Croix à la suite des Chanoines Prêtres; puis ils retournent à leurs places, reprennent leurs chaussures, re-

viennent au trône et s'asseyent aux côtés du Prélat.

3. Lorsque les Diacres assistants sont de retour, le Porte-livre va prendre le Missel, et le tient devant le Pontife. Le Prélat lit les impropères, alternativement avec les Diacres assistants. Quand il a fini, le Porte-livre se retire.

4. Quand le Diacre reporte la Croix à l'autel, l'Évêque se lève et se met à genoux, ainsi que tout le Chœur; les Clercs chargés de présenter les ornements, apportent ensuite l'amict, l'étole, la chape, le formal, et la mitre. L'Évêque dépose la cape, et est revêtu de ses ornements par les Diacres assistants. — On allume les cierges de l'autel et ceux des Acolytes.

§ 4. — De la Procession au reposoir.

129. — 1. Quand la Procession est en marche, le Pontife, au signe du premier Cérémoniaire, descend du trône entre les Diacres assistants, et vient devant le grand autel; le Porte-mitre s'approche du second Diacre assistant. Quand l'Évêque arrive en présence de l'autel, le second Diacre assistant lui ôte la mitre. Le Prélat fait la génuflexion à la Croix entre les Diacres assistants; le Porte-mitre fait aussi la génuflexion derrière le Prélat et présente la mitre au premier Diacre assistant qui la remet au Pontife, et l'Évêque se met à la suite de la Procession, derrière le Célébrant, entre les Diacres assistants; il est suivi du Caudataire et du Porte-mitre.

2. A l'entrée de la chapelle du reposoir, le second Diacre assistant ôte au Prélat la mitre et la calotte. L'Évêque, en arrivant à l'autel, se place au milieu. On observe ce qui est prescrit n° **110**, 1 et 2. Le Prêtre assistant, en habit canonial, vient se placer près de l'autel, et présente la navette et l'encensoir.

3. Après l'encensement, le premier Cérémoniaire met au Pontife le voile huméral, et le second Diacre assistant l'attache sur la poitrine. On observe alors ce qui est marqué n° **110**, 2, en appliquant au Célébrant ce qui est prescrit pour le premier Diacre assistant. — Pendant ce temps on a soin de mettre un coussin sur le plus bas degré du grand autel.

4. Le Pontife, arrivé au bas des degrés du grand autel, se tenant debout, remet le calice entre les mains du Célébrant et se met ensuite à genoux sur le coussin. Le premier Cérémoniaire fait enlever le voile huméral, et le Prêtre assistant se présente avec le premier Thuriféraire, pour faire mettre l'encens. Le Pontife met l'encens dans l'encensoir; puis, ayant reçu l'encensoir des mains du Prêtre assistant, il encense le très saint Sacrement; pendant l'encensement, les Diacres assistants élèvent les bords de la chape, et le Porte-mitre vient se placer près du premier Diacre assistant.

§ 5. — De la Messe des Présanctifiés.

130. — 1. Après l'encensement, le Pontife fait la génuflexion à deux genoux, sur le pavé, avec ses Ministres; le premier Diacre assistant lui met la mitre et le Prélat monte au trône avec les Diacres assistants. Le Prêtre assistant et le Thuriféraire suivent l'Évêque, et deux Clercs désignés pour cet office placent le prie-Dieu devant l'autel.

2. Aussitôt que le Prélat est arrivé au trône, le Prêtre assistant et le Thuriféraire se présentent pour faire mettre l'encens. Le Pontife, debout, avec la mitre, met l'encens dans l'encensoir, puis descend au prie-Dieu avec les Diacres assistants; le Prêtre assistant retourne à sa place parmi les Chanoines. Le Porte-mitre vient près du second Diacre assistant, qui ôte au Prélat la mitre et la calotte, et les remet au Porte-mitre. L'Évêque reste à genoux au prie-Dieu jusqu'après la communion.

3. Lorsque le Célébrant a pris la sainte parcelle avec le vin, le Porte-mitre vient près du premier Diacre assistant. Le Pontife se lève, fait la génuflexion à la Croix, le premier Diacre assistant lui met la mitre, et il retourne au trône entre les Diacres assistants.

4. Quand le Célébrant et ses Ministres ont quitté le chœur, les Clercs chargés de recevoir les ornements se présentent; les Diacres assistants ôtent les ornements au Pontife, lui remettent la cape, puis retournent à leurs places au chœur, pour les Vêpres.

§ 6. — Des Vêpres.

131. — 1. On récite ensuite les Vêpres de la manière indiquée au chapitre précédent, nº **119.**

2. S'il n'y a pas eu sermon, on publie les indulgences après l'oraison *Réspice,* etc.

ARTICLE III

Des cérémonies spéciales au Célébrant et à ses Ministres.

§ 1. — De la préparation à l'Office.

132. — 1. Pendant None, le Célébrant et ses Ministres se revêtent de leurs ornements. Quand il en est temps, ils se rendent au chœur, précédés des Acolytes, qui marchent les mains jointes. Ils vont s'asseoir à la banquette en attendant le Pontife.

2. Si la première leçon doit être chantée par un Bénéficier qui porte un habit de chœur spécial, celui-ci va à la sacristie se revêtir du surplis.

§ 2. — De l'Avant-Messe.

133. — Prostration. — 1. Lorsque l'Évêque entre au chœur, le Célébrant et ses Ministres viennent devant l'autel; le Célébrant se met à la gauche du Pontife, un peu en arrière; le Diacre et le Sous-Diacre se placent derrière le Célébrant, l'un à côté de l'autre. Le Célébrant se prosterne, en même temps que le Pontife, sur le tabouret préparé comme il est dit nº **122**, 2, et les Ministres sacrés s'agenouillent sur le pavé. Les Acolytes demeurent à genoux près de la crédence, et n'étendent pas encore la nappe sur l'autel.

2. Le Célébrant et ses Ministres, étant restés prosternés pendant le temps d'un *Miserére,* se lèvent au signe du Cérémoniaire, en même temps que l'Évêque. Quand le Pontife a quitté le milieu de l'autel, le Célébrant monte à l'autel, entre le Diacre et le Sous-Diacre, le baise, et va s'asseoir à la banquette avec ses Ministres. Le premier Acolyte prend alors la nappe et monte à l'autel avec le second, par le côté de l'épître; ils font ensemble la génuflexion sur le marchepied, étendent la nappe, font à nouveau la génuflexion, et retournent directement à la crédence.

134. — Première leçon. — 1. Le Lecteur qui doit chanter la première prophétie, reçoit le livre du deuxième Cérémoniaire et va chanter la prophétie, faisant les révérences d'usage à l'autel, au Célébrant et au Pontife.

2. Quand la prophétie est terminée, le Lecteur fait les révérences à l'autel, au Prélat et au Célébrant, rend le livre au second Cérémoniaire et se retire. S'il ne porte pas le surplis au chœur, il se rend à la sacristie déposer son surplis et reprendre son habit de chœur.

3. En même temps, le Sous-Diacre reçoit du second Cérémoniaire le Missel, et le soutient ouvert devant le Célébrant (1). Quand le Célébrant a lu la première leçon et le trait, le Sous-Diacre rend le Missel au

(1) La disposition que nous donnons ici est conforme à l'enseignement de Bauldry, de Martinucci (l. VI, c. xx, n. 54) et de Muhlbauer. Elle repose sur le *Cérémonial des Évêques*, l. II, c. xxvi, nºˢ 1 et 2. « Celebrans vadit ad altare, et illud osculatur; deinde si sit Prælatus, ad « suum faldistorium; sin minus, ad scamnum nudum pro ipso et suis « Ministris paratum..... Recitatur per chorum tractus *Dómine audivi,* « etc., post prophetiam, quam simul cum tractu legunt tam ipse Celebrans, quam Episcopus, sedentes in suis sedibus, servientibus Episcopo de libro solitis Capellanis, Celebranti vero Subdiacono. » Catalan, au contraire, suivi par de Herdt, s'exprime ainsi (*Ibid.*, § II, n. 2) : « Celebrans sedens quidem legit prophetiam simul cum tractu, si est Prælatus habens insignia Pontificalia; nam alias ex rubricis Missalis, « atque uti passim docent varii scriptores sacrarum cæremoniarum, « Celebrans ubi osculatus est altare, accedit ad cornu epistolæ, ubi legit voce submissa prophetiam cum tractu, stantibus Ministris, « deinde vero pergit ad scamnum cum Ministris et ibi sedet, donec « finiatur per chorum tractus. »

second Cérémoniaire, qui le fait porter avec le pupitre sur l'autel, au coin de l'épître.

4. Lorsque les Chantres sont arrivés à ces paroles du premier trait : *Opéruit cœlos*, le Célébrant et ses Ministres vont à l'autel par le plus court chemin, au signe du second Cérémoniaire; le Diacre et le Sous-Diacre se placent l'un derrière l'autre[1].

135. — Collecte, deuxième leçon. — 1. Quand le chant du trait est fini, tout le Chœur se lève. Le Célébrant chante *Orémus;* le Diacre chante *Flectámus génua*, et en même temps il fait la génuflexion avec tout le Chœur; le Sous-Diacre se lève le premier, chante *Leváte,* et tous se relèvent; puis le Célébrant chante l'oraison[2], les mains étendues.

2. Après cette oraison, tout le Chœur s'assied; le Célébrant et le Diacre reviennent à la banquette, s'asseyent[3] et se couvrent. Le Sous-Diacre se rend à la crédence, quitte la chasuble pliée[4], avec l'aide du second Acolyte, reçoit le livre, puis, observant les cérémonies d'usage, il va lire la seconde leçon, *in tono epístolæ*[5], au lieu où l'on chante d'ordinaire l'épître.

3. Le Sous-Diacre, ayant fini la prophétie, fait les révérences à l'autel et au Prélat, rend le livre au Cérémoniaire, reprend la chasuble pliée[6] à la crédence, reçoit le Missel et le soutient devant le Célébrant, qui lit alors la seconde leçon et le trait. Quand le Célébrant a fini, le Sous-Diacre donne le Missel au second Cérémoniaire, qui le fait porter à l'autel sur le pupitre.

4. Pendant le chant de la première leçon, les trois Diacres qui doivent chanter la Passion, se revêtent de leurs ornements à la sacristie, et entrent au chœur avec les mêmes cérémonies que le dimanche des Rameaux[7], sauf qu'ils ne baisent pas la main du Pontife (cf. n° **46**, 5, 6 et 12).

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 3. — [2] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. — [3] *Cær. Ep.*, ibid. — [4] *Cær. Ep.*, ibid. — [5] *Cær. Ep.*, ibid. — [6] *Cær. Ep.*, ibid., n. 4. — [7] *Cær. Ep.*, ibid., c. XXI, n. 14 et c. XXVI, n. 4.

136. — Passion. — 1. A la fin du second trait, le Pontife et tout le Chœur se lèvent. Le Célébrant se découvre, et, par le plus court chemin, se rend à l'autel[1], avec ses Ministres; il lit la Passion au coin de l'épître[2], les Ministres étant placés comme pour l'introït. Lorsqu'il est arrivé à la partie qui sert d'évangile, il dit sans s'incliner *Munda cor meum* en omettant *Jube Dómine benedícere,* et lit cette partie.

2. Quand le Célébrant a terminé la Passion, il se tourne vers les Diacres de la Passion; le Diacre et le Sous-Diacre font de même, se tenant sur la même ligne que le Célébrant.

137. — Chant de l'évangile. — 1. Après le chant de la Passion, le Célébrant demeure debout et se tourne vers le Missel. Le Diacre se rend à la crédence, quitte la chasuble pliée, se revêt de l'étole large, puis reçoit du Cérémoniaire l'évangéliaire qu'il porte à l'autel avec les révérences d'usage; il se met ensuite à genoux sur le bord du marchepied pour dire *Munda cor meum*, etc. Le Sous-Diacre et les Acolytes, sans chandeliers, viennent en même temps devant le milieu de l'autel, avec le second Cérémoniaire. Le Diacre, ayant dit *Munda cor meum,* etc., se lève, reprend le livre, et sans demander la bénédiction, descend au bas des degrés, à la droite du Sous-Diacre. Ils font tous ensemble la révérence convenable à l'autel, saluent le Prélat en passant devant le trône, et se rendent au lieu où l'on chante l'évangile. Le Diacre chante l'évangile. Il n'y a point d'encens.

2. Après l'évangile, le Sous-Diacre remet le livre au second Cérémoniaire; tous les Ministres reviennent à l'autel, et le Diacre et le Sous-Diacre se placent l'un derrière l'autre, s'il n'y a pas sermon; le second Cérémoniaire reporte le livre à la crédence. — Le Diacre ne reprend pas la chasuble pliée avant la fin de la cérémonie.

3. S'il y a un sermon sur la Passion, le Célébrant,

[1] Ibid., c. XXVI, n. 5. — [2] *Cær. Ep.*, ibid.

le Diacre et le Sous-Diacre vont s'asseoir au lieu accoutumé; ils reviennent au coin de l'épître par le plus court chemin, quand il faut commencer les monitions.

138. — Monitions et Oraisons. — 1. Aussitôt que l'évangile est chanté, ou après le sermon s'il y en a un, le Célébrant, au coin de l'épître, se tourne vers le Missel et chante les monitions et oraisons, comme il est marqué nº **105**, 1 et 2.

2. On observe tout ce qui est indiqué nº **105**, 3 et 4.

§ 3. — De l'Adoration de la Croix.

139. — Ostension de la Croix. — 1. Les oraisons terminées, le Célébrant et ses Ministres vont par le plus court chemin à la banquette, où le Célébrant quitte[1] seulement[2] la chasuble; le Sous-Diacre quitte aussi la sienne. Le Célébrant vient ensuite se placer sur le pavé, près de l'autel, du côté de l'épître, le visage tourné vers le peuple[3], et le Sous-Diacre[4] se met à sa gauche. Le Diacre monte à l'autel[5], accompagné du second Cérémoniaire; celui-ci, ou le Clerc Sacristain[6], prend la Croix et la remet au Diacre, qui la porte[7] par le plus court chemin au Célébrant, la lui remet[8] sans aucun baiser, et de sorte que le Crucifix soit tourné vers le peuple[9]; le Diacre se place alors à sa droite. Le premier Acolyte ou un autre prend le Missel et le soutient ouvert devant le Célébrant (1).

2. On observe tout ce qui est marqué nº **107**, 1, 2, 3 et 4, en appliquant au Célébrant ce qui est dit de l'Évêque, et au Clerc qui tient le livre ce qui est indiqué au sujet du Prêtre assistant[10].

(1) Voir note n. **106**.

[1] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. — [2] *Mem. rit.* — [3] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. — [4] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. — [5] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. — [6] *Cær. Ep.*, ibid., c. XXV, n. 23. — [7] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. — [8] *Cær. Ep.*, ibid., c. XXVI, n. 9. — [9] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. — [10] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. *Mem. rit.*

140. — Adoration de la Croix. — 1. Quand le Célébrant a placé la Croix sur le plus bas degré de l'autel, il fait la génuflexion en même temps que ses Ministres comme il est dit nº **107**, 5, puis ils font la révérence convenable au Pontife, et se rendent à la banquette[1]. Des Clercs désignés pour cet office découvrent la croix de Procession et les croix de l'église et de la sacristie. — On ne découvre pas les images[2].

2. Le Célébrant et ses Ministres quittent ensuite leurs manipules[3] et leurs chaussures[4], et attendent que le Pontife ait adoré la Croix.

3. Pendant que le Prélat retourne au trône, le Célébrant accompagné du second Cérémoniaire, vient à l'extrémité du tapis. En même temps, les Dignités et les Chanoines, ayant quitté leurs chaussures, se rendent à l'Adoration de la Croix; le plus digne d'entre eux se place à la gauche du Célébrant pour adorer la Croix avec lui. Tous les membres du Clergé viennent ensuite[5] comme il est dit nº **108**, 3. — Si les Ministres sacrés sont Chanoines, ils vont adorer la Croix immédiatement après les Dignités; s'ils ne le sont pas, ils se mettent à la suite des derniers Chanoines.

Nota. — S'il y a distinction d'ordres dans le Chapitre, les Chanoines vont néanmoins deux à deux jusqu'aux derniers. Si le nombre des Chanoines Prêtres est impair, le dernier Chanoine Prêtre marche avec le premier Chanoine Diacre, et ainsi de suite (1).

4. Pour l'Adoration de la Croix par les fidèles, on observe ce qui est dit nº **108**, 5.

5. On chante les impropères[6] comme il est dit nº **108**, 6.

(1) La raison de cette disposition est que les Chanoines ne portent pas leurs ornements, mais que tous sont revêtus de l'habit canonial. (Martinucci.)

[1] *Cær. Ep.*, ibid. — [2] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. — [3] S. R. C., n. 2326, ad 4. — [4] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. — [5] *Cær. Ep.*, ibid. — [6] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid.

141. — Lecture des impropères. — 1. Le Célébrant, ayant adoré la Croix, revient à la banquette, et reprend ses chaussures, son manipule et sa chasuble[1], avec l'aide de ses Ministres, ou du Cérémoniaire si les Ministres sacrés font en ce moment l'Adoration de la Croix; puis il s'assied et se couvre[2]. Le Diacre et le Sous-Diacre reviennent aussi à la banquette après avoir adoré la Croix, saluent le Célébrant, et reprennent leurs chaussures et leurs manipules; le Sous-Diacre reprend aussi sa chasuble pliée, puis ils s'asseyent aux côtés du Célébrant et se couvrent. Alors le second Acolyte prend le Missel à la crédence et debout, le tient ouvert devant le Célébrant, qui récite les impropères alternativement avec ses Ministres. Quand ils ont fini, l'Acolyte se retire et dépose le Missel à la crédence.

2. Vers la fin de l'Adoration de la Croix, on observe ce qui est marqué n° **108**, 8.

§ 4. — De la Procession au reposoir.

142. — 1. Lorsque l'Évêque est revêtu de ses ornements, la Procession se met en marche[3]. Les Thuriféraires se rendent directement au reposoir; le Sous-Diacre quitte le manipule et prend la croix; on observe ce qui est dit n° **109**, 1. L'Évêque marche à la suite du Célébrant[4], entre les deux Diacres assistants[5]; le Diacre marche à la gauche du Célébrant (1). — Ceux qui portent le dais ne sont pas revêtus de chapes[6].

(1) Le *Cérémonial des Évêques* semble indiquer que le Célébrant marche devant l'Évêque, seul sans Assistants : *Celebrans autem solus paratus, procedit immediate ante Episcopum* (l. II, c. XXVI, n. 13). Aussi Martinucci fait-il rester le Diacre à la banquette. Mais il nous semble que ce texte signifie plutôt : le Célébrant seul est paré, à l'exclusion des autres Chanoines; et non pas : le Célébrant précède seul l'Évêque. D'ailleurs si le Célébrant est un Évêque, Martinucci fait marcher le Diacre à sa gauche, pour lui mettre et enlever la mitre; il ne marche donc plus seul. Par conséquent rien ne nous paraît s'opposer à ce que le Diacre marche à la gauche du Célébrant.

[1] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. — [2] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. — [3] *Cær. Ep.*, ibid. — [4] *Cær. Ep.*, ibid., n. 13. — [5] *Cær. Ep.*, ibid., n. 15. S. R. C., n. 2326, ad 3. — [6] Ibid., l. I, c. VIII, n. 3.

2. En arrivant à l'autel du reposoir, le Célébrant se place du côté de l'épître. Lorsque le Pontife a reçu le voile, le Célébrant[1] monte à l'autel, fait la génuflexion, prend le calice[2] de la main droite sous la coupe, et de la gauche par le pied, et le présente au Prélat[3]. Quand l'Évêque a reçu le calice, le Célébrant fait la génuflexion et reprend à la Procession la place qu'il occupait en venant au reposoir[4].

3. Au retour, en arrivant au chœur, le Sous-Diacre dépose la croix, reprend son manipule et va s'agenouiller au coin de l'épître, sur le plus bas degré, où le Diacre ira le rejoindre en arrivant.

4. Lorsque l'Évêque est arrivé au bas de l'autel du chœur, le Célébrant se met à genoux[5] devant lui sur le pavé, du côté de l'épître, le visage tourné vers le côté de l'évangile; il écarte les extrémités du voile huméral, reçoit le calice[6], se lève, monte à l'autel[7], et met le calice au milieu du corporal[8]. Il fait ensuite la génuflexion, descend au bas des degrés, du côté de l'épître, et se met à genoux entre le Diacre et le Sous-Diacre, le visage tourné vers le côté de l'évangile. Alors le Diacre monte, fait la génuflexion, délie le ruban, et dispose le voile du calice comme on le fait au commencement de la Messe; puis il fait de nouveau la génuflexion, et se remet à genoux à la droite du Célébrant; ils attendent que le Pontife ait encensé le saint Sacrement.

5. Ceux qui portaient le dais reçoivent des cierges et se réunissent aux membres du Clergé.

6. Lorque le Pontife a encensé le saint Sacrement, les Thuriféraires font la génuflexion à deux genoux devant l'autel; le second va reporter son encensoir à la sacristie, tandis que le premier va se placer au coin de l'épître, se tenant prêt pour l'encensement.

7. Après le départ de la Procession, on éteint les cierges du reposoir.

[1] *Cær. Ep.*, ibid. — [2] *Cær. Ep.*, ibid. — [3] *Cær. Ep.*, ibid. — [4] *Cær. Ep.*, ibid. — [5] *Cær. Ep.*, ibid., n. 16. — [6] *Cær. Ep.*, ibid. — [7] *Cær. Ep.*, ibid. — [8] *Rub. Miss.*, ibid.

§ 5. — De la Messe des Présanctifiés.

143. — Préparation. — 1. Lorsque l'Évêque a quitté l'autel, le Célébrant monte par le côté sur le marchepied avec ses Ministres; il se place au milieu, le Diacre à sa droite, le Sous-Diacre à la droite du Diacre; ils font ensemble la génuflexion. Le Diacre découvre le calice, donne le voile au Cérémoniaire, ôte la patène et la pale, puis, reprenant la patène, il la soutient[1] des deux mains, un peu au-dessus du corporal; le Célébrant, ayant pris le calice, fait glisser[2] doucement la sainte Hostie sur la patène[3], prenant garde de la toucher. S'il la touchait, il se purifierait aussitôt les doigts dans le petit vase préparé à cette fin[4], et les essuierait avec le purificatoire, qui lui serait présenté par le Diacre. Le Célébrant remet ensuite le calice sur le corporal, et prend des deux mains la patène que le Diacre lui présente; puis, sans faire le signe de croix et sans rien dire, il dépose la sainte Hostie sur le caporal et met la patène un peu du côté de l'épître, également sur le corporal[5].

2. Lorsque le Célébrant a déposé la sainte Hostie sur le corporal, le Sous-Diacre reçoit du premier Acolyte la burette du vin et la donne au Diacre, qui en verse dans le calice[6], sans le poser sur l'autel et sans l'essuyer avec le purificatoire; puis il verse lui-même un peu d'eau; le Célébrant ne la bénit point, et ne dit pas l'oraison *Deus qui humánæ substántiæ*[7], etc. Le premier Acolyte reporte ensuite les burettes à la crédence, le Sous-Diacre passe à la gauche du Célébrant, en faisant la génuflexion au départ et à l'arrivée; le Diacre donne sans aucun baiser le calice au Célébrant, qui, sans faire le signe de croix et sans rien dire, le pose sur le corporal, et le Diacre le couvre de la pale[8].

[1] *Rub. Miss.*, ibid. — [2] *Rub. Miss.*, ibid. — [3] *Rub. Miss.*, ibid. — [4] *Rub. Miss.*, ibid. — [5] *Rub. Miss.*, ibid. — [6] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid., n. 18. — [7] *Rub. Miss.*, ibid., *Cær. Ep.*, ibid. — [8] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid.

144. — Encensement, Lavabo. — 1. Le Thuriféraire vient alors présenter l'encensoir au Diacre, qui le donne au Célébrant. Le Célébrant encense la sainte Hostie et le calice, comme à l'offertoire, disant *Incénsum istud*, etc., fait la génuflexion[1], et sans encenser de nouveau le saint Sacrement[2], il encense la Croix[3] en disant *Dirigátur Dómine*, etc., puis l'autel comme à l'ordinaire, ayant soin de faire la génuflexion toutes les fois qu'il passe au milieu; il rend ensuite l'encensoir au Diacre, en disant *Accéndat in nobis*, etc. On n'encense ni le Prélat ni le Célébrant[4].

2. Le Célébrant, ayant rendu l'encensoir, va se placer, pour se laver les mains, comme à la Messe en présence du très saint Sacrement exposé[5]; le Sous-Diacre prend la burette de l'eau et le bassin, qui lui sont présentés par le second Acolyte; le Diacre ayant rendu l'encensoir au Thuriféraire, prend le manuterge qui lui est présenté par le premier Acolyte, et les deux Ministres sacrés donnent ainsi à laver au Célébrant. Celui-ci ne dit point le psaume *Lavábo*[6]. Les Acolytes peuvent donner eux-mêmes à laver au Célébrant, et alors le Diacre et le Sous-Diacre se placent l'un derrière l'autre, comme pendant les oraisons.

3. Le Célébrant revient au milieu de l'autel, le Diacre et le Sous-Diacre se mettent l'un derrière l'autre un peu de côté; ils font la génuflexion en arrivant; le Célébrant s'incline médiocrement, appuyant sur l'autel les mains jointes, et dit à voix basse mais intelligible *In spíritu humilitátis*, etc., puis il baise l'autel, fait la génuflexion, se tourne vers le peuple de manière à avoir le dos vers le coin de l'évangile, et dit *Oráte fratres*, etc. Il revient au milieu de l'autel sans achever le cercle et fait la génuflexion. On ne répond point *Suscípiat*[7], etc.

145. — Chant du Pater. — 1. Le Célébrant chante ensuite sur le ton férial *Orémus, Præcéptis salutári-*

[1] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid., n. 19. *Mem. rit.* — [2] S. R. C., n. 2003, ad 2. — [3] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. *Mem. rit.* S. R. C., ibid., ad 3. — [4] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. *Mem. rit.* — [5] Ibid. — [6] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. — [7] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid.

bus móniti, etc., les mains jointes, et *Pater noster*, etc., les mains étendues[1].

2. Lorsque le Chœur a répondu *Sed libera nos a malo*, le Célébrant dit à voix basse *Amen*, et chante sur le ton férial *Libera nos quæsumus Dómine*, etc., sans faire le signe de la croix avec la patène, et ayant les mains étendues. Le Chœur répond *Amen*[2].

146. — Élévation. — 1. Le Célébrant fait ensuite la génuflexion; le Diacre et le Sous-Diacre la font en même temps derrière lui, puis ils viennent se mettre à genoux sur le bord du marchepied. Le Célébrant, après avoir fait la génuflexion, fait passer la patène sous la sainte Hostie, tient la patène de la main gauche qu'il pose sur l'autel, prend la sainte Hostie de la main droite seule, et l'élève assez pour qu'elle soit vue du peuple[3], ayant soin de la tenir toujours au-dessus de la patène. Pendant cette élévation, le Diacre et le Sous-Diacre n'élèvent point la chasuble et l'on n'encense pas le saint Sacrement.

2. Au moment où le Célébrant abaisse la sainte Hostie, le Diacre se lève et découvre le calice; le Sous-Diacre monte à la gauche du Célébrant. Le Célébrant tenant toujours l'Hostie, et sans faire la génuflexion[4], la divise immédiatement[5] sur le calice, comme à l'ordinaire en trois parties, sans rien dire, et met la parcelle dans le calice sans faire les signes de croix accoutumés[6].

147. — Communion. — 1. Le Diacre ayant couvert le calice, le Célébrant et ses Ministres font ensemble la génuflexion, puis le Diacre et le Sous-Diacre changent de côté avec les génuflexions ordinaires. Le Célébrant, sans dire *Agnus Dei*, etc., et sans donner la paix, dit à voix basse la dernière des oraisons avant la communion, *Percéptio Córporis*, etc., médiocrement incliné, les mains jointes et

[1] *Mem. rit.* — [2] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. *Mem. rit.* — [3] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid., n. 20. — [4] *Mem. rit.* — [5] *Mem. rit.* — [6] *Rub. Miss.*, *Cær. Ep.*, ibid.

appuyées sur l'autel. L'oraison finie, il fait la génuflexion avec ses Ministres; puis il dit *Panem cæléstem accípiam*, etc., *Dómine non sum dignus*, etc., et *Corpus Dómini*, etc., avec les cérémonies d'usage[1].

2. Le Célébrant, ayant consommé la sainte Hostie, demeure quelques instants en méditation[2] comme à l'ordinaire; puis le Sous-Diacre découvre le calice; le Célébrant fait la génuflexion avec ses Ministres, recueille les parcelles et les met dans le calice[3] sans rien dire. En même temps, le premier Acolyte apporte les burettes, et le second porte le voile noir au côté de l'évangile. Le Célébrant prend le vin avec la parcelle[4], sans faire le signe de croix et sans rien dire[5]; ses Ministres s'inclinent alors profondément.

148. — Fin de la Messe des Présanctifiés. — 1. Le Célébrant, omettant les oraisons et les cérémonies ordinaires, ne prend que l'ablution des doigts[6]. Le Sous-Diacre ayant versé le vin et l'eau, change de côté avec le Diacre, et tous deux font seulement la génuflexion au milieu, l'un derrière l'autre. Le Sous-Diacre se rend à la gauche du Célébrant, le Diacre va à la crédence, où il dépose l'étole large et reprend la chasuble pliée; puis il retourne sur le marchepied, à la droite du Célébrant.

2. Le Célébrant, ayant pris l'ablution des doigts, s'incline médiocrement, et tenant les mains jointes devant la poitrine, dit *Quod ore súmpsimus*, etc. Le Sous-Diacre purifie le calice comme à l'ordinaire[7], le couvre du voile noir, le porte à la crédence, retourne à la gauche du Célébrant, ayant soin de faire la génuflexion lorsqu'il passe devant le milieu de l'autel, et ferme le Missel.

3. Au signe du Cérémoniaire, les Acolytes, sans chandeliers, viennent devant l'autel; le Célébrant et ses Ministres ayant fait l'inclination, descendent au bas des degrés; tous font la génuflexion à la Croix[8]

[1] Ibid. *Mem. rit.* — [2] *Mem. rit.* — [3] *Rub. Miss.*, ibid. — [4] *Rub. Miss.*, ibid. — [5] *Rub. Miss.*, ibid. — [6] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. — [7] *Rub. Miss.*, ibid. — [8] S. R. C., n. 3049, ad 5.

et saluent le Prélat; les Ministres sacrés reçoivent leurs barrettes; le Diacre présente au Célébrant la sienne, et on retourne à la sacristie sans saluer le Chœur[1], mais en saluant l'Évêque.

CHAPITRE IV

DE L'OFFICE DE CE JOUR CÉLÉBRÉ PAR UN ÉVÊQUE ÉTRANGER EN PRÉSENCE DE L'ÉVÊQUE DIOCÉSAIN.

149. — Observations générales. — 1. Si le Pontife Célébrant n'est pas Suffragant, Coadjuteur ou inférieur de l'Évêque diocésain, *il convient* que celui-ci s'abstienne de présider la cérémonie.

2. Les cérémonies à faire par l'Évêque diocésain qui préside l'Office sont les mêmes qu'au chapitre précédent, nos **123-131.**

3. Si l'Évêque diocésain ne préside pas l'Office, il laisse au Pontife Célébrant le soin de faire toutes les fonctions, comme en son absence; il suit la Procession, marchant derrière le dais, et accompagné d'un Cérémoniaire qui porte son cierge.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

150. — 1. **A la sacristie.** — On dispose sur un autel ou sur une crédence, les ornements noirs du Pontife Célébrant : le manipule, la chasuble, la dalmatique, la tunique, l'étole, la croix pectorale, le cordon, l'aube et l'amict; le tout est couvert d'un voile noir; au même endroit, on met la mitre simple, de toile blanche, avec le voile pour la porter. — On prépare, en outre, un siège pour le Pontife Célébrant, l'aiguière et le Canon, la chape noire du Prêtre assistant, et tous les ornements du Diacre et du Sous-Diacre. — Il n'y a pas de bougeoir.

[1] S. R. C., n. 3059, ad 27.

2. — **A l'autel.** — On met du côté de l'épître, à sa place ordinaire, le faldistoire nu du Pontife Célébrant, avec un coussin noir. Devant les degrés de l'autel, le prie-Dieu ou faldistoire de l'Évêque diocésain avec deux coussins violets; à gauche de ce faldistoire, un tabouret nu pour le Pontife Célébrant, et devant ce tabouret un coussin noir.

3. **A la crédence.** — On prépare le grémial noir, et tout ce qui est indiqué n° **75**, 4, pour l'Office de ce jour célébré par un Évêque étranger.

4. **Au trône.** — On met seulement un coussin violet, comme il est dit n° **95**, 3. — Près du trône, sur une table ou crédence nue, on dispose pour l'Évêque diocésain, l'amict, l'étole noire, la chape de même couleur avec le formal simple, la mitre simple avec le voile pour la porter, et le Missel (1).

ARTICLE II

Des cérémonies spéciales à l'Évêque Célébrant et à ses Ministres.

§ 1. — De la préparation à l'Office.

151. — 1. Après None, au moment voulu, le Pontife Célébrant se revêt de ses ornements à la sacristie.

2. Quand il en est temps, il se rend à l'autel avec tous ses Ministres. Il s'assied au faldistoire, en attendant l'Évêque; le Diacre et le Sous-Diacre se tiennent debout à ses côtés, et le Prêtre assistant se retire au bas des degrés, du côté de l'épître.

3. Si la première leçon doit être chantée par un Bénéficier qui porte un habit de chœur spécial, il se rend à la sacristie pour se revêtir du surplis.

(1) Si l'Évêque diocésain ne *préside* pas, il n'y a pas lieu de préparer ces ornements; on prépare seulement un cierge, qu'un Familier de l'Évêque portera pendant la Procession.

§ 2. — De l'Avant-Messe.

152. — Prostration. — 1. Lorsque l'Évêque entre au chœur, le Pontife Célébrant et ses Ministres viennent devant l'autel; le Pontife Célébrant se met à la gauche de l'Évêque, devant le tabouret préparé pour lui; il est accompagné par le Diacre, le Sous-Diacre et le Porte-mitre. Quand le Célébrant est arrivé à sa place devant le tabouret, le Diacre lui ôte la mitre, et la donne au Porte-mitre. Le Pontife Célébrant se prosterne, en même temps que l'Évêque, sur le tabouret préparé, et les Ministres sacrés se mettent à genoux sur le pavé, derrière lui; le Porte-mitre s'agenouille derrière les Ministres sacrés. Le Prêtre assistant et les Ministres inférieurs se mettent à genoux du côté de l'épître[1]; les Acolytes demeurent à genoux près de la crédence, et n'étendent pas encore la nappe sur l'autel.

2. Le Pontife Célébrant et ses Ministres, étant restés agenouillés pendant le temps d'un *Miserére*, se lèvent[2], en même temps que l'Évêque, au signe du Cérémoniaire. Quand l'Évêque s'éloigne de l'autel, le Pontife Célébrant, entre le Diacre et le Sous-Diacre, monte à l'autel et le baise; pendant ce temps, le Porte-mitre vient près du Diacre[3].

153. — Première leçon, Trait. — 1. Quand le Pontife Célébrant a baisé l'autel, le Diacre lui met la mitre, et ils se rendent au faldistoire, placé au bas des degrés et tourné vers le chœur. Le Porte-grémial se présente; le Prélat s'assied[4], et le Sous-Diacre lui met le grémial[5]. Le Prêtre assistant, le Diacre et le Sous-Diacre saluent le Prélat, et vont s'asseoir. Le premier Acolyte prend alors la nappe et monte à l'autel avec le second[6], par le côté de l'épître; ils font ensemble la génuflexion sur le marchepied, étendent la nappe[7], font à nouveau la génuflexion, et retournent directement à la crédence.

[1] *Mem. rit.* — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxvi, n. 2. — [3] *Cær. Ep.*, l. I, c. xi, n. 6. — [4] *Cær. Ep.*, ibid. — [5] *Cær. Ep.*, l. I, c. xi, n. 9. — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxv, n. 1. — [7] *Cær. Ep.*, ibid.

2. On observe alors ce qui est dit n° 134, 1 et 2.

3. Après le chant de la première prophétie, le Sous-Diacre tient le Missel devant le Célébrant, qui lit la prophétie et le trait; le Prêtre assistant se tient à la gauche du Pontife.

154. — Collecte, Leçon, Passion. — 1. Lorsque le chant du trait touche à sa fin, le Prêtre assistant, le Diacre et le Sous-Diacre se placent devant le Célébrant, et le Porte-livre va se placer derrière le faldistoire. A la fin du trait, le Sous-Diacre ôte le grémial au Prélat et le Diacre lui ôte la mitre. Le Célébrant se lève, se tourne vers l'autel, le Prêtre assistant se tient à sa droite, le Diacre et le Sous-Diacre se placent l'un derrière l'autre, et l'on observe ce qui est indiqué n° 135, 1 et 2.

2. Quand l'oraison est terminée, le Célébrant s'assied; le Diacre lui met la mitre et le grémial, puis le Prêtre assistant et le Diacre saluent le Célébrant et vont s'asseoir.

3. Quand le Sous-Diacre a chanté la deuxième prophétie, il reprend la chasuble pliée, soutient le Missel devant le Célébrant, qui lit la seconde leçon et le trait.

4. Le trait étant chanté, le Sous-Diacre ôte le grémial au Pontife Célébrant, et le Diacre lui ôte la mitre. Le Célébrant monte par le côté au coin de l'épître avec ses Ministres, pour lire la Passion.

5. Pendant le chant de la Passion, avant qu'on ne chante *Consummátum est,* le premier Cérémoniaire met un coussin noir devant le Célébrant, et quand on chante *trádidit spíritum*, tous se mettent à genoux, tournés vers l'autel, et se relèvent en même temps que l'Évangéliste. Le premier Cérémoniaire enlève ensuite le coussin.

155. — Chant de l'évangile. — 1. Quand le chant de la Passion est fini, le Pontife Célébrant descend au faldistoire avec ses Ministres et s'assied; le Diacre lui met la mitre, et le Sous-Diacre le grémial. Le

Diacre se rend à la crédence, quitte la chasuble pliée, prend l'étole large, porte l'évangéliaire à l'autel, avec les révérences d'usage, et se met à genoux sur le bord du marchepied pour dire *Munda cor meum*, etc. Pendant ce temps, le Sous-Diacre, et les Acolytes sans chandeliers, viennent devant l'autel avec le second Cérémoniaire. Le Diacre, ayant dit *Munda cor meum*, etc., se lève, reprend le livre et se rend au bas des degrés. Tous font alors la révérence convenable à l'autel, saluent l'Évêque diocésain en passant devant le trône, et se rendent au lieu où l'on chante l'évangile. Le Diacre chante l'évangile; il n'y a point d'encens. Avant le commencement de l'évangile, le premier Cérémoniaire ôte au Pontife Célébrant le grémial et la mitre, et les donne aux Clercs chargés de les porter; puis le Célébrant se lève.

2. Après l'évangile, le Sous-Diacre remet l'évangéliaire au second Cérémoniaire, tous les Ministres reviennent devant l'autel, font la révérence convenable et vont près du Pontife Célébrant. Le Diacre ne reprend pas la chasuble pliée avant la fin de la cérémonie.

3. S'il y a un sermon sur la Passion, le Célébrant s'assied au faldistoire; le Diacre lui met la mitre, le Sous-Diacre le grémial, puis tous le saluent et vont s'asseoir à la banquette. Après le sermon, ils reviennent devant le Prélat; le Sous-Diacre lui ôte le grémial, et le Diacre lui ôte la mitre.

156. — Monitions et Oraisons. — Aussitôt que l'évangile est chanté, ou après le sermon s'il y en a un, le Pontife Célébrant monte directement au coin de l'épître avec ses Ministres, et commence les monitions et oraisons ; on observe ce qui est marqué n° **105**, 1-4.

§ 3. — De L'Adoration de la Croix.

157. — Ostension de la Croix. — 1. Pendant la dernière oraison, le Porte-mitre vient près du Diacre. Les oraisons terminées, le Diacre met la mitre au Prélat. Celui-ci descend au faldistoire avec ses Ministres, et s'assied. Le Diacre lui ôte la mitre, puis il lui ôte la chasuble, conjointement avec le Sous-Diacre. Le Pontife Célébrant vient se placer sur le pavé, près de l'autel, du côté de l'épître, le visage tourné vers le peuple, et le Sous-Diacre se met à sa gauche. Le Diacre monte à l'autel, accompagné du second Cérémoniaire; celui-ci, ou le Prêtre Sacristain, prend la Croix et la remet au Diacre qui la porte par le plus court chemin au Pontife Célébrant; il la lui remet sans baiser, et de sorte que le Crucifix soit tourné vers le peuple; le Diacre se place alors à sa droite. Le Prêtre assistant reçoit le Missel, et se tenant à gauche, un peu en avant du Sous-Diacre, le soutient devant le Pontife Célébrant (1).

2. On observe alors tout ce qui est marqué n° **107**, 1-5.

158. — Adoration de la Croix. — 1. Quand le Pontife Célébrant a placé la Croix sur le plus bas degré de l'autel, il fait la génuflexion en même temps que les Ministres qui sont restés à l'autel; ceux-ci viennent au-devant de lui et le conduisent au faldistoire. Le Prêtre assistant se retire de côté et donne le Missel à un Clerc. Des Clercs désignés pour cet office découvrent la croix de Procession et les croix de l'église et de la sacristie. On ne découvre pas les images.

2. Le Pontife Célébrant, arrivé au faldistoire, s'assied; le Diacre lui met la mitre, et le Sous-Diacre lui ôte le manipule; un Familier lui ôte ses chaussures et les dépose sous la crédence.

3. Pendant que le Pontife Célébrant se rend au faldistoire, l'Évêque, ayant quitté ses chaussures, se lève, va faire l'Adoration de la Croix comme il est indiqué n° **108**, 1, puis retourne au trône. Alors le Pontife Célébrant, sans la mitre et la calotte, se lève au signe du second Cérémoniaire, et accompagné de

(1) Voir note 1, n° **106**.

celui-ci, va s'agenouiller à l'extrémité du tapis. En même temps, les Dignités et les Chanoines, ayant quitté leurs chaussures, se rendent à l'Adoration de la Croix, et les deux plus dignes d'entre eux viennent se placer aux côtés du Pontife Célébrant pour l'accompagner. Tous les membres du Clergé viennent ensuite comme il est dit n° **108**, 3. — Si les trois Ministres sacrés sont Chanoines, ils se rendent à la banquette pour quitter leurs chaussures, quand on ôte celles du Célébrant; ils vont adorer la Croix immédiatement après les Dignités; s'ils ne sont pas Chanoines, ils quittent leurs chaussures pendant que les Chanoines adorent la Croix, et se mettent à la suite des derniers Chanoines. Les trois Ministres vont ensemble adorer la Croix, sans quitter leurs ornements; le Prêtre assistant entre le Diacre à sa droite et le Sous-Diacre à sa gauche.

Nota. — S'il y a distinction d'ordres dans le Chapitre, les Chanoines vont néanmoins deux à deux jusqu'aux derniers; si le nombre des Chanoines Prêtres est impair, le dernier Chanoine Prêtre marche avec le premier Chanoine Diacre, et ainsi de suite.

4. Pour l'Adoration de la Croix par les fidèles, on observe ce qui est dit n° **108**, 5.

5. On chante les impropères comme il est dit n° **108**, 8.

159. — Lecture des impropères. — 1. Le Pontife Célébrant, ayant adoré la Croix, revient au faldistoire; le Diacre et le Sous-Diacre viennent au-devant de lui s'ils ne sont pas à faire, en ce moment, l'Adoration de la Croix avec les Chanoines. Quand le Prélat est assis, un Familier lui remet ses chaussures; le Diacre lui remet ensuite la chasuble et le manipule, avec l'aide du Sous-Diacre; puis il lui met la mitre, et le Sous-Diacre le grémial. — Si le Diacre et le Sous-Diacre sont Chanoines et sont alors à l'adoration de la Croix, ils sont remplacés par le Cérémoniaire, qui peut se faire aider par un autre Clerc.

2. Quand le Prêtre assistant, le Diacre et le Sous-Diacre ont adoré la Croix, ils retournent à la banquette et reprennent leurs chaussures; puis ils viennent près du faldistoire; le Diacre se met à la droite du Célébrant, le Sous-Diacre à sa gauche, et le Prêtre assistant se met un peu en avant du Sous-Diacre; en même temps le Porte-livre prend le Missel et, debout, le tient ouvert devant le Prélat, qui récite les impropères, alternativement avec ses Ministres. Quand ils ont fini, le Porte-livre se retire et dépose le Missel à la crédence.

3. Vers la fin de l'Adoration de la Croix, on observe ce qui est marqué n° **108**, 8.

§ 4. — De la Procession au reposoir.

160. — On observe, à la Procession, tout ce qui est indiqué n° **142**, 1-6, **sauf quelques différences** :

1. Le Diacre marche à la gauche, et le Prêtre assistant à la droite du Pontife Célébrant.

2. Quand il en est temps, au signe du Cérémoniaire, le Pontife Célébrant se lève et vient devant l'autel avec le Prêtre assistant et le Diacre. Lorsque l'Évêque diocésain est arrivé au bas des degrés, le Pontife Célébrant se met à sa gauche et les Ministres se placent un peu en arrière des Prélats; le Diacre ôte la mitre au Célébrant qui fait la génuflexion à la Croix, conjointement avec ses Ministres; puis le Diacre lui remet la mitre.

3. En arrivant à la chapelle du reposoir, le Diacre ôte la mitre et la calotte au Pontife Célébrant, et les donne au Porte-mitre.

4. On a soin de mettre un coussin pour le Pontife Célébrant au reposoir et au grand autel.

Nota. — Le Pontife Célébrant donne lui-même le calice à l'Evêque diocésain, et le reçoit de lui au retour à l'autel.

§ 5. — De la Messe des Présanctifiés.

161. — On observe ce qui est dit nos **143-149, sauf quelques exceptions.**

1. Au retour de la Procession, le Sous-Diacre, après avoir déposé la Croix, reprend le manipule, et va se joindre au Célébrant du côté de l'épître.

2. Aussitôt que le Pontife Célébrant monte à l'autel, le Prêtre assistant vient près du Missel et demeure près du livre. Il enlève le Missel pendant l'encensement et le remet ensuite sur l'autel.

3. Après l'encensement, les Ministres chargés de donner à laver se présentent; le Prélat ne prend pas la mitre.

4. Lorsque le Pontife Célébrant a pris l'ablution, il dit, les mains jointes, *Quod ore súmpsimus,* etc.; les Ministres chargés de donner à laver se présentent, et le Porte-mitre vient près du Diacre.

5. Pendant que le Sous-Diacre purifie le calice, le Diacre met la mitre au Pontife Célébrant qui vient au côté de l'épître et se lave les mains. Le Diacre lui enlève ensuite la mitre, puis il descend à la crédence, quitte l'étole large, reprend la chasuble pliée et revient près du Pontife Célébrant.

6. Le Prélat descend ensuite au bas des degrés avec ses Ministres, et le Diacre lui ôte la mitre. Quand ils ont fait la génuflexion à la Croix, le Diacre lui remet la mitre. Tous saluent l'Évêque diocésain et retournent à la sacristie.

NEUVIÈME SECTION

DU SAMEDI SAINT

CHAPITRE PREMIER

DE L'OFFICE DE CE JOUR CÉLÉBRÉ PAR L'ÉVÊQUE DANS SA CATHÉDRALE.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

162. — 1. **A la sacristie.** — On y prépare les amicts, les aubes et les cordons du Diacre et du Sous-Diacre; — l'étole violette du Diacre; — un amict, une aube, un cordon et une chasuble pliée violette et, si le Pontife est Archevêque, une tunique blanche, pour le Porte-croix; — quatre chapes violettes et quatre chapes blanches, si les Porte-insignes doivent prendre des chapes; — le roseau orné de fleurs, ayant au sommet le cierge triangulaire; — un petit cierge, s'il est nécessaire, dans une lanterne (1).

2. **Au grand autel.** — On dispose l'autel comme pour les solennités, avec la croix et les sept chandeliers, avec des cierges de cire blanche qui demeurent éteints; mais sans fleurs ni reliques.

1) On y met deux parements, un blanc par-dessous, et un violet par-dessus, de manière que celui-ci puisse être facilement enlevé. Par-dessus le tapis qui couvre les degrés, on étend un tapis violet; ou bien les degrés ne sont pas couverts, jusqu'aux Litanies.

(1) Quand la bénédiction du feu nouveau est faite *au bas de l'église*, on prépare en outre à la sacristie la dalmatique blanche avec étole et manipule du Diacre pour la Procession du cierge pascal et le chant de l'*Exultet*, et la chasuble pliée du Sous-Diacre: le Sous-Diacre de l'épître devant faire fonction à ce moment de Porte-croix.

Si la bénédiction du feu nouveau et celle des fonts sont faites *par un Prêtre*, on prépare aussi ses ornements : amict, aube, cordon, étole, chape de couleur violette.

Le roseau et le petit cierge peuvent être disposés ailleurs qu'à la sacristie, dans le lieu le plus commode (*Cær. Ep.*, l. II, c. XXVII, n. 4).

2) Devant l'autel, au bas des degrés, on met le faldistoire ou prie-Dieu avec deux coussins violets pour l'Evêque, et on place la crosse contre l'autel, du côté de l'évangile.

3) Sur la table de l'autel, on dispose, au milieu, les ornements violets de l'Évêque comme pour la Messe pontificale, savoir : le manipule, la chasuble, les gants, la dalmatique, la tunique, la chape et l'étole, la croix pectorale, le cordon, l'aube, l'amict, le formal simple, le tout couvert d'un voile violet; — du côté de l'évangile, la seconde mitre, avec le voile pour la porter.

4) Près de l'autel, du côté de l'évangile ou ailleurs suivant la disposition des lieux, on met un piédestal de bois ou de marbre pour y placer le roseau; — le cierge pascal sur le chandelier destiné à le porter[1]. Ce cierge ne doit pas avoir été bénit; il doit être en entier de cire blanche, avoir la mèche préparée, et cinq trous disposés en forme de croix; — si c'est nécessaire, un escabeau afin d'atteindre facilement le cierge pascal; — près de ce chandelier, un pupitre couvert d'un beau voile blanc; — et, si le Pontife est Archevêque, le piédestal de la croix.

3. **Au trône.** — Le trône de l'Évêque doit être garni de draperies blanches, recouvertes d'autres draperies de couleur violette[2], faciles à enlever. — Près du trône, sur une petite crédence couverte d'une nappe, on met le bénitier et l'aspersoir, les cinq grains d'encens dans un plateau, l'encensoir et la navette, et un Missel.

4. **A la crédence.** — Si la crédence n'est pas assez grande pour contenir tous les objets nécessaires, on en prépare plusieurs. 1° On y met les ornements blancs de l'Évêque, savoir : la chasuble, la dalmatique, la tunique, l'étole, les gants, les bas et les sandales, la mitre précieuse, avec le voile pour la porter, le grémial blanc, avec le pallium si le Pontife en a l'usage, le tout couvert d'un voile violet; — les ornements

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxvii, n. 1; *Mem. rit.*; S. R. C., n. 2890. — [2] *Cær. Ep.*, ibid.

blancs des Ministres sacrés, c'est-à-dire, la dalmatique, l'étole et le manipule pour le Diacre, la tunique et le manipule pour le Sous-Diacre; on couvre le tout d'un voile violet; — les chandeliers des Acolytes avec les cierges éteints, le calice préparé comme pour la Messe pontificale, avec l'huméral blanc du Sous-Diacre, les burettes, l'aiguière avec les serviettes, le bougeoir avec la bougie éteinte, et le grémial violet qui recouvre le calice et le voile huméral; — l'évangéliaire couvert de blanc et renfermant le manipule blanc de l'Évêque, un Missel couvert de violet et un autre couvert de blanc, un grand Bréviaire, le livre pour le chant de l'*Exúltet* couvert de blanc.

2° Si le Pontife fait lui-même la bénédiction du feu, on y met en outre, une dalmatique blanche avec une étole et un manipule de même couleur pour le Diacre; une chasuble pliée de couleur violette pour le Sous-Diacre Porte-croix à la Procession des fonts.

3° Près la crédence, on dispose la croix de Procession; si le Pontife est Archevêque, la croix archiépiscopale sert pour la Procession; — un pupitre nu qu'on placera au milieu du chœur, en temps voulu, pour chanter les prophéties.

5. **A la banquette.** — On couvre la banquette du tapis des fêtes, et, par-dessus, d'un tapis violet. On y met deux chasubles pliées et deux manipules de couleur violette pour le Diacre et le Sous-Diacre.

6. **Au lieu accoutumé.** — On dispose au lieu accoutumé les ornements violets pour les Chanoines. Ces ornements sont les mêmes que pour la Messe pontificale solennelle; les dalmatiques et les tuniques sont remplacées par des chasubles pliées. On prépare aussi, pour les Chanoines, les ornements blancs : chapes, dalmatiques et tuniques.

7. **Aux fonts baptismaux.** — 1) La veille de la cérémonie, on verse dans la piscine toute l'eau des fonts; on les nettoie et on les remplit d'une eau limpide[1]. On décore l'enceinte des fonts avec des fleurs, et on y répand des herbes odoriférantes.

[1] *Mem. rit.*

2) On prépare une table couverte d'une nappe blanche, et l'on met sur cette table deux burettes contenant l'une du saint Chrême et l'autre de l'Huile des catéchumènes; — les vases nécessaires pour puiser de l'eau dans les fonts[1]; une aiguière et son bassin; de la mie de pain et du citron sur un plateau[2]; — deux ou plusieurs serviettes, également sur un plateau; une éponge et une serviette de toile grossière[3]; — une garniture de soie blanche avec des rubans pour être attachée au cierge pascal, quand l'Évêque doit le prendre : cette garniture doit être assez grande pour retomber sur les mains du Prélat; — un Missel[4].

3) On met à la droite des fonts un faldistoire couvert de violet, et un coussin de même couleur, et, si c'est possible, on dispose, en dedans ou en dehors de l'enceinte, des banquettes recouvertes d'étoffe violette, pour les Chanoines : elles doivent être moins élevées que le faldistoire, et disposées de manière à ne pas empêcher les fidèles de voir les fonts.

4) On prépare près des fonts, un ou plusieurs grands vases vides, destinés à l'eau qui doit être réservée pour l'usage de l'église et des fidèles, et dans laquelle on ne verse pas les saintes Huiles.

5) Si l'on doit administrer le baptême, on prépare, en outre, le Rituel, l'étole et la chape de couleur blanche; — du sel, les ampoules de l'Huile des catéchumènes et du saint Chrême, avec du coton; — un linge pour essuyer la tête du baptisé; le vêtement blanc du catéchumène ou un voile blanc qui en tient lieu; — un cierge[5], le petit vase qui sert à verser l'eau sur la tête du baptisé : ces objets peuvent être disposés sur une crédence spéciale. — Le fauteuil du Pontife doit alors avoir une couverture blanche sous la couverture violette.

Nota. — Si l'Évêque ne fait pas lui-même la bénédiction des fonts, on prépare un vase simple pour laver les mains du Prêtre; on met le Missel sur un pupitre; on ne prépare pas de garniture ou voile pour prendre

[1] *Mem. rit.* — [2] *Mem. rit.* — [3] *Mem. rit.* — [4] *Mem. rit.* — [5] *Mem. rit.*

le cierge pascal; on ne dispose ni fauteuil, ni coussin, mais seulement une banquette.

8. **Au lieu où doit se faire la bénédiction du feu nouveau.** — 1) Si l'Évêque ne fait pas lui-même cette bénédiction, on dispose en dehors de l'église sous le portique, ou en dedans près de la porte, ou à la sacristie, une table couverte d'une nappe, sans croix et sans chandeliers. On met sur cette table un Missel, qu'on peut placer sur un pupitre, le bénitier et l'aspersoir, les cinq grains d'encens dans un plateau, l'encensoir et la navette, un petit cierge, dans une lanterne s'il est nécessaire, quelques allumettes. — Près de cette table, on met un réchaud avec des charbons qu'on allume avant la cérémonie avec du feu tiré de la pierre, et des pincettes.

2) Si l'Évêque fait lui-même la bénédiction, on prépare les mêmes objets, sauf le Missel, sur une crédence auprès du trône, et on y ajoute un trépied destiné à supporter le réchaud.

9. **A l'autel du saint Sacrement.** — On peut, mais seulement quand la Messe est commencée, remettre le saint Sacrement à l'autel où il réside habituellement; on décore alors cet autel avec un parement et un conopée blancs, et on y dispose un prie-Dieu pour l'Évêque.

10. **Aux autres autels.** — On couvre tous les autels de leurs nappes dès le matin de ce jour, et on les orne comme aux dimanches de Carême.

ARTICLE II

Des cérémonies spéciales aux Ministres.

§ 1. — De la bénédiction du feu nouveau.

163. — Règles générales. — 1. Lorsque l'Évêque célèbre lui-même la Messe solennelle de ce jour, la bénédiction du feu nouveau se fait après Sexte[1].

2. Il est préférable que le Prélat fasse lui-même cette bénédiction du feu nouveau[2]; cependant un

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXVII, n. 3. — [2] *Cær. Ep.*, ibid.

Prêtre peut la faire avant l'arrivée de l'Évêque, qui se rend alors à la cathédrale pour la Procession avec le cierge triangulaire.

3. Pendant la récitation des Heures, on allume le réchaud en dehors de l'église.

I. — De la bénédiction du feu nouveau faite par l'Évêque.

164. — Préparatifs. — 1. Le Pontife va à la cathédrale après Sexte, se rend au grand autel et monte au trône après une courte prière, avec les deux Diacres assistants en habit canonial.

2. Le Diacre et le Sous-Diacre, s'étant revêtus de l'amict, de l'aube, du cordon, et le Diacre de l'étole violette, et s'étant rendus d'avance à la banquette, montent au trône dès que le Pontife y est arrivé; les Clercs chargés de cet office enlèvent le prie-Dieu. Aussitôt, les Clercs désignés pour présenter les ornements, apportent successivement l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole violette, la chape de même couleur, le formal simple et la seconde mitre. Les Diacres assistants font enlever la cape (1) au Pontife, et le Diacre, aidé par le Sous-Diacre[1], le revêt de ses ornements[2].

3. Quand l'Évêque a reçu la mitre, le Diacre et le Sous-Diacre reviennent à la banquette. Un Acolyte va prendre la croix de Procession et se rend au trône avec six autres Acolytes en cet ordre : deux apportent le réchaud où se trouve le feu nouveau; ils sont suivis d'un troisième qui porte le trépied pour supporter le réchaud[3]; trois Acolytes viennent ensuite, le premier au milieu, portant le bénitier et l'aspersoir[4]; le second à droite, portant les grains d'encens sur un plateau; le troisième à gauche du premier, portant l'encensoir et la navette[5]. Tous, en arrivant, font la

(1) Le Pontife ne se sert pas du bougeoir; on l'allume seulement en même temps que les cierges de l'autel.

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. IX, n. 1. — [2] Ibid., l. II, c. XXVII, n. 3. — [3] *Cær. Ep.*, ibid., n. 3. — [4] *Cær. Ep.*, ibid. — [5] *Cær. Ep.*, ibid.

génuflexion à l'Évêque, excepté le Porte-croix; les Acolytes placent le réchaud sur le trépied, devant le Prélat, au bas du trône; ils se retirent ensuite de côté, et les autres Ministres se placent de cette manière :

2e Diacre ass.	Porte-encens.	
Évêque.	Réchaud.	Porte-croix.
1er Diacre ass.	Porte-bénitier.	Thuriféraire.
Prêtre assistant.		

En même temps, le Prêtre assistant monte au trône en habit de chœur.

165. — Bénédiction du feu. — 1. Le Porte-croix tourne le crucifix vers l'Évêque, le Porte-mitre se place près du second Diacre assistant qui ôte la mitre à l'Évêque. Le Porte-livre se présente avec le Missel et se place devant le Prélat, un peu à gauche, pour ne pas cacher le réchaud; le Porte-mitre vient près du premier Diacre assistant.

2. Le Pontife se lève, et dit, sans chanter et les mains jointes, *Dóminus vobiscum,* avec les trois oraisons marquées dans le Missel pour la bénédiction du feu[1]. A la fin de chaque oraison, les Ministres répondent *Amen.*

166. — Bénédiction des grains d'encens. — 1. Le Prélat dit ensuite la quatrième oraison, *Véniat,* etc., pour la bénédiction des grains d'encens; ils lui sont présentés par l'Acolyte qui les tient, à genoux, sur un plateau à la hauteur de la poitrine. Pendant cette oraison, le Thuriféraire met du feu bénit dans l'encensoir, et vient à la droite du Prêtre assistant.

2. Après la quatrième oraison, le Porte-livre se retire, le Prêtre assistant se présente avec le Thuriféraire; l'Évêque s'assied, et sans prendre la mitre met et bénit l'encens. En même temps le Porte-bénitier s'approche du Prêtre assistant.

3. Après la bénédiction de l'encens, le Pontife se lève; le Prêtre assistant, ayant pris l'aspersoir par le

[1] Rub. du jour.

milieu, le présente au Prélat avec les baisers d'usage. L'Évêque asperge d'abord les cinq grains d'encens, et ensuite le feu, trois fois, d'abord au milieu, ensuite à sa gauche, puis à sa droite, disant en même temps *Aspérges me*, etc., sans chanter et sans dire le psaume. Le Prêtre assistant reçoit ensuite l'aspersoir avec les baisers, le rend au Porte-bénitier et prend des mains du Thuriféraire l'encensoir, qu'il présente au Pontife avec les baisers ordinaires. Le Prélat encense les grains d'encens et le feu, de la même manière qu'il les a aspergés, mais sans rien dire[1]; le Prêtre assistant retourne à sa place au chœur.

167. — Conclusion. — 1. Quand le Pontife a encensé les grains d'encens et le feu, les Clercs qui ont apporté le réchaud et le trépied, les emportent à la sacristie. Ceux qui tiennent les grains d'encens, le bénitier et la croix, déposent ces objets à la crédence; le Thuriféraire demeure près du trône. Le Sous-Diacre revient au trône avec le Diacre; les Clercs désignés pour recevoir les ornements se présentent, et le Diacre, aidé par le Sous-Diacre[2], ôte au Pontife ses ornements[3]; les Diacres assistants lui remettent la cape[4] (1).

2. Le Pontife, étant revêtu de la cape, s'assied, le Diacre et le Sous-Diacre se retirent à la banquette. Le Diacre ayant quitté l'étole violette, prend le manipule, l'étole et la dalmatique de couleur blanche, et le Sous-Diacre prend la chasuble pliée de couleur violette, sans le manipule (2). On observe ensuite ce qui est marqué n^os^ **172** et suivants.

(1) Si l'on ne devait pas réciter None, l'Évêque pourrait, semble-t-il, rester paré pour le chant de l'*Exultet*.

(2) Nous avons suivi, dans l'exposé des Cérémonies de la bénédiction du feu nouveau faite par l'Évêque, l'ordre donné par Martinucci et plusieurs auteurs. Cependant il en est un autre, qui nous semble tout aussi conforme au *Cérémonial des Évêques*, peu explicite pour cette partie de la cérémonie, et qui s'accorde beaucoup mieux avec le Missel; nous le donnons ici brièvement. L'Évêque entrant à la cathédrale après Sexte, se rend à la chapelle qui sert de *secretarium*, ou à son défaut à la sacristie; il y est revêtu par les Diacres assistants de l'amict, de l'aube, du cordon, de la croix pectorale, de l'étole et de la chape violette, et de la mitre. On se rend ensuite en Procession à la porte de l'église; un Clerc porte la croix; l'Évêque, avec la crosse, marche entre les deux Diacres assistants qui sont en habit canonial. Arrivé à la porte de l'église, le Prélat bénit le feu et les grains d'encens, comme il a été dit plus haut. Pendant ce temps, le Diacre revêtu des ornements blancs, et le Sous-Diacre de la chasuble pliée violette, partent de la sacristie, vont au chœur et s'assoient à la banquette. Lorsque la bénédiction du feu nouveau est terminée, l'Évêque s'assoit sur un faldistoire préparé d'avance; les Diacres assistants lui enlèvent les ornements et on lui remet la cape; ensuite il se rend au chœur, suivi du Clergé, et précédé du Clerc portant la croix s'il est Archevêque; s'il n'est pas Archevêque, le Clerc laisse la croix à la porte de l'église; on a soin de reporter au chœur les ornements de l'Évêque. Arrivé au chœur, il prie devant l'autel et monte au trône avec ses assistants. On fait alors bénir l'encens; le Diacre et le Sous-Diacre se rendent à la porte de l'église. Si le Prélat est Archevêque, le Sous-Diacre, avant de partir, prend la croix archiépiscopale: si le Prélat n'est pas Archevêque, le Sous-Diacre, arrivé à la porte de l'église, prend la croix de Procession qu'on y a laissée. Au bas de l'église, les Ministres prennent l'objet qu'ils doivent porter et on revient au chœur comme il est dit plus loin.

[1] *Rub. Miss.*, ibid. — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. IX, n. 1. — [3] Ibid., l. II, c. XXVII, n. 3. — [4] *Cær. Ep.*, ibid.

II. De la bénédiction du feu nouveau faite par un Prêtre (1).

168. — Procession au porche. — 1. Le Prêtre qui fait la bénédiction du feu nouveau, se revêt[1], à la sacristie, de l'amict, de l'aube, du cordon, de l'étole violette et de la chape de même couleur. Il n'est pas assisté du Diacre et du Sous-Diacre, mais de quatre Clercs et du Cérémoniaire.

2. Après Sexte, le Prêtre salue, avec les Clercs qui l'assistent, la croix de la sacristie, se couvre et se rend avec eux à la porte de l'église dans cet ordre : le Porte-bénitier marche devant, entre le Thuriféraire à sa droite, et le Clerc portant les grains d'encens à sa gauche; après eux vient le Clerc qui porte la croix, puis le Célébrant ayant à sa gauche le Cérémoniaire. Si l'on passe devant le grand autel, tous les Clercs font la génuflexion, à l'exception du Porte-croix; le Prêtre se découvre, et fait l'inclination profonde.

169. — Bénédiction du feu. — 1. En arrivant à la porte de l'église, le Porte-croix se place derrière la table, le dos tourné à la porte ou au mur, le crucifix

(1) Quand la bénédiction, du feu nouveau est faite par un Prêtre, l'Évêque se rend à la cathédrale après cette cérémonie.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXVII, n. 3.

tourné vers le Prêtre; celui-ci se place vis-à-vis, ayant à sa droite le Cérémoniaire; les autres Clercs se tiennent également à la droite du Célébrant. Le Cérémoniaire reçoit sa barrette avec les baisers d'usage, et l'assiste, tournant les feuillets du Missel et relevant la chape lorsque le Célébrant fait les signes de croix, et lorsqu'il asperge ou encense.

2. Le Prêtre, ayant devant lui le Missel sur le pupitre, dit sans chanter et les mains jointes, *Dóminus vobiscum*, avec les trois oraisons marquées pour la bénédiction du feu. A la fin de chaque oraison, les Clercs répondent *Amen*.

170. — Bénédiction des grains d'encens. — 1. Le Prêtre dit ensuite la quatrième oraison *Véniat*, etc., pour la bénédiction des grains d'encens. Pendant cette oraison, le Thuriféraire met du feu bénit dans l'encensoir, et le Porte-bénitier s'approche du Prêtre.

2. Après la quatrième oraison, le Cérémoniaire donne au Prêtre la cuiller avec les baisers ordinaires; le Thuriféraire présente l'encensoir, le Prêtre met l'encens et le bénit. Le Cérémoniaire, ayant pris l'aspersoir par le milieu, le présente au Prêtre avec les baisers d'usage. Le Prêtre asperge d'abord les cinq grains d'encens, et ensuite le feu, trois fois, d'abord au milieu, ensuite à sa gauche, puis à sa droite, disant en même temps *Aspérges me*, etc., sans chanter et sans dire le psaume. Le Cérémoniaire reçoit l'aspersoir avec les baisers ordinaires, le rend au Porte-bénitier, et prend des mains du Thuriféraire l'encensoir, qu'il présente au Prêtre avec les baisers. Le Prêtre encense les grains d'encens et le feu, comme il les a aspergés, mais sans rien dire; il rend ensuite l'encensoir au Cérémoniaire qui le donne au Thuriféraire.

171. — Retour à la sacristie. — 1. Alors le Clerc qui portait les grains d'encens les dépose sur la table, et on retourne à la sacristie dans cet ordre: le Thuriféraire et le Porte-bénitier marchent ensemble, le premier à la droite du second; après eux vient le Clerc portant la croix, puis le Célébrant, entre le Cérémoniaire et le Clerc qui portait les grains d'encens.

2. Arrivé à la sacristie, le Prêtre quitte les ornements, et se rend au chœur, ou va accompagner l'Évêque s'il en a le temps. Le Clerc qui porte le bénitier le dépose, et le Thuriféraire se rend au chœur près de la crédence, avec l'encensoir et la navette; le Clerc qui portait la croix va la placer près de la crédence, si le Pontife n'est pas Archevêque, et si une autre croix n'est pas déjà préparée.

3. Pendant la bénédiction du feu nouveau, le Diacre et le Sous-Diacre se revêtent à la sacristie de l'amict, de l'aube et du cordon. Le Diacre prend, en outre, le manipule, l'étole, et la dalmatique de couleur blanche; le Sous-Diacre se revêt de la chasuble pliée de couleur violette. Ils vont ensuite s'asseoir à la banquette.

4. Lorsque le Prêtre est de retour à la sacristie, le Pontife, revêtu de la cape, entre au chœur, suivi du Clergé. Le Prélat fait une courte prière devant l'autel, puis il monte au trône avec ses Assistants en habit canonial.

§ 2. — De la Procession avec le cierge triangulaire.

172. — Bénédiction de l'encens. — 1. Après la bénédiction du feu nouveau, le Thuriféraire renouvelle le feu bénit dans l'encensoir, et vient au trône, avec le Prêtre assistant. L'Évêque met et bénit l'encens pour la Procession et pour l'encensement du livre à l'*Exultet*.

2. Après la bénédiction de l'encens, le Prêtre assistant se retire au chœur. Le Thuriféraire va rejoindre devant l'autel le Diacre et le Sous-Diacre, et le Clerc qui porte les grains d'encens. Le Diacre a pris le manipule, l'étole et la dalmatique de couleur blanche; le Sous-Diacre, revêtu de la chasuble pliée, porte la croix. Tous font ensemble la révérence à l'autel et au Prélat et se rendent à la sacristie ou au lieu désigné, pour que les Clercs y prennent le roseau avec le cierge triangulaire. De là le cortège se met en marche

vers la porte de l'église. Pendant ce temps tout le Chœur est assis.

173. — Ordre de la Procession. — 1. Les Ministres vont dans cet ordre : un Massier marche en tête; vient ensuite le second Cérémoniaire; puis le Thuriféraire, ayant à sa gauche un Acolyte chargé de porter les grains d'encens; après eux vient le Sous-Diacre portant la croix; puis le Diacre, les mains jointes; et enfin deux ou quatre Clercs.

2. Quand ils sont arrivés à la sacristie, le Diacre prend le roseau des deux mains, le Cérémoniaire prend le petit cierge allumé au feu nouveau, et ils se rendent devant la porte principale de l'église, dans l'ordre qui suit : le Massier marche le premier; puis le Thuriféraire, ayant à sa gauche l'Acolyte qui porte les grains d'encens dans le plateau, qu'il tient élevé des deux mains; vient ensuite le Sous-Diacre portant la croix; puis le Diacre, ayant à sa gauche le Cérémoniaire, et à sa suite les deux ou quatre Clercs qui l'ont accompagné. Arrivés à la porte de l'église, tous se tournent vers le grand autel, et se dirigent vers le chœur.

174. — Retour au chœur. — 1. Le Diacre, étant entré dans l'église, incline le roseau vers le second Cérémoniaire, qui allume une des trois branches. L'Évêque et tous ceux qui sont au chœur se découvrent et se lèvent; le premier Cérémoniaire met un coussin devant le Pontife. Le Diacre relève ensuite le roseau, fait la génuflexion d'un seul genou et, à l'exception du Sous-Diacre qui porte la croix, tous les membres du Clergé font la génuflexion vers l'autel, même le Pontife. Le Diacre chante en même temps *Lumen Christi*, sur un ton assez modéré, pour reprendre deux fois en élevant la voix; tous se lèvent ensuite, en répondant *Deo grátias*, et la Procession s'avance jusqu'au milieu de l'église.

2. Alors le Diacre allume une seconde branche, et faisant la génuflexion comme la première fois avec tout le Clergé, il chante sur un ton plus élevé *Lumen Christi;* on se lève, en répondant comme la première fois.

3. Le Diacre s'avance ensuite jusque devant l'autel, allume la troisième branche, fait la génuflexion, et chante une troisième fois, sur un ton plus élevé, *Lumen Christi;* le Clergé observe les mêmes cérémonies et répond *Deo grátias*. Le Diacre rend ensuite le roseau à l'Acolyte désigné pour le recevoir.

4. Tous, en passant devant le trône, font la révérence convenable à l'Évêque, à l'exception du Sous-Diacre et de celui qui porte le roseau, et se rendent à l'autel.

5. En y arrivant, le Thuriféraire se retire du côté de l'évangile, l'Acolyte qui porte les grains d'encens, du côté de l'épître, le Sous-Diacre portant la croix se met à la droite du Thuriféraire et le Diacre à la gauche de l'Acolyte qui porte les grains d'encens. Ils font ensemble la révérence qui convient.

§ 3. — De l'Exultet.

175. — Bénédiction du Diacre. — Le second Cérémoniaire, ayant fait les révérences convenables, conjointement avec les autres Ministres, se rend à la crédence, éteint le petit cierge et le dépose, prend le livre de l'*Exultet* et vient l'apporter au Diacre. Le Diacre fait de nouveau la révérence à l'autel, avec les autres Ministres, puis ils se rendent devant le Pontife, au bas du trône. Le Diacre demande la bénédiction comme pour l'évangile, en disant *Jube Domne benedícere;* l'Évêque le bénit en disant *Dóminus sit in corde tuo*, etc., mais au lieu de dire *evangélium suum*, il dit : *suum paschále præcónium.* Il fait un signe de croix sur le Diacre comme à l'ordinaire, mais ne lui donne pas sa main à baiser.

176. — Placement. — 1. Le Diacre, ayant reçu la bénédiction, se relève, fait, conjointement avec les autres Ministres, la révérence au Prélat, et ils se rendent au pupitre, du côté de l'évangile, dans cet ordre :

d'abord le Thuriféraire marchant à la gauche du second Acolyte; le Sous-Diacre, à la droite du premier; enfin le Diacre.

2. Arrivés au pupitre, tous se tournent comme le Diacre, et se placent sur une seule ligne, de cette manière :

Pupitre

2e Acolyte 1er Acolyte Diacre. Sous-Diacre. Thuriféraire.
avec les gr. d'encens. avec le roseau. Cérémoniaire.

3. Le Sous-Diacre tourne le crucifix vers le Pontife.

177. — Chant de l'Exultet. — 1. Le Diacre place le livre sur le pupitre, l'ouvre, et l'encense comme à l'évangile, sans faire aucun signe de croix, et sans dire *Dóminus vobiscum;* puis il chante l'*Exultet* les mains jointes. Le Prélat se tient tourné vers le Diacre. Le Thuriféraire va reporter l'encensoir, et revient à sa place pour recevoir la croix à la fin de l'*Exultet.*

2. Le Diacre s'arrête après avoir chanté les paroles *curvat impéria;* le Pontife et tout le Chœur s'assoient et se couvrent. L'Acolyte qui porte les grains d'encens et le second Cérémoniaire vont avec le Diacre près du cierge pascal. Un Clerc tient le cierge, et le Diacre fixe les grains en forme de croix, et en cet ordre :

1
4 2 5
3

Ils retournent ensuite tous trois à leurs places. L'Acolyte va mettre sur la crédence le plateau qui contenait les grains d'encens, et revient à sa place pour enlever le pupitre après l'*Exultet.* — Le Diacre, revenu au livre, continue l'*Exultet;* tout le Chœur se lève.

3. Lorsque le Diacre a chanté les paroles *rútilans ignis accéndit,* le Chœur s'assied de nouveau; et le Diacre, accompagné du Clerc qui tient le roseau, va allumer le cierge pascal avec une des branches du

cierge triangulaire; puis il retourne au pupitre et continue de chanter; le Chœur se lève.

4. On dispose alors le cierge pascal sur le chandelier, de manière que la croix formée par les grains d'encens soit tournée vers le Pontife[1]. Le Clerc qui portait le roseau le fixe sur son piédestal près de l'autel, prend à la crédence le petit cierge éteint et revient à sa place.

5. Lorsque le Diacre a chanté les paroles *apis mater edúxit,* il s'arrête un peu; alors l'Acolyte qui portait le roseau, ayant allumé le petit cierge au cierge triangulaire, va allumer les lampes du chœur. On allume en même temps toutes les lampes de l'église (1), et le Diacre reprend le chant, jusqu'à la fin, ayant soin d'incliner la tête au nom du Pape. — Si le Saint-Siège est vacant, il omet les paroles *una cum beatissimo Papa nostro.* Il omet aussi les mots *et Antistite nostro*, s'il n'y a pas d'Évêque diocésain. On omet également tout ce qui concerne l'Empereur et l'empire romains.

6. L'*Exultet* fini, on ne porte point le livre à baiser à l'Évêque, et l'on ne l'encense pas. Le Diacre ferme le livre et le laisse sur le pupitre; ces deux objets sont remis à leur place par l'Acolyte qui portait les grains d'encens; le Sous-Diacre rend la croix au Thuriféraire qui la dépose près de la crédence; puis il va à la banquette avec le Diacre (2), en faisant la révérence convenable à l'autel et à l'Évêque.

§ 4. — De None.

178. — Psalmodie de l'Heure. — 1. Le Diacre, arrivé à la banquette, quitte les ornements blancs, aidé d'un Acolyte, et prend l'étole violette; le Sous-Diacre quitte aussi la chasuble pliée. Les deux Ministres

(1) Suivant quelques auteurs, il convient d'éteindre la lampe qui brûle devant le saint Sacrement pour l'allumer avec le feu bénit.

(2) Le Diacre qui a chanté l'*Exultet* doit remplir la fonction de Diacre pendant toute la cérémonie. (S. R. C., n. 2965, ad 3.)

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXVII, n. II.

sacrés se rendent alors au trône, et se placent de chaque côté du Pontife[1]. L'Évêque et tous les membres du Clergé se tenant debout, on dit à voix basse *Pater noster*, etc., et *Ave María*, etc.; puis on s'assied et le Chœur récite None. Pendant ce temps, deux Clercs vont mettre devant l'autel le prie-Dieu de l'Évêque.

2. A la fin du troisième psaume, le Pontife descend du trône, laissant traîner la queue de la cape, se rend au prie-Dieu, et se met à genoux pendant l'antienne *Christus factus est*, etc. Tout le monde s'agenouille en même temps, et l'on demeure ainsi jusqu'après l'oraison *Réspice*, etc., que l'Évêque dit à genoux.

179. — Habillement du Prélat. — 1. L'oraison terminée, le Prélat revient au trône où les Diacres assistants vont le rejoindre, et deux Clercs retirent le prie-Dieu; le Porte-livre se présente, et le Sous-Diacre, suivi des Acolytes, apporte les bas et les sandales couverts d'un voile violet. Le Pontife récite comme à l'ordinaire les prières de la préparation, en ajoutant *Glória Patri*, etc., ainsi que les oraisons des ornements, et on lui met les bas et les sandales de couleur blanche avec les cérémonies accoutumées (1).

2. Quand il en est temps, les Familiers chargés de donner à laver et les Clercs désignés pour offrir les ornements se présentent. L'Évêque se lave les mains; le Prêtre assistant lui présente la serviette, puis lui ôte l'anneau, et se retire avec les Diacres assistants; tous trois vont prendre leurs ornements. Le Diacre et le Sous-Diacre montent alors au trône et revêtent le Prélat des ornements violets, comme pour la Messe

(1) Nous donnons ici la disposition du *Cérémonial des Évêques* d'après lequel l'Évêque, pour la fonction de ce jour, fait sa préparation et reçoit les sandales lorsque None est terminée. Cette manière de faire est spéciale pour le samedi saint, car l'Évêque prend toujours les sandales pendant le chant ou la psalmodie de l'Heure canoniale qui précède la cérémonie. A Rome on n'observe pas cette prescription du *Cérémonial des Évêques*, qui a l'inconvénient d'allonger la cérémonie et de faire attendre le Chœur.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxvII, n. 10.

pontificale, y compris le manipule, avec la mitre simple. — Si le Pontife est Archevêque, il ne prend pas le pallium. Si c'est l'usage, les Porte-insignes prennent en ce moment la chape violette.

3. Pendant que l'Évêque reçoit la chasuble, les Chanoines se revêtent de leurs ornements. Le Prêtre assistant, revêtu de la chape, vient au trône et met l'anneau au Pontife; les Diacres assistants revêtus de la chasuble pliée, y viennent en même temps. Le Diacre et le Sous-Diacre vont à la banquette prendre la chasuble pliée et le manipule; le Porte-crosse vient présenter la crosse.

4. Si celui qui doit chanter la première prophétie n'est pas revêtu du surplis, il va s'en revêtir à la sacristie.

§ 5. — Des Prophéties.

180. — Cérémonies à l'autel et au trône. — 1. Le Pontife, ayant reçu la crosse, se rend à l'autel, entre les Diacres assistants, et précédé du Prêtre assistant; le Caudataire, les Clercs Porte-mitre et Porte-crosse le suivent. En arrivant au bas des degrés, le Porte-crosse reçoit la crosse, et le Diacre ôte la mitre au Prélat. L'Évêque monte à l'autel entre le Diacre et le Sous-Diacre, qui l'attendaient au bas des degrés; le Prêtre assistant reste au bas des degrés, avec les deux Diacres assistants, et les Clercs Porte-mitre et Porte-crosse montent près du Diacre. Le Prélat baise l'autel; puis le Diacre lui met la mitre, le Porte-crosse lui présente la crosse, et le Pontife revient au trône avec le Prêtre et les Diacres assistants; le Diacre et le Sous-Diacre retournent à la banquette.

2. Aussitôt que l'Évêque est arrivé au trône[1], le Porte-crosse reçoit la crosse[2]; le Porte-grémial se présente. Le Pontife s'assied et le premier Diacre assistant[3] lui met le grémial[4]. Pendant ce temps le Porte-livre monte au trône.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxvII, n. 3. — [2] Ibid., l. I, c. xI, n. 5. — [3] Ibid., l. II, c. xxxII, n. 13. — [4] Ibid., l. II, c. xxvII, n. 15.

3. L'Évêque lit les prophéties et les traits[1]. Après qu'il a lu chaque prophétie et le trait qui suit la quatrième, la huitième et la onzième, le Porte-livre se retire. Les Assistants sont debout pendant que l'Évêque lit; ils s'assoient quand il a fini.

4. Après le chant de chaque prophétie, ou quand on termine le chant du trait s'il y en a un, le Porte-mitre vient près du second Diacre assistant. Quand le Lecteur a baisé la main de l'Évêque, le second Diacre assistant ôte au Pontife[2] le grémial et la mitre[3], et les rend aux Clercs chargés de les porter. Le Porte-livre se présente; le Prêtre assistant se place devant le Prélat, et soutient le Missel comme à l'ordinaire. L'Évêque se lève et chante *Orémus;* le premier Diacre assistant chante *Flectámus génua,* faisant la génuflexion ainsi que tout le Chœur, sauf le Prélat et le Prêtre assistant, et le second Diacre assistant chante *Leváte;* alors tous se lèvent. Le Pontife chante l'oraison sur le ton férial, les mains étendues[4].

181. — Cérémonies au chœur. — 1. Vers la fin de None, on place au milieu du chœur un pupitre nu[5], avec le livre pour le chant des prophéties[6].

2. Les prophéties sont chantées par des Ecclésiastiques non Chanoines, revêtus du surplis; on suit l'ordre de dignité, en commençant par les moins dignes.

3. Avant chaque prophétie, le second Cérémoniaire conduit au pupitre celui qui doit la chanter[7]. Celui-ci dépose sa barrette, vient au pupitre les mains jointes, et fait les révérences convenables à l'autel et au Prélat, conjointement avec le Cérémoniaire[8], qui est à sa gauche. Il pose ensuite les mains étendues sur le bord du livre, et commence la prophétie quand l'Évêque a reçu le grémial. Après la prophétie, le Lecteur se rend au trône[9], avec le second Cérémo-

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. VIII, n. 3. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXVII, n. 14. — [3] Ibid., n. 3 et 4. — [4] Ibid., l. II, c. XXVII, n. 14. — [5] Ibid. — [6] *Cær. Ep.*, ibid. — [7] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXVII, n. 14. — [8] *Cær. Ep.*, ibid. — [9] *Cær. Ep.*, ibid.

niaire, monte seul, et se met à genoux devant le Pontife. Il baise la main de l'Évêque et revient au bas du trône près du second Cérémoniaire; ils attendent qu'on ait dit *Orémus, Flectámus génua, Leváte;* puis, après les révérences convenables au Prélat et à l'autel, le Cérémoniaire reconduit le Lecteur à sa place. — Si l'on chante un trait, le Cérémoniaire et le Lecteur font les révérences convenables et se retirent sans attendre l'oraison.

4. Pendant la dernière prophétie, le Sous-Diacre qui doit porter la croix à la Procession aux fonts, va se revêtir à la sacristie, de l'amict, de l'aube, du cordon et de la chasuble pliée violette.

Nota. — Si l'on doit administrer **le baptême**, un Prêtre revêtu du surplis et de l'étole violette (et de la chape, pour le baptême des adultes), se rend à la porte de l'église avec quelques Clercs, pendant le chant des prophéties. Il fait les exorcismes et autres cérémonies jusqu'aux onctions de l'Huile des catéchumènes; puis il se retire.

§ 6. — De la bénédiction des fonts.

182. — Observations générales. — 1. Il est très convenable que l'Évêque fasse lui-même la bénédiction des fonts quand il célèbre la Messe solennelle de ce jour[1]. Cependant il peut désigner un des Chanoines les plus dignes pour la faire.

2. Si la bénédiction des fonts est faite par un Chanoine : 1) L'Évêque demeure au trône avec le Prêtre et les Diacres assistants, les Chanoines restent au chœur, le Diacre et le Sous-Diacre à la banquette.

2) Le Chanoine qui fait la bénédiction des fonts, est revêtu de l'amict, de l'aube, du cordon, de l'étole et de la chape violettes; il est accompagné seulement d'un Cérémoniaire et de quelques Clercs avec la croix et le cierge pascal. Il fait cette cérémonie, comme on la fait en l'absence de l'Évêque, selon le Cérémonial à l'usage des petites églises.

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 17.

3) Vers la fin de la cérémonie, les Clercs chargés de cet office, disposent devant l'autel le prie-Dieu du Pontife.

4) Quand le Chanoine a terminé la bénédiction, il retourne à la sacristie avec les Clercs qui l'ont assisté. Alors le Prêtre assistant se rend à sa place au chœur; le Diacre et le Sous-Diacre quittent le manipule et la chasuble pliée, se rendent au trône, et ôtent au Pontife la mitre, le manipule et la chasuble. Le Diacre lui remet ensuite la mitre, et le Porte-crosse lui présente la crosse. Le Prélat descend au prie-Dieu, entre le Diacre et le Sous-Diacre, suivis des Diacres assistants et des Porte-insignes, dépose la crosse, se met à genoux avec ses Ministres, et on commence les Litanies, comme il est dit ci-après n° **190**.

3. Si l'Évêque fait lui-même la bénédiction des fonts, on observe ce qui suit :

183. — Préparatifs. — 1. Vers la fin de l'oraison qui suit la douzième prophétie, les Clercs chargés de recevoir le manipule, la chasuble, les gants, la dalmatique et la tunique, et de présenter la chape, viennent au trône. Les Diacres assistants vont à leurs places parmi les Chanoines; en même temps, le Diacre et le Sous-Diacre déposent la chasuble pliée et le manipule; puis ils montent au trône. Le Prêtre assistant enlève alors l'anneau au Pontife; le Diacre, aidé du Sous-Diacre lui ôte le manipule, la chasuble, les gants, la dalmatique, la tunique, qu'il remet aux Clercs chargés de les recevoir, et lui met la chape avec le formal simple. Les Clercs portent les ornements sur l'autel.

2. Les Clercs Porte-mitre et Porte-crosse viennent à la suite de celui qui présente la chape, et quand l'Évêque est assis, le Diacre lui met la mitre, le Prêtre assistant lui met l'anneau, et le Porte-crosse lui présente la crosse.

3. Les Ministres sacrés reprennent la chasuble pliée sans le manipule, et reviennent au trône. Pendant ce temps un Clerc enlève le pupitre du milieu du chœur; un autre Clerc va prendre le cierge pascal, et on allume les cierges des Acolytes.

184. — Procession aux fonts. — 1. Les Chantres commencent alors le trait *Sicut cervus*, etc., et l'on se rend processionnellement aux fonts baptismaux dans **l'ordre suivant :** Un Acolyte portant le cierge pascal marche en tête; après lui viennent les Acolytes et le Sous-Diacre Porte-croix. Tout le Clergé suit comme à l'ordinaire. Les Diacres assistants marchant parmi les Chanoines de leur ordre; le Prêtre assistant, marchant seul, précède immédiatement l'Évêque, qui est entre le Diacre et le Sous-Diacre. — Si le Prélat est Archevêque, le Clerc qui porte le cierge pascal, le Porte-croix et les Acolytes marchent en tête des Chanoines parés. — Tous font les révérences convenables en sortant du chœur : on en dispense ceux qui portent la croix et le cierge pascal s'il est pesant. A la sortie de chœur, tous ceux qui sont revêtus d'ornements, sauf le Porte-croix et les Porte-insignes, se couvrent de la barrette.

3. Lorsque le Clergé a quitté le chœur, les Sacristains placent devant l'autel le prie-Dieu avec les coussins violets, enlèvent de l'autel les ornements violets de l'Évêque, et les remplacent par les blancs qu'ils couvrent d'un voile violet; ils disposent les ornements blancs des Chanoines à leurs places, et emportent tout ce qui ne doit plus servir.

185. — Station à l'entrée des fonts. — 1. En arrivant aux fonts, le Porte-croix et les Acolytes se placent à l'entrée, en dehors de l'enceinte; le Clerc qui porte le cierge pascal se retire de côté. Les Chanoines se placent aux bancs préparés pour eux, et les autres membres du Clergé se rangent de chaque côté, en dedans ou en dehors de l'enceinte des fonts.

2. Quand l'Évêque est près d'arriver aux fonts, le Porte-crosse reçoit la crosse, et le Porte-mitre vient près du Diacre; le Prêtre assistant s'approche avec le Porte-livre. Le Pontife rend la crosse, et le Diacre

lui ôte la mitre. Le Porte-livre ouvre le Missel à l'oraison *Omnipotens sempitérne Deus, réspice*, etc., et donne le livre au Prêtre assistant, qui le soutient devant le Prélat. L'Évêque, tenant les mains jointes, chante *Dóminus vobiscum*, et l'oraison sur le ton férial.

3. Après cette oraison, le Prêtre assistant rend le livre au Clerc chargé de le porter, qui entre dans l'enceinte des fonts avec le Porte-bougeoir. Le Diacre met la mitre au Prélat, et le Porte-crosse lui présente la crosse.

4. Le Clerc qui porte le cierge pascal entre alors dans l'enceinte des fonts et se place de manière à se trouver à la droite de l'Évêque; le Porte-croix et les Acolytes vont se placer vis-à-vis du Pontife, soit en dedans, soit en dehors de l'enceinte. Quand le Prélat y est entré, il rend la crosse; le Diacre lui ôte la mitre, le Prêtre assistant reçoit le livre et le tient ouvert devant le Pontife qui[1] se place devant les fonts et, tenant les mains jointes, chante *Dóminus vobiscum*, et l'oraison *Omnipotens sempitérne Deus adésto*, etc.[2], sur le ton férial.

186. — Bénédiction de l'eau. — 1. Le Pontife conclut l'oraison en élevant la voix comme pour le chant de la préface : *Per ómnia sæcula sæculórum;* puis il poursuit, toujours les mains jointes, le chant de la bénédiction en forme de préface[3].

2. Lorsque le Pontife chante les paroles *Réspice Dómine in fáciem Ecclésiæ tuæ*, un Clerc désigné pour cet office va prendre le plateau où se trouvent les serviettes[4], en laisse une dessus, et vient près du Diacre[5].

3. Pendant cette préface, on observe ce qui suit.

1) Après les paroles *grátiam de Spíritu sancto*, le Prélat divise l'eau en forme de croix avec la main droite, qu'il essuie immédiatement.

2) Après les paroles *non inficiéndo corrúmpat*,

[1] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid., n. 16. — [2] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. — [3] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid. — [4] *Rub. Miss.*, ibid. — [5] *Rub. Miss.*, ibid.

il touche l'eau avec la main qu'il essuie ensuite.

3) Après avoir dit *indulgéntiam consequántur*, il fait trois signes de croix sur les fonts avec la main droite.

4) Après *super te ferebátur*, il divise l'eau avec la main droite et en jette vers les quatre parties du monde, l'orient, l'occident, le septentrion et le midi, en cette manière :

1
3 4
2

En faisant cette cérémonie le Pontife prend garde de jeter l'eau sur ses Ministres. Un Clerc essuie ensuite les bords des fonts baptismaux si c'est nécessaire.

5) Après les paroles *In nómine Patris et Filii et Spíritus sancti*, le Prêtre assistant laisse le livre au Clerc chargé de le porter, qui le soutient devant le Pontife. Le Prélat continue sans chanter *Hæc nobis præcépta serviéntibus*, etc. Après *tu benignus aspiras*, l'Évêque souffle trois fois sur l'eau en forme de croix, et continue, toujours sans chanter : *Tu has simplices aquas* jusqu'à ces mots *purificándis méntibus efficáces*. Pendant ce temps, un Clerc attache autour du cierge pascal le voile destiné à cet usage, et le Clerc qui le porte, le remet au Diacre.

6) Quand le Pontife a terminé ces paroles, le Prêtre assistant reprend le Missel, et le soutient de nouveau devant lui. Le Diacre remet, avec les baisers d'usage, le cierge au Prélat, de manière que les grains d'encens soient tournés vers le Pontife, et le Sous-Diacre couvre les mains du Prélat avec le voile. Le Pontife plonge un peu le cierge dans l'eau en chantant : *Descéndat in hanc plenitúdinem*, etc.; puis il le retire hors de l'eau. Il le plonge une seconde fois plus profondément, et répète d'un ton plus élevé : *Descéndat*, etc.; puis il le retire encore. Il le plonge une troisième fois jusqu'au fond, et répète d'une voix encore plus élevée : *Descéndat*, etc. Pour cette fois,

il ne le retire pas immédiatement; mais d'abord il souffle trois fois sur l'eau en forme de Ψ; puis il continue : *totámque hujus aquæ*, etc.

7) Après les paroles *fœcúndet efféctu*, le Pontife retire le cierge de l'eau et un Clerc l'essuie avec un linge; on ôte le voile qu'on y avait attaché, et que l'Acolyte reprend; puis il retourne près de la croix. L'Évêque continue la préface[1]; lorsqu'il a dit *in veræ innocéntiæ novam infántiam renascátur*, le Prêtre assistant laisse le Missel au Porte-livre, qui le soutient devant le Prélat. L'Évêque dit la conclusion sans chanter, et on répond *Amen*[2].

8) Chaque fois qu'il le faut, le Diacre et le Sous-Diacre ont soin de relever les bords de la chape du Pontife.

4. A la fin de la Préface, le Clerc chargé de cet office prend une serviette sur un plateau et vient près du Diacre; celui-ci présente la serviette au Prélat, en lui baisant la main, la reçoit de même, et la rend au Clerc.

187. — Aspersion. — 1. Quand la bénédiction est terminée, mais avant l'infusion des saintes Huiles, le Clerc chargé de cet office apporte le bénitier et l'aspersoir, prend un vase pour puiser l'eau, en met dans le bénitier et vient près du Prêtre assistant. En même temps l'Évêque se tourne vers le peuple; le Diacre et le Sous-Diacre se tiennent à ses côtés. Le Porte-bénitier présente alors l'aspersoir au Prêtre assistant, qui le prend par le milieu et le donne au Prélat, avec les baisers d'usage.

2. Le Pontife s'asperge lui-même au front, puis il asperge le Prêtre assistant et ses Ministres; ceux qui sont Chanoines s'inclinent profondément et les autres se mettent à genoux. L'Évêque rend ensuite l'aspersoir au Prêtre assistant qui le reçoit avec les baisers ordinaires; le Porte-mitre vient près du Diacre, et le Porte-crosse près du Prélat.

[1] *Rub. Miss.*, ibid. — [2] *Rub. Miss.*, ibid.

3. Quand le Pontife a rendu l'aspersoir, le Diacre lui met la mitre, et le Porte-crosse lui présente la crosse. Le Pontife va alors s'asseoir au fauteuil; le Diacre et le Sous-Diacre demeurent debout à ses côtés.

4. Le Prêtre assistant ayant reçu l'aspersoir, salue l'Évêque et va faire l'aspersion du Clergé et du peuple[1], accompagné du Clerc qui porte le bénitier[2]; celui-ci tient le bénitier de la main droite, et soutient de la gauche le bord de la chape. Les Chanoines peuvent s'asseoir, quand ils ont été aspergés, s'ils ont des sièges.

5. Pendant ce temps, les Clercs désignés pour cette fonction versent dans un ou plusieurs vases l'eau bénite qui doit être réservée pour l'usage de l'église et des fidèles, et remplissent les bénitiers de l'église.

6. Le Prêtre assistant, ayant fini l'aspersion, rend l'aspersoir au Porte-bénitier; puis il revient devant l'Évêque, le salue, et se place à la droite du Diacre.

7. L'Évêque se lève alors, reçoit la crosse, et revient aux fonts. En même temps le Clerc désigné pour cet office apporte les saintes Huiles.

188. — Infusion des saintes Huiles. — 1. En arrivant près des fonts, l'Évêque fait, conjointement avec ses Ministres, la révérence à la croix de Procession, et rend la crosse. Le Porte-livre se présente et soutient le Missel devant le Pontife; le Clerc remet au Prêtre assistant la burette qui contient l'Huile des catéchumènes.

2. Le Prêtre assistant donne au Pontife, avec les baisers d'usage, la burette qui renferme l'Huile des catéchumènes, et prend celle du saint Chrême. Le Prélat verse de l'Huile des catéchumènes dans l'eau des fonts, en forme de croix, en disant *Sanctificétur*, etc. Quand l'Évêque a versé l'Huile des catéchumènes, le Prêtre assistant reçoit de lui avec les baisers ordinaires, la burette qui la contient, et lui

[1] Tous les auteurs. — [2] Catalan, Martinucci.

donne, de même, celle du saint Chrême. Le Prélat verse du saint Chrême dans les fonts, en forme de croix, en disant *Infúsio Chrismatis,* etc. Ensuite le Prêtre assistant donne de nouveau la burette de l'Huile des catéchumènes à l'Évêque. Le Prélat, tenant une burette dans chaque main, verse dans les fonts les deux Huiles saintes ensemble, toujours en forme de croix, disant en même temps *Commixtio,* etc. Le Pontife rend les burettes, mêle les saintes Huiles avec l'eau, puis il s'essuie les mains avec une serviette que le Prêtre assistant lui présente.

3. Le Prélat revient alors au fauteuil avec ses Ministres, et s'assied. Les Familiers chargés de donner à laver se présentent, portant aussi de la mie de pain et du citron sur un plateau. L'Évêque se lave les mains, le Prêtre assistant lui présente la serviette. Quand il s'est essuyé, le Porte-crosse vient près de lui, pour lui présenter la crosse au moment où le Pontife se met en marche à la suite de la Procession, et l'on retourne processionnellement à l'autel dans le même ordre que l'on est venu[1].

Nota. — Si le sacrement de **baptême** (1) doit être administré, on le fait à ce moment, avant le retour de la Procession au chœur; on se conforme aux règles indiquées ci-après nos **297-311** pour l'administration du baptême par l'Évêque. Le Prélat est assisté du Diacre et du Sous-Diacre; le Prêtre assistant se retire à sa place parmi les Chanoines. Les exorcismes ayant été faits pendant les prophéties, l'Évêque quitte la chape et l'étole violettes et prend l'étole et la chape blanches; il commence les cérémonies du baptême à *Credis in Deum,* etc., ou pour les adultes à *Quis vocáris,* etc. — Le Diacre et le Sous-Diacre gardent les ornements qu'ils portaient. — Après le baptême,

(1) Nous croyons bon de rappeler que le *Cérémonial des Évêques* demande l'administration du baptême ce jour, pour conserver l'intégrité de l'ancien rit : *Quibus peractis,... baptizantur..., et per octo dies ante, in ipsa Ecclesia, nisi periculum immineat, nullus infans baptizetur* (l. II, c. XXVII, n. 18).

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXVII, n. 19.

l'Evêque se lave les mains, aidé du Prêtre assistant, et reprend les ornements violets.

§ 7. — Des Litanies.

189. — Retour à l'autel. — 1. Tous, en arrivant à l'autel, font la révérence convenable, à l'exception de ceux qui portent le cierge pascal et la croix.

2. Le Clerc qui tient le cierge pascal va le placer sur son chandelier; le Porte-croix et les Acolytes vont déposer la croix et les chandeliers. Le Sous-Diacre qui portait la croix va quitter ses ornements à la sacristie; si le Pontife est Archevêque, ou s'il a le privilège de faire porter la croix devant lui, il prend la tunique blanche et attend le moment de revenir au chœur[1]. Le Prêtre assistant va à sa place au chœur parmi les Chanoines.

Le Prélat se rend devant l'autel entre le Diacre et le Sous-Diacre. Le Porte-crosse reçoit la crosse, et deux Clercs se présentent pour recevoir la chape et le formal; le Diacre et le Sous-Diacre quittent la chasuble pliée[2], que les Acolytes viennent prendre; le Diacre[3] ôte à l'Évêque le formal et la chape[4], et les remet aux Clercs, qui les portent à la sacristie, ainsi que les chasubles pliées.

190. — Prostration. — 1. Le Pontife se prosterne alors sur le prie-Dieu, et ses Ministres se mettent à genoux, *in plano :* les Diacres assistants[5] derrière le Prélat, le Diacre et le Sous-Diacre à ses côtés. Tout le Chœur s'agenouille en même temps.

2. Deux Chantres à genoux, devant un tabouret, au milieu du chœur, chantent sur un livre les litanies des Saints, et le Chœur répète en entier chaque invocation[6].

3. Au moment où l'on chante *Sancta María,* le Diacre et le Sous-Diacre se lèvent et vont à la crédence se revêtir des ornements blancs sans le manipule;

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 19. — [2] *Cær. Ep.*, ibid., c. XXVIII, n. 9. — [3] Ibid., l. I, c. IX, n. 1. — [4] Ibid., l. II, c. XXVIII, n. 9. — [5] *Cær. Ep.*, ibid. — [6] S. R. C., n. 3108, ad 10.

en même temps le Prêtre assistant, à sa place, dépose la chape violette et prend la blanche. Les Porte-insignes, y compris le Porte-bougeoir, vont à la sacristie prendre des chapes blanches, si tel est l'usage. — Le Sous-Diacre Porte-croix revient avec eux, si le Pontife est Archevêque[1]. On distribue les ornements blancs du Pontife aux Clercs chargés de les présenter. Quand le Diacre et le Sous-Diacre sont prêts, ils reviennent aux côtés de l'Évêque, et les Diacres assistants vont à leurs places au chœur pour prendre leurs ornements blancs[2].

191. — Habillement du Pontife. — 1. Au verset *Peccatóres,* l'Évêque se lève et on enlève le prie-Dieu. Aussitôt les Clercs désignés pour recevoir et présenter les ornements viennent près du Pontife, d'abord le Porte-mitre, puis le Clerc qui doit recevoir l'étole violette; ils sont suivis des Clercs qui apportent l'étole, la tunique, la dalmatique, les gants et la chasuble de couleur blanche, — le pallium si le Pontife est Archevêque, — et la mitre précieuse[3]. Le Diacre ôte à l'Évêque la mitre et l'étole violette, et le Prêtre assistant lui enlève l'anneau; puis le Diacre, aidé du Sous-Diacre, revêt le Prélat de ses ornements (1). Le Prêtre assistant lui remet ensuite l'anneau, et le Diacre et le Sous-Diacre prennent leurs manipules.

2. Pendant ce temps on allume les cierges de l'autel et celui du bougeoir. On enlève l'*antipendium* violet de l'autel pour laisser le blanc, ainsi que la garniture violette du trône et le voile violet de la crédence. Les Chanoines quittent leurs ornements violets et prennent les blancs. Le deuxième Cérémoniaire apporte l'évangéliaire renfermant le manipule du Pontife et le donne au Sous-Diacre; les deux Diacres assistants viennent se placer derrière l'Évêque[4].

(1) Si le Prélat le désire, il peut se servir du faldistoire au moment de prendre les tunicelles et les gants.

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 20; S. R. C., n. 2684, ad 20. — [2] *Cær. Ep.*, ibid., n. 19. — [3] *Cær. Ep.*, ibid. — [4] Rub. du jour.

§ 8. — De la Messe et des Vêpres.

192. — La Messe. — 1. On a soin de modérer le chant des Litanies de manière que le Pontife soit prêt à commencer la Messe après *Christe exáudi nos;* aussitôt les Chantres commencent solennellement le *Kyrie eléison,* qui doit se chanter très gravement.

2. Le Prélat commence la Messe comme à l'ordinaire, disant le psaume *Júdica* avec le verset *Glória Patri*, etc.; ensuite il monte à l'autel, le baise ainsi que le texte de l'évangile, encense l'autel, est encensé par le Diacre et va au trône.

3. On continue ensuite la Messe avec les cérémonies accoutumées, **sauf les particularités suivantes :**

1° Comme il n'y a pas d'introït, l'Évêque commence le *Kyrie eléison* aussitôt qu'il est arrivé au trône[1].

2° Dès que le Pontife a entonné *Glória in excélsis Deo,* et non auparavant, le premier Acolyte sonne la clochette pendant tout le temps que le Prélat récite l'hymne avec ses Ministres; on sonne en même temps les cloches de l'église[2]. — Pendant le chant du *Glória* on découvre les images[3].

3° Au moment où le Sous-Diacre commence à chanter l'épître, le Porte-livre et le Porte-bougeoir viennent devant le Pontife, qui lit l'épître pendant qu'on la chante.

4° Le Sous-Diacre, ayant chanté l'épître, donne le livre au second Cérémoniaire; puis il se rend devant le trône, salue le Prélat et dit à voix haute : *Reverendíssime Pater, annúntio vobis gáudium magnum, quod est Allelúia;* il monte ensuite, baise la main du Pontife, redescend, et debout lui préentonne l'*Allelúia*[4], comme on le fait pour les antiennes. Pendant ce temps, tout le monde est debout; les Clercs Porte-mitre et Porte-grémial viennent près du second Diacre assistant.

[1] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid., n. 21. — [2] Rub. du jour. — [3] S. R. C., n. 2965, ad 2. — [4] *Cær. Ep.*, ibid., n. 25.

5° Quand l'*Allelúia* a été préentonné, le second Diacre assistant ôte au Prélat le grémial et la mitre; les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir viennent devant le Pontife, et le Prêtre assistant soutient le livre. L'Évêque se lève, et chante *Allelúia* trois fois, en élevant la voix à chaque fois. Le Chœur le répète autant de fois et de la même manière. Pendant que le Pontife chante *Allelúia* pour la troisième fois, les Clercs Porte-mitre et Porte-grémial viennent près du premier Diacre assistant.

6° Après avoir chanté *Allelúia* pour la troisième fois, l'Évêque s'assied; le premier Diacre assistant lui remet la mitre et le grémial, et l'on continue la Messe comme à l'ordinaire[1].

7° Les Acolytes assistent à l'évangile sans chandeliers. On ne dit ni *Credo* ni offertoire; mais le Prélat, après l'évangile, chante *Dominus vobiscum* et *Orémus.*

8° On ne dit point *Agnus Dei,* etc.; on ne donne point la paix; le Pontife dit néanmoins les trois oraisons avant la communion. — S'il y a communion, le Diacre et le Sous-Diacre ne baisent pas l'Évêque.

193. — Les Vêpres. — 1. Pendant que l'Évêque se lave les mains après l'ablution[2], le Porte-crosse vient près de lui, et lui présente la crosse aussitôt qu'il a reçu l'anneau[3]. Le Pontife se rend alors au trône avec les Diacres assistants, dépose la crosse et s'assied[4]; le Diacre et le Sous-Diacre restent à la banquette. Le Porte-grémial vient présenter le grémial au premier Diacre assistant qui le met sur les genoux du Prélat. On chante alors l'antienne *Allelúia* et le psaume *Laudáte Dóminum omnes*[5], etc.

2. Lorsqu'on répète l'antienne, le second Cérémoniaire conduit le Sous-Diacre devant le trône, avec les cérémonies accoutumées; quand l'antienne est répétée, le Sous-Diacre préentonne au Prélat l'antienne *Véspere autem sábbati,* etc. Pendant ce temps, tout le monde est debout; les Clercs Porte-mitre

[1] *Cær. Ep.*, ibid. — [2] *Cær. Ep.*, ibid., n. 26. — [3] Ibid., l. I, c. XVII, n. 8. — [4] Ibid., l. II, c. XXVII, n. 26. — [5] Rub. du jour.

et Porte-grémial viennent près du second Diacre assistant. Quand l'antienne *Véspere,* etc., est annoncée, le second Diacre assistant ôte au Pontife le grémial et la mitre; le Prêtre assistant soutient de nouveau le livre devant le Prélat. L'Évêque entonne l'antienne, et le Porte-mitre vient près du premier Diacre assistant. Le grémial n'étant plus nécessaire, celui qui le porte se retire.

3. L'Évêque, ayant entonné l'antienne, s'assied; le premier Diacre assistant lui met la mitre. Le Thuriféraire vient au trône, et le Prêtre assistant fait bénir l'encens. L'Évêque bénit l'encens comme à l'ordinaire, et le Prêtre assistant se rend ensuite à sa place au chœur.

4. Lorsqu'on commence le cantique *Magnificat,* le Pontife se lève sans quitter la mitre, et le Porte-crosse présente la crosse. Après avoir fait le signe de la croix, le Prélat reçoit la crosse et se rend à l'autel entre les Diacres assistants; le Diacre et le Sous-Diacre attendent l'Évêque au bas des degrés. En y arrivant, le Prélat donne la crosse au Porte-crosse, et le Diacre lui ôte la mitre. Tous font à l'autel la révérence convenable; puis l'Évêque monte à l'autel entre le Diacre et le Sous-Diacre, le baise, et fait l'encensement (1), le Diacre donnant et recevant l'encensoir. L'Évêque peut réciter en même temps le *Magnificat* avec ses Ministres.

5. L'encensement de l'autel terminé, l'Évêque reçoit la crosse et retourne au trône entre les Diacres assistants, suivi par le Diacre de la Messe; le Sous-Diacre reste à la banquette. Arrivé au trône, le Pontife rend la crosse; le Prêtre assistant vient devant le trône, encense l'Évêque, et monte à sa place au trône. L'Évêque ayant été encensé, le second Diacre lui enlève la mitre, et le Prélat reprend la crosse.

6. Le Diacre de la Messe va ensuite encenser les Assistants de l'Évêque, les Chanoines qui sont au chœur, et le Sous-Diacre, et rend l'encensoir au

(1) Pour plus de détails, voir t. I, n. 158.

Thuriféraire qui encense le Diacre, ainsi que le reste du Clergé.

7. Quand on chante *Sicut erat*, etc., le Porte-crosse se présente, et le Clerc Porte-mitre vient se placer près du premier Diacre assistant. Après ce verset, le Pontife rend la crosse et s'assied; le premier Diacre assistant lui met la mitre.

194. — Fin de la Messe. — 1. Vers la fin de la répétition de l'antienne, le Porte-crosse se présente; l'Évêque se lève, reçoit la crosse, revient à l'autel avec les cérémonies ordinaires, y monte, baise l'autel, et chante *Dóminus vobiscum* et la postcommunion.

2. Après le deuxième *Dóminus vobiscum,* le Diacre chante *Ite Missa est, Allelúia, Allelúia;* l'Évêque donne ensuite la bénédiction, le Prêtre assistant publie les indulgences, et on termine la Messe, comme à l'ordinaire.

ARTICLE III

Des cérémonies spéciales aux Ordinands s'il y a Ordination.

195. — 1. Les Ordinands (1) se rendent au chœur, à la suite du Diacre et du Sous-Diacre de la Messe, pendant que le Chapitre va recevoir l'Évêque. Ils assistent à tout l'Office, sauf à la bénédiction du feu nouveau si elle n'est pas faite par l'Évêque.

2. Après les prophéties, ils se rendent processionnellement aux fonts baptismaux, avec tout le Clergé: les Ordinands à la tonsure marchent devant la croix, portant leur surplis sur le bras; ceux qui doivent recevoir les ordres mineurs vont à la suite de la croix, en avant du Clergé; ceux qui doivent être promus aux ordres sacrés précèdent immédiatement les Chanoines, portant leurs ornements sur le bras. Si ceux d'un même ordre sont en nombre impair, les trois derniers marchent ensemble. — Si le Prélat est Archevêque, la croix est portée en avant des Ordinands aux ordres sacrés : les autres Ordinands précédant la croix.

(1) Les ornements des Ordinands sont blancs.

3. Au retour des fonts baptismaux, les Ordinands à la tonsure et aux ordres mineurs se rendent à leurs places; les Ordinands aux ordres sacrés se rangent dans le chœur, devant l'autel, laissant au milieu un passage pour l'Évêque et ses Ministres; ils se prosternent quand on commence les Litanies. On chante les Litanies du Missel, et non celles du Pontifical, en doublant les invocations. — S'il n'y a pas de fonts baptismaux, les Ordinands se prosternent après l'oraison de la dernière prophétie, après avoir été appelés par l'Archidiacre.

4. Après le verset : *Ut omnibus fidélibus defúnctis*, etc., l'Évêque, revêtu des ornements blancs, bénit les ordinands en chantant *Ut hos eléctos benedicere*, etc.; le Prêtre assistant vient soutenir le Pontifical. Le Chœur répond aux versets de la bénédiction, sans les répéter comme les autres invocations.

5. Après les Litanies, l'Évêque commence la Messe; les Ordinands vont à leurs places.

6. A la Messe, on ne donne pas le baiser de paix, même aux Ordinands.

7. Après les ablutions, l'Évêque entonne *Iam non dicam vos,* et achève l'ordination des Prêtres.

8. Lorsque le Pontife a donné la bénédiction aux Prêtres *Benedíctio Dei omnipoténtis... ut sitis benedícti in órdine sacerdotáli*, etc., il se rend au trône, et on commence les Vêpres. Les nouveaux Prêtres demeurent devant l'autel pendant le chant des Vêpres, qu'ils disent en même temps que le Chœur; ils sont debout, et sont encensés après les Chanoines par le Thuriféraire; ils se mettent de nouveau à genoux pour la postcommunion.

9. Pendant qu'on répète l'antienne *Véspere autem sábbati*, etc., l'Évêque retourne à l'autel, le baise, chante *Dóminus vobiscum*, puis l'oraison des Vêpres, qui sert de postcommunion, en y ajoutant celle pour les Ordinands.

10. Après *Ite Missa est, allelúia, allelúia,* et la bénédiction solennelle, l'Évêque adresse la dernière monition aux Ordinands, puis il retourne au trône en récitant l'évangile selon saint Jean, comme à l'ordinaire.

CHAPITRE II

DE L'OFFICE DE CE JOUR CÉLÉBRÉ PAR UN ÉVÊQUE AU FALDISTOIRE.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

196. — 1. **A la sacristie.** — On prépare les amicts, les aubes et les cordons pour le Diacre et le Sous-Diacre, l'étole violette pour le Diacre, et pour chacun d'eux une chasuble pliée violette; — les ornements de l'Évêque, savoir : la seconde mitre, la chape et l'étole violettes, l'aube, le cordon et l'amict, les bas et les sandales de couleur blanche; et la crosse, si le Prélat en a l'usage; — l'encensoir et la navette, le bénitier et l'aspersoir, les cinq grains d'encens sur un plateau, et la croix de Procession (1).

2. **Au lieu où doit se faire la bénédiction du feu nouveau.** — On dispose hors de la porte de l'église si c'est possible, ou en dedans, près de la porte, une table couverte d'une nappe, sur laquelle on met le manipule, l'étole et la dalmatique de couleur blanche pour le Diacre, un Missel couvert de violet, un petit cierge éteint, des allumettes. — Près de la table, on place le roseau avec le cierge triangulaire fixé sur un piédestal, un réchaud de charbons faciles à allumer, des pincettes, et ce qui est nécessaire pour tirer le feu de la pierre. — On prépare aussi un faldistoire recouvert d'une draperie violette.

3. **Au grand autel.** — On prépare sur l'autel pour le Prélat, le manipule, la chasuble, les gants, la

(1) Voir tome I, nº 103, 1 et 2.

dalmatique, la tunique de couleur violette, et on les recouvre d'un voile violet. — **Près de l'autel**, du côté de l'évangile, on dispose le cierge pascal sur son chandelier, le pupitre couvert d'un voile blanc pour *l'Exultet*, et le piédestal du roseau. On met à sa place ordinaire, le faldistoire recouvert d'une draperie blanche et d'une draperie violette par-dessus, devant et derrière le faldistoire un coussin violet.

4. **A la crédence.** — On prépare tout ce qui est nécessaire pour la Messe pontificale, avec les ornements pontificaux blancs et la mitre précieuse; le tout sera couvert du voile huméral de même couleur, mais par-dessus, on étend le voile huméral violet. On y dispose encore la chape violette et la chape blanche du Prêtre assistant, les manipules violets du Diacre et du Sous Diacre, le livre couvert de blanc pour *l'Exultet*, les chandeliers des Acolytes, un Missel couvert de blanc et un autre de violet, le bougeoir éteint, le grémial violet. — Si la crédence est insuffisante, on en met une seconde, sur laquelle on place les ornements blancs des Ministres sacrés et ceux de l'Évêque.

5. **A la banquette.** — La banquette est préparée comme pour la Messe solennelle, et recouverte d'un tapis violet par-dessus le tapis ordinaire,

6. **Aux fonts baptismaux.** — S'il y a des fonts baptismaux, on prépare ce qui est indiqué nº **162**, 7; de plus, une étole violette pour le Prêtre qui fera l'aspersion. — On dispose en outre un fauteuil pour le Pontife, au lieu le plus convenable.

7. On prépare un **pupitre nu**, qu'on placera au milieu du chœur pour le chant des leçons.

ARTICLE II

Des cérémonies spéciales aux Ministres.

197. — **Préparation à l'Office.** — 1. Quelque temps avant l'heure de l'Office, les Ministres qui doivent servir l'Évêque se rendent à la sacristie. Les Acolytes

et les Clercs Porte-insignes prennent leurs surplis, le Diacre et Sous-Diacre se revêtent de l'amict, de l'aube et du cordon; le Diacre prend l'étole violette.

2. Arrivé à la sacristie, l'Évêque salue la croix, s'assied et lit les prières de la préparation alternativement avec le Diacre et le Sous-Diacre; on ajoute *Glória Patri*, etc., à la fin des psaumes. Pendant ce temps, on met au Prélat les bas et les sandales de couleur blanche; l'Évêque se lave ensuite les mains, puis le Diacre, aidé du Sous-Diacre, le revêt de ses ornements. Après l'étole il lui met la chape violette et la seconde mitre.

3. Après avoir revêtu l'Évêque, le Diacre et le Sous-Diacre prennent la chasuble pliée. Le Clergé, s'il était au chœur pour les petites Heures, rentre à la sacristie. Pendant ce temps, ou auparavant, on allume le feu nouveau.

§ 1. — De la bénédiction du feu nouveau.

198. — Procession à la porte de l'église. — 1. Le Sous-Diacre prend alors la croix, le Thuriféraire l'encensoir sans feu et la navette, un Clerc le bénitier, un autre Clerc le plateau contenant les grains d'encens.

2. On se rend à la porte de l'église (1) **dans cet ordre** : les trois Clercs marchent sur une même ligne: au milieu le Porte-bénitier, à droite le Thuriféraire, à gauche celui qui porte les grains d'encens; derrière eux, vient le Sous-Diacre, portant la croix; puis le Clergé, et après lui l'Évêque, ayant le Diacre à sa gauche, et suivi du Caudataire, du Porte-mitre et du Porte-livre.

(1) Avec les rares auteurs qui traitent l'Office du Samedi Saint au faldistoire, nous plaçons la bénédiction du feu nouveau à la porte de l'église. — Comme le *Cérémonial des Évêques* ne parle pas de cette cérémonie faite par un Évêque non résidentiel, et que les auteurs raisonnent ici par analogie, nous pensons qu'une raison de commodité autoriserait l'Évêque célébrant au faldistoire à faire au chœur la bénédiction du feu nouveau. En ce cas, on suivrait ce qui est indiqué n° **164**-n° **168** et n° **172**-n° **177**, en appliquant au faldistoire ce qui est dit du trône. Martinucci indique positivement cette manière de procéder.

Aucun auteur ne suppose le cas où la bénédiction du feu nouveau serait faite par un Prêtre avant l'arrivée du Prélat; pour les mêmes raisons que plus haut, il nous semble que rien ne s'y oppose. On observerait, en ce cas, ce qui est marqué n° **168**-n° **172**.

3. Arrivés à la porte de l'église, le Sous-Diacre se place face à la porte, le Clergé en demi-cercle sur une ou plusieurs lignes, les plus dignes étant les plus rapprochés de l'Évêque. Le Prélat s'arrête en face de la croix, de sorte que le réchaud se trouve entre la croix et lui. Le Diacre vient devant l'Évêque, le salue, lui ôte la mitre et se place à sa droite. Le Thuriféraire, le Porte-bénitier, et le Clerc qui porte les grains d'encens se tiennent près de l'Evêque, à sa droite; le Porte-livre se présente devant lui, un peu à sa gauche.

199. — Bénédiction du feu nouveau et des grains d'encens. — 1. Le Prélat debout dit alors à haute voix, sans chanter, et les mains jointes, les trois oraisons de la bénédiction du feu, auxquelles le Clergé répond *Amen*.

2. Après la troisième, le Clerc qui porte les grains d'encens s'approche, et l'Évêque les bénit en disant l'oraison *Véniat, quæsumus Dómine,* etc.; pendant ce temps le Thuriféraire prend du feu dans le réchaud, et en met dans l'encensoir.

3. Après cette dernière oraison, le Prélat s'assied, le Thuriféraire s'approche, le Diacre présente la navette, et l'Évêque bénit l'encens. Puis le Diacre présente l'aspersoir à l'Évêque, qui se lève, et asperge le feu et les grains, au milieu, à gauche et à droite, en disant *Aspérges me*, etc.; le Diacre reçoit et rend l'aspersoir, présente l'encensoir à l'Évêque qui encense le feu et les grains d'encens sans rien dire. Le Prélat s'assied; le Diacre rend l'encensoir au Turiféraire et remet la mitre à l'Evêque.

4. Le Diacre se rend ensuite près de la table, dépose la chasuble pliée et l'étole violette, et se revêt de l'étole, de la dalmatique et du manipule de couleur blanche. Pendant ce temps, le Clerc qui portait le bénitier le dépose; un autre allume au feu nouveau le petit cierge qui est sur la table.

§ 2. — De la Procession avec le cierge triangulaire.

200. — Ordre de la Procession. — Le Diacre revient devant l'Évêque toujours assis, avec le Thuriféraire pour faire bénir l'encens. Puis il prend des deux mains le roseau, et l'on se rend processionnellement au grand autel dans l'ordre suivant : le Thuriféraire marche le premier, à la gauche de l'Acolyte avec le grains d'encens; vient ensuite le Sous-Diacre portant la croix, puis le Clergé, le Diacre avec le roseau, à la droite de l'Acolyte tenant le petit cierge allumé; enfin l'Évêque couvert de la mitre, et ayant le Cérémoniaire à sa gauche. On a soin de reporter à la banquette la chasuble pliée et l'étole violettes du Diacre.

201. — Lumen Christi. — 1. L'Évêque étant entré dans l'église, tout le monde s'arrête. Le Diacre fait allumer par l'Acolyte qui est à sa gauche, un des cierges du triangle, fait la génuflexion, et chante en même temps *Lumen Christi*, d'un ton assez bas. Tout le monde, sauf le Sous-Diacre, fait la génuflexion en même temps que le Diacre; l'Évêque la fait en gardant la mitre. Lorsqu'on a répondu *Deo grátias*, on se relève.

2. On fait de même une seconde et une troisième fois, d'abord au milieu de l'église, ensuite dans le chœur devant l'autel, le Diacre élevant chaque fois la voix.

3. Arrivés devant l'autel, le Thuriféraire et le Sous-Diacre s'arrêtent au bas des degrés du côté de l'évangile, l'Acolyte portant les grains d'encens, du côté de l'épître; l'Acolyte portant le petit cierge, l'éteint, le dépose à la crédence, puis reçoit du Diacre le roseau, et se place près du Clerc qui tient les grains d'encens. Tous se placent à quelque distance de l'autel pour laisser passage à l'Évêque et au Diacre, et font la génuflexion, à l'exception du Sous-Diacre et du Clerc portant le roseau. Le Clergé se rend dans les stalles.

4. Le Diacre ayant donné le roseau, se place à la gauche de l'Évêque, fait avec lui la révérence convenable à l'autel, et l'accompagne au faldistoire. L'Évêque s'assied; le Diacre reçoit du deuxième Cérémoniaire le livre de l'*Exultet*, s'incline ou s'agenouille, suivant qu'il est Chanoine ou non, devant l'Évêque, et lui demande la bénédiction, en disant *Jube Domne benedicere;* le Prélat dit la formule du Missel, et bénit le Diacre.

§ 3. — De l'Exultet.

202. — 1. Le Diacre ayant reçu la bénédiction, salue l'Évêque, revient devant l'autel, et se met au milieu des autres Ministres. Tous font la révérence convenable à l'autel, à l'exception du Sous-Diacre et du Clerc qui porte le roseau, et se rendent au pupitre préparé à l'endroit où l'on chante l'évangile : le Sous-Diacre tourne le crucifix vers l'Évêque.

2. Ils se placent comme il est dit nº **176**, et on se conforme à ce qui est indiqué nº **177**.

3. Dès que le Diacre est arrivé au pupitre, le Cérémoniaire ôte la mitre à l'Évêque, qui se lève, se tourne vers le Diacre, et assiste ainsi, les mains jointes, au chant de l'*Exultet;* s'il veut s'asseoir pendant que le Diacre met les grains d'encens ou allume le cierge pascal, le premier Cérémoniaire lui met la mitre, et la lui enlève ensuite. La croix formée par les grains d'encens doit être tournée vers le Pontife.

§ 4. — Des Prophéties.

203. — 1. Le chant de l'*Exultet* fini, l'Évêque s'assoit, et le Cérémoniaire lui met la mitre; le Diacre ferme le livre et le laisse sur le pupitre; le Sous-Diacre remet la croix à un Clerc qui la dépose; le Diacre et le Sous-Diacre font ensuite la révérence convenable à l'autel, et vont à la crédence, en saluant l'Évêque lorsqu'ils passent devant lui. Le Diacre quitte les ornements blancs et prend l'étole violette; le Sous-Diacre quitte la chasuble pliée, puis ils

reviennent devant l'Évêque. Ils enlèvent au Prélat la mitre et la chape, et le revêtent de tous les ornements violets; ils lui mettent le manipule après la chasuble. Pendant ce temps, le Prêtre assistant quitte sa place au chœur et va à la crédence prendre la chape violette; on place au milieu du chœur un pupitre nu, avec un Missel.

2. Lorsque l'Évêque a reçu la mitre, le Prêtre assistant lui remet l'anneau, et reste près du faldistoire; les deux Ministres sacrés prennent le manipule et la chasuble pliée, et reviennent aux côtés du Pontife. Le Prélat se lève et vient devant l'autel, faisant la révérence au Chœur; quand le Diacre lui a enlevé la mitre, il salue l'autel, y monte entre ses Ministres, le baise, reçoit la mitre, et descend par le plus court chemin au faldistoire.

3. Quand l'Évêque est assis, le Sous-Diacre lui met le grémial; le Porte-livre se présente et tient le Missel ouvert devant lui. L'Évêque commence la lecture des prophéties; le Diacre se tient à sa droite, le Sous-Diacre à sa gauche, le Prêtre assistant à la gauche du Sous-Diacre. Lorsque l'Évêque a fini la lecture de la prophétie, le Porte-livre se rend derrière le faldistoire, et les trois Ministres sacrés vont s'asseoir à la banquette.

4. Les prophéties sont chantées par les membres du Clergé en habit de chœur, en commençant par les moins dignes; autant que possible, les quatre premières sont chantées par des Clercs, les quatre suivantes par des Bénéficiers, et les quatre dernières par des Chanoines. Le second Cérémoniaire invite ceux qui doivent chanter les leçons, se met à leur gauche, les accompagne au pupitre, et fait avec eux la révérence convenable à l'autel, à l'Évêque, et au Chœur; après le chant de la prophétie il les conduit, avec les révérences convenables devant l'Évêque, qui leur donne la main à baiser, et les accompagne à leur place.

5. Vers la fin du chant de chaque prophétie, les trois Ministres sacrés se lèvent, et viennent devant l'Évêque; lorsque le Lecteur lui a baisé la main, le Sous-Diacre lui enlève le grémial, et le Diacre la mitre; le Prêtre assistant se tient à la droite du faldistoire. L'Évêque se lève et se tourne vers l'autel; le Diacre et le Sous-Diacre se mettent derrière lui, en ligne; le Prélat chante *Orémus*, le Diacre *Flectámus génua;* tous font la génuflexion, à l'exception de l'Évêque et du Porte-livre, puis se relèvent quand le Sous-Diacre chante *Leváte*. L'Évêque chante ensuite l'oraison sur le ton férial, les mains étendues.

6. L'oraison finie, l'Évêque s'assied; on lui met la mitre et le grémial et il lit la prophétie suivante. Tout se passe comme pour la première. Quand il y a un trait, l'Évêque le lit à la suite de la prophétie, et les Ministres ne se lèvent pour venir devant lui, que vers la fin du chant du trait. — Le deuxième Cérémoniaire veillera à ce que les prophéties soient commencées aussitôt après les oraisons.

7. Vers la fin de la douzième prophétie, on allume les cierges des Acolytes; deux Clercs enlèvent de son chandelier le cierge pascal, plusieurs se présentent au faldistoire pour recevoir les ornements du Pontife, et un autre se met à leur suite avec la chape violette. — Après la dernière prophétie on enlève le pupitre.

§ 5. — De la bénédiction des fonts.

204. — Préparatifs. — 1. Lorsque le Prélat a chanté la dernière oraison, il s'assied, et le Diacre lui met la mitre. Le Prêtre assistant quitte sa chape, et se retire au chœur; le Diacre et le Sous-Diacre déposent leur chasuble pliée ainsi que le manipule, et reviennent aux côtés de l'Évêque; le Diacre lui enlève l'anneau et la mitre, le Sous-Diacre le manipule, puis ils lui ôtent la chasuble, les gants, la dalmatique et la tunique; les Clercs mettent ces ornements sur l'autel.

2. Le Diacre met ensuite au Prélat la chape, la mitre et l'anneau, puis il se rend à la banquette avec le Sous-Diacre; tous deux reprennent la chasuble pliée sans le manipule, reviennent devant l'Évêque et se placent à ses côtés.

3. En même temps, les Acolytes avec leurs chandeliers se rendent à l'entrée du chœur; ils sont précédés du Clerc qui tient le cierge pascal et du Porte-croix, et suivis des Chantres.

4. On se rend alors aux fonts baptismaux dans l'ordre suivant : le Clerc portant le cierge pascal, le Porte-croix entre les Acolytes, les Chantres en surplis, le Clergé deux à deux, les Chanoines, l'Évêque entre le Diacre et le Sous-Diacre qui soutiennent les bords de la chape. Le Caudataire, les Clercs Porte-mitre et Porte-livre, les Familiers, et les Prélats qui ne sont pas Chanoines, suivent l'Evêque. — Au départ de la Procession, les Chantres entonnent le trait *Sicut cervus*, etc.

205. — Aux fonts baptismaux. — On observe ce qui est dit nos **185** et **189**, sauf quelques **exceptions** :

1. Le Prêtre assistant est remplacé par le Porte-livre pour soutenir le Missel devant l'Évêque, et par le Diacre pour les autres fonctions.

2. Après la bénédiction de l'eau, l'aspersoir est présenté à l'Évêque, et l'aspersion des Chanoines, du Clergé et des fidèles est faite par le Prêtre le plus digne du Clergé ou par le Recteur de l'église.

3. Pendant la bénédiction des fonts, les Sacristains placent le faldistoire et un coussin violet devant les degrés de l'autel, au milieu; ils enlèvent de l'autel les ornements violets de l'Évêque et les remplacent par les ornements blancs, qu'ils couvrent d'un voile violet; ils emportent tout ce qui ne doit plus servir, et mettent au milieu du chœur un tabouret nu, pour les Chantres des litanies.

Nota. — Si l'on doit administrer le sacrement de baptême, on observe ce qui est dit n° **188**, **Nota.**

§ 6. — Des Litanies.

206. — Retour à l'autel. — 1. Quand la bénédiction des fonts est terminée, on retourne au chœur processionnellement dans le même ordre qu'on est venu; deux Chantres en surplis, marchant derrière la croix, commencent aussitôt les Litanies, auxquelles le Chœur répond en reprenant les invocations en entier (1).

2. A l'arrivée au chœur, le Clerc qui porte le cierge pascal le remet sur son chandelier; le Porte-croix met la croix à sa place, et les Acolytes déposent leurs chandeliers à la crédence; le Clergé se rend à sa place au chœur. L'Évêque s'arrête devant le faldistoire; le Diacre et le Sous-Diacre quittent leurs chasubles pliées et les remettent aux Acolytes; ils enlèvent ensuite la chape à l'Évêque. Le Prélat s'agenouille devant le faldistoire avec la mitre; le Diacre et le Sous-Diacre se mettent à genoux à ses côtés.

Nota. — Si l'église **n'a pas de fonts baptismaux**, on observe les cérémonies suivantes : 1° Après la dernière prophétie, on enlève le pupitre du milieu du chœur, et on met à sa place le tabouret pour les Chantres des Litanies. — 2° L'Évêque ayant chanté la dernière oraison, s'assied, et le Diacre lui met la mitre; les trois Ministres saluent le Prélat et vont à la banquette. Le Prêtre assistant quitte la chape et reste près de la crédence; le Diacre et le Sous-Diacre, après avoir quitté la chasuble pliée et le manipule, reviennent devant l'Évêque, lui enlèvent la mitre, le manipule, les tunicelles et la chasuble, et lui remettent la mitre. — 3° L'Évêque se lève ensuite et vient devant l'autel entre les Ministres; deux Clercs portent le faldistoire devant l'autel, avec le coussin violet. Le Prélat se met à genoux devant le faldistoire, le Diacre et le Sous-Diacre s'agenouillent à ses côtés sur le pavé. Les Chantres commencent les Litanies, auxquelles le Chœur répond par les mêmes invocations.

3. Au verset *Omnes Sancti et Sanctæ Dei*, le Dia-

(1) Le *Cérémonial des Évêques* fait commencer les litanies lorsqu'on est de retour au chœur; mais il parle de l'Office célébré par l'Évêque Ordinaire. Un décret de la S. R. C., n. 3108, ad 10, déclare qu'il faut suivre les prescriptions du Missel, mais il s'agit dans le cas de l'Office célébré par un Chanoine en l'absence de l'Évêque. La question restant douteuse, nous indiquons ici l'usage de Rome.

cre et le Sous-Diacre se lèvent, vont à la banquette se revêtir des ornements blancs, sans le manipule, et reviennent près de l'Évêque.

4. Au verset *Peccatóres,* l'Évêque se lève, et reste devant l'autel; on enlève le faldistoire (1) et le coussin; on ôte la garniture violette du faldistoire pour laisser la blanche; on fait de même pour l'*antipendium.* On allume les cierges de l'autel et du bougeoir, ainsi que ceux des Acolytes s'il n'y a pas eu bénédiction des fonts.

5. Dès que l'Évêque s'est levé, le Prêtre assistant vient près de lui, lui enlève l'anneau, puis va se revêtir de la chape blanche. Le Diacre et le Sous-Diacre ôtent à l'Évêque la mitre et l'étole violette et le revêtent de tous les ornements blancs, et de la mitre précieuse; ils vont ensuite à la banquette prendre leur manipule, et reviennent tous deux à la gauche de l'Évêque; pendant ce temps, le Prêtre assistant lui met l'anneau et demeure à sa droite.

§ 7. — De la Messe et des Vêpres.

207. — La Messe. — 1. Les Chantres ont soin de modérer le chant des Litanies de telle sorte que le Prélat soit revêtu de ses ornements et prêt à commencer la Messe après *Christe exáudi nos.*

2. Quand on commence le *Kyrie eléison,* qui doit se chanter très gravement, le Prélat vient à l'autel, fait la révérence convenable avec ses Ministres, et commence la Messe. Il fait l'encensement de l'autel et revient au faldistoire, comme à l'ordinaire.

3. On continue ensuite la Messe avec les cérémonies accoutumées, sauf les **exceptions suivantes :**

1° Comme il n'y a pas d'introït, l'Évêque commence le *Kyrie eléison* dès qu'il est arrivé au faldistoire.

2° Quand le Pontife a entonné le *Glória,* le premier Acolyte sonne la clochette pendant tout le temps que le Prélat récite l'hymne avec ses Ministres; on sonne en même temps les cloches de l'église, et l'on découvre les images.

(1) L'Evêque peut s'asseoir pour prendre les tunicelles et les gants, et recevoir l'anneau; en ce cas, on place le faldistoire derrière le Prélat, après en avoir ôté la draperie violette.

3° Au moment où le Sous-Diacre commence à chanter l'épître, le Porte-livre et le Porte-bougeoir viennent devant le Pontife qui lit l'épître pendant qu'on la chante; le Prêtre assistant et le Diacre se tiennent à ses côtés, le premier à gauche et le second à droite.

4° Après le chant de l'épître, quand il a reçu la bénédiction, le Sous-Diacre rend le livre au deuxième Cérémoniaire, ôte le grémial au Pontife, et le Diacre lui ôte la mitre. En même temps, les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir viennent se placer derrière le faldistoire. L'Évêque se lève, se tourne vers l'autel et chante *Allelúia* trois fois, en élevant la voix à chaque fois. On observe ce qui est indiqué n° **192** ; le Diacre et le Sous-Diacre se tiennent aux côtés de l'Évêque, le Prêtre assistant près du livre.

5° Après avoir chanté *Allelúia* pour la troisième fois, l'Évêque s'assied, reçoit la mitre et le grémial, lit le graduel et ce qui suit, et la Messe continue comme à l'ordinaire.

6° Les Acolytes ne portent pas les chandeliers à l'évangile; il n'y a ni *Credo,* ni offertoire, ni *Agnus Dei,* ni baiser de paix.

208. — Les Vêpres. — 1. Le Prélat s'étant lavé les mains après les ablutions, garde la mitre, salue la croix, et descend par le côté au faldistoire où il s'assoit; le Sous-Diacre lui met le grémial. On chante alors au chœur l'antienne *Allelúia* et le psaume *Laudáte Dóminum omnes gentes,* etc., selon les indications du Missel. Le Porte-livre et le Porte-bougeoir viennent devant l'Évêque, qui récite avec ses Ministres, l'antienne *Allelúia* et le psaume *Laudáte Dóminum,* etc.

2. Lorsque le Chœur a répété l'antienne *Allelúia,* le Diacre enlève la mitre à l'Évêque. Le Prélat se

lève, se tourne vers l'autel, et entonne l'antienne *Véspere autem sábbati*, etc., qui lui est préentonnée par le Sous-Diacre, et que le Chœur continue.

3. Après l'intonation de l'antienne, le Pontife s'assoit et le Diacre lui met la mitre. En même temps le Thuriféraire se présente, donne la navette au Diacre, et le Prélat bénit l'encens.

4. L'antienne du *Magníficat* étant terminée, deux Chantres en surplis entonnent le *Magníficat* au milieu du chœur ; l'Évêque se lève, fait le signe de la croix, salue le Chœur, et se rend à l'autel entre le Diacre et le Sous-Diacre. Lorsque le Prélat est arrivé devant l'autel, le Diacre lui enlève la mitre, tous font la révérence convenable à l'autel, l'Évêque y monte, le baise, et fait l'encensement comme à l'ordinaire.

5. Après l'encensement, l'Evêque reçoit la mitre du Diacre, revient au milieu avec ses Ministres, salue avec eux la croix, descend les degrés de l'autel, fait les révérences convenables à l'autel et au Chœur, et se rend au faldistoire.

6. Le Pontife, debout et tourné vers le peuple, est alors encensé de trois coups par le Diacre; puis le premier Cérémoniaire lui enlève la mitre, et le Prélat se tourne vers l'autel.

7. Le Diacre encense comme à l'ordinaire le Chœur, le Prêtre assistant et le Sous-Diacre; il est encensé par le Thuriféraire, qui encense aussi les Ministres inférieurs.

209. — Fin de la Messe. — 1. A *Sicut erat* du *Magníficat*, tout le monde, s'assoit et le Diacre met au Pontife la mitre précieuse.

2. Vers la fin de la répétition de l'antienne, le Prélat se lève, salue le Chœur avec ses Ministres, se rend a l'autel ; le Diacre lui ôte la mitre, et tous font la réverence convenable. L'Évêque monte ensuite à l'autel, le baise, chante *Dóminus vobiscum,* et se rend au coin de l'épître où il chante l'oraison des Vêpres qui sert de postcommunion.

3. Après le deuxième *Dóminus vobiscum,* le Diacre chante *Ite Missa est, Allelúia, Allelúia;* puis l'Évêque donne la bénédiction solennelle, et on termine la Messe comme à l'ordinaire.

210. — Nota. — S'il y a **ordination,** on observe ce qui est marqué n° **195**, sauf les **particularités suivantes :**

1. Les Ordinands prennent part à la Procession qui se rend à la porte de l'église pour la bénédiction du feu nouveau;

2. S'il y a des fonts baptismaux et si l'on commence les Litanies en les quittant, les Ordinands se prosternent à leur retour au chœur;

3. C'est le Porte-livre qui soutient le Pontifical pendant que l'Évêque bénit les Ordinands.

CHAPITRE III

DE L'OFFICE DE CE JOUR CÉLÉBRÉ PAR UN PRÊTRE EN PRÉSENCE DE L'ÉVÊQUE DIOCÉSAIN (1).

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

211. — 1. A la sacristie. — On y prépare pour le Célébrant, l'amict, l'aube, le cordon, l'étole et la chape violettes; — pour les Ministres, les amicts, les aubes, les cordons, les chasubles pliées violettes et l'étole violette du Diacre; — les ornements blancs du Célébrant, du Diacre et du Sous-Diacre pour la Messe solennelle; — l'encensoir et la navette, le bénitier et l'aspersoir, les cinq grains d'encens dans un plateau, et la croix de Procession.

2. **Au grand autel.** — L'autel est orné comme il est dit au chapitre premier, n° **162**, 2, moins le sep-

(1) L'Évêque peut se borner à assister à la Messe solennelle de ce jour : il le fait en cape ou paré. Il est reçu pendant les litanies par deux ou quatre Chanoines, et s'il doit porter la chape, il la prend au moment où il est dit ci-dessous n° **217**, 3.

tième chandelier. — **Devant l'autel**, on met un prie-Dieu ou faldistoire, avec des coussins violets. — **Près de l'autel**, du côté de l'évangile, on dispose le cierge pascal sur son chandelier, le pupitre de l'*Exultet*, couvert d'un voile blanc, et la base du roseau, un pupitre nu que l'on place en temps voulu au milieu du chœur pour les prophéties.

3. **A la crédence.** — Du côté de l'épître, on met les chandeliers des Acolytes; — tout ce qui est nécessaire pour la Messe solennelle; — un Missel couvert de violet et un autre couvert de blanc; — la chasuble et le manipule violets du Célébrant; — le livre de l'*Exultet* couvert de blanc; — le manipule, l'étole et la dalmatique de couleur blanche du Diacre; — les deux manipules violets des Ministres sacrés: le tout est couvert d'un voile blanc et, par-dessus, d'un voile violet. — Si la sacristie était trop éloignée, on mettrait aussi à la crédence les ornements blancs du Célébrant et de ses Ministres.

4. **Au trône.** — Le trône est orné comme il est dit au nº **162**, 3. — Près du trône, sur une crédence, couverte d'une nappe, on dispose le bougeoir et un Missel; — et, si l'Évêque assiste à la Messe revêtu de la chape (1), l'amict, l'aube, le cordon, l'étole et la chape blanches, le formal précieux, la mitre précieuse et la seconde mitre avec le voile pour le Porte-mitre, et auprès, la crosse; les ornements sont couverts d'un voile violet.

5. **A la banquette.** — La banquette du Célébrant et de ses Ministres est préparée comme on a coutume de le faire pour la Messe solennelle, et recouverte d'un tapis violet par-dessus le tapis ordinaire.

(1) Le *Cérémonial des Évêques* ne suppose, ni au chapitre où il est traité de la cérémonie du Samedi Saint, ni au chapitre XXXIV du livre II, que l'Évêque assiste à cette Messe étant revêtu de la chape. Il pourrait cependant le faire, d'après cette rubrique du *Cérémonial*, l. II, c. XXXIV, n. 4 : « Vel alias quandocumque Episcopo placuerit, poterit, paratus cum pluviali et mitra assistere Missæ ». Martinucci suppose que l'Évêque assiste en chape à cette Messe, et cela paraît convenable, en raison de la solennité de ce jour.

6. **A l'endroit où doit se faire la bénédiction du feu nouveau.** — En dehors de l'église sous le portique, ou à l'intérieur près de la porte, ou à la sacristie, on prépare un réchaud de charbons faciles à allumer, avec des pincettes et tout ce qui est nécessaire pour tirer le feu de la pierre; — sur une petite table couverte d'une nappe, un Missel, des allumettes et un petit cierge éteint; — près de cette table, le roseau avec le cierge triangulaire.

7. **Au baptistère.** — On dispose tout ce qui a été dit nº **162**, 5; — de plus, une banquette pour le Célébrant et les Ministres, des bancs pour les Chanoines; — un siège distinct avec un tapis et un coussin violets pour l'Évêque, et deux sièges pour les Diacres assistants.

ARTICLE II

Des cérémonies spéciales à l'Évêque et à ses Ministres.

§ 1. — Avant la Messe.

212. — Préparation à l'Office. — 1. Pendant la bénédiction du feu nouveau, le Clergé va recevoir l'Évêque. Le Prélat revêtu de la cape (1), se rend à la cathédrale, et va directement au grand autel, dès que la bénédiction du feu est finie. Le Célébrant et ses Ministres attendent le Prélat à la banquette.

2. Après une courte prière, l'Évêque monte au trône, avec les deux Diacres assistants en habit canonial, et s'assied[1]. Deux Clercs enlèvent le prie-Dieu, et le Thuriféraire met du feu dans l'encensoir.

(1) Un usage très ancien, suivi à Rome, demande que l'Évêque quitte ce jour-là la cape d'hiver pour prendre celle d'été, tout en restant libre de reprendre celle d'hiver les jours suivants, jusqu'à l'époque où on la quitte définitivement. Il vient alors à la cathédrale avec la cape d'hiver et s'en retourne avec celle d'été. S'il est Cardinal il vient avec la cape violette et s'en retourne avec la cape rouge, bien qu'il porte la soutane violette.

Si l'Évêque est revêtu de la cape, un Familier lui enlève la cape d'hiver et lui met celle d'été, lorsqu'il s'est assis après le troisième *Alleluia*. S'il est paré, il prend la cape d'été après avoir quitté les ornements à la fin de la Messe.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXVIII, n. 1.

213. — Procession avec le cierge triangulaire. — 1. Dès que le Pontife est au trône, le Thuriféraire se présente avec le Prêtre assistant, pour faire bénir l'encens ; le Prélat bénit l'encens, puis le Prêtre assistant se retire au chœur.

2. Pendant cette Procession, l'Évêque se conforme à ce qui est marqué n° **173**, 1-4.

214. — L'Exultet. — 1. Le Pontife et ceux qui l'assistent se conforment à ce qui est indiqué n^os **176** et **177**, 1 et 2.

2. Quand le Diacre a fini de chanter, l'Évêque et ses Assistants s'asseyent.

215. — Prophéties. — 1. Le Pontife demeure assis pendant le chant des prophéties. Il lit les traits qui suivent la quatrième, la huitième et la onzième ; et le Porte-livre vient devant lui. Il se lève avec le Chœur pendant les oraisons, et fait la génuflexion quand le Diacre chante *Flectámus génua.*

2. Quand le Lecteur vient s'agenouiller ou s'incliner devant lui, après le chant de la prophétie, il lui donne sa main à baiser.

216. — Bénédiction des fonts. — 1. Au départ de la Procession pour le baptistère, les Diacres assistants saluent l'Évêque, et vont prendre leur place parmi les Chanoines. Quand la Procession est en marche, le Pontife, accompagné du premier Cérémoniaire seulement, vient devant l'autel, fait la révérence[1], se couvre[2] de la barrette, et se met à la suite du Célébrant.

2. Quand le Célébrant est près de l'entrée des fonts, le Pontife (1) se place à sa droite et se découvre. Il demeure ainsi pendant que le Célébrant chante

(1) Si l'Évêque le désire, il peut ne pas aller aux fonts ; mais dans ce cas, on lui porte l'eau bénite au trône, avec les cérémonies accoutumées.

[1] *Cær. Ep.*, ibid. — [2] *Cær. Ep.*, ibid., n. 7.

l'oraison *Omnipotens sempitérne Deus réspice*, etc.

3. Après cette oraison, le Pontife se rend au siège préparé pour lui, et les Diacres assistants se placent à ses côtés, s'il est possible (1).

4. Quand la bénédiction est terminée, le Prêtre qui fait l'aspersion vient présenter l'aspersoir à l'Évêque avec les baisers. Le Prélat s'asperge lui-même au front ; il asperge ensuite le Prêtre qui lui a présenté l'aspersoir, puis les Diacres assistants s'ils sont à ses côtés ; il rend ensuite l'aspersoir au Prêtre, s'assied et se couvre.

5. L'aspersion terminée, le Pontife se découvre et se lève. Il s'assied et se couvre de nouveau après l'infusion des saintes Huiles.

6. Après cette cérémonie, on retourne au chœur dans l'ordre où l'on est venu.

217. — Litanies. — 1. En arrivant à l'autel, l'Évêque se prosterne sur le prie-Dieu, et les deux Diacres assistants se mettent à genoux derrière lui.

2. Le Pontife et les Diacres assistants demeurent à genoux jusqu'à la fin des litanies.

3. Si l'Évêque assiste à la Messe **en chape**, on distribue ses ornements aux Clercs avant le verset *Peccatóres.* Lorsque ce verset est chanté, le Pontife se lève et est revêtu de ses ornements par les Diacres assistants, à la place qu'il occupait.

§ 2. — Pendant la Messe et les Vêpres.

218. — A la Messe. — 1. Quand les litanies sont terminées, l'Évêque se lève, vient au bas de l'autel, et commence la Messe avec le Célébrant. Deux Clercs enlèvent le prie-Dieu du Pontife[1].

2. La Messe se célèbre comme à l'ordinaire, sauf les **exceptions propres à ce jour :**

(1) Si le siège préparé pour l'Évêque est un petit trône, les Diacres assistants se mettent à ses côtés ; mais si l'espace ne le permet pas, les Diacres assistants restent parmi les Chanoines. (Martinucci.)

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXVIII, n. 10 et 11.

1) Il n'y a pas d'introït : l'Évêque récite le *Kyrie eléison* aussitôt après l'encensement de l'autel.

2) Après le chant de l'épître, quand le Sous-Diacre a dit à l'Évêque: *Reverendíssime Pater, annúntio vobis gáudium magnum, quod est Allelúia*[1], le Prélat lui présente sa main à baiser; puis il se découvre et se lève. — Si le Pontife est paré, il garde la mitre.

3) Lorsque le Chœur a répondu *Allelúia* pour la troisième fois, l'Évêque s'assied, et se couvre s'il n'est pas paré. Les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se présentent; le Pontife lit l'épître, et ce qui suit jusqu'à l'évangile inclusivement.

4) On ne dit point *Agnus Dei,* et on ne donne point la paix.

219. — Aux Vêpres. — 1. Le Pontife demeure assis pendant le chant de l'antienne des Vêpres et du psaume *Laudáte,* qu'il récite avec ses Assistants.

2. Après la répétition de l'antienne des Vêpres, l'Évêque se découvre et se lève; s'il est paré, il garde la mitre. Après l'intonation de l'antienne *Véspere autem sábbati,* etc., le Pontife s'assied, se couvre de la barrette, s'il n'est pas paré; le Thuriféraire se rend alors au trône avec le Prêtre assistant, et le Prélat bénit l'encens.

3. Quand on entonne *Magnificat,* etc., l'Évêque se découvre; s'il est paré, on lui enlève la mitre. Le Pontife se lève, fait le signe de croix, et reçoit la crosse s'il est paré. Il est encensé par le Prêtre assistant comme à l'ordinaire, après qu'on lui a mis la mitre, s'il est paré. Le Prêtre assistant retourne ensuite à sa place au chœur.

4. Après la Messe, le Célébrant publie les indulgences; puis les Diacres assistants ôtent à l'Évêque ses ornements, que les Clercs portent sur l'autel.

[1] S. R. C., n. 1701, ad 1 et 2.

ARTICLE III

Des cérémonies spéciales au Prêtre Célébrant et à ses Ministres.

§ 1. — De la bénédiction du feu nouveau.

220. — 1. Pendant None, le Célébrant et les Ministres sacrés se revêtent de leurs ornements.

2. Après None, le Clergé va recevoir l'Évêque; le Célébrant et ses Ministres se rendent à la porte de l'église, et l'on observe ce qui est dit n[os] **168, 169** et **170.**

3. Lorsque le Célébrant a encensé les grains d'encens et le feu nouveau, le Diacre ne prend pas les ornements blancs, mais garde la chasuble violette; le Sous-Diacre dépose la croix, et l'Acolyte les grains d'encens. Le Célébrant se rend à l'autel entre le Diacre et le Sous-Diacre, précédé du Thuriféraire avec l'encensoir, et des Acolytes qui ont les mains jointes.

4. Arrivés au chœur, le Célébrant et ses Ministres font la révérence convenable à l'autel; puis le Célébrant va s'asseoir à la banquette avec le Sous-Diacre, et se couvre. Le Diacre va à la crédence quitter les ornements violets et prendre l'étole, la dalmatique et le manipule de couleur blanche; il vient ensuite s'asseoir à la droite du Célébrant, et se couvre. Les Acolytes et le Thuriféraire se tiennent près de la crédence.

5. Quand l'Évêque entre au chœur, le Célébrant et ses Ministres se lèvent.

§ 2. — De la Procession avec le cierge triangulaire.

221. — 1. Lorsque le Prélat est assis au trône, le Thuriféraire vient lui présenter l'encensoir pour la bénédiction de l'encens. Le Diacre et le Sous-Diacre se rendent au trône, avec les Acolytes et un autre Clerc. Le Célébrant demeure assis à la banquette.

2. L'encens étant bénit, le Thuriféraire descend du trône et rejoint les autres Clercs. Tous font alors la révérence convenable au Pontife, et se dirigent vers la porte de l'église dans l'ordre suivant : le Thuriféraire avec l'encensoir marche le premier, ayant à sa gauche un Acolyte; après lui vient le Sous-Diacre, les mains jointes, puis le Diacre accompagné du second Cérémoniaire, et suivi de deux autres Clercs.

3. Arrivés à la porte de l'église, le Clerc qui marche avec le Thuriféraire prend le plateau des grains d'encens; le Sous-Diacre prend la croix, le Diacre le roseau, et un autre Clerc allume le petit cierge au feu nouveau. Tous étant prêts, ils reviennent au chœur dans cet ordre : le Thuriféraire à la droite du Clerc qui porte les grains d'encens, le Sous-Diacre portant la croix, le Diacre tenant le roseau, ayant à sa gauche le Clerc qui porte le petit cierge allumé, et à sa droite le Clerc qui est libre.

Nota. — Si le Pontife est Archevêque, le Sous-Diacre, au moment de partir pour se rendre à la porte de l'église, avec le Diacre et les Acolytes, prend la croix archiépiscopale qui remplace la croix de Procession.

4. On observe alors tout ce qui est indiqué nº **174**.

5. Pendant cette Procession, le Célébrant demeure assis à la banquette. Il se découvre et se lève en même temps que l'Évêque, lorsque le Diacre entre dans l'église, fait la génuflexion à *Lumen Christi*, puis s'assied et se couvre. Il fait de même la deuxième et la troisième fois.

§ 3. — De l'Exultet.

222. — 1. On se conforme pour l'*Exultet* à ce qui est indiqué nºˢ **173-177**, 1-5.

2. Lorsque le Diacre va au pupitre pour chanter l'*Exultet,* le Célébrant se rend directement au coin de l'épître et se tient debout, tourné vers le Diacre comme pour l'évangile.

3. Quand le Diacre a fini de chanter, on observe ce qui est dit nº **177**, 6; le Célébrant se rend directement à la banquette, et ses Ministres vont l'y rejoindre.

§ 4. — Des Prophéties.

223. — 1. Le Célébrant, arrivé à la banquette, dépose la chape et prend le manipule et la chasuble de couleur violette[1]; le Diacre, aidé par le premier Acolyte, quitte les ornements blancs, prend le manipule, l'étole violette et la chasuble pliée; le Sous-Diacre prend le manipule violet. Pendant ce temps, un Acolyte porte sur l'autel, au coin de l'épître, le Missel ouvert, et on met au milieu du chœur le pupitre nu pour les prophéties. Le Célébrant, le Diacre et le Sous-Diacre se rendent ensuite par le plus court chemin au coin de l'épître, et se placent comme à l'introït. Le Célébrant lit les prophéties pendant qu'on les chante au chœur.

2. Après avoir lu chaque prophétie, surtout si elle est suivie d'un trait, le Célébrant et ses Ministres peuvent aller s'asseoir; ils reviennent à l'autel par le plus court chemin, lorsqu'il en est temps.

3. Après la prophétie, ou après le trait quand il y en a un, les Ministres sacrés se placent derrière le Célébrant. Quand le Lecteur a baisé la main de l'Évêque, le Célébrant chante *Orémus*, le Diacre *Flectámus génua,* faisant la génuflexion, ainsi que tous les Ministres, excepté le Célébrant; le Sous-Diacre dit *Leváte*, et tous se lèvent; le Célébrant chante l'oraison, les mains étendues[2]. — On se conforme en outre à ce qui est indiqué nº **181**.

§ 5. — De la bénédiction des fonts.

224. — Procession aux fonts. — 1. Après l'oraison qui suit la douzième prophétie, le Célébrant revient avec ses Ministres à la banquette, par le plus court chemin. Le Diacre et le Sous-Diacre déposent leur manipule; le Célébrant quitte le manipule et la

[1] *Rub. Miss.*, ibid., *Cær. Ep.*, ibid., n. 4. — [2] *Cær. Ep.*, ibid.

chasuble, et reçoit la chape violette[1]; puis tous trois se rendent au pied de l'autel. — Pendant ce temps, on enlève le pupitre du milieu du chœur, et le Missel de l'autel; on allume les cierges des Acolytes, un Clerc va prendre le cierge pascal, un autre prend la croix processionnelle, et l'on se range pour la Procession.

2. Quand la croix passe devant le trône, l'Évêque se découvre, se lève et salue la croix; puis il s'assoit de nouveau jusqu'au moment de suivre le cortège.

3. Quand le Célébrant avec ses Ministres est arrivé au pied de l'autel, les Chantres commencent le trait *Sicut cervus*, etc., et on se rend processionnellement aux fonts baptismaux dans *cet ordre :* le Clerc portant le cierge pascal, le Porte-croix entre les Acolytes, les Chantres, le Clergé, le Célébrant entre ses Ministres, enfin l'Évêque accompagné de son Cérémoniaire et suivi de ses Familiers. Avant de partir, le Célébrant et ses Ministres saluent l'Évêque. Pendant la Procession, tous sont découverts, à l'exception du Prélat, du Célébrant et de ses Ministres. — Si le Prélat est Archevêque, le Clerc portant le cierge pascal, le Porte-croix et les Acolytes, marchent en tête des Chanoines.

4. Pendant que la Procession se rend aux fonts, on place devant l'autel le prie-Dieu avec les coussins pour l'Évêque; à gauche du prie-Dieu, un tabouret nu pour le Célébrant, et derrière, un tabouret pour les Chantres des litanies. On met sur l'autel les ornements blancs de l'Évêque s'il doit assister paré à la Messe, et on enlève tous les objets qui ne doivent plus servir.

225. — Station à l'entrée des fonts. — 1. En arrivant aux fonts, le Clerc qui porte le cierge pascal, le Porte-croix et les Acolytes se retirent à gauche, en dehors de l'enceinte des fonts. Les Chanoines se placent aux bancs préparés pour eux, et les autres membres du Clergé se rangent de chaque côté, en dedans ou en dehors des fonts.

[1] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, n. 7.

2. Le Célébrant et ses Ministres se découvrent en y arrivant; le Célébrant donne sa barrette au Diacre, qui la remet avec la sienne à un Clerc; celui-ci va prendre celle du Sous-Diacre, et les dépose toutes en lieu convenable. Un Acolyte tient le Missel ouvert devant le Célébrant, qui chante, alors, les mains jointes et sur le ton férial : *Dóminus vobiscum, Orémus, Omnipotens sempitérne Deus, réspice*, etc.

226. — Bénédiction de l'eau. — 1. Le Porte-croix et les Acolytes entrent alors dans l'enceinte des fonts, et se placent de manière à ne pas tourner le dos à l'Évêque. Le Célébrant entre aussi dans l'enceinte des fonts avec ses Ministres; le Clerc qui porte le cierge pascal se tient près du Diacre.

2. Le Célébrant chante ensuite les mains jointes et sur le ton férial : *Dóminus vobiscum, Orémus, Omnipotens, sempitérne Deus, adésto*, etc. Il conclut l'oraison en élevant la voix comme pour chanter la préface *Per ómnia sæcula sæculórum;* puis il poursuit, toujours les mains jointes, le chant de la bénédiction.

3. On observe tout ce qui est marqué n° **186**, 1-4. Le Missel est soutenu par un Acolyte ou placé sur un pupitre; le Célébrant est assisté par le Diacre et le Sous-Diacre; le cierge pascal n'est pas entouré d'un voile.

227. — Aspersion. — 1. Quand la bénédiction est terminée, mais avant l'infusion des saintes Huiles, le Célébrant et ses Ministres vont s'asseoir à la banquette. Le Prêtre le plus digne du Clergé, ou le Curé, se rend à la crédence avec le Porte-bénitier. Le Clerc prend le bénitier et un vase pour puiser l'eau, en met dans le bénitier, revient à la crédence, dépose le vase et prend l'aspersoir. En même temps, le Prêtre se revêt de l'étole violette.

2. Le Prêtre et le Porte-bénitier se rendent ensuite devant le Pontife, qui se découvre et se lève; tout le Chœur se lève en même temps. Le Porte-bénitier pré-

sente l'aspersoir au Prêtre, qui le prend par le milieu et le donne au Prélat avec les baisers d'usage. L'Évêque se signe au front, asperge le Prêtre qui lui a donné l'aspersoir, et les Diacres assistants, s'ils sont près de lui, et rend l'aspersoir au Prêtre.

3. Le Prêtre et le Porte-bénitier saluent le Prélat; le Pontife s'assied, et ils se rendent devant le Célébrant; le Prêtre, ayant reçu l'aspersoir du Porte-bénitier, le présente sans baisers au Célébrant, qui se signe au front, asperge le Diacre et le Sous-Diacre, et rend l'aspersoir au Prêtre.

4. Le Prêtre, ayant repris l'aspersoir, va faire l'aspersion du Clergé et du peuple, accompagné du Porte-bénitier à sa droite. Les Chanoines s'asseyent quand ils ont été aspergés; les autres membres du Clergé peuvent faire de même.

5. Pendant ce temps, les Clercs désignés pour cette fonction, versent dans un ou plusieurs vases, l'eau bénite qui doit être réservée pour l'usage de l'église et des fidèles, et remplissent les bénitiers de l'église.

6. Quand l'aspersion est terminée, le Prêtre rend l'aspersoir au Porte-bénitier, et revient avec lui à la crédence. Le Prêtre quitte l'étole, le Porte-bénitier dépose le bénitier, et ils retournent à leurs places; tout le monde alors se découvre et se lève. Le Célébrant et ses Ministres s'approchent des fonts.

228. — Infusion des saintes Huiles. — 1. On se conforme à ce qui est marqué nº **188**, 2. Le Célébrant observe ce qui est indiqué pour l'Évêque, et le Diacre ce qui est prescrit au Prêtre assistant.

2. Après l'infusion des saintes Huiles, le Célébrant vient à la crédence avec ses Ministres. Un Acolyte prend la serviette, un autre l'aiguière et le bassin; le Diacre et le Sous-Diacre relèvent les bords de la chape. Le Célébrant s'essuie les mains avec de la mie de pain, puis il se lave les mains; le second Acolyte verse l'eau, le Diacre présente la serviette au Célébrant. Quand le Célébrant s'est essuyé les mains, les deux Acolytes le saluent, et remettent chaque objet à sa place (1).

§ 6. — Des Litanies.

229. — Retour au chœur. — 1. Quand la bénédiction des fonts est terminée, on retourne au chœur[1] processionnellement, dans le même ordre qu'on est venu. Tous, en arrivant à l'autel, font la révérence convenable, à l'exception de ceux qui portent le cierge pascal et la croix. Le Clerc qui porte le cierge pascal va le placer sur son chandelier; le Porte-croix et les Acolytes vont déposer la croix et les chandeliers. Les Chantres qui doivent chanter les litanies viennent au tabouret préparé pour eux. Les Acolytes reviennent, avec le second Cérémoniaire, au bas de l'autel pour recevoir la chape du Célébrant et les chasubles pliées des Ministres.

230. — Prostration. — 1. En arrivant à l'autel, le Célébrant se place devant le tabouret préparé à la gauche du prie-Dieu, et quitte la chape. Le Diacre et le Sous-Diacre se placent derrière le Célébrant et ôtent leur chasuble pliée; des Clercs portent ces ornements à la sacristie. Tous se mettent à genoux. Deux Chantres, placés derrière le Pontife, chantent les litanies des Saints, et le Chœur répète chaque invocation (2).

2. Au verset *Peccatóres,* le Célébrant et ses Ministres se lèvent, font les révérences convenables à l'autel et au Pontife, et se rendent à la sacristie, précédés des Acolytes, qui marchent les mains jointes. Ils se revêtent des ornements blancs pour la Messe, aidés par les Acolytes. Pendant ce temps, on allume les cierges de l'autel et le bougeoir de l'Évêque; on place les canons et on ôte les parements violets de l'autel,

(1) Si le sacrement de baptême doit être administré, on le fait en ce moment.
(2) Voir n. **205** note 1.

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 9.

du trône et de la banquette, ainsi que le voile violet de la crédence. On enlève aussi le tabouret devant lequel le Célébrant était prosterné.

Nota. — Si la sacristie était trop éloignée, le Célébrant et ses Ministres pourraient prendre leurs ornements à la banquette.

§ 7. — De la Messe et des Vêpres.

231. — La Messe. — 1. Vers la fin des litanies, le Célébrant et ses Ministres reviennent à l'autel. Après l'invocation *Christe exáudi nos,* l'Évêque vient près du Célébrant, pour commencer la Messe[1] avec lui.

2. La Messe se célèbre comme à l'ordinaire, sauf les **exceptions suivantes** propres à ce jour[2] :

1° Les Chantres commencent solennellement le *Kyrie eléison*[3], qui doit se chanter très gravement.

2° Le Prélat commence la Messe comme à l'ordinaire, disant le psaume *Júdica*, etc., avec le verset *Glória Patri*[4], etc.

3° Il n'y a pas d'introït; mais après l'encensement de l'autel, le Célébrant récite immédiatement le *Kyrie eléison*[5].

4° Au *Glória in excélsis*, on observe[6] ce qui est dit n° **192**, 2°.

5° Après avoir lu l'épître, le Célébrant s'arrête et ne lit pas *Allelúia*[7], etc.

6° Le Sous-Diacre, ayant chanté l'épître, donne le livre au second Cérémoniaire[8]; puis il se rend devant le trône, salue l'Évêque et dit à voix haute : *Reverendissime Pater annúntio vobis gáudium magnum quod est Allelúia*[9]; il monte ensuite et baise la main du Prélat (1).

(1) Si les Chanoines ont un habit de chœur d'hiver, ils le quittent alors pour prendre celui d'été. Ils y vont en deux groupes après la récitation du *Glória in excélsis*, le second quittant le chœur quand le premier y revient. Les Diacres assistants, pendant qu'ils sont absents du chœur, sont remplacés au trône par deux autres Chanoines.

Le Prélat prend la cape d'été à *l'Alleluia*

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 11. — [2] *Rub. Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid., n. 11. — [3] *Rub. Miss.*, ibid. — [4] *Rub. Miss.*. ibid. *Cær. Ep.*, ibid. — [5] *Rub. Miss.*, ibid. — [6] *Rub. Miss.*, ibid. — [7] Ibid. — [8] *Cær. Ep.*, ibid., c. xxvii, n. 25. — [9] S. R. C., n. 1701, ad 1 et 2.

7° Le Pontife se lève alors, et le Célébrant chante trois fois *Allelúia,* en élevant la voix à chaque fois; le Chœur le répète autant de fois et de la même manière[1]. Pendant ce temps, le Diacre et le Sous-Diacre sont placés comme à l'introït. Le Célébrant lit ensuite le verset, le trait, et va lire l'évangile comme à l'ordinaire[2].

8° Les Acolytes assistent à l'évangile sans chandeliers. On ne dit ni *Credo,* ni offertoire; mais le Célébrant, après l'évangile, dit *Dóminus vobiscum* et *Orémus* comme à l'ordinaire.

9° On ne dit point *Agnus Dei;* on ne donne point la paix; le Célébrant dit néanmoins les trois oraisons avant la communion.

232. — Les Vêpres. — 1. Après la communion du Célébrant, le Prêtre assistant vient au trône et y demeure jusqu'après le *Glória Patri* du *Magníficat;* le Thuriféraire va préparer l'encensoir. Les Chantres, au lieu de la communion entonnent l'antienne des Vêpres, puis le psaume *Laudáte*[3], etc. Le Célébrant, ayant pris l'ablution, va au coin de l'épître, où il récite l'antienne et le psaume

2. Lorsqu'on a répété l'antienne des Vêpres, le Célébrant entonne *Véspere autem sábbati*[4], et continue l'antienne à voix basse avec ses Ministres. Après l'intonation de l'antienne, le Thuriféraire se rend au trône, et le Prêtre assistant fait mettre et bénir l'encens; le Thuriféraire se rend ensuite à l'autel.

3. Lorsqu'on entonne *Magníficat*[5], le Célébrant et ses Ministres, ayant fait le signe de la croix, viennent au bas des degrés, font la révérence convenable, et montent à l'autel[6]. Le Diacre reçoit du Thuriféraire l'encensoir et le présente au Célébrant qui fait l'encensement de l'autel comme à l'ordinaire.

4. Après l'encensement de l'autel, le Diacre encense le Célébrant de deux coups, au coin de l'épître. Il se rend ensuite au trône, et donne l'encensoir au Prêtre

[1] *Rub. Miss.*, ibid. — [2] *Rub. Miss.*, ibid. — [3] *Rub. Miss.*, ibid. — [4] *Rub. Miss.*, ibid. — [5] *Rub. Miss.*, ibid. — [6] *Rub. Miss.*, ibid.

assistant, qui encense le Pontife de trois coups. Le Prêtre assistant revient ensuite à sa place au trône; le Diacre l'encense et, après lui, les Diacres assistants, puis le Clergé. Pendant ce temps, le Célébrant et le Sous-Diacre restent à l'autel, placés comme pour l'introït, attendant que le Chœur ait répété l'antienne de *Magnificat*.

5. Après avoir encensé le Chœur, le Diacre revient encenser le Sous-Diacre, qui, du lieu où il se trouve, se tourne vers lui, sans tourner le dos au Célébrant. Le Diacre ayant remis l'encensoir au Thuriféraire, monte près du Célébrant comme pour l'introït, et est encensé au même lieu, en se tournant vers le Thuriféraire. Celui-ci encense les Acolytes et les fidèles comme à l'ordinaire, puis il reporte l'encensoir.

233. — Fin de la Messe. — 1. Après la répétition de l'antienne de *Magnificat*, le Célébrant se rend au milieu de l'autel avec ses Ministres, qui se placent l'un derrière l'autre; il baise l'autel, se tourne vers le peuple, chante *Dóminus vobiscum*, puis l'oraison au coin de l'épître, et on termine la Messe comme à l'ordinaire. Le Diacre ajoute deux *Allelúia* à *Ite Missa est*.

2. Après le dernier évangile, le Célébrant et les Ministres saluent l'autel et l'Évêque, et retournent à la sacristie, précédés des Acolytes.

CHAPITRE IV

DE L'OFFICE DE CE JOUR CÉLÉBRÉ PAR UN ÉVÊQUE EN PRÉSENCE DE L'ÉVÊQUE DIOCÉSAIN.

234. — Observations générales. — 1. L'Office de ce jour peut être célébré en présence de l'Évêque diocésain par un Évêque étranger, ce qui toutefois est très rare. Nous nous contenterons donc d'indiquer seulement les particularités de cette cérémonie, et de renvoyer, pour les détails, aux chapitres II et III, qui traitent de l'assistance de l'Ordinaire à l'Office célébré par un Prêtre ou par un Évêque au faldistoire.

2. Si le Prélat Célébrant n'est pas l'inférieur (Suffragant, Coadjuteur, Auxiliaire, etc.), de l'Évêque diocésain, il convient que celui-ci s'abstienne de présider la cérémonie.

3. Si pourtant l'Ordinaire assistait à l'Office célébré par un Évêque qui ne serait pas son inférieur, il ne devrait y avoir ni baptême ni ordination; — l'Ordinaire garderait la cape tout le temps, même pour la Messe; — l'encens serait bénit par l'Évêque Célébrant; — celui-ci donnerait toutes les bénédictions au Diacre et au Sous-Diacre; — les Chantres des prophéties ne baiseraient la main ni de l'Ordinaire ni du Prélat Célébrant; — l'Ordinaire ne commencerait pas la Messe avec le Célébrant; — le Sous-Diacre baiserait la main du Célébrant, et n'annoncerait l'*Allelúia* ni à l'Ordinaire, ni au Célébrant; — le Célébrant donnerait la bénédiction à la fin de la Messe. — Pour le reste, l'Ordinaire et ses Ministres observeraient ce qui est marqué au chapitre III, nº **212**-nº **219**.

4. Si l'Office est célébré en présence de l'Ordinaire en chape par un Évêque qui est son inférieur, on observe ce qui suit :

1º L'Ordinaire bénit l'encens, le Sous-Diacre après l'épître, le Diacre avant l'évangile, l'eau à l'offertoire; après l'évangile, il baise le livre et est seul encensé; il donne la bénédiction à la fin de la Messe.

2º L'Évêque Célébrant ne se sert du bougeoir qu'à la sacristie; — les Ministres ne lui baisent pas la main.

5. Si l'Ordinaire n'assiste pas à tout l'Office, mais seulement à la Messe de ce jour, il se rend à l'autel, avec ses Assistants, à la fin des litanies. Il est revêtu de la chape blanche, et commence aussitôt sa Messe avec le Prélat Célébrant, si celui-ci est son inférieur; dans le cas contraire, il porte la cape, et monte directement au trône, après une courte prière devant l'autel.

235. — Préparation à l'Office. — 1. Quelque temps avant l'arrivée du Prélat Célébrant à la sacris-

tie, le Diacre et le Sous-Diacre se revêtent de leurs ornements.

2. Pendant les petites Heures, le Pontife Célébrant se rend à la sacristie, où il récite les prières de la préparation; pendant ce temps, on lui met les bas et les sandales de couleur blanche. Il quitte ensuite le mantelet, et se lave les mains; puis le Diacre, aidé par le Sous-Diacre[1], le revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, de la croix, de l'étole violette, de la chape de même couleur, et de la seconde mitre; les deux Ministres prennent ensuite la chasuble pliée.

236. — Bénédiction du feu nouveau. — 1. Après None, le Sous-Diacre prend la croix, le Thuriféraire la navette et l'encensoir sans feu, un Clerc le bénitier, et un autre Clerc le plateau contenant les grains d'encens. On se rend alors en procession à la porte de l'église pour la bénédiction du feu nouveau, observant ce qui est dit à l'Office de ce jour célébré par un Évêque au faldistoire, nos **198** et **199**.

2. Le Pontife ayant encensé les grains d'encens et le feu nouveau, le Diacre lui met la mitre. Alors le Sous-Diacre dépose la croix, et les Clercs placent le bénitier et les grains d'encens sur la table. — Pendant cette cérémonie, le Clergé va recevoir l'Évêque diocésain.

3. Le Pontife Célébrant se rend ensuite directement au chœur, précédé du Thuriféraire; le Diacre et le Sous-Diacre marchent à ses côtés et soutiennent les bords de la chape. En arrivant à l'autel, ils font la révérence convenable, puis se rendent au faldistoire. Le Pontife Célébrant s'assied au faldistoire; le Diacre quitte les ornements violets et prend les ornements blancs; les deux Ministres sacrés s'assoient à la banquette, et le Thuriféraire se tient près de la crédence.

237. — Procession avec le cierge triangulaire. — 1. L'Ordinaire arrive alors à l'autel. Après la révérence et une courte prière, il monte au trône avec ses Assistants; le Thuriféraire fait bénir l'encens, et l'on se rend processionnellement à la porte de l'église, observant ce qui est marqué n° **174** et n° **200**.

Nota. — Si l'Évêque Ordinaire est Archevêque, le Sous-Diacre prend la croix archiépiscopale; sinon il prendra à la porte de l'église la croix de Procession qu'il y a laissée.

2. Pendant cette Procession, le Pontife Célébrant demeure assis au faldistoire. Il se lève en même temps que l'Évêque, lorsque le Diacre entre dans l'église, et fait la génuflexion vers l'autel à *Lumen Christi*, gardant la mitre; il fait de même la deuxième et la troisième fois; le Cérémoniaire met un coussin devant le Célébrant.

238. — Exultet. — Au moment où le Diacre arrive au pupitre pour commencer le chant de l'*Exultet*, le Cérémoniaire du Pontife Célébrant lui ôte la mitre. Le Prélat se lève et se tourne vers le Diacre, et tout se fait comme il est dit n° **202**.

239. — Prophéties. — Quand le chant de l'*Exultet* est terminé, le Pontife Célébrant s'assied, le Cérémoniaire lui met la mitre, et l'on observe ce qui est marqué n° **203**.

240. — Bénédiction des fonts. — 1. Quand le Pontife a chanté la dernière oraison, il s'assied, et le Diacre lui met la mitre, puis le Prêtre assistant le Diacre et le Sous-Diacre le saluent et se rendent à la banquette. Le Prêtre assistant quitte la chape et se retire au chœur; le Diacre et le Sous-Diacre déposent la chasuble pliée et le manipule, et reviennent près du Prélat.

2. On se conforme ensuite à ce qui est marqué nos **204** et **205**.

241 — Les Litanies. — 1. Lorsque la bénédiction des fonts est terminée, on retourne au chœur proces-

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 12.

sionnellement dans le même ordre qu'on est venu. Arrivé à l'autel, après les révérences convenables à la croix et à l'Ordinaire, le Prélat Célébrant quitte la chape, et sans déposer la mitre se prosterne sur le faldistoire.

2. On observe ensuite ce qui est dit nº **206**.

242. — La Messe et les Vêpres. — On se conforme à ce qui est marqué nº **207**, sauf les particularités suivantes :

1. Le Sous-Diacre, ayant chanté l'épître, donne le livre au second Cérémoniaire[1]; puis il se rend devant le trône (1), salue l'Ordinaire, et dit à voix haute: *Reverendissime Pater, annúntio vobis gáudium magnum, quod est Allelúia*[2]*;* il monte ensuite et baise la main du Prélat[3]. Pendant ce temps, les Clercs Porte-mitre et Porte-grémial viennent près du Diacre, et le Porte-livre va se placer derrière le faldistoire.

2. Après l'encensement de l'autel à *Magnificat*, le Diacre encense le Pontife Célébrant de deux coups, puis il va présenter l'encensoir au **Prêtre assistant du trône**, qui encense l'Évêque diocésain. Le Diacre encense ensuite les trois Assistants du trône, le Clergé, le Prêtre assistant du Célébrant, et le Sous-Diacre; puis il est encensé lui-même par le Thuriféraire. Pendant ce temps, le Célébrant reste à l'autel avec son Prêtre assistant et le Sous-Diacre.

3. On termine ensuite la Messe comme il est dit nº **209** et nº **233**.

(1) Si le Prélat Célébrant est l'inférieur de l'Évêque diocésain.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 25. — [2] S. R. C., n. 1701, ad 1 et 2. — [3] *Cær. Ep.*, ibid.

DIXIÈME SECTION

DU DIMANCHE DE PAQUES.

243. — 1. L'Évêque, à moins d'empêchement légitime, ne peut se dispenser d'officier pontificalement en ce jour; il célébrera solennellement Tierce et la Messe. Il serait de haute convenance qu'il officiât aux Matines et Laudes. L'Évêque célébrera aussi les Vêpres avec le Chapitre paré.

2. Aux offices de ce jour, le Chœur se lève à l'antienne *Hæc dies*, etc.; on la préentonne à l'Évêque qui se lève sans la mitre, l'entonne et reste debout pendant qu'on la chante.

3. L'Évêque diocésain peut donner la bénédiction Apostolique avec indulgence plénière, même s'il a seulement assisté à la Messe solennelle[1]. L'indulgence peut être gagnée par toutes les personnes présentes, qui se sont confessées et ont communié (1).

(1) Voir pour cette cérémonie, t. I, nº 92.

[1] *Cod. jur. can.*, Can. 914.

ONZIÈME SECTION

DE LA PROCESSION DES GRANDES ET DES PETITES LITANIES.

La Procession des grandes Litanies a lieu le 25 avril, jour de la fête de saint Marc évangéliste. La Procession des petites Litanies (1) se fait les trois jours des Rogations qui précèdent immédiatement la fête de l'Ascension.

CHAPITRE PREMIER

DE LA PROCESSION DES GRANDES ET PETITES LITANIES PRÉSIDÉE PAR L'ÉVÊQUE DIOCÉSAIN.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

244. — 1. **A la sacristie.** — On prépare à la sacristie de l'église d'où la Procession doit partir, un amict, une aube, un cordon et une tunique violette pour le Sous-Diacre Porte-croix. Les ornements violets du Diacre et du Sous-Diacre se préparent à la sacristie de l'église où la Procession doit se terminer; et aussi ceux du Célébrant, si l'Evêque ne célèbre pas la Messe. — Si en ce jour on célèbre la fête du Titulaire de l'église, on prépare, même pour l'Évêque, les ornements de la couleur qui convient à cette fête.

2. **A l'autel.** — On prépare sur l'autel, à l'église d'où la Procession doit partir (2), les ornements de

(1) La raison de cette dénomination est la solennité plus grande de la Procession de saint Marc.

(2) Si la Procession part de la cathédrale, l'Évêque s'habille au trône, qui doit être orné de parements violets.

l'Evêque, savoir: l'amict, l'aube, le cordon, l'étole violette, la chape de même couleur, le formal simple, la seconde mitre, avec le voile pour la porter, le tout couvert d'un voile violet, et la crosse. On met à l'autel des parements violets. — Si cette église n'est pas la cathédrale (1), on dispose le faldistoire au bas des degrés, à sa place ordinaire. — On peut aussi préparer les ornements du Pontife à la sacristie sur un autel ou une crédence; on y met alors un faldistoire.

3. **Au lieu accoutumé.** — On prépare la croix de Procession et les chandeliers des Acolytes, le bougeoir, un grand Rituel et le bénitier. On tient prêts les ornements violets pour les Chanoines et les Diacres assistants, avec tuniques et dalmatiques; et, si c'est l'usage, quatre chapes violettes pour les Porte-insignes. S'il n'y a pas assez d'ornements pour tous, on prépare six ou huit chapes[1] violettes, pour les plus dignes, et deux amicts avec deux dalmatiques pour les Diacres assistants. On les dispose aux places des Chanoines, si on part de la cathédrale; sinon à l'endroit le plus commode.

4. **A l'église de la Station.** — On dispose à l'église où l'on doit célébrer la Messe, tout ce qui est nécessaire pour la Messe solennelle en présence de l'Évêque. Si l'Évêque la célèbre lui-même, on prépare tout ce qui est nécessaire pour la Messe pontificale.

5. On dispose aussi les Reliques des Saints, s'il est d'usage de les porter à cette Procession[2].

ARTICLE II

Des cérémonies à observer à la Procession et à la Messe de la Station.

§ 1. — De la préparation à la cérémonie.

245. — 1. On convoque de la part de l'Évêque tout

(1) Si la Procession commence dans une église qui n'est pas la cathédrale, il ne semble pas nécessaire de mettre un trône pour l'habillement du Pontife; néanmoins on peut le faire.

[1] *Cær. Ep.*, ibid., c. XXXII, n. 1. — [2] Ibid., n. 2.

le Clergé séculier et régulier de la ville, et si c'est l'usage, les Confréries de laïques avec leurs insignes. Tous se rendent à l'église d'où la Procession doit partir, ou devant la porte, si l'église n'est pas assez grande[1]. C'est là que les membres du Clergé séculier se revêtent de leur habit de chœur. Personne ne peut attendre la Procession sur le chemin, pour se joindre à elle au passage.

2. Les Maîtres des cérémonies font ranger en ordre de Procession les Confréries et le Clergé.

3. Quand il en est temps, l'Évêque accompagné du Clergé de la cathédrale se rend à l'église d'où la Procession doit partir. Sauf à la cathédrale, c'est le Recteur de l'église qui présente l'aspersoir au Prélat. Après avoir prié pendant quelques instants à l'autel du très saint Sacrement, l'Évêque se rend à la sacristie ou au chœur, suivant que les ornements sont préparés dans l'un ou l'autre lieu.

4. Si le Prélat se rend au chœur, il va au trône ou au faldistoire, après une courte prière au bas de l'autel, s'assied un instant, et se couvre. Pendant ce temps, les Diacres assistants prennent leurs ornements, puis ils reviennent près de l'Évêque. Aussitôt les Clercs apportent successivement l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, la chape, le formal simple, la seconde mitre et la crosse. Pendant que les Diacres assistants revêtent l'Évêque, les Chanoines prennent leurs ornements comme à l'ordinaire[2]. Le Prélat, étant revêtu de ses ornements, s'assied et reçoit la mitre; le Porte-crosse lui présente la crosse. Au signal du premier Cérémoniaire, le Pontife se lève, et se rend à l'autel entre les deux Diacres assistants. Le Porte-crosse se rend près du Prélat et le Porte-mitre près du second Diacre assistant.

5. Si l'Évêque a pris les ornements à la sacristie, il va au chœur et se met à genoux au prie-Dieu pendant quelques instants avant de se rendre au pied de l'autel.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXII, n. 2. — [2] *Cær. Ep.*, ibid.

§ 2. — De la Procession.

246. — Préparatifs. — 1. En arrivant au bas des degrés, le Pontife donne la crosse au Porte-crosse; le second Diacre assistant lui ôte la mitre. Tous font la révérence convenable à l'autel, et les Chantres commencent l'antienne *Exurge*[1], etc., pendant laquelle tout le monde est debout. Vers la fin de la répétition de cette antienne, le Porte-mitre vient près du premier Diacre assistant.

2. Quand l'antienne est terminée, le premier Diacre assistant met la mitre au Prélat; celui-ci se met à genoux ainsi que tout le Clergé, et deux Chantres, agenouillés au milieu du chœur, commencent les litanies[2]. Le Chœur répète en entier toutes les invocations chantées par les Chantres[3]. Quand on chante *Sancta Maria,* tous se lèvent et la Procession se met en marche.

247. — Ordre de la Procession. — 1. L'ordre de la Procession est le suivant : les Confréries, les Tertiaires des différents Ordres, les Religieux, les Réguliers, — tous par ordre d'ancienneté (1) et précédés de leur croix particulière; — le Sous-Diacre Porte-croix entre les Acolytes, les Chantres, les Séminaristes, le Clergé de la ville, le Clergé des collégiales, les Bénéficiers et les Chanoines de l'église cathédrale, couverts de la barrette au sortir de l'église, l'Évêque entre les Diacres assistants, le Caudataire, les Porte-insignes, les Familiers, puis les Prélats qui n'appartiennent pas au Clergé de l'église, et les laïques constitués en dignité[4]. — Si le Pontife est Archevêque, le Porte-croix et les Acolytes marchent en tête des Chanoines.

2. Le Prélat porte la crosse de la main gauche et bénit de la droite. Il peut cependant, quand il le juge

(1) Les moins anciens marchent en avant.

[1] *Rit.*, In lit. maj. et min. — [2] *Cær. Ep.*, ibid. — [3] *Rit.*, ibid. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXII, n. 5.

à propos, donner la crosse au Porte-crosse, qui la porte alors devant le Pontife.

248. — 1. Quand la Procession doit faire un long parcours, on peut chanter après les litanies, les psaumes pénitentiaux ou les psaumes graduels, comme il est marqué dans le Rituel; on peut aussi répéter les litanies. Des hymnes et des chants de joie ne peuvent convenir à ces Processions [1].

2. Les prières qui sont à la suite des litanies ne doivent point être dites dans le chemin [2].

3. On sonne les cloches au départ de la Procession, et les églises devant lesquelles elle passe font de même; on les sonne également au retour de la Procession.

249. — Station dans une église. — 1. Si l'on fait une station dans une église, le Clergé vient au-devant de la Procession jusqu'en dehors de l'église, si c'est l'usage; quand le Pontife y entre, un Clerc portant le bénitier se tient à la porte avec le Supérieur de l'église. Celui-ci prend l'aspersoir par le milieu et le présente au Prélat avec les baisers d'usage. L'Évêque, ayant quitté la mitre, s'asperge au front, et asperge ceux qui l'entourent. Il reçoit ensuite la mitre et se rend à l'autel. Quand il arrive, le Porte-crosse et le Porte-mitre se présentent. Le Pontife donne la crosse au Porte-crosse, et le second Diacre assistant lui ôte la mitre. Si le saint Sacrement est à l'autel, le second Diacre assistant lui ôte aussi la calotte. L'Évêque fait la révérence convenable, et se met à genoux au prie-Dieu, les Diacres assistants étendent la chape sur le prie-Dieu de l'Évêque.

2. Après une courte prière, le Prélat se lève. On interrompt les litanies ou les psaumes pour chanter une antienne ou une autre partie de l'office du Titulaire de l'église, avec le verset et l'oraison *A cunctis*, etc. On n'ajoute pas aux litanies l'invocation du Titulaire. L'antienne et le verset se disent avec le rit pas-

[1] *Rit.*, ibid., S. R. C., n. 3043, ad 5. — [2] *Rit.*, ibid.

cal; le verset est chanté par les deux Chantres des litanies; l'Évêque chante l'oraison sur le ton férial, au bas des degrés de l'autel, avec les cérémonies accoutumées (1).

3. On continue ensuite la Procession, et l'on reprend les litanies ou les psaumes à l'endroit où l'on a interrompu.

250. — A l'église de la Station. — 1. La Procession marche dans le même ordre jusqu'à l'église où l'on doit célébrer la Messe. Le Clergé de cette église vient au-devant de la Procession. Lorsqu'on y arrive, on observe tout ce qui est marqué au nº précédent [1]. Si le saint Sacrement n'est pas au grand autel, la Procession se dirige vers l'autel du très saint Sacrement, où le Pontife va d'abord prier, puis on se rend au maître-autel, où l'Évêque dépose la crosse et quitte la mitre.

2. Quand les litanies sont terminées, le Porte-livre et le Porte-bougeoir se présentent, et le Pontife chante les versets à genoux, et les oraisons debout.

§ 3. — De la Messe de la Station.

251. — 1. On commence alors la Messe. Si l'Évêque la célèbre lui-même [2], le Diacre et le Sous-Diacre se revêtent de leurs ornements, aussitôt qu'il est arrivé à l'église.

2. Si le Pontife ne célèbre pas la Messe, il y assiste paré, et l'on apporte à l'église l'habit canonial aux Chanoines qui portaient des ornements à la Procession. Ils vont s'en revêtir quand l'Évêque arrive à l'église; en même temps, le Célébrant, le Diacre et le Sous-Diacre vont prendre leurs ornements à la sacristie. L'Évêque, ayant chanté les oraisons, reçoit la crosse et la mitre, et monte au trône; les Diacres

(1) On pourrait faire de même une station devant une croix ou une statue qui se trouverait sur le chemin, et chanter une antienne ou une autre partie de l'office de la sainte Croix ou du Saint avec le verset et l'oraison.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXII, n. 3. — [2] *Cær. Ep.*, ibid., n. 6.

assistants déposent leurs ornements et prennent l'habit de chœur; pendant ce temps, ils sont remplacés auprès de l'Évêque par deux autres Chanoines. Le Sous-Diacre Porte-croix quitte aussi ses ornements; et les Porte-insignes font de même, s'ils portent la chape.

3. On observe à cette Messe les cérémonies ordinaires de la Messe solennelle en présence de l'Évêque paré. — Après la Messe, l'Évêque donne la bénédiction, et on publie l'indulgence.

4. On pourrait se contenter de faire une station comme il est dit n° **249**, chanter dans cette église les antiennes, ou toute autre partie de l'office, les versets et les oraisons de la sainte Vierge et du Titulaire, et revenir célébrer la Messe à la cathédrale[1].

5. L'antienne, le verset et l'oraison de la sainte Vierge, avant ceux du Titulaire, doivent se chanter à la dernière station, si l'on en fait plusieurs, ou à l'unique, si l'on en fait une seulement. Mais on les omet dans l'église où l'on célèbre la Messe.

252. — Nota. — L'ordre de la cérémonie est le même aux **petites Litanies**, sauf les **exceptions suivantes** : 1° Le Célébrant et les Ministres, précédés de la croix et des Acolytes, se rendent à l'autel un peu avant l'arrivée de l'Evêque. Après avoir fait la révérence convenable à l'autel, ils se placent du côté de l'épître devant le plus bas degré, tournés vers le côté de l'évangile, où ils attendent l'arrivée de l'Évêque. Pendant que le Prélat prie devant l'autel, ils se mettent à genoux. L'Évêque reste au prie-Dieu jusqu'au départ de la Procession.

2° La croix est portée par un Clerc en surplis; le Prêtre Célébrant, en chape, marche entre le Diacre et le Sous-Diacre; l'Évêque revêtu de la cape le suit, accompagné seulement du premier Cérémoniaire, et suivi du Caudataire et des Familiers.

3° Le Célébrant chante les versets ainsi que les oraisons qui suivent les litanies.

[1] *Cær. Ep.*, ibid.

4° L'Évêque ne célèbre pas la Messe; il y assiste en cape. — S'il voulait assister avec plus de solennité à la Procession de l'un ou l'autre de ces trois jours, il serait paré, mais les Chanoines et les Diacres assistants seraient revêtus de l'habit canonial.

CHAPITRE II

DE LA PROCESSION DES GRANDES ET PETITES LITANIES PRÉSIDÉE PAR UN ÉVÊQUE HORS DU LIEU DE SA JURIDICTION.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

253. — 1. A la sacristie. — On prépare à la sacristie de l'église d'où la Procession doit partir, les ornements violets du Diacre et du Sous-Diacre sans manipules. — On dispose les manipules à l'église où l'on doit célébrer la Messe solennelle.

2. A l'autel. — On prépare sur l'autel, à l'église d'où la Procession doit partir, ce qui est indiqué n° **244**, 2. On met un faldistoire au bas des degrés, du côté de l'épître. — Les ornements du Pontife pourraient être préparés à la sacristie, comme il est dit au même lieu.

3. On prépare encore ce qui est indiqué n° **244**, 3, 4 et 5.

ARTICLE II

Des cérémonies à observer.

254. — Préparation à la cérémonie. — 1. L'Évêque récite les prières de la préparation avant la Procession, s'il doit célébrer la Messe pontificale à la suite de la Procession[1].

2. Il récite les prières et reçoit les ornements soit à la sacristie, soit à l'église, au faldistoire.

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. XVII, n. 5.

3. Quand il en est temps, le second Cérémoniaire distribue les ornements aux Clercs désignés pour les présenter; ceux-ci reçoivent successivement l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole violette, la chape de même couleur, et la seconde mitre. L'Évêque se découvre, donne sa barrette au premier Cérémoniaire et quitte la mozette ou le mantelet; le premier Cérémoniaire fait tomber la queue de sa soutane, puis le Diacre, aidé par le Sous-Diacre, revêt le Pontife des ornements.

255. — Procession. — On observe ce qui est dit nos **247-250, sauf quelques différences :**

1. Le Pontife ne se sert pas de la crosse sans la permission de l'Ordinaire[1].
2. Le Diacre lui met et ôte la mitre, quand il y a lieu de le faire.
3. Quand la Procession entre dans une église, si c'est l'usage que le Recteur de l'église asperge les membres du Clergé, il ne donne pas l'aspersoir à l'Évêque, mais il le lui présente; l'Évêque touche l'aspersoir et se signe, mais n'asperge pas l'assistance.

256. — Messe de la Station. — 1. Si l'Évêque célèbre lui-même la Messe, on le revêt des ornements comme à l'ordinaire, après qu'il a fini de chanter les versets et les oraisons des litanies.

2. S'il ne célèbre pas la Messe, les Clercs chargés de recevoir les ornements se présentent à la fin des oraisons des litanies, et le Diacre, aidé par le Sous-Diacre, lui ôte les ornements et lui remet le mantelet, avec ou sans la mozette, et le Prélat se rend à la première place au chœur. — On lui remet les ornements après la Messe, pour continuer la Procession.

3. Si l'on faisait une station sans y célébrer la Messe, on se conformerait à ce qui est dit n° **251**, 4 et 5.

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. XVII, n. 5.

DOUZIÈME SECTION

DE LA PENTECOTE

CHAPITRE PREMIER

DE LA VIGILE DE LA PENTECOTE.

ARTICLE PREMIER

De l'Office de ce jour célébré par l'Évêque diocésain (1).

§ 1. — Objets à préparer.

257. — 1. A la sacristie. — On prépare à la sacristie les amicts, les aubes et les cordons du Diacre et du Sous-Diacre, et l'étole violette du Diacre; — un amict, une aube, un cordon et une chasuble pliée violette pour le Sous-Diacre qui doit porter la croix à la Procession si l'Évêque fait la bénédiction des fonts; — quatre chapes violettes et quatre chapes rouges pour les Porte-insignes, si c'est l'usage.

2. **Au grand autel.** — On dispose l'autel comme pour les solennités, avec la croix et les sept chandeliers, mais sans fleurs ni reliques; on y met trois parements, un rouge, un violet par-dessus, et un blanc sur le violet, de manière que ces deux derniers puissent être facilement enlevés (2). — On prépare, sur l'autel, les ornements violets de l'Évêque, comme pour la Messe pontificale; — devant l'autel, le prie-Dieu pour le Prélat, — et près de l'autel, le cierge pascal éteint sur son chandelier.

3. **Au trône.** — Le trône doit être garni de drape-

(1) Cette fonction étant à peu près identique à celle du Samedi Saint, nous la traitons brièvement ici, renvoyant au Samedi Saint pour les détails.
(2) On enlève le parement blanc après None.

ries de couleur rouge, recouvertes de draperies violettes, faciles à enlever.

4. **A la crédence.** — On prépare les ornements pontificaux rouges, et tout ce qui est nécessaire pour la Messe pontificale avec ornements rouges; on recouvre le tout du voile huméral violet. On y dispose aussi la chape violette pour le Pontife, s'il doit faire lui-même la bénédiction des fonts. — L'Évêque prend les bas et les sandales rouges dès le commencement de la cérémonie.

5. **Au lieu accoutumé.** — On dispose les ornements violets, pour les Ministres et pour les Chanoines. Ces ornements sont les mêmes que pour la Messe pontificale; seulement les dalmatiques et les tuniques sont remplacées par des chasubles pliées[1]. — On prépare aussi les ornements rouges avec dalmatiques et tuniques.

6. **Aux fonts baptismaux.** — On prépare aux fonts baptismaux tout ce qui est indiqué nº **162**, 7.

7. On dispose au milieu du chœur un pupitre nu, pour le chant des prophéties.

§ 2. — Des cérémonies spéciales aux Ministres.

258. — 1. Les cierges de l'autel sont allumés pendant le chant de None, et on les éteint avant les prophéties; on les rallume au verset *Peccatóres* des litanies.

2. Après Sexte, l'Évêque se rend à la cathédrale et, après avoir prié pendant quelques instants à l'autel du très saint Sacrement, il se rend au grand autel. Après une courte prière, il monte au trône.

3. Le Pontife, arrivé au trône, commence None; quand le premier psaume est commencé, on lui met les bas et les sandales de couleur rouge, et pendant ce temps, il récite les prières de la préparation.

4. Au commencement de None, le Diacre et le Sous-Diacre vont se revêtir de l'amict, de l'aube et

[1] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XIX, n. 6.

du cordon; le Diacre prend aussi l'étole violette. Tous deux se rendent à la banquette.

5. Le Prélat reste en cape jusqu'à la fin de None. Après *Benedicámus Dómino*, il se lave les mains; puis le Prêtre et les Diacres assistants et les Chanoines se revêtent de leurs ornements. En même temps, le Diacre et le Sous-Diacre reviennent au trône et revêtent l'Évêque de ses ornements violets; ils prennent ensuite le manipule et la chasuble pliée.

6. On observe, pour les prophéties tout ce qui est indiqué pour le Samedi Saint, nᵒˢ **180** et **181**, mais on ne dit pas *Flectámus génua, Leváte*[1]. Vers la fin de la sixième prophétie, le Clerc chargé de cet office allume le cierge pascal et les cierges des Acolytes.

7. Quand les prophéties sont terminées, on fait la bénédiction des fonts. On y observe les règles indiquées nᵒˢ **182-188**. En revenant à l'autel, le Clerc qui portait le cierge pascal, l'éteint et le reporte à la sacristie.

8. On fait pour les litanies ce qui est marqué au même lieu, nᵒˢ **189-191**. Au verset *Peccatóres*, l'Évêque se lève. Aussitôt les Clercs désignés pour recevoir et présenter les ornements viennent près du prie-Dieu du Pontife; d'abord le Porte-mitre, puis le Clerc qui doit recevoir l'étole violette. Ils sont suivis des Clercs qui apportent l'étole, la tunique, la dalmatique, les gants, la chasuble de couleur rouge, et la mitre précieuse. Le Diacre, aidé du Sous-Diacre, revêt le Pontife de ses ornements. On ôte les parements violets de l'autel et du trône; on allume les cierges de l'autel, et celui du bougeoir. Les Chanoines quittent alors les ornements violets, et prennent les ornements rouges.

9. On célèbre ensuite la Messe comme à l'ordinaire. On sonne les cloches pendant le chant du *Glória in excélsis*[2], et l'orgue joue à partir de ce moment.

[1] Rub. du jour. — [2] *Rub. Miss.*, ibid.

ARTICLE II

De l'Office de ce jour en présence de l'Évêque Ordinaire.

§ 1. — Objets à préparer.

259. — 1. **A la sacristie.** — On prépare, pour le Célébrant, l'amict, l'aube, le cordon, le manipule, l'étole et la chasuble de couleur violette; — pour les Ministres, les amicts, les aubes et les cordons, les manipules, les chasubles pliées, et l'étole violette du Diacre; les ornements rouges du Célébrant, du Diacre et du Sous-Diacre, pour la Messe solennelle.

2. **Au grand autel.** — On prépare six chandeliers et ce qui est marqué n° **256**, 2, sauf ce qui concerne les ornements de l'Évêque[1].

3. **Au trône.** — Il doit être disposé de la manière indiquée, n° **256**, 3. — Si l'Évêque veut assister à cette Messe revêtu de la chape, on prépare les ornements rouges sur une crédence près du trône, et on les recouvre d'un voile violet.

4. **A la crédence.** — On prépare tout ce qui est nécessaire pour la Messe solennelle en ornements rouges; le tout sera couvert du voile huméral de même couleur, mais, par-dessus, on étend le voile huméral violet.

5. **A la banquette.** — La banquette est recouverte d'un tapis violet par-dessus le tapis ordinaire.

6. **Aux fonts baptismaux.** — On y prépare ce qui est indiqué n° **162**, 7; — de plus, un siège distinct pour le Pontife, avec deux tabourets pour les Diacres assistants, si le local le permet[2].

§ 2. — Des cérémonies spéciales aux Ministres.

260. — 1. On observe, pour les prophéties, tout ce qui est prescrit pour le Samedi Saint, n° **203**, 1-5. On

[1] *Rub. Miss.*, ibid. — [2] *Rub. Miss.*, ibid.

se conforme, en outre, à ce qui est dit n° **221**, 1 et 2. On ne dit pas *Flectámus génua, Leváte.* Vers la fin de la sixième prophétie, le Clerc chargé de cet office allume le cierge pascal, et les cierges des Acolytes.

2. Pour la bénédiction des fonts, on fait tout ce qui est indiqué pour le Samedi Saint. En revenant à l'autel, le Clerc qui porte le cierge pascal, l'éteint et le rapporte à la sacristie.

3. La Messe se célèbre ensuite comme à l'ordinaire. On sonne les cloches pendant le chant du *Glória in excélsis*[1], et on joue de l'orgue à partir de ce moment.

ARTICLE III

De l'Office de ce jour célébré par un Évêque au faldistoire.

§ 1. — Objets à préparer.

261. — 1. **A la sacristie.** — On prépare les amicts, les aubes et les cordons pour le Diacre et le Sous-Diacre, et l'étole violette pour le Diacre[2].

2. **Au grand autel.** — On prépare sur l'autel les ornements violets de l'Évêque, comme pour la Messe pontificale; on met la seconde mitre du côté de l'évangile. On dispose le faldistoire à sa place ordinaire, recouvert d'une draperie rouge et d'une draperie violette par-dessus. On met au bas des degrés un coussin violet, et près de l'autel, le cierge pascal éteint sur son chandelier.

3. **A la crédence.** — On prépare tout ce qui est nécessaire pour la Messe pontificale en ornements rouges; le tout sera recouvert du voile huméral de même couleur, mais par-dessus, on étend le voile huméral violet. On dispose encore la chape violette et la chape rouge du Prêtre assistant, les chandeliers des Acolytes, et la croix de Procession. — Si la crédence est insuffisante, on peut en mettre une seconde,

[1] *Rub. Miss.*, ibid. — [2] Rub. du jour.

et les ornements des Ministres sacrés peuvent être mis sur la banquette.

4. **A la banquette.** — La banquette est recouverte d'un tapis violet par-dessus le tapis ordinaire. On y met les chasubles pliées violettes et les manipules des Ministres sacrés.

5. **Aux fonts baptismaux.** — S'il y a des fonts baptismaux, on prépare ce qui est indiqué n° **162**, 7, et de plus, un faldistoire couvert de violet pour le Pontife.

6. On tient prêts, en lieu convenable, les ornements pontificaux rouges, recouverts de violet, pour les porter à l'autel quand il en est temps.

§ 2. — Des cérémonies spéciales aux Ministres.

262. — 1. Quelque temps avant l'heure de l'Office, les Ministres qui doivent servir l'Évêque se rendent à la sacristie. Les Acolytes et les Clercs Porte-insignes prennent leur surplis, le Diacre et le Sous-Diacre se revêtent de l'amict, de l'aube et du cordon; le Diacre prend l'étole violette. On met à l'Évêque les bas et les sandales de couleur rouge, pendant qu'il récite les prières de la préparation.

2. Quand le Pontife est revêtu de ses ornements, le Diacre et le Sous-Diacre prennent le manipule et la chasuble pliée, et l'on se conforme à tout ce qui est dit pour le Samedi Saint; mais on ne dit pas *Flectámus génua*, *Leváte*. Vers la fin de la sixième prophétie, le Clerc chargé de cet office allume le cierge pascal.

3. Si l'église a des fonts baptismaux, on en fait ensuite la bénédiction, comme il est dit au même lieu. En revenant au chœur, le Clerc qui porte le cierge pascal, l'éteint et le reporte à la sacristie.

4. On célèbre la Messe comme à l'ordinaire. On sonne les cloches pendant le chant du *Glória in excélsis Deo*, et on joue de l'orgue à partir de ce moment.

CHAPITRE II

DE LA FÊTE DE LA PENTECÔTE.

ARTICLE PREMIER

De l'Office de ce jour célébré par l'Évêque diocésain.

263. — 1. Cette fête est une des trois plus solennelles de l'année; l'Évêque y célèbre lui-même les offices.

2. Aux Vêpres, l'Évêque, après avoir entonné l'hymne *Veni Creátor*, etc., s'agenouille pendant la première strophe, sur un coussin placé sur le marchepied du trône. Dès que le Pontife est à genoux, on lui enlève la calotte; on la lui remet, quand la première strophe est chantée.

3. A la Messe, comme l'Évêque doit se mettre à genoux, ainsi que le Chœur, pendant le chant du verset *Veni Sancte Spíritus*, etc., du second *Allelúia*, les Chantres attendent à commencer ce verset que le Prélat ait lu l'épître et les deux versets alleluiatiques.

4. Vers la fin du verset *Emitte Spíritum tuum*, etc., le second Diacre assistant ôte le grémial et la mitre à l'Évêque; le Prélat se met à genoux sur le coussin disposé par le premier Cérémoniaire, au marchepied du trône; en enlève la calotte au Pontife, et les Chantres commencent le verset *Veni Sancte Spíritus*.

5. Ce verset terminé, on remet la calotte à l'Évêque et il s'assied; le premier Diacre assistant lui remet la mitre et le grémial, et le Pontife lit la prose, et l'évangile. Vers la fin de la prose, le Diacre porte le livre des évangiles à l'autel, avec les cérémonies accoutumées.

ARTICLE II

De l'Office de ce jour célébré par un Évêque au faldistoire.

264. — Les cérémonies sont les mêmes qu'à l'Office pontifical ordinaire au faldistoire, sauf les **particularités** suivantes :

1. **A la Messe,** le Sous-Diacre après avoir chanté l'épître et baisé la main de l'Évêque, rend le livre au Cérémoniaire ; en même temps, le Prêtre assistant et le Diacre viennent devant l'Évêque.

Un peu avant qu'on ne chante le verset (1) *Veni sancte Spiritus, reple,* etc., le Sous-Diacre ôte à l'Évêque le grémial, et le Diacre la mitre. Le Pontife se lève, se tourne vers l'autel et s'agenouille sur le coussin, devant le faldistoire ; le premier Cérémoniaire lui enlève la calotte ; le Diacre et le Sous-Diacre s'agenouillent à ses côtés, et le Prêtre assistant à la droite du Diacre. Quand le verset est chanté, l'Évêque reçoit la calotte, puis s'assied et reçoit la mitre et le grémial. Le Sous-Diacre prend le Missel, et l'Évêque lit la prose, *Munda* et l'évangile. Pendant ce temps le Diacre va s'asseoir, et vers la fin de la prose, il porte le livre à l'autel avec les cérémonies habituelles.

2. **Aux Vêpres,** après l'intonation de l'hymne *Veni Creator,* l'Évêque s'agenouille sur un coussin devant le faldistoire, pendant la première strophe ; le Cérémoniaire lui enlève la calotte. Les Chapiers se mettent à genoux derrière lui, sauf les deux premiers qui sont à ses côtés, quand il est à genoux.

(1) Les Chantres attendent pour commencer ce verset que le Prélat ait lu l'épître et les deux versets alleluiatiques.

TREIZIÈME SECTION

DE LA FÊTE DU TRÈS SAINT SACREMENT

CHAPITRE PREMIER

DE L'OFFICE DE CE JOUR CÉLÉBRÉ PAR L'ÉVÊQUE DIOCÉSAIN A LA CATHÉDRALE.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

265. — 1. **A la sacristie.** — On prépare tout ce qui est nécessaire pour la Messe, et un nombre suffisant de cierges pour la Procession ; — les ornements blancs avec des amicts pour les Chanoines ; — les chapes des Porte-insignes, si c'est l'usage ; — un amict, une aube, un cordon et une tunique pour le Sous-Diacre Porte-croix ; — des chapes pour les Ecclésiastiques qui doivent porter le dais.

2. **Au grand autel.** — On dispose à l'autel tout ce qui est nécessaire pour la Messe, et si le saint Sacrement doit y être exposé, on prépare l'autel pour l'exposition. — On prépare sur l'autel les ornements de l'Évêque, soit qu'il célèbre la Messe basse, soit qu'il assiste à la Messe solennelle. Dans ce dernier cas, les ornements des Chanoines ne sont pas préparés à la sacristie, mais au lieu accoutumé.

3. **A la crédence.** — Outre ce qui est nécessaire pour la Messe, on prépare huit flambeaux pour les Céroféraires, — l'ostensoir couvert d'un voile blanc, — la custode avec l'hostie qui doit être placée dans l'ostensoir, — un voile huméral précieux pour l'Évêque, — et la croix de Procession.

4. **En lieu convenable.** — On prépare, en lieu convenable, quatre lanternes ; deux encensoirs et la navette ; — le dais et l'*ombrellino ;* — des cierges pour les Chanoines et les membres du Clergé, — un cierge

plus grand et plus beau, orné et peint pour l'Évêque, — la chape du Pontife s'il célèbre la Messe lui-même.

5. On décore avec de la verdure, des fleurs, des tapis, des tentures et des tableaux, les églises et le chemin par lequel la Procession doit passer; — aux reposoirs, on dispose tout ce qui est nécessaire pour l'exposition, ainsi qu'un coussin blanc pour l'Évêque.

6. On ne peut pas porter de reliques à la Procession du très saint Sacrement.

ARTICLE II

Des cérémonies à observer à la Messe et à la Procession.

266. — Règles générales. — 1. On convoque de la part de l'Évêque tout le Clergé séculier et régulier de la ville, et les Confréries de laïques. Tous doivent se trouver dans la cathédrale, ou devant la porte, à l'heure indiquée. Chaque ordre religieux, et chaque Confrérie doit avoir sa croix. Tous doivent avoir un flambeau ou un cierge de cire blanche[1], et marcher deux à deux.

2. Les Maîtres de cérémonies font ranger tout le monde en ordre de Procession, aussitôt qu'il en est temps, pour qu'il n'y ait aucun retard dans la suite des cérémonies.

3. **L'ordre** de la Procession est le suivant : 1° les Confréries marchent en avant, puis les Religieux, les Réguliers, selon l'ordre d'ancienneté, ou suivant l'ordre consacré par le droit et la coutume. S'il y a quelque difficulté à cet égard, il appartient à l'Évêque de la trancher ou de prescrire aux personnes intéressées de s'abstenir d'assister aux Processions, jusqu'au moment où elle pourra être levée; — 2° viennent ensuite les Notables laïcs, puis le Clergé, précédé du Sous-Diacre paré portant la croix de la cathédrale, entre deux Acolytes; — 3° les Chantres et les Séminaristes marchent derrière la croix; puis le Clergé des

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxviii, n. 4 et 2.

paroisses, celui des collégiales, et enfin le Clergé de la cathédrale, Bénéficiers et Chanoines; — 4° les Bénéficiers revêtus de chapes, pour porter le dais dans l'intérieur de l'église, marchent immédiatement devant les Chanoines parés.

Nota. — Si c'est l'usage, les Magistrats et les Notables peuvent marcher derrière le dais.

4. Les membres du Chapitre sont revêtus d'ornements blancs comme à la Messe pontificale, et les plus dignes marchent les derniers[1].

5. Si le Prélat est Archevêque, la croix est portée en avant des Bénéficiers, revêtus de chapes.

§ 1. — De la Messe.

267. — 1. Ordinairement la Messe solennelle est célébrée par la première Dignité du Chapitre, et l'Évêque y assiste paré[2].

2. Si le Prélat désirait célébrer la Messe lui-même, il pourrait dire une Messe basse, en raison de la longueur de la cérémonie[3]. Mais il peut aussi célébrer la Messe pontificale[4] (1).

I. — *De la Messe solennelle si l'Évêque y assiste paré.*

268. — La Messe se célèbre comme à l'ordinaire, **sauf quelques différences :**

1. On consacre deux hosties, dont une doit être placée dans l'ostensoir[5].

2. Au *Sanctus*, huit Céroféraires viennent devant

(1) Quand l'usage est d'exposer le saint Sacrement de grand matin et avant la Messe, on peut tolérer que soit célébrée la Messe solennelle ou la Messe pontificale devant le saint Sacrement exposé, à condition pourtant d'éviter toute irrévérence [6]. — Il faut pourtant observer que dans l'esprit de la liturgie, l'Hostie portée en Procession, et conservée pendant cette octave, est à consacrer à la Messe solennelle de ce jour.

Dans les pays chauds où la Procession doit se faire à la première heure du jour, l'Évêque pourrait dès le matin célébrer la Messe basse où il consacrerait l'Hostie de la Procession; au retour, la Messe solennelle serait célébrée pour le peuple devant le saint Sacrement exposé.

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 5. — [2] Ibid., n. 42. — [3] Ibid., n. 31. — [4] Ibid., c. xxxiv, n. 2. — [5] Ibid., c. xxxiii, n. 15. — [6] S. R. C., n. 3604, ad 1.

l'autel et y demeurent jusqu'à la fin de la Messe pour prendre part à la Procession.

3. Après l'élévation, ou plus tôt s'il est nécessaire, le second Cérémoniaire fait disposer toutes choses pour que la Procession se fasse dans l'ordre indiqué au n° 6.

4. Un peu avant la communion, le Cérémoniaire prend à la crédence l'ostensoir couvert de son voile, et le porte à l'autel, du côté de l'épître, en dehors du corporal. Lorsque le Célébrant a communié sous les deux espèces, le Sous-Diacre couvre le calice. Les deux Ministres sacrés font alors la génuflexion, changent de côté, et font une nouvelle génuflexion, conjointement avec le Célébrant. Le Diacre prend l'ostensoir, le découvre, le place sur le corporal, l'ouvre, et sans l'incliner, tourne l'ouverture vers le Célébrant. Le Célébrant met lui-même la sainte Hostie dans l'ostensoir. Le Diacre ferme l'ostensoir, le place au milieu du corporal un peu en arrière; puis tous trois font de nouveau la génuflexion, et les Ministres sacrés changent de côté, faisant une nouvelle génuflexion en arrivant.

5. On achève la Messe avec les cérémonies indiquées en présence du très saint Sacrement exposé.

6. Après que le saint Sacrement est mis dans l'ostensoir, les Chanoines vont se revêtir de leurs ornements : la moitié d'entre eux d'abord, puis les autres quand les premiers sont de retour au chœur[1]. Deux Chanoines restent près du Pontife[2], pendant que les Diacres assistants vont se revêtir de leurs ornements. Tous font la génuflexion à deux genoux, en partant et en arrivant.

7. En même temps, les Bénéficiers qui doivent porter le dais, se rendent à la sacristie pour prendre des chapes[3] sur le surplis; les Porte-insignes font de même, si c'est l'usage. Le Sous-Diacre qui doit porter la croix va à la sacristie se revêtir de l'amict, de l'aube, du cordon et de la tunique blanche.

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 17. — [2] *Cær. Ep.*, ibid. — [3] *Cær. Ep.*, ibid., n. 18.

8. A la fin de la Messe, l'Évêque donne la bénédiction, sans la mitre; on ne publie pas l'indulgence en ce moment.

II. — De la Messe si l'Évêque la célèbre pontificalement.

269. — 1. La Messe pontificale se célèbre avec les cérémonies ordinaires.

2. On se conforme à ce qui est dit n° **268**, 1-8.

3. Pendant que le Pontife met la sainte Hostie dans l'ostensoir, le Sous-Diacre reste à sa place au bas des degrés, et le Prêtre assistant demeure au livre; le Diacre, à la droite de l'Évêque, observe ce qui est indiqué n° **267**, 5. Le Prélat, le Diacre et le Prêtre assistant font ensemble les génuflexions prescrites au même numéro.

4. Les Chanoines ont leurs ornements dès le commencement de la Messe, ainsi que les Porte-insignes. Le Sous-Diacre Porte-croix les a aussi, si le Pontife est Archevêque.

5. L'Évêque donne la bénédiction, avec la crosse, mais sans la mitre; il retourne au trône avec la mitre et la crosse, après avoir fait la génuflexion à deux genoux.

III. — De la Messe si l'Évêque célèbre une Messe basse.

270. — Si l'Évêque célèbre la Messe basse, il le fait comme à l'ordinaire, **sauf quelques différences** :

1. Le Prélat se rend à l'église comme pour les offices solennels, et il est revêtu de la cape.

2. Il est assisté de deux Chanoines revêtus du surplis sur le rochet.

3. Il consacre deux hosties[1], comme il est dit n° **268**, 1.

4. Au *Sanctus*, huit Céroféraires viennent devant l'autel et y demeurent jusqu'à la fin de la Messe, pour prendre part ensuite à la Procession.

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 15.

5. Après l'élévation[1], ou plutôt[2] s'il est nécessaire, on observe ce qui est marqué n° **268**, 3, 6 et 7.

6. Lorsque le Pontife a communié sous les deux espèces, le Chanoine qui est à sa droite couvre le calice; le Cérémoniaire apporte à l'autel l'ostensoir couvert de son voile, et on se conforme à ce qui est prescrit au n° **268**, 4; le Chanoine qui est à droite observe ce qui est marqué pour le Diacre; les deux Chanoines ne changent pas de côté, et font la génuflexion seulement avec l'Évêque. — On achève la Messe avee les cérémonies indiquées en présence du très saint Sacrement exposé.

7. A la fin de la Messe, les deux Chanoines qui assistent l'Évêque vont à la sacristie se revêtir des ornements de leur ordre.

8. On doit omettre à cette Messe basse, toutes les cérémonies spéciales réservées à la Messe pontificale[3].

§ 2. — De la Procession.

271. — Préparatifs. — 1. Après la Messe, **si le Prélat ne l'a pas célébrée** lui-même, et n'y a pas assisté **paré**, le Célébrant se retire à la sacristie avec ses Ministres; ils quittent leurs ornements, prennent ceux qui conviennent à leur ordre dans le Chapitre, et vont prendre leurs places parmi les Chanoines.

2. **Si l'Évêque a célébré la Messe pontificale**, il se rend au trône comme à l'ordinaire; les Clercs chargés de recevoir le manipule, la chasuble, la dalmatique et la tunique se présentent; un Clerc apporte la chape, et un autre le formal précieux; le Diacre, aidé par le Sous-Diacre, ôte au Prélat le manipule, la chasuble, la dalmatique et la tunique, rend ces ornements aux Clercs qui les reportent à la crédence, et met au Pontife la chape et le formal. Quand le Prélat en est revêtu, le Diacre et le Sous-Diacre se retirent à la sacristie pour prendre les ornements qui leur conviennent comme Chanoines, et reviennent au chœur.

[1] *Cær. Ep.*, ibid. — [2] Ibid., n. 16 et 17. — [3] S. R. C., n. 3576, ad 7.

3. **Si le Pontife a célébré la Messe basse,** les Diacres assistants, déjà revêtus de leurs ornements, viennent au bas des degrés, pendant le dernier évangile. Le Prélat, ayant dit l'évangile, vient au milieu de l'autel, fait la génuflexion, et descend au bas des degrés; les Diacres assistants se placent à ses côtés; l'Évêque et les Diacres assistants font ensemble la génuflexion à deux genoux et vont au trône (1). Les Clercs chargés de recevoir le manipule et la chasuble du Prélat se présentent; un Clerc apporte la chape, et un autre le formal précieux. Lorsque le Pontife est arrivé au trône, les Diacres assistants lui ôtent le manipule et la chasuble, et lui mettent la chape et le formal. Pendant ce temps, les deux Chanoines qui ont assisté l'Évêque vont à la sacristie pour quitter leur surplis, et prendre les ornements qui leur conviennent comme Chanoines; ils reviennent ensuite au chœur.

4. Aussitôt après la bénédiction si le Pontife n'a pas célébré la Messe, ou pendant qu'il reçoit les ornements s'il l'a célébrée, deux Thuriféraires avec leurs encensoirs[1] se rendent à la crédence; le Sous-Diacre Porte-croix prend la croix, les Acolytes prennent leurs chandeliers, et tous trois se rendent à l'entrée du chœur; on donne des flambeaux ou des cierges à tous les membres du Clergé; un Chapelain, revêtu de la soutane et du manteau noir, prend le cierge du Pontife.

5. Dès que la Messe est finie si le Prélat ne l'a pas célébrée[2], ou pendant qu'il reçoit la chape s'il l'a célébrée, les Thuriféraires se rendent au trône[3], et le Porte-mitre vient près du premier Diacre assistant. L'Évêque s'assied, le premier Diacre assistant[4] lui met la calotte et la mitre. Le Prêtre assistant fait mettre l'encens, mais sans baisers. L'Évêque se lève

(1) L'Évêque, à ce moment, ne porte ni la mitre, ni la calotte.

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 19. — [2] *Cær. Ep.*, ibid. — [3] *Cær. Ep.*, ibid. — [4] Ibid., c. VIII, n. 3.

sans quitter la mitre, et met de l'encens dans les deux encensoirs, sans bénir; les deux Thuriféraires se présentent l'un après l'autre, et restent debout. En même temps, le Porte-crosse vient près du Pontife[1] et un Clerc met un coussin blanc sur le plus bas degré de l'autel; les Céroféraires se placent de manière à ne gêner aucun mouvement.

272. — Encensement. — 1. Lorsque l'Évêque a mis l'encens dans les encensoirs, le Prêtre assistant se rend à l'autel, à la suite des deux Thuriféraires. Ceux-ci se placent debout de chaque côté de l'autel, devant les degrés; le Prêtre assistant se tient debout du côté de l'épître, attendant l'arrivée du Prélat. Le Pontife reçoit la crosse et se rend aussi à l'autel[2], entre les Diacres assistants, qui relèvent les bords de la chape[3]. Le Caudataire, les Clercs Porte-crosse et Porte-livre suivent le Pontife.

2. En arrivant à quelque distance de l'autel, le Prélat remet la crosse au Clerc chargé de la porter; le Porte-mitre se place près du second Diacre assistant, qui ôte à l'Évêque la mitre et la calotte, et les remet au Porte-mitre. Le Pontife et ses Ministres, au bas des degrés, font la génuflexion à deux genoux sur le pavé, et s'agenouillent sur le plus bas degré. Le premier Thuriféraire donne alors l'encensoir au Prêtre assistant, qui se lève et le présente à l'Évêque sans baisers. Le Pontife encense le saint Sacrement de trois coups, les Diacres assistants élevant les bords de la chape. Après l'encensement, le Prêtre assistant reçoit l'encensoir, le rend au premier Thuriféraire, fait la génuflexion à deux genoux, et va prendre sa place parmi les Chanoines.

2. Pendant l'encensement, le premier Cérémoniaire prend le voile huméral. Quand le Pontife a rendu l'encensoir, il lui met le voile huméral, que le second Diacre assistant attache. Les deux Thuriféraires demeurent debout, de chaque côté de l'autel.

[1] Ibid., l. I, c. xi, n. 5. — [2] *Cær. Ep.*, ibid. — [3] Ibid., l. I, c. ym, n. 2.

3. Quand le Pontife a reçu le voile, le premier Diacre assistant monte sur le marchepied, fait la génuflexion, un peu de côté pour ne pas tourner le dos au Prélat, prend l'ostensoir, de la main droite au-dessus du nœud, et de la main gauche par le pied, descend, et le donne à l'Évêque qui demeure à genoux sur le plus bas degré. Le Pontife[1], ayant les mains couvertes des extrémités du voile, prend[2] l'ostensoir, de la droite par le nœud, et de la gauche par le pied; le premier Diacre assistant fait ensuite la génuflexion, descend et se place à la droite du Prélat; le second Diacre assistant se met à la gauche. L'Évêque se lève et se tourne vers le peuple.

4. Alors les Chantres entonnent l'hymne *Pange lingua gloriósi Córporis mystérium*, etc., que le Chœur continue[3]. Les Bénéficiers désignés pour cet office prennent le dais[4]; un Clerc tient l'*ombrellino* ouvert au-dessus du saint Sacrement, jusqu'au moment où le Pontife entre sous le dais.

273. — Procession. — 1. La Procession[5] se met alors en marche[6] dans l'ordre indiqué n° **266**, 3. Tous portent des cierges allumés[7], et marchent deux à deux, tête nue. Après les plus dignes du Chapitre, avec lesquels marche le Prêtre assistant, vient le Porte-crosse, qui porte la crosse des deux mains; puis les deux Thuriféraires, qui marchent devant le saint Sacrement en agitant légèrement leur encensoir[8] : celui qui est à droite, porte l'encensoir de la main gauche, et celui qui est à gauche, de la main droite. En dernier lieu vient le Pontife, entre les Diacres assistants[9], qui sont aussi sous le dais et relèvent les bords de la chape; puis le Caudataire[10]. Les Céroféraires marchent de chaque côté du dais, et les quatre Clercs qui portent les lanternes, aux quatre coins. Les Clercs Porte-mitre, Portre-livre et Porte-bougeoir sont derrière le dais, et suivis des Familiers, qui ne portent pas de

[1] *Cær. Ep.*, ibid. — [2] *Cær. Ep.*, ibid. — [3] *Cær. Ep.*, ibid. — [4] Ibid , n. 21. — [5] *Cær. Ep.*, ibid., n. 20. — [6] Ibid., n. 5. — [7] Ibid., n. 4. — [8] S. R. C., n. 2368. — [9] *Cær. Ep.*, ibid., n. 20. — [10] *Cær. Ep.*, ibid.

cierge. Un Chapelain revêtu de la soutane et du manteau noir, porte le cierge du Pontife, marchant près de celui qui porte la première hampe du dais, à droite. Les Prélats qui n'appartiennent pas au Clergé de la cathédrale, marchent après les Familiers.

2. On chante les hymnes marquées dans le Rituel. Les Chantres ont soin de ne pas chanter la strophe *Tantum ergo Sacraméntum* dans le cours de la Procession, mais de la réserver pour les moments où l'on s'arrête.

3. Pendant le cours de la Procession, le Pontife récite des psaumes et des hymnes, alternativement avec les Diacres assistants[1] (1).

Nota. — Le Prélat doit porter lui-même le saint Sacrement. L'ostensoir ne peut pas être porté sur un brancard adhérent au dais; mais si l'ostensoir est lourd, l'Évêque peut avoir autour du cou un ruban auquel il appuie le pied de l'ostensoir[2]; on lui met ce ruban avant le voile huméral.

4. Lorsque le dais sort de l'église, les Bénéficiers qui le portent, en remettent les hampes aux laïques les plus notables; ces derniers se partagent cette fonction si la Procession est longue[3]. Ils vont ensuite prendre leur place devant les Chanoines.

Nota. — On doit remarquer: 1° Que, parmi ceux qui portent le dais, la place la plus digne est à la droite et en avant; la seconde, à gauche en avant; la troisième, derrière la première, et ainsi de suite; 2° Que les plus dignes prennent le dais immédiatement en sortant de l'église, ou bien en y rentrant; si ces personnes sont d'une dignité égale, on peut donner le dais aux unes en sortant, et aux autres en rentrant[4].

5. Les Thuriféraires ont soin de mettre de l'encens

(1) A Rome, tous les membres du Clergé qui ne chantent pas, récitent aussi des psaumes et des hymnes, deux à deux, pendant toute la Procession. Les Ministres de l'Évêque ont en main un cahier où sont imprimées ces prières.

[1] *Rit.*, ibid. *Cær. Ép.*, ibid. — [2] S. R. C., nn. 365, 575 et 2557. — [3] *Cær. Ep.*, ibid., n. 21. — [4] *Cær. Ep.*, l. I, c. xiv, n. 2.

dans leurs encensoirs, afin qu'ils fument constamment.

274. — Station aux reposoirs. — 1. S'il y a un long trajet à parcourir, l'Évêque peut s'arrêter dans une église, ou à un autel préparé sur le chemin, y déposer le saint Sacrement, l'encenser, et chanter l'oraison[1]; on peut même y donner la bénédiction, si c'est l'usage. Mais ces autels doivent être convenablement ornés, et visités préalablement par un délégué du Prélat[2]. On ne doit pas s'arrêter cependant à tous les autels que l'on rencontre, mais une fois ou deux seulement[3] (1). — On peut tolérer pourtant l'usage d'avoir quatre reposoirs[4].

2. Quand la Procession doit s'arrêter à un reposoir, les Acolytes et le Porte-croix s'arrêtent de côté, à une certaine distance; les deux moins dignes du Clergé s'arrêtent près de la croix, et se placent vis-à-vis l'un de l'autre; ceux qui les suivent se mettent à côté d'eux, de sorte que les plus dignes se trouvent les plus rapprochés de l'autel; tous se placent sur une ou plusieurs lignes, de manière que le Pontife puisse passer au milieu d'eux, avec les Diacres assistants. Lorsque l'Évêque arrive, tout le monde se met à genoux.

3. En arrivant à l'autel, le Prélat et ses Ministres observent ce qui est dit ci-après au n° **275**, 2, et tous restent à genoux. Les Chantres entonnent *Tantum ergo;* après *venerémur cérnui* ou à *Genitóri*, le premier Thuriféraire se présente avec le Prêtre assistant, qui dépose son cierge; l'Évêque met l'encens dans l'encensoir[5], et encense le saint Sacrement comme à l'ordinaire. Les Chantres chantent le verset *Panem de cælo*, etc., avec *Allelúia*. Pendant ce temps, les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se présentent et se tiennent debout derrière l'Évêque. Le Pontife chante

(1) On expose dans le *Cérémonial selon le rit romain*, les règles relatives aux reposoirs.

[1] *Rit.*, ibid., *Cær. Ep.*, ibid., n. 22. — [2] S. R. C., nn. 1596, 2609, 3986, ad 4. — [3] *Cær. Ep.*, ibid. S. R. C., n. 2609 et 3086, ad 4. — [4] S. R. C., n. 3488, ad 2. — [5] *Cær. Ép.*, ibid.

sur le ton férial l'oraison du saint Sacrement, avec la conclusion *Qui vivis et regnas in sæcula sæculórum*, sur le livre que tiennent les Diacres assistants agenouillés. Le premier Cérémoniaire met au Pontife le voile huméral. Le Prélat monte à l'autel avec les Diacres assistants, reçoit l'ostensoir debout, comme il est dit au nº **275**, 4, et bénit le peuple comme à l'ordinaire, **s'il y a lieu**; puis on continue la Procession. — Si le Pontife a donné la bénédiction, il garde l'ostensoir jusqu'au moment de se joindre à la Procession; s'il n'a pas donné la bénédiction, le Diacre lui remet l'ostensoir de la même façon qu'au départ.

275. — Retour à la cathédrale. — 1. Au retour de la Procession, chacun reprend sa place, sans saluer l'autel. — Les Acolytes déposent leurs chandeliers à la crédence, et le Sous-Diacre remet la croix en lieu convenable. Quand l'Évêque arrive, tout le monde se met à genoux.

2. En arrivant à l'autel, le premier Diacre monte sur le marchepied, du côté de l'épître, et se met à genoux, le visage tourné vers le côté de l'évangile. Le Pontife et le second Diacre assistant montent sur le dernier degré; le premier Diacre assistant reçoit l'ostensoir, et s'étant levé, il attend que le Pontife se soit mis à genoux; puis il place l'ostensoir sur l'autel, fait la génuflexion et va se mettre à la droite de l'Évêque. Pendant ce temps, le second Diacre assistant détache le voile huméral que le Cérémoniaire enlève.

3. L'ostensoir étant déposé sur l'autel, on chante *Tantum ergo*, etc., et l'on continue comme il est dit nº **274**, 3. — Le Clergé reste devant l'autel jusqu'à la fin.

4. Lorsqu'il a reçu le voile huméral, l'Évêque se lève et monte sur le marchepied, avec les Diacres assistants; le Cérémoniaire retire le coussin. Arrivé sur le marchepied, le second Diacre s'agenouille sur le bord; l'Évêque et le second Diacre font la génuflexion; celui-ci donne l'ostensoir au Prélat qui se tient debout, puis il s'agenouille à côté du second Diacre assistant.

5. L'Évêque donne la bénédiction, tandis que les Diacres assistants agenouillés relèvent les bords de la chape.

6. Après la bénédiction, le premier Diacre se lève, reçoit l'ostensoir et le dépose sur l'autel; l'Évêque fait la génuflexion avec les deux Diacres assistants, descend au bas des degrés et s'agenouille sur le coussin. Le Cérémoniaire lui enlève le voile huméral.

276. — Reposition. — 1. Le Prêtre assistant monte alors par le côté au coin de l'épître, se tourne vers le peuple, et publie les indulgences; puis il fait la génuflexion et retourne à sa place au chœur.

2. Les indulgences publiées, le Cérémoniaire place sur l'autel la custode et, — s'il n'y a pas de tabernacle, — un voile blanc. Le premier Diacre monte, fait la génuflexion de côté, ouvre l'ostensoir, place le saint Sacrement dans la custode, ferme celle-ci, la met dans le tabernacle, fait de nouveau la génuflexion, et ferme la porte du tabernacle. — S'il n'y a pas de tabernacle, il laisse la custode au milieu du corporal et la couvre du voile blanc; il fait la génuflexion de côté avant de la couvrir, ou avant de fermer la porte du tabernacle, et descend à la droite de l'Évêque. Le Pontife se lève, fait la génuflexion sur le pavé, avec ses Assistants, et le premier Diacre lui met la calotte et la mitre; puis il reçoit la crosse et se rend au trône. — Les Céroféraires vont ensuite déposer leurs flambeaux à la sacristie. Le Clergé éteint et dépose les cierges que des Clercs peuvent reporter de suite à la sacristie.

3. Quand le Pontife est arrivé au trône, les Diacres assistants lui ôtent les ornements, et lui remettent la cape; on porte les ornements de l'Évêque sur l'autel ou à la crédence. Les Chanoines déposent leurs ornements à leur place, les Bénéficiers vont à la sacristie quitter leurs chapes; le Sous-Diacre Porte-croix va également quitter ses ornements, ainsi que les Porte-insignes s'ils étaient en chape.

4. L'Évêque ayant repris la cape, un Familier lui

ôte les bas et les sandales, s'il a célébré la Messe pontificale; les Diacres assistants descendent du trône, et vont quitter leurs ornements au chœur. L'Évêque prie devant l'autel et se retire avec les cérémonies accoutumées.

277. — Sortie solennelle. — 1. Si le saint Sacrement doit demeurer exposé après la Procession, le premier Diacre assistant, un Prêtre, ou un Diacre revêtu de l'étole blanche, monte à l'autel, après la bénédiction, prend le saint Sacrement et le place sur le trône de l'exposition.

2. Dans ce cas, les Acolytes prennent leurs chandeliers, le Porte-croix la croix, et l'on se rend à la sacristie ou à la chapelle qui sert de *secretarium*, dans le même ordre qu'à la Procession.

3. Après avoir fait la génuflexion à deux genoux devant l'autel avec tous ses Ministres, l'Évêque reçoit la crosse et, quand il n'est plus en vue du saint Sacrement, le premier Diacre lui met la calotte et la mitre.

4. Arrivés à la sacristie ou au *secretarium*, tous quittent les ornements comme il est dit plus haut.

Nota 1°. — Si l'Évêque assiste à la Procession du saint Sacrement sans porter lui-même l'ostensoir, il est revêtu de la cape, et l'on observe à l'église et au reposoir ce qui est dit tome Ier, n° **225**. Pendant la Procession, le Prélat marche derrière le Célébrant, sans Assistants, accompagné seulement d'un Clerc qui porte de la main droite un cierge allumé, et suivi du Caudataire et d'un Familier.

Nota 2°. — Le jour octave, on fait de nouveau la Procession; mais elle a lieu après les Vêpres, à l'intérieur de l'église, ou à une courte distance au dehors.

Si l'Évêque y assiste, il doit porter lui-même le saint Sacrement. Si le Prélat n'y assiste pas, le saint Sacrement est porté par le Prêtre qui a officié aux Vêpres.

Cette Procession est moins solennelle; les Chanoines ne sont pas parés; le dais est porté dans l'église par des Clercs en surplis, ainsi que la croix de Procession; l'Évêque est assisté seulement par un Diacre et un Sous-Diacre Chanoines.

CHAPITRE II

DE L'OFFICE DE CE JOUR CÉLÉBRÉ PAR UN ÉVÊQUE AU FALDISTOIRE.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

278. — 1. Outre les choses nécessaires pour la Messe pontificale au faldistoire, on prépare tous les objets indiqués pour ce jour au chapitre précédent n° **265**, 1-6.

2. Si le Chapitre de la cathédrale n'est pas présent[1] (1), on prépare des ornements pour les membres du Clergé. Ces ornements sont : des amicts, des aubes et des cordons; des tuniques pour les Sous-Diacres, des dalmatiques pour les Diacres, des chasubles pour les Prêtres[2], avec des étoles si c'est l'usage[3], et des chapes pour les membres les plus dignes du Clergé. — Personne ne porte le manipule[4].

3. On prépare aussi un amict, une aube, un cordon et une tunique pour le Sous-Diacre Porte-croix[5], et des chapes pour les Prêtres qui doivent porter le dais dans l'église[6]. — Tous les ornements doivent être de couleur blanche[7].

4. Si la cérémonie a lieu à la cathédrale, les Chanoines doivent être parés pour la Procession.

(1) Si le Chapitre est présent, il est seul paré.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXIII, n. 5 et 17. — [2] Ibid., S. R. C., n. 458, 610 et 2362, ad 1. — [3] S. R. C., n. 2973. — [4] Ibid. — [5] S. R. C., n. 2362, ad 1. — [6] *Cær. Ep.*, l. I, c. XIV, n. 4. — [7] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXIII, n. 5.

ARTICLE II

Des cérémonies à observer à la Messe et à la Procession.

279. — 1. La Messe pontificale se célèbre avec les cérémonies accoutumées. — On se conforme en outre, à ce qui est dit nº **268**, 1-6.

2. Après la communion, quand le saint Sacrement a été mis dans l'ostensoir, ceux qui doivent prendre des ornements vont s'en revêtir.

3. Après la bénédiction du Pontife, un Clerc tourne le faldistoire de telle sorte que l'Evêque assis regarde le côté de l'évangile, ayant l'autel à sa droite.

4. Après le dernier évangile, l'Évêque, entre le Diacre et le Sous-Diacre, fait la génuflexion au milieu de l'autel, sur le marchepied, et la tête découverte, descend directement au faldistoire, et s'assied. Le Prêtre assistant se retire au chœur si le Clergé est paré, sinon à la crédence, où il quitte la chape. Les Clercs chargés de recevoir la crosse, le manipule, la chasuble, la dalmatique et la tunique se présentent; les Ministres sacrés quittent leurs manipules et les donnent à un Clerc qui les met à la crédence, et le Diacre, aidé par le Sous-Diacre, ôte les ornements au Prélat. Le Diacre, ayant ôté la tunique au Pontife, lui met la chape, présentée par un Clerc.

5. Quand il en est temps, les deux Thuriféraires se rendent devant le faldistoire, et se présentent l'un après l'autre, debout, pour faire mettre l'encens. Le Diacre présente la navette sans baisers. Le Prélat se lève, et, la tête découverte, met l'encens dans les deux encensoirs, sans bénir.

6. L'Évêque, ayant mis l'encens, revient à l'autel entre les deux Ministres, qui relèvent les bords de la chape. Le Pontife et les Ministres font la génuflexion à deux genoux sur le pavé, et se mettent à genoux sur le plus bas degré; puis l'Évêque encense le saint Sacrement.

7. On observe ensuite ce qui est dit nᵒˢ **272-277**, en appliquant au Diacre ce qui est marqué pour le premier Diacre assistant, et au Sous-Diacre ce qui est dit pour le second Diacre assistant. Le Prêtre assistant est aussi remplacé par le Diacre.

8. L'Évêque est suivi du Caudataire, du Porte-mitre et, si c'est nécessaire, des Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir. On ne publie pas l'indulgence.

Nota. — L'Évêque qui, hors du lieu de sa juridiction, préside la Procession du saint Sacrement après la Messe, doit célébrer lui-même la Messe pontificale.

QUATORZIÈME SECTION

DE LA COMMÉMORAISON DES FIDÈLES TRÉPASSÉS

280. — Règles générales. — 1. Le jour de la fête de la Toussaint, ou le lendemain si le 2 novembre est un dimanche, on célèbre les Vêpres des morts après les Vêpres du jour[1].

2. Si l'Évêque veut célébrer la Messe pontificale le jour de la Commémoraison des fidèles trépassés, il doit aussi officier aux Vêpres ainsi qu'aux Matines et Laudes des morts[2].

3. Quand l'Évêque officie[3] ou quand il est présent, on célèbre Matines et Laudes immédiatement après les Complies des morts[4].

4. Les Matines et Laudes de ce jour peuvent toujours être anticipées après les Complies[5].

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

281. — 1. Avant les Vêpres de la Toussaint, ou du lendemain si le 2 novembre est un dimanche, on tient prêt tout ce qui est nécessaire pour l'Office des morts.

2. **A l'autel.** — Sous *l'antipendium* de la couleur du jour, on en met un noir. On tient prêts six cierges jaunes que l'on mettra à la place des cierges blancs.

3. **A la crédence.** — On tient prêts les chandeliers des Acolytes avec des cierges jaunes, le bougeoir, le Rituel ou l'Antiphonaire.

4. **Au trône.** — Si l'Évêque occupe le trône pendant cet Office, le trône doit être orné de draperies violettes[6] et par-dessus, de draperies de la couleur du jour, faciles à enlever. — On dispose aussi, en lieu

[1] Rub. du jour. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. x, n. 1. — [3] Ibid. — [4] Ibid., n. 2. — [5] S. R. C., n. 3864, ad 1. — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. xii, n. 1.

convenable, le prie-Dieu avec des coussins noirs[1], dont le Pontife doit se servir à la fin de l'Office.

Si l'Évêque est à sa stalle pendant cet Office, il n'est pas nécessaire de changer les draperies du trône pendant la cérémonie, mais on met des coussins noirs[2] à la stalle de l'Évêque.

5. Si l'Évêque ne célèbre pas lui-même l'Office des morts, on dispose en lieu convenable la chape noire pour l'Officiant, et un pupitre nu, si l'Officiant est à la banquette. — Il n'y a pas de Chapiers à cet Office.

6. On prépare, dans le chœur, un pupitre nu pour le chant des leçons.

ARTICLE II

Des cérémonies à observer à l'Office de ce jour célébré par l'Évêque diocésain.

282. — Vêpres et Complies des morts. — 1. Après *Benedicámus Dómino* des Vêpres du jour, l'Évêque et les Chanoines déposent les ornements comme à l'ordinaire. Pendant ce temps, on prépare l'autel et le trône pour les Vêpres des morts[3].

2. Les Diacres assistants ôtent les ornements au Pontife, et lui mettent la cape de laine. Le Pontife descend du trône et vient à sa place au chœur, où il est assisté seulement du Cérémoniaire, des Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir et de quelques Ministres en surplis[4]. — Il peut aussi demeurer au trône[5], sans Chanoines assistants.

3. Le Prélat s'assied un instant et se couvre. Il se lève ensuite, et les Chantres chantent la première antienne; après l'intonation du psaume, le Pontife s'assied et se couvre. Quand on entonne *Magníficat*, le Prélat se découvre et se lève. Il s'assied de nouveau et se couvre[6] quand on chante *Réquiem ætérnam.*

4. Vers la fin de la répétition de l'antienne du *Magníficat*, le Pontife se lève. S'il est au trône, il

[1] Ibid., c. xi, n. 1. — [2] Ibid. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. x, n. 2. — [4] Ibid. — [5] Ibid., n. 8. — [6] Ibid., n. 3.

vient au prie-Dieu; le Porte-livre et le Porte-bougeoir se présentent seuls[1] devant lui, sans les Acolytes. — Si le Prélat est à sa stalle, les Acolytes portant leurs chandeliers, viennent devant l'Évêque et les Clercs Porte-livre[2] et Porte-bougeoir se mettent au milieu d'eux[3]; le Porte-livre peut mettre le livre sur l'accoudoir.

5. Quand l'antienne est terminée, le Prélat se met à genoux, et tout le Chœur s'agenouille en même temps. L'Evêque commence *Pater noster*, et le Chœur continue l'oraison dominicale à voix basse. Le Prélat reprend *Et ne nos indúcas*, etc., et dit les autres versets[4]; mais on ne dit pas le psaume *Lauda ánima mea*. Après *Dóminus vobíscum*, le Pontife se lève et dit l'oraison *Fidélium*, etc., avec la grande conclusion, puis il ajoute *Réquiem ætérnam*, etc.; quand on a répondu *Et lux perpétua*, etc., les Chantres chantent *Requiéscant in pace*[5]. Les Acolytes et tous les Clercs se retirent. Le Pontife se rend alors à sa stalle où il préside Complies, et l'on observe ce qui est dit t. I, nº **191**. A la fin de Complies, il revient au trône[6] et s'assied.

283. — Matines et Laudes des morts. — 1. Le Prélat étant demeuré assis pendant quelques instants, se lève. Deux Chantres commencent l'invitatoire[7].

2. Quand on commence le premier psaume, le Pontife s'assied et demeure assis pendant tout l'Office des Matines, excepté pendant le *Pater* qui se dit avant les leçons de chaque nocturne[8]. Tout le Chœur fait de même.

3. Les leçons sont chantées par des Chanoines ou par d'autres Prêtres ou Clercs, suivant l'usage[9], en commençant par les moins dignes. On observe les cérémonies indiquées nº **59**, 5.

4. Pendant les Laudes, l'Évêque se lève[10] avec tout le Chœur, quand on entonne *Benedíctus*. A la fin du

[1] Ibid., n. 8. — [2] Ibid., n. 3, 4, 8 et 9. — [3] Ibid., n. 4. — [4] Ibid. — [5] *Cær. Ep.*, n. 4. — [6] *Cær. Ep.*, ibid., n. 5. — [7] *Cær. Ep.*, ibid., n. 5. — [8] *Cær. Ep.*, ibid. — [9] *Cær. Ep.*, ibid., n. 6. — [10] Ibid.

cantique, on observe ce qui est indiqué nº **282**, 3, 4 et 5[1]. On ne dit pas le psaume *De profúndis*[2].

5. Quand l'Office est terminé, on se retire comme à l'ordinaire.

ARTICLE III

Des cérémonies à observer à l'Office de ce jour célébré en présence de l'Évêque diocésain.

284. — 1. Si l'Évêque ne célèbre pas lui-même l'Office des morts, le Chanoine Célébrant, à la fin des Vêpres du jour, reçoit une chape ou à son défaut une étole noire, et se rend à la place qu'il doit occuper pour faire l'Office, c'est-à-dire à la banquette ou à la première stalle du chœur[3].

2. On observe ensuite tout ce qui est dit à l'article précédent.

Nota. — Si un Évêque hors du lieu de sa juridiction a célébré les Vêpres de ce jour au faldistoire, il se rend à la sacristie avec ses Ministres, après avoir donné la bénédiction pontificale; et un Prêtre préside l'Office des morts. En effet, il n'est pas possible qu'un Évêque étranger célèbre cet Office avec plus de solennité que l'Évêque Ordinaire. De plus les Offices des morts, à l'exception de la Messe, n'admettent pas le rit pontifical, comme on peut voir par ce qui précède, art. II, nº **282**.

ARTICLE IV

Règles concernant la Messe de ce jour.

285. — 1. Si l'Évêque célèbre lui-même dans sa cathédrale la Messe de ce jour, on observe tout ce qui est prescrit, t. I, nºs **125-136**.

2. Si l'Évêque ne célèbre pas la Messe pontificale, il peut y assister au trône, en chape ou en cape, et

[1] Ibid. — [2] Ibid., n. 7. — [3] Ibid., n. 9.

faire l'Absoute après la Messe[1]. On se conforme alors à ce qui est dit, t. I, n[os] **228-232.**

3. Si un Évêque célèbre cette Messe au **faldistoire,** on observe ce qui est dit t I, n[os] **138-140.**

4. Seul l'Évêque diocésain, quand il a assisté au trône, peut faire l'Absoute, bien qu'il n'ait pas célébré la Messe.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XII, n. 1; c. XXVI, n. 3; c. XXVII, n. 1.

CINQUIÈME PARTIE

DE L'ADMINISTRATION DES SACREMENTS PAR UN ÉVÊQUE.

Nous ne traiterons ici que de l'administration des sacrements de Baptême, de Confirmation et de Mariage. La collation des Ordres fait l'objet d'un traité à part; quant aux trois autres sacrements (Eucharistie, Pénitence, Extrême-Onction), les livres liturgiques n'indiquent point de règles particulières à observer par un Évêque qui administre ces sacrements.

CHAPITRE PREMIER

DU SACREMENT DE BAPTÊME.

Il ne peut être question que du baptême solennel; en cas de nécessité, l'Évêque administrerait ce sacrement comme un simple Prêtre.

ARTICLE PREMIER

Du baptême des enfants.

§ 1. — Objets à préparer.

286. — 1. **A l'autel.** — On met à l'autel, si c'est possible, un parement blanc et par-dessus un parement violet. Sur l'autel, on met les ornements de l'Évêque, savoir : la chape et l'étole violettes, la croix pectorale, le cordon, l'aube, l'amict : le tout recouvert d'un voile violet; la seconde mitre avec le voile pour la porter; le formal simple pour l'Évêque Ordinaire. Si le Prélat a l'usage de la crosse, on la dépose près de l'autel. — **Devant l'autel,** au coin de l'épître, on place le faldistoire avec une draperie blanche et une draperie violette par-dessus. — On allume les six cierges de l'autel.

2. **A la crédence.** — On dispose, sur la crédence, une aiguière avec plateau et une serviette, les chandeliers des Acolytes, le Rituel ou de préférence le Pontifical, le bougeoir, un vase contenant du sel à bénir ou déjà bénit. — Près de la crédence, on met la croix de Procession.

3. **Aux fonts baptismaux** (1). — On prépare, près des fonts, une crédence recouverte d'une nappe, sur laquelle on met la chape et l'étole blanches.

On dispose, en outre, tous les objets nécessaires pour administrer le sacrement de baptême, savoir : les ampoules contenant l'Huile des catéchumènes et le saint Chrême; — un vase pour verser l'eau sur la tête du baptisé; — un bassin pour recevoir cette eau si elle ne tombe pas immédiatement dans la piscine; — du coton pour essuyer les onctions; de la mie de pain et du citron sur un plateau; — l'aiguière, le bassin et plusieurs serviettes.

On prépare, de plus, un voile blanc pour mettre sur la tête de l'enfant, et un manuterge pour l'essuyer; — un cierge.

Si l'on doit baptiser plusieurs enfants, il faut un voile blanc, un cierge, et un manuterge pour chacun [1].

4. **A la porte de l'église.** — A l'intérieur, on place un tapis et un faldistoire couvert de violet. Si c'est possible, on place un autre faldistoire couvert de blanc aux fonts baptismaux; sinon, le même, dont on remplace la draperie violette par une draperie blanche, sert pour les deux endroits.

5. Si l'Évêque s'assied pour donner l'ablution sacramentelle, on prépare aussi le grémial de toile au lieu convenable.

§ 2. — Des cérémonies à observer.

287. — Préparation à la cérémonie. — On observe tout ce qui est indiqué pour le baptême des enfants conféré par un Prêtre, sauf les quelques **exceptions suivantes :**

1. Le Pontife se revêt du rochet, et de la mozette s'il est Ordinaire, sinon du mantelet; il est assisté de quelques Chapelains et des Clercs Porte-insignes. — S'il est assisté par des Chanoines, ceux-ci doivent avoir le surplis sur le rochet.

2. Le Prélat est reçu à la porte de l'église par ses Chapelains. Ayant prié devant l'autel, il va au faldistoire; il se lave les mains et est revêtu de l'amict, de l'aube, du cordon, de la croix, de l'étole violette, de la chape de même couleur, du formal simple s'il est Ordinaire, et de la seconde mitre. Il reçoit ensuite la crosse, s'il est dans son diocèse, ou s'il a la permission de l'Ordinaire [2].

3. Quand il en est temps, l'Évêque se rend à la porte de l'église, précédé de la croix et des Acolytes, d'un Clerc qui porte le sel, et du Clergé; il est suivi des Porte-insignes. Lorsqu'on arrive près du faldistoire, le Porte-crosse reçoit la crosse, et le Prélat s'assied, face à la porte. S'il n'y a qu'un faldistoire, on transporte celui de l'autel à la porte de l'église.

288. — Station au seuil de l'église. — 1. Le Porte-croix et les Acolytes se placent en face du Pontife, laissant un espace pour ceux qui soutiennent l'enfant (1); le Clerc qui porte le sel se tient à la droite de l'Évêque; le Porte-crosse et le Porte-mitre sont derrière le Pontife.

2. Aussitôt que l'Évêque est assis, les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir viennent devant lui, un peu à sa gauche. Le Pontife commence les cérémonies du baptême comme à l'ordinaire, demeurant assis pour faire les premières interrogations.

3. Après *Si igitur*, etc., l'Évêque se lève sans quitter la mitre, pour dire *Exi ab eo*, etc., s'assied ensuite et dit : *Accipe signum crucis*, etc.

(1) Avec l'autorisation de l'Ordinaire, on peut suivre l'usage d'administrer le baptême à un autel, en dehors des fonts baptismaux (S. R. C., n. 3695, ad 1).

[1] *Pont.*, Ritus pontific., pro baptismo parvul.

(1) Le parrain et la marraine ne doivent pas porter de gants.

[2] *Pont.*, ibid.

4. Quand le Pontife a dit cette dernière prière, le premier Chapelain lui ôte la mitre et la donne au Porte-mitre. Le Prélat se lève, dit les oraisons *Preces nostras*, etc., et *Omnípotens sempitérne Deus*, etc., puis il benit le sel s'il n'est pas bénit. Il prend la mitre pour faire l'exorcisme du sel, et la quitte pour dire la prière qui suit *Proínde*, etc.

5. Après la bénédiction du sel ou, s'il est déjà bénit, après l'oraison *Omnípotens*, etc., le Prélat s'assied, et le Chapelain lui met la mitre. L'Évêque met alors du sel dans la bouche de l'enfant en disant *Accipe sal sapiéntiæ*, etc. *Pax tecum*[1]. Un Clerc donne une serviette au Chapelain, celui-ci la présente au Prélat, qui s'essuie les doigts; le Chapelain rend la serviette.

6. Quand le Pontife s'est essuyé, le Chapelain lui ôte la mitre et la rend au Clerc. L'Évêque debout dit alors l'oraison *Deus patrum nostrórum*, etc.

7. L'Évêque, ayant dit *Per Christum Dóminum nostrum*, le Chapelain lui met la mitre, et le Prelat dit debout l'exorcisme qui suit.

8. Après l'exorcisme, le Chapelain lui ôte la mitre et la rend au Clerc. Le Prélat dit ensuite l'oraison *Ætérnam ac justissimam*, etc.

289. — Introduction dans l'église. — Après cette oraison, le Chapelain met la mitre au Pontife. Le Prélat se lève, pose l'extrémité gauche de l'étole sur l'enfant, en disant *N., ingrédere*, etc., et introduit l'enfant dans l'église. Quand il l'y a introduit, le Chapelain ôte la mitre à l'Évêque, qui prend la crosse, et récite *Credo in Deum*, etc. et *Pater noster*, etc., avec le parrain et la marraine, en se rendant avec eux aux fonts, précédé de la croix et des Acolytes. Le parrain et la marraine peuvent dire ces prières en langue vulgaire, mais le Pontife les dit en latin[2]. Pendant ce temps, un Clerc porte le faldistoire près de l'enceinte des fonts baptismaux, s'il n'y est pas déja.

[1] *Pontif.*; S. R. C., n. 3368, ad 3 et 3535, ad 9. — S. R. C., n. 3535, ad 10.

290. — A l'entrée des fonts. — 1. Après la récitation du *Pater*, le Prélat s'arrête près de l'entrée des fonts[1] et s'assied, tournant le dos aux fonts baptismaux; le Chapelain lui met la mitre. L'Évêque se lève et dit *Exorcizo te*, etc., puis, toujours debout, au même lieu et avec la mitre, il ajoute, *Ephpheta*, etc.; le Clerc qui portait le sel le dépose, et prend l'Huile des catéchumènes.

2. Le Pontife s'assied ensuite pour faire les interrogations, et demeure assis pour faire les deux onctions avec l'Huile des catéchumènes; le Chapelain présente du coton à l'Évêque pour qu'il s'essuie les doigts, et un autre Chapelain essuie les parties du corps où elles ont été faites. Pendant ce temps, deux Clercs viennent recevoir la chape et l'étole violettes, et deux autres apportent l'étole et la chape de couleur blanche; on enlève en même temps le parement violet de l'autel.

3. Quand le Prélat s'est essuyé les doigts, le Chapelain lui ôte la mitre. L'Évêque se lève, les Chapelains lui ôtent la chape et l'étole violettes, et le revêtent ensuite de l'étole et de la chape blanches. Le Chapelain lui met la mitre et le Porte-crosse vient présenter la crosse. Les Clercs vont déposer à la crédence l'étole et la chape violettes. En même temps on enlève la draperie violette du faldistoire, et on approche celui-ci des fonts.

291. — Aux fonts baptismaux. — 1. L'Évêque, ayant reçu la mitre, se lève, et entre dans l'enceinte des fonts, avec les Clercs qui l'assistent, et toujours précédé du Porte-croix et des Acolytes; il salue la croix qu'on tient en face de lui, s'assied à l'entrée, le dos tourné aux fonts; on apporte l'enfant devant lui. Les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir viennent devant le Prélat. Le Pontife fait les trois interrogations : *Credis in Deum*, etc. ? *Credis in Jesum Christum*, etc.? *Credis et in Spíritum sanctum*, etc. ? le parrain répond chaque fois : *Credo*.

[1] *Pont.*, ibid. *Rit.*, ibid.

2. Lorsque le parrain a répondu pour la troisième fois *Credo,* le Pontife dit : *N., vis baptizári ?* le parrain répond : *Volo.* Pendant ce temps, un Clerc prend le vase avec lequel l'Évêque doit verser l'eau sur la tête de l'enfant, et le linge pour l'essuyer, et vient près du Chapelain. Un autre Clerc vient devant le Pontife, portant le vase destiné à recevoir l'eau, si elle ne tombe pas directement dans la piscine.

292. — Ablution sacramentelle. — On tient alors l'enfant au-dessus de la piscine, ou du vase destiné à recevoir l'eau; le parrain et la marraine soutiennent ou touchent l'enfant; on étend le grémial de toile sur les genoux de l'Évêque. Le Prélat toujours assis (1) avec la mitre, verse alors de l'eau trois fois en forme de croix sur la tête de l'enfant, faisant en sorte qu'elle coule sur la peau, et dit en même temps et une seule fois : *N., ego te baptizo in nómine Patris ✠, et Filii ✠, et Spíritus ✠ sancti.* Il verse l'eau pour la première fois, en disant *In nómine Patris;* pour la seconde fois, en disant *et Filii;* et pour la troisième, en disant *et Spíritus sancti.* Il rend alors le vase au Chapelain, qui le donne au Clerc, et on essuie la tête de l'enfant. Le parrain et la marraine peuvent aussi essuyer la tête de l'enfant. Un Clerc met ensuite tout à sa place, prend l'ampoule du saint Chrême avec le coton, et vient près du Chapelain.

Nota 1° — Si l'on doute que l'enfant ait été déjà baptisé, on le baptise sous condition, en disant; *N., si non es baptizátus,* ou *baptizáta, ego te baptizo in nómine Patris ✠, et Filii ✠, et Spíritus ✠ sancti.*

Nota 2° — Dans les pays où il est d'usage de baptiser par immersion, l'Évêque se lève, prend l'enfant avec une grande précaution, et plonge trois fois le sommet de la tête dans l'eau, en prononçant les paroles sacramentelles. Il le remet ensuite entre les bras du parrain ou de la marraine [1].

(1) Si l'on tient l'enfant au-dessus du baptistère, le Prélat ne pourrait rester assis pour faire l'ablution.

[1] *Pont.*, ibid. *Rit.*, ibid.

293. — Après l'ablution sacramentelle. — 1. Après le baptême, le Prélat assis avec la mitre[1], dit l'oraison *Deus omnipotens,* etc. Après les mots *remissiónem ómnium peccatórum,* il fait l'onction du saint Chrême, en traçant un signe de croix sur le sommet de la tête de l'enfant, à ces mots *ipse te liniat ✠, chrismate salútis,* etc.; on répond *Amen.* Le Pontife dit ensuite : *Pax tibi;* on répond : *Et cum spiritu tuo.* Alors l'Évêque s'essuie les doigts; le Clerc dépose le saint Chrême, apporte le chrémeau et vient près du Chapelain.

2. Le Prélat met ensuite le chrémeau sur la tête de l'enfant en disant : *Accipe vestem,* etc. Pendant ce temps, un Clerc allume et apporte un cierge.

3. Le Pontife remet le cierge au parrain ou à la marraine, qui en le recevant baise sa main; il dit en même temps : *Accipe lámpadem,* etc.; on répond *Amen.* L'Évêque dit ensuite : *N., vade in pace, et Dóminus sit tecum;* on répond *Amen*[2]. Alors les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se retirent[3]; et les Familiers ou les Clercs chargés de donner à laver au Pontife se présentent.

4. Le Pontife se lave les mains, puis on retourne à l'autel dans le même ordre que l'on en est parti. Quand on y est arrivé, le Porte-crosse reçoit la crosse, et les Chapelains ôtent les ornements à l'Évêque avec les cérémonies accoutumées.

5. Les Clercs jettent ensuite dans la piscine l'eau du baptême, si elle n'y a pas coulé, et celle qui a servi au Prélat pour se laver les mains; puis ils ferment le baptistère et remettent chaque chose à sa place.

294. — Nota 1° — Si l'Évêque doit baptiser **plusieurs enfants,** et s'ils sont de sexe différent, on fait placer les enfants du sexe masculin à droite, et ceux du sexe féminin à gauche. On dit au pluriel et au genre convenable, c'est-à-dire au genre masculin si tous les enfants ne sont pas du sexe féminin, toutes

[1] *Pont.*, ibid. *Rit.*, ibid. — [2] *Pont.*, ibid. *Rit.*, ibid. — [3] *Pont.*, ibid. *Rit.*, ibid.

les formules qui ne doivent pas être répétées pour chacun. — Les formules et les cérémonies qui doivent être répétées sont indiquées dans le Pontifical et dans le Rituel[1].

Quand il faut **imposer la main** aux enfants, l'Évêque touche d'abord légèrement la tête de chacun de la main droite étendue, sans rien dire; puis, tenant la main étendue vers tous, il dit l'exorcisme ou l'oraison.

Pour les cérémonies et les interrogations à faire à chacun, l'Évêque commence toujours par les enfants du sexe masculin.

Nota 2° — Quand l'Évêque administre le baptême dans **sa chapelle privée**, il peut le faire avec moins de solennité. Les cérémonies sont les mêmes, mais la crosse, la croix et les Acolytes ne sont pas nécessaires; l'Évêque est assisté de deux ou trois Chapelains en surplis; il est revêtu du rochet, de l'amict, de la croix pectorale, de l'étole, et de la seconde mitre.

§ 3. — Règles à suivre lorsque l'église n'a pas de fonts baptismaux.

295. — 1. Si l'église ou la chapelle n'a pas de fonts baptismaux, on administre le baptême à l'autel même où l'Évêque a pris les ornements. On place sur la crédence de l'autel, tous les objets qui devraient être aux fonts baptismaux, ainsi qu'une burette pleine d'eau baptismale, un grémial de toile pour l'Évêque, et un bassin pour recevoir l'eau baptismale. On prépare en outre, à l'entrée du chœur, à la balustrade, le tapis et le faldistoire, qui devraient se trouver à l'entrée des fonts baptismaux.

2. L'Évêque se rend à la porte de l'église pour faire les premières interrogations et les exorcismes.

3. Les exorcismes terminés, l'Évêque revient à l'autel, en récitant le *Credo* et le *Pater*. Il s'arrête à la balustrade ou à l'entrée du chœur, où il accomplit tout ce qui se fait à l'entrée du baptistère : c'est-à-dire l'exorcisme, l'onction de l'Huile des catéchumènes et le changement d'ornements.

[1] *Pont.*, ibid. *Rit.*, ibid.

4. L'Évêque monte ensuite à l'autel, et s'assied sur le faldistoire placé au milieu du marchepied; c'est là qu'il administre le baptême. Quand arrive le moment de verser l'eau sur la tête de l'enfant, on place sur les genoux du Pontife le grémial de toile, et un Clerc tient le bassin pour recevoir l'eau. L'Évêque, toujours assis, fait au même lieu l'onction du saint Chrême, remet le voile blanc, et le cierge. Puis il se lave les mains, descend de l'autel, et quitte les ornements au faldistoire, au coin de l'épître.

ARTICLE II

Du baptême des adultes.

§ 1. — Objets à préparer.

296. — 1. **Au grand autel.** — On y place six chandeliers; on y met un parement blanc et par-dessus, un parement violet. Sur l'autel, on dispose les ornements du Pontife : chape et étole violettes, croix pectorale, cordon, aube, amict, formal simple si l'Évêque est Ordinaire, le tout couvert d'un voile violet; du côté de l'évangile, la seconde mitre, avec le voile pour la porter; sur le plus bas degré un coussin violet[1]. — Devant l'autel, au coin de l'épître, on met le faldistoire avec une draperie blanche, et, par-dessus, une draperie violette. — Si le Pontife a l'usage de la crosse, on la dispose contre l'autel, au coin de l'épître.

2. **Sur la crédence.** — On prépare, sur la crédence, les chandeliers des Acolytes, l'aiguière, le bougeoir, le Pontifical ou le Rituel; — un vase contenant du sel à bénir ou déjà bénit, — le Missel, le Canon, et tout ce qui est nécessaire pour la Messe basse, la chasuble, l'étole et le manipule de la couleur du jour. S'il y a confirmation, on prépare en outre ce

[1] *Pont.*, Rit. de baptismo adultorum.

les formules qui ne doivent pas être répétées pour chacun. — Les formules et les cérémonies qui doivent être répétées sont indiquées dans le Pontifical et dans le Rituel[1].

Quand il faut **imposer la main** aux enfants, l'Évêque touche d'abord légèrement la tête de chacun de la main droite étendue, sans rien dire; puis, tenant la main étendue vers tous, il dit l'exorcisme ou l'oraison.

Pour les cérémonies et les interrogations à faire à chacun, l'Évêque commence toujours par les enfants du sexe masculin.

Nota 2° — Quand l'Évêque administre le baptême dans **sa chapelle privée**, il peut le faire avec moins de solennité. Les cérémonies sont les mêmes, mais la crosse, la croix et les Acolytes ne sont pas nécessaires; l'Évêque est assisté de deux ou trois Chapelains en surplis; il est revêtu du rochet, de l'amict, de la croix pectorale, de l'étole, et de la seconde mitre.

§ 3. — Règles à suivre lorsque l'église n'a pas de fonts baptismaux.

295. — 1. Si l'église ou la chapelle n'a pas de fonts baptismaux, on administre le baptême à l'autel même où l'Évêque a pris les ornements. On place sur la crédence de l'autel, tous les objets qui devraient être aux fonts baptismaux, ainsi qu'une burette pleine d'eau baptismale, un grémial de toile pour l'Évêque, et un bassin pour recevoir l'eau baptismale. On prépare en outre, à l'entrée du chœur, à la balustrade, le tapis et le faldistoire, qui devraient se trouver à l'entrée des fonts baptismaux.

2. L'Évêque se rend à la porte de l'église pour faire les premières interrogations et les exorcismes.

3. Les exorcismes terminés, l'Évêque revient à l'autel, en récitant le *Credo* et le *Pater*. Il s'arrête à la balustrade ou à l'entrée du chœur, où il accomplit tout ce qui se fait à l'entrée du baptistère : c'est-

[1] *Pont.*, ibid, *Rit.*, ibid.

à-dire l'exorcisme, l'onction de l'Huile des catéchumènes et le changement d'ornements.

4. L'Évêque monte ensuite à l'autel, et s'assied sur le faldistoire placé au milieu du marchepied; c'est là qu'il administre le baptême. Quand arrive le moment de verser l'eau sur la tête de l'enfant, on place sur les genoux du Pontife le grémial de toile, et un Clerc tient le bassin pour recevoir l'eau. L'Évêque, toujours assis, fait au même lieu l'onction du saint Chrême, remet le voile blanc, et le cierge. Puis il se lave les mains, descend de l'autel, et quitte les ornements au faldistoire, au coin de l'épître.

ARTICLE II

Du baptême des adultes.

§ 1. — Objets à préparer.

296. — 1. **Au grand autel.** — On y place six chandeliers; on y met un parement blanc et par-dessus, un parement violet. Sur l'autel, on dispose les ornements du Pontife : chape et étole violettes, croix pectorale, cordon, aube, amict, formal simple si l'Évêque est Ordinaire, le tout couvert d'un voile violet; du côté de l'évangile, la seconde mitre, avec le voile pour la porter; sur le plus bas degré un coussin violet[1]. — Devant l'autel, au coin de l'épître, on met le faldistoire avec une draperie blanche, et, par-dessus, une draperie violette. — Si le Pontife a l'usage de la crosse, on la dispose contre l'autel, au coin de l'épître.

2. **Sur la crédence.** — On prépare, sur la crédence, les chandeliers des Acolytes, l'aiguière, le bougeoir, le Pontifical ou le Rituel; — un vase contenant du sel à bénir ou déjà bénit, — le Missel, le Canon, et tout ce qui est nécessaire pour la Messe basse, la chasuble, l'étole et le manipule de la couleur du jour. S'il y a confirmation, on prépare en outre ce

[1] *Pont.*, Rit. de baptismo adultorum.

qui est nécessaire pour l'administration de ce sacrement. — Près de la crédence, on place la croix de Procession.

3. **A la balustrade.** — On place près de la balustrade, en dehors du chœur, un tabouret où le catéchumène se tiendra pendant la Messe.

4. **Aux fonts baptismaux.** — On dispose tous les objets nécessaires pour l'administration du baptême, comme il est indiqué nº **285**, 3, et en outre un vêtement blanc pour le baptisé. — Hors de l'enceinte des fonts baptismaux, près de l'entrée, on met un faldistoire recouvert d'une draperie blanche.

Si l'église n'a pas de fonts baptismaux, on place sur la crédence de l'autel tout ce qui doit être sur la crédence du baptistère; on y ajoute un vase plein d'eau baptismale, un bassin pour recevoir cette eau, et le grémial de toile pour l'Évêque.

5. **A la porte de l'église.** — A l'intérieur, on place un tapis et un faldistoire couvert d'une draperie violette.

6. **Les Ministres nécessaires** pour cette cérémonie sont : deux Chapelains assistant l'Évêque; s'ils sont Chanoines, ils doivent avoir le surplis sur le rochet; — un Clerc Porte-croix, — deux Acolytes, — quatre Clercs pour porter le livre, le bougeoir, la mitre et la crosse; — un Clerc pour le sel et les saintes Huiles; un ou deux Clercs pour transporter le faldistoire.

§ 2. — Des cérémonies à observer.

297. — Préparation à la cérémonie. — 1. Le baptême des adultes se fait, autant que possible, le matin, pour permettre de dire la Messe à l'issue de la cérémonie.

2. On doit observer avec soin pour le baptême des adultes, tout ce qui est prescrit dans le Rituel sous ce titre : *De baptismo adultorum* (1).

(1) Le catéchumène, le parrain et la marraine ne doivent pas avoir de gants.

3. Le Pontife se revêt du rochet et de la mozette, ou, s'il n'est pas Ordinaire, du mantelet. Après s'être lavé les mains, il est revêtu au faldistoire, par ses Chapelains, de l'amict, de l'aube, du cordon, de la croix, de l'étole violette, de la chape de même couleur, du formal simple s'il est Ordinaire, et de la seconde mitre. Il se sert de la crosse s'il est dans son diocèse, ou s'il a la permission de l'Ordinaire.

4. Si cette cérémonie est faite à la cathédrale par l'Évêque diocésain, il peut se revêtir de ses ornements au trône, et tout le Clergé y assiste.

298. — Prières préparatoires. — 1. Lorsque le Pontife est revêtu de ses ornements, il se met à genoux devant le faldistoire, sans la mitre, et tourné vers l'autel; ses Assistants s'agenouillent à ses côtés.

2. Quelques instants après, le Cérémoniaire invite le Pontife à se lever, et les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se présentent devant lui. L'Évêque se lève et commence *Deus in adjutórium*, etc. On répond : *Dómine ad adjuvándum... Glória Patri... Sicut erat...* On récite ensuite l'antienne *Effúndam*, etc., avec les psaumes indiqués dans le Rituel ou le Pontifical, ainsi que les prières et les oraisons qui suivent. Dès que le premier psaume est commencé, l'Évêque s'assied au trône ou au faldistoire, et le premier Chapelain lui met la mitre. Pendant ce temps, les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir demeurent devant le Prélat.

3. Pendant la répétition de l'antienne *Effúndam*, le Porte-mitre vient près du Chapelain. Celui-ci ôte la mitre au Prélat et la rend au Porte-mitre. L'Évêque se lève, se tourne vers l'autel, et dit les prières avec les oraisons qui suivent. — S'il y a plusieurs catéchumènes, il dit dans la troisième oraison, *eléctis nostris*, et *edócti*, ou *edóctæ* s'il n'y a que des femmes.

299. — Premières interrogations. — 1. Pendant les oraisons, trois Clercs prennent la croix et les chandeliers, un autre le vase contenant le sel, et ils se rendent devant l'autel. Les oraisons finies, l'Évêque

reçoit la mitre et la crosse; tous font la révérence convenable à l'autel, et se rendent en procession à la porte de l'église. L'Évêque, suivi des Porte-insignes, marche entre ses deux Assistants, qui relèvent les bords de la chape.

2. Arrivé à la porte, l'Évêque rend la crosse et s'assied au faldistoire, ayant le dos tourné à l'autel; le Porte-croix et les Acolytes se placent en face de lui, à quelque distance et un peu de côté; à sa gauche se tiennent le Porte-livre et le Porte-bougeoir; à sa droite le Clerc avec le sel; derrière lui, le Porte-crosse et le Porte-mitre; à ses côtés, les deux Chapelains. Le catéchumène avec son parrain ou sa marraine se tient hors du seuil de l'église, en face de l'Évêque.

3. Le Pontife, s'adressant alors au catéchumène, lui dit : *Quo nómine vocáris?* Celui-ci répond en disant le nom qu'il veut prendre. Le Pontife fait ensuite les interrogations indiquées dans le Rituel. Ces interrogations se font toujours en latin. Le catéchumène répond comme il est marqué dans le Rituel.

300. — Exsufflation, Insufflation — 1. Après les interrogations, l'Évêque se lève sans quitter la mitre, et souffle doucement trois fois sur le visage du catéchumène, et dit une fois : *Exi ab eo* (ou *ea*), *immúnde spíritus, et da locum Spirítui sancto Paráclito.*

2. Le Pontife souffle(1) ensuite une fois, en forme de croix, sur le visage du catéchumène en disant : *N., áccipe Spíritum bonum per istam insufflatiónem, et Dei bene ✠ dictiónem. Pax tibi.* On répond : *Et cum spíritu tuo.*

301. — Signes de croix. — 1. Après cette prière, le Pontife s'assied; puis il fait un signe de croix sur le front et sur la poitrine du catéchumène, en disant, *N., Accipe signum,* etc.

(1) Pour cette *insufflation,* le Pontife souffle sur le visage du catéchumène, non pas en rapprochant les lèvres comme pour l'*exsufflation,* mais au contraire en les ouvrant de manière à émettre son haleine (*halat*).

Nota 1°. — Dans cette prière, les mots *horrésce idóla, réspue simulácra,* se disent seulement au baptême d'un catéchumène converti du paganisme ou de l'idolâtrie; si c'était un juif, on dirait: *Horrésce judáicam perfídiam, réspue hebráicam superstitiónem.* Pour un mahométan, on dit : *Horrésce mahuméticam perfídiam, réspue pravam sectam infidelitátis.* Si c'est un hérétique qui n'a pas été baptisé avec la forme prescrite il faut dire : *Horrésce hæréticam pravitátem, réspue nefárias sectas impiórum.* — On exprime la secte spéciale dont le catéchumène faisait partie.

Nota 2° — S'il y a **plusieurs catéchumènes,** on répète pour chacun tout ce qui vient d'être dit. — Dans la suite, et lorsqu'il faut imposer la main aux catéchumènes, l'Évêque touche d'abord de la main droite étendue la tête de chacun, sans rien dire; puis tenant la main étendue vers tous, il dit la formule au pluriel.

Quand il faut faire **le signe de croix sur eux,** et que la formule est commune à tous, l'Évêque signe chaque catéchumène sans rien dire, puis continue la formule.

2. Le Chapelain ôte ensuite la mitre à l'Évêque et la donne au Clerc. Le Prélat se lève, dit *Orémus* et l'oraison *Te déprecor*, etc., qui se dit au pluriel si l'on baptise plusieurs personnes à la fois.

3. Après cette oraison, l'Évêque s'assied, et le Chapelain lui met la mitre. Le Prélat fait avec le pouce un signe de croix sur le front du catéchumène, puis sur ses oreilles, d'abord sur la droite, puis sur la gauche; sur ses yeux, en commençant par l'œil droit; sur ses narines, d'abord sur la droite, puis sur la gauche; sur sa bouche, sur sa poitrine, et enfin entre ses épaules. Le Pontife fait ensuite un signe de croix sur tout le corps du catéchumène, sans le toucher. En faisant ces divers signes de croix, il récite les prières marquées dans le Rituel. — Il répète ces cérémonies et ces paroles pour chacun des catéchumènes, s'ils sont plusieurs.

4. Après cette cérémonie, le Chapelain ôte la mitre à l'Évêque. Le Prélat, tenant les mains jointes, dit

Orémus et l'oraison *Preces nostras*, etc. On répond *Amen*. Il dit encore *Orémus* et l'oraison *Deus qui humáni géneris*, etc. On répond *Amen*. Il étend alors la main droite sur le catéchumène et dit *Orémus* avec l'oraison *Omnipotens sempitérne Deus*, etc. On répond *Amen*. — Ces trois oraisons se disent au pluriel si l'on baptise plusieurs personnes en même temps. Pendant la dernière oraison, le Clerc qui tient le vase contenant le sel, s'approche du premier Chapelain.

302. — Bénédiction et tradition du sel. — 1. Après les oraisons, le Chapelain met la mitre au Prélat. — Si le sel n'est pas bénit, l'Évêque récite l'exorcisme *Exorcizo te, creatúra salis*, etc.; après ces mots : *ad effugándum inimicum*, le Chapelain lui ôte la mitre, et le Pontife continue : *Proinde rogámus te*, etc., puis il s'assied et le Chapelain lui met la mitre.

2. Le Prélat prend ensuite quelques grains de sel bénit, et les met dans la bouche du catéchumène, en disant en même temps : *N., áccipe sal sapiéntiæ, propitiátio tibi sit in vitam ætérnam;* on répond *Amen*. L'Évêque ajoute : *Pax tibi*, et le catéchumène répond : *Et cum spiritu tuo.*

Nota. — Si le catéchumène est converti du paganisme, l'Évêque dit l'oraison commençant par *Dómine sancte, Pater omnipotens*, etc., avant de mettre le sel dans la bouche du catéchumène; cette oraison se dit au pluriel, s'ils sont plusieurs catéchumènes.

3. Quand le Pontife a dit *Pax tibi*, le Chapelain lui ôte la mitre et la rend au Clerc. Le Prélat se lève et dit l'oraison *Deus patrum nostrórum*, etc.

303. — Triple récitation du Pater. — 1. Après l'oraison, l'Évêque s'assied et le Chapelain lui met la mitre. On fait alors une cérémonie qui se répète trois fois, et dont les prières sont différentes au baptême d'un homme, et à celui d'une femme.

1) **Au baptême d'un homme**, l'Évêque dit au catéchumène qui est debout : *Ora, elécte, flecte génua, et dic : Pater noster.* Le catéchumène se met à genoux et récite le *Pater* sans ajouter *Amen* à la fin. Quand il a fini, le Pontife dit : *Leva, comple oratiónem tuam, et dic : Amen.* Le catéchumène se lève et dit *Amen*. Le Prélat dit au parrain : *Signa eum;* et au catéchumène : *Accéde.* Celui-ci s'approche, et le parrain lui fait avec le pouce un signe de croix sur le front en disant : *In nómine Patris, et Filii, et Spiritus sancti.* L'Évêque fait alors lui-même un signe de croix sur le front du catéchumène, en prononçant les mêmes paroles; puis le Chapelain lui ôte la mitre et la donne au Clerc chargé de la porter. Le Pontife se lève, impose la main sur le catéchumène, dit *Orémus*, et l'oraison *Deus Abraham*, etc.; on répond *Amen*. L'oraison terminée, le Chapelain lui met la mitre. L'Évêque dit l'exorcisme *Ergo maledícte diábole, recognósce senténtiam*, etc.; au mot *signum sanctæ crucis*, il fait avec le pouce un signe de croix sur le front du catéchumène. On répond *Amen*.

Le Pontife s'assied ensuite, dit une seconde fois *Ora elécte*, etc., et l'on répète les mêmes cérémonies. L'Évêque, ayant tracé un signe de croix sur le front du catéchumène, quitte la mitre et dit : *Orémus, Deus immortále præsidium*, etc.; puis, ayant reçu la mitre, il dit l'exorcisme *Audi maledicte Sátana*, etc. On répond *Amen* après l'oraison et après l'exorcisme, comme la première fois.

Le Pontife s'assied, et dit une troisième fois *Ora elécte*, etc., et l'on répète les mêmes cérémonies. L'Évêque, ayant tracé un signe de croix sur le front du catéchumène, garde la mitre et dit l'exorcisme *Exorcizo te immúnde spiritus*, etc., le bénissant par un signe de croix, aux mots *in nómine Pa ✠ tris, et Fi ✠ lii, et Spiritus ✠ sancti.* Le Pontife répète ensuite l'exorcisme *Ergo maledicte diábole*, etc.

2) **Au baptême d'une femme**, l'Évêque dit : *Ora elécta, flecte génua et dic : Pater noster.* On observe tout ce qui est indiqué au numéro précédent, sauf les oraisons et les exorcismes qui sont différents.

Après le premier signe de croix, l'Évêque dit : *Orémus, Deus cœli, Deus terræ*, etc., puis l'exorcisme *Ergo maledicte diábole*, etc.

Après le deuxième signe de croix, le Prélat dit l'oraison *Deus Abraham*, etc., sans ajouter aucune formule d'exorcisme.

Après le troisième signe de croix, il dit les deux exorcismes *Exorcizo te immunde spiritus*, etc., et *Ergo maledicte diábole*, etc. On observe ce qui est dit au numéro précédent.

2. Si l'on baptise **plusieurs hommes** à la fois, le Pontife dit : *Oráte, elécti, fléctite génua, et dicite : Pater noster*. Les catéchumènes se mettent à genoux, et récitent ensemble le *Pater*, sans ajouter *Amen* à la fin. Quand ils ont fini, l'Évêque dit : *Leváte, compléte oratiónem vestram, et dicite : Amen;* ils se lèvent et disent *Amen*. Le Prélat dit aux parrains : *Signáte eos;* et aux catéchumènes : *Accédite*. Ceux-ci s'approchent, et le parrain de chacun d'eux leur fait avec le pouce un signe de croix sur le front, en disant : *In nómine Patris, et Filii, et Spíritus sancti*. L'Évêque fait lui-même un signe de croix sur le front de chacun d'eux, en prononçant les mêmes paroles ; il dit au pluriel l'oraison et l'exorcisme. — Cette cérémonie se répète trois fois[1], de la manière indiquée au n° 1, 1).

3. Si l'on confère le baptême à **plusieurs femmes** à la fois, l'Évêque dit : *Orate, eléctæ, fléctite génua, et dicite : Pater noster*. Les catéchumènes se mettent à genoux et récitent ensemble le *Pater*, sans ajouter *Amen* à la fin. Quand elles ont fini, l'Évêque dit : *Leváte, compléte oratiónem vestram, et dicite : Amen;* elles se lèvent et disent *Amen*. Le Prélat dit aux marraines : *Signáte eas;* et aux catéchumènes : *Accédite*. Celles-ci s'approchent, et la marraine de chacune d'elles leur fait avec le pouce un signe de croix sur le front en disant : *In nómine Patris, et Filii, et Spíritus sancti*. L'Évêque fait lui-même un signe de croix sur le front de chacune d'elles en prononçant les mêmes paroles ; il dit au pluriel l'oraison et l'exorcisme. — Cette cérémonie se répète trois fois, de la manière indiquée n° 1, 2).

[1] *Pont.*, ibid. *Rit.*, ibid.

4. S'il y a **plusieurs catéchumènes de sexe différent**, on fait d'abord cette cérémonie pour les hommes, de la manière indiquée n° 2, ou, s'il n'y a qu'un homme, en observant les règles données n° 1, 1). On recommence ensuite pour les femmes, en faisant ce qui est marqué au numéro précédent si elles sont plusieurs, ou s'il n'y en a qu'une, en se conformant à ce qui est prescrit n° 1, 2).

5. Après cette cérémonie, le Chapelain ôte la mitre au Prélat. L'Évêque étend la main sur le catéchumène, dit *Orémus*, puis l'oraison *Ætérnam ac justíssimam*, etc. ; on répond *Amen*. — S'ils sont plusieurs catéchumènes, on les fait ranger comme auparavant, le Pontife impose la main sur chacun d'eux, et dit l'oraison au pluriel.

304. — Introduction dans l'église. — 1. Après l'oraison *Ætérnam ac justíssimam*, le Prélat s'assied, et le Chapelain lui met la mitre. Le Clergé se rend près du baptistère, et se range en dehors de l'enceinte des fonts. Alors l'Évêque se lève sans quitter la mitre, prend de sa main gauche la main droite du catéchumène, près du poignet. — Si c'est une femme il lui présente l'extrémité gauche de l'étole. — Il l'introduit ainsi dans l'église en disant : *N., ingrédere in sanctam ecclésiam Dei, ut accípias benedictiónem cœléstem a Dómino Jesu Christo, et hábeas partem cum illo, et Sanctis ejus*. On répond *Amen*. Les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir ont soin de se tenir devant le Prélat, de manière qu'il puisse lire ces paroles. — S'il y a plusieurs catéchumènes, l'Évêque dit ces paroles au pluriel, sans dire aucun nom ; il introduit le premier dans l'église, celui-ci donnant la main au second, et ainsi de suite. — S'il y a des hommes et des femmes, les hommes marchent à la droite de l'Évêque, et le premier

d'entre eux tient l'extrémité droite de l'étole; les femmes marchent à la gauche du Prélat, et la première d'entre elles tient l'extrémité gauche de l'étole.

2. Le catéchumène, étant entré dans l'église, se prosterne sur le pavé. L'Évêque s'assied et le Chapelain lui ôte la mitre. Le catéchumène s'étant relevé, le Pontife se lève, lui impose la main, puis il reçoit la crosse, et se rend aux fonts avec ceux qui l'assistent, en récitant le *Credo* et le *Pater* avec le catéchumène. — S'ils sont plusieurs catéchumènes, le Pontife impose la main successivement à chacun, et tous récitent ensemble le *Credo* et le *Pater*. Ils peuvent réciter ces prières en langue vulgaire, mais le Pontife les dit en latin. — Pendant ce temps, on place un faldistoire à l'entrée du baptistère, s'il n'y en a pas déjà un.

305. — Exorcismes et insalivation. — 1. Lorsque l'Évêque, précédé de la croix et des Acolytes, est arrivé près des fonts, il s'arrête, et tournant le dos à l'entrée, il rend la crosse au Clerc et reçoit la mitre.

2. Le Pontife, restant debout et sans quitter la mitre, impose à nouveau la main sur la tête du catéchumène, et dit l'exorcisme *Nec te latet*, etc. — S'ils sont plusieurs, le Pontife impose la main à chacun, et dit ensuite l'exorcisme au pluriel et au genre convenable.

3. Quand on a répondu *Amen*, le Pontife toujours debout et sans quitter la mitre, humecte son pouce avec sa salive, et touche les oreilles et les narines du catéchumène, commençant par l'oreille droite. En touchant les oreilles, il dit : *Ephphéta, quod est adaperíre;* puis en touchant les narines : *In odórem suavitátis*. Il ajoute : *Tu autem effugáre, diábole, appropinquábit enim judícium Dei.*

306. — Renonciation au démon. — 1. Le Prélat s'assied ensuite pour faire les interrogations. Il s'adresse au catéchumène, et lui dit : *Quis vocáris?* — Le catéchumène dit le nom qu'il veut prendre au baptême. Le Pontife, l'appelant alors par son nom, lui fait les trois interrogations suivantes : *N., abrenúntias Sátanæ?... Et ómnibus opéribus ejus?... Et ómnibus pompis ejus?...* Le catéchumène répond *Abrenúntio* après chaque interrogation.

2. Pendant ce temps, le Clerc qui portait le sel, prend l'ampoule de l'Huile des catéchumènes, et du coton, et vient près du Chapelain. Le catéchumène découvre alors un peu sa poitrine et ses épaules.

307. — Onction de l'Huile des catéchumènes. — 1. Lorsque le catéchumène a répondu pour la troisième fois *Abrenúntio*, le Chapelain soutient devant l'Évêque l'ampoule qui contient l'Huile des catéchumènes; le Pontife en prend avec le pouce, et fait sur le catéchumène deux onctions en forme de croix, la première sur la poitrine, et la seconde entre les épaules. Il dit en même temps : *Ego te línio* ✠ *óleo salútis in Christo Jesu Dómino nostro in vitam ætérnam;* on répond *Amen;* il ajoute *Pax tibi* et l'on répond *Et cum spíritu tuo*. L'Évêque essuie son pouce avec du coton. Le Chapelain essuie les onctions faites sur le catéchumène.

2. Deux Clercs prennent l'étole et la chape blanches, et deux autres viennent recevoir les ornements violets. Un autre Clerc enlève la couverture violette du faldistoire; on ôte en même temps le parement violet de l'autel.

3. L'Évêque, toujours assis, s'étant essuyé les doigts, dit *Exi immúnde spíritus*, etc.

Nota. — Toutes ces cérémonies doivent être répétées pour chacun des catéchumènes, s'ils sont plusieurs.

308. — Dernières interrogations. — 1. Après cette oraison, le Chapelain ôte la mitre à l'Évêque et la rend au Porte-mitre. Le Prélat se lève; les Chapelains lui ôtent la chape et l'étole violettes, et les donnent au Clerc chargé de les recevoir; ils mettent ensuite à l'Evêque l'étole et la chape blanches. Le

Pontife s'assied, et le Chapelain lui met la mitre. On place auprès des fonts baptismaux, le faldistoire, s'il n'y en a pas déjà un.

2. Le Pontife entre alors aux fonts baptismaux avec ses Assistants et le catéchumène, salue la croix, qu'on tient en face de lui, se tourne vers le catéchumène et s'assied. Il dit encore une fois au catéchumène : *Quis vocáris?* Le catéchumène dit le nom qu'il veut prendre. Le Pontife, l'appelant par son nom, lui fait les interrogations : *Credis in Deum,* etc. ? *Credis et in Jesum Christum*, etc. ? *Credis et in Spiritum sanctum*, etc. ? Après chacune de ces trois interrogations, le catéchumène répond : *Credo.*

3. Le Prélat l'appelant encore une fois par son nom, dit : *N., quid petis?* Le catéchumène répond : *Baptismum.* L'Évêque ajoute : *Vis baptizári?* Le catéchumène dit : *Volo.*

4. Pendant ce temps, un Clerc prend le vase avec lequel le Pontife doit verser l'eau, ainsi que le linge destiné à essuyer la tête du catéchumène, et vient près du Chapelain.

309. — Ablution sacramentelle. — 1. Le catéchumène, ayant la tête nue et le cou découvert, se penche au-dessus du vase destiné à recevoir l'eau, ou au-dessus de la piscine du baptistère. En même temps, le parrain ou la marraine, ou tous deux, s'il y a un parrain et une marraine, le soutiennent ou le touchent.

2. L'Evêque, ayant reçu du Chapelain le vase pour puiser l'eau baptismale, en prend, puis en verse trois fois, en forme de croix, sur la tête du catéchumène, faisant en sorte qu'elle coule sur la peau ; le Prélat dit en même temps et une seule fois : *N., ego te baptizo in nómine Patris* ✠, *et Filii* ✠, et *Spiritus* ✠ *sancti.* Le Prélat verse l'eau pour la première fois, en disant *In nómine Patris ;* pour la seconde, en disant *et Filii;* et pour la troisième, en disant *et Spiritus sancti.* Il rend ensuite le vase au Chapelain ; celui-ci le donne au Clerc, puis reçoit le linge destiné à essuyer la tête du catéchumène, l'essuie et rend le linge. Le parrain ou la marraine peuvent aussi essuyer la tête du catéchumène.

3. Le Clerc prend l'ampoule du saint Chrême et du coton, et vient près du Chapelain.

Nota 1° — Si l'on doute que la personne ait été déjà baptisée, on la baptise sous condition en disant : *N., si non es batizátus*, ou *baptizáta, ego te baptizo in nómine Patris* ✠, *et Filii* ✠, *et Spiritus* ✠ *sancti.*

Nota 2° — Dans les pays où il est d'usage de baptiser par **immersion**, soit de tout le corps, soit de la tête seule, le catéchumène doit être découvert à la partie supérieure du corps. Le Pontife fait alors trois immersions, en prononçant les paroles sacramentelles (1). Après le baptême, le Prélat remet le baptisé au parrain ou à la marraine, ou aux deux, qui tiennent un linge dont on couvre les épaules du néophyte, et on l'essuie aussitôt.

310. — Cérémonies après l'ablution sacramentelle. — 1. L'Évêque, ayant fait l'ablution, s'assied et dit l'oraison *Deus omnipotens*, etc. Après les mots *remissiónem ómnium peccatórum*, il prend avec le pouce du saint Chrême, et trace un signe de croix sur le sommet de la tête du baptisé, en disant : *Ipse te liniat* ✠ *chrismate salútis*, etc. ; on répond : *Amen.* Le Pontife dit ensuite : *Pax tecum;* on répond : *Et cum spiritu tuo.* Alors le Prélat s'essuie les doigts avec du coton ; un Chapelain rend l'ampoule du saint Chrême au Clerc, et essuie l'onction. — Pendant ce temps, un autre Clerc apporte le vêtement blanc que l'Évêque doit imposer au baptisé.

2. Le Pontife, ayant reçu le vêtement, le met sur la tête du baptisé en disant : *Accipe vestem,* etc. Le néophyte est revêtu alors de la robe blanche qu'il a reçue, par-dessus ses habits ordinaires. Pendant ce temps, un Clerc apporte un cierge allumé, et vient près du Chapelain.

(1) On peut trouver dans le *Cérémonial selon le rit romain,* t. I, les explications nécessaires sur le baptême par immersion.

3. Quand le baptisé est revêtu du vêtement blanc, le Prélat met le cierge allumé dans la main droite du néophyte, en disant : *Accipe lámpadem,* etc.; on répond : *Amen.* Le néophyte baise la main droite de l'Évêque en recevant le cierge; il le garde à la main, et ne le dépose que pour recevoir le sacrement de confirmation, si on le lui administre après le baptême.

4. Le Pontife dit ensuite : *N., vade in pace, et Dóminus sit tecum;* on répond : *Amen.* — Pendant ce temps, les Ministres chargés de donner à laver se présentent, et le second Cérémoniaire fait disposer le Clergé en ordre de Procession.

5. Lorsque la cérémonie est terminée, le Prélat, toujours assis et gardant la mitre, se lave les mains, comme à l'ordinaire. Le Porte-crosse lui présente la crosse.

6. Quand il en est temps, l'Évêque se lève et retourne à l'autel à la suite du Clergé; derrière l'Évêque et les Porte-insignes marche le néophyte avec son parrain.

7. Le Pontife, s'il y a lieu, donne au néophyte le sacrement de confirmation. Si l'heure le permet, le Prélat ou un Prêtre célèbre la Messe, et le néophyte reçoit la sainte communion.

8. Enfin le Pontife quitte les ornements avec les cérémonies d'usage.

9. Les Clercs jettent ensuite dans la piscine l'eau du baptême, si elle n'y a pas coulé directement, et celle qui a servi au Prélat pour se laver les mains; puis ils ferment le baptistère, et remettent chaque chose à sa place.

311. — **Nota 1°** — Dans l'administration du sacrement de baptême, l'Évêque pourrait laisser à un simple Prêtre le soin de faire toutes les cérémonies qui précèdent l'ablution baptismale, et se contenter de faire cette ablution sacramentelle avec les rites qui la suivent. — En ce cas, l'Évêque, revêtu de l'étole et de la chape blanches, commencerait la cérémonie par l'interrogation *Quis vocáris?* Il continuerait par les autres : *Credis in Deum Patrem,* etc., et poursuivrait jusqu'à la fin[1], observant tout ce qui est indiqué plus haut, n[os] **308-310.**

Nota 2° — S'il n'y a **pas de fonts baptismaux,** on observe ce qui est dit au n° **295.** — Le néophyte se met à genoux sur le plus haut degré de l'autel, devant l'Évêque, quand celui-ci lui verse l'eau sur la tête.

CHAPITRE II

DU SACREMENT DE CONFIRMATION.

ARTICLE PREMIER

Règles générales.

312. — 1. Pour recevoir le sacrement de confirmation il faut être en état de grâce. On doit aussi être à jeun si l'heure le permet, et s'il est possible[2].

2. En ce qui concerne le parrain et la marraine, il faut observer ce qui suit :

1° Il faut, pour la confirmation comme pour le baptême, avoir, si c'est possible, un parrain ou une marraine[3].

2° Un parrain ne peut présenter qu'un seul filleul, deux au plus, à moins que, pour de bonnes raisons, le Ministre n'autorise une autre manière de faire[4].

3° Chaque confirmand ne peut avoir qu'un seul parrain ou une seule marraine[5].

4° Le parrain doit être du même sexe que le confirmand; l'Évêque peut cependant, dans des cas particuliers et pour un motif raisonnable, autoriser une autre manière de faire[6] (1).

3. Les parrains et marraines se tiennent près de ceux qu'ils présentent, de manière à mettre la main

(1) L'Évêque qui administre ce sacrement ne peut être parrain que par procureur (S. R. C., n. 3305, ad 3).

[1] *Rit. Rom.*, tit. II, c. VII, n. 5. — [2] *Pont.* et *Rit.*, de Confirmandis. — [3] Can. 793. — [4] Can. 794, § 1. — [5] Can. 794, § 2. — [6] Can. 796, § 2.

droite sur l'épaule des confirmands[1] (1). — Les uns et les autres doivent quitter les gants.

4. Si l'Évêque jugeait à propos de conférer ce sacrement à des enfants, ils seraient tenus sur le bras droit du parrain ou de la marraine[2].

5. Tous les confirmands doivent avoir un linge pour s'entourer le front; ils le gardent jusqu'à ce que le saint Chrême soit desséché ou essuyé[3]. — On peut se contenter d'essuyer avec soin le front des confirmands après l'onction; on emploie pour cela du coton.

6. Si les confirmands sont en grand nombre, on les fait ranger dans l'église (2) de manière que l'Évêque puisse parcourir les rangs[4]. On fait placer les hommes du côté de l'épître, et les femmes du côté de l'évangile.

7. L'Évêque peut donner aux confirmands un autre nom que celui du baptême[5].

ARTICLE II

Objets à préparer.

313. — 1. **Au grand autel.** — Si la confirmation doit être conférée solennellement, on met à l'autel la croix et six chandeliers, et *l'antipendium* de couleur blanche; — sur le plus bas degré, un coussin; — sur le marchepied, au milieu, le faldistoire, couvert d'une draperie blanche[6]. — Autant que possible, on ne doit pas y garder le saint Sacrement.

On dispose sur l'autel les ornements de l'Évêque, savoir : du côté de l'évangile, la seconde mitre avec le voile pour la porter, le formal précieux si l'Évêque est Ordinaire, la chape et l'étole de couleur blanche, et l'amict[7]. — On place la crosse contre l'autel, du côté de l'épître.

(1) Selon le *Pontifical*, le confirmand devrait poser le pied gauche sur le pied de son parrain ou de sa marraine; mais pratiquement ce point ne s'observe plus, puisque les confirmands doivent être à genoux.

(2) Les confirmands pourraient aussi se placer à la balustrade.

[1] *Pont.* et *Rit.*, de Confirm.; S. R. C., n. 2404, ad 6. — [2] *Pont.* et *Rit.*, ibid. — [3] *Pont.*, ibid., *Rit.*, ibid. — [4] Ibid. — [5] S. R. C., n. 2404, ad 7. — [6] *Pont.*, de confirmandis. — [7] Ibid.

2. **A la crédence.** — On met sur la crédence, recouverte d'une nappe, le bénitier et l'aspersoir, — le Pontifical et le bougeoir, — l'ampoule du saint Chrême sur un plateau; — l'aiguière, le bassin, et une serviette; — de la mie de pain et du citron sur un plateau. — On met aussi du coton, si les confirmands n'ont pas de linge pour entourer leur front, après l'onction du saint Chrême[1]; et le grémial de toile, si l'Évêque confirme assis à l'autel.

ARTICLE III

Des Ministres nécessaires.

314. — Les Ministres nécessaires pour l'administration solennelle du sacrement de Confirmation sont : deux Chapelains qui assistent l'Évêque; s'ils sont Chanoines, ils doivent avoir le surplis sur le rochet; — quatre Clercs Porte-insignes pour la mitre, la crosse, le livre et le bougeoir, — et un Clerc pour tenir le saint Chrême.

ARTICLE IV

Des cérémonies spéciales aux Ministres.

315. — Préparation. — 1. L'Évêque revêtu de la mozette ou du mantelet, se rend à l'église avec les cérémonies d'usage; après avoir prié pendant quelques instants à l'autel du saint Sacrement, il se rend au grand autel. Après une courte prière, il va au trône, ou au faldistoire placé sur le marchepied de l'autel. Les Ministres chargés de donner à laver se présentent; l'Évêque se lave les mains[2], puis les Chapelains le revêtent de ses ornements[3], savoir : de l'amict sur le rochet, de la croix, de l'étole, de la chape et de la mitre. — Si l'Évêque a pris les ornements au trône, il se rend à l'autel avec ses Assistants, après avoir reçu la mitre et la crosse.

[1] Les auteurs. — [2] *Pont.*, ibid. — [3] Ibid.

2. L'Évêque s'assied au faldistoire, placé au milieu du marchepied et, tourné vers le peuple, tenant la crosse dans la main gauche, il fait une instruction [1] de circonstance, s'il le juge à propos.

3. Après l'instruction, le Prélat donne la crosse au Clerc, et le Chapelain lui ôte la mitre. L'Évêque se lève, les Assistants soutiennent les bords de la chape, et les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se placent devant lui.

4. Tous les confirmands se mettent alors à genoux, ainsi que leurs parrains et leurs marraines, qui sont à côté d'eux, un peu en arrière.

316. — Imposition des mains. — 1. L'Évêque, debout, sans la mitre, tenant les mains jointes, dit ou chante sur le ton des versets :

Spiritus sanctus supervéniat in vos, et virtus Altissimi custódiat vos a peccátis. ℟. *Amen* [2].

2. Le Pontife, faisant le signe de la croix, chante le verset *Adjutórium*, etc., et les deux versets suivants, auxquels on répond comme il suit :

℣. *Adjutórium nostrum in nómine Dómini.* ℟. *Qui fecit cœlum et terram.*
℣. *Dómine, exáudi oratiónem meam.* ℟. *Et clamor meus ad te véniat.*
℣. *Dóminus vobíscum.* ℟. *Et cum spíritu tuo.*

3. Après ces versets, le Prélat étend les mains sur les confirmands, et chante, sur le ton férial l'oraison suivante, à laquelle on répond comme il est indiqué ci-après :

Orémus. Omnípotens sempitérne Deus, qui regeneráre dignátus es hos fámulos tuos ex aqua et Spíritu sancto, quique dedísti eis remissiónem ómnium peccatórum; emítte in eos septifórmem Spíritum tuum sanctum Paráclitum de cœlis. ℟. *Amen.*
Spíritum sapiéntiæ, et intelléctus. ℟. *Amen.*
Spíritum consílii, et fortitúdinis. ℟. *Amen.*
Spíritum sciéntiæ, et pietátis. ℟. *Amen.*

[1] Ibid. — [2] Ibid.

Adimple eos Spíritu timóris tui, et consigna eos signo cru ✠ cis Christi, in vitam propitiátus ætérnam. Per eúmdem Dóminum, etc., in unitáte ejúsdem, etc. ℟. *Amen.*

Au mot *crucis*, il bénit les confirmands.

317. — Onction du saint Chrême. — 1. Après cette oraison, le Chapelain met la mitre à l'Évêque. Si le Prélat confirme au fauteuil, il s'assied et le Chapelain étend le grémial de toile sur ses genoux. Un Clerc prend le plateau sur lequel se trouve l'ampoule du saint Chrême, et vient près du premier Chapelain. En même temps, les confirmands se présentent comme pour la communion, et s'agenouillent devant le Pontife.

2. L'Évêque peut aussi conférer la Confirmation debout aux confirmands agenouillés à la table de communion ou à la balustrade ou, s'ils sont trop nombreux pour circuler facilement dans l'église, à leurs places.

3. Pendant que l'Evêque fait l'onction du saint Chrême, les confirmands sont à genoux, et le parrain ou la marraine pose la main droite sur l'épaule droite de ceux qu'il présente.

4. Avant de faire l'onction, le Pontife demande le nom de chacun des confirmands [1], ou bien un de ceux qui l'assistent a soin de le lui indiquer [2]. Le Prélat ayant pris avec le pouce un peu de saint Chrême, et tenant la main droite étendue sur la tête du confirmand, lui fait un signe de croix sur le front, disant : *N., signo te signo cru ✠ cis;* il ajoute ensuite, en bénissant trois fois celui qu'il vient de confirmer : *et confírmo te Chrismate salútis : In nómine Pa ✠ tris, et Fi ✠ lii, et Spíritus ✠ sancti* [3]. On répond : *Amen.* Le Prélat touche ensuite légèrement le confirmé sur la joue gauche, en disant : *Pax tecum.*

5. Quand chacun des confirmés a reçu l'onction, un Clerc dans les ordres sacrés lui essuie le front avec du coton, ou bien le parrain ou la marraine lui attache le bandeau autour du front.

[1] *Pont.*, ibid. — [2] Les auteurs. — [3] *Pont.*, ibid.; S. R. C., n. 3012, ad 2.

6. Tous étant confirmés, l'Evêque revient au fauteuil s'il l'a quitté, et s'assied. Aussitôt les Familiers ou les Ministres chargés de donner à laver se présentent, portant l'aiguière, le bassin, la serviette, de la mie de pain et du citron sur un plateau. Le Pontife essuie d'abord son pouce avec la mie de pain et du citron, et se lave ensuite les mains.

318. — Cérémonies après l'onction du saint Chrême. — 1. Après l'onction du saint Chrême, pendant que l'Évêque se lave les mains, on dit ou l'on chante l'antienne suivante :

Confirma hoc, Deus, quod operátus es in nobis, a templo sancto tuo, quod est in Jerúsalem. ℣. Glória Patri, etc. Sicut erat, etc.

On répète ensuite l'antienne[1].

2. Vers la fin du chant, le Porte-mitre vient près du Chapelain, qui ôte la mitre à l'Évêque, et la rend au Clerc. Les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir montent à l'autel et se placent devant le faldistoire, de manière que l'Évêque puisse lire étant tourné vers l'autel; on peut aussi poser le livre et le bougeoir sur l'autel.

Nota. — A défaut de Chantres ou d'assistants, l'Évêque lit l'antienne avec ses Ministres.

3. Le chant terminé, l'Évêque se lève, se tourne vers l'autel, et chante, les mains jointes, les versets qui suivent, auxquels on répond comme il est indiqué ci-après :

℣. Osténde nobis, Dómine, misericórdiam tuam. ℟. Et salutáre tuum da nobis.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam. ℟. Et clamor meus ad te véniat

℣ Dóminus vobíscum. ℟. Et cum spíritu tuo.

L'Évêque, tenant toujours les mains jointes, chante sur le ton férial l'oraison suivante, pendant laquelle tous les confirmés doivent être à genoux :

[1] *Pont.*, ibid.

Orémus. Deus, qui Apóstolis tuis sanctum dedísti Spíritum, et per eos, eorúmque successóres cæteris fidélibus tradéndum esse voluísti : réspice propítius ad humilitátis nostræ famulátum, et præsta; ut eórum corda, quorum frontes sacro Chrísmate delinívimus, et signo sanctæ Crucis signávimus, idem Spíritus sanctus in eis supervéniens, templum glóriæ suæ dignánter inhabitándo perfíciat. Qui cùm Patre et eódem Spíritu sancto vivis et regnas, Deus, in sæcula sæculórum. ℟. Amen[1].

4. Après cette oraison, le Pontife ajoute :

Ecce sic benedicétur omnis homo, qui timet Dóminum[2].

5. Il se tourne ensuite vers le peuple et reçoit la mitre et la crosse[3]; les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se tournent en même temps, et l'Évêque bénit (1) les confirmés en disant :

Bene ✠ dicat vos Dóminus ex Sion, ut videátis bona Jerúsalem ómnibus diébus vitæ vestræ, et habeátis vitam ætérnam. ℟. Amen[4].

6. Aussitôt après cette bénédiction, l'Évêque s'assied gardant la mitre et la crosse. Il avertit les parrains et marraines de l'obligation contractée par eux, de veiller sur la conduite de ceux qu'ils ont présentés à la confirmation, et de leur apprendre le symbole des Apôtres, l'oraison dominicale et la salutation angélique[5]. Il est louable que l'Évêque récite alors ces prières avec les confirmés[6]. Il bénit ensuite l'assistance sans rien dire.

7. Le Pontife se rend ensuite au trône ou au faldistoire pour quitter les ornements; puis il se retire avec les cérémonies d'usage.

319. — Nota. — Quand l'Évêque administre la Confirmation dans une **chapelle privée,** il peut le faire avec moins de solennité. Le Pontife est alors revêtu

(1) L'Évêque en donnant cette bénédiction doit-il prendre la mitre? Le *Pontifical* ne le dit pas; cependant il nous paraît plus logique de la prendre : 1° l'Évêque bénit toujours avec la mitre, sauf circonstances spéciales; 2° cette bénédiction est analogue à celle qui termine l'ordination des Prêtres, et où le Pontife a la mitre et la crosse. Tel est aussi l'avis des *Éphémérides liturgiques.* (Tome XI, p. 358.)

[1] *Pont.*, ibid. — [2] Ibid. — [3] *Pont.*, Appendix de confirmatione unius. — [4] *Pont.*, ibid. — [5] *Pont.*, ibid. — [6] S. R. C., n. 3582, ad 3.

du rochet, **sans la mozette** (1), de la croix pectorale, de l'étole blanche et de la seconde mitre.

Les cérémonies sont les mêmes que pour l'administration solennelle. — L'Évêque ne chante pas les versets et les oraisons, mais se contente de les lire. La crosse n'est pas nécessaire.

CHAPITRE III

DU SACREMENT DE MARIAGE.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

320. — 1. **A l'autel.** — L'autel doit être orné d'une manière convenable, avec la croix, quatre chandeliers au moins, et un parement de la couleur de la Messe. On met au bas des degrés le prie-Dieu du Pontife.

On dispose sur l'autel les ornements du Prélat : du côté de l'évangile la seconde mitre ; — au milieu, le formal précieux, s'il y a lieu ; la chape et l'étole de couleur blanche, la croix pectorale, le cordon, l'aube et l'amict ; — au coin de l'épître, la crosse, et le faldistoire avec une draperie blanche[1]. — Si l'Évêque doit célébrer la Messe, on ajoute à ces ornements la chasuble et le manipule ; ils sont de couleur blanche, si on dit la Messe votive de mariage.

2. **A la crédence.** — Sur la crédence, qui est couverte d'une nappe blanche, on met le Rituel ou le Pontifical, l'anneau nuptial sur un plateau, le bénitier et l'aspersoir ; un carton sur lequel sont écrits les noms et prénoms des époux ; l'instrument de paix si l'Évêque assiste à la Messe. — Si l'Évêque célèbre la Messe, on y dispose encore tous les objets nécessaires.

(1) Le *Pontifical* indique positivement que l'Évêque prend la mozette sur le rochet pour l'administration moins solennelle du sacrement de Confirmation (*Confirm. unius*) ; mais cette disposition se trouve être modifiée par une récente décision de la S. C. des Rites (26 nov. 1919, n. 4355, I, ad 3).

[1] *Pont.* De sacr. matrimonii contrah. coram Præl.

3. **Dans l'église.** — On dispose, suivant l'usage, le lieu où doivent se placer les époux ainsi que les personnes qui les accompagnent.

ARTICLE II

Des cérémonies à observer.

321. — **Préparation.** — 1. Le Pontife doit être accompagné par quatre Clercs au moins[1]. Il est assisté de deux Chapelains ; si ceux-ci sont Chanoines, ils doivent avoir le surplis sur le rochet.

2. Quand il en est temps, un Clerc prend le bénitier et l'aspersoir, et se rend près de la porte par laquelle le Prélat doit venir à l'église. — L'Évêque est revêtu de la mozette, ou du mantelet, suivant le cas.

3. Quand l'Évêque entre dans l'église, s'il est Ordinaire, le Porte-bénitier donne l'aspersoir au Chapelain qui le présente au Pontife avec les baisers d'usage. Le Prélat, ayant reçu l'aspersoir, se signe au front, et asperge les personnes présentes. — Si l'Évêque n'est pas dans son diocèse, il touche simplement l'aspersoir, se signe et n'asperge pas les assistants.

4. En arrivant à l'autel, le Prélat se met à genoux sur le plus bas degré ; puis il se rend au trône ou au faldistoire, où il récite les prières de la préparation comme à l'ordinaire, s'il doit célébrer la Messe. Aussitôt que l'Évêque est arrivé, le second Cérémoniaire distribue aux Clercs les ornements du Prélat, qui s'en revêt avec les cérémonies accoutumées[2].

5. L'Évêque ayant reçu la mitre, le Porte-crosse lui présente la crosse, et le Prélat se rend à l'autel avec ses Assistants ; le Porte-crosse se met à sa suite. L'Évêque étant arrivé au bas des degrés, donne la crosse au Clerc chargé de la porter, monte à l'autel et le baise au milieu, sans quitter la mitre[3]. En même temps, un Clerc met le faldistoire sur le marchepied, devant le milieu de l'autel.

[1] *Pont.*, ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid.

322. — Échange du consentement des époux. — 1. Le Prélat, ayant baisé l'autel, se tourne vers les époux, et s'assied. En même temps, les époux viennent respectueusement[1] devant le Pontife, le mari à droite, et la femme à gauche, et se mettent à genoux, après avoir quitté les gants.

2. Le Porte-livre et le Porte-bougeoir viennent devant l'Évêque. Le Prélat interroge alors les époux, en langue vulgaire, pour leur demander leur mutuel consentement[2].

323. — Les époux se donnent la main. — 1. Les époux ayant exprimé leur mutuel consentement, le Pontife leur ordonne de se donner la main droite[3]. Le Pontife fait trois signes de croix sur les époux en disant : *Ego conjúngo vos in matrimónium, in nómine Pa ✠ tris, et Fí ✠ lii, et Spíritus ✠ sancti.* Les contractants répondent : *Amen.* — Le Prélat peut aussi se servir d'une autre formule, si c'est l'usage[4].

2. Le Porte-bénitier donne l'aspersoir au Chapelain qui le présente à l'Évêque, avec les baisers d'usage; le Pontife se lève, et asperge les époux en forme de croix, sans rien dire[5]. En même temps, le Porte-mitre vient près du Chapelain.

324. — Bénediction et tradition de l'anneau nuptial. — 1. Un Clerc se présente alors, portant sur un plateau l'anneau nuptial, que les époux y ont déposé. Le Chapelain ôte la mitre au Prélat et la rend au Clerc. L'Évêque se retourne vers l'autel et bénit l'anneau, comme il est indiqué dans le Rituel et le Pontifical. Aux mots *bénedic...* et *benedícimus...*, l'Évêque fait un signe de croix sur l'anneau[6]. — Vers la fin de cette prière, le Porte-bénitier présente l'aspersoir au Chapelain.

2. A cette oraison, on répond *Amen,* et le Chapelain donne l'aspersoir au Prélat, avec les baisers prescrits. L'Évêque asperge l'anneau en forme de croix. Après

[1] Ibid. — [2] *Pont.*, ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] Ibid.

l'aspersion, le Chapelain reçoit l'aspersoir, avec les baisers, et le rend au Porte-bénitier. Le Pontife s'assied, et le Chapelain lui met la mitre.

3. Le Chapelain présente ensuite au Prélat le plateau où se trouve l'anneau nuptial. L'Évêque prend l'anneau et le donne à l'époux, qui le met au doigt annulaire de l'épouse; et l'Évêque les bénit en disant : *In nómine Pa ✠ tris, et Fi ✠ lii, et Spíritus ✠ sancti. Amen*[1].

325. — Dernières prières. — 1. On lit alors ou l'on chante l'antienne *Confirma hoc Deus*, etc. Pendant ce temps, le Porte-mitre vient près du Chapelain. Celui-ci ôte la mitre à l'Évêque, et la rend au Clerc. En même temps, les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir viennent devant le Prélat.

2. L'Évêque se lève, et se tenant tourné vers les époux, dit *Kyrie eléison* et les prières indiquées dans le Rituel et le Pontifical. — Les époux se retirent ensuite à leurs places.

326. — Après les dernières prières. — 1° *Si l'Évêque ne dit pas la Messe :* 1. Il s'assied, reçoit la mitre et adresse aux époux une allocution de circonstance.

2. Après l'allocution, le Pontife se lève, reçoit l'aspersoir et asperge les époux. Puis il quitte les ornements, et reçoit la mozette ou le mantelet, et se rend à son prie-Dieu pour assister à la Messe.

3. Le Prêtre qui célèbre la Messe, donne la bénédiction nuptiale comme à l'ordinaire, et observe en outre, si le Prélat est Ordinaire, les cérémonies spéciales à la Messe basse devant l'Évêque.

2° *Si l'Évêque dit la Messe :* 1. Il descend au bas des degrés, ou au faldistoire placé du côté de l'épître, quitte la chape et l'étole, se lave les mains, et se revêt des ornements, avec les cérémonies d'usage.

2. Quand le Pontife est revêtu des ornements, il

[1] Ibid.

revient à l'autel, rend la crosse au Clerc, quitte la mitre et commence la Messe, qu'il continue, comme à l'ordinaire, jusqu'au *Pater noster* inclusivement.

3. Après le *Pater,* le Prélat ayant dit tout bas *Amen,* sans prendre la patène, fait la génuflexion, se retire au coin de l'épître, se tourne vers les époux et debout, les mains jointes, récite sur eux les deux prières *Propitiáre, Dómine,* etc., et *Deus, qui potestáte,* etc. Pendant ce temps, un Clerc soutient le Missel ouvert devant le Prélat, et un autre Clerc tient le bougeoir. Ces prières achevées, l'Évêque revient au milieu de l'autel, fait la génuflexion, essuie la patène et continue la Messe.

4. Lorsque le Pontife a récité l'oraison *Dómine Jesu Christe, qui dixisti Apóstolis,* etc., il baise l'autel, puis l'instrument de paix qui lui est présenté par un Chapelain; il continue ensuite la Messe. Le Chapelain va porter l'instrument à baiser aux époux, disant à chacun *Pax tecum;* ils répondent *Et cum spiritu tuo.*

5. Après *Benedicámus Dómino* ou *Ite Missa est,* et avant de bénir le peuple[1], le Pontife, sans quitter le milieu de l'autel, se tourne vers les époux qui sont à genoux; les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se présentent; le Porte-livre soutient le Missel ouvert devant le Prélat. L'Évêque debout, sans la mitre, et les mains jointes, dit alors l'oraison *Deus Abraham*[2], etc.

6. Après cette oraison, le Pontife se retourne vers l'autel et récite *Pláceat,* etc.; puis il reçoit la mitre[3] et donne la bénédiction comme à l'ordinaire, disant : *Sit nomen Dómini benedictum*[4], etc.

7. Après la bénédiction, on apporte le faldistoire au milieu du marchepied de l'autel. Le Pontife s'assied et adresse aux époux les avis qu'il juge utiles[5].

8. Quand l'Évêque a terminé, le Chapelain lui présente l'aspersoir avec les baisers d'usage. Le Prélat se lève et asperge les époux; il dépose ensuite la

[1] *Pont.,* ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid. — [5] Ibid.

mitre, et va réciter le dernier évangile, comme à l'ordinaire[1].

9. Après le dernier évangile, le Pontife se rend au trône ou au faldistoire, et quitte les ornements, avec les cérémonies accoutumées[2].

[1] Ibid. — [2] Ibid.

SIXIÈME PARTIE

DE QUELQUES FONCTIONS PARTICULIÈRES.

Nous réunissons sous ce titre ce qui concerne : 1° la visite pastorale; — 2° la remise du pallium; — 3° les Anniversaires de l'Évêque résidentiel; — 4° l'administration des derniers sacrements à l'Évêque diocésain; — 5° ses funérailles.

CHAPITRE PREMIER

DE LA VISITE PASTORALE (1).

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

327. — 1. **A l'église.** — On orne l'église le mieux possible[1]. — A l'entrée de l'église on prépare un tapis et un coussin; on met, sur une table, le bénitier, l'encensoir et la navette, un petit crucifix sur un plateau, et recouvert d'un voile blanc (2).

2. **A l'autel.** — On met à l'autel six chandeliers avec les cierges allumés; — l'*antipendium* et le conopée blancs (3) : si l'Évêque doit célébrer la Messe, les parements de l'autel seront de la couleur de l'office du jour; — au coin de l'épître, le pupitre placé

(1) Nous ne parlons pas de *l'obligation* de la Visite du diocèse prescrite par le *Code* (Can. 343-346); nous nous contentons de donner les *cérémonies* que l'on y doit observer.

(2) Une relique de la vraie Croix peut remplacer l'image du Crucifix.

(3) Cette cérémonie ayant lieu dans les églises paroissiales, nous supposons que le saint Sacrement est au maître-autel.

[1] *Pontificale*, Ordo ad visitandas parochias; Martinucci, l. III, c. XII, et l. VI, c. XXVII.

de telle sorte que le Prêtre lise tourné vers le coin de l'évangile; — sur le pupitre, le Missel ouvert à l'oraison du Titulaire de l'église, et, par-dessus, le livre contenant les prières pour la réception de l'Évêque.

Sur le marchepied de l'autel — ou à proximité si l'Évêque doit célébrer la Messe, — on place un siège pour le Prélat. — Devant l'autel, on dispose un prie-Dieu couvert d'une draperie avec deux coussins, l'un aux genoux, l'autre aux coudes.

3. **A la crédence.** — On met à la crédence couverte d'une nappe, un amict, une étole et une chape blanches, une étole et une chape noires pour l'Évêque, — la seconde mitre et la mitre simple, avec un voile huméral blanc, — le bougeoir, le Pontifical, — une bourse blanche renfermant un corporal, la clef du tabernacle, — deux flambeaux, — et une étole blanche pour le Curé.

Si l'Évêque doit célébrer la Messe, on prépare aussi tout ce qui est nécessaire, le calice et les ornements que l'on porte sur l'autel au moment voulu.

Si le Prélat doit administrer la Confirmation, on dispose en outre tout ce qui est indiqué nº **312**, 2.

4. **A la sacristie.** — On prépare à la sacristie une chape blanche pour le Curé, la croix de procession et les chandeliers des Acolytes.

On tient prêts — à la sacristie ou à l'église, — tous les ornements et objets du culte, les fonts baptismaux, l'armoire des saintes Huiles et celle des Reliques, les livres paroissiaux, les ornements qu'il y aurait à bénir, et tout ce qui doit être l'objet de la Visite.

5. **Au cimetière.** — Si le cimetière est proche de l'église, on fait en sorte qu'il soit dans un état convenable. — S'il est loin de l'église, on prépare, près du sanctuaire, le drap mortuaire qu'on étendra sur le pavé, pour l'Absoute.

6. Près du lieu où descend l'Évêque, on prépare le dais de couleur blanche.

7. Il faut au moins quatre Clercs : un Porte-croix, deux Acolytes, un Thuriféraire.

ARTICLE II

Des cérémonies spéciales.

328. — Réception de l'Évêque. — 1. La veille et le jour de la Visite pastorale, on sonne les cloches comme aux jours de fête.

2. A l'heure convenable, le Curé, revêtu du surplis et de la chape blanche, sans étole, va au-devant de l'Évêque avec les Clercs et tout le Clergé, en ordre de procession.

3. Le Prélat, revêtu du rochet et de la mozette, sans mitre, ni crosse, ni étole, couvert de la barrette, prend place sous le dais porté par les notables de la paroisse ou par les membres d'une confrérie, et la Procession se met en marche vers l'église, en chantant le *Benedictus,* et des psaumes s'il y a lieu. Le Prélat bénit les fidèles sur son passage. Le Curé marche seul devant l'Évêque, à la suite du Clergé. — Si le Prélat est Archevêque, le Porte-croix tourne le crucifix vers lui.

4. Lorsque l'Évêque est arrivé à la porte de l'église, la Procession s'arrête; le Porte-croix et les Acolytes entrent à l'église et se tournent vers le Prélat; le Curé se place à sa droite. L'Évêque se découvre, ôte sa calotte, s'agenouille sur le coussin préparé au seuil, et baise le crucifix que le Curé lui présente; puis il remet sa calotte et se lève.

5. Le Curé donne ensuite l'aspersoir au Prélat avec les baisers ordinaires; le Pontife s'asperge au front, asperge le Curé et tous les assistants, en dedans et en dehors de l'église, et rend l'aspersoir au Curé.

6. Alors le Thuriféraire à genoux présente l'encensoir; le Curé prend la navette et présente la cuiller à l'Évêque avec les baisers d'usage, en disant: *Benedícite, Reverendissime Pater,* ou si le Pontife est Cardinal, *Benedícite, Eminentissime et Reverendissime Pater.* Le Prélat met et bénit l'encens; puis le Curé, prenant l'encensoir, encense l'Évêque de trois coups doubles, lui faisant avant et après une inclination profonde. Pendant qu'on l'encense, le Prélat est couvert de la barrette et tient les mains jointes; il bénit le Curé, après avoir été encensé.

7. La Procession se remet alors en marche, et l'on se rend au chœur en chantant l'antienne *Sacérdos et Póntifex,* etc., ou le répons *Ecce sacérdos magnus,* etc. (1).

8. Arrivé à l'autel, le Pontife s'agenouille sur le prie-Dieu. Les Clercs déposent au lieu convenable les objets qu'ils portaient; on met de côté le dais qui ne sert plus.

9. Le Curé prend alors l'étole, s'il ne porte pas la chape, monte au coin de l'épître, sur le plus haut degré de l'autel, au-dessous du marchepied, et tourné vers le côté de l'évangile, il chante les versets *Protéctor noster,* etc., puis sur le ton férial l'oraison *Deus, humílium visitátor,* etc.; on répond *Amen.* On ôte le livre qui était sur le Missel.

329. — Bénédiction pontificale. — 1. Après cette oraison, le Curé descend à la crédence et quitte la chape (2). On chante alors l'antienne et le verset du Titulaire de l'église.

2. Pendant ce temps, le Pontife monte à l'autel, le baise au milieu, et se rend au côté de l'épître, devant le pupitre que l'on a placé comme d'ordinaire. Après le verset, l'Évêque, les mains jointes, chante l'oraison du Titulaire sur le ton férial et avec la conclusion brève; puis il revient au milieu de l'autel, se couvre de la barrette et donne la *bénédiction solennelle,* chantant : *Sit nomen Dómini,* etc.

330. — Allocution de l'Évêque. — 1. Après la bénédiction, l'Évêque prend place au fauteuil placé sur le marchepied, du côté de l'évangile, et adresse la parole à l'assistance.

(1) Les prières que nous indiquons ici se trouvent dans le *Pontifical* (Ordo ad visitandas parochias), et nous les donnons *in extenso* dans notre *Cérémonial selon le rit romain* (t. II, chap. xv).

(2) Si le Curé ne porte pas la chape, il pourrait prendre l'étole blanche dès ce moment.

2. Si le Prélat doit célébrer la Messe, il revient au prie-Dieu après avoir donné la bénédiction, et lit les prières de la préparation; puis il se revêt des ornements, qu'on a placés au milieu de l'autel. *Après l'évangile,* il s'assied au fauteuil, comme il est dit plus haut, et adresse la parole aux fidèles.

331. — Publication des indulgences. — 1. Après l'allocution de l'Évêque, un Prêtre ou un Clerc vient se placer au bas des degrés de l'autel, et se tourne vers le Prélat. Le Pontife se lève; le Clerc, médiocrement incliné vers lui, chante ou récite à haute voix le *Confiteor,* faisant la génuflexion vers l'Évêque à *tibi Pater* et à *te Pater.*

2. Quand le *Confiteor* est terminé, l'Évêque s'assied; le Curé le salue et publie l'Indulgence, selon la formule ordinaire : *Reverendissimus in Christo Pater,* etc. (1).

3. Ensuite le Prélat se lève; deux Clercs se présentent avec le livre et le bougeoir; l'Évêque, la tête découverte, chante la formule de l'absolution générale. *Précibus et méritis,* etc.; *Indulgéntiam,* etc.; puis il se couvre de la barrette et donne la bénédiction en chantant *Et benedictio Dei,* etc.

4. Si le Prélat célèbre la Messe, on lui met la mitre pour donner cette bénédiction. — S'il est Archevêque, un Clerc tient la croix devant lui, et le Prélat bénit sans se couvrir.

332. — Absoute. — 1. Après cette bénédiction, — ou après son action de grâces si l'Évêque a célébré la Messe, — le Prélat quitte la mozette, reçoit l'amict, l'étole et la chape noires, fait la génuflexion à la croix, et prend la mitre simple.

2. Puis au bas de l'autel, tourné vers le peuple, se tenant un peu du côté de l'épître, pour ne pas tourner le dos au tabernacle, l'Évêque dit sans chanter, *Si iniquitátes,* récite alternativement avec les

(1) Voir tome I, n. 83, 1-4.

assistants le psaume *De profúndis* et répète l'antienne *Si iniquitátes,* etc.

3. Après la répétition de l'antienne, le Prélat quitte la mitre, ajoute *Kyrie eléison,* etc., et *Pater noster.* Le Curé lui présente l'aspersoir sans baisers, et le Prélat, de sa place, asperge le pavé au milieu, à gauche et à droite. Puis le Thuriféraire à genoux présente l'encensoir; le Curé prend la navette et donne la cuiller à l'Évêque sans baisers. Le Pontife met et bénit l'encens, reçoit l'encensoir des mains du Curé sans baisers, et encense le pavé comme il l'a aspergé.

4. L'Évêque récite ensuite les versets *Et ne nos indúcas,* etc... *In memória ætérna,* etc... et l'oraison *Deus, qui inter apostólicos sacerdótes,* etc.

333. — Visite au cimetière. — 1. L'oraison terminée, le Prélat reprend la mitre, et l'on se rend processionnellement au cimetière : le Porte-croix et les Acolytes marchent en tête du cortège, suivis du Thuriféraire et du Porte-bénitier. On chante le répons *Qui Lázarum,* etc., et pendant ce temps, l'Évêque récite avec ses Assistants l'antienne *Si iniquitátes,* etc., puis le psaume *De profúndis,* etc., et répète l'antienne *Si iniquitátes,* etc.

2. Arrivé au milieu du cimetière, le cortège s'arrête, le Porte-croix et les Acolytes se placent en face du Pontife et l'on chante le répons *Líbera me,* etc., comme pour l'Absoute ordinaire. Quand on reprend le répons, l'Évêque met et bénit l'encens; puis après le dernier *Kyrie eléison,* il dépose la mitre, chante *Pater noster,* et sans changer de place, asperge et encense le cimetière.

3. Après l'encensement, le Porte-livre et le Porte-bougeoir se présentent devant le Prélat. L'Évêque chante alors les versets et les trois oraisons qui suivent : *Deus, qui inter apostólicos,* etc... *Deus, véniæ largitor,* etc... *Deus, cujus miseratióne,* etc...

4. Quand on a chanté *Requiéscant in pace,* l'Évêque, sans rien dire, fait un signe de croix sur le

cimetière, reçoit la mitre, et l'on retourne processionnellement à l'église.

Nota. — Si le cimetière est trop éloigné, on fait cette cérémonie au milieu de l'église. Deux Clercs étendent le drap mortuaire sur le pavé. Le Porte-croix et les Acolytes se placent face à l'autel, et l'on observe ce qui vient d'être dit plus haut pour le cimetière.

5. En retournant à l'église, on récite à haute voix, sans chanter, le psaume *Miserére*, etc., que l'Évêque dit avec ses Assistants.

6. Arrivé à l'autel, le Prélat dépose la mitre, fait la génuflexion avec ses Assistants, et récite debout, au bas des degrés, *Kyrie eléison*, etc... *Pater noster*, etc., et l'oraison *Absólve quæsumus Dómine*, etc. Pendant ce temps, les Clercs déposent en lieu convenable, les objets qu'ils portaient, les Acolytes prennent à la crédence les flambeaux allumés et s'agenouillent de chaque côté de l'autel.

334. — Visite de l'église. — 1. L'Évêque dépose ensuite la chape et l'étole noires, prend l'étole et la chape blanches, ôte la calotte, et s'agenouille sur le plus bas degré de l'autel.

2. Alors commence la **visite du ciboire et du tabernacle**. Le Curé met l'étole blanche, monte à l'autel, déplie le corporal et ouvre le tabernacle; puis il fait la génuflexion, un peu de côté pour ne pas tourner le dos à l'Évêque, descend au bas des degrés, dépose l'étole et s'agenouille à la droite du Prélat.

3. Tous deux se lèvent ensuite; le Thuriféraire debout présente l'encensoir; le Curé présente la cuiller sans baisers, l'Évêque met et bénit l'encens, et encense le saint Sacrement. On entonne alors le *Tantum ergo*, etc.

4. Après *Venerémur cérnui*, l'Évêque monte à l'autel, fait la génuflexion, sort le **ciboire** du tabernacle, le découvre et **le visite**; il **visite** aussi le **tabernacle**, et la **custode** si elle s'y trouve. Il recouvre ensuite le ciboire, le laisse sur l'autel, fait la génuflexion et s'agenouille sur le bord du marchepied; le Curé lui met le voile huméral sur les épaules.

5. Quand on chante *Genitóri*, etc., l'Évêque monte à l'autel, fait la génuflexion et donne la bénédiction avec le ciboire. en faisant trois signes de croix; puis il dépose le ciboire sur l'autel, fait la génuflexion, descend au bas des degrés, quitte le voile huméral et se met à genoux.

6. Le Curé reprend alors l'étole, remet le ciboire dans le tabernacle avec les génuflexions d'usage, et dépose l'étole.

7. Quand le saint Sacrement est renfermé dans le tabernacle, l'Évêque remet sa calotte, quitte ses ornements et reprend la mozette. Ensuite il va, accompagné du Curé, **visiter** les fonts baptismaux, — les saintes Huiles, — les Reliques, — les autels, — les vases sacrés, — la sacristie, — et les livres paroissiaux.

8. La visite terminée, le Clergé reconduit l'Évêque processionnellement, sous le dais, au lieu où il est descendu.

335. — Départ de l'Évêque. — Avant de quitter la paroisse, le Prélat, en habit de ville, se rend à l'église où il fait une adoration à l'autel du saint Sacrement, et récite debout, avec ceux qui l'accompagnent, l'antienne *Si iniquitátes*, etc., le psaume *De profúndis*, etc., les versets et l'oraison *Deus, cujus miseratióne*, etc.

336. — Nota 1° — La réception solennelle qui a été décrite est propre à la Visite pastorale; si donc, pendant son séjour dans la paroisse, l'Évêque revient à l'église pour une autre cérémonie, il est accompagné par le Clergé, mais on lui présente simplement l'eau bénite à la porte de l'église, et on ne fait pas de procession.

Nota 2° — Dans les petites paroisses, on pourra rarement observer dans tous les détails le cérémonial indiqué plus haut; mais on donnera toute la solennité possible à la réception de l'Évêque. Celle-ci

peut avoir lieu, dès son arrivée, à l'entrée du pays. Le Clergé s'y rend en procession, comme il a été dit; on aura eu soin d'y préparer le crucifix, le coussin, le tapis et le dais. L'Évêque baise le crucifix à son arrivée et entre sous le dais; à la porte de l'église, il reçoit ensuite l'eau bénite et l'encens.

Nota 3° — Dans les communautés religieuses, il appartient au Recteur ou Chapelain, non au confesseur, de recevoir l'Évêque, et de se comporter à son égard comme il a été dit pour le Curé.

CHAPITRE II

DE LA REMISE DU PALLIUM.

337. — **Observations générales.** — 1. L'Archevêque, qui a déjà reçu le Pallium[1] par procureur à Rome, doit encore se le faire imposer au nom du Souverain Pontife, par un Évêque de son choix (1).

2. Il convient que cette cérémonie ait lieu dans l'église métropolitaine de l'Élu, ou du moins dans une église de son diocèse ou de sa province.

3. L'imposition du Pallium se fait le matin à l'issue de la Messe célébrée ordinairement par l'Évêque qui fait la cérémonie.

4. Le Prélat qui impose le Pallium est revêtu de l'étole et de la chape blanches; l'Archevêque élu porte tous les ornements requis pour la Messe pontificale; ils sont de couleur blanche.

5. **Les Ministres nécessaires** sont : pour l'Évêque Officiant : deux Chanoines revêtus du surplis sur le rochet, et deux Clercs en surplis pour le livre et le bougeoir : — pour l'Élu : également deux Chanoines et deux Clercs en surplis.

(1) Si l'Archevêque élu est à Rome, il reçoit le Pallium des mains du premier Cardinal-Diacre, après la Messe célébrée devant lui dans sa chapelle par son Chapelain caudataire.

[1] *Pontif.*, pars I, *De Pallio*, *Cær. Ep.*, l. I, c. XVI, n. 1 et 2; Martinucci, l. VII, c. VIII.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

338. — 1. **A l'autel du saint Sacrement.** — On allume quatre ou six cierges; au bas des degrés, on dispose un seul prie-Dieu couvert d'un tapis et garni de coussins, pour les deux Évêques.

2. **Au grand autel.** — On y dispose six chandeliers dont on allume les cierges, — *l'antipendium* de la couleur de l'Office du jour, — un seul prie-Dieu avec tapis et coussins, placé devant l'autel, et sur lequel s'agenouillent les deux Prélats; — au bas des degrés, au coin de l'épître, un faldistoire couvert d'une draperie blanche.

Comme la Messe se célèbre à cet autel avant l'imposition du Pallium, on y prend les dispositions nécessaires à cet effet.

3. **A la crédence, du côté de l'épître.** — On dispose, pour l'Évêque Officiant, une étole et une chape de couleur blanche, — avec amict, aube et cordon si le Prélat n'a pas déjà pris l'aube pour la Messe, — le Pontifical et la seconde mitre, — le bougeoir et l'instrument de paix; — pour l'Archevêque élu, un Missel sur lequel il prêtera serment, et le Pontifical pour lire la formule. — Près de la crédence, on place un tabouret et un coussin.

4. **Sur une autre crédence du côté de l'évangile.** — On dispose les ornements blancs de l'Élu, savoir : les bas et les sandales, l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole, la tunique, la dalmatique, la chasuble, le manipule, la mitre précieuse, le Pallium sur un plateau, couvert d'un voile blanc, et auprès, les trois épingles du Pallium dans un autre plateau.

5. **Au trône.** — Si l'Élu est dans le lieu de sa juridiction, on lui prépare le trône avec parements blancs, soit du côté de l'évangile s'il est dans son diocèse, soit du côté de l'épître s'il est dans le diocèse d'un de ses suffragants. On prépare aussi la croix archiépiscopale et la crosse. — Si l'Élu n'est

pas dans le lieu de sa juridiction, on lui prépare, au lieu le plus commode, un faldistoire couvert d'une draperie blanche, pour qu'il y prenne et quitte les ornements.

ARTICLE II

Des cérémonies spéciales aux Prélats et à leurs Ministres.

339. — Entrée à l'église. — 1. A l'heure indiquée, les deux Prélats se rendent ensemble à l'église, selon les règles énoncées ailleurs. Tous deux sont revêtus du rochet et de la mozette ou du mantelet suivant le cas (1).

2. Si l'Élu est hors du lieu de sa juridiction, il laisse à l'Ordinaire la place d'honneur, l'aspersion et la préséance; — s'il est dans sa province, il ne prend son rang de Métropolitain qu'après la Cérémonie, et cède d'abord le pas à l'Évêque diocésain; — s'il est dans son diocèse, il tient le premier rang; — si par hasard ni l'un ni l'autre n'était dans son territoire, ils agiraient l'un et l'autre comme Évêques étrangers, le plus digne prenant la première place; — enfin, si l'un des deux est Cardinal, ou si les deux le sont, ils suivent les règles établies ci-après n° 345.

3. Ils font ensemble l'adoration à l'autel du saint Sacrement, puis se rendent au chœur où doit se faire la cérémonie. Arrivés au grand autel, ils saluent la croix et s'agenouillent au prie-Dieu. On commence alors la Messe (2).

340. — La Messe. — La Messe peut être basse ou solennelle, dite ou chantée par un Prêtre ou par un Évêque; il convient qu'elle soit célébrée par le Prélat qui impose le Pallium.

1° Si la Messe basse est dite par un Prêtre :

(1) Si la Messe est chantée solennellement, le Prélat qui est dans le lieu de sa juridiction, porte la cape.

(2) A partir de ce moment, nous supposons — ce qui est d'ordinaire — que le Métropolitain est dans sa province.

1. Les deux Prélats assistent en mozette ou en mantelet, suivant le cas.

2. Le Prêtre se revêt des ornements et se rend à l'autel, pendant que le Clergé va recevoir les Prélats à la porte de l'église.

3. Quand les Évêques arrivent à l'autel, il les salue, et commence la Messe, en observant les règles de la Messe célébrée en présence d'un Prélat, dans le lieu de sa juridiction.

4. Après l'évangile, on porte le livre à baiser à celui des deux Évêques qui a la préséance.

5. Après l'*Agnus Dei*, un Clerc présente l'instrument de paix successivement aux deux Prélats.

6. Après la communion, on enlève le calice de l'autel. Un Chanoine, revêtu du surplis sur le rochet, se rend à la crédence, prend des deux mains le plateau qui contient le Pallium couvert de son voile; il le porte ainsi à la hauteur du visage et le dépose au milieu de l'autel. En même temps, un Clerc prend le plateau qui contient les trois épingles, le porte a l'autel et le place près du Pallium.

2° Si la Messe basse est dite par le Prélat qui impose le Pallium : 1. Dès qu'il est arrivé avec l'Élu, il récite les prières de la préparation au prie-Dieu devant le grand autel; les Clercs Porte-livre et Porte-bougeoir se tiennent devant lui.

2. Après les prières de la préparation, il se lève, salue l'Élu, se rend au bas des degrés, se lave les mains, et reçoit les ornements. L'Élu reste à genoux au prie-Dieu.

3. Après l'évangile, le Prélat Célébrant baise seul le Missel.

4. Après l'*Agnus Dei,* un des Chapelains prend à la crédence l'instrument de paix, s'agenouille à la droite du Célébrant, le lui présente à baiser, répond *Et cum spiritu tuo,* et le porte à baiser à l'Élu, en lui disant : *Pax tecum.*

5. Après la communion, on enlève le calice de

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. XVI, n. 1.

l'autel, et l'on apporte le Pallium[1], comme il est dit plus haut nº 1º, 6.

6. L'Évêque Célébrant, en bénissant à la fin de la Messe, ne fait aucune inclination à l'Élu.

3º **Si la Messe est solennelle, chantée par un Prêtre :** 1. L'Ordinaire, qu'il soit l'Élu ou celui qui impose le Pallium, peut assister en chape ou en cape. L'autre Prélat assiste au chœur.

2. On observe les cérémonies indiquées pour la Messe solennelle en présence de l'Ordinaire paré ou en cape.

3. Après la communion, le Sous-Diacre, ayant déposé le calice à la crédence, comme à l'ordinaire, prend le Pallium et le porte à l'autel comme il est dit nº 1º, 6.

4º **Si la Messe est chantée par un Évêque,** ce Prélat prend la place qui lui revient comme Cardinal, Légat apostolique, Métropolitain, Ordinaire, ou Évêque hors du lieu de sa juridiction, et l'on ordonne les cérémonies en conséquence.

341. — Après la Messe. Les Prélats se revêtent de leurs ornements. — 1. La Messe terminée[2], on met le Canon au milieu de l'autel; les Chanoines et les Clercs qui doivent assister les Évêques se tiennent prêts.

2. L'Élu, accompagné de deux Chanoines, se rend au trône ou au faldistoire, suivant ce qui a été dit plus haut. Un de ses Familiers lui enlève ses chaussures ordinaires et lui met les bas et les sandales. Ensuite l'Élu quitte la mozette ou le mantelet, et il est revêtu par les Chanoines de l'amict, de l'aube, du cordon, de la croix pectorale, de l'étole, de la tunique, de la dalmatique, de la chasuble, du manipule et de la mitre précieuse (1).

3. L'Évêque Officiant, s'il a célébré la Messe, se rend à son siège; assisté de deux Chanoines, il quitte le

(1) L'élu ne prend pas les gants[2].

[1] *Pont.*, ibid.; *Cær. Ep.*, ibid., n. 1. — [2] *Cær. Ep.*, ibid.

manipule et la chasuble, puis on le revêt de la chape blanche, et on lui met la seconde mitre.

S'il n'a pas célébré la Messe, il se rend au faldistoire, où il quitte la mozette, et on le revêt de l'amict, de l'étole et de la chape blanches et de la seconde mitre. Il s'assied ensuite, et attend que l'Élu soit revêtu de ses ornements.

4. L'Élu après avoir reçu la mitre, prend la crosse s'il est dans le lieu de sa juridiction, se lève, et se dirige vers l'autel.

5. En même temps, l'Évêque Officiant salue l'Élu qui lui répond, se rend au bas des degrés, salue la croix et monte à l'autel. Pendant ce temps, un Clerc porte le faldistoire sur le marchepied, du côté de l'épître, un autre le tabouret avec le coussin et le Pontifical.

342. — Serment. — 1. L'Évêque Officiant s'assied sur le faldistoire du côté de l'épître, tournant le dos à l'autel. On place devant lui, sur le plus haut degré, le tabouret avec le Pontifical ouvert; on met devant le tabouret le coussin pour l'Élu.

2. Alors l'Élu arrive devant l'autel, quitte la crosse s'il s'en sert, dépose la mitre, et salue la croix de l'autel; il s'agenouille ensuite devant l'Évêque Officiant, et lit la formule du serment. Vers la fin de cette lecture, un Clerc tient prêt le Missel ouvert.

3. Lorsque l'Élu a lu la formule, un Clerc enlève le tabouret et le Pontifical; l'Évêque Officiant prend des deux mains le Missel ouvert, et le tenant ainsi sur ses genoux, le présente à l'Élu, qui y pose les deux mains et dit : *Sic me Deus ádjuvet*, etc.; l'Évêque Officiant répond *Deo grátias* et rend le Missel; le Porte-livre et le Porte-bougeoir se présentent devant lui.

343. — Imposition du Pallium. — L'Évêque Officiant (1) se lève ensuite, vient au milieu de l'autel,

(1) Si l'Évêque Officiant est assisté d'un autre Prélat, c'est l'Évêque le plus ancien qui *impose* le Pallium (*Cær. Ep.*, l. I, c. XVI, n. 2).

prend le Pallium des deux mains, tenant de la droite la partie double, et le met sur les épaules de l'Élu agenouillé, en disant : *Ad honórem omnipoténtis Dei*, etc.; pendant ce temps, les deux Chanoines élèvent les bords de la chape. L'Évêque a soin de mettre la partie double du Pallium sur l'épaule gauche de l'Élu, et de lui faire baiser la croix qui se trouve en arrière, avant de le lui imposer; il prend ensuite les trois épingles et les met au Pallium comme on fait à l'ordinaire, c'est-à-dire devant, sur l'épaule gauche et derrière.

344. — Bénédiction solennelle. — L'Élu, ayant reçu le Pallium, se lève, et on ôte le coussin. L'Évêque Officiant, accompagné de ses Chanoines assistants, passe au coin de l'évangile sur le marchepied, et on lui ôte la mitre. Un Clerc prend la croix archiépiscopale et va s'agenouiller, en la soutenant, sur le plus bas degré de l'autel. L'Élu monte alors à l'autel, le baise au milieu, et donne la bénédiction solennelle sans la mitre, ayant devant lui la croix, vers laquelle il s'incline avant de bénir.

345. — Conclusion de la cérémonie. — 1. La bénédiction donnée, le Porte-croix se retire; on remet la mitre à l'Élu et à l'Évêque Officiant, puis ils descendent ensemble de l'autel, saluent la croix, se saluent mutuellement, retournent tous deux au lieu où ils ont pris les ornements, les déposent et reprennent leur habit de chœur.

2. Ils reviennent ensuite au prie-Dieu devant l'autel, et après une courte prière, ils se rendent à l'autel du saint Sacrement, puis s'en retournent, comme ils sont venus; mais on porte la croix devant l'Archevêque.

Nota 1° — Si l'imposition du Pallium a lieu hors du lieu de juridiction du nouvel Archevêque, celui-ci, après avoir reçu le Pallium, ne donne pas la bénédiction, mais quitte aussitôt les ornements; à la sortie de l'église, on ne porte pas la croix devant lui.

Nota 2° — Lorsqu'un Évêque non Métropolitain a

le privilège du Pallium, on observe les mêmes cérémonies, mais on ne porte pas la croix devant lui.

346. — Imposition du Pallium par un Cardinal. — 1. Lorsqu'un Cardinal impose le Pallium, et que l'Élu n'est pas Cardinal, on observe ce qui suit :

1° A l'autel du saint Sacrement, le Cardinal seul a un prie-Dieu, et l'Élu est à genoux à sa gauche sur un coussin; — 2° pendant la Messe, l'Élu a un prie-Dieu séparé de celui du Cardinal, à sa gauche et sans tapis; — 3° le Cardinal peut venir à l'église en cape, ou en mozette, et l'Élu vient en mantelet; — 4° à la porte, le Cardinal reçoit l'aspersoir, se signe, et présente l'eau bénite à l'Élu. Celui-ci marche à la gauche du Cardinal; — 5° le Cardinal prend les ornements au trône; — 6° avant de donner la bénédiction, l'Élu s'incline vers le Cardinal, comme pour lui demander la permission de bénir; — 7° on ne porte pas la croix devant l'Élu, même s'il est dans sa province, mais on la tient devant lui pendant qu'il bénit; — 8° l'Élu ne se sert pas du bougeoir.

2. Si les deux Prélats sont Cardinaux : 1° Ils s'agenouillent sur le même prie-Dieu; — 2° aucun ne se sert du trône; — 3° les deux peuvent avoir la cape ou la mozette et marchent ensemble, le plus ancien Cardinal à la droite de l'autre; — 4° on ne porte la croix devant aucun d'eux; — 5° on donne l'aspersoir au plus ancien, qui présente d'abord l'eau bénite au second, et se signe ensuite; — 6° l'Élu ne prête pas serment. — 7° Si l'Élu est dans sa province, on tient la croix devant lui seulement pendant qu'il donne la bénédiction.

3. Lorsque l'Élu est Cardinal et que l'Évêque présidant la cérémonie ne l'est pas : 1° Aucun ne fait usage du trône, s'il n'y a que Messe basse; — 2° à la porte de l'église, l'Élu reçoit l'aspersoir, se signe et présente l'eau bénite à l'Évêque; — 3° l'Élu seul a un prie-Dieu et l'Évêque Officiant ne se sert pas du bougeoir; — 4° l'Elu ne prête pas serment; — 5° l'Elu peut avoir la cape ou la mozette; l'Évêque

Officiant a le mantelet; — 6° au retour on porte la croix devant l'Élu, s'il est dans le lieu de sa juridiction.

CHAPITRE III

DES ANNIVERSAIRES DE L'ÉVÊQUE DIOCÉSAIN.

ARTICLE PREMIER

De l'Anniversaire de l'élection et de la consécration de l'Évêque diocésain.

347. — 1. Chaque année, au jour anniversaire de l'élection et de la consécration de l'Évêque, *il convient*[1] — et si l'Évêque le prescrit — il y a *obligation*[2] de chanter à l'église cathédrale ou collégiale, en plus de la Messe conventuelle, une Messe solennelle de l'anniversaire[3].

2. Cette Messe qui est célébrée par l'Évêque lui-même, ou par un Chanoine en présence de l'Évêque, est une Messe votive solennelle. — Elle figure, dans le Missel, parmi les Messes votives, sous ce titre : *In anniversario electionis seu consecrationis Episcopi.*

3. Elle se chante après None, en ornements blancs avec *Glória*, *Credo*, et une seule oraison, dans laquelle on a soin de nommer l'église dont l'Évêque a le titre.

4. Elle est permise tous les jours, sauf les dimanches de 1re classe, aux fêtes de 1re classe, aux féries privilégiées, aux vigiles de Noël et de la Pentecôte, et le jour de la Commémoraison de tous les fidèles défunts[4].

5. Quand elle est *perpétuellement* empêchée par un des jours indiqués n° 4, ou par l'un des anniversaires du Souverain Pontife, elle est renvoyée au premier jour libre d'une fête de 1re classe dans le calendrier diocésain[5].

Quand elle est empêchée *accidentellement*, on chante la Messe de l'office occurrent, en ajoutant

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxxv, n. 1. — [2] *Addit. in Rub. Miss.*, tit. II, n. 5. — [3] Ibid. — [4] Ibid., n. 3. — [5] Ibid., n. 6.

l'oraison de l'anniversaire à l'oraison de la Messe du jour sous une seule conclusion[1]; on omet cependant l'oraison de l'anniversaire aux fêtes primaires du Seigneur qui sont célébrées dans l'Église universelle sous le rite de 1re classe (1), et le jour de la Commémoraison de tous les fidèles défunts[2].

6. Si l'Évêque a été transféré à un autre siège, l'anniversaire de la translation remplace celui de l'élection[3].

7. Pour les Évêques élus ou transférés en consistoire, l'anniversaire se célèbre à la date du consistoire[4]; pour ceux dont l'élection ou la translation a précédé le consistoire où elle a été publiée, la date de l'anniversaire est fixée par celle des Lettres apostoliques (Bulle ou Bref)[5].

8. La Messe de l'anniversaire ne peut pas être dite comme Messe privée[6].

ARTICLE III

De l'Anniversaire du dernier Évêque défunt.

348. — 1. Chaque année, l'Ordinaire doit célébrer une Messe solennelle de *Requiem* anniversaire pour le repos de l'âme de son prédécesseur immédiat mort en possession du siège[7].

Si l'Évêque fait célébrer cet anniversaire par une Dignité ou un Chanoine, il doit du moins y assister au trône, et donner l'Absoute[8].

2. La Messe anniversaire se dit pour le dernier Évêque mort en occupant le siège, même si un autre Évêque a occupé le siège après lui, et a été transféré ensuite[9].

3. Cet anniversaire est obligatoire, alors même que

(1) Cette mémoire serait permise toutefois les lundis et mardis de Pâques et de Pentecôte[10].

[1] Ibid.; *Cær. Ep.*, ibid., n. 2. — [2] Ibid., tit. V, n. 3. — [3] *Addit. in Rub. Miss.*, tit. II, n. 5. — [4] S. R. C., n. 3440, ad 2 et 4254. — [5] Ibid., n. 4254 et 4255. — [6] *Rub. Miss.*, ibid. — [7] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxxvi, n. 1. — [8] Ibid. — [9] S. R. C., n. 2631, ad 4; 2682, ad 18; 3616, ad 2 et 4038. — [10] *Addit. in Rub. Miss.*, tit. V, n. 3.

l'Evêque défunt aurait fondé une autre Messe de *Requiem* anniversaire[1].

4. Les Chanoines sont tenus d'assister à cette Messe, même si en vertu d'un indult, l'office de chœur n'a lieu que les dimanches et aux fêtes de précepte[2].

5. Il n'y a pas d'oraison funèbre à cet anniversaire[3].

6. Si la Messe de *Requiem* est empêchée par la rubrique au jour anniversaire, il est permis de **l'anticiper** au premier jour libre, si la chose est possible, ou de la **reporter** au premier jour suivant libre[4].

ARTICLE II

De l'Anniversaire de tous les Évêques et Chanoines défunts.

349. — 1. Dans l'octave de la Toussaint, à un jour non empêché par une fête double majeure[5], on doit célébrer une Messe solennelle de *Requiem* pour les défunts Évêques du diocèse et Chanoines de la cathédrale[6]. — L'Ordinaire y assiste au trône, et donne l'Absoute après la Messe[7].

2. Cet Anniversaire est obligatoire, alors même qu'il serait pourvu, par une fondation, à une autre Messe de *Requiem* anniversaire[8].

CHAPITRE IV

DE L'ADMINISTRATION DES DERNIERS SACREMENTS A L'ÉVÊQUE DIOCÉSAIN ET DE SES FUNÉRAILLES (1).

ARTICLE PREMIER

De l'Administration des derniers Sacrements.

350. — Administration du saint Viatique. — 1. Il appartient au plus digne du Chapitre, à l'exclusion de tout autre[1], même du Curé de la paroisse[2], d'administrer les derniers Sacrements[3] à l'Évêque gravement malade.

2. Quand on porte le Viatique à l'Évêque, le Chapitre et tout le Clergé de la cathédrale accompagnent processionnellement le saint Sacrement[4].

3. Avant de recevoir le saint Viatique, l'Évêque, revêtu, si c'est possible, du rochet et de l'étole blanche, fait la profession de foi[5] suivant la formule du Concile de Trente (1). — Si l'Évêque ne peut pas la faire lui-même, on la lit pour lui.

4. Lorsque l'Évêque a reçu le saint Viatique, le Vicaire général prescrit à tous les Prêtres qui célèbrent dans le diocèse, de réciter à la Messe l'oraison *Pro Episcopo infirmo;* et celle *Pro Episcopo infirmo morti proximo* quand on a donné l'Extrême-Onction à l'Évêque (2).

5. Lorsque l'Évêque approche de ses derniers moments, on lui administre le sacrement de l'Extrême-Onction, et on fait la recommandation de l'âme, comme il est indiqué dans le Rituel romain[6].

ARTICLE II

Avant les Funérailles de l'Évêque.

351. — Après la mort de l'Évêque — 1. Dès que l'Évêque a rendu le dernier soupir, les Chanoines qui sont présents, récitent chacun, l'un après l'autre, les

(1) Voir Martinucci, lib. VI, c. XLVIII.

[1] S. R. C., n. 3669, ad 1. — [2] Ibid., n. 3719, ad 1. — [3] *Cær. Ep.*, ibid., n. 3. — [4] *Addit. in Rub. Miss.*, tit. III, n. 6. — [5] S. R. C., n. 3753, ad 5. — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXVII, n. 1. — [7] Ibid. — [8] S. R. C., n. 3669, ad 2.

(1) Cette formule est celle de Pie IV et se trouve dans le *Pontifical* à ce titre *Ordo ad Synodum : Forma juramenti*.

(2) Le *Cérémonial des Évêques* (l. II, c. XXXVIII, n. 5) recommande à l'Évêque, tandis qu'il a encore l'usage de ses facultés, de convoquer les Chanoines, les Curés et tous ceux qui ont charge d'âmes, de renouveler devant eux sa profession de foi, de leur demander pardon de ses négligences et imperfections, de se recommander à leurs prières, de confier à leurs soins l'Église, les pauvres, les orphelins, les veuves et les œuvres pies.

[1] S. R. C., n. 1684, ad 12; 2076, ad 1; 2219, ad 3. — [2] Can. 462, 3°. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXVIII, n. 4; Can. 397, § 3. — [4] *Cær. Ep.*, ibid. — [5] S. R. C., n. 2682, ad 24. — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXVIII, n. 4.

versets *A porta inferi*, etc., avec l'oraison *Deus qui inter Apostólicos Sacerdótes*[1], etc.

2. Le Vicaire général prescrit à toutes les églises de la ville de sonner les cloches en même temps que celles de la cathédrale, pour annoncer la mort de l'Évêque.

3. On dispose ensuite le corps, et s'il y a lieu, on l'embaume; de toute façon on fait en sorte qu'on puisse conserver le corps intact jusqu'à la sépulture[2].

352. — Ornements dont on revêt l'Évêque défunt. — 1. Les Familiers revêtent le corps des bas noirs, de la soutane noire d'église, de la ceinture noire et du rochet.

2. Ensuite des Clercs revêtus du surplis, aidés du Maître des Cérémonies, lui mettent les ornements sacrés, savoir : les sandales et les bas violets, l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale simple et sans reliques, le manipule, l'étole, la tunique, la dalmatique, les gants et la chasuble de couleur violette; puis ils lui mettent un anneau simple au doigt annulaire, — une croix entre les mains disposées sur la poitrine, — un coussin violet sous la tête, — enfin la calotte et la mitre simple blanche[3]. — On place la crosse à la gauche du défunt.

3. Si le Prélat était Archevêque ou avait le privilège du Pallium, on l'en revêt également[4], à moins qu'il ne soit mort en dehors du lieu de sa juridiction; dans ce dernier cas, le Pallium plié est placé, sans les épingles, sous la tête du Prélat défunt.

4. Quand le corps est ainsi revêtu, on dispose des cierges sur deux grands chandeliers, placés l'un aux pieds et l'autre à la tête, en attendant qu'on l'expose sur le lit funèbre.

353. — Exposition sur le lit funèbre. — 1. Pendant qu'on revêt le corps du Prélat de ses ornements pontificaux, on dispose la salle principale du palais et

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 7. — [2] Ibid., n. 8. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxxviii, n. 8 et 9. — [4] Ibid., n. 10.

le lit funèbre. On enlève de la salle son ornementation ordinaire; on y place tout autour des bancs pour le Clergé, et on y dispose un ou plusieurs autels, si on doit y célébrer la Messe.

2. Le lit funèbre est disposé de la manière suivante[1] : Sur une table suffisamment grande, légèrement inclinée, on place un matelas que l'on recouvre d'une draperie noire en soie ou en laine. Au pied du lit funèbre on met une petite crédence recouverte d'une nappe, sur laquelle on dispose un surplis, l'étole et la chape noires, pour les Vigiles, — un Missel ou un Rituel pour l'oraison, — le bénitier, l'encensoir et deux chandeliers avec des cierges allumés. — Autour du lit on allume au moins quatre cierges, sur des chandeliers de fer ou de bois. — On ne met pas de baldaquin au-dessus du lit funèbre.

3. Lorsque les préparatifs sont achevés, on porte le corps dans la salle de l'exposition, et on le place sur le lit funèbre. On attache le chapeau pontifical au pied du lit, sur la draperie noire[2].

354. — Messes de Requiem. — Pendant tout le temps que le corps est ainsi exposé, on peut célébrer le matin, dans la salle funèbre, des Messes basses de *Requiem*, excepté aux fêtes de précepte, aux fêtes doubles de première classe, et aux jours qui excluent les fêtes doubles de première classe[3].

355. — Vigiles. — 1. Avant les funérailles de l'Évêque, on doit célébrer autour du lit funèbre, les Vigiles, c'est-à-dire Vêpres, Matines, et Laudes de l'Office des Morts[4].

2. L'Office des Vigiles est du rit double; il est psalmodié ou chanté par les Réguliers; ceux de l'ordre le moins digne chantent Vêpres; les Laudes sont chantées par les membres de l'ordre le plus digne[5].

[1] Ibid., n. 12. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxxviii, n. 13. — [3] S. R. C., n. 3822, 3903 et 4096, ad 6. — [4] *Cær. Ep.*, ibid., n. 15. — [5] Ibid., n. 16.

3. A l'heure convenable, le Clergé séculier et régulier, convoqué à cet effet, se réunit auprès du corps, et l'on observe les règles suivantes[2] :

1° *Vêpres.* — 1) Le plus digne des assistants, debout, commence à haute voix l'antienne *Placébo Dómino*, etc., que le Chœur continue; on récite ensuite alternativement les psaumes.

2) Quand on commence *Magnificat,* tous se lèvent; le plus digne se revêt de l'étole et de la chape noires, et demeure au pied du lit funèbre. Un Clerc prend le bénitier et un autre l'encensoir, un troisième allume les cierges que l'on a distribués aux assistants.

3) Pendant la répétition de l'antienne du *Magnificat,* l'Officiant met de l'encens dans l'encensoir. L'antienne terminée, il dit à haute voix *Pater noster*, asperge et encense le corps en faisant le tour du lit funèbre; si on ne peut pas en faire le tour, il asperge et encense le corps de sa place, au milieu, à gauche et à droite. Ensuite il récite comme à l'ordinaire, les versets *Et ne nos indúcas in tentatiónem... A porta inferi...* etc., et l'oraison *Deus qui inter Apostólicos Sacerdótes* avec la conclusion brève; puis on éteint les cierges et l'Officiant quitte l'étole et la chape.

2° *Matines.* — 1) Elles comportent l'invitatoire et les trois nocturnes.

2) A la fin de chaque nocturne, le plus digne des assistants se revêt de l'étole et de la chape noires, et donne l'absoute comme il est dit pour les Vêpres.

3° *Laudes.* — 1) On psalmodie les Laudes, comme on a psalmodié les Vêpres.

2) Quand on commence *Benedictus,* le plus digne se revêt de l'étole et de la chape noires, et l'on observe ce qui est indiqué plus haut (n° 1, 2), pour la fin des Vêpres.

356. — Préparatifs des funérailles. — 1. On a soin de préparer, à la cathédrale, tout ce qui est nécessaire pour les funérailles. On dispose au milieu

[1] Ibid., n. 17-24.

de l'église[1], non au chœur, le catafalque sans baldaquin (1). — Le trône est garni de draperies violettes.

2. Le cercueil doit être assez long pour contenir le corps coiffé de la mitre; si on le garnit à l'intérieur, on emploie de l'étoffe violette. Sur le couvercle on fixe une croix, et on inscrit les noms et qualités du Prélat défunt, ainsi que ses armoiries.

3. Au moment voulu, on dépose dans le cercueil le corps revêtu des ornements pontificaux, et on met un linge blanc sur le visage du défunt (2).

4. Après son élection, le Vicaire capitulaire prescrit des prières pour le repos de l'âme de l'Évêque, et une Messe solennelle de *Requiem* à célébrer dans toutes les églises du diocèse.

ARTICLE III

Des Funérailles de l'Évêque diocésain.

357. — Levée du corps. — 1. Lorsque le moment est venu de transporter le corps à la cathédrale, ce qui doit se faire le matin, tous ceux qui prennent part à la Procession, doivent se réunir à la cathédrale pour de là se rendre au palais épiscopal. — Le Chapitre de la cathédrale se réunit dans la salle du palais épiscopal où le corps est exposé.

2. Ceux qui portent le corps doivent être Prêtres non Chanoines; ils sont revêtus du surplis, mais sans étole.

3. La levée du corps appartient au plus digne du Chapitre[2]. — Il ne convient pas que la levée du corps, de même que la conduite au cimetière, soient faites par un Évêque, même si le défunt est Cardinal.

4. Lorsque tout le monde est réuni au palais épis-

(1) Un baldaquin ne doit jamais surmonter le catafalque, même si le corps est présent, et quelle que soit la dignité du défunt, fût-il Souverain Pontife (S. R. C., n. 3500, ad 1).

(2) Si c'est l'usage, on peut garder le corps découvert jusqu'à la fin de la cérémonie des funérailles, et ne fermer le cercueil qu'au moment de l'ensevelir.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXVIII, n. 25. — [2] Can. 397, 3°.

copal, on distribue des cierges à tous les membres du Clergé, si telle est la coutume, et quand il en est temps, le plus digne du Chapitre, revêtu du surplis, de l'étole et de la chape noires, fait la levée du corps comme il est indiqué dans le Rituel; puis on se rend processionnellement à la cathédrale en chantant *Miserére mei, Deus,* etc.

358. — Ordre de la Procession. — 1. A la suite des confréries laïques précédées des insignes qu'elles ont coutume de porter aux funérailles, un Clerc en surplis porte la croix de la cathédrale; puis vient tout le Clergé tant régulier que séculier, savoir : les Religieux, — les Séminaristes en surplis, — les Prêtres, — les Bénéficiers de la cathédrale, — les Chanoines, — enfin le plus digne du Chapitre, précédant immédiatement le cercueil autour duquel on porte des cierges.

2. Les Familiers de l'Évêque suivent immédiatement le cercueil, l'un d'eux tenant le chapeau pontifical que l'on attache ensuite au pied du catafalque à l'église (1).

3. Derrière les Familiers, viennent les personnes qui composent le deuil, et les Magistrats.

Nota. — Si le Clergé n'a pas pris les cierges en quittant le palais épiscopal, on les lui distribue à l'entrée de l'église, et on les allume en arrivant au catafalque.

359. — Subveníte. — 1. Lorsqu'on est arrivé à la cathédrale, on dispose le cercueil dans le catafalque placé, comme il a été dit, au milieu de l'église, non dans le chœur; on aura eu soin d'allumer les cierges qui l'environnent.

2. Le Clergé se range autour du catafalque; le Porte-croix se place à la tête du défunt, c'est-à-dire entre le catafalque et le chœur, et l'Officiant au pied, c'est-à-dire entre le catafalque et la porte de l'église.

(1) A défaut du chapeau pontifical, on pourrait placer une mitre simple blanche à la tête du catafalque.

Trois Clercs se tiennent prêts avec l'encensoir, le bénitier et le Rituel.

3. Lorsque tout est ainsi rangé, on répète l'antienne *Exultábunt,* etc., et on chante le répons *Subvenite,* etc.

4. Vers la fin de ce répons, l'Officiant met et bénit l'encens, et quand le répons est terminé, il chante *Pater noster,* asperge et encense le catafalque comme à l'ordinaire; il chante ensuite les versets *Et ne nos indúcas in tentatiónem,* etc., et l'oraison *Deus qui inter Apostólicos Sacerdótes* [1], etc.

360. — Messe, Oraison funèbre, Absoutes. — 1. Le Clergé se rend ensuite au chœur; l'Officiant va quitter ses ornements, et le Clerc qui portait la croix la dépose à la sacristie.

2. Les Évêques qui doivent assister à la cérémonie viennent alors prendre leur place au chœur, puis on commence la Messe de *Requiem* [2] qui doit, autant que possible, être célébrée pontificalement.

3. Après le dernier évangile, on prononce l'oraison funèbre. L'orateur ne doit pas être en habit de chœur : il porte le manteau noir sur la soutane; s'il est Évêque il porte l'habit prélatice.

4. On donne ensuite les cinq Absoutes [3], en observant ce qui est indiqué t. I, n^{os} **146-149.**

361. — Ensevelissement. — 1. Quand la cérémonie est terminée, ou plus tard, on ferme les portes de l'église, et on ensevelit le corps en chantant l'antienne *In paradisum,* etc., et le cantique *Benedictus,* etc.

2. Cette cérémonie est présidée par celui qui a fait la levée du corps, ou par un autre Chanoine.

3. On suspend ensuite à la voûte de la cathédrale, au-dessus de la tombe, le chapeau pontifical de l'Évêque défunt.

Nota. — Si les circonstances empêchaient de célébrer la Messe le jour de l'enterrement, on ne doit pas

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXVIII, n. 18 et 25. — [2] Ibid. — [3] Ibid.

omettre de faire des funérailles solennelles avec les cinq Absoutes, un autre jour, mais non au delà du trentième[1]. Le Chapitre fait bien d'inviter un Évêque voisin pour cette cérémonie.

362. — Après les funérailles. — 1. Après les funérailles, le Vicaire capitulaire prescrit des prières publiques, en vue de l'élection du nouveau Pasteur du diocèse[2].

2. L'oraison prescrite *pro eligéndo Episcopo* doit être récitée jusqu'à ce que la curie diocésaine ait officiellement fait connaître la nomination du nouvel Évêque[3].

3. Le *Cérémonial des Évêques* recommande aux Religieux de venir tous les jours ou au moins une fois par semaine, processionnellement et en chantant les litanies, à la cathédrale, et d'y faire des prières publiques conjointement avec les Chanoines et le Clergé de la cathédrale. — Cette disposition du *Cérémonial* n'est cependant obligatoire que là où existe cette coutume.

ARTICLE IV

Des Funérailles des Évêques décédés hors du lieu de leur juridiction.

363. — 1. Le droit de leur administrer les derniers sacrements appartient au Curé[4] de la paroisse qu'ils habitent, ou, s'ils sont religieux, au Supérieur de la Communauté[5].

2. Avant de recevoir le saint Viatique, ils font la profession de foi selon la formule du Concile de Trente.

3. Après leur mort, le corps est revêtu des ornements pontificaux, et exposé comme il est dit n^os^ **352** et **353**. — On ne met pas la crosse à leur côté[6].

4. Pendant tout le temps que le corps est exposé,

[1] Ibid., n. 26. — [2] Ibid., n. 27. — [3] S. R. C., n. 4255. — [4] *Cod. jur. Canon.*, Can. 462, 3° et Can. 850. — [5] Can. 514, § 1. — [6] S. R.C., n. 3822.

on peut célébrer, le matin, des Messes basses de *Requiem*, dans la salle funèbre, excepté aux fêtes de précepte, aux fêtes doubles de première classe, et aux jours qui excluent les fêtes doubles de première classe[1].

5. La célébration des Vigiles dans la salle où le corps est exposé, est facultative.

6. Le droit de faire les funérailles appartient au Curé de la paroisse[2] ou, si le défunt est religieux, au Supérieur de la Communauté[3].

7. Pour la levée du corps, le transport à l'église et l'enterrement, on se conforme aux prescriptions du Rituel.

8. Il convient que la Messe des funérailles soit célébrée par un Évêque. On ne donne qu'une Absoute.

[1] Ibid. — [2] Can. 462, 5° et Can. 1230, § 1. — [3] Can. 1221.

SEPTIÈME PARTIE

DE LA MESSE BASSE DE L'ÉVÊQUE.

Après avoir exposé les cérémonies de la Messe basse célébrée par un Évêque, nous traiterons brièvement de la Messe basse célébrée en présence de l'Évêque Ordinaire.

CHAPITRE PREMIER

DE LA MESSE BASSE CÉLÉBRÉE PAR UN ÉVÊQUE.

ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

364. — 1. **A l'autel.** — L'autel est orné selon le temps et la fête. On y allume quatre cierges[1] (1); le Missel, ouvert à l'endroit de la Messe du jour, est placé au côté de l'épître comme de coutume; le bougeoir est près du Missel.

Au milieu de l'autel, on dispose les ornements de l'Évêque, à savoir : la chasuble, l'étole, la croix pectorale, le cordon, l'aube et l'amict[2]; on met le manipule à part, à côté des ornements (2).

On prépare, en outre, deux flambeaux pour l'élévation. S'il n'y a pas de Clercs pour les tenir, on les met sur deux grands chandeliers au bas des degrés, de chaque côté de l'autel; ils demeurent allumés jusqu'à la communion[3].

(1) Il n'y a jamais moins de quatre cierges allumés à la Messe basse des Évêques, dite en public; dans leur chapelle privée, deux cierges suffisent.

(2) Si l'Évêque devait célébrer à un autel où le saint Sacrement est exposé, on préparerait ses ornements à la sacristie[4] ou sur une crédence placée en dehors de la vue du très saint Sacrement.

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIX, n. 4. — [2] Ibid., n. 3. — [3] Ibid., n. 7. — [4] Ibid., n. 2 et 5.

2. **A la crédence.** — La crédence doit être couverte d'une nappe retombant de tous côtés. — On y met le calice préparé pour la Messe, les burettes, l'aiguière avec le bassin, et une serviette sur un plateau[1].

3. **Devant l'autel.** — A une distance raisonnable, on dispose un prie-Dieu couvert d'un tapis vert ou violet suivant le temps liturgique, avec deux coussins de même couleur. On met sur le prie-Dieu le livre du Canon ouvert à l'endroit des prières de la préparation.

Nota. — Les préparatifs qui précèdent, et les cérémonies qui suivent, ont lieu à la Messe de l'Évêque dite avec une certaine solennité. Aux jours ordinaires et en privé, l'Évêque n'est pas tenu à ce Cérémonial, et peut célébrer la Messe comme un simple Prêtre.

ARTICLE II

Des Ministres et de leurs fonctions.

365. — a) **Leur nombre.** — 1. Il est très convenable que l'Évêque soit assisté de deux Chapelains[2]. Ces Chapelains doivent être des Prêtres ou des Clercs dont l'un doit être dans les ordres sacrés ou au moins Clerc tonsuré. — Cependant à défaut de Clercs, un Servant non tonsuré pourrait aussi assister l'Évêque. (Voir n. **366, Nota** 2°).

(1) Les Chanoines peuvent remplir l'office de Chapelains à la Messe basse de l'Évêque, mais ils ne sont pas tenus de le faire, sauf le cas d'une coutume immémoriale ou ancienne. Dans ce cas si l'Évêque diocésain dit la Messe à la cathédrale, deux Chanoines doivent l'assister et l'accompagner ensuite au chœur, si le Prélat veut assister à l'Office ou à la Messe conventuelle[3] (S. R. C., n. 138, 232, 1900, ad 3).

Les Chanoines qui assistent l'Évêque doivent porter le surplis sur le rochet[3]; ils restent debout pendant la bénédiction à la fin de la Messe, mais se mettent à genoux pendant les prières de la confession[4].

Quand l'Évêque est assisté par les Chanoines, il convient qu'il y ait un ou deux Clercs Servants.

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIX, n. 5. — [2] Ibid., n. 6. — [3] S. R. C., n. 3801, ad 1; 4355, it ad 4. — [4] S. R. C., n. 3804, ad 1.

2. Lorsque l'Évêque dit la Messe basse avec plus de solennité, il est assisté de deux Chapelains, et deux Clercs Servants se tiennent à la crédence avec un ou deux Familiers.

3. Il pourrait n'y avoir qu'un Chapelain et deux Clercs, ou deux Chapelains et deux Clercs ou Familiers.

4. A la Messe basse d'un Évêque célébrée dans son oratoire privé, un seul Clerc suffit; celui-ci sert la Messe de l'Evêque comme celle d'un simple Prêtre, sauf quelques modifications.

366. — b) **Leurs fonctions.** — 1. Les *Familiers* présentent l'aiguière et le bassin pour le lavement des mains de l'Évêque[1] (1). — Leur place est près de la crédence.

2. Les *Clercs Servants,* revêtus du surplis ou de la *cotta,* présentent les burettes, tiennent les flambeaux depuis le *Sanctus* jusqu'après la communion, et, s'il n'y a pas de Familier, présentent à laver au Pontife.

3. Les *Chapelains* répondent aux prières[2] et assistent l'Évêque pendant la Messe. Ils portent le surplis ou la *cotta*[3], mais aucun ne doit porter l'étole[4]. Leurs fonctions sont réparties de la manière suivante :

1° **Le premier Chapelain** 1) tient le bougeoir toutes les fois que l'Évêque lit dans le Missel ou dans le livre du Canon, savoir : pendant la préparation à la Messe, pendant l'introït, le *Glória*, les collectes, l'épître et ce qui suit jusqu'à l'évangile, pendant le *Credo*, l'offertoire, les secrètes, la préface, le canon, la communion, la postcommunion, le dernier évangile et pendant les prières de l'action de grâces après la Messe. — Quand le bougeoir ne sert pas, le Chapelain peut le poser sur l'autel.

(1) L'Évêque se lave trois fois les mains : 1° aussitôt après les prières de la préparation, lorsqu'il a quitté la mozette ou le mantelet; 2° au *Lavabo;* 3° après l'ablution[5]. — Il ne se lave pas les mains après la Messe[6].

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIX, n. 1. — [2] Ibid., n. 2. — [3] Ibid., n. 2. — [4] S. R. C., n. 2741, ad 1 et 2. — [5] *Cær. Ep.*, l. 1, c. XXIX, n. 10. — [6] S. R. C., n. 4056, ad 2.

2) Il est aussi chargé du Missel et du Canon : il transporte le Missel, tourne les feuillets, indique au Pontife ce qu'il doit lire, remplace le Missel par le Canon, et présente la serviette quand le Pontife se lave les mains, sauf au *Lavábo.*

2° Le **second Chapelain,** — qui doit être dans les ordres sacrés, — s'occupe plus spécialement du calice: il apporte le calice sur l'autel un peu avant l'offertoire, le découvre, présente la patène avec l'hostie, essuie le calice, y verse le vin et l'eau, invite l'Évêque à bénir l'eau en présentant la burette et disant : *Benedicite Pater Reverendissime*, présente le calice avec les baisers d'usage, couvre et découvre le calice quand il en est besoin, présente la patène à la fin du *Pater,* verse le vin et l'eau aux ablutions, puis purifie le calice, le couvre et le porte à la crédence.

S'il n'y a ni Familiers ni Servants pour donner à laver au Pontife, le second Chapelain remplit cette fonction.

Nota 1°. Un Clerc tonsuré peut, à défaut d'un Chapelain dans les ordres sacrés, assister l'Évêque[1], mais il doit s'abstenir : d'essuyer le calice avant l'offertoire, de verser le vin et l'eau, de présenter la patène avec l'hostie ainsi que le calice, de toucher, de découvrir ou de couvrir le calice après la consécration, et de le purifier après l'ablution[2].

Nota 2°. Si le Chapelain n'est pas tonsuré, il peut, à défaut d'un Clerc, assister l'Évêque à l'autel, tenir le bougeoir, tourner les feuillets; mais pour tout le reste, il doit se comporter comme à la Messe basse célébrée par un simple Prêtre[3]. — Dans ce cas on porte le calice sur l'autel avant la Messe, et on le reporte à la sacristie après la Messe[4].

4. Les Chapelains doivent avoir soin de remplir leurs fonctions avec aisance, gravité et modestie, sans affectation ni précipitation. Il leur est aussi recommandé de faire avec ensemble les actions qui leur sont communes avec l'Évêque ou entre eux.

[1] S. R. C., n. 4181, III. — [2] Ibid., IV. — [3] Ibid., VII. — [4] Ibid.

5. S'ils ne sont pas Chanoines, les Chapelains même Prêtres se mettent à genoux, comme les autres Clercs, devant l'Évêque diocésain.

6. Toutes les fois que l'Évêque fait la génuflexion, les Chapelains la font avec lui, si le contraire n'est pas indiqué. — Ils sont à genoux pendant les prières au bas de l'autel, pendant l'élévation, et au moment de la bénédiction à la fin de la Messe.

7. Le Chapelain qui présente un objet à l'Évêque, baise d'abord l'objet, puis la main du Prélat; quand il reçoit l'objet de l'Évêque, il baise d'abord la main du Prélat, puis l'objet[1]. — On omet ces baisers aux Messes de *Requiem*[2].

8. S'il n'y a qu'un Chapelain, il remplit, dans la mesure du possible, l'office des deux Chapelains, déposant le bougeoir près du Missel, toutes les fois qu'il doit s'occuper du calice.

ARTICLE III

Des cérémonies spéciales à l'Évêque.

367. — 1. Lorsqu'un Évêque va célébrer la sainte Messe, il convient qu'il prenne les ornements sacrés à l'autel[3].

2. L'Évêque a le privilège de célébrer dans toutes les églises et oratoires la Messe conforme à son propre calendrier[4].

3. Le Prélat se rend à l'église accompagné de son premier Chapelain, va directement avec lui à l'autel du saint Sacrement, fait la génuflexion et une courte prière; puis il va se mettre à genoux sur le prie-Dieu, qui a été préparé devant l'autel où il doit célébrer la Messe.

4. L'Évêque récite alors sur le Canon les prières de la préparation, alternativement avec ses Assistants; il peut aussi dire immédiatement toutes les oraisons des ornements. Il vient ensuite au bas des degrés de

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. xviii, n. 16. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. xi, n. 5. — [3] *Cær. Ep.*, l. I, c. xxix, n. 1. — [4] Can. 239, § 1, 9°.

l'autel, fait la révérence convenable, quitte la croix pectorale et la mozette ou le mantelet, se couvre de la barrette et se lave les mains. — On ne fait pas tomber la queue de sa soutane (1). — On dépose la mozette sur le prie-Dieu, et on met le mantelet et la barrette à la crédence ou à un autre endroit convenable[1].

5. Lorsque le Pontife s'est lavé les mains, il met sa barrette sur le plateau où est la serviette, et reçoit tous les ornements[2], à l'exception du manipule. Avant l'étole, il reçoit la croix pectorale[3], qu'il baise auparavant (1). L'étole ne se croise point[4]. Après avoir reçu la chasuble, le Pontife récite l'oraison marquée pour le manipule[5] (1), s'il ne l'a pas dite auparavant. — Aux Messes de *Requiem*, le Prélat reçoit le manipule avant l'étole[6].

6. Le Prélat, étant revêtu des ornements, fait la révérence convenable à l'autel et commence la Messe comme à l'ordinaire. Après *Indulgéntiam*, même aux Messes du temps de la Passion, il reçoit le manipule sans réciter aucune prière[7].

(1). La queue de la soutane de l'Évêque est détachée seulement pendant les fonctions solennelles, quand le Prélat est revêtu des ornements pontificaux.

(1) La croix pectorale de l'Évêque se met sur l'aube, et ne doit pas paraître sur les ornements : « Paramentis sacris indui debet Episcopus, « dit Martinucci (l. V, ch. ix, n. 60), eo ordine quo indicatur a Cœre« moniali Episcoporum et rubricis generalibus Missalis Romani. Epis« copus stolam in pectore non decussat, ut præscribitur Presbyteris, « eo quod utitur cruce pectorali, quam debet induere ante stolam. « Quocirca crux pectoralis debet semper superstare albæ..... Si Episco« pus deberet crucem prædictam super planetam ponere, præterquam « quod hoc a rubricis prœscriberetur, non solum deberet stolam in « pectore decussare, sed induere crucem post planetam ipsam. Sum« mus Pontifex in celebrando sacro, tum privato, tum solemni, sem« per utitur cruce pectorali, neque unquam eam extrahit et reponit « super planetam, sed retinet super alba. Hinc infertur, quod contra « regulas quidam cæremoniarum Magistri docent Episcopos, ut ponant « crucem pectoralem super planetam. »

Trois décisions, outre le *Cérémonial des Évêques* (l. II, c. viii, n. 14), défendent de porter la croix sur la chasuble ou la chape. (S. R. C., n. 3301, ad 1 ; n. 3873, ad 2 ; n. 4035, ad 1 et 2.)

[1] Bauldry, n. 15. — [2] Ibid. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. viii, n. 14. S. R. C., n. 3301, ad 1, 4035, ad 1 et 2. — [4] *Rub. Miss.*, part. II, tit. 1, n. 4. — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. viii, n. 9. — [6] *Rub. Miss.*, part. II, tit. 1, n. 4. — [7] *Rub. Miss.*, ibid., S. R. C., n. 3575, ad 3.

7. Après le *Glória in excélsis,* le Pontife ne dit pas *Dóminus vobíscum,* mais *Pax vobis.* — Aux Messes où l'on ne dit pas *Glória in excélsis,* il dit *Dóminus vobíscum* [1].

8. Après l'évangile, si un Cardinal ou un Prince Souverain assiste à la Messe, un Clerc leur porte le livre des évangiles à baiser, mais ce livre ne doit pas être celui dont l'Évêque se sert à l'autel. — On ne porte pas l'évangile à baiser aux Prélats qui ne sont pas Cardinaux, ni aux Princes qui ne sont pas Souverains.

9. Le Prélat, ayant lu l'offertoire, reçoit la patène comme aux Messes solennelles, bénit l'eau quand le Chapelain lui présente la burette, et continue, les mains jointes, l'oraison *Deus qui humánæ substántiæ.* Il reçoit ensuite le calice, puis dit comme à l'ordinaire *Offérimus tibi, Dómine*[2], etc. (2). Après l'oblation, l'Évêque laisse au Chapelain le soin de couvrir le calice de la pale, et met alors, comme aux Messes solennelles, la main gauche sur le pied du calice. Il fait de même chaque fois qu'il faut couvrir ou découvrir le calice[3].

10. Au *Lavábo,* l'Évêque se lave les mains sans se couvrir de la barrette. — Au canon, au lieu de dire *Et Antístite nostro N.*, il dit *Et me indígno servo tuo.*

11. Après l'oraison *Dómine Jesu Christe qui dixísti,* si un Évêque, un Cardinal ou un Prince assiste à la Messe, le Prélat baise l'autel, puis l'instrument de paix que lui présente le Chapelain, en disant *Pax tecum.*

12. Si l'Évêque doit donner la communion, et s'il faut retirer le ciboire du tabernacle, le Chapelain ouvre le tabernacle, puis le Pontife fait la génuflexion, prend le ciboire et donne la communion comme à

(1) L'Évêque ne peut interrompre les prières de la confession pour réciter cette oraison, au moment où on lui met le manipule (*Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 9).

(2) Le Chapelain ne récite pas cette prière avec l'Évêque, et ne soutient pas le calice.

[1] *Cær. Ep.*, ibid. — [2] *Rub. Miss.*, ibid. — [3] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIX, n. 10.

l'ordinaire[1], présentant à chacun des communiants sa main ou son anneau à baiser avant de lui donner la sainte Hostie[2]. Après la communion, il remet le ciboire dans le tabernacle, fait la génuflexion, et le Chapelain ferme la porte du tabernacle[3]. — L'Évêque peut aussi faire prendre le ciboire par le Chapelain; mais alors celui-ci doit revêtir l'étole; le Prélat peut se mettre à genoux sur le marchepied.

13. Avant de lire l'antienne de la communion, le Pontife se lave les mains comme au *Lavábo*, sans rien dire[4].

14. Après *Pláceat*, le Prélat baise l'autel, dit *Sit nomen Dómini benedictum*, *Adjutórium nostrum,* etc., puis donne la bénédiction en faisant trois signes de croix. En disant *Pater*, il bénit du côté de l'épître; en disant *Filius,* il bénit au milieu; et en disant *et Spíritus sanctus,* il bénit du côté de l'évangile[5]. Il dit ensuite le dernier évangile comme à l'ordinaire.

15. Après la Messe, le Pontife descend au bas des degrés (1); puis on lui ôte tous les ornements en commençant par le manipule. Il reçoit ensuite la mozette ou le mantelet, la croix pectorale et la barrette; puis il fait la révérence convenable à l'autel, revient à son prie-Dieu, et récite les prières de l'action de grâces. — Quand il a fini l'action de grâces, il fait la révérence convenable, et se retire avec ses Chapelains.

16. Pendant la Messe privée, les Évêques ne font usage ni de la crosse, ni de la mitre, ni de la barrette[6].

(1) L'Évêque dit les 3 *Ave Maria* et les prières prescrites par Léon XIII, au bas des degrés, à genoux sur un coussin, après avoir quitté le manipule.

[1] Usage de Rome. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIX, n. 5. — [3] Usage de Rome. — [4] *Cær. Ep.*, ibid. — [5] *Cær. Ep.*, ibid., n. 11, et c. XXV, n. 5. — [6] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIX, n. 11. S. R. C., n. 4035, ad 3

ARTICLE IV

Des cérémonies particulières à chacun des Ministres de l'Évêque.

§ 1. — Des cérémonies particulières aux Clercs Servants.

368. — 1. Les Clercs Servants se trouvent à l'heure convenable au lieu où l'Évêque doit célébrer la Messe, et font tous les préparatifs nécessaires. Ils peuvent aller avec les Chapelains attendre le Prélat à la porte par où il doit arriver. Ils l'accompagnent en marchant derrière les Chapelains, et se rendent avec lui à l'autel du très saint Sacrement où l'Évêque fait une courte prière, puis à l'autel où il doit célébrer. En y arrivant, ils font la révérence convenable conjointement avec le Prélat, et se rendent à la crédence.

2. Lorsque le Pontife vient à l'autel après avoir récité les prières de la préparation, l'un des Clercs Servants prend l'aiguière et le bassin, l'autre le plateau sur lequel est la serviette, et ils viennent du côté de l'épître près du Pontife; l'un verse l'eau sur les mains de l'Évêque, et l'autre présente au Chapelain la serviette sur un plateau.

3. Quand le Prélat s'est essuyé les mains, ils reportent à la crédence l'aiguière, le bassin et le plateau avec la serviette, et la barrette de l'Évêque; puis ils se mettent à genoux de chaque côté de la crédence.

4. Ils répondent avec les Chapelains aux prières du commencement de la Messe, en observant ce qui est prescrit pour servir la Messe basse. Ils apportent les burettes de la crédence à l'autel, et les reportent à la crédence quand il est nécessaire.

5. Pour le *Lavábo*, ils se présentent au coin de l'épître et observent ce qui est dit au nº 2.

6. Au commencement de la préface, s'il n'y a pas d'autres Clercs pour remplir cette fonction, ils vont allumer les deux flambeaux et reviennent à l'autel au *Sanctus*[1]. Ils les tiennent jusqu'après la communion, demeurant à genoux au coin de l'autel.

7. Si l'on distribue la communion, ils tiennent la nappe, et l'un d'eux récite le *Confiteor*.

8. Pendant les ablutions, le second Servant porte le voile du calice au côté de l'évangile, et, lorsque le Chapelain transporte le Missel au coin de l'épître, il l'accompagne en portant le bougeoir.

9. Après la dernière ablution, ils se présentent pour le lavement des mains, comme à l'offertoire[2].

§ 2. — Des cérémonies particulières au second Chapelain.

369. — 1. A l'heure voulue, le second Chapelain se trouve à la porte par où le Prélat doit arriver. Il l'accompagne en marchant à sa gauche et un peu derrière lui, et se rend avec lui à l'autel du très saint Sacrement, où il fait la genuflexion et une courte prière, puis à l'autel où le Pontife doit célébrer. En y arrivant, il fait la révérence convenable conjointement avec le Prélat.

2. Il se place alors debout, à la gauche du prie-Dieu de l'Évêque et **récite** alternativement avec lui les **prières de la préparation**; il tourne au besoin les feuillets du Canon.

3. Lorsque le Pontife a **fini sa préparation**, le second Chapelain prend le Canon, se rend au bas des degrés, fait au Prélat la révérence convenable conjointement avec le premier Chapelain, et va placer au milieu de l'autel le Canon ouvert à l'ordinaire de la Messe. Il descend ensuite au bas des degrés par le côté de l'évangile.

4. Il aide l'Évêque, conjointement avec le premier Chapelain, à quitter la croix pectorale, la mozette ou le mantelet, et attend que le Prélat se soit **lavé les mains.** — S'il n'y a pas de Clerc pour donner à laver, c'est lui qui doit remplir cet office. Il se rend alors à la crédence pendant que le premier Chapelain aide le Pontife à quitter la mozette ou le mantelet; il

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIX, n. 6. — [2] Ibid.

y prend l'aiguière avec le plateau et la serviette; arrivé près de l'autel, il remet la serviette et le plateau au premier Chapelain, et donne à laver à l'Évêque. Lorsque le Prélat s'est essuyé les mains, il reçoit du premier Chapelain le plateau contenant la serviette et la barrette; puis il reporte le tout à la crédence.

5. Il monte ensuite à l'autel au côté de l'évangile, prend les ornements l'un après l'autre, les donne au premier Chapelain, et **l'aide à en revêtir** le Prélat.

6. Lorsque le Pontife est **revêtu de ses ornements**, il prend le manipule de l'Évêque, se met à genoux sur le pavé à sa gauche[1], un peu derrière lui, et répond aux prières du commencement de la Messe[2]. A *Indulgéntiam*[3], il se lève, baise le manipule sur le côté, le présente à baiser à l'Evêque, qui le baise sur la croix; puis il le lui met au bras[4] en lui baisant en même temps la main, le lui attache, et se met de nouveau à genoux.

7. Quand l'Évêque **a dit Orémus,** il se lève et monte avec le Prélat, élevant la partie antérieure de l'aube et de la soutane, et restant un peu en arrière.

8. Lorsque le Pontife **va lire l'introït**, il accompagne le Prélat et se tient toujours à sa gauche, un peu derrière lui. Il revient ensuite avec lui au milieu de l'autel pour le *Kyrie* et le *Glória in excélsis.* Il se place comme pendant l'introït, quand le Prélat retourne au côté de l'épître.

9. Lorsque l'Évêque **va dire Munda cor meum,** il passe au côté de l'épître, prend le Missel et le transporte au côté de l'évangile, faisant la révérence convenable au bas de l'autel avec le premier Chapelain; il descend ensuite au bas des degrés du côté de l'évangile, au-dessous et à la gauche du premier Chapelain.

10. **Au commencement de l'évangile,** il fait l'inclination au saint nom de Jésus qui s'y trouve ordinai-

[1] *Rub. Miss.*, part. II, tit. II, n. 6. — [2] *Cær. Ep.*, ibid., n. 5. — [3] *Rub. Miss.*, ibid. — [4] *Rub. Miss.*, ibid.

rement, se rend à la crédence, prend le calice avec le voile et la bourse, et le porte à l'autel, du côté de l'épître. Il tire ensuite le corporal, l'étend au milieu de l'autel, et met la bourse contre le gradin du côté de l'évangile. — S'il n'y a pas de Clerc pour apporter les burettes, il prend d'abord les burettes sur le plateau, vient les poser sur l'autel, du côté de l'épître, et retourne à la crédence prendre le calice. — S'il y avait un ciboire avec des hosties à consacrer, il le porterait à l'autel avec le calice.

11. Quand le Pontife **a lu l'offertoire**, il découvre le calice, met la pale sur l'autel, prend des deux mains la patène, mettant le pouce et l'index de la main droite du côté où se trouve la tête du crucifix empreint sur l'hostie, et présente la patène à l'Évêque avec les baisers ordinaires. — S'il y a un ciboire, il le découvre auparavant et le place sur le corporal, à la droite de l'Évêque; après l'oblation, il le recouvre et le met derrière le calice.

12. Dès qu'il a **présenté la patène**, il essuie le calice, et, retenant de la main gauche au nœud le purificatoire étendu en long de manière à recueillir les gouttes qui pourraient tomber, il tient le calice un peu incliné, prend la burette du vin, en verse comme à l'ordinaire, dépose la burette sur le plateau, prend celle de l'eau et la présente au Prélat en disant *Benedícite Pater Reverendíssime* (1), et verse un peu d'eau. Il fera bien d'essuyer avec le purificatoire, qu'il tient plié par le milieu entre le pouce et les deux premiers doigts de la main droite, les gouttes qui auraient pu rester adhérentes à l'intérieur de la coupe, veillant toutefois à ce que le purificatoire ne touche pas le vin. Il prend alors de la main droite le calice au-dessous de la coupe, le soutient de la gauche par le pied, et le présente au Prélat avec les baisers ordinaires; mais il ne soutient pas le calice pendant l'oblation, et ne dit pas la prière *Offérimus,* etc.

(1) Si le Prélat est Cardinal, il dit *Benedicite Pater Eminentissime et Reverendissime.*

13. **Après l'oblation,** il couvre le calice de la pale, met le purificatoire sur la partie de la patène qui se trouve en dehors du corporal, et, s'il n'y a pas de Clerc pour le faire, reporte les burettes à la crédence. Il revient ensuite à la droite du Prélat, et lui présente la serviette. — S'il n'y a personne pour donner à laver au Pontife, il prend l'aiguière, vient se placer sur le premier degré, verse l'eau et présente la serviette (1). — Il retourne ensuite à la droite du Prélat, et tient les mains jointes jusqu'à *Oráte fratres.*

14. Lorsque l'Évêque **a dit les secrètes,** il prend le Canon, l'ouvre à la préface du jour, passe derrière le Pontife, fait la révérence convenable, va mettre le Canon à la place du Missel, revient à la droite du Prélat, lui ôte la calotte, et la dépose dans un plateau présenté par un Clerc qui le reporte ensuite à la crédence. — **Au Memento,** il se retire un peu en arrière.

15. Si l'on **consacre des hosties** dans un ciboire, il prend le ciboire, le met un peu du côté de l'épître, sur le corporal, et le découvre au moment où l'Évêque dit *Quam oblatiónem.*

16. **A** ces mots : **Qui pridie quam paterétur,** il se met à genoux derrière le Pontife, un peu à sa droite, sur le bord du marchepied; pendant l'élévation, il soutient de la main gauche la partie postérieure de la chasuble, tenant la droite appuyée sur la poitrine. Après l'élévation, quand le Prélat a posé la sainte Hostie sur le corporal et fait la génuflexion, il se lève en même temps que lui, couvre, sans y toucher par ailleurs (2), le ciboire, s'il y en a un, découvre le calice, se met de nouveau à genoux, et soutient la chasuble comme pour l'élévation de la sainte Hostie.

17. **Après l'élévation du calice** et avant que l'Évêque ne le pose sur l'autel, il se lève, couvre le

(1) Le Chapelain se mettrait à genoux devant l'Évêque diocésain.

(2) Pendant ce temps, l'Évêque met la main gauche sur le pied du calice, et quand celui-ci est couvert, le second Chapelain le remet derrière le calice.

calice et fait la génuflexion avec l'Évêque, mettant la main gauche sous le coude du Prélat (ce qu'il observe chaque fois qu'il fait la génuflexion avec lui).

18. **Au Memento des morts,** il se retire un peu en arrière.

19. Lorsque l'Évêque dit **benedicis et præstas nobis,** il découvre le calice et fait la génuflexion avec le Prélat. Après ces mots : *Omnis honor et glória,* il recouvre le calice.

20. **A Dimitte nobis,** il essuie la patène avec le purificatoire, et la soutient des deux mains près du corporal, la partie concave tournée vers le Pontife. Lorsque le Prélat met la main pour la prendre, il baise la patène et la main de l'Évêque.

21. Quand l'Évêque **se signe avec la patène,** il découvre le calice, et le couvre à nouveau quand le Prélat y a mis la parcelle de sainte Hostie, faisant la génuflexion avant et après, avec l'Évêque.

22. A **Dómine non sum dignus,** il s'incline et se frappe la poitrine.

23. Après la communion sous l'espèce du pain, lorsque l'Évêque **disjoint les mains,** il découvre le calice et fait la génuflexion avec le Prélat. — Si l'Évêque doit donner la communion, on observe ce qui est marqué n° **367,** 12; et si le Chapelain prend le ciboire dans le tabernacle, il met une étole de la couleur du jour, qu'il dépose aussitôt après avoir fermé la porte du tabernacle.

24. **Après la Communion,** il remet la calotte au Pontife. — S'il n'y a pas de Clercs pour apporter les burettes, il se rend à la crédence, prend les burettes avec le plateau, les met sur l'autel au côté de l'épître, monte sur le marchepied, verse la purification et l'ablution, après laquelle il met, s'il en a le temps, le purificatoire sur les doigts de l'Évêque; il reporte ensuite le plateau et les burettes à la crédence, prend l'aiguière et le bassin, donne à laver comme il est dit n° **369,** 4, et les reporte à la crédence.

25. Quand l'Évêque **s'est lavé les mains,** il prend le voile du calice, s'il n'est pas porté par un Clerc,

et le porte au côté de l'évangile; puis il purifie le calice, le recouvre du purificatoire, de la patène, de la pale, du voile, de la bourse renfermant le corporal, et le reporte à la crédence. Il vient alors se placer à la gauche de l'Évêque, et l'accompagne au milieu de l'autel après les oraisons.

26. **Après Placeat,** il retire du milieu de l'autel le Canon et le porte au côté de l'évangile; puis, s'il n'est pas Chanoine, il se met à genoux sur le bord du marchepied pour recevoir la bénédiction.

27. **Après la bénédiction,** il se lève aussitôt, prend le Canon, et, se plaçant sur la première marche, il le soutient devant le Prélat. A ces mots : *Et Verbum caro factum est,* il ne fait point la génuflexion.

28. Si l'on doit dire un **évangile propre**, le second Chapelain descend au côté de l'épître après la dernière oraison, et lorsque le Prélat se rend au milieu de l'autel, il prend le Missel et le transporte au côté de l'évangile. Il se met ensuite à genoux, s'il n'est pas Chanoine, pour recevoir la bénédiction, et assiste à l'évangile à la gauche du Pontife.

29. **Après l'évangile,** il monte à l'autel, dépose le Canon sur l'autel, du côté de l'évangile, descend avec le Prélat, lui ôte le manipule, qu'il pose sur l'autel, et se tient à genoux *in plano* à la gauche du Prélat pendant la récitation des prières prescrites par Léon XIII. Quand elles sont finies, il se relève, ôte à l'Évêque successivement les autres ornements, et les dépose sur l'autel.

30. Il prend ensuite le Canon et le bougeoir, descend au bas des degrés, donne le bougeoir au premier Chapelain, fait la révérence convenable à l'autel avec le Pontife et le premier Chapelain, pose sur le prie-Dieu le Canon ouvert à l'endroit des prières de l'action de grâces, et assiste le Pontife comme pour la préparation.

31. Quand le Prélat **a fini son action de grâces,** il met de côté le Canon et le bougeoir, fait la révérence convenable à l'autel et accompagne le Pontife jusqu'à la porte de l'église.

§ 3. — Des cérémonies spéciales au premier Chapelain.

370. — 1. Avant la Messe, le premier Chapelain dispose avec soin les signets du Missel et marque dans le livre du Canon les prières de la préparation, les oraisons pour les ornements, la prière *Aufer a nobis,* la préface et le canon. Il met ensuite sur l'autel le Missel ouvert à l'endroit de la Messe du jour, et le Canon avec le bougeoir sur le prie-Dieu.

2. A l'heure convenable, le premier Chapelain se trouve à la porte par où le Prélat doit arriver, et si l'Évêque le désire, il va l'avertir. Il lui présente l'eau bénite à l'entrée de l'église, suivant ce qui est dit tome I, nº **20** (1), l'accompagne, en marchant à sa droite et un peu derrière lui, à l'autel du très saint Sacrement, où il fait la génuflexion et une courte prière, puis à l'autel où le Pontife doit célébrer. En y arrivant, il fait la révérence convenable conjointement avec le Prélat.

3. Il prend alors le bougeoir, et se tient debout, à la droite du prie-Dieu, pendant que l'Évêque **récite les prières** de la préparation et les oraisons des ornements.

4. Lorsque le Pontife **a fini la préparation,** il se rend au bas des degrés, fait la révérence convenable conjointement avec le second Chapelain, et va placer le bougeoir près du Missel. Il descend ensuite au bas des degrés, par le côté de l'épître.

5. Quand le Prélat est **arrivé au bas de l'autel,** il lui ôte la croix pectorale et la dépose sur l'autel; il lui ôte ensuite la mozette et la met sur le prie-Dieu de manière à faire retomber le capuchon par devant, et les côtés à droite et à gauche. Il donne au Prélat la barrette, et lui présente la serviette quand il s'est lavé les mains. Il reçoit ensuite la barrette, qu'on emporte à la crédence, et aide le Prélat, conjointe-

(1) A l'Évêque diocésain ou à un Prélat supérieur, il donne l'aspersion avec les baisers d'usage; à un Évêque étranger, il présente l'aspersoir que le Prélat touche de la main droite.

ment avec le second Chapelain, à se revêtir des ornements.

6. Quand l'Évêque **est revêtu de ses ornements**, il se met à genoux sur le pavé, à la droite du Prélat, un peu derrière lui, et répond aux prières du commencement de la Messe.

7. A **Orémus**, il se lève et monte avec l'Évêque, élevant la partie antérieure de l'aube et de la soutane. Il prend ensuite le bougeoir pendant que le Pontife lit sur le Canon *Orámus te, Dómine*, etc., se retire au côté de l'épître, sur le premier degré, et indique au Prélat l'introït de la Messe. Après l'introït, il l'accompagne au milieu de l'autel, et tient le bougeoir pendant le *Kyrie* et le *Glória,* que le Pontife lit sur le Canon.

8. **Après le Glória**, il revient au côté de l'épître, montre au Prélat les oraisons, tourne les feuillets du Missel quand il en est besoin : il assiste l'Évêque de la même manière jusqu'à *Munda cor meum* (1).

9. **A la fin de l'Allelúia** ou du **Trait,** il accompagne l'Évêque au milieu de l'autel, où le Prélat lit sur le Canon la prière *Munda cor meum,* etc.; puis il se rend derrière l'Évêque, fait la révérence convenable sur le degré, monte au côté de l'évangile, et assiste à l'évangile sur le premier degré, à la droite du Pontife

10. **Après l'évangile,** il pose le bougeoir sur l'autel; prend le Missel, le présente à baiser à l'Évêque en lui indiquant le commencement du texte, remet le Missel sur le pupitre, l'approche du corporal, et assiste avec le bougeoir à tout ce que le Pontife lit, soit sur le Missel, soit sur le Canon.

11. **Après Veni sanctificátor,** il pose le bougeoir sur l'autel, et, faisant la révérence convenable au milieu, passe au côté de l'épître pour présenter la serviette; il revient ensuite à sa place, et reprend le bougeoir.

(1) Quand le Prélat fait une génuflexion pendant l'épître ou les prières qui suivent, pendant l'évangile ou pendant le *Credo,* le Chapelain qui tient le bougeoir, ne fait pas la génuflexion [1].

[1] Martinucci, l. V, c. VI, n. 20.

12. **Après les secrètes,** il dépose le bougeoir sur l'autel, enlève du pupitre le Missel le met au coin de l'autel, et place le Canon sur le pupitre; il reprend ensuite le bougeoir.

13. **Au Memento**, il dépose le bougeoir sur l'autel; et se retire un peu en arrière. Il reprend ensuite le bougeoir.

14. Aux mots : **Qui pridie quam paterétur,** il pose le bougeoir sur l'autel, se met à genoux derrière le Pontife, un peu à gauche; pendant l'élévation, il soutient de la main droite la partie postérieure de la chasuble, tenant la gauche appuyée sur la poitrine. Il tournerait le feuillet du Canon, si c'était nécessaire.

15. **Après l'élévation du calice**, et avant que l'Évêque ne le pose sur l'autel, il se lève, fait la génuflexion avec l'Évêque, mettant la main droite sous le coude du Prélat, et reprend ensuite le bougeoir.

16. **Au Memento des morts**, il dépose le bougeoir sur l'autel et se retire un peu en arrière. Il reprend ensuite le bougeoir.

Nota. Toutes les fois que le Pontife fait la génuflexion, il prend le bougeoir de la main gauche, et, de la main droite, soutient le coude de l'Évêque, sans faire lui-même la génuflexion.

17. **Après Agnus Dei,** si un Évêque, un Cardinal ou un Prince assiste à la Messe du Prélat, il pose le bougeoir sur l'autel, va prendre à la crédence l'instrument de paix couvert de son voile, se met à genoux à la droite de l'Évêque et le lui présente à baiser après l'oraison *Dómine Jesu Christe qui dixisti*, etc. Lorsque le Pontife dit *Pax tecum,* il répond *Et cum spíritu tuo;* puis, après avoir fait la génuflexion à la droite du Pontife, il porte l'instrument de paix à baiser aux Dignitaires presents, disant à chacun *Pax tecum*, et ayant soin de ne pas s'incliner vers eux auparavant, mais seulement après.

18. Si l'Évêque **donne la communion,** il dépose le bougeoir sur l'autel et peut se mettre à genoux pen-

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIX, n. 8.

dant qu'on tire le ciboire du tabernacle, ou demeure debout si le ciboire est sur l'autel. Il est debout pendant que le Pontife dit *Miseréatur*, etc., et *Indulgéntiam*, etc.; il fait ensuite la génuflexion avec le Prélat, prend la patène et la tient sous le menton des communiants (1).

19. Lorsque le Pontife **a pris le précieux Sang**, ou après qu'il a distribué la sainte communion, il ôte le Canon de dessus le pupitre et le remet au milieu de l'autel, pendant que le Prélat prend l'ablution.

20. **Après les ablutions**, il remet le Missel sur le pupitre, le porte au côté de l'épître et retourne prendre le bougeoir, si un Clerc ne remplit pas cette fonction. — S'il n'y a pas de Clerc ni de Familier pour donner à laver, il présente la serviette. Il assiste ensuite aux dernières oraisons tenant le bougeoir, et tournant, quand il est nécessaire, les feuillets du Missel.

21. **Après la dernière oraison**, il ferme le Missel, accompagne au milieu de l'autel le Pontife, qui lit sur le Canon *Pláceat*, etc., et *Sit nomen*, etc.; il dépose ensuite le bougeoir sur l'autel et, s'il n'est pas Chanoine, il se met à genoux sur le bord du marchepied, pour recevoir la bénédiction.

22. **Après la bénédiction**, il reprend le bougeoir, passe au côté de l'évangile, et assiste au dernier évangile, à la droite du Pontife. Il ne fait pas la génuflexion à *Et Verbum caro*, etc.

23. **Après l'évangile**, il pose le bougeoir sur l'autel, accompagne le Prélat au milieu de l'autel, descend avec lui au bas des degrés, après avoir salué la croix de l'autel, et se mettent à genoux *in plano*, répond au Prélat pendant la récitation des prières de Léon XIII. Quand elles sont achevées, il lui ôte les ornements, conjointement avec le second Chapelain.

24. Lorsque l'Évêque **a quitté l'amict**, il prend la mozette ou le mantelet du Pontife, l'aide à s'en

(1) Le Chapelain ne prend pas l'étole pour tenir la patène. — Il dirait le *Confiteor* s'il n'y avait pas de Clercs pour le dire.

revêtir, lui met la croix pectorale, et lui présente la barrette. Il reprend ensuite le bougeoir et, debout à la droite du Prélat, il assiste celui-ci pendant la récitation des prières de l'action de grâces.

25. Quand le Prélat a fini son action de grâces, il l'accompagne jusqu'à la porte de l'église.

CHAPITRE II

DE LA MESSE BASSE EN PRÉSENCE DE L'ÉVÊQUE ORDINAIRE (1).

ARTICLE PREMIER

Des cérémonies spéciales à l'Évêque.

371. — 1. Régulièrement le Prélat est à genoux pendant toute la Messe, excepté aux deux évangiles. Il quitte la calotte depuis le *Sanctus* jusqu'après la communion.

2. Le Prélat répond par un léger signe de tête au Prêtre qui, avant de commencer la Messe, lui en demande la permission par une inclination profonde[1].

3. Après l'évangile, le Prélat reçoit d'un Chapelain le Missel à baiser; il baise le commencement du texte de l'évangile, en disant *Per evangélica dicta,* etc. — Si un Prélat plus digne que l'Évêque diocésain assistait aussi à la Messe, ce serait à ce Prélat qu'on présenterait le Missel. Si un Prélat d'une dignité égale était présent, on ne le présenterait à aucun[2].

4. A l'offertoire, le Prélat ne bénit pas l'eau.

5. Après *Agnus Dei*, le Servant ou un autre Clerc, ayant fait baiser au Célébrant l'instrument de paix, vient le présenter à l'Évêque en disant *Pax tecum*. Le Prélat toujours à genoux, baise l'instrument et répond *Et cum spiritu tuo*[3]. — S'il y a plusieurs Pré-

(1) On observe les mêmes règles en présence du Métropolitain dans sa province, d'un Légat apostolique dans le lieu de sa légation, et d'un Cardinal en tous lieux.

[1] *Rub. Miss.*, part. II, tit. III, n. 2. — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXX, n. 3. — [3] *Rub. Miss.*, ibid., n. 10. *Cær. Ep.*, ibid., n. 2.

lats, chacun fait de même, en commençant par les plus dignes.

6. Après *Benedicat vos omnipotens Deus,* quand le Prêtre s'incline devant le Prélat pour lui demander la permission de bénir[1], l'Évêque lui répond par un léger signe de tête.

7. Si l'Évêque veut demeurer au prie-Dieu après la Messe, il fait signe au Prêtre de se retirer.

Nota. — On n'observe ces cérémonies spéciales que si l'Évêque est en costume de chœur, non quand il est en costume de ville.

ARTICLE II

Des cérémonies spéciales au Prêtre Célébrant.

372. — 1. Il se rend à l'autel avant l'arrivée du Prélat, place le calice, ouvre le Missel, descend au bas des degrés du côté de l'évangile, tourné vers le côté de l'épître, et ayant le Servant à sa gauche. Quand le Prélat arrive, le Célébrant le salue par une inclination profonde et, quand celui-ci lui a fait signe de commencer, il salue de nouveau l'Évêque, fait la révérence à l'autel et commence la Messe sans changer de place.

2. Si le Prélat est à son prie-Dieu avant l'arrivée du Célébrant, celui-ci salue l'Évêque en passant devant lui, fait la révérence à l'autel, monte par le milieu, dispose le calice et le Missel, descend au côté de l'évangile et observe ce qui est dit plus haut.

3. Au *Confiteor,* au lieu de *Vobis fratres* et *Vos fratres,* il dit *Tibi Pater* et *Te Pater* en se tournant vers le Prélat.

4. Après avoir dit *Orémus,* il salue le Prélat, monte à l'autel par le milieu et continue la Messe comme à l'ordinaire.

5. Après avoir lu l'évangile, il ne baise pas le Missel et ne dit pas *Per evangélica dicta,* mais le Clerc porte le Missel à baiser au Prélat; il ne continue pas la Messe avant que le Missel soit replacé sur l'autel.

[1] *Rub. Miss.*, ibid., tit. xii, n. 3.

6. A l'offertoire, il bénit lui-même l'eau.

7. Après *Agnus Dei* et la première des trois oraisons, il baise l'autel, puis tenant les mains jointes il baise l'instrument de paix présenté par le Clerc agenouillé à sa droite, en disant *Pax tecum;* et le Clerc répond *Et cum spiritu tuo.*

8. Après avoir dit *Benedicat vos omnipotens Deus,* il se tourne, fait une inclination profonde au Prélat, comme pour lui demander la permission de bénir, et bénit le peuple vers le côté où le Prélat ne se trouve pas. — Si le Prélat est au milieu, le Célébrant donne la bénédiction vers le côté de l'évangile.

9. Le dernier évangile récité, il reste au coin de l'autel, se tourne vers le Prélat, le salue et attend qu'il soit parti. — Si le Prélat reste, le Célébrant revient au milieu, prend le calice, descend de l'autel, fait la révérence, salue le Prélat et se rend à la sacristie (1).

(1) Pour un Évêque hors du lieu de sa juridiction, on prépare un prie-Dieu avec deux coussins de couleur verte ou violette suivant le temps liturgique, et l'instrument de paix. — On lui donne à baiser l'instrument de paix, mais non le livre des évangiles; et on le salue en allant à l'autel et en partant. — Pour le reste, on agit comme si l'Évêque n'était pas présent.

Si plusieurs Prélats sont présents, on observe les mêmes cérémonies[1].

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. xxx, n. 2 et 3.

APPENDICE I

DES PRÉLATS INFÉRIEURS

Nous croyons utile de traiter ici, en appendice, des droits honorifiques des Prélats inférieurs, dans l'usage des insignes pontificaux et la célébration des offices pontificaux.

373. — 1. Les **Prélats inférieurs** sont des Clercs qui jouissent de la juridiction ordinaire au for externe, bien qu'ils soient ordinairement dépourvus du caractère épiscopal[1].

2. On distingue généralement les Prélats inférieurs en trois catégories :

1° Les Abbés ou Prélats *nullius*, qui exercent la juridiction ordinaire au for externe sur le clergé et le peuple d'un territoire séparé de tout diocèse[2] : d'où leur nom *nullius* (*diœceseos*).

2° Les Prélats exerçant la juridiction ordinaire sur le clergé et le peuple d'un territoire déterminé, qui fait partie du territoire d'un diocèse[3]. — A cette catégorie on rattache généralement celle des Prélats *castrenses* qui ont juridiction sur les soldats d'une armée[4].

3° Les Prélats qui gouvernent des personnes vivant dans l'enceinte d'un monastère, avec exemption *passive* de l'Évêque du lieu[5]. — Tels sont les Abbés de Réguliers, dits Abbés réguliers *de regimine*[6].

3. Dans un **sens plus large**, on donne encore le nom de Prélats aux Clercs qui sans avoir aucune juridiction, n'ont des Prélats inférieurs que le *titre* avec le droit de porter les insignes pontificaux et de célébrer les offices pontificalement.

[1] Vermeersch Creusen, t. I, n. 391. — [2] Can. 319. — [3] Vermeersch-Creusen, Ibid., Cance, t. I, c. x, n. 307. — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] Can. 625.

4. Nous ne traiterons dans les deux chapitres suivants que de ces derniers et des Abbés réguliers *de regimine*.

CHAPITRE PREMIER

DES ABBÉS RÉGULIERS (1).

Nous donnons ici les règles générales concernant l'usage des ornements pontificaux, et l'exercice des fonctions pontificales par les Abbés réguliers qui n'ont pas de privilèges spéciaux.

ARTICLE PREMIER

Des Insignes pontificaux.

374. — 1. Les Abbés réguliers, après qu'ils ont été bénits, ont le droit d'user, dans leur propre monastère, des insignes épiscopaux, ainsi que du trône et du baldaquin[1], aux conditions indiquées ci-après.

2. Ils ne peuvent en faire usage, même avec la permission de l'Ordinaire du lieu[2], en dehors du lieu de leur juridiction, sans un indult apostolique, à l'exception de l'anneau avec gemme et de la croix pectorale, qu'ils peuvent porter partout[3].

375. — **Rochet, Mozette, Mantelet.** — 1. Il ne leur est pas permis de porter le rochet, à moins qu'il ne fasse partie de leur habit religieux[4].

2. Ils peuvent porter la mozette, même en présence de l'Ordinaire du lieu, et permettre à un Abbé de leur ordre, présent dans leur église, de la porter[5],

(1) Dans l'exposé des règles concernant les Abbés réguliers nous nous appuyons sur le *Codex* (Can. 325 et 625), le *Cérémonial des Évêques*, la Constitution d'Alexandre VII du 27 sept. 1659 (S. R. C., n. 1131), les décrets de la S. C. des Rites, et Martinucci, l. VIII, *Appendix*.

[1] Can. 325 et 625. — [2] S. R. C., n. 1131, ad 19 et 1815, ad 2. — [3] Ibid., n. 577, 803 et 1815, ad 2. — [4] Ibid., n. 1131, ad 9. — [5] Ibid., n. 2088, ad 4.

3. En dehors du monastère, ils portent le mantelet et la mozette sur l'habit religieux.

376. — Calotte, Mitre, Crosse. — 1. Ils ont droit à la mitre simple et à la seconde mitre (*auriphrygiata*); mais non à la mitre précieuse[1].

2. Il leur est défendu de porter la calotte violette[2]. Leur calotte est entièrement noire[3], ou de la couleur de leur habit; on la leur ôte en même temps que la mitre.

3. A la partie supérieure de leur crosse, sous la volute, on attache un voile de soie blanche.

4. Sans une concession expresse du Saint-Siège, ils ne peuvent pas faire usage de la mitre et de la crosse, ni des autres insignes pontificaux — aux ordinations de leurs Clercs, — aux vêtures et professions de religieuses bien que soumises à leur juridiction, — aux bénédictions et consécrations des objets du culte, — et autres fonctions liturgiques, telles que les Processions, etc., même quand ils remplissent ces fonctions dans leurs églises, oratoires et autres lieux publics ou privés, même jouissant de l'exemption[4].

377. — Croix pectorale, Anneau avec gemme. — 1. Ils ont le droit de les porter partout[5].

2. Leur croix pectorale est dorée, sans pierreries, retenue par un cordon qui doit être différent de celui des Évêques; il convient qu'il soit noir et or.

3. L'anneau est d'or, avec une seule pierre précieuse.

378. — Autres insignes pontificaux. — 1. Ils ont droit aux tunicelles, — au bougeoir et au Canon, — à l'aiguière et au bassin, ainsi qu'au plateau pour la serviette, — et au grémial.

2. Ils n'ont pas droit au formal ou pectoral, ni au septième chandelier[6] sur l'autel pendant la Messe pontificale.

[1] S. R. C., n. 1131, ad 8; 1753, ad 3. — [2] Can. 325 et 625. — [3] S. R. C., n. 1131, ad 8. — [4] Ibid., ad 17; n. 2060. — [5] Can. 325 et 625. — [6] S. R. G., n. 348 et 1131, ad 1.

3. Les gants, bas et sandales sont en soie, des différentes couleurs liturgiques : blanc, rouge, vert et violet, ornés de soie jaune, sans broderies d'or.

379. — Trône et baldaquin. — 1. Ils ont droit au trône[1], mais leur trône ne peut pas être fixe; on le place seulement quand ils doivent officier pontificalement[2].

2. Le trône se compose de deux degrés — sans marchepied — sur lesquels on place le siège, appelé *cathedra*. Le siège et le dossier du trône sont ornés de draperies simples, de la couleur de l'office; elles peuvent être en soie, mais sans ornements d'or[3].

3. Sur le degré supérieur du trône, on place trois tabourets de bois sans housse, pour le Prêtre et les Diacres assistants.

4. Au-dessus du trône, on peut disposer un baldaquin[4], dont l'étoffe est pareille aux draperies, sans or, pourvu qu'il y en ait un — et plus riche — au-dessus de l'autel.

5. Le trône des Abbés est placé du côté de l'évangile[5].

6. Lorsque l'Évêque Ordinaire est présent dans leur église, son trône est disposé du côté de l'évangile, avec trois degrés; celui de l'Abbé est placé du côté de l'épître, avec deux degrés[6].

7. S'ils ont l'indult d'officier pontificalement en dehors du lieu de leur juridiction, ils ne peuvent le faire qu'au **faldistoire**, et avec le consentement de l'Ordinaire[7]; l'Évêque ne peut pas leur concéder le trône.

380. — Armoiries. — 1. Les Abbés réguliers surmontent leurs armoiries d'un chapeau complètement noir, avec cordons et six glands de chaque côté, de même couleur; la crosse se place debout sous le chapeau; la mitre n'y figure pas.

[1] Can. 325 et 625. — [2] S. R. C., n. 1131, ad 2. — [3] S. R. C., n. 348 et 1131, ad 2. — [4] Can. 325 et 625; S. R. C., ibid. — [5] S. R. C., n. 348. — [6] S. R. C., n. 1131, ad 15. — [7] S. R. C., n. 2923.

2. Ils ne peuvent pas y remplacer la crosse par la croix, qui appartient en propre aux Évêques.

ARTICLE II

Des Offices pontificaux.

§ 1. — Règles générales.

381. — Droit d'officier pontificalement. — 1. Les Abbés réguliers, après qu'ils ont reçu la bénédiction abbatiale, peuvent, dans leur monastère, célébrer les offices pontificalement[1]. — Ils ne peuvent, sans indult, le faire hors des églises soumises à leur juridiction, même avec le consentement de l'Évêque, pas même dans une église exempte[2].

2. Ils peuvent autoriser un Abbé de leur ordre à officier pontificalement, à leur place, dans leur église[3].

3. Ils ne peuvent officier pontificalement que **trois jours** par an[4]. — Il faut que ces jours soient des fêtes de précepte ou des fêtes solennelles, comme la fête patronale du monastère, la fête du fondateur de leur ordre, du titulaire ou de la dédicace de l'église (1).

4. L'usage des pontificaux leur est interdit aux Offices et Messes des Morts, quelque solennité qu'on leur donne, et bien que ces Offices aient lieu un jour de précepte. — Cependant à la cérémonie des cinq Absoutes, ils peuvent faire une Absoute avec la mitre.

382. — Droit et manière de bénir. — 1. Les Abbés ne peuvent donner la bénédiction pontificale avec **trois signes de croix** qu'à la Messe, aux Vêpres et aux Matines célébrées pontificalement[5].

(1) Nous donnons ici le texte de la Constitution d'Alexandre VII du 27 sept. 1659 (S. R. C., n. 1131), qui ne permet aux Abbés d'officier pontificalement que trois jours par an. Il nous semble pourtant que le Canon 325 et 625 accordant aux Abbés réguliers le droit de pontifier sans limite de temps, la restriction de la Constitution d'Alexandre VII est par là même abrogée. — Il appartient à la S. C. des Rites de trancher la question.

[1] Can. 325 et 625. — [2] S. R. C., n. 1131, ad 10, 2923 et 4098, ad 4 et 5. — [3] S. R. C., n. 2080, ad 3. — [4] S. R. C., n. 1131, ad 2. — [5] S. R. C., n. 1897 et 2080, ad 6.

2. Ils ne peuvent pas non plus faire trois signes de croix, en bénissant avec le saint Sacrement, à moins que la bénédiction ne suive immédiatement un Office qu'ils ont célébré pontificalement[1]. — En toute autre circonstance, ils bénissent comme les simples Prêtres.

3. Au commencement et à la fin des Offices pontificaux, ils ne bénissent pas les fidèles, alors même qu'ils auraient sur eux pleine juridiction; — ni le Clergé, en se rendant du trône à l'autel ou vice versa; ni le Prêtre assistant ou le Diacre, après qu'ils ont été encensés par ces Ministres.

4. Ils n'ont pas le droit de bénir le prédicateur, même dans leurs églises[2].

5. Ils peuvent conférer les Ordres mineurs, bénir et consacrer les objets du culte, tels que les calices, les cloches et autres objets où l'on emploie l'onction des saintes Huiles, mais seulement dans le lieu de leur juridiction, pour l'usage de leurs églises, et pour leurs sujets. — L'Ordinaire ne peut pas les autoriser à user de ces privilèges ailleurs, ou en faveur d'étrangers[3].

383. — Révérences à faire aux Abbés. — 1. Quand les Abbés réguliers officient pontificalement dans leur monastère, tous les Ministres qui saluent la croix par une génuflexion, font également la génuflexion devant le Prélat[4].

2. On omet la génuflexion quand ils officient, par indult, en dehors du lieu de leur juridiction.

384. — Varia. — 1. Les Abbés réguliers ne peuvent prendre les ornements à l'autel que pour célébrer pontificalement[5].

2. Quand ils se rendent à l'église pour un office pontifical — et au retour, — il ne leur est pas permis de se faire accompagner de leurs moines[6]; ils sont accompagnés seulement de deux Religieux et du Maître des cérémonies.

[1] Ibid., n. 1897. — [2] S. R. C., n. 1131, ad 20. — [3] Ibid., n. 18 et 19. — [4] Ibid., n. 3059, ad 10. — [5] S. R. C., n. 1131, ad 12. — [6] Ibid., ad 6.

3. Quand ils officient pontificalement, ils se revêtent des ornements au chœur même où ils doivent célébrer, et non au *secretarium;* il n'y a donc jamais Procession après le chant de Tierce. — Ils n'ont droit qu'à une seule crédence.

4. Ils ne peuvent pas accorder ou publier d'indulgences, sans un indult Apostolique[1].

5. A la **Messe basse**, les Abbés ne se distinguent pas des simples Prêtres, ni par les ornements, — ni par les cérémonies, les Ministres, l'ornementation de l'autel, — ni par la bénédiction à la fin de la Messe; ils prennent les ornements à la sacristie, croisent l'étole, n'ont qu'un Servant, ne se servent pas de l'aiguière au *Lavabo,* et on n'allume que deux cierges[2]. — Ils portent cependant la croix pectorale et l'anneau.

6. — **Préséances.** — 1) L'ordre de préséance des Abbés est le suivant. Ils prennent place après tous les Évêques même non consacrés, et aussi après les Protonotaires *participants;* — ils ont le pas sur les Protonotaires *ad instar participantium,* — sur tous les autres Prélats, — sur les Généraux d'ordres réguliers, — et sur les Chanoines pris individuellement. — Lorsque les Chanoines sont réunis *collegialiter,* les Abbés ne doivent être placés ni avant eux ni parmi eux; dans ce cas on leur donne une place à part et en rapport avec leur dignité[3].

2) D'après ces principes, aux Processions où le Chapitre intervient, paré ou non paré, comme les Abbés ne peuvent marcher ni en tête ni à la suite des Chanoines, ils doivent suivre l'Officiant.

3) Si le Chapitre étant paré, les Abbés l'étaient aussi, ils devraient marcher devant les Chanoines parés.

7. Les Prêtres qui célèbrent dans leurs églises, ne les nomment pas au canon de la Messe, mais doivent nommer l'Évêque Ordinaire.

[1] S. R. C., n. 1131, ad 11. — [2] S. R. C., n. 1131, ad 21. — [3] *Cær. Ep.*, l. I, c. XIII, n. 9 et 12.

§ 2. — De la Messe pontificale.

385. — Objets à préparer. — 1. *A la sacristie.* — On prépare les ornements ordinaires : amicts, aubes, cordons, dalmatique et tunique, pour le Diacre et le Sous-Diacre de la Messe; — trois amicts, trois surplis ou rochets, une chape et deux dalmatiques pour le Prêtre et les Diacres assistants; — six amicts, six surplis ou rochets, deux chapes, deux chasubles et deux dalmatiques pour les Religieux parés.

2. *A l'autel.* — On dispose au milieu de l'autel les ornements pontificaux, auxquels on ajoute un surplis ou, si l'Abbé en a l'usage, un rochet, et on les couvre d'un voile de leur couleur; — la crosse, contre l'autel, du côté de l'épître; — sur l'autel, du côté de l'évangile, la mitre avec le voile pour la porter.

3. *A la crédence.* — On met, sur l'unique[1] crédence, tout ce qui est nécessaire pour la Messe pontificale, y compris le Canon et le bougeoir, l'aiguière et le grémial, les bas et les sandales.

4. *Dans le chœur.* — Dans le chœur, face à l'autel à droite et à gauche, on place deux bancs sans dossiers et couverts de housses vertes, pour les Religieux parés[2].

386. — Ministres nécessaires. — 1. Les Abbés célébrant pontificalement peuvent avoir, outre le Diacre et le Sous-Diacre de la Messe, — un Prêtre et deux Diacres assistants, — deux Maîtres des cérémonies, — deux Acolytes, — un Thuriféraire, — cinq Clercs Porte-insignes pour mitre, crosse, livre, bougeoir et grémial, — et six Religieux parés, dont deux en chapes, deux en chasubles, et deux en dalmatiques[3].

2. Le Prêtre et les Diacres assistants, ainsi que les Religieux parés prennent leurs ornements sur l'amict et le surplis, ou sur le rochet si celui-ci fait partie de leur costume religieux.

[1] S.R.C., n. 1131, ad 4. — [2] Ibid., n. 7. — [3] Ibid.

3. Le Clergé dans les stalles ne doit pas être revêtu d'ornements.

387. — Particularités de la Messe. — Les cérémonies de la Messe sont les mêmes qu'à la Messe pontificale célébrée par l'Évêque, sauf les **particularités suivantes** :

1. Le Clergé se réunit au chœur comme pour la Messe solennelle ordinaire, et ne va pas chercher le Prélat.

2. Le Prêtre et les Diacres assistants, le Diacre et le Sous-Diacre de la Messe, ainsi que les Religieux parés, s'étant revêtus de leurs ornements à la sacristie, se rendent à l'autel avec les Ministres inférieurs. Puis les Assistants vont au trône, le Diacre et le Sous-Diacre à la banquette, les six Religieux parés à leurs bancs, et les Ministres inférieurs à la crédence.

3. Quand tout le monde est à sa place, l'Abbé, accompagné seulement de deux Religieux les plus anciens et du Cérémoniaire, quitte la sacristie pour se rendre à l'autel, revêtu de la cape s'il a le privilège de la porter, sinon de l'habit abbatial, c'est-à-dire de la mozette sur l'habit monastique.

4. A la porte de l'église, il touche l'aspersoir qui lui est présenté, et se signe, sans asperger l'assistance; il ne bénit pas non plus les fidèles.

5. Arrivé à l'autel, il fait les révérences convenables à la croix et au Chœur, s'agenouille sur un coussin placé sur le plus bas degré. Après une courte prière, il se lève, salue de nouveau la croix et le Chœur, conjointement avec les deux Religieux qui l'ont accompagné, et se rend à son trône; les Religieux se retirent à leur place au chœur.

6. L'Abbé, arrivé au trône, s'assied un instant; puis il se lève et entonne Tierce. Quand le premier psaume est commencé, il s'assied et lit les prières de la préparation. Le Sous-Diacre apporte alors les bas et les sandales, qui sont mis à l'Abbé par un Familier ou un Frère convers. Deux Clercs ou deux Frères convers lui présentent à laver. Les Clercs apportent les ornements, faisant les révérences convenables à l'autel et à l'Abbé, et les Diacres assistants revêtent le Prélat de tous les ornements.

7. Quand l'Abbé a pris les ornements, il ne bénit pas l'encens avant de se rendre à l'autel.

8. On ne fait pas la prégustation, et l'Abbé ne bénit pas le Prédicateur.

9. On ne publie pas les indulgences, sans indult Apostolique.

10. Après la Messe, l'Abbé quitte ses ornements au trône, et on observe pour le retour à la sacristie les mêmes cérémonies que pour l'arrivée, l'Abbé partant le premier.

§ 3. — Des Vêpres pontificales.

388. — Objets à préparer. — 1. A la sacristie, on prépare les mêmes objets que pour la Messe, sauf les ornements du Diacre et du Sous-Diacre.

2. Sur l'autel, on dispose les ornements du Prélat avec la chape sans le formal.

3. **Ministres nécessaires.** — Les Ministres nécessaires sont les mêmes qu'à la Messe, moins le Diacre, le Sous-Diacre et le Porte-grémial.

389. — Particularités des Vêpres. — Les cérémonies des Vêpres sont les mêmes qu'aux Vêpres pontificales célébrées par l'Évêque, sauf les **particularités** suivantes :

1. Les antiennes sont portées par un Sous-Diacre, ou par un autre Clerc, selon l'usage. Le Sous-Diacre qui les porte n'est pas paré, mais revêtu de son habit de chœur.

2. Il n'y a pas de Chapiers; mais seulement six Religieux parés, comme à la Messe.

3. L'encensement du Clergé est fait par le Sous-Diacre, ou par le Clerc, qui a porté les antiennes. Il encense le Prêtre et les Diacres assistants, puis les six Religieux parés, et enfin le Clergé.

§ 4. — Des offices pontificaux célébrés par l'Abbé en présence de l'Évêque Ordinaire.

390. — 1. Si l'Évêque Ordinaire est présent dans une église abbatiale, il se place à son trône du côté de l'évangile; il est assisté de ses Chanoines; s'il y en a un certain nombre, ils se placent tous du côté de l'Évêque.

L'Abbé se place à son trône, plus bas d'un degré que celui de l'Évêque, du côté de l'épître; il est assisté de six Religieux parés, qui tous se placent de son côté.

2. A l'entrée de l'église, l'Abbé doit présenter l'eau bénite à l'Évêque, qui asperge d'abord l'Abbé, puis toute l'assistance[1].

3. On fait la génuflexion seulement à l'Évêque, et l'inclination profonde à l'Abbé.

4. Si l'Abbé a l'indult d'officier pontificalement en présence de l'Évêque : 1) l'Évêque fait la confession avec l'Abbé, — bénit l'encens, l'eau, les Ministres, — baise le texte de l'évangile, — et donne la bénédiction pontificale à la fin de la Messe.

2) L'Abbé est encensé le premier, de deux coups, l'Évêque de trois, les Chanoines de deux et les Religieux d'un seul coup.

3) L'Abbé ne se sert pas du bougeoir[2].

5. Si l'Abbé n'officie pas, il occupe néanmoins son trône du côté de l'épître; l'encensement se fait alors comme il suit : le Célébrant est encensé d'abord de deux coups, puis l'Évêque de trois, immédiatement après lui les Chanoines de deux coups (1), puis l'Abbé de deux coups également, et les Religieux d'un coup.

(1) Si l'Évêque est paré, tous les Chanoines sont encensés de deux coups immédiatement après lui; s'il n'est pas paré, ses deux Chanoines assistants seuls sont encensés avant l'Abbé.

[1] S.R.C., n. 1897. — [2] S.R.C., n. 4251, ad 3.

CHAPITRE II

DES PRÉLATS DE LA MAISON PONTIFICALE.

391. — 1. Les Prélats dont nous parlons ici sont ceux qui sans avoir aucune juridiction au for externe n'ont de la prélature que le titre prélatice (cf. n° **373**, 3).

2. Ils se divisent en deux catégories : les Prélats *domestiques* ou Prélats de *mantelletta*, et les Camériers et Chapelains de la Maison du Pape ou Prélats de *mantellone*. Les uns et les autres prennent le nom de *Familiers* du Pape.

3. Les premiers seuls sont Prélats à vie; les seconds perdent leur titre et leurs privilèges à la mort du Souverain Pontife qui les a nommés.

4. Les uns et les autres peuvent porter leurs insignes dans tous les diocèses et sans le consentement des Ordinaires.

ARTICLE PREMIER

Des Prélats domestiques.

392. — 1. Les Prélats domestiques se divisent en deux grandes classes : ceux qui appartiennent à l'un des **collèges prélatices**, et sont désignés sous le titre du collège dont ils sont membres; et ceux qui n'appartiennent à aucun de ces collèges prélatices, et sont simplement appelés **Prélats domestiques**.

2. Les **collèges prélatices** sont au nombre de cinq, savoir : 1° le collège des Prélats **assistants au trône** pontifical; il vient après le collège des Cardinaux, et se compose de Patriarches, d'Archevêques et d'Évêques; — 2° le collège des Protonotaires apostoliques, divisés par Pie X en quatre classes; — 3° le collège des Auditeurs de Rote; — 4° le collège des Votants et Référendaires de la Signature papale; — 5° le collège des Clercs de la Chambre Apostolique.

3. Les Protonotaires apostoliques, — nous ne nous occuperons pas des autres collèges prélatices, — se divisent en quatre classes :

1° Les Protonotaires apostoliques du **Nombre des Participants** (*de Numero participantium*), qui sont au nombre de sept, et constituent un collège à part;

2° les Protonotaires apostoliques **surnuméraires** (*surnumerarii*) composés des membres des trois Chapitres des Basiliques patriarcales de Rome, c'est-à-dire des Chapitres du Latran, du Vatican, de la Basilique Libérienne, et de certaines autres églises hors de Rome;

3° les Protonotaires apostoliques **ad instar participantium;**

4° les Protonotaires apostoliques **titulaires** ou **honoraires.**

4. Nous donnons ici les droits et privilèges honorifiques des Protonotaires surnuméraires, des Protonotaires *ad instar*, et des Protonotaires titulaires, nous réservant de traiter de ceux des Protonotaires *de numero* ou *Participants* dans l'Appendice II, en parlant des Préfets Apostoliques (cf. n^os^ **422-427**).

5. Les **privilèges, prérogatives** et **insignes** des Protonotaires apostoliques ont été déterminés par Pie X dans son **Motu proprio** *Inter multiplices* du 21 février 1905 (S. R. C., n. 4154), révoquant et annulant « toutes les coutumes contraires, tous les privi-« lèges plus étendus, toutes les prérogatives, exemp-« tions, indults, concessions acquises, alléguées ou « prétendues par n'importe quelles personnes. »

6. Le même Bref de Pie X détermine également les insignes et privilèges des Prélats domestiques n'appartenant à aucun collège prélatice.

§ 1. — Des Protonotaires surnuméraires.

393. — Costume, Armoiries, Insignes de chœur. — Pour ce qui est de l'habit prélatice ou d'église, de ville ou *piano*, et journalier, — les insignes de chœur et les armoiries, ils doivent observer tout ce qui est indiqué ci-après pour les Protonotaires *ad instar*, n^os^ **398, 404** et **405.**

394. — Préséance et oratoire privé. — Pour la préséance, le salut à la croix et à l'Évêque, l'encensement, l'assistance aux Processions, et l'oratoire privé, ils jouissent des mêmes droits que les Protonotaires *ad instar*, comme il est marqué aux n^os^ **403** et **406**, et sous les mêmes conditions.

395. — Offices pontificaux. — 1. Hors de Rome, avec la permission de l'Ordinaire du lieu, — qui peut l'accorder toutes les fois et pour les solennités qu'il veut, — et avec le consentement s'il y a lieu, du Prélat de l'église exempte, ils peuvent célébrer *sous le rite pontifical* la Messe, les Vêpres et les autres fonctions sacrées [1].

2. Avec une commission spéciale de l'Ordinaire, ils peuvent aussi célébrer pontificalement la Messe de *Requiem* avec l'Absoute à la fin, mais en se servant de la mitre de lin [2]. — Il ne leur est jamais permis de donner cette Absoute après la Messe célébrée par un autre.

3. En célébrant les Offices pontificaux, ils doivent observer les règles indiquées ci-après pour les Protonotaires *ad instar* [3] n° **401**; mais avec les **particularités** suivantes :

1) Les bas et sandales sont de soie avec un galon d'or;

2) La croix pectorale sans gemme, est suspendue à un cordon de soie de couleur **amarante** sans aucun mélange d'or, orné en arrière d'un gland semblable [4];

3) La mitre est de soie blanche sans orfroi, avec seulement un galon d'or, et les franges des fanons également en or; — ils pourront faire alterner cette mitre avec la mitre simple de lin, suivant les prescriptions du *Cérémonial des Évêques*, mais ils n'em-

[1] *Motu proprio* de Pie X, n. 25. — [2] Ibid., n. 30. — [3] Ibid., n. 26. — [4] Ibid., n. 27.

ploieront que cette dernière mitre aux jours de pénitence et aux funérailles;

4) Ils ont l'usage du grémial[1];

5) L'usage du trône, de la crosse et de la cape leur est toujours interdit[2];

6) Ils officient au **faldistoire**; mais c'est à la **sacristie** qu'ils doivent prendre et déposer les ornements[3];

7) Ils peuvent avoir un Prêtre assistant en chape, mais non en présence de l'Évêque Ordinaire ou d'un autre Prélat supérieur à l'Évêque;

8) Lorsque, en présence de ces mêmes Prélats, ils font les pontificaux, ils ne se servent que de la mitre simple de lin; et pendant que les Prélats prennent les ornements sacrés, se rendent à leur trône ou le quittent, ils se tiennent debout sans la mitre.

9) Quand, réunis en collège comme Chanoines, ils assistent parés aux offices pontificaux célébrés par l'Évêque, ils portent la mitre simple de lin, la mettent et l'ôtent eux-mêmes, et n'ont personne pour la tenir. Le Diacre et le Sous-Diacre et les trois Assistants au trône portent également la mitre, mais ils la mettent seulement quand ils sont assis ou en Procession, non quand ils servent l'Évêque ou font une cérémonie avec lui.

Ceux qui remplissent les fonctions de Prêtre assistant, de Diacre et de Sous-Diacre à la Messe solennelle célébrée pontificalement par une Dignité, un Chanoine ou un autre, ne peuvent pas se servir de la mitre[4].

396. — Messe basse. — 1. A Rome et hors de Rome, s'ils doivent célébrer une Messe basse avec quelque **solennité**, revêtus de l'habit prélatice, ils peuvent : 1) faire la préparation et l'action de grâces devant l'autel sur un prie-Dieu orné seulement de coussins, sans tapis; — 2) prendre les ornements sacrés à l'autel, mais sans la croix pectorale ni l'anneau; — 3) avoir un Clerc dans les ordres sacrés

[1] Ibid. — [2] Ibid., n. 29. — [3] Ibid., n. 27. — [4] Ibid., n. 36.

comme Assistant, et deux Ministres inférieurs; — se servir du Canon, du bougeoir, de l'aiguière et du bassin avec le plateau pour la serviette; mais avant le verset de la communion ils ne se lavent pas les mains[1].

2. Aux autres Messes basses, ils ne diffèrent des simples Prêtres que par l'usage du bougeoir.

3. Aux Messes **chantées** non pontificalement, ils ont droit aussi au Canon, au bougeoir, à l'aiguière avec le bassin et le plateau pour la serviette, à moins que les statuts ou la coutume de leur propre église ne s'y opposent[2].

397. — Remarques. — 1. Les Protonotaires surnuméraires demeurent soumis à leur propre Ordinaire[3].

2. Un Chanoine, Protonotaire surnuméraire, n'a la permission de faire les pontificaux avec les ornements et les cérémonies indiquées plus haut, que dans les limites de son diocèse propre; hors de son diocèse, il doit se conformer, pour les ornements et les cérémonies, aux concessions faites aux Protonotaires *ad instar*, suivant ce qui sera dit plus bas[4]. — Exception est faite cependant pour les Chanoines des trois églises patriarcales de Rome, qui jouissent de leurs privilèges dans toutes les églises du monde[5].

3. Quand ils **administrent** les **sacrements** ou les sacramentaux, ils doivent être revêtus du surplis; ils le mettent sur le rochet s'ils sont en habit prélatice.

4. **Après leur mort**, ils ne peuvent être ensevelis avec la mitre[6], et on ne peut placer la mitre sur leur cercueil. — On peut y mettre leur chapeau pontifical.

5. Les Protonotaires surnuméraires ne jouissent de leurs privilèges qu'après avoir présenté au collège des Protonotaires Participants leurs lettres de promotion, fait leur profession de foi et prêté serment de fidélité par eux-mêmes ou par Procureur, entre les mains du doyen du même collège des Participants,

[1] Ibid., n. 31. — [2] Ibid., n. 31. — [3] Ibid., n. 15. — [4] Ibid., n. 32. — [5] Ibid., n. 33. — [6] Ibid., n. 37.

— et présenté à l'Ordinaire du lieu une attestation des formalités remplies[1].

6. Ceux qui oseraient user d'autres privilèges et droits que ceux énumérés plus haut, et refuseraient d'obéir après deux avertissements de l'Ordinaire, sont par le fait même privés du titre, des honneurs et des droits du Protonotariat[2].

§ 2. — Des Protonotaires *ad instar participantium.*

398. — Leur costume. — Il est de trois sortes : le costume d'église, le costume de ville ou *piano*, le costume journalier.

1° Le **costume journalier** ou commun comporte les bas violets, le col (*collum*) violet, et le chapeau noir avec les cordons et les glands de soie de couleur amarante.

2° Le **costume de ville** ou *piano* — dont ils se servent dans les Congrégations, assemblées, audiences solennelles, ecclésiastiques et civiles, — comprend les bas violets, le col violet, — la soutane noire avec les boutonnières, boutons, liséré, doublures de soie de couleur amarante, — la ceinture de soie violette avec les franges violettes également en soie, — le grand manteau violet en soie non moirée, sans doublure et sans aucun ornement d'une autre couleur, — et le chapeau noir avec les cordons et les glands de couleur amarante[3].

3° Le **costume d'église**, qu'ils peuvent porter dans les fonctions sacrées, est l'habit prélatice de couleur *violette*, c'est-à-dire les bas, — le col, — la soutane dont la queue ne doit jamais être déployée même dans les fonctions pontificales, — la ceinture de soie avec deux glands également en soie et pendant à gauche — le mantelet ou *mantelletta* sur le rochet, — la barrette noire avec une houppe rouge amarante, — le chapeau noir avec un ruban de soie orné d'une passementerie de couleur amarante. — Ont la même

[1] Ibid., n. 14. — [2] Ibid., n. 39. — [3] Ibid., n. 17 et 45.

couleur et sont aussi de soie les boutonnières, les boutons, le petit liséré qui orne le col et les bords de la soutane et du mantelet, la doublure de ces deux vêtements, ainsi que les parements des manches de la soutane et du rochet[1].

Nota. — Lorsqu'ils assistent, à Rome, aux fonctions papales, ils portent sur le rochet la cape violette retroussée, avec le chaperon, qui est d'hermine l'hiver et de soie cramoisie l'été[2]. — En dehors de cette circonstance, et surtout hors de Rome, l'usage de la cape leur est absolument interdit.

399. — Offices pontificaux. — 1° Messe pontificale. — 1. Hors de Rome, avec la permission de l'Ordinaire du lieu, — qui peut l'accorder toutes les fois et pour les solennités qu'il veut, — et avec le consentement, s'il y a lieu, du Prélat de l'église exempte, ils peuvent célébrer la Messe pontificalement avec les insignes et selon les rites propres aux Évêques[3], mais en observant les **particularités** indiquées ci-après n° **401**.

2. Ils ne peuvent pas célébrer pontificalement la Messe de *Requiem*[4].

2° Vêpres pontificales et autres fonctions solennelles. — 1. Hors de Rome, avec l'autorisation de l'Ordinaire et le consentement du Prélat de l'église exempte, ils peuvent, parés de la mitre, de la croix pectorale et de l'anneau, célébrer à la *banquette* à la manière des Prêtres, les Vêpres de la fête dont ils doivent chanter pontificalement la Messe[5].

2. Avec une **délégation spéciale** de l'Ordinaire, ils peuvent user des mêmes ornements et des mêmes cérémonies aux Vêpres d'une fête dont la Messe a été célébrée par tout autre Prélat, — aux bénédictions solennelles du Très Saint Sacrement, — aux processions, et aux funérailles solennelles pour l'une des cinq Absoutes[6].

[1] Ibid., n. 16 et 45. — [2] Ibid., n. 20 et 45. — [3] Ibid., n. 47. — [4] Ibid. — [5] Ibid., n. 48. — [6] Ibid.

400. — Insignes pontificaux. — Lorsqu'ils officient pontificalement, ils prennent les **ornements** suivants :

1° **A la Messe pontificale** : 1) les bas et les sandales de soie sans broderie, et bordés d'un galon jaune; — 2) la tunicelle et la dalmatique; — 3) la croix pectorale d'or, sans gemme, suspendue à un cordon de soie de couleur violette sans aucun mélange d'or, orné en arrière d'un gland semblable; — 4) les gants de soie sans aucun ornement, et l'anneau avec une seule gemme; — 5) la mitre simple de damas de soie, sans broderie ou galon, pas même sur les bords; les franges des fanons sont rouges; ils peuvent faire alterner cette mitre avec la mitre simple de lin, suivant les prescriptions du *Cérémonial des Évêques*, mais ils n'emploieront que la mitre de lin aux jours de pénitence et aux funérailles; — 6) le Canon et le bougeoir, mais ils ne se servent pas de ce dernier en présence de l'Ordinaire du lieu ou d'un Prélat majeur; — 7) l'aiguière et le bassin, et le plateau pour la serviette; — 8) la calotte noire, mais seulement sous la mitre[1].

2° **Aux Vêpres pontificales** et aux autres fonctions sacrées célébrées pontificalement, ils sont parés de la mitre, de la croix pectorale, de l'anneau et de la calotte sous la mitre[2].

Nota. — Quand, réunis en collège comme les Chanoines, ils assistent parés aux offices pontificaux célébrés par l'Évêque, ils portent la mitre simple **de lin**; ils la mettent et l'ôtent eux-mêmes, et n'ont personne pour la tenir. Le Diacre et le Sous-Diacre, ainsi que les trois Assistants au trône portent également la mitre, mais ils la mettent seulement quand ils sont assis ou en Procession, non quand ils servent l'Évêque ou font une cérémonie avec lui[3].

Ceux qui remplissent les fonctions de Prêtre assistant, de Diacre et de Sous-Diacre à la Messe solennelle célébrée par une Dignité, un Chanoine ou un autre, ne peuvent pas se servir de la mitre[4].

[1] Ibid., n. 27 et 47. — [2] Ibid., n. 28 et 48. — [3] Ibid., n. 53. — [4] Ibid., n. 53.

401. — Cérémonies spéciales à observer dans les Offices pontificaux.

1° **A la Messe pontificale.** — 1. Quand ils se rendent à l'église pour y pontifier et lorsqu'ils la quittent, revêtus de l'habit prélatice, ils peuvent porter la *croix pectorale* sur la *mantelletta*, — ce dont ils doivent s'abstenir en toute autre circonstance[1].

2. Ils ne sont pas reçus à la porte principale de l'église comme l'Ordinaire du lieu, mais par un Cérémoniaire et deux Clercs, qui ne doivent cependant être ni Dignités, ni Chanoines; ils touchent l'aspersoir qu'on leur présente, font le signe de la croix sur eux-mêmes seulement, sans asperger personne et, quand ils s'avancent dans l'église, ils ne doivent jamais bénir le peuple[2].

3. Ils n'ont droit ni au septième chandelier à l'autel, ni aux deux Diacres d'honneur[3].

4. L'usage du trône, du faldistoire, de la crosse, de la cape et du grémial leur est toujours interdit[4].

5. Hors des églises cathédrales seulement, ils peuvent avoir un Prêtre assistant en chape, pourvu que l'Évêque Ordinaire, ou un Prélat supérieur à l'Évêque ne soient pas présents[5].

6. Ils s'assoient avec les Ministres à la **banquette** couverte d'un tapis de la couleur du jour[6].

7. Ils prennent et déposent les ornements à la **sacristie**, non à l'autel[7].

8. Tout ce qui doit être chanté ou lu, ils le chantent ou lisent à l'autel, jamais à la banquette[8].

9. Au cours de la Messe, ils ne se lavent les mains qu'au psaume *Lavabo*[9].

10. Ils ne disent jamais *Pax vobis,* au lieu de *Dóminus vobiscum*[10].

11. Jamais ils ne donnent de *triple* bénédiction; jamais ils ne disent avant la bénédiction, *Sit nomen Dómini benedictum* et *Adjutórium,* etc., mais, étant

[1] Ibid., n. 26. — [2] Ibid., n. 26. — [3] Ibid., n. 29. — [4] Ibid., n. 29 et 47. — [5] Ibid., n. 47. — [6] Ibid. — [7] Ibid., n. 29 et 47. — [8] Ibid., n. 47. — [9] Ibid. — [10] Ibid., n. 29 et 47.

couverts de la mitre, ils chantent la formule *Benedicat vos omnipotens*, etc., en bénissant le peuple à la manière accoutumée [1].

12. Ils s'abstiennent de donner cette bénédiction quand se trouveront présents l'Ordinaire du lieu ou un autre Prélat supérieur à l'Évêque, auxquels il appartient alors de la donner [2].

13. Lorsqu'ils font les Pontificaux en **présence de l'Ordinaire ou** d'un Prélat supérieur, ils ne se servent que de la mitre simple de lin; et pendant que l'Évêque prend les ornements sacrés, se rend à son trône ou le quitte, ils se tiennent debout sans mitre [3].

2° **Aux Vêpres** qu'ils célèbrent **pontificalement**, ils restent à la banquette, comme les simples Prêtres; — ils ont l'usage du bougeoir; — ils ne donnent pas la bénédiction à la fin. — L'entrée à l'église se fait comme pour la Messe pontificale [4].

3° **Aux Saluts du saint Sacrement**, ils ne donnent jamais la triple bénédiction [5].

402. — Messes basses. — 1. A Rome, s'ils doivent célébrer une Messe basse avec quelque **solennité**, et s'ils sont revêtus de l'habit prélatice, ils peuvent : 1) faire la préparation et l'action de grâces devant l'autel, sur un prie-Dieu orné seulement de coussins, sans tapis; — 2) prendre les ornements sacrés *à l'autel*, sans la croix pectorale ni l'anneau; — 3) avoir un Clerc dans les ordres sacrés comme Assistant, et deux Ministres inférieurs; — 4) se servir du Canon, du bougeoir, de l'aiguière et du bassin, avec le plateau pour la serviette; — 5) mais avant l'antienne de la communion ils ne se lavent pas les mains [6].

2. Hors de Rome, ils peuvent agir de même, mais avec une **commission spéciale** de l'Ordinaire du lieu [7].

3. Aux autres Messes basses et fonctions, ils ne diffèrent *en rien* des simples Prêtres, que par l'usage du *bougeoir* s'ils le veulent [8].

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid., n. 48. — [5] Ibid., — [6] Ibid., n. 31 et 49. — [7] Ibid., n. 49. — [8] Ibid.

403. — Oratoire privé. — 1. Ils ont partout le privilège de l'oratoire privé, soumis toutefois à l'approbation et à la visite de l'Ordinaire [1].

2. Dans cet oratoire, ils peuvent, même aux jours de fêtes solennelles (sauf aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte, de l'Assomption de la sainte Vierge Marie, des saints apôtres Pierre et Paul, du Patron principal du lieu), célébrer la Messe eux-mêmes, ou la faire célébrer par un autre Prêtre, pour leur propre commodité ou celle de leurs parents proches, familiers, commensaux, même pour remplir le précepte [2].

3. Ils *n'ont pas* le privilège de *l'autel portatif* [3].

404. — Insignes de chœur. — 1. S'ils sont Chanoines, et s'ils assistent au chœur avec le Chapitre, ils ne doivent pas, sauf indult spécial, porter l'habit prélatice, mais l'**habit canonial** concédé au Chapitre; ils peuvent néanmoins revêtir la soutane prélatice *violette* et la ceinture sous les insignes de chœur, à moins qu'il ne faille se servir d'un autre vêtement comme insigne de chœur. — Ils occupent le rang qui leur revient comme Chanoines [4].

2. Le Chanoine Protonotaire, assistant en habit prélatice, ne pourrait pas prendre rang parmi les Chanoines, ni assister l'Évêque, et n'aurait pas de part aux distributions [5].

405. — Armoiries. — Ils peuvent placer, au-dessus de leurs armoiries ou de leur écusson, le chapeau avec les cordons et les douze glands, six pendant de chaque côté, de couleur **amarante**, sans croix, ni mitre, ni crosse [6].

406. — Préséance. — 1. Quand ils sont revêtus de l'habit prélatice, ils ont la préséance sur tous les Clercs, Prêtres, Chanoines, Dignités, même réunis en collège, et sur les Prélats des Ordres réguliers qui n'ont pas le privilège des pontificaux [7]. — Mais ils n'ont

[1] Ibid., n. 22 et 46. — [2] Ibid., n. 22. — [3] Ibid., n. 22 et 46. — [4] Ibid., n. 52. — [5] Ibid. — [6] Ibid., n. 18 et 45. — [7] Ibid., n. 21 et 46.

pas la préséance sur les Vicaires généraux ou capitulaires, les Abbés, et les Chanoines des églises **cathédrales** pris collégialement[1].

2. Ils ne font pas la génuflexion, mais une inclination profonde, à la croix et à l'Évêque, et ils sont encensés de deux coups[2]. — Il en est de même quand, revêtus des ornements sacrés, ils assistent aux fonctions du chœur[3].

3. Lorsqu'ils prennent part, en habit prélatice, aux **Processions** où intervient le Chapitre cathédral paré ou non, ils prennent rang derrière l'Officiant.

407. — Remarques. — 1. Les Protonotaires *ad instar* qui jouissent de leurs droits à titre personnel, sont par le fait même Prélats de la Maison pontificale[4].

2. Tous les Protonotaires *ad instar* demeurent soumis, selon la forme du Droit, à l'Ordinaire du lieu[5].

3. Lorsqu'ils administrent **les sacrements** ou les sacramentaux, ils doivent être revêtus du surplis; ils le mettent sur le rochet, s'ils sont en habit prélatice.

4. **Après leur mort**, ils ne peuvent être ensevelis avec la mitre, et celle-ci ne peut être placée sur le cercueil. On peut y mettre leur chapeau pontifical[6].

5. Avant de pouvoir faire usage de leurs privilèges, ils doivent présenter leurs lettres de nomination au collège des Protonotaires *Participants;* — faire leur profession de foi et prêter serment de fidélité devant le doyen du même collège des *Participants*, par eux-mêmes ou par légitime Procureur; — présenter à l'Ordinaire l'attestation des formalités remplies, ainsi que la teneur de leurs privilèges; et l'Ordinaire a le droit de les empêcher d'en dépasser les limites[7].

6. Ceux qui oseraient user d'autres privilèges et droits que ceux énumérés plus haut, et qui, après deux avertissements de l'Ordinaire, refuseraient d'obéir, sont par le fait même privés des honneurs, droits et privilèges du Protonotariat[8].

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid., n. 43. — [5] Ibid. — [6] Ibid., n. 54. — [7] Ibid., n. 50. — [8] Ibid., n. 56.

§ 3. — Des Protonotaires titulaires ou honoraires.

408. — Nomination. — 1. Ils peuvent être nommés, non seulement par le Saint-Siège, mais aussi par les Nonces apostoliques et par le Collège des Protonotaires *Participants*[1].

2. Les **Vicaires généraux** et **capitulaires** sont Protonotaires titulaires, mais seulement tant que dure leur charge, et jouissent des privilèges et des insignes des Protonotaires titulaires[2].

3. Lorsque quelqu'un sollicite l'obtention d'un Protonotariat honoraire, il doit présenter, visés par l'Ordinaire, des témoignages indubitables : 1° de l'honorabilité de sa famille; 2° de son âge (25 ans accomplis); 3° de sa cléricature et de son célibat; 4° de la possession du diplôme de docteur en droit canonique, en théologie ou en Écriture-Sainte; 5° de l'honorabilité et de la gravité de ses mœurs; 6° de ses mérites peu communs; 7° de son aptitude à soutenir avec honneur la charge du Protonotariat, en tenant compte de son revenu annuel[3].

409. — Costume. — 1. Dans les fonctions sacrées, hors de Rome, ils ont le droit de porter l'habit **prélatice entièrement noir**, c'est-à-dire la soutane avec la queue s'ils veulent (mais cette queue ne doit jamais être déployée); — la ceinture de soie noire avec deux glands, pendant du côté gauche; — le rochet, la *mantelletta* noire, et la barrette noire, sans aucune partie, doublure ou ornement d'une autre couleur[4].

2. A l'occasion d'une assemblée solennelle, d'une audience et autres cas semblables, même à Rome et devant le Souverain Pontife, ils peuvent porter seulement, sur leur habit de ville, la ceinture de soie noire, avec les franges également noires, le chapeau orné d'un cordon et de glands noirs[5].

[1] Ibid., n. 59. — [2] Ibid., n. 63; Can. 370, § 2. — [3] Ibid., n. 60. — [4] Ibid., n. 64. — [5] Ibid., n. 67.

410. — Préséance. — 1. Quand ils sont revêtus de l'habit prélatice, ils ont le pas sur tous les Clercs, Prêtres, même sur les Chanoines pris séparément.

2. Mais ils n'ont pas la préséance sur les Chanoines, même des collégiales, si ceux-ci sont assemblés en corps; — ni sur les Vicaires généraux et capitulaires, les Supérieurs généraux des Ordres réguliers, les Abbés et les Prélats de la Cour romaine[1].

411. — Autres privilèges. — 1. Ils sont **Prélats** *extra Urbem,* mais ils restent entièrement soumis aux Ordinaires des lieux, ne jouissent pas des honneurs des Prélats de la Maison pontificale, et ne sont pas comptés au nombre des Familiers du Souverain Pontife[2].

2. **Armoiries.** — Pour leurs armes ou écusson, ils ont le droit de les timbrer du chapeau, pourvu que ce chapeau soit entièrement noir, ainsi que les glands, qui pendent six de chaque côté[3].

3. Quand ils sont revêtus de l'habit prélatice, ils ne font pas la génuflexion à la croix et à l'Évêque, mais seulement l'inclination profonde, et ils sont encensés de deux coups[4].

4. **Bougeoir.** — Hors de Rome, aux Messes et Vêpres solennelles, aux Messes basses et autres fonctions célébrées avec plus de solennité, l'usage du bougeoir leur est concédé, à l'exclusion du Canon et de tout autre ornement pontifical. — A part cela, dans les fonctions sacrées, ils ne diffèrent en rien des simples Prêtres[5].

412. — Remarques. — 1. Ils ne peuvent jouir des honneurs, titre et privilèges du Protonotariat avant d'avoir présenté au Collège des Protonotaires *Participants* le diplôme de leur nomination, — fait leur profession de foi et prêté le serment de fidélité, en présence de l'Ordinaire ou d'une autre personne constituée en dignité ecclésiastique[6].

[1] Ibid., n. 66. — [2] Ibid., n. 63. — [3] Ibid., n. 68. — [4] Ibid., n. 66. — [5] Ibid., n. 70. — [6] Ibid., n. 74.

2. Les Protonotaires titulaires qui oseraient agir autrement et user d'autres privilèges en dehors de ceux qui ont été énumérés, et qui, après deux avertissements de l'Ordinaire, refuseraient d'obéir, sont par ce fait même privés des honneurs, du titre et des droits des Protonotaires[1].

§ 4. — Des Prélats domestiques non Protonotaires (1).

413. — 1. Leur **costume** soit ordinaire, soit de ville, soit d'église est le même que celui des Protonotaires *ad instar* (cf. n° **398**, 1°, 2° et 3°), avec cette différence qu'ils ne peuvent user d'aucune autre couleur que **le violet** pour la houppe de la barrette, et le ruban en passementerie du chapeau, soit pour les cordelettes et les glands, même au chapeau qui surmonte leurs armes[2].

2. Ils peuvent faire usage du **bougeoir** (mais non du Canon ou de tout autre ornement pontifical) aux Messes chantées, ou même **basses** si elles doivent être célébrées avec quelque **solennité**; — de même aux Vêpres et aux autres fonctions solennelles[3]. — A part le bougeoir, ils ne se distinguent en rien des simples Prêtres.

3. Ils ne peuvent jamais déployer la queue de leur soutane, ni prendre les vêtements sacrés à l'autel. — Ils n'ont pas le privilège de l'**oratoire privé**[4].

4. Quand ils sont revêtus de l'habit prélatice :

1° Ils ont la **préséance** sur tous les Prêtres et sur les Chanoines pris individuellement, mais non sur les Chanoines assemblés en corps, ni sur les Vicaires généraux ou capitulaires, les Abbés, les Protonotaires, les Généraux d'ordres réguliers ;

2° Ils prennent rang derrière l'Officiant, aux Processions où intervient le Chapitre paré ou non;

3° Ils revêtent le surplis sur le rochet pour l'administration des sacrements et des sacramentaux ;

(1) Les Prélats romains ou domestiques non Protonotaires ne sont d'aucun collège prélatice.

[1] Ibid., n. 75. — [2] Ibid., n. 70. — [3] Ibid., n. 69. — [4] Ibid., n. 70.

4° Ils prennent les ornements sacrés sur le rochet;
5° Ils saluent la croix et l'Évêque par une inclination profonde, et sont encensés de deux coups.

5. S'ils sont **Chanoines** et s'ils assistent au chœur avec le Chapitre, ils doivent porter **l'habit canonial**, sous lequel cependant ils peuvent avoir la soutane violette; ils occupent alors le rang qui leur revient en tant que Chanoines. — S'ils avaient l'habit prélatice, ils ne pourraient pas prendre rang parmi les Chanoines ni assister l'Évêque.

6. Dans leurs **armoiries**, ils ne mettent que le **chapeau** de couleur **violette**, sans mitre, ni crosse, ni croix, avec cordons et six glands de même couleur.

7. Leur **chapeau pontifical** est pareil à celui des Protonotaires *ad instar*, mais avec cordons en passementerie et glands **violets**. — A leurs funérailles, il peut être placé au pied du catafalque.

ARTICLE II

Des Camériers et Chapelains du Souverain Pontife.

414. — Notions. — 1. Les Chapelains et Camériers secrets, — appelés encore Prélats *di mantellone*, — se divisent en **surnuméraires** et en **honoraires** ou d'honneur. — Certains (dits *extra Urbem*) ne peuvent porter leurs insignes qu'en dehors de Rome.

2. Le titre de Camérier secret ou de Chapelain du Souverain Pontife n'a rien de ce qui constitue la prélature; il confère l'honneur de faire partie des Clercs qui sont attachés au service du Souverain Pontife dans les Palais Apostoliques.

415. — Costume. — 1. Le costume est le même pour tous les Chapelains et Camériers secrets.

1° Leur **habit de ville** comprend les bas et les gants noirs, — le col violet, — la soutane noire sans queue, avec boutons, boutonnières et lisérés violets,

— la ceinture violette, avec franges de même couleur, — le manteau de soie complètement noir, — les souliers à boucles d'argent, — le chapeau noir avec cordons et glands noirs.

2° Leur **habit d'église** se compose ainsi : soutane violette sans queue, avec boutonnières, boutons et lisérés de même couleur, — ceinture violette avec un gland de même couleur à chaque extrémité. Sur la soutane, ils portent sans surplis le *mantellone* violet. — Le *mantellone* est un vêtement assez ample, sans manches et sans boutons, qui descend jusqu'aux pieds; il est ouvert par devant, s'agrafe au cou, a des ouvertures pour les bras, et une étoffe de la largeur de la main, attachée à chaque épaule, et qui tombe par derrière jusqu'aux pieds.

2. Lorsqu'ils assistent aux fonctions liturgiques, ils portent l'habit d'église que nous venons de décrire, avec la barrette et la calotte complètement noires.

3. A Rome, lorsqu'ils assistent aux fonctions papales, ils portent, sur la soutane violette, un manteau en laine rouge de forme spéciale, avec un chaperon qui est d'hermine l'hiver, et de soie rouge l'été. — Ce vêtement ne peut être employé en autre lieu ou circonstance.

4. Pour administrer les **sacrements** et les sacramentaux, et pour accomplir quelque cérémonie, ils quittent le *mantellone*, et prennent le **surplis** sur la soutane violette. — Ils n'ont aucun droit de faire usage du rochet.

5. Ils ne se distinguent en rien des simples Prêtres dans la célébration de la Messe solennelle ou basse, et dans les diverses fonctions liturgiques. — Le **bougeoir** et le **Canon** leur sont interdits.

6. S'ils sont Chanoines et au chœur avec le Chapitre, ils doivent porter l'habit **canonial**, qu'ils peuvent mettre sur la soutane violette; ils occupent alors le rang qui leur revient en tant que Chanoines. — En costume de Camériers, ils ne pourraient pas prendre place parmi les Chanoines, ni assister l'Évêque.

7. Ils n'ont aucun droit de **préséance** sur le Clergé

canoniquement constitué; ils sont seulement les premiers parmi les Ecclésiastiques qui ne sont pas constitués en dignité. — Lors même qu'ils sont réunis plusieurs ensemble, ils ne forment pas un collège prélatice.

APPENDICE II

DES VICAIRES ET PRÉFETS APOSTOLIQUES

Nous parlons ici uniquement des droits, pouvoirs et privilèges des Vicaires et des Préfets Apostoliques.

CHAPITRE PREMIER

DES VICAIRES APOSTOLIQUES.

416. — **Droits et pouvoirs ordinaires.** — 1. Les Vicaires Apostoliques, revêtus du caractère épiscopal, ont pour leur territoire les mêmes droits et pouvoirs que les Évêques résidentiels dans leurs diocèses, à moins que le Saint-Siège ait fait quelque exception[1].

2. Ces droits et pouvoirs sont les suivants :

1° Avoir leurs **propres Clercs** et les **ordonner**; ordonner aussi des sujets étrangers qui présentent des dimissoires authentiques, soit de leur propre Évêque, soit de leur Supérieur religieux compétent;

2° Donner des lettres dimissoriales à leurs sujets pour être ordonnés par un autre Évêque;

3° Donner dans leur Vicariat, à **l'un** des jours de fête solennelle de l'année, la **bénédiction papale** avec indulgence plénière[2];

4° Accorder une indulgence de cinquante jours. — Ils ne peuvent déléguer ce pouvoir, et cette indulgence n'est pas applicable aux défunts[3];

5° Faire les Offices pontificaux : Messe, Vêpres et autres Offices, et aussi, *servatis servandis*, toutes les autres fonctions pontificales (1);

6° Ils ont droit, dans leur Vicariat, à tous les

(1) Voir tome I, n. 12.

[1] Can. 294, § 1. — [2] Can. 914. — [3] Can. 913, 1° et 2°.

insignes épiscopaux : costume prélatice, crosse, mitre même précieuse et calotte, rochet et mozette, bougeoir et Canon, aiguière et bassin, avec plateau pour la serviette, bas, sandales et gants, croix pectorale, anneau ordinaire et pontifical, tunicelles et grémial;

7° Ils ne sont pas astreints à l'observance des lois canoniques concernant la prohibition des livres, pourvu que, dans l'usage de ce droit, ils usent des précautions nécessaires, afin d'éviter pour eux tout danger, et pour les autres tout scandale[1].

417. — Nota. — Les Vicaires Apostoliques, quoiqu'étant Ordinaires du lieu, ne sont pas cependant dans leur **propre** diocèse; en conséquence :

1° Ils n'ont pas d'église cathédrale ni de Chapitre, et ne peuvent pas nommer des Chanoines;

2° Aux Offices pontificaux, ils n'ont pas droit aux Diacres assistants, ni au trône, ni à la cape, ni au septième chandelier, ni à la publication des indulgences;

3° Quand ils se rendent à une église pour célébrer les Pontificaux, et lorsqu'ils la quittent, revêtus de l'habit prélatice, ils ne sont pas reçus à la porte principale comme les Évêques Ordinaires, — ils touchent l'aspersoir qui leur est présenté, se signent eux-mêmes, mais n'aspergent pas les assistants, — et ne bénissent pas les fidèles, en s'avançant dans l'église;

4° Ils n'ont pas droit à l'oraison au jour anniversaire de leur consécration, ni à être nommés au canon de la Messe et aux prières fériales[2].

418. — Privilèges ordinaires. — A partir de la notification authentique de leur institution canonique, — avant même leur sacre, — les Vicaires Apostoliques élevés à la dignité épiscopale, jouissent des privilèges que le Droit accorde aux Évêques titulaires[3], savoir :

[1] Can. 1401. — [2] S. R. C., n. 4288, ad 2. — [3] Can. 308.

1° Choisir pour eux et leurs Familiers un prêtre confesseur qui obtient la juridiction par le fait de ce choix, et qui peut les absoudre partout, de tous les péchés et censures même *spécialement* réservées au Saint-Siège, et des cas réservés à l'Ordinaire du lieu[1];

2° Prêcher partout la parole de Dieu avec le consentement présumé de l'Ordinaire;

3° Célébrer ou faire célébrer en leur présence une Messe le Jeudi Saint, et trois Messes dans la nuit de Noël;

4° Célébrer ou faire célébrer en leur présence la Messe sur un **autel portatif** non seulement dans la maison de leur habitation, mais partout où ils se trouvent;

5° Célébrer la Messe dans tout **oratoire privé**, sans préjudice de celui qui jouit de l'induit;

6° Célébrer en mer, avec les précautions requises;

7° Célébrer, dans toutes les églises et oratoires, leur Messe conforme à leur propre calendrier;

8° Jouir, tous les jours, de l'autel privilégié personnel;

9° Bénir partout, mais en observant les rites prescrits par l'Église, tous les scapulaires, et les imposer sans faire inscrire les récipiendaires;

10° Bénir partout, en employant les rites prescrits, les rosaires et divers chapelets, les croix, les médailles et les statues, et y attacher toutes les indulgences que le Saint-Siège accorde habituellement;

11° Eriger, avec les rites prescrits, dans les églises et oratoires même privés, et dans les autres lieux sacrés (*piis locis*), les stations du *Chemin de la Croix*, avec toutes les indulgences attachées à ce pieux exercice; de même, bénir les *Crucifix* en faveur des fidèles qui pour cause d'infirmité ou de tout autre empêchement légitime ne peuvent parcourir les stations du Chemin de la Croix, et appliquer à ces Crucifix les indulgences accordées par les Souverains Pontifes au pieux exercice du Chemin de la Croix;

[1] Can. 239 et Can. 349.

12° Gagner, dans leurs propres oratoires, les indulgences pour le gain desquelles est prescrite la visite d'une église ou chapelle publique dans la ville ou localité où ils habitent actuellement. — Ce privilège est étendu à leurs Familiers.

13° **Au chœur :** ils occupent la première stalle; on y met trois coussins violets; ils sont encensés de trois coups, avant les Ministres du Célébrant, par celui qui encense le Chœur (si un Évêque supérieur en dignité ou en juridiction est présent, ils sont encensés de deux coups); ils sont aspergés comme tous les Prêtres; ils ne transmettent pas la paix et ne transfèrent pas l'honneur de l'encensement, excepté aux Prélats de leur ordre.

Pour l'entrée au chœur et la sortie, ils peuvent être accompagnés d'un Clerc; quand ils se rendent à l'église pour officier, ils sont accompagnés d'un ou de deux Clercs revêtus du surplis, et dont l'un leur présente l'aspersoir : ils n'aspergent pas les personnes présentes.

Dans les Processions, ils marchent derrière le Célébrant si le Clergé est paré; s'il n'est pas paré, ils marchent devant le Célébrant avec les plus dignes;

14° Ils ne peuvent officier solennellement comme les simples Prêtres, mais ils doivent toujours le faire pontificalement;

15° Pour célébrer la Messe basse, ils ont droit à quatre cierges, au bougeoir et au Canon;

16° Au canon de la Messe, ils se nomment eux-mêmes, en disant *et me indigno servo tuo;*

17° Ils ne sont pas tenus de réciter le verset *Oremus pro Antistite nostro...* des prières fériales[1];

18° **Après leur mort,** on peut célébrer dans l'appartement où ils sont exposés publiquement et solennellement, des Messes basses de *Requiem,* excepté aux fêtes de précepte, aux fêtes doubles de première classe, et aux jours qui excluent les fêtes doubles de première classe[2] (1);

(1) Voir tome II, n. 352-355.

[1] S. R. C., n. 4288, ad 1. — S. R. C., n. 3822.

19° Ils peuvent avoir des **armoiries**; ils y mettent un chapeau vert avec les cordons et les douze glands de même couleur, six pendant de chaque côté, et une croix à un seul croisillon (1).

419. — Pouvoirs et privilèges extraordinaires. — Outre ces pouvoirs et privilèges ordinaires attachés à leur dignité et à leur office, les Vicaires Apostoliques possèdent encore, en vertu d'une concession spéciale de la S. C. de la Propagande, les droits et privilèges extraordinaires suivants :

1° Faire usage du **trône** avec **baldaquin**, et de la **cape**[1] dans la célébration des Offices pontificaux (2);

2° Permettre — et prescrire — à leurs Missionnaires et aux Prêtres qui célèbrent dans les églises de leur Vicariat, de les **nommer** dans les prières fériales et au canon de la Messe[2];

3° Conserver la **sainte Réserve** dans l'oratoire de leur résidence stable, à condition qu'une lampe brûle constamment devant le saint Sacrement, que la clé du tabernacle soit gardée avec soin et que par ailleurs les prescriptions liturgiques soient fidèlement observées[3];

4° Donner la bénédiction papale **trois fois** par an, en plus de la concession qui leur est faite par le Droit (Can. 914)[4].

Nota. — Ils ne peuvent user de ces pouvoirs et facultés extraordinaires que sur le territoire de leur juridiction.

(1) Voir tome I, n. 9.

(2) Même quand ils officient au trône, en vertu de cette concession les Vicaires Apostoliques n'ont droit ni aux Diacres assistants, ni au septième chandelier, et ne peuvent faire publier les indulgences à la fin de la Messe pontificale.

[1] S. C. de Prop. Fid., *Formula tert. mij.*, n. 50. — [2] Ibid. — [3] Ibid., n. 47. — [4] Ibid., n. 32. — [5] Ibid., *Animadver.*, II.

CHAPITRE II

DES PRÉFETS APOSTOLIQUES.

Nous traiterons de leurs droits, pouvoirs et privilèges honorifiques ordinaires, — de leurs pouvoirs et privilèges extraordinaires.

ARTICLE PREMIER

Droits et pouvoirs ordinaires des Préfets Apostoliques.

420. — Les Préfets Apostoliques, qui n'ont pas le caractère épiscopal, jouissent, mais **seulement pendant la durée de leur charge** et **dans leur propre territoire,** des droits et pouvoirs suivants :

1° Avoir leur **propre Clergé,** et donner à leurs sujets les lettres **dimissoriales** pour être ordonnés par un Évêque étranger;

2° Conférer la **tonsure** et les **ordres mineurs,** tant à leurs propres sujets qu'à ceux qui leur présentent des dimissoires régulières, pourvu qu'ils fassent l'ordination sur leur propre territoire et pendant la durée de leur charge : toutes conditions requises pour la **validité** de l'ordination[1];

3° Administrer le sacrement de **Confirmation,** pourvu que ce soit sur leur territoire et pendant la durée de leur charge : double condition requise pour la **validité** du sacrement[2];

4° Donner sur leur territoire à **l'un** des jours de fête solennelle, la **bénédiction papale** avec indulgence plénière[3];

5° Donner toutes les **bénédictions réservées aux Évêques,** à l'exception seulement de la bénédiction **pontificale** (qui se donne par trois signes de croix);

[1] Can. 957, § 2. — [2] Can. 678, § 3. — [3] Can. 957, § 1.

— **consacrer** les calices, patènes et autels **portatifs** avec les saintes Huiles bénites par un Évêque[1];

6° Bénir **solennellement** et **réconcilier** les églises. — La **consécration** en est réservée à ceux qui sont revêtus du caractère épiscopal; mais les Préfets Apostoliques peuvent autoriser tout Évêque de leur rite à faire la consécration d'une église sur leur territoire[2];

7° Accorder des **indulgences** de cinquante jours[3], mais qui ne sont pas applicables aux défunts; de plus ils ne peuvent pas déléguer ce pouvoir[4];

8° Ils ne sont pas astreints à l'observance des lois canoniques concernant la prohibition des livres, à condition d'éviter pour eux tout danger, et pour les autres tout scandale[5].

ARTICLE II

Privilèges honorifiques ordinaires des Préfets Apostoliques.

421. — Les Préfets Apostoliques, qui n'ont pas le caractère épiscopal, jouissent mais seulement pendant la durée de leur charge et dans leur propre territoire, des insignes et des privilèges des Protonotaires Apostoliques **Participants**[6] (*de numero participantium*).

Ces privilèges concernent le costume prélatice, — les Offices pontificaux, — l'oratoire privé et l'autel portatif, — les armoiries, — et la préséance.

422. — **Costume prélatice.** — Le costume des Préfets Apostoliques est de trois sortes : le costume journalier, le costume de ville, le costume d'église[7].

1° Le **costume journalier** comporte la soutane noire avec les boutonnières, boutons, lisérés, doublures de soie et de couleur amarante, les bas violets, le col violet, l'anneau avec gemme qu'ils peuvent porter toujours, même aux Messes privées, et dans les autres

[1] Can. 294. — [2] Can. 1155. — [3] Can. 294, § 2. — [4] Can. 913, 1° et 2°. — [5] Can. 308. — [6] Can. 1401. — [7] *Motu proprio* de Pie X, n. 3.

fonctions sacrées, la calotte noire et le chapeau noir, avec cordons et glands de soie de couleur amarante[1].

2° Le **costume de ville** ou *piano* — dont ils se servent dans les Congrégations, assemblées, audiences solennelles, ecclésiastiques et civiles, comprend les bas, le col et les gants violets, — la soutane noire avec les boutons, boutonnières, filets, doublures de soie et de couleur amarante, — la ceinture de soie violette avec les franges également en soie violette, — le grand manteau violet en soie non moirée, sans doublure et sans aucun ornement d'une autre couleur, — le chapeau noir avec cordons et glands de couleur amarante[2].

3° Le **costume d'église**, — qu'ils peuvent porter dans les fonctions sacrées, — est l'habit prélatice de couleur **violette**, c'est-à-dire les bas, — le col, — la soutane, dont la traîne ne doit jamais être déployée même dans les fonctions pontificales, — la ceinture de soie avec deux glands en soie également et pendant à gauche, — le mantelet ou *mantelletta* sur le rochet, — la barrette noire avec une houppe rouge amarante, — le chapeau noir avec un ruban de soie orné d'une passementerie de couleur amarante. — Ont la même couleur et sont aussi de soie les boutonnières, les boutons, les filets qui ornent le col et les bords de la soutane et du mantelet, la doublure de ces deux vêtements, ainsi que les parements des manches de la soutane et du rochet[3].

423. — Offices pontificaux. — Ils peuvent célébrer les Offices solennels **pontificalement**, c'est-à-dire avec les ornements et insignes pontificaux et les rites propres aux Évêques dans les **conditions** indiquées ci-après 1°, 2° et 3°.

1° **Messe pontificale.** — 1. En célébrant la Messe pontificale ils peuvent faire usage des **ornements et insignes** pontificaux suivants : 1) bas et sandales de soie lamée d'or, et galonnés d'or ; — 2) tunicelle et

[1] Ibid., n. 4 et 17. — [2] Ibid., n. 17. — [3] Ibid., n. 16.

dalmatique galonnées d'or ; — 3) croix pectorale en or avec une seule gemme[1] suspendue à un cordon de soie amarante mêlé d'or, orné en arrière d'un gland semblable[2] ; — gants de soie avec orfroi, et ornés d'un galon d'or ; — l'anneau gemmé ; — 4) la mitre en drap d'or, *auriphygiata* (mais jamais précieuse) qu'ils font alterner, avec la mitre simple suivant le *Cérémonial des Évêques ;* aucune autre mitre que la mitre simple ne leur est permise aux jours de pénitence et aux cérémonies des funérailles[3] ; — 5) la calotte noire qu'ils doivent quitter avec la mitre[4] ; — 6) le Canon et le bougeoir ; — l'aiguière et le bassin avec le plateau pour la serviette, et le grémial.

2. Dans la célébration de la Messe pontificale ils peuvent observer les **rites** propres aux Évêques, sauf les **particularités** suivantes :

1) L'usage du trône, de la cape, le septième chandelier à l'autel, l'assistance des Diacres d'honneur leur sont toujours interdits[5] ;

2) Ils s'assoient au **faldistoire**[6], où ils peuvent revêtir les ornements sacrés ;

3) Quand ils se rendent à l'église pour la Messe pontificale, — il en faut dire autant pour les Vêpres pontificales, — et lorsqu'ils la quittent, revêtus de l'habit prélatice, ils peuvent porter la **croix pectorale** sur la *mantelletta*, ce dont ils doivent s'abstenir en toute autre circonstance[7] ;

4) Ils ne sont pas reçus à la porte principale de l'église, comme l'Évêque Ordinaire du lieu, mais par un Cérémoniaire et deux Clercs ; ils touchent l'aspersoir qu'on leur présente, font le signe de la croix sur eux-mêmes seulement, sans asperger personne, et, quand ils s'avancent dans l'église, ils ne doivent jamais bénir le peuple[8] ;

5) Ils ne disent jamais *Pax vobis*, au lieu de *Dóminus vobiscum*[9] ;

6) Jamais ils ne donnent la **triple** bénédiction ;

[1] Ibid., n. 8. — [2] Ibid., n. 9. — [3] Ibid. — [4] Ibid., n. 6. — [5] Ibid. — [6] Ibid., n. 6. — [7] Ibid., n. 7. — [8] Ibid. — [9] Ibid., n. 6.

jamais ils ne disent avant la bénédiction *Sit nomen Dómini*, etc., et *Adjutórium*, etc., mais aux seules Messes pontificales, étant couverts de la mitre, ils **chantent** la formule *Benedicat vos omnipotens*, etc., en bénissant le peuple à la manière accoutumée[1];

7) Ils s'abstiennent de donner cette bénédiction, quand se trouvera présent un Prélat supérieur, auquel il appartient alors de la donner[2].

2° **Vêpres pontificales.** — 1. Aux Vêpres solennelles qu'ils célèbrent pontificalement, ils ont l'usage du faldistoire, de la mitre, de la croix pectorale, de l'anneau, du livre et du bougeoir, et de la calotte noire, mais seulement sous la mitre;

2. Ils ne donnent pas la bénédiction à la fin.

3° **Salut pontifical.** — 1. Ils ont l'usage de la mitre, de la croix pectorale, de l'anneau, du livre et du bougeoir;

2. Ils ne donnent jamais la **triple** bénédiction.

424. — Messes basses. — 1. Lorsqu'ils célèbrent la Messe basse avec quelque **solennité**, revêtus de l'habit prélatice, ils peuvent :

1° faire la préparation et l'action de grâces devant l'autel, sur un prie-Dieu sans tapis, orné seulement de deux coussins[3];

2° prendre les ornements sacrés (sans la croix pectorale), à l'autel[4];

3° avoir un Clerc dans les Ordres sacrés comme Assistant et deux Ministres inférieurs comme Servants;

4° se servir du Canon, du bougeoir, de l'aiguière avec son bassin, et du plateau pour la serviette[5].

2. Aux autres Messes basses, ils ne se distinguent en **rien** des simples Prêtres, si ce n'est par l'usage du **bougeoir**[6] (et de l'anneau).

Nota. — Aux Messes **chantées** non pontificalement, ils peuvent aussi employer le Canon, le bougeoir, l'aiguière avec le bassin et le plateau[7].

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Ibid., n. 10. — [4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] Ibid. — [7] Ibid.

425. — Oratoire privé. Autel portatif. — 1. Ils ont, comme les Évêques, le double privilège de l'oratoire privé et de l'autel portatif, avec la faculté de déclarer à **tous** ceux qui assistent à leur Messe, qu'il est entièrement et parfaitement satisfait au précepte du jour de fête par l'audition de cette Messe[1].

2. Ils n'ont pas le privilège de garder la **sainte Réserve** dans leur chapelle.

426. — Préséance. — Ils ont la préséance sur tous les simples Prêtres, même sur les Chanoines de l'église cathédrale réunis en corps, et sur les Abbés eux-mêmes[2]; ils prennent rang immédiatement après les Évêques.

427. — Armoiries. — Ils peuvent avoir des armoiries : elles seront surmontées d'un chapeau couleur amarante avec trois rangs de glands de même couleur, mais non de la croix, de la crosse ou de la mitre[3]. — Ils ont droit au titre de *Monseigneur*[4].

Nota. — Après leur mort, on ne peut pas revêtir leur corps des ornements pontificaux, ni l'exposer solennellement sur le lit funèbre, ni célébrer des Messes basses de *Requiem* dans l'appartement funèbre.

428. — Remarques. — Les Préfets Apostoliques ne jouissent de ces privilèges que dans leur propre territoire et pendant la durée de leur charge, mais la S. C. de la Propagande leur accorde, pour chaque cas qui lui est proposé, la faculté de porter les insignes et d'user des privilèges des Protonotaires *Participants* en dehors du territoire de leur juridiction pendant la durée de leur charge.

S'ils usent par indult de leurs privilèges en dehors du lieu de leur juridiction, ils ne peuvent célébrer les Offices pontificaux qu'avec l'autorisation

[1] Ibid., n. 11. — [2] Ibid., n. 11. — [3] Ibid., n. 3 et 18. — [4] Vermeersch, *Periodica*, t. IX, p. (28).

de l'Ordinaire du lieu et, s'il y a lieu, le consentement du Prélat de l'église exempte[1].

Ils ne peuvent en ce cas faire d'ordination ni donner la confirmation, à moins qu'ils n'en aient le privilège explicite.

ARTICLE III

Pouvoirs et privilèges extraordinaires des Préfets Apostoliques.

429. — Outre ces pouvoirs et privilèges de droit commun, les Préfets Apostoliques jouissent, en vertu d'une concession spéciale de la S. C. de la Propagande, des droits et privilèges extraordinaires suivants :

1° Bénir par un seul signe de croix les **rosaires** et divers chapelets, les **croix**, les statuettes et les **médailles**, et y attacher toutes les indulgences que le Saint-Siège accorde habituellement; attacher aussi aux chapelets les indulgences dites de sainte Brigitte, et celles dites des Pères Croisiers[2].

2° **Ériger**, avec les rites prescrits, les stations du **Chemin de la Croix**, avec toutes les indulgences attachées à ce pieux exercice; et appliquer aux Crucifix ces mêmes indulgences en faveur des fidèles qui, pour cause d'infirmité ou de tout autre empêchement, ne peuvent parcourir les stations du Chemin de la Croix[3].

3° Donner la **bénédiction papale** trois fois par an, en plus de la concession qui leur est faite par le Droit (Can. 914)[4].

Nota. — Le Préfet Apostolique ne peut user de ces pouvoirs et privilèges extraordinaires que sur le territoire de sa juridiction et pendant la durée de sa charge[5].

[1] Ibid., n. 5; S. R. C., n. 4124. — [2] S. C. de Prop. Fide, *Formula tert. min.*, n. 29. — [3] Ibid., n. 31. — [4] Ibid., n. 32. — [5] Ibid., *Animadv.*, II.

ARTICLE IV

Objets nécessaires à un Préfet Apostolique.

430. — 1° **Ornements et insignes pontificaux.** — Amicts avec rubans rouge amarante. — Aubes et rochets avec parements couleur amarante; d'autres moins riches, avec parements violets, pour les Offices des défunts. — Cordons d'aubes des différentes couleurs liturgiques, si possible. — Mantelet et barrette de couleur violette, et calotte noire. — Chapeau pontifical.

Bas et sandales (1) non brodés, en soie lamée d'or, et galonnés d'or, de la couleur des ornements : blanc, rouge, vert, violet, avec des rubans de leur couleur pour les lier. — Gants en soie galonnés d'or, avec des broderies d'or au revers de la main et à la manchette, des mêmes couleurs que les bas et les sandales. — Deux tunicelles, galonnées d'or, de chaque couleur liturgique : blanc, rouge, vert, violet et noir. — Deux sortes de mitres sans broderie : une de drap d'or et l'autre de lin ou de soie blanche. — Grémial en soie, et de la couleur des ornements. — Autre grémial en toile avec des rubans de soie blanche.

Nota. — On *bénit* les gants, les bas, les sandales, les tunicelles, la mitre, l'anneau pontifical et la croix pectorale : celle-ci avec la *formule autrefois usitée pour les croisés* (cf. *Pont. Rom.*, p. II, tit. XIV).

2° **Livres.** — Pontifical. — Canon de la Messe. — Cérémonial des Évêques. — Bréviaire de chœur.

3° **Objets en métal.** — Croix pectorale en or avec une seule gemme, attachée à un cordon de soie amarante mêlé d'or, avec un gland de soie semblable. — Anneau pontifical gemmé, et un autre pour les cérémonies, assez large pour être porté sur les gants. — Aiguière avec bassin, et plateau pour la serviette. —

(1) Les bas, sandales, gants et tunicelles des Préfets Apostoliques (Protonotaires *Participants*) ne diffèrent pas de ceux des Évêques.

Bougeoir. — Trois ampoules avec leur plateau, dont l'une pour le saint Chrême, l'autre pour l'Huile des catéchumènes, la troisième pour celle des infirmes : chacune avec son inscription. — Ciseaux en acier avec des manches argentés ou dorés pour la cérémonie de la tonsure. — Six plateaux ronds pour y déposer les bas et les sandales, les gants, l'anneau, la calotte, les serviettes, la mie de pain et le citron pour se purifier les mains après les onctions des saintes Huiles. — Une truelle pour la consécration des autels.

TABLE DES DÉCRETS

DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DES RITES

CITÉS DANS LES DEUX VOLUMES

Dans la première colonne, nous indiquons le numéro de la Collection authentique (ann. 1898); dans la seconde, le titre des Décrets; dans la troisième, leur date.

8	Hispalen	31 Aug. 1589.
14	Hispalen	23 Mart. 1592.
15	Dubium	10 Jun. 1592.
27	Taurinen	16 Feb. 1593.
63	Bragen	10 Jan. 1597.
86	Elboren	2 Sept. 1597.
102	Valven	8 Jul. 1602.
105	Egitanen	3 Aug. 1602.
130	Egitanen	23 Maii 1602.
138	Tifernaten	5 Jul. 1603.
139	Conimbricen	5 Jul. 1603.
152	Elven	10 Jan. 1604.
153	Salamantina	10 Jan. 1604.
156	Alexandrina	7 Feb. 1604.
210	Lauretana	9 Maii 1606.
230	Neapolitana	28 Ap. 1607.
232	Lamacen	28 Ap. 1607.
233	Montis Regalis	28 Ap. 1607.
235	Placentina	19 Maii 1607.
236	Bracharen	1 Sept. 1607.
248	Alexandrina	15 Mart. 1608.
262	Urbis Caudatar	2 Aug. 1608.
284	Vercellen	7 Aug. 1610.
306	Urbis	22 Dec. 1612.
310	Oscen	4 Maii 1613.
312	Theatina	13 Jul. 1613.
348	Neapolita	18 Mart. 1617.
350	Patavina	8 Maii 1617.
352	Min. Reg. Observ.	3 Jun. 1617.
355	Compostellana	15 Jul. 1617.
360	Civ. Castellanæ	22 Jan. 1618.
365	Syracusana Mod	2 Jun. 1618.
385	Pisauren	30 Mart. 1621.
388	Januen	20 Jul. 1621.
406	Pennen	16 Maii 1626.
444	Tullen	7 Aug. 1627.
458	Cajetana	27 Mart. 1628.

464	Vicentina	12 Jul. 1628.
476	Brundusina	28 Aug. 1628.
485	Burdigalen	20 Nov. 1628.
491	Arben	20 Dec. 1628.
492	Cong. Olivetanorum	20 Dec. 1628.
504	Nucerina	11 Jun. 1629.
525	Nucerina	16 Feb. 1630.
536	Boianen	22 Jun. 1630.
550	Tornacen	7 Dec. 1630.
569	Lancianen	5 Jul. 1631.
574	Aesernien	2 Aug. 1631.
575	Syracusana	2 Aug. 1631.
577	Tornacen	2 Aug. 1631.
599	Molopolitana	15 Dec. 1632.
610	Assisien	15 Jul. 1634.
615	Barbastren	9 Dec. 1634.
621	Oscen	26 Maii. 1635.
634	Syracusana	6 Sept. 1636.
650	Oxomen	24 Jul. 1638.
724	Novarien	6 Oct. 1640.
791	Grossetana	10 Maii 1642.
803	Brixien	28 Jun. 1642.
808	Interamnen	19 Jul. 1642.
831	Vercellen	14 Mart. 1643.
839	Hieracen	13 Jun. 1643.
892	Nicien	13 Jan. 1646.
[illegible]	Perusina	11 Aug. 1646.
[illegible]	Nicien	13 Sept. 1646.
[illegible]	Ferentina	12 Jan. 1647.
913	Cusentina	23 Maii 1648.
915	Beneventana	5 Sept. 1648.
919	Beneventana	20 Feb. 1649.
958	Perusina	20 Jun. 1654.
970	Seguntina	19 Sept. 1654.
976	Perusina	14 Nov. 1654.
1000	Sipontina	29 Jan. 1656.
1014	Lubecen	10 Jun. 1656.
1016	Sipontina	10 Jun. 1656.
1041	Seguntina	17 Nov. 1657.
1069	Senen	8 Jun. 1658.
1072	Adiacen	13 Jul. 1658.
1076	Iuvenacen	13 Jul. 1658.
1111	Cænatem	29 Mart. 1659.
1131	Decretum	27 Sept. 1659.
1145	Ravennaten	24 Jan. 1660.
1185	Salmonen	18 Dec. 1660.
1209	Ugentina	23 Jul. 1661.
1212	Ferentina	3 Sept. 1661.
1213	Forosempronien	3 Sept. 1661.
1226	Barcinonen	4 Mart. 1662.
1256	Rheginen	17 Mart. 1663.
1275	Dalmatiarum	4 Aug. 1663.
1290	Caven	24 Maii 1664.
1318	Labacen	31 Jul. 1665.
1322	Nullius Dioecesis	31 Jul. 1665.
1350	Senarum	5 Mart. 1667.

1382	Brugnaten	23 Mart. 1669.
1397	Viglebanen	5 Oct. 1669.
1401	Curzulen	31 Maii 1670.
1402	Pharen	31 Maii 1670.
1446	Aesina	16 Jul. 1672.
1448	Milevitana	16 Jul. 1672.
1459	Oppiden	3 Dec. 1672.
1465	Asculana	6 Maii 1673.
1473	Asculana	17 Jun. 1673.
1484	Asculana	12 Aug. 1673.
1504	Asculana in Apul	3 Mart. 1674.
1505	Andornaren	14 Ap. 1674.
1550	Neapolitana	23 Nov. 1675.
1559	Civ. Castelli	21 Mart. 1676.
1585	Arianen	14 Nov. 1676.
1589	Hispalen	16 Jan. 1677.
1596	Albinganen	10 Jul. 1677.
1611	Urbis	22 Jan. 1678.
1642	Mechlinien	24 Feb. 1680.
1660	Sipontina	11 Jan. 1681.
1665	Cæsenaten	19 Ap. 1681.
1672	Maioricen	7 Jun. 1681.
1684	Thelesina	22 Nov. 1681.
1701	Maioricen	28 Nov. 1682.
1735	Civ. Castelli	23 Sept. 1684.
1746	Vercellen	10 Feb. 1685.
1747	Reg. Sardiniae	10 Feb. 1685.
1753	Ragusina	2 Jun. 1685.
1754	Romana	28 Jul. 1685.
1760	Nolana	23 Mart. 1686.
1780	Comen	19 Ap. 1687.
1815	Cæsenaten	30 Jul. 1689.
1822	Decretum Generale	12 Feb. 1690.
1828	Cæsaraugustana	8 Ap. 1690.
1889	Viglebanen	20 Dec. 1692.
1896	Dubia	13 Jun. 1693.
1897	Orbis	13 Jun. 1693.
1900	Vaden	11 Jul. 1693.
1904	Meliten	13 Mart. 1694.
1907	Vaden	29 Maii 1694.
1921	Beneventana	5 Mart. 1695.
1937	Cæsaraugustana	21 Jan. 1696.
2003	Panormitana	5 Jul. 1698.
2010	Veliterna	6 Sept. 1698.
2011	Veliterna	6 Sept. 1698.
2024	Aquilana	4 Ap. 1699.
2037	Gerunden	3 Oct. 1699.
2049	Arequipæ	13 Mart. 1700.
2057	Troiana	22 Maii 1700.
2060	Forolivien	19 Jun. 1700.
2067	Cong. Mont. Coronæ	22 Jan. 1701.
2076	Gerunden	13 Aug. 1701.
2079	Cortonen	10 Sept. 1701.
2080	Fesulana	1 Oct. 1701.
2089	Lerien	11 Feb. 1702.
2097	Alexandrina	8 Ap. 1702.

2106	FANEN	31 Mart. 1703.
2135	TURRITANA	26 Ap. 1704.
2153	AMALPHITANA	9 Maii 1705.
2163	HILDESHEIMEN	6 Mart. 1706.
2178	TREVICANA	19 Feb. 1707.
2183	CLUSINA	10 Mart. 1708.
2184	BRACHAREN	28 Ap. 1708.
2185	PARMEN	4 Aug. 1708.
2194	BRACHAREN	8 Jun. 1709.
2195	BRACHAREN	8 Jun. 1709.
2203	URITANA	22 Mart. 1710.
2213	TOLOSANA	21 Nov. 1711.
2216	CORCYREN	8 Ap. 1713.
2219	MAIORICEN	26 Aug. 1713.
2231	SEPTEMPEDANA	11 Maii 1715.
2240	DECRETUM GENERALE	27 Sept. 1716.
2255	VELITERNA	10 Sept. 1718.
2274	SARSINATEN	22 Aug. 1722.
2282	MILETEN	20 Mart. 1728.
2283	ASCULANA	10 Ap. 1728.
2306	AVENIONEN	17 Jul. 1734.
2307	MONOPOLITANA	17 Jul. 1734.
2308	NULLIUS PUTIGNANI	17 Jul. 1734.
2310	AQUILANA	22 Jan. 1735.
2322	FIRMANA	23 Jun. 1736.
2326	TOLETANA	15 Sept. 1736.
2331	URBEVENTANA	3 Aug. 1737.
2337	BITUNTINA	19 Jul. 1738.
2352	MESSANEN	28 Nov. 1739.
2362	NUCERIÆ PAGANOR	20 Maii 1741.
2366	THELESINA	24 Ap. 1742.
2368	ORD. E. C. M. CORONÆ	15 Sept. 1742.
2388	PERNAMBUCEN	4 Sept. 1745.
2390	VARSAVIEN	4 Maii 1746.
2397	AVENIONEN	16 Sept. 1747.
2399	BITUNTINA	4 Maii 1748.
2404	IAURINEN	20 Sept. 1749.
2415	SENOGALLIEN	4 Sept. 1751.
2425	CASALEN	15 Sept. 1753.
2447	REGNI POLONIÆ	16 Jul. 1757.
2471	DERTUSEN	6 Aug. 1763.
2489	CONCHEN	22 Dec. 1770.
2491	MELITEN	17 Aug. 1771.
2515	ORD. MIN. S. FRANCISCI	18 Dec. 1779.
2524	LUSITANA	20 Dec. 1783.
2528	PORTUGALLIEN	17 Sept. 1785.
2534	MELITEN	28 Jul. 1789.
2555	PARMEN	16 Sept. 1801.
2557	BRUGNATEN	14 Maii 1803.
2572	TUDEN	7 Sept. 1816.
2574	URBIS	23 Mart. 1817.
2578	DUBIORUM	31 Maii 1817.
2609	VOLATERRANA	23 Sept. 1820.
2621	DUBIORUM	17 Sept. 1822.
2627	RAVENNATEN	12 Ap. 1823.
2631	TIBURTINA	30 Mart. 1824.

2642	EREMITEN	12 Ap. 1825.
2646	ALEXANDRINA	10 Maii 1826.
2659	BUGELLEN	23 Sept. 1827.
2682	MARSORUM	12 Nov. 1831.
2684	PISANA	12 Nov. 1831.
2706	MEDIOLANEN	16 Mart. 1833.
2712	BOSANEN	26 Ap. 1834.
2741	VALENTINA	12 Mart. 1836.
2769	MUTINEN	23 Sept. 1837.
2776	BURGI S. DOMNINI	23 Sept. 1837.
2796	SENEN	3 Aug. 1839.
2799	T. O. S. FRANCISCI	31 Aug. 1839.
2860	HISPALEN	11 Mart. 1843.
2883	PATAVINA	7 Dec. 1844.
2890	MACERATEN	14 Jun. 1845.
2895	OPPIDEN	14 Jun. 1845.
2909	LINGONEN	24 Maii 1846.
2923	O. MONACH. S. BASILII	18 Dec. 1846.
2946	SANCTI SEVERINI	5 Mart. 1847.
2959	TAURINEN	11 Sept. 1847.
2965	FLORENTINA	22 Jul. 1848.
2970	ORD. CARM. EXALC	22 Jul. 1848.
2973	SYRACUSANA	22 Jul. 1848.
2976	LIBURNEN	23 Sept. 1848.
3012	GROSSETANA	7 Maii 1853.
3016	LIMBURGEN	23 Jun. 1853.
3031	V. A. CONSTANTINOPOLITANI	21 Jul. 1855.
3035	BRIOCEN	21 Jul. 1855.
3043	PARMEN	9 Maii 1857.
3044	NOMINIS JESU	9 Maii 1857.
3047	PERINEN	9 Maii 1857.
3049	CADURCEN	9 Maii 1857.
3055	IANUEN	11 Jul. 1857.
3059	MOLINEN	12 Sept. 1857.
3086	TARNOVIEN	26 Mart. 1859.
3108	SANCTI MARCI	7 Sept. 1861.
3110	SANCTI MARCI	22 Mart. 1862.
3114	SANCTI PAULI	22 Mart. 1862.
3125	NIVERNEN	27 Sept. 1864.
3135	S. JACOBI DE CUBA	16 Sept. 1865.
3148	SUESSONEN	28 Ap. 1866.
3165	GALLIPOLITANA	29 Feb. 1868.
3184	RHEDONEN	26 Sept. 1868.
3188	NUCERINA	5 Dec. 1868.
3191	SYREN	5 Dec. 1868.
3199	GNESNEN	20 Mart. 1869.
3202	IADREN	20 Mart. 1869.
3218	OLOMUCEN	5 Mart. 1870.
3226	S. C. DE PROP. FIDE	20 Aug. 1870.
3228	CASALEN	20 Aug. 1870.
3234	VIC. AP. DE DANIA	4 Feb. 1871
3259	CADURCEN	2 Mart. 1872.
3301	ARBOREN	14 Jun. 1873.
3305	POLICASTREN	14 Jun. 1873.
3325	LIBURNEN	26 Feb. 1874.
3359	SOANEN	19 Jun. 1875.

3368	Erien	4 Sept. 1875.
3398	Capuana	10 Ap. 1876.
3402	Ravennaten	7 Jul. 1876.
3411	Vallispraten	22 Jan. 1877.
3434	Angren	18 Aug. 1877.
3440	Marianopolitana	30 Jan. 1878.
3488	De Zacathecas	31 Mart. 1879.
3500	Cong. Oratorii	4 Jul. 1879.
3509	Mutinen	17 Jan. 1881.
3535	Urgellen	30 Dec. 1881.
3540	Montereyen	11 Mart. 1882.
3569	Urgellen	27 Jan. 1883.
3575	Ravennaten	18 Maii 1883.
3576	Cuneen	2 Jun. 1883.
3580	Senen	30 Jun. 1883.
3582	Conversanen	13 Jul. 1883.
3595	Decretum	19 Sept. 1883.
3604	Urgellen	11 Jan. 1884.
3605	Neapolitana	23 Feb. 1884.
3610	Salernitana	15 Maii 1884.
3618	Naxien	12 Sept. 1884.
3669	Harlemen	17 Jan. 1887.
3677	Anconitana	17 Jun. 1887.
3680	Neapolitana	14 Jul. 1887.
3695	Iacen	1 Sept. 1888.
3719	Nucerina	10 Jan. 1890.
3729	Lincien	17 Maii 1890.
3731	Montis Politani	20 Maii 1890.
3747	Cuneen	29 Maii 1891.
3748	Montis Politani	13 Jun. 1891.
3753	Decretum Generale	2 Dec. 1891.
3764	Lincien	6 Feb. 1892.
3769	Urgellen	19 Feb. 1892.
3791	Fanen	27 Aug. 1892.
3798	Romana	9 Maii 1893.
3804	Goana	16 Jun. 1893.
3822	Decretum	29 Ap. 1894.
3828	Decretum Generale	22 Maii 1894.
3839	Angelopolitana	17 Aug. 1894.
3840	Granaten	14 Dec. 1894.
3864	Decretum Generale	9 Jul. 1905.
3865	Decretum	9 Jul. 1895.
3873	S. Jacobi de Cile	6 Sept. 1895.
3885	Viglevanen	21 Feb. 1896.
3903	Decretum	8 Jun. 1896.
3922	Decretum Generale	30 Jun. 1896.
3931	Terrae Novae	27 Nov. 1896.
3935	Westmonasterien	11 Dec. 1896.
3953	Iacen	9 Maii 1897.
4001	Dubium	13 Sept. 1898.
4002	Hydruntina	12 Nov. 1898.
4015	Alatrina	18 Mart. 1899.
4019	Veliterna	21 Ap. 1899.
4023	Decretum	12 Jun. 1899.
4035	Romana	20 Jun. 1899.
4038	Melphen	20 Jun. 1899.

4049	Comen	9 Dec. 1899.
4056	Dubiá	15 Maii 1900.
4081	Vicentina	20 Aug. 1901.
4096	Labacen	28 Ap. 1902.
4097	Natcheten	16 Maii 1902.
4098	Liverpolitana	13 Jun. 1902.
4124	Dubium	4 Dec. 1903.
4147	Plurium Dioecesium	14 Dec. 1904.
4154	Motu proprio Pii X	21 Feb. 1905.
4171	Dubium	4 Nov. 1905.
4184	Lincien	2 Ap. 1906.
4195	De Chiapas	23 Nov. 1906.
4251	Meliten	9 Ap. 1910.
4254	Urbis et Orbis	8 Jun. 1910.
4255	Urbis et Orbis	8 Jul. 1910.
4257	Tunquen	30 Jul. 1910.
4282	Decretum	30 Dec. 1911.
4288	Decretum	22 Mart. 1912.
4302	Dubia	8 Feb. 1913.
4347	Ferentina	23 Nov. 1917.
4355	Dubia	26 Nov. 1919.
4360	Motu proprio Ben. XV	25 Ap. 1920.
4361	Dubia	9 Jul. 1920.
4390	Plurium Dioecesium	26 Mart. 1924.

TABLE ANALYTIQUE

A

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

R

S

T

V

TABLE DES MATIÈRES

QUATRIÈME PARTIE

Des Offices pontificaux particuliers à certains jours de l'année.

CINQUIÈME PARTIE

De l'Administration des Sacrements par un Évêque.

SIXIÈME PARTIE

De quelques fonctions particulières.

SEPTIÈME PARTIE

De la Messe basse de l'Évêque.

APPENDICE I

Des Prélats inférieurs.

APPENDICE II

Des Vicaires et Préfets apostoliques.

Imprimé en France
TYP. FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL. — 1932.